This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,342

Digitized by Google

CA-9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois.

TOME VI. — JUILLET-DÉCEMBRE 1901

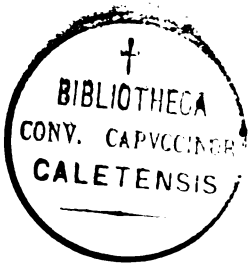

PARIS

ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5. — (XIIIe ARRONDISSEMENT).

1901

Digitized by Google

BX
3101
.E85

v.6

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS!

L'ORAISON

ET

LA VIE SPIRITUELLE [1]

Voici un ouvrage que je suis étonné d'avoir à recommander aux lecteurs des *Études Franciscaines* et, peut-être, aux lecteurs de toutes les Revues catholiques de France. Il devrait être connu de tous les fidèles qui aspirent à la perfection, et surtout des prêtres, dont l'un des devoirs est de s'instruire de ce qui regarde la vie spirituelle et l'oraison.

Pourquoi la conspiration du silence s'est-elle organisée autour de ce très remarquable ouvrage ? Je l'ignore, et je ne désire pas le savoir. Avouez cependant qu'il est étrange que tant de publications catholiques célèbrent, à grand renfort de cuivres, des livres absolument dignes d'oubli et des sonnets bons à mettre au panier, ouvrages et sonnets d'autant plus loués qu'ils viennent de l'étranger et qu'ils font plus de mal à l'âme française, et que ce livre, si français, si catholique, si rempli de la vraie science des saints puisée à ses sources les plus pures, demeure à peu près inconnu. Aurait-il le grand défaut de redresser des erreurs ou des exagérations, chères à la dévotion contemporaine à la mode ? Il se pourrait ; et je comprendrais ainsi un peu l'ostracisme dont il est frappé. Les modes dévotes d'aujourd'hui, en se condamnant au silence à l'égard de cet ouvrage, avouent peut-être leur faiblesse. Mais peut-être je me trompe, et tout

(1) La Vie Spirituelle et l'Oraison d'après la Sainte Écriture et la Tradition monastique, Solesmes, Imprimerie Saint-Pierre (Sarthe).

Digitized by Google

simplement il ne s'agit que de continuer à suivre la vieille maxime, selon laquelle il est réglé que

Nul n'a de l'esprit que nous et nos amis.

Quoi qu'il en soit, — et ce qui en est réellement m'importe peu, — je commence par reprocher à l'auteur de n'avoir pas signé son livre. J'aime, pour mon compte, que quiconque s'adresse au public lui dise avant tout son nom. Et ce soin me paraît un devoir à peu près absolu lorsque l'on parle au public chrétien et religieux et qu'on veut l'instruire sur le point capital de la perfection et des voies qui nous y doivent élever. Quelques catholiques s'imaginent pratiquer l'humilité en taisant leur nom. Précaution inutile ! Votre nom, on le saura tôt ou tard ; mais surtout, sachez, puisque vous êtes catholiques, que votre travail ne vous rapportera ni honneurs ni profit, mais seulement des ennuis et des responsabilités.

Le nom n'y est pas, et je le regrette. Mais un autre nom s'y retrouve souvent, celui de Dom Guéranger ; et le lecteur sent que l'esprit, — sinon le style, — de ce grand homme anime tout l'ouvrage. Certes, c'est là une garantie sans prix pour l'orthodoxie des enseignements contenus dans l'ouvrage qui nous occupe. Il en est d'autres, plus sûres encore : le livre a été examiné par la Congrégation romaine la plus élevée et la plus sévère, et il est sorti indemne de cet examen.

Mais quelle pensée le domine, quel but a voulu atteindre l'auteur ?

Il s'est proposé de remonter aux sources de la vie spirituelle, de nous faire goûter l'exposition que nous en fait l'Écriture, et de nous montrer en même temps que l'intelligence qu'il y puise lui-même est celle que les Pères, et surtout les premiers moines, y ont trouvée. La hardiesse et l'utilité de ce dessein ne sauraient être contestées.

Remonter aux sources ! l'entreprise n'est pas toujours

Digitized by Google

aisée, et cependant lorsque ces sources sont sacrées, divines, elle est fréquemment nécessaire. Il y a ici un point délicat à traiter. Sans doute, l'esprit de Dieu gouverne l'Église, et c'est sous son action que les enseignements de la Tradition se présentent et se développent ; sans doute la piété trouvera toujours l'aliment qui lui convient dans les enseignements actuels de l'Église, et ces enseignements, quoique toujours les mêmes, se présentent, à chaque époque, sous l'aspect spécial qui répond le mieux aux habitudes et aux besoins du plus grand nombre. D'autre part, il n'est pas moins vrai que l'homme va naturellement aux excès ; pour un peu, ce qui est seulement principal lui paraît essentiel, ce qui est mieux à présent lui paraît exclusivement bon. De plus, au sein de l'Église, des écoles théologiques et mystiques se forment. Toutes montrent qu'elles sont composées d'hommes et vont vers l'excès et l'exclusivisme. A certaines époques de l'histoire, les excès de l'une corrigent ceux de l'autre ; à d'autres moments, une école paraîtra dominer presque seule et s'imposera à l'universalité des fidèles. Qu'on veuille bien nous pardonner de dire que ce sujet a été assez longuement traité dans nos *Mélanges ascétiques*. On peut y recourir, si l'on désire toute notre pensée à ce sujet (1).

Il ne sera pas nécessaire de réfléchir longtemps pour se rendre compte qu'il soit utile assez fréquemment de remonter aux sources sacrées et aux premiers écrivains ascétiques pour écarter ces broussailles, quelquefois très épaisses et même assez souvent pleines d'épines, que les faiblesses de l'esprit humain font pousser dans le champ du Père de famille. Celui qui l'entreprend risque peut-être de déplaire et même parfois de froisser ; mais, s'il le fait bien, il rend service à toute l'Église et plus qu'à tous les autres, à ceux

(1) Je ne crois pas que le Directeur des *Études Franciscaines* consentît à réimprimer les cinquante premières pages de ce volume ; et il serait très difficile de les résumer ici, puisqu'elles sont déjà trop abrégées dans les *Mélanges ascétiques*.

Digitized by Google

mêmes qui se blessent mal à propos. Platon voulait que, lorsqu'il s'agit des choses religieuses, on écoutât les anciens, parce qu'ils sont plus près que nous de la divinité et que c'est la divinité même qui les leur a fait connaître. Avec la restriction indiquée plus haut, — puisqu'il s'agit d'une Église vivante et toujours assistée, — il est permis d'approuver cette pensée du philosophe grec.

Tous les chrétiens sont appelés à l'union avec Dieu, c'est leur vie éternelle et bienheureuse dans la gloire parce que c'est le but de leur vie surnaturelle dans la foi. Cette union, notre auteur croit, avec les anciens, qu'il est aisé d'y atteindre principalement par les sacrements et la prière, surtout la prière liturgique ; Dieu descend à nous par les sacrements, et nos âmes s'élèvent à lui par la prière, surtout par la prière que l'Esprit-Saint inspire à l'Église pour le culte divin. Rien n'est plus simple et, par suite, rien n'est plus vrai. La règle de la prière se trouve nécessairement où est la règle de la foi, et personne ne sait aussi bien la manière de prier Dieu que l'Esprit de Dieu. Il y a donc, dans la prière liturgique une conséquence pratique d'infaillibilité ; et, comme le fond de cette prière est pris dans l'Écriture, Dieu reçoit, par elle, le culte et l'honneur que lui-même se décerne. Méditer à loisir, sans autre méthode que le mouvement actuel du Saint-Esprit dans l'âme, l'Écriture qu'on a chantée ou récitée pendant l'Office divin, et, de la sorte, en nourrir son âme, voilà ce qui ne peut manquer de conserver et de fortifier le vol de l'âme vers Dieu.

Parallèlement à ce double mouvement vers l'union, il faut que Dieu et l'homme travaillent comme de concert à détruire les obstacles qui sont les différentes formes de l'égoïsme ou de l'impiété, conséquences du péché originel. Dieu imposera donc, par son action providentielle, différentes purifications ; de son côté, l'homme doit s'appliquer à détruire en lui ce qui est mal ou même purement naturel. L'action de Dieu sur l'âme est merveilleuse de sagesse et d'efficacité, elle est nécessairement libre et guidée exclusive-

Digitized by Google

ment par la volonté pleine d'amour de notre Père céleste ; celle de l'homme, au contraire, doit se faire dans l'obéissance. C'est pourquoi les anciens confiaient l'aspirant à la vie parfaite à un homme déjà de haute sainteté et de grande prudence. C'était à lui de diriger le novice dans la voie du renoncement à soi-même, dans le travail de la destruction de l'amour-propre.

Je voudrais m'arrêter ici pour montrer la sagesse de cette pratique. Personne ne se connaît, excepté les saints. Par suite, la sincérité la plus parfaite au saint tribunal est insuffisante pour révéler notre âme à notre directeur, — ajoutons que cette sincérité est rare. D'autre part, il faut choisir son directeur entre mille et dix mille, d'après saint François de Sales. Rien donc n'est plus rare ici-bas que la bonne direction des âmes, lorsque le maître spirituel ne peut corriger *de visu* l'impression qu'il reçoit des paroles de son disciple, que celui-ci se confesse ou seulement découvre ses défauts. Peut-être est-ce pour ce motif que l'Église exige, pour une fondatrice de couvent ou de monastère, qu'elle fasse son noviciat dans une communauté de même règle, ou que quelques anciennes religieuses viennent avec elle faire la fondation (1).

Il est évident que le maître, ayant constamment son disciple sous les yeux, ne tarde pas à le connaître, non comme il se connaît lui-même, mais tel qu'il est en réalité. Cette connaissance lui permet de se servir du droit que lui confère son autorité, pour attaquer les défauts naturels de son élève. Il ne pouvait pas manquer de réussir. Si nous avons bien compris, l'ancien à qui on confiait un postulant n'était pas le maître des novices d'aujourd'hui

(1) Sur la terre, il n'y a pas de médaille qui n'ait son revers. La loi de l'Église, dont nous parlons, en certaines circonstances a obtenu des résultats moins que médiocres. Voyez, par exemple, dans la vie de la vénérable Jeanne-Marie de la Croix, les difficultés qui résultèrent pour la fondation d'un couvent de Clarisses dans le Tyrol, de la venue de deux anciennes religieuses allemandes, à qui les charges d'Abbesse et de Maîtresse des novices furent confiées.

Digitized by Google

qui est le même pour tous, mais il était l'objet du choix de l'Abbé pour un seul postulant, et menait avec celui-là seul une vie d'intimité, une vie de père à fils unique, dans la grande famille monastique, sous les yeux de l'Abbé. Le défaut à attaquer, la manière de le combattre, la durée de la lutte, tout, dans les moindres détails, se trouvait ainsi réglé par un véritable directeur parfaitement éclairé, et d'une autorité que le vœu d'obéissance rendait divine. Tout ce qui est possible ici-bas pour faire une réalité pratique de la maxime de saint Paul : *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra*, se trouvait ainsi réalisé.

La vie spirituelle, le progrès de l'âme, l'union avec Dieu, font passer le chrétien, laïque ou religieux, par d'étranges dépouillements, de cruelles agonies. Dieu, en effet, ne prend en nous que la place que lui cède l'amour-propre. Jamais nous n'arriverions à nous renoncer autant qu'il est nécessaire, si Dieu en dirigeant les événements de notre vie intérieure et extérieure ne nous y obligeait, en quelque sorte, de vive force. C'est surtout dans ces circonstances que l'âme a besoin de conseil, ou plutôt qu'elle a besoin d'obéir en aveugle aux instructions que lui donne le directeur éclairé à qui elle a été confiée. Quelquefois elle n'aura besoin que de patience et de confiance : d'autrefois un courage héroïque lui sera indispensable. Que d'âmes ont détruit l'harmonie de leur vie spirituelle et se sont rendues incapables d'arriver à la perfection vers laquelle elles marchaient, faute d'avoir eu ce courage au moment opportun ! Et peut-être ce courage n'a manqué que parce que personne ne s'est trouvé là pour lui en faire comprendre la nécessité et lui apprendre à en demander la grâce : *Hominem non habeo* ! Mais ce n'est pas seulement l'homme qui manque. Le livre, le vrai livre, celui qui met toujours en lumière les voies de Dieu et dédaigne les modes passagères d'une dévotion étroite, manque souvent aussi.

Je puis l'affirmer, le livre que je présente au public chrétien sera pour beaucoup d'âmes une lumière qui éclai-

Digitized by Google

rera les voies de Dieu à leur égard. Il y a peu de temps, en effet, une de ces âmes, qui ont manqué de courage au moment opportun, reconnut en le lisant son erreur et sa faiblesse. C'est déjà beaucoup de connaître que nous nous sommes trompés et de quelle manière nous nous sommes trompés. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'erreur irréparable dans la vie spirituelle. Le sentiment contraire me paraît presque une offense à la miséricorde, à la sagesse, à la puissance infinie de notre Dieu. Or ce qu'il y a de plus essentiel avec la grâce de Dieu, pour réparer une erreur, c'est de la reconnaître.

La simplicité, la largeur, l'harmonie des vues qui remplissent ce livre ne sont nullement des conceptions *à priori* inventées par l'imagination de l'auteur. Elles sont, au contraire, le résultat de l'étude la plus sérieuse et la plus approfondie des sources que l'auteur invoque sur le titre même de son ouvrage : *L'Écriture et la Tradition monastique.* Ces citations de l'Écriture Sainte n'ont point le caractère banal qui se trouve trop souvent dans les livres de piété. Pour citer les saintes Écritures et les commenter comme il fait, l'auteur a dû, non pas seulement les étudier comme les étudient les maîtres, mais les méditer dans l'esprit de Dieu comme seules peuvent le faire les âmes contemplatives qui, à cause de cela même, sont les seules qui en reçoivent la pleine intelligence possible ici-bas.

Autant que les saintes Écritures, la Règle de saint Benoît, les ouvrages de Cassien et les écrits mystiques de toutes les époques lui sont familiers. Lorsque le sujet traité par l'auteur est au nombre de ceux qui occupent le plus ordinairement les maîtres contemporains de la vie mystique, sa manière de l'envisager demeure originale et profonde, par exemple le chapitre où il traite *De la place que tient la très sainte Vierge dans notre vie spirituelle* (1). Il est difficile de

(1) Chap. XXI, p. 406.

Digitized by Google

mettre en moins de mots, sur un tel sujet, une doctrine aussi profonde, aussi élevée et, par sa forme, aussi personnelle.

Ce n'est pas à dire que tout soit parfait dans ce très remarquable ouvrage : la perfection n'est pas, en effet, de ce monde. J'y aurais voulu parfois un peu plus d'ordre, et que les questions élevées et difficiles, principalement ce qui est relatif à l'union de l'âme avec Dieu, fût de temps en temps éclairé à l'aide de quelque bonne définition. Ce qui est très familier à l'auteur, et très clair par conséquent pour lui, est pour beaucoup de lecteurs rempli d'obscurité. Sans doute, c'est leur faute, et il n'eût tenu qu'à eux d'étudier davantage l'ascétique et la mystique chrétiennes. Mais il convient de les aider le plus possible à entrer sans éblouissement dans cette lumière à laquelle ils ne sont pas habitués.

Le style m'a paru quelquefois un peu lâché et donnerait à deviner que l'élève de Dom Guéranger qui l'a écrit, est une femme. Certaines expositions paraissent incomplètes, par exemple, celle où il est parlé de nos ennemis extérieurs dans la vie spirituelle (1). L'auteur semble les réduire à un seul qui serait le démon. Mais je suppose que s'il laisse trop de côté, à cet endroit, l'action du monde et des concupiscences de la chair, c'est que la plupart des auteurs parlent trop de ces deux derniers et peut-être ne tiennent pas assez compte du plus grand de tous, qui est le premier. Même aux écrivains spirituels d'aujourd'hui, les causes secondes font trop négliger les premières, et celles qui sont visibles font trop oublier les invisibles, qui, le plus souvent, mettent les premières en mouvement. Je ne suppose pas que l'auteur ait pensé qu'à l'égard des moines, pour qui principalement il écrit et dont, en tout cas, il évoque l'ancienne forme de vie spirituelle, il ne saurait être question du monde. Il doit savoir aussi bien que moi que le monde se trouve partout, même dans le cloître. Enfin j'aurais souhaité que l'auteur

(1) Cfr. Chap. XIII, p. 188.

Digitized by Google

prît la peine de traduire toujours les textes qu'il cite de l'Écriture Sainte.

Mais ce sont là des défauts extrêmement légers, et tous, pour ainsi dire, de pure forme ; ils n'ôtent rien ni à la beauté et à l'élévation des idées, ni à la solidité et à l'orthodoxie de la doctrine. C'est de la vraie science, de la science puisée aux sources, et reçue dans une intelligence capable de comprendre les primitifs et de les faires goûter à nos contemporains.

Aussi n'est-il pas étonnant que cet ouvrage, si chrétien et si français — que la France ignore encore, — ait reçu à l'étranger l'accueil le plus flatteur. L'Allemagne et l'Angleterre le connaissent et l'apprécient mieux que le pays où il est né (1). Quoi d'étonnant à cela ! Les Français sont occupés à des choses autrement sérieuses que ce qui regarde la vie spirituelle et le salut éternel. Se dépouiller de l'esprit qui

(1) La traduction allemande est enrichie de l'approbation suivante de Mgr Haffner, évêque de Mayence :

« Le présent traité sur l'*Oraison* n'a été imprimé en langue française que d'une manière privée pour servir d'enseignement aux filles de Saint-Benoît. Mais toutes les âmes qui aspirent à la perfection peuvent y puiser instruction et édification. Il est empreint de l'esprit du vénérable abbé dom Guéranger. Ce que cet homme éminent a pensé sur la prière, ce qu'il a dit dans ses conférences sur un sujet de si haute importance, ce qu'il a écrit en maint endroit de son ouvrage classique, l'*Année liturgique*, se trouve ici systématiquement ordonné. Plus d'un chapitre est un véritable chef-d'œuvre; c'est pourquoi nous saluons avec joie la traduction de ce livre en allemand, et nous en recommandons très instamment la diffusion.

Mayence, le 10 septembre 1896. »

Le Dr Keppler, professeur de théologie, un des savants les plus renommés de l'Allemagne, et actuellement évêque de Rottembourg, fit connaître et recommanda l'ouvrage, par un article extrêmement bienveillant et des plus élogieux.

Antérieurement à la traduction allemande, un exemplaire français de l'*Oraison* étant venu à la connaissance du cardinal Manning en 1890, une traduction anglaise de l'ouvrage fut entreprise sous l'inspiration de l'éminent prince de l'Eglise, qui voulut la revoir et l'annoter de sa propre main. Il comptait présenter lui-même cette traduction au public dans une préface dont il traça les premières lignes, mais que la mort l'empêcha d'achever.

Digitized by Google

avait fait l'honneur de leurs ancêtres ici-bas et qui leur avait procuré la vie éternelle ; admirer les écrivains étrangers, surtout ceux qui méprisent et insultent la France ; adopter toutes les coutumes et toutes les idées de ceux qui se prosternent devant le veau d'or ; détruire de ses propres mains son armée, l'armée qui défend contre les invasions des ennemis visibles, et l'armée qui défend contre les invasions des ennemis invisibles, et, pour se délasser de ces nobles besognes, dans un coin, dévorer la littérature de Zola et de ses congénères : c'est assez pour eux, c'est assez pour tout individu comme pour toute nation, qui, renonçant à Jésus-Christ renoncent à la voie qui mène à Dieu, à la vérité, qui est la nourriture des intelligences, à la vie, qui est, dans le temps, la possession de Dieu dans les saintes obscurités de la foi, et, dans l'éternité, la possession de ce même Dieu dans les splendeurs de sa propre lumière.

Fr. EXUPÈRE, de Prats-de-Mollo,
O. M. C.

Digitized by Google

UN CAPUCIN FRIBOURGEOIS

MARTYR DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'Eglise de Paris, lit-on dans les *Annales Franciscaines* (1), a entrepris le procès de Béatification des victimes de la Terreur tombées aux journées de septembre 1792 ; les amis de ces futurs bienheureux sont conviés à recueillir les documents capables de servir à leur prompte glorification.

Parmi ces victimes, le canton de Fribourg est fier de compter un de ses généreux enfants, le R. P. Apollinaire Morel, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Rattaché à ce glorieux martyr par les liens de la commune patrie et de la commune profession religieuse nous nous sommes fait un pieux devoir de rechercher dans les archives de nos couvents tout ce qui concerne sa mémoire. La Providence a permis que nos travaux ne fussent pas infructueux. C'est le résultat de ces recherches que nous présentons aux lecteurs des *Etudes Franciscaines*.

Le P. Apollinaire naquit au mois de juin 1739. Son père s'appelait Jean Morel. Il était originaire de Posat, petit vil-

(1) V. N° de février 1901, p. 77. Voir aussi la circulaire du cardinal Richard, archevêque de Paris, du 14 mars 1901, par laquelle il déclare avoir établi un tribunal chargé de procéder aux premières informations canoniques dans le procès de béatification des prêtres qui sont morts pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise, à Paris, au mois de septembre 1792 et de faire le procès ordinaire informatif *super fama martyrii, causa martyrii miraculorum seu signorum*. Il nomme ensuite une commission chargée de promouvoir la cause de béatification de ces martyrs. Elle est composée de 18 membres à la tête desquels nous sommes heureux de trouver Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique. Dans la lettre informative adressée sur l'ordre du cardinal Richard à l'évêque de Lausanne, le P. Morel est appelé « une des belles figures de prêtre dans cette phalange de martyrs. » (Lettre du 31 mai).

Digitized by Google

lage agréablement situé au sud-ouest de Fribourg ; mais il habitait avec son épouse Elisabeth Maître à Prez-vers-Noréaz, autre village situé non loin de Fribourg et à l'ouest. C'est là qu'ils reçurent du ciel l'enfant de prédilection qui devint plus tard le P. Apollinaire. Il fut baptisé le 12 juin par M. le curé Fançois Joseph Hirt ; il eut pour parrain Jean Jacques Maître, chirurgien de Prez, qui lui donna son nom, et pour marraine Marie Glasson de Bulle (1).

A mesure qu'il grandissait, l'enfant laissait apercevoir les heureuses dispositions dont la nature et la grâce l'avaient orné. Ses parents, trop heureux de posséder un pareil trésor, mirent le plus grand soin à lui faire produire des fruits précieux. Ils le confièrent à des maîtres expérimentés, près desquels il étudia la langue latine et les lois de l'éloquence (2), puis il eut le bonheur d'être placé dans le célèbre collège des Pères Jésuites de Fribourg. En 1761, il y fit sa première année de philosophie. Ses talents et son application le placèrent à la tête de tous ses condisciples. L'année suivante, il passe au second cours ; même succès. Bien plus, c'est sur ui que se porta le choix de son maître, le Professeur Reynold, pour défendre publiquement les thèses de la Philosophie universelle, et il le fit avec un grand succès (3).

Ce n'est point dans les sciences seules qu'il surpassait les élèves du collège ; tout le monde, et ses professeurs surtout, admiraient sa modestie et la pureté de ses mœurs ;

(1) Registre des baptêmes de Prez. D'après ce même registre, nous voyons que Jean Morel eut un autre fils Nicolas Placide, né le 25 novembre 1740. L'enfant eut pour parrain le noble seigneur Nicolas Placide Vonderweid de Berlens, banneret, et pour marraine dame Marie-Françoise Amman. La famille Morel ne resta probablement pas très longtemps à Prez. Car, ni avant ni après ces deux années, il n'est question d'elle, dans cette localité.

(2) Voir le manuscrit de Zoug, du P. Maurice de Lucerne, que nous désignerons désormais par les lettres *M.Z.* Nous le donnons *in extenso* dans les *Pièces justificatives*.

(3) Voir les *Nomina Literatorum* du collège de Fribourg aux années 1761, 1762 : « D. Jacobus Morel, qui etiam Theses publicas ex Philosophia universa *insigni cum laude* defendit »

Digitized by Google

aussi les Pères charmés de ces excellentes dispositions et remarquant son goût prononcé pour la vie religieuse, crurent aller au-devant de ses désirs en lui proposant la Compagnie de Jésus.

Le jeune homme cependant portait son regard sur une voie différente. Epris d'une affection sainte pour la Pauvreté séraphique, il résolut d'imiter l'exemple du Patriarche d'Assise, en en faisant son épouse.

Il se présente aux Supérieurs des Capucins qui lui imposent la bure au couvent de Zoug, le 26 septembre 1762, et lui donnent le nom d'Apollinaire.

Il se soumet gaîment aux dures épreuves du noviciat sous la direction du P. Denys Zürcher. L'année de probation terminée, il est envoyé à Arth, où il séjourne une année. En 1764, il part pour Mels, puis pour Bulle ; il termine ses cours de philosophie à Lucerne en 1765 et commence immédiatement la théologie. Envoyé à Sion en l'année 1767, il arrive au terme de ses études et reçoit en 1769 tous les pouvoirs requis pour l'exercice du saint ministère (1).

Le P. Maurice de Lucerne nous donne, de la vie du jeune clerc, la description suivante.

« Depuis le jour de sa profession, il donna à ses confrères l'exemple d'une vertu sublime et d'une profonde piété. Son occupation favorite était la prière orale et mentale, dans laquelle il puisa sans nul doute cette force héroïque qui le distingua à travers toutes les épreuves jusqu'au jour de son martyre.

« Il observait avec un soin minutieux les usages de l'Ordre les plus insignifiants. Devenu prêtre, il célébrait les saints mystères avec un respect, une attention et une ferveur remarquables. Il était le premier au chœur pour l'office du jour et de la nuit. On voyait reluire en lui une humilité profonde, une obéissance prompte, une vie retirée, un amour sincère pour Dieu et le prochain.

(1) Toutes ces dates sont tirées du *Protoc. Maj. Prov. Helv.* tom. 2. pag. 220. sub. Lit. M. des Arch. du couvent de Lucerne.

Digitized by Google

« Aux heures voulues, il vaquait à l'étude avec assiduité, mais sans perdre l'esprit de prière et de dévotion, de sorte qu'il observait à la lettre la recommandation du Père Saint-François qui disait à saint Antoine et à ses fils de travailler à l'acquisition des sciences, sans laisser éteindre en eux l'esprit de prière et de dévotion.

« De même que dans le monde il avait soutenu avec succès les thèses de philosophie, ainsi dans la religion il eut à défendre les thèses de toute la théologie ; ce qu'il fit publiquement à Sion dans le Valais, en présence de plusieurs savants qui furent remplis d'admiration (1). »

Un témoignage non moins précieux sur les années d'études du P. Apollinaire nous est fourni par son savant et vertueux maître lui-même, dont les paroles nous ont été conservées par le P. Maurice.

« J'ai vécu sept ans avec le Fr. Apollinaire, dit-il, je l'ai observé, je l'ai admiré, et je fus témoin du zèle extraordinaire qu'il mettait à convertir les pécheurs, à instruire les ignorants par des sermons et des catéchismes pratiques, à imprimer à la jeunesse de l'Ordre et du dehors des principes religieux solides et vrais, à ramener à la pénitence, par des aveux publics et privés, les hommes endurcis et vieillis dans le mal, à tel point que j'ai rarement vu quelqu'un qui pût lui être comparé. Ceux qui ont pris part avec lui aux missions peuvent dire tous les travaux de son apostolat et le bien qu'il a opéré par ses sermons remplis de zèle et mis à la portée du peuple ; plusieurs témoignages d'ailleurs sont déjà parvenus aux supérieurs de la province (2). »

Il ne resta que deux ans au couvent de Sion, et depuis 1771 nous le retrouvons successivement à Porrentruy, à Bulle et à Romont (3).

Cependant les études brillantes qu'il avait faites chez les

(1) M. Z. p. 2-3.
(2) M. Z. p. 3-4.
(3) *Prot. Maj. Prov. Helv.* t. II. p. 220.

Digitized by Google

Pères Jésuites de Fribourg, les connaissances profondes qu'il avait acquises dans le domaine de la philosophie et de la théologie le rendaient de plus en plus recommandable aux yeux des Supérieurs provinciaux, qui le nommèrent Lecteur à Fribourg en 1774 (1). Pendant six ans il exerça ces fonctions importantes et, après avoir été revêtu de la dignité de vicaire à Sion et à Bulle, il était sur le point d'être placé à la tête de ses frères : mais, dans les modestes sentiments qu'il avait de lui-même, il sollicita de ses supérieurs la grâce de n'être jamais revêtu d'aucune dignité, croyant qu'ainsi il trouverait des occasions plus nombreuses de s'exercer dans la vertu (2). On céda à ses désirs; néanmoins il fut envoyé en 1783 au couvent d'Altorf pour y exercer les fonctions difficiles de maître des novices (3).

Il quitta cette localité deux ans plus tard à destination de Stans (4).

Ici s'ouvre pour le P. Apollinaire une phase nouvelle. Il aimait la solitude d'Altorf et ce fut pour lui un grand sacrifice d'en sortir. Mais l'amour de l'obéissance triomphait de toutes ses inclinations naturelles. Arrivé dans son nouveau poste, il est chargé des cours d'éloquence sacrée et de l'œuvre des catéchismes. Il s'en acquitte avec un zèle remarquable.

Des témoins dignes de foi, nous dit le P. Maurice (5), ont rendu témoignage de sa vie religieuse à Stans. Il était le premier à se rendre au chœur et au confessionnal et n'en sortait que le dernier. Autant qu'il dépendait de lui, il disait la messe en dernier lieu surtout les jours de confession. On l'appelait presque tous les jours au confessionnal, parce que ses avis spirituels inspiraient à chacun une vive confiance. D'innombrables fidèles de l'un et de l'autre sexe désiraient lui

(1) Arch. des Cap. de Frib. fasc. VIII.
(2) M. Z. p. 4.
(3) *Chronica Prov. Helv.* Ord. S. P. N. Franc. Capuc. Solod. 1884, p. 529.
(4) Ibid ; M. Z. l. c., Prot. Maj. l. c. Arch. Prov. Cap. Lucernae 6 B. 27.
(5) M. Z. p. 5.

Digitized by Google

faire une confession générale de leur vie, et, dans ces circonstances, le Père faisait aux âmes un bien immense.

Ses démarches hors du monastère étaient irréprochables, son maintien religieux, sa conversation agréable et édifiante. Après l'office de minuit, il reprenait rarement son repos, mais se livrait à l'étude, à la prière et à la méditation (1).

Les catéchismes qu'il donnait à Büren (2) étaient si pleins d'attraits que les grandes personnes y accouraient en foule et en retiraient une grande utilité.

Jusqu'ici tout allait bien pour le P. Apollinaire. Estimé de ses supérieurs et de ses confrères, entouré de nombreux et vertueux amis, il brillait comme un astre au milieu des populations de l'Unterwald. Mais à l'horizon commençait à paraître un point noir. Un nuage portant dans ses flancs une tempête formidable se précipitait vers l'homme de Dieu. Tout un appareil orageux de murmure, de calomnie, d'accusations publiques vint fondre sur lui, menaçant de l'emporter dans ses tourbillons ; mais sa vertu était plus forte que les tempêtes, son édifice spirituel, quelque élevé qu'il fût, reposait sur les bases solides d'une humilité profonde, et s'appuyait sur les puissants contreforts de l'espérance.

Les premiers symptômes apparurent à l'occasion de ses catéchismes. Le bruit se répandit tout à coup que son enseignement n'était pas orthodoxe, et causait dans ses auditeurs une profonde surprise. Le choc était terrible, mais Dieu se hâta de venir au secours de son serviteur. Dès que les pieux paroissiens de Büren eurent connaissance de cette calomnie, ils en conçurent une profonde indignation et se rendirent auprès du Landammann Wyrsch de Buochs pour le prier d'imposer silence aux calomniateurs. Celui-ci se rendit au couvent de Stans avec deux jurés, et attesta, devant la vénérable Famille réunie, que tous les enseignements de notre fervent catéchiste non seulement n'étaient pas blessants, mais

(1) M. Z. p. 5

(2) Village situé dans le voisinage de Stans.

Digitized by Google

corrects, utiles, et édifiants pour tous ; et déposa cette justification par écrit entre les mains du P. Apollinaire, afin qu'il pût s'en servir en toute occurrence (1).

Cette mesure humilia ses ennemis mais ne leur ferma point la bouche. Poursuivant l'œuvre odieuse qu'ils avaient entreprise, ils préparèrent un assaut formidable contre cet homme, dont la vertu était une condamnation permanente de leur conduite.

Le saint Religieux se disposait à toute éventualité. Il avait pour lui le témoignage d'une conscience pure et l'approbation des âmes droites.

On s'attaqua à ce qu'il avait de plus cher au monde ; à sa bonne réputation. Et, pour arriver plus sûrement à leur fin, ses adversaires soulevèrent des créatures aux mœurs perdues qui imputèrent à l'humble fils de saint François un crime dont la noirceur fait frémir. On répandit dans la contrée certains soupçons qui devaient causer, dans l'âme de celui qui en était la victime, une impression d'autant plus douloureuse, que depuis son enfance il avait eu horreur des moindres taches et que, dans toute sa vie religieuse comme au collège, il avait fait par la pureté exquise de ses mœurs l'admiration de ceux qui l'ont connu.

Moments terribles dans la vie d'un homme, épreuves dures, — mais, — disons-le, — épreuves nécessaires, où la vertu est affermie, couronnée par ce cachet d'authenticité, qui ne permet plus de mettre en doute sa mystérieuse énergie.

Le P. Apollinaire en était persuadé plus que personne. Il se réjouira plus tard d'avoir passé par le petit creuset de Stans, avant d'être plongé dans la fournaise ardente de Paris ; il se félicitera d'avoir eu l'occasion d'essayer ses armes avant de livrer le combat suprême, il s'estimera heureux d'avoir souffert toutes sortes d'injures avant d'être saisi par les bras de la mort. Ces pensées sublimes soutenaient son courage, mais n'empêchaient point son cœur de saigner. Acca-

(1) M. Z. p. 6.

Digitized by Google

blé par les traits de la calomnie, il se sentait méprisé, honni, considéré comme un homme au cœur pourri par le vice, et dans la tourmente de ces voix immondes, il ne voulut point prendre sa défense, mais laisser parler ses actes, ses démarches, toute sa conduite. Cependant ses supérieurs l'obligèrent à se justifier, afin d'écarter de l'Ordre les préjudices qui résulteraient de son silence.

Il le fit dans cet esprit de soumission, qui ne voit rien de parfait au monde que la volonté des représentants de Dieu. A cette fin, il rédigea un *Mémoire* dans lequel il prouva jusqu'à l'évidence, l'injustice des accusations dirigées contre lui ; puis prenant chaque point, chaque circonstance, il poursuivit, jusque dans leurs derniers retranchements, toutes les insinuations iniques de ses ennemis, leur prouvant d'une manière éclatante qu'ils ne s'étaient laissé diriger que par les intrigues de la jalousie (1).

Il aurait pu procéder plus loin encore et exiger de ses persécuteurs une satisfaction complète : c'était son droit ; mais, croyant les hommes moins perfides, il estimait que la vérité était suffisamment rétablie et qu'il pourrait reprendre son œuvre d'apostolat.

Erreur ! la tempête n'était point calmée. Les clameurs devenaient plus puissantes, les accusations plus affreuses, les cris plus éhontés.

Que fera le Religieux pour apaiser ces flots grandissants ? Un héroïque projet traverse son esprit. Il se souvient de Jonas et demandera, comme lui, qu'on le jette à la mer, il demandera à son supérieur provincial de le placer dans un autre couvent, préférant ainsi boire jusqu'à la lie le calice amer. C'est dans ces sentiments qu'il termine son *Apologie* : « O Père, s'écrie-t-il, si ce calice ne peut passer loin de moi, sans que je le boive, que votre volonté se fasse ! Je combats moins fidèlement, quand je souffre moins la persécution. Le serviteur n'est pas supérieur à son maître. Si Dieu me châtie

(1) M. Z. p. 6.

Digitized by Google

par la persécution, je puis espérer qu'il m'a placé au nombre de ses élus. Laissez-moi le soin de la vengeance, dit le Seigneur, c'est moi qui veux leur rendre, — pour toi, marche sur mes traces (1). »

L'homme de Dieu reçut une réponse favorable à ses désirs, et malgré les instances du gouvernement, auprès des Supérieurs de l'Ordre (2), il quitta le sol de l'Untervald, pour se rendre au couvent de Lucerne. Il arrive dans cette nouvelle solitude le 16 avril 1788, le cœur content d'avoir été jugé digne de souffrir la persécution pour la justice (3).

Fr. JUSTIN de Fribourg.
O. M. C.

(A suivre.)

(1) M. Z. p. 7.
(2) Voir *Pièces justif.* IV. 1 et 2.
(3) M. Z. l. c. ; *Protoc. Maj. Prov. Helv.* l. c.

Digitized by Google

COUP D'OEIL SUR LA RENAISSANCE

(*Suite*) (1)

LA SATIRE

Il est temps de parler des poètes de la Renaissance, dont Ronsard semble avoir été le héros pour ne pas dire le Dieu.

Commençons par la satire.

La satire est toute française. Nous pourrions dire comme les Latins : *Tota nostra est.* Elle nous sort par tous les pores. A l'origine de notre littérature, elle se retrouve dans tous les genres d'écrire, jusque dans l'épopée. Nous avons analysé naguère la *Geste* de Macaire ; elle nous a touchés jusqu'aux larmes, elle nous a fait rire. Il y a une gaieté, la vraie, qui naît du cœur ; un cœur généreux est un cœur joyeux. Voilà comment l'épopée à son origine, quoique fondée sur l'héroïsme, a pu être comique, en certains endroits, et même satirique. Charlemagne n'y est-il pas tour à tour grand et ridicule ?

La littérature de nos pères du moyen âge est même une satire perpétuelle. J. de Meung, Richard de Lison, et tous les auteurs du *Roman* de Renart, Jacquemart Giélée, sont des railleurs. Les écrivains les plus légers, Colin Muset, Rutebœuf, Villon, avec une franchise toute française, aiguisent l'épigramme contre les autres et contre eux-mêmes. P. d'Auvergne au midi, P. Cardinal, Bertrand de Born mêlent à l'amour l'amertume de la satire.

Qu'est-ce que nos fabliaux, farces, soties et moralités, sinon une continuelle satire où parfois, surtout aux environs de la Renaissance, rien n'est respecté, ni les mœurs, ni les prêtres, ni le Pape lui-même, témoin P. Gringoire, auteur de l'*Homme obstiné* ? Et le mystère néglige souvent sa

(1) Voir la fascicule de juin 1901.

Digitized by Google

gravité pour plaisanter et railler. Cela n'en vaut pas mieux. La tragédie oublie qu'elle est chaussée du cothurne ; ou plutôt, elle n'en a pas, et son masque laisse apercevoir, de temps en temps, un malicieux sourire. Notre nature l'a voulu ainsi. C'est un mélange de finesse, d'observation et de gaieté ; voilà ce que nous sommes.

C'est l'esprit gaulois. Gardons-le dans sa force, en l'épurant ; et rions, même de nos ennemis, en attendant l'heure de les vaincre.

Gringoire n'est pas le seul poète qui ait attaqué le Pape, après l'auteur du *Roman de la Rose* : Hélinand, un ancien trouvère du douzième siècle, qui se fit prêtre et prédicateur, osa, dans une pièce de vers sur la mort écrire :

« Rome est le maillet qui tôt assomme,
Qui faict aux simoniaux voile
De cardinal et d'Apostoile. »

Il aurait pu mieux choisir l'objet de son invective. Et Robert Gobin, au quatorzième siècle, dans les *Loups ravissants*, qui est un dialogue entre les loups, c'est-à-dire prêtres, maîtres-ès-arts et autres, et les gens de bonne doctrine, veut réformer le clergé. Il dédia son *Moral doctrinal* à sa mère l'Université de Paris.

En un mot, le moyen-âge a beaucoup plaisanté et raillé, à ce point que Huon de Méry, dans le *Tournoiement de l'Antechrist* (1), se plaint que la matière lui manque ; « car tout est dit ».

Est-ce que la Renaissance, qui a tout bravé, manquerait de satiriques ? Nous oublierions Rabelais et Montaigne, ces deux calomniateurs du surnaturel et de la nature humaine ? Leur raillerie douce ou bouffonne a préparé des armes à Voltaire.

Il y a des satiriques moins connus. C'est Mellin de Saint-Gellais, ami constant de Marot, ennemi du faux lyrisme de Ronsard lui-même, *une sorte de « précieux »*, un habile

(1) Treizième siècle.

Digitized by Google

courtisan. Il mourut en 1558, à soixante-et-onze ans, abbé de Reclus, aumônier du Dauphin, et bibliothécaire du roi (1). Ce poète léger et affecté, encore moins spirituel que cynique, a fait des sonnets, des madrigaux, même des épigrammes ; il y excelle.

En voici une :

« Un charlatan disait, en plein marché,
Qu'il montrerait le diable à tout le monde.
Si n'y en eut, tant fust-il empêché,
Qui ne courut pour voir l'esprit immonde.
Lors une bourse assez large et profonde
Il leur déploie, et leur dit : « Gens de bien,
Ouvrez les yeux, voyez, y a-t-il rien ?
Non, dit quelqu'un, de plus près regardant.
Et c'est, dit-il, le diable ; oyez-vous bien
Ouvrir sa bourse et ne rien voir dedans. »

Ronsard redoutait *la tenaille* de Mellin de Saint-Gelais. Marot le nomme

« Créature gentille,
Dans le sçavoir d'esprit et dans le style. »

Et ce même Marot n'est-il pas le poète satirique de plus d'une fine épigramme ?

C'en est un que Joachim du Bellay. Les coq-à-l'âne de Marot lui faisaient hausser les épaules ; il a écrit le *Poète courtisan* ; c'est une vraie satire.

En voici un passage où le poète indique le moyen de réussir à la cour :

« Je te veux enseigner un autre point notable,
Pour ce que de la court l'eschole, c'est la table.
Si tu veux promptement en honneur parvenir,
C'est où plus sagement il te fault maintenir.

(1) Octavien de Saint-Gelais, l'oncle (dit-on) de Mellin de Saint-Gellais, homme de cour, évêque d'Angoulême par faveur, mort en 1502, poète léger, a traduit en vers l'*Enéide*, écrit la *Chasse d'Amour* etc. Singulier temps.

Digitized by Google

Il fault avoir toujours le petit mot pour rire,
Il fault des lieux communs qu'à tout propos on tire,
Passer ce qu'on ne sait, et se montrer savant
En ce que l'on a lu deux ou trois jours devant.
— Mais qui des grands seigneurs veut acquérir la grâce,
Il ne fault que les vers seulement il embrasse,
Il fault d'autres propos son style déguiser,
Et ne leur fault toujours des lettres deviser.
Bref, pour estre en ces arts, des premiers de ton aage,
Si tu veux finement jouer ton personnage,
Entre les courtisans, du savant tu feras,
Et, entre les savans, courtisan tu seras

Du Bellay vécut jusqu'en 1560. Son poème ne porte pas le nom de *satire*. C'est un inconnu, Antoine Duverdier, qui publia, en 1572, les *Homonymes*, *satire* des mœurs corrompues de ce siècle. La *satire* ne vaut rien ; le titre seul est une nouveauté (1).

Jean de la Taille, né vers l'an 1540, fier gentilhomme de la Beauce, qui daignait faire des vers, a écrit le *Courtisan retiré*. Nous le retrouverons dans les premiers essais de notre tragédie française.

Il a rencontré un vieil homme de cour et désabusé ! Que de choses il apprend de sa bouche !

« Quant au lieu d'où je viens, et ce qui plus m'offense,
Est que l'homme à la femme y rende obéissance,
Le docte à l'ignorant, le vaillant au couart,
Au prestre le gendarme, à l'enfant le vieillard,
A l'insensé le sage, où vertu fait service
A faveur, ignorance à fortune et au vice,
Où tout change, où tout va par fortune et faveur,
Où vertu n'a loyer, où le vrai point d'honneur
N'est encore entendu, où l'on rit de science,
Où tous sentent encore leur barbare ignorance,
Où tout va, comme il plaist, aux femmes et aux temps. »

(1) Encore J. du Bellay dans *Sa Défense et Illustration* avait-il déjà employé le nom, le vrai nom du genre, qu'il substituait à celui de coq-à-l'âne.

Digitized by Google

Le courtisan doit encore,

« Jeûner, s'il faut manger ; s'il faut s'asseoir, aller ;
S'il faut parler, se taire ; et si dormir, veiller ;
Se transformer du tout, et combattre l'envie :
Voici l'aise si grand de la cour, et ma vie. . »

Ces vers sont de 1573 l'année même où naissait Régnier.

Un ami de Joachin du Bellay, le Normand Vauquelin de la Fresnaye, né en 1536, élève à Paris de Muret et de Turnèbe, a dédié une satire à Scévole de Sainte-Marthe, un savant, un financier, un médiocre poète, un neutre du temps de la Ligue. Cette satire renferme quelques beaux vers : Vauquelin se réfugiera plutôt « en Canada » que d'ouïr.

« Raconter pour vertus, les cautes injustices
Des Tibères trompeurs, en martelant leurs vices
De l'habit de Numa, qui, pour couvrir le mal,
Font carême le jour, et la nuit carnaval. »

Mais il est plus connu par son *Discours pour servir de préface au sujet de la satire*, et par son *Art poétique* en trois livres où il adoucit l'audace de son maître Ronsard.

Dès 1548, l'obscur Th. Sébilet composait aussi sa *Poétique*. Il a dit du poète :

« Jamais premièrement,
Le poète n'est point avare aucunement;
Il aime son labeur, son seul but et sa joye. »

Il y fait un genre du coq-à-l'âne, et sait à fond la prosodie du moyen-âge ; c'est un admirateur de Marot. Ronsard légiférait à son tour, et Boileau lui-même un siècle après Vauquelin (1) Plus tard, enfin, André Chénier essayait de renouveler l'art.

Ainsi de suite jusqu'à la fin des temps.

(1) Mort en 1607. Son *Art poétique*, commencé en 1574, ne parut qu'en 1605. Président au siège présidial de Caen, il ne donnait à la poésie que ses loisirs.

Digitized by Google

Mais notre sujet, c'est la satire. Vauquelin en écrit une deuxième à son fils Vauquelin des Yvetaux, plus tard précepteur du Dauphin, fils de Henri IV. Il est vieux et chagrin, il voit tout en noir :

« Les jeunes de ce temps sont tout achalandez,
Aux boutiques des jeux de cartes et de dez,
Beaux danseurs, escrimeurs, qui, mignons comme femmes,
La plus part tous frizés, d'un visage poupin
Suivent, dès le berceau, les dames et le vin (1). »

Ronsard et Passerat sont aussi des satiriques. Du second nous parlerons à propos de la satire *Ménippée*. Entre autres choses il a adressé une sorte d'invective aux dieux du Parnasse dont les mensonges ont abusé sa jeunesse. Il est plus sage que Boileau. De Ronsard nous ferons une étude particulière. Il nous tarde d'arriver à Régnier.

Il était fils de la sœur du poète Desportes et de J. Régnier, échevin à Chartres. Il était prédestiné à la poésie et fit ses premiers vers, dit-on, contre des amis de sa famille. On l'en corrigea ; c'est bien, mais on en voulut faire un prêtre, pourquoi ? (2) A la dernière heure, on n'osa pas, tant il était peu édifiant. Son père le « tança » en vain et plus d'une fois, « d'une parole émue ». Régnier fut poète et laïque.

Il n'en eut pas moins un canonicat dans l'Eglise de Notre-Dame de Chartres... Singulier chanoine ! Ensuite il fit deux voyages à Rome à la suite du cardinal François de Joyeuse et de l'ambassadeur Philippe de Béthune. Enfin, à la mort de son oncle, le poète Desportes, il hérita d'une pension de deux mille livres sur l'abbaye des Vaux de Cernay. Mais rien ne lui suffisait, et son libertinage dévorait tout, jusqu'à l'estime de ses protecteurs. Il était bon cependant.

« Et le surnom de bon me va-t-on reprochant,

(1) On a cinq livres de satires de Vauquelin nourri de Perse, Horace et Juvénal.

(2) A onze ans, il était tonsuré.

Digitized by Google

a-t-il dit,

D'autant que je n'ay pas l'esprit d'estre méchant (1). »

Un peu de méchanceté contre le vice l'eût rendu véritablement bon !

Il avait une admiration naïve pour son oncle, ce qui témoigne d'une bonne âme ; et il en voulut beaucoup à Malherbe. Voici pourquoi : celui-ci dînait un jour chez Desportes. Desportes proposa de lire quelques vers de sa traduction des Psaumes : « Non pas, dit Malherbe qui craignait d'avoir à les digérer, j'aime mieux votre potage que vos Psaumes. » — Régnier présent se contint ; mais quelques vers font foi de sa grande colère. Ils sont de la neuvième satire... Il déteste ces poètes dont

« le sçavoir ne s'étend seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un qui ne heurte une dipthongue,
Espier si des vers la rime est brève ou longue,
Ou bien si la voyelle à l'autre s'unissant,
Ne rend point à l'oreille un vers trop languissant,
Et laissent sur le verd le noble de l'ouvrage,
Nul esguillon divin n'esléve leur courage. »

Cet homme a du cœur, et du vrai, en vers : on le sent, malgré sa sévérité excessive pour « l'éplucheur » des mots et des syllabes. Malherbe, l'un des *inventeurs et correcteurs* de notre langue alors indécise. Il est faible dans la prose de sa vie. A l'extérieur, c'est un homme « vêtu avec négligence et assez malpropre (2) », au dire de Mlle Scudéri. Agé de quarante ans, il est surpris par la mort, en allant à Rouen. Dix ans plus tôt, il écrivait :

« Quand sur moi je jette les yeux (3),
A trente ans, me voyant tout vieux,

(1) Régnier, *Satire* 3.
(2) *Clélie*.
(3) Stances.

Digitized by Google

Mon cœur de frayeur diminue ;
Estant vieilli dans un moment,
Je ne puis dire seulement
Que ma jeunesse est devenue.
Du berceau courant au cercueil,
Le jour se dérobe à mon œil,
Mes sens troublez s'évanouissent.
Les hommes sont comme les fleurs »

Est-il rien de plus suave que ce dernier vers, au moins de plus délicat ?

Pauvre Régnier ! Il se repent, mais il voudrait bien que Dieu lui rendît la santé !

« J'ai l'œil scellé d'un sceau de fer,
Et déjà les portes d'enfer
Semblent s'entrouvrir pour me prendre ;
Mais encore, par ta bonté,
Si tu m'as osté la santé,
O Seigneur ! tu me la peux rendre... »

Dieu le prolongea dix ans, avec des éclairs de bon temps, qui firent briller les nouvelles folies de cet enfant prodigue et son repentir intermittent :

« Mes esprits éperdus frissonnent de terreur,
Et ne voyant salut que par la pénitence,
Mon cœur, comme mes yeux, s'ouvre à la repentance
Et me hay tellement, que je m'en fais horreur. »

En revanche, un jour où il éprouve je ne sais quelle béatitude épicurienne, il aura l'air de narguer la mort dans son Épitaphe et dira de lui-même (1) :

« J'ai vécu sans nul pensement
Me laissant aller doucement

(1) Épitaphe de Régnier faite par lui-même.

Digitized by Google

A la bonne loi naturelle ;
Et je m'étonne fort pourquoy
La mort osa songer en moy,
Qui ne songeay jamais en elle. »

O poète !

Malherbe ne l'estimait pas moins « à l'égal des latins ». Il égale Horace, en effet ; il en a la sincérité, la bonhomie, la délicatesse dans ses bons passages, et le cynisme.

Mais nous ne nous chargeons pas de prouver en détail que Régnier

« Du son hardi de ses rimes cyniques...
,.. Alarmoit les oreilles pudiques. »

C'est trop certain. Nous n'insisterons même pas sur l'imitation originale qu'il a faite des latins, de Perse, de Juvénal, de Lucilius, et d'autres. Nous resterons en France.

Boileau, un grand poète, a traité deux fois les mêmes sujets que Régnier ; il a perdu la partie. S'agit-il du repas ridicule ? Au dessert, on voit les gens qui se battent !

C'est réel... Homère n'a pas fait mieux dans le genre plaisant !

« Le pédant tout fumeux de vin et de doctrine (1).
« Tout bouillant de colère ».

a dit Boileau, moins original.

« ... Respond, Dieu sait comment. Le bon Jean se mutine,
Et sembloit que la gloire, en ce gentil assaut
Fust à qui parlerait, non pas mieux mais plus haut.
Ne croyez, en parlant, que l'un ou l'autre dorme.
Comment ! Votre argument, dist l'un, n'est pas en forme :
L'autre, tout hors de sens : mais c'est vous, malautru,
Qui faites le sçavant, et n'estes pas congru ;
L'autre : Monsieur le Sot, je vous feray bien taire ;
Quoy ? comment ? est-ce ainsi qu'on frape Despantère ?
Quelle incongruïté ! Vous mentez par les dents.
Mais vous... »

(1) Régnier, *Satire 10*.

Digitized by Google

« *Quos ego,* » dit Virgile ; et Boileau :

« Mêlez-vous de boire, je vous prie,
A l'auteur sur-le-champ aigrement repartit. »

On pense au sillon d'une lourde charrue.

Cent vers de la Pucelle à apprendre par cœur, dirai-je à Despréaux... Mais il est mort.

Toujours Régnier :

« ... Ainsi ces gens à se piquer ardents,
S'en vindrent du parler, à tic-tac, torche, lorgne.
Qui casse le museau ; qui son rival éborgne. »

C'est désordonné comme la bataille.

« Qui jette un pain, un plat, une assiette, un couteau,
Qui, pour une rondache, empoigne un escabeau,
L'un faict plus qu'il ne peut, et l'autre plus qu'il n'ose. »

Aucun de ces vers sentencieux :

« Le vin au plus muet fournissant la parole... »

Tout est vif, rude et pressé. Dans les vers qui roulent les uns sur les autres, on entend rouler les coups et les assiettes. Dans Boileau tout est lourd et amplifié.

A-t-il mieux peint l'enfance que Régnier ? Il ne l'a pas osé faire... Janséniste ! Et la jeunesse ?

Voici Régnier ; non ; c'est le jeune homme lui-même.

« Croissant l'âge en avant, sans soin de gouverneur (1),
Relevé, courageux, et cupide d'honneur,
Il se plaît aux chevaux, aux chiens, à la campaigne,
Facile au vice, il hait les vieux et les desdaigne,
Rude à qui le reprend, paresseux à son bien,
Prodigue, dépensier, il ne conserve rien,
Hautain, audacieux, conseiller à soy mesme,
Et d'un cœur obstiné se heurte à ce qu'il aime. »

(1) Régnier, *Satire* 5.

Digitized by Google

C'est un homme ; il vit, je le vois ; il a les couleurs de la jeunesse sur son visage.

C'est une ombre dans Boileau :

« Un jeune homme *toujours* bouillant, dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure et fou dans les plaisirs. »

Les deux derniers vers sont beaux et précis. Mais où est la vie et la fougue de la jeunesse ? C'est plutôt une analyse froide et philosophique.

Régnier a fait seize satires, plus ou moins imitées d'Horace, à la superficie ; elles sont bien de Régnier.

Un mot de Macette (1) et de la satire à Rapin. (2)

Celle-ci d'abord. L'homme de goût peint l'affectation des poètes de la Renaissance.

« Ils attifent leurs mots, enjolivent leurs phrases.
Affectent leurs discours tous si relevés d'art,
Et peignent leur défaux de couleur et de fard.
Ainsi je les compare à ces femmes jolies,
Qui, par les affiquets, se rendent embellies,
Qui, gentes en habits, et sades (3) en façons,
Parmy leur point coupé tendant leurs hameçons,
Dont l'œil rit mollement avec afféterie,
Et de qui le parler n'est rien que flaterie :
De rubans piolez (4) s'agencent proprement,
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'ornement ;
Leur visage reluit de céruse et de peautre,
Propres en leur coiffure, un poil ne passe l'autre. »

Pour lui, il va « le grand chemin » que son oncle lui apprit. Son oncle dont « la bonne table » et les « dix mille écus

(1) *Satire* 13e
(2) *Satire* 9e
(3) Sades, c'est-à-dire coquettes.
(4) Piolez, c'est-à-dire variés.

Digitized by Google

de rente » n'empêchent pas les bons vers, et qui « joint l'utile avec le délectable (1). »

Le poète se peint, tel qu'il est :

« Rien que le naturel sa grâce n'accompagne...
Les nonchalances sont ses plus grands artifices. »

Il est du temps passé ; c'est le fils légitime de Villon et de Marot, deux gaulois ; et c'est déjà un classique.

Racine a-t-il mieux fait que ces trois vers délicats :

« Sçachez qui donne aux fleurs ceste aimable peinture,
Quelle main sur la terre en broya la couleur,
Leurs secrètes vertus, leurs degrés de chaleur,
Voyez germer à l'œil les semences du monde. »

Et Boileau a-t-il été plus net, plus ferme et plus précis que dans ceux qui suivent :

« Votre raison vous trompe aussi bien que vos yeux...
En toute opinion je fuis la nouveauté (2).

Et quelqu'une de ses satires a-t-elle une fin plus piquante ?

« Mais, Rapin, à leurs goust si les vieux sont profanes
Si Virgile, le Tasse et Ronsard, sont des asnes,

Ronsard est de trop. Mais Régnier était de son temps, et partageait l'universel enthousiasme; l'engouement serait plus vrai. Il est encore et croit être, avec plus de goût, de l'Ecole du grand Pontife des Lettres païennes, et c'est cependant le contemporain de Malherbe Achevous.

Sans perdre en ces discours le temps que nous perdons,
Allons, comme eux, aux champs et mangeons des chardons (3). »

(1) Régnier *Satire 9e*.
(2) *Satire 9e*.
(3) Il s'agit des novateurs.

Digitized by Google

Enfin Boileau a-t-il jamais eu cette élévation !

« Or, ignorant de tout, de tout je me veux rire,
Faire de mon humeur un objet de satyre,
N'estimer rien de vray, qu'au goust il ne fust tel,
Vivre, et comme chrestien, adorer l'immortel. »

Ces deux beaux vers sont nés de la pensée de l'*immortel* qui est Dieu, source de toute vérité et de toute durable beauté...

Dans un genre inférieur, celui de la fable, la Fontaine a-t-il de plus beaux vers que ceux-ci. Il s'agit du Loup, de la Lionne et du Mulet. Voici comme ce mulet, de beaucoup d'esprit, répond aux flatteries du loup. (1)

« Lors il lève la jambe, au jarret ramassée,
Et d'un œil innocent il couvroit sa pensée.
Se tenant suspendu sur ses pieds en avant.
Le loup qui l'aperçoit se lève de devant
S'excusant de ne lire avecq ceste parolle...
Que les loups de son temps n'alloient point à l'écolle... »

Messire Loup est resté à distance.

La « chaude lionne » s'approche ; le mulet lui enfonce la tête d'un coup de pied,

« Et d'une autre façon,
Qu'elle ne sçavoit point, lui apprend sa leçon. »

A-t-on poussé plus loin la vivacité du drame et l'art classique des détails ?

Nous connaissons le peintre, le critique, le satirique, le fabuliste, le poète, ancien et nouveau, à la fois, qui, à la clarté de Marot, ajoute à ses heures, un nouveau progrès, la dignité du style. Un mot du moraliste et de Macette :

Macette est une courtisane retirée dans la dévotion, la fausse ; elle donnne, en « un coin sombre », une leçon de coquetterie à la jeune fille en qui Régnier « avait la pensée ». Il écoute « tapi, au recoin d'une porte » :

« Cette vieille chouette, à pas lents et posez,
La parole modeste et les yeux composez,

(1) *Satire 3.*

Digitized by Google

Entrant par révérence et resserrant sa bouche...
Timide en son respect, semblait sainte Nitouche. »

Macette apprend à la fiancée du poète les plus étonnantes choses du monde. Ainsi :

« L'honneur est un vieux sainct que l'on ne chôme plus. »

Une seule chose est nécessaire :

« Estre riche, contente, avoir fort bien de quoy ;
Et pompeuse en habits, fine, accorte et rusée,
Reluire de joyaux ainsi qu'une épousée. »

Mais Macette a entrevu Régnier ; elle fuit, et le poète indigné :

« Ma vieille, dys-je lors, qu'en mon cœur je maudis,
Est-ce là le chemin pour gaigner paradis.
Dieu te doint pour guerdon de tes œuvres si sainctes,
Que soient, avant ta mort, tes prunelles esteintes,
Ta maison découverte et sans feu tout l'hyver,
Avecque tes voisins, jour et nuit estriver, (disputer)
Et traîner, sans confort, triste et désespérée,
Une pauvre vieillesse, et toujours altérée. »

Cette indignation de bon aloi découvre une âme franche ; et la franchise du vers y répond, saupoudré de sel gaulois, Le poète nous fait sourire, heureux qu'il est d'épancher contre l'hypocrisie une colère généreuse.

Pourtant Régnier est de la Renaissance par la lascivité de ses satires. Ce n'est pas qu'il cherche à nuire, il se peint ; il hait le vice dont il souffre ; il veut dégoûter le lecteur du mal dont il est dégoûté lui-même, sans pouvoir s'en défaire ; (1) il est encore plus crû qu'il n'est impur ; mais, en somme, il a la marque de la bête. Il a aussi quelques traces du « *stylo culto* » des Italiens ; il les imite parfois, sans le soupçonner, l'Arétin, entre autres ; et les arbres, à l'entendre, ont « une perruque verte » au printemps. Il n'a pas la sécheresse du

(1) Il a dit cependant :

« Je croirai qu'il n'est rien au monde qui guérisse
Un homme vicieux comme son propre vice. »

(*Satire 11e.*)

Digitized by Google

cœur. Elle appartient (1) aux protestants, voire même au fameux Agrippa d'Aubigné. Quel contraste !

Ce calviniste, traître à sa patrie, pour finir, était né en Saintonge, au château de Saint-Maury, en 1552 d'une savante qui avait commenté saint Basile et qui mourut en donnant naissance à son fils. Ce fut un petit prodige qui traduisait le Criton, à sept ans. On le raconte. N'est-ce pas lui qui l'a raconté ? Le grec ne lui suffit pas : il y ajoutera le latin, l'italien, l'espagnol, l'hébreu, sans compter le reste. Jeune homme, écuyer du Béarnais, puis favori du duc de Guise, il était frondeur et débauché, hargneux, cassant, moqueur, ce qui ne veut pas dire joyeux, et spadassin redoutable ; ami de Bussy d'Ambroise, un fougueux ligueur : c'était aussi un gentilhomme à « caprioles et afféteries. » Ce fut un sectaire. Brave et cruel, il combattait avec les catholiques, à Dormans (1575), oublieux alors de la promesse faite à son père, un fanatique calviniste, au pont d'Amboise. A dix-sept ans, dans une maladie réputée mortelle, il avait osé faire une confession publique qui fit dresser les cheveux aux vieux routiers qui l'entendaient.

Et puis, du courtisan voluptueux des Guises sort, on ne sait comment, l'hérétique acharné qui forcera, sur le champ de bataille, l'ennemi vaincu à renier sa foi, s'il ne veut pas avoir la tête cassée. Il sera, au nom du roi Henri IV, gouverneur d'Oléron et de Maillezais, vice-amiral de Guyenne et de Bretagne ; mais il a été mieux que cela, un Régulus. Pris dans un combat, par Saint-Luc, en 1585, il obtient, sur parole, d'aller à la Rochelle pour quelques jours. Dans l'intervalle, Catherine de Médicis le condamne à mort. Il ne s'en remet pas moins, au jour indiqué, à la discrétion de ses ennemis. Il nous l'apprend. Mais à Dax, il fait périr vingt-deux soldats qui s'étaient rendus et livrés à sa clémence.

A. Charaux, T. O.
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.

(A suivre.)

(1) Aux seize satires de Régnier, il faut ajouter trois Epîtres et cinq Elégies médiocres, avec des Epigrammes obscènes pour la plupart.

Digitized by Google

LE LUXE ET LA CONSCIENCE

(*Suite.*) (1)

II

Le luxe dans les vêtements, dans l'ameublement, la recherche et la superfluité sous n'importe quelle forme, voilà l'antipode de la vie franciscaine. Saint François a donné à ses enfants du premier et du second Ordre les habits les plus pauvres et les plus méprisés qu'il a pu trouver ; et aux membres de son Tiers-Ordre, il avait fait un devoir de prendre « un habit simple et de couleur grise, avec « une corde à plusieurs nœuds pour ceinture, voulant ainsi « obliger les tertiaires à porter des vêtements dont la sim- « plicité fut une éloquente condamnation du luxe et de la « noblesse des enfants du siècle. »

L'esprit du Tiers-Ordre n'a pas changé ; aussi la règle du 30 mai 1883 porte-t-elle, en tête du chapitre relatif à la manière de vivre, une clause semblable. « Les membres du « Tiers-Ordre s'abstiendront dans leur habillement de tout « ce qui sent le luxe et l'élégance mondaine, et observeront, « chacun suivant sa condition, les règles de la modestie. »

Il ne pouvait en être autrement si l'on en croit l'explication que les statuts du Tiers-Ordre donnent comme commentaire du passage parallèle de l'ancienne règle : « L'exacte « observance de ce point de la règle est de la plus haute « importance pour elles, (les sœurs tertiaires) car l'expérience « a démontré qu'il leur est presque impossible de conser- « ver l'esprit de leur vocation, si dans leur manière de se « vêtir elles s'éloignent de cette belle et touchante simpli- « cité. »

(1) Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

Or qu'on ne s'y méprenne pas : ce qui est si fermement défendu à un tertiaire ne saurait être permis à un chrétien sérieux, puisque le Tiers-Ordre n'est pas autre chose que « la vie chrétienne bien entendue ». Il faut donc convenir que le luxe et la vie chrétienne ne s'accordent pas, que ce sont choses incompatibles. Le monde a beau se récrier, c'est ainsi qu'ont de tout temps enseigné les saints.

Le tertiaire Thomas Morus, grand chancelier de Henri VIII d'Angleterre, trouva une personne superbement parée, qui avait employé à s'ajuster et à s'orner toutes les ressources et tous les secrets de l'art le plus raffiné. Elle s'attendait sans doute à recevoir de ce haut personnage des louanges qu'elle croyait méritées sur les avantages de sa personne et sur la perfection de sa mise. Le grand chrétien se contenta de lui dire. « Madame, si à votre mort vous n'allez pas en enfer, Dieu « commettra une injustice atroce envers vous, car vraiment « vous l'achetez bien cher, cet enfer, avec la peine que vous « coûte votre luxe. »

Je ne sais si cette pauvre vaniteuse eut un mot à répondre ; mais je crains que plus d'un lecteur ne trouve quelque chose d'excessif dans la parole de ce célèbre tertiaire qui devint plus tard le martyr de la cause de l'Église. Des personnes même bien pensantes reconnaîtront sans difficulté que ces *pénitentes du diable* endurent pour le luxe, pour la vanité, pour le péché, beaucoup plus de souffrances de toute nature que le bon Dieu n'en a jamais exigé de ceux qui le servent ; bien peu consentiront à admettre que le luxe puisse, par lui-même et en dehors des conséquences qu'il entraîne, constituer une faute aussi considérable.

Et pourtant saint Bernardin de Sienne jette à la face du monde ce cri d'alarme qui depuis quatre siècles n'a pas cessé d'être vrai : « A cause des fausses idées qu'on se fait sur le « luxe, presque toute la chrétienté se jette dans le gouffre de « la damnation. » De son côté la Glose interprète comme il suit le célèbre passage évangélique du mauvais riche : « Si « le culte des vêtements précieux n'était pas une faute, la pa-

Digitized by Google

« role de Dieu ne se mettrait pas tant en peine de nous faire « savoir que ce riche qui s'habillait de pourpre et de byssus « est tourmenté dans l'enfer. »

Ecoutons la grande voix de saint Grégoire commentant ce passage de Job : « On a caché sous terre le piège pour le prendre . » Le démon, dit ce grand docteur, « l'ennemi du genre humain, examine les habitudes de chacun de nous, les « défauts auxquels nous serions le plus enclins. A chacun « il met devant les yeux du corps et de l'âme les objets vers « lesquels le ramènent les tendances naturelles. A ceux qui « aiment la vie facile et la gaieté il propose la luxure ou la « vanité ; aux caractères âpres, la colère, l'orgueil ou la « cruauté. Ainsi à chacun le piège est tendu le long du che- « min qu'il aime à suivre. »

Fondé sur cette explication d'un tel docteur, notre Alexandre de Halès n'hésite pas à formuler cette déclaration. « On peut « l'affirmer sans crainte : ces couleurs sophistiquées que les « femmes mettent avec tant soin sur le visage ou dans les « cheveux sont inspirées par le démon », *instinctu diaboli fiunt*. Remarquez en passant ce terrible mot *d'instinct* venant du diable ou entretenu par le diable dont il faut désespérer de rendre ni la force ni le sens.

« Il faut en dire autant, continue le docteur irréfragable, de « toutes ces sophistications de parfums, recherches de mets « auxquelles on apporte beaucoup trop de soin, non point à « raison de quelque nécessité réelle, mais uniquement en vue « de se procurer du plaisir. Mettez sur le même pied cer- « tains jeux d'hommes ou de femmes, des mélodies qui pro- « voquent la luxure ou la mollesse, des façons d'habillements, « les bains que l'on multiplie à l'excès non pas à cause des « exigences de la nécessité, mais pour y trouver son plaisir, « les chansons efféminées, plus que légères ou lascives, les « danses et tant d'autres choses. *En tout cela le démon se sert « de tous les sens du corps pour entraîner les hommes à leur perte* ».

Si l'enseignement du docteur franciscain paraît trop sévère,

Digitized by Google

je conviendrai sans détour qu'il est démodé de nos jours comme toutes les doctrines tranchées, claires, formelles ; on l'aimerait mieux un peu plus accommodant, c'est-à-dire se pliant davantage aux caprices de la mode. Mais toutes les maximes du monde et toutes nos concessions n'empêcheront pas que nous ne soyons jugés au tribunal de Dieu, non pas d'après la mode, mais selon l'Évangile. Qu'on prenne donc garde de mériter pour cette heure redoutable le blâme qu'une reine de France reçut un jour de son évêque. Elle prétendait que ses parures n'étaient pas trop luxueuses pour une reine de France. — Je n'en disconviens pas, répartit le prélat; mais vous êtes aussi chrétienne, et pour une chrétienne ce luxe est excessif.

Quadriga dæmonum, carrosse des démons ! criait saint Bernardin de Sienne aux personnes adonnées au luxe. Voici de quelle manière il expliquait sa pensée : en temps de pluie, quand il y a de la boue, les personnages importants se font traîner dans des carrosses par des bœufs ou par des chevaux afin de ne point endommager leurs beaux habillements ; ainsi les démons, *qui sont maîtres et seigneurs des dames luxueuses*, se font porter sur leurs robes traînantes comme sur des chars, et l'on n'exagère aucunement en désignant ces personnes de nom de carrosses des démons.

Le saint citait à ce propos le fait raconté dans la vie de saint Zénon qui, avant d'être évêque de Vérone, avait servi de clerc à saint Ambroise. Ce jeune homme, simple et candide, mais depuis longtemps mûr et d'habitudes très sérieuses, accompagnait saint Ambroise dans la ville. Tout-à-coup, contrairement à sa réserve habituelle, il partit d'un grand éclat de rire, ce dont l'évêque fut bien surpris. « Pardonnez-moi, mon Père, dit le saint jeune homme, je viens de voir un démon endormi sur la queue de la robe de cette dame qui marche devant nous. Au passage du ruisseau, elle a dû relever la queue pour ne la point mouiller et le démon qui dormait a roulé dans l'eau. Voyez-le encore tout sale. »

Hésiterons-nous à conclure avec saint Bernardin ? « Ce n'est

Digitized by Google

pas seulement un démon que ces vaniteuses portent sur la queue de leur robe ; elles en tirent après elles autant qu'il y a eu de pauvres dévorés, d'injustices commises dans les affaires, autant qu'il y a eu d'œuvres de piété négligées à cause du luxe. »

L'enseignement de saint Grégoire le Grand est peut-être plus effrayant encore : « Pourquoi, demande ce grand docteur, pourquoi Jésus-Christ dit-il : Voilà que ceux qui s'habillent mollement sont dans les palais des rois ? C'est assurément pour nous démontrer formellement qu'on est du « parti non point du roi du ciel, mais du roi de ce monde, « quand, ne s'adonnant qu'aux choses extérieures, on recherche la molesse et les jouissances de la vie présente. « Donc *personne ne doit s'imaginer que la superfluité et la « recherche des habillements puisse n'être pas un péché.* S'il « n'y avait pas là une faute, Notre-Seigneur n'aurait jamais « loué saint Jean pour la rudesse de ses vêtements. »

Oui, vraiment, les démons peuvent reposer et dormir tranquilles sur les toilettes des vaniteuses, car ils ont en elles, à leur service, de rudes, d'infatigables champions. Les esprits tentateurs n'ont plus à se préoccuper de chercher les moyens de précipiter les âmes dans l'enfer : le luxe y suffira. Ecoutons saint Bernardin de Sienne qui commente la parole de Jésus-Christ à propos de sainte Marie-Madeleine : Beaucoup de péchés lui ont été remis parce qu'elle a beaucoup aimé : « Quels ont été ces innombrables péchés, demande-t-il, « sinon les recherches de son orgueil, son « luxe et ses vanités ? Par là elle avait donné le mauvais « exemple, perdu bien des âmes et commis elle-même « une multitude de péchés. » Hélas ! pourquoi devons-nous continuer avec le même saint ? « Un grand nombre de « personnes, semblables à Madeleine avant sa conversion, « ignorent les péchés innombrables qui sont la conséquence « du luxe : Aussi ne songe-t-on pas même à en demander « pardon à Dieu. »

Et pourtant, même à défaut de l'enseignement si clair, si

Digitized by Google

précis de ces saints docteurs, le simple bon sens devrait parler assez haut, et tout homme de bonne foi serait à même de se renseigner suffisamment sans le secours de personne. Saint François d'Assise disait : « Je n'ai jamais consenti à être « voleur d'aumônes : je n'ai jamais accepté toutes les choses « qui m'étaient nécessaires de peur de priver les autres « pauvres d'une partie de ce qui leur revenait. » Un riche romain faisait dissoudre dans du vinaigre une pierre précieuse valant je ne sais combien de centaines de mille francs et l'absorbait d'une bouchée. Au point de vue de la moralité vous défendrez-vous de reconnaître une certaine différence entre ces deux lignes de conduite ?

L'enseignement de saint Thomas éclairera cette question d'un jour nouveau. « Par eux-mêmes, dit l'Ange de l'Ecole, « les objets extérieurs servant aux usages de l'homme ne « sont ni bons ni mauvais. Tout le mal vient de l'homme qui « ne sait point garder la modération en les employant. » Cet enseignement — on peut le dire — catholique, l'homme le plus inculte le comprendra ; et, d'accord avec le génie théologique, le bon sens populaire n'admettra jamais qu'on puisse avoir le droit de se servir du luxe pour sortir de son rang, ou d'attacher démesurément son cœur à la vanité.

C'est tellement vrai que la philosophie latente du langage vient apporter la plus éclatante confirmation de tout ce qui a été dit. Selon son étymologie, ce mot de luxe, dérivé de *luo*, signifie relâchement, dissolution : ce qui veut dire qu'au moral tout aussi bien qu'au physique, le luxe entraîne la destruction et la ruine de tout. Qu'il s'agisse des trésors de l'âme ou des biens de la fortune, on peut redire en toute vérité cette parole d'un économiste célèbre : le luxe est le fils de la richesse et le père de la pauvreté.

La fortune ? La personne luxueuse aurait bien le droit de rééditer en la faisant sienne la parole de ce Romain qui se débarrassait de la vie parce que, disait-il, avec quelques centaines de mille livres de rente un Romain ne pouvait se suffire convenablement. On a fait le calcul des dépenses

Digitized by Google

que le luxe occasionne aux grandes dames du monde. Il paraît qu'il leur faut tous les ans un minimum de 47000 francs, non pas pour procurer, mais simplement pour entretenir une seule garde-robe. Les petites gens n'abordent pas ces chiffres, c'est vrai ; mais n'est-il pas certain aussi que les désirs de la vaniteuse, de la mondaine ne s'arrêtent pas même là ? Si elle ne peut satisfaire son envie, elle ne reculera devant aucune vilenie : vols à la maison, indélicatesses au dehors, tout moyen lui semblera bon. Et n'est-ce pas de tous côtés qu'on voit aujourd'hui, par suite du luxe, les fortunes s'effrondrer et s'émietter avec la plus grande rapidité ? Partout où il se montre, le luxe est et sera toujours, selon la parole de Léon XIII, « le gouffre des fortunes ». Ajoutez à cela que, selon le vieux dicton : « Fille qui trop se mire peu file », ce gouffre ne sera guère comblé par l'argent qu'elle apportera honnêtement à la maison.

La famille ? Le luxe ne la ménage guère plus que la bourse. La famille devient incompatible, impossible avec le luxe. Les enfants gêneraient le luxe des parents ; ils coûtent d'ailleurs trop cher pour qu'on les désire ou même qu'on les accepte de la main de Dieu. Le luxe est pour une grande part la cause de ces calculs monstrueux qui privent le ciel d'élus et la terre de bras. Dans bien des maisons, on considère comme la pire des calamités l'arrivée de nouveau-venus au foyer. Si surtout ce sont des filles, il faut les habiller, il faudra les doter, il faudra les marier... Bien des pères pensent, sans oser le dire trop haut, ce que l'un d'eux déclarait tout brutalement : « Une fille, c'est bien ; deux filles, c'est assez ; trois filles, c'est trop ; quatre filles et leur mère, cela fait cinq démons tout autour du père ». Et, en dehors de ces crimes abominables et de tant d'autres du même genre que nous rougirions de nommer ici, que de colères, que de désespoirs, que de blasphèmes, que de jalousies, que de haines le luxe occasionne tous les jours au sein des familles !

Comment s'y prendrait-elle pour ne pas rougir de son père qui vient la voir à la pension ? Il l'attend, dans ce parloir

Digitized by Google

tout brillant et luxueux ; et lui-même est en sabots avec sa blouse toute rapetassée ; il aura amené quelqu'un des petits frères presque en haillons et en misère. Et ce sont ces pauvres gens, auxquels on serait tenté de donner un petit sou pour aller s'acheter du pain, que Mademoiselle la pensionnaire viendra embrasser ! Elle arrivera, elle, avec sa taille toute fine, avec son air précieux, avec ses vêtements tout ornés des dettes de son père... Quand elle aura bien appris à jouer du piano et à lire des feuilletons, on lui cherchera une place d'institutrice ou de receveuse ; et elle continuera à porter de superbes parures, incapable pour toute sa vie de s'établir et de fonder une nouvelle famille, incapable même d'autre chose que de maudire son père et sa mère qui l'ont déclassée, et de les laisser mourir seuls de rage et de faim.

Une dame du grand monde disait que sa fille de dix-huit ou dix-neuf ans, que l'étiquette la condamnait à emmener avec elle à la promenade, la faisait paraître trop vieille !... Il fallait donc s'en débarrasser, en cherchant un parti à Mademoiselle ! Voilà le cas que le luxe fait des aptitudes de la vocation et de la vie des enfants. — Un jeune homme, fils unique, arrivait au collège avec les souliers tout crevassés. Il le fallait bien : sa mère étrennait le jour même sa quatrième robe de saison. Où trouver de fonds pour faire face à tant de dépenses ? — Le même garçon criait à qui voulait l'entendre que Madame sa mère allait au bal ou à la soirée dans telle maison, son père allait passer la veillée dans telle autre ; et pendant ce temps le fils unique de seize ou dix-sept ans courait les cafés chantants et les casinos en campagnie des filles de joie ou faisait pire encore chez lui avec le service et même avec de jeunes parentes ; et le malheureux pouvait encore ajouter au récit de toutes ces abominations : je sais bien que je suis loin d'en faire autant que ma mère ! Oh ! Quelles révélations le jour du jugement fera sur l'histoire secrète de bien des vaniteuses !

La personne humaine ? Il en est d'elle comme de tout le

Digitized by Google

reste : elle n'a pas de pire ennemi que le luxe. Le luxe l'inutilise, la rend incapable de penser à autre chose qu'à sa vanité. Le luxe fait d'elle une élégante, une précieuse : elle estimerait s'abaisser en s'appliquant à un travail quelconque. La voilà donc inoccupée, traînant une existence oiseuse, ennuyée, dégoûtée de la vie comme de tout le reste. La vie d'ailleurs lui est moins chère que sa vanité : elle aimerait mieux se passer de pain que d'un seul de ses ridicules atours. « On ne voit pas ce qu'elle mange mais on voit ce qu'elle porte. » Le luxe fait son tourment, son martyre. Voyez plutôt ces visages artificiellement anémiés, ces corps auxquels on n'a pas même permis de se développer. Pour les prisonniers de la justice humaine, on a des cachots, des menottes, des entraves ; mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de ces carcans revêtus de soie et de dentelles, de ces cercles de fer, de ces corsets et de ces mille engins de supplice dont se tourmente tous les jours l'esclave de la vanité ? Jamais bourreau n'a enchaîné sa victime aussi étroitement que ces malheureuses incapables de mettre un pied devant l'autre ou de tourner la tête à gauche ou à droite, obligées de rejeter le peu de nourriture indispensable à la vie que l'étiquette tolérerait encore, et gênées même pour respirer un peu d'air au milieu de leurs parfums empoisonnés.

Ce qu'il y a de pire, c'est que ces ornements et ces atours sont un aveu humiliant. On ne traitera pas d'exagérées ni de menteuses ces remarques de saint Ambroise et de saint Augustin : « Pauvre vaniteuse, où trouverions-nous un juge « de votre laideur moins intéressé que vous-même qui vous « cachez pour n'être pas vue ? Si vous êtes belle, pourquoi « vous dissimuler ? si vous êtes vilaine, pourquoi mentez-« vous avec cette beauté d'emprunt ? Ni votre propre cons-« cience, ni le jugement du monde ne vous feront grâce « sur ce point ». C'est clair. Si l'on se parfume, c'est qu'on a quelque infection à couvrir ; si l'on se pare, c'est qu'on porte avec soi une difformité, une laideur qu'on n'aime pas

Digitized by Google

à laisser paraître. Quel aveu de la part de la vaniteuse ! Elle est punie par où elle pèche.

La considération suivante est tout aussi vraie et peut-être plus humiliante encore. « Gardez-vous, dit saint Bernard, en « développant un texte des Psaumes, gardez-vous d'imiter « les pécheurs qui mendient une beauté étrangère alors « qu'ils ont perdu la leur. On s'avoue dépouillé de la beauté « naturelle et intérieure, lorsqu'au prix de tant de soins et « d'argent, à force de formes de ce simulacre si passager « du monde, on prend tant de peine à l'effet de passer pour « belle aux yeux des insensés. C'est une honte que d'em- « prunter la beauté à la dépouille des vers à soie, à l'ouvrage « des vers ! Que votre beauté vous suffise ! *Tua tibi suffi-* « *ciat !* »

Les païens avaient compris tout ce que ce luxe d'emprunt cachait de turpitude. « Je loue, écrit Clément d'Alexandrie, j'admire la république de Lacédémone : là du moins on ne permettait qu'aux filles publiques de porter des habillements « couverts de fleurs et tout un monde d'or : ainsi l'on y dé- « fendait aux femmes honnêtes la recherche du luxe qui de- « meurait réservé aux seules courtisanes. » Ces païens avaient donc un avantage sur nous : ils pouvaient se défendre de la prostitution au moyen de ces signes extérieurs. Aujourd'hui nous devrions rééditer le cri désespéré de saint Jean-Chrysostome : « impossible de reconnaître une vierge d'avec une fille de joie ! » Certaines jeunes filles, tout en se prétendant parfaitement honnêtes, rivalisent de luxe avec les actrices et les courtisanes ! Il y aurait lieu de continuer avec le même docteur : « La virginité a perdu l'auréole de respect dont on l'environnait : ces malheureuses font elles-mêmes tout leur possible pour se faire mépriser ! »

Quelle honte, en effet ! Cette jeune personne devait, par sa vertu, par sa modestie, par sa pureté, attirer les regards de Dieu même : et la voilà, la voilà qui ne rougit pas de se faire l'émule et la rivale d'une comédienne, d'une prostituée. Or le monde ne saurait s'y tromper : aussi remarque-t-on

Digitized by Google

autour de ces appats de luxure toute la jeunesse libertine et débauchée. D'instinct l'oiseau de proie s'abat sur la viande gâtée, d'instinct les dissolus poursuivent les vaniteuses. Il faut bien qu'il en soit ainsi puisque, enchaînées dans les liens de la vanité, ces malheureuses ne se sont pas même réservé le moyen ni le droit de se défendre des provocations les plus injurieuses. Qu'elles se récrient, qu'elles essaient de dire aux libertins qu'ils se sont trompés d'adresse, ceux-ci pourront répondre à la manière dont saint Bernardin de Sienne le faisait aux vaniteuses de son temps : « Vous vous dites honnête, « mais alors pourquoi cette exhibition des marques de l'im- « pureté et de l'indécence ? Vous voulez qu'on vous dise ver- « tueuse ; pourquoi donc affichez-vous au dehors cette im- « modestie, cette luxure effrénée ? »

La femme à la mode aura beau protester ; le même saint retournera le fer dans la plaie avec sa logique impitoyable. « Enlevez, leur criera-t-il, faites disparaître ce signalement « de la luxure, et on ne vous prendra plus pour des personnes « impudiques. On s'en rapporte plus facilement et avec plus « de confiance aux faits qu'aux paroles : vos paroles sont bien « celles d'une personne chaste ; mais vos œuvres exhalent « l'impureté. S'il est vrai que, dans votre maison, on ne débite « pas le vin, pourquoi donc avez-vous arboré le rameau au- « quel se font reconnaître les auberges ? » — Pour qui nous prenez-vous donc ? — Pas de fumée sans feu ! répondra l'expérience de tous les siècles ; et l'Evangile sera toujours là pour donner raison à la parole de ce saint : un arbre qui est bon ne saurait produire de mauvais fruits ; à leurs fruits donc vous reconnaîtrez ce que valent et ce que sont les vaniteuses !

Il serait aisé de multiplier les textes des saints et des docteurs, et de faire voir jusqu'à l'évidence qu'à leurs yeux, comme aux yeux de Dieu, l'impureté est la conséquence et le châtiment du luxe. Saint Grégoire établit le rapprochement de l'humilité du cœur et de la pureté du corps, et il fait cette déclaration importante. *Unum custoditur ab altero* :

Digitized by Google

L'une est est la gardienne de l'autre. Donc : ou l'humilité, ou l'impureté ! Ou bien l'on renoncera aux toilettes et aux modes luxueuses ou bien on consent à devenir la proie de l'impureté.

On y consent, on le veut bien, sans se l'avouer peut-être ; on le veut quand même : l'aveu finira par arriver, quand ces fautes auront été commises ; lorsque, la honte sur le visage, on viendra dire à son confesseur : mon Père, j'ai commis une faiblesse... j'ai eu le malheur... cette autre parole du même docteur pourra dessiller les yeux les plus fermés à la lumière : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous étiez malheureuse ; il y avait longtemps que vous en étiez là sans vous en douter. Parce que vous aviez négligé l'humilité du cœur, le juge plein de droiture a dédaigné la pureté de votre corps ; et ce péché manifeste vous dit que depuis longtemps vous étiez perdue et réprouvée : vous ne vouliez pas le croire ; maintenant du moins vous n'en pourrez douter. »

Et alors même qu'elle serait sûre qu'en flattant son orgueil, elle n'en viendrait jamais à de telles extrémités ; quand même on ne serait jamais en droit de lui rappeler l'oracle de l'Esprit-Saint : Que celui qui s'imagine avoir en lui-même la force de ne pas tomber là où tant d'autres sont arrivés, qu'il prenne garde, il pourrait bientôt s'y trouver lui aussi ; il n'en serait pas moins vrai que la vaniteuse doit songer aux péchés qu'elle fait commettre tout autour d'elle.

Une fille d'une condition à peu près semblable est passée devant la mondaine. Elle s'est vue, elle, si simple à côté de cette personne superbement parée avec des bracelets, et des colliers, et des pierreries, et des chaînes d'or, et de beaux gants, et une riche ombrelle, et de superbes fleurs sur la tête, et des rubans..... Dans la tête de cette enfant encore bonne et innocente, une pensée est survenue : ne pourrais-je pas en faire autant ? Si, alors, pour avoir eu le malheur de cette rencontre, cette enfant s'adonne à la vanité ; si, pour satisfaire sa nouvelle passion, elle vole à ses parents et à d'autres ; si, pour se procurer l'argent néces-

Digitized by Google

saire, elle vend son honneur... à qui, à qui sera la faute ? La mondaine prétendra n'y être pour rien ; et Jésus-Christ répondra : malheur au monde à cause de ses scandales !

Un jeune homme jusque-là sage, un époux de conduite irréprochable auront remarqué cette personne toute emprisonnée dans ces maudits ornements de la luxure, et une pensée abominable et un désir criminel se seront fait jour, se seront fixés dans ces cœurs auparavant purs et chastes ; ces malheureux seront dévorés d'une flamme impure. Qui donc aura perdu leurs âmes ? N'y aura-t-il pas un responsable devant Dieu ?

Les gens senses verront la vaniteuse, et ils se demanderont : Est-ce la fille d'un marquis ? — Allons donc, vous n'y êtes pas ! — Du préfet ou du député ? — Aucunement. — C'est alors l'héritière de ce riche banquier ? — Pas davantage ; c'est tout bonnement la fille de ce pauvre ouvrier qui gagne bien péniblement son pain de chaque jour. — Mais, ne manquera-t-on pas de dire, il est impossible que cette enfant trouve tant d'argent à la maison. Et voilà sur le compte de la vaniteuse mille soupçons affreux ; et si à ces pauvres gens on a fait penser et dire les choses les plus abominables, sera-t-on bien venu à prétendre qu'on n'y est pour rien ?

Et comment fera-t-il, ce pauvre ouvrier, père ou mari de la vaniteuse, comment fera-t-il pour n'éclater pas en impatiences, en colères, en blasphèmes, en malédictions et imprécations de toutes sortes, quand il verra ses sueurs insuffisantes à entretenir sa maison, et ses journées consumées l'une après l'autre dans le ridicule luxe de sa femme ou de sa fille ? N'est-il pas vrai qu'une telle personne aura, plus tôt que cent démons de l'enfer, réussi à damner toute une maison ?

Et dans les ateliers, et chez les modistes, et chez les couturières, quelles colères quelles médisances lorsque Madame, qui avait laissé seul à la maison son unique bébé, sera venue pour la dixième fois rapporter un corsage dans

Digitized by Google

lequel on doit corriger un point qui n'a pas été donné tout à fait selon le goût, ou modifier un pli qu'elle a dix fois déjà fait changer sans que sa vanité ou pour mieux dire, son immense bêtise ait pu se satisfaire.. Et tandis que Madame, après une messe du grand monde fera le dimanche matin son action de grâce après la communion en examinant d'un œil jaloux la toilette des autres communiantes, sa pauvre modiste sera forcée de violer la loi du repos du dimanche parce qu'il faudra achever de rafraîchir pour la promenade ou pour la soirée du jour même la toilette de madame la communiante ! Oh ! quel démon vraiment !

Et les pauvres, et les malheureux qui voient dépenser pour la vanité d'une seule misérable de quoi entretenir cent orphelins une année entière ! Si les pauvres s'exaspèrent, s'ils se laissent dévorer par la jalousie et la haine, s'ils blasphèment Dieu et s'ils maudissent leur sort, la vaniteuse sera-t-elle bien en droit de se laver les mains et de dire avec Pilate : je suis innocente du sang de ce misérable ? Pilate, en condamnant Jésus, le proclamait innocent ; la mondaine, tout en entraînant dans l'enfer son prochain à sa suite, ne se prive pas d'affectations de sentiments religieux, de soupirs sur les persécutions, de lamentation sur les enfants qu'on prive de Dieu ; car cela aussi est du bon genre, c'est à la mode chez les gens bien posés !

Tout le monde a lu ces lignes d'un ouvrage qui fit fureur. Il est question de la conversation d'une dame fort en vue dans les œuvres avec sa couturière qui lui essayait une robe. « C'était à fendre le cœur de pitié. La brave femme mêlait « ses gémissements sur l'école athée à des recommandations « insensées sur sa toilette. — Quelle époque ! quelle généra- « tion on nous prépare, ma chère ! — Alors on détache mainte- « nant les traînes ? — Oh ! c'est parfaitement décidé. - Ce sont « ces pauvres enfants que je plains .... Avec un semis de « roses, ce ne serait pas mal. — Certainement, madame la « comtesse, certainement. — Les malheureux ! ils enlèvent « jusqu'au crucifix... Des pans restreints et pas de quilles. Puis

Digitized by Google

« elle partit, toujours en pleurant sur le malheur des temps « et, sur le seuil, se ravisant, elle dit : Décidément, mettez « des quilles. La couturière pouffait de pitié ; son rire, « longtemps comprimé, éclata quand la porte fut fermée : « Avec ce qu'elle dépense en un an, fit-elle, elle sauverait « toutes les âmes d'enfants de son quartier ».

Qu'on songe seulement aux pertes de temps inséparables du luxe. Telle dame n'a pas le temps d'aller à la messe le dimanche, ni même de faire cinq minutes de prière en se levant ou en allant prendre son repos ; elle est trop occupée pour élever elle-même des enfants qu'elle avait refusé d'accepter de la main de Dieu ; elle n'a pas une minute à elle... ; mais elle trouve des heures entières à passer devant la glace dans la contemplation de sa personne, pour entortiller d'une manière bizarre et ridicule ses cheveux avec d'autres cheveux qui jadis firent l'ornement de personnes mortes ou malades. Comment voulez-vous que sollicitée, tiraillée par les cheveux, par les épingles, par les nœuds, par les plis, par les rubans et par tant d'autres affaires, elle trouve seulement une pensée pour Dieu, pour son âme, pour l'Eternité ?

Mais non : cette personne vaniteuse, il est vrai, est au contraire très pratiquante ; c'est une dévote, une dévote renforcée : on la trouve presque perpétuellement à l'Eglise...

A l'église ! une dévote ! pour sa condamnation sans doute. « Que dites-vous ? lui crie saint Jean-Chrysostome, vous « venez prier Dieu et vous êtes toute environnée d'orne- « ments d'or ? Vous vous êtes trompée : votre place était au « bal, à une noce, à quelque fête mondaine ! C'est là qu'on « porte l'or, là qu'on a les cheveux bien frisés et des habille- « ments magnifiques ; mais ici quel besoin de toutes ces va- « nités ? Vous êtes venue prier et adorer Dieu, implorer le « pardon de vos péchés, conjurer le bon Dieu de vous être « propice ; à quoi bon tant d'ornements ? Ces vêtements ne « sont pas ceux d'une suppliante. Comment serez-vous ca- « pable de pleurer, de gémir, de ne pas être toute distraite

Digitized by Google

« dans votre prière ? Si vous pleurez, vos larmes feront rire « tous les spectateurs. On ne se couvre pas d'or quand on « veut pleurer : ce serait tout au plus le fait d'une comédienne « au théâtre. Et n'est-ce pas de la comédie que de tirer à la fois « d'un même cœur tant de vanité, tant de désir de paraître « et aussi des larmes ? Quittez donc tous ces oripeaux de « comédienne : on ne se moque pas ainsi de Dieu. Ces « parures peuvent convenir à une comédienne, à une sau- « teuse, mais non à une femme honnête ».

Cette dernière réflexion avait frappé l'impie, l'athée Proud'hon qu'on nous pardonnera de nommer dans ce travail. C'est cette conséquence qui lui arracha une parole effrayamment juste qu'on ne saurait trop rappeler à la méditation invariable de toute liseuse de journaux de mode : « Courtisane ou ménagère, disait-il ; pour la femme il n'y a pas de milieu ». Hélas ! combien peu de personnes comprennent cette conséquence extrême, mais absolument vraie, du luxe ? Courtisane ou ménagère dans ses habillements comme dans sa conduite ! dans sa vie comme dans sa mise ! Quelque illogique que soit la vaniteuse, le monde ne s'y méprendra pas.

Elle a beau faire, elle a beau dire, elle peut bien paraître pieuse et passer pour une sainte, la personne adonnée au luxe n'échappera pas à la vérité évangélique : « Où est votre trésor, là aussi est votre cœur ». Or où est-il le trésor de la vaniteuse, sinon dans ces habillements qu'elle environne de tant de soins ? Son cœur donc est pleinement, tout entier, dans ces ridicules objets au milieu desquels elle se complaît. Vous prétendez que tous les jours elle dit à Dieu qu'elle l'aime de tout son cœur, et vous pouvez être sûr que, si elle voyait sous ses yeux Jésus-Christ couronné d'épines portant péniblement sa lourde croix, elle n'aurait pas le courage de sacrifier un seul de ses rubans, la plus misérable de ces vanités pour lui porter secours ou soulagement ! ! Voilà bien de la piété, n'est-ce pas ?

Si vous voulez connaître à fond le trésor qui remplit le cœur de la vaniteuse, reprenez la parole déjà citée de saint

Digitized by Google

Ambroise : *Mulier sic ornata domus est omnium dæmonum infernalium*. Tous les démons de l'enfer, mais tous, sans en excepter un seul, elle les porte tous dans son cœur, ils sont sa richesse. La malheureuse ! elle est un vrai repaire et un temple réservé à l'adoration de tous les démons de l'enfer ! Tous ces démons, elle les adore elle-même et elle s'applique à les faire adorer de tous ceux qui la rencontrent sur leur passage.

Luxe et piété, ah ! gardez-vous de chercher à les accorder: ce sont choses absolument contradictoires. Le luxe n'est pas plus à son aise dans le cœur d'une personne pieuse que les démons dans l'eau bénite. Si la piété est véritablement dans ce cœur, l'amour du luxe ne saurait y trouver place ; et, si ce dernier s'y rencontre, c'est que la piété n'est qu'apparente et mensongère. Ce ne fut qu'après la sortie de sept démons de son corps que sainte Marie-Madeleine se convertit, fit pénitence et mena une vie de piété et d'amour de Dieu. Voulez-vous qu'une femme soit véritablement pieuse ? Commencez par expulser de son cœur la multitude des démons que le luxe y a introduits pour tyranniser sa pauvre âme.

L'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse, il n'est pas un seul de ces péchés capitaux qui n'ait une place d'honneur et un trône dans le cœur de la personne adonnée au luxe et amie de la vanité. Il serait on ne peut plus aisé de le prouver. Mais, alors même qu'on ne voudrait pas le reconnaître, on ne niera pas du moins la parenté du luxe avec l'orgueil, le premier de tous. On ne refusera certainement pas d'admettre que l'orgueil ne trouve son compte, un excellent compte avec le luxe. Le luxe n'est-il pas la manifestation évidente de l'orgueil et ne se charge-t-il pas de l'entretenir à ses frais ? Et ceci est plus que suffisant pour que les personnes intéressées n'oublient jamais l'effrayante pensée que nous fournit saint Grégoire le Grand : le signe le plus évident de la réprobation c'est l'orgueil ; comme l'humilité est un très sûr indice qu'on se sauvera.

Digitized by Google

Qu'au lieu d'attendre l'heure d'éprouver la vérité de cette formidable sentence, elles se hâtent de s'en remettre à l'oracle de l'Esprit Saint. Voici, déclare saint Pierre, quel était la manière de se parer des saintes femmes qui avaient mis leur espérance dans le Seigneur : ce n'était point tout cet échafaudage extérieur de cheveux, ni ces chaînes d'or, ni cette recherche des vêtements et des habits. Elles aimaient mieux parer leur intérieur, leur cœur, leur âme avec la pureté inaltérable d'un esprit de paix et de modestie, incomparable richesse aux yeux de Dieu. Beau programme, en effet ! ravissante ligne de conduite ! Ces saintes personnes, au lieu de consumer en vanités leur temps, leur santé, leur fortune et leur âme, avaient le bon sens de songer à elles-mêmes, à leur éternité ; elles ne perdaient pas leur âme de vue; elles gardaient la maison ; elles élevaient leur famille ; elles demeuraient fidèles et pures ; elles étaient pleines de réserve et de modestie ; leurs vertus les rendaient infiniment chères et riches devant Dieu et devant les hommes... Le monde a pu changer ; à travers ses mille variations, la loi de Dieu n'a point subi d'altération, et saint Paul a dit pour les dames d'aujourd'hui aussi bien que pour celles de son temps : « Puisqu'il le faut, femmes, soyez ornées ; mais ornées « de pudeur, ornées de modestie : pas de cheveux artiste- « ment tressés, pas d'or, pas de pierreries, pas de vêtements « recherchés. Votre parure, femmes, la voici : faites écla- « ter votre vertu par le moyen de saintes œuvres ! »

Fr. MICHEL-ANGE
C. M. Cap.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES FRÈRES MINEURS

ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Les relations des Franciscains avec l'Université d'Angers datent des premiers temps de l'Ordre. Selon Thorode (1), il y avait des Frères Mineurs dans la capitale de l'Anjou dès 1216. On était encore dans les débuts de la fondation, dans toute la ferveur des premiers élans. Saint François était encore vivant. Le bon exemple des Frères Mineurs angevins attira dans la milice Franciscaine un des professeurs de droit de l'Université de la ville, Jean de Kent, anglais d'origine. A quelle époque ce docteur vint-il à Angers ? On ne le sait pas exactement. Ce fut peut-être en 1229. A cette date, en effet, à la suite de querelles d'écoliers, il y eut, à l'Université de Paris, conflit entre les maîtres et professeurs d'une part, et la reine, le légat et l'Evêque de l'autre. Les premiers voulaient ne pas laisser impunie l'injure qu'on leur avait faite dans la personne de leurs auditeurs (2). Leurs plaintes ne furent pas écoutées en haut lieu ; et ils prirent le parti de quitter la ville, sauf un qui resta. Plusieurs Anglais se trouvaient parmi les transfuges, et Angers s'enrichit d'une grande partie des docteurs de Paris.

La réputation qu'acquit alors Jean de Kent lui procura un canonicat du chapitre de la Trinité, ou, comme on disait alors, de Sainte-Marie d'Angers, ou de l'abbaye du Ronceray. Les chanoines, au nombre de quatre, étaient aumôniers nés de l'abbaye, et présentés par l'abbesse. Le choix de Jean de Kent fait honneur à la supérieure de ce temps-là, qui pouvait être Agnès ou Marie de Beaumont (3). C'est durant son séjour à Angers, qu'entre autres livres le docteur

(1) *Notice de la ville d'Angers*, ms. 879 de la bib. d'Angers, édité en 1896 par E. L. (L'abbé Emile Longin).

(2) Deux écoliers avaient été tués, l'un picard, l'autre normand.

(3) Pocquet de Livonnière, *Histoire des illustres d'Anjou*, ms 1067, Bib. d'Angers. — P. de Livonnière a copié sa notice consacrée à Jean de Kent, dans le livre de P. Rangeard. Cf. Rangeard, id. édit. Lemarchand, tome II, p. 114. — Sur l'abbaye du Ronceray, cf. B. Hauréau, *Gallia Christiana*, tome XIV, p. 696, Paris, MDCCCLVI.

Digitized by Google

Anglais écrivit sur le droit, deux ouvrages intitulés : *De casibus juris*, et *un traité sur les rubriques*.

Jean de Kent devenu Frère Mineur laissa éclater sa vertu chez les moines, comme il avait déjà fait paraître sa science et son mérite au milieu des gens du monde. Il fut plus tard provincial de l'Ordre, puis légat du Pape Innocent IV en Angleterre (1).

Rangeard, historien très consciencieux, mentionne encore au nombre des docteurs Anglais qui vinrent à Angers Alexandre de Halès, un des théologiens les plus estimés de son temps. Le Pape Innocent IV l'engagea à composer un traité complet de théologie. Cet ouvrage approuvé par soixante-dix docteurs, fut envoyé dans toutes les Universités catholiques, pour y être lu et enseigné. Alexandre, l'une des gloires de l'Ordre de Saint-François, l'un des maîtres, dit-on, de S. Bonaventure, mourut à Paris le 18 août 1245 (2). S'il est vrai qu'il est venu à Angers, il n'y est pas resté longtemps. Peu de temps après, on le retrouve en effet dans sa chaire de Paris où il eut pour successeur, en 1238, Jean de la Rochelle.

La vie extrêmement laborieuse et édifiante des Mendiants n'attirait pas dans le cloître seulement quelques individualités. Elle favorisait les travaux de l'esprit. Dans les couvents, l'étude était en honneur, comme à l'Université ; et les idées communes engendrent la sympathie. En signe de bon accord, l'académie angevine prit l'habitude de tenir ses assemblées générales chez les religieux. Elle les y tenait au quatorzième et quinzième siècles. En si bon chemin, elle ne sut s'arrêter ; elle s'affilia les diverses communautés. En 1373, nous voyons déjà d'après les statuts de l'Université, que, pour la réception d'un nouveau docteur en droit civil ou canonique, les professeurs, les écoliers, et le candidat, précédés des bedeaux, doivent aller inviter les personnages de la ville, entre autres les Frères Mineurs (3). Les lettres

(1) Jean de Kent fut aussi nommé légat par Alexandre IV, avec Wad-Dumaretz, évêque élu d'Ely, docteur d'Oxford, puis Franciscain, cf. Wadding, *Annales Minorum*, t. III, p. 356, XLII.

(2) *Rangeard*, id. tom. I, p. 147, cf. Wadding, *Ann. Min.*, tomes II et III. — Alexandre de Halès entra dans notre Ordre en 1238. Ses collaborateurs dans l'*Exposition des Quatre Maîtres*, furent Robert de Bastia, Geoffroy de Brie, et Jean de la Rochelle. Les Bénédictins de Solesmes possèdent un manuscrit de ce dernier docteur. — On place aussi la mort d'Alexandre de Halès au 27 août 1245.

(3) Détail curieux, dans sa tournée d'invitation, le cortège peut et doit se rafraîchir, *debent et possunt potare*, à l'abbaye Saint-Nicolas, à Saint-Serge, à Saint-Aubin, à l'abbaye Toussaint et à l'Esvière, *ad quam potationem ministrandam tenentur dicti religiosi in locis supradictis*.

Digitized by Google

patentes données par Henri IV en 1596 reconnurent dans la suite ces privilèges d'affiliation à l'Université d'Angers ; et Louis XIV les confirma par l'édit de 1679 :

« Les religieux des ordres incorporés à l'Université pourront « prendre des degrés en la dite Faculté sur les attestations du temps « de leurs études en droit canonique, signées des lecteurs des dites « communautés pourvu que les dits lecteurs soient docteurs, sans « toutefois qu'ils puissent recevoir à leurs leçons que les religieux de « leur ordre. »

L'affiliation officielle des Cordeliers ne doit remonter qu'au quatorzième siècle. Dans deux documents du dix-huitième siècle, datés le premier de 1721, le second de 1741, on trouve la liste officielle des couvents affiliés. Cette liste avait été dressée pour fixer le tour d'argumentation des différents corps aux thèses de philosophie, alors très en vogue et très suivies. Les couvents sont rangés d'après la date de leur affiliation. Or les Franciscains y viennent après les Dominicains ; et c'est seulement en 1406 que les Frères Prêcheurs reçurent communication des privilèges de l'Université. Viennent ensuite, sur la liste officielle, les Récollets : puis après les Minimes, les Capucins (1).

Cette qualité d'amis de l'Université attira aux Cordeliers les sympathies de la *Nation d'Anjou* (2). Leur église fut choisie pour la célébration de la fête de saint Lézin, patron de la nation. La confrérie de Saint-Lézin avait été fondée le 8 septembre 1420, par Jean Brocet, chanoine, Bachelier en droit canon et en droit civil, étudiant à l'Université et angevin. La Saint-Lézin se célébrait pompeusement. Tout se faisait aux frais des nationnaires qui se cotisaient entre eux. Par malheur le zèle des étudiants n'était pas de nature à rester toujours très ardent. Brocet constitua donc une rente à perpétuité, en léguant à la nation d'Anjou une maison sise à la porte de Fer, *aliàs* d'Enfer, avec les près d'Allemagne (3). Plus tard, ces domaines passèrent aux mains des Pères de l'Oratoire qui furent tenus d'acquitter la rente.

A l'origine et dans les premiers temps, c'est à Saint-Jean-Baptiste,

(1) Cf. le *Recueil* classé sous la cote H. 3779, de la bibliothèque d'Angers. En témoignage de cette affiliation sans doute, la grosse masse du premier bedeau de l'Université avait entre autres ornements la statuette de saint Bonaventure, ms. 1019, f° 1.

(2) Il y avait, à l'Université, *six nations*, avec chacune leur procureur. La nation d'Anjou était naturellement la plus importante.

(3) Actuellement la promenade du Mail.

Digitized by Google

église dont Brocet était chanoine, que se réunissait la jeunesse d'Anjou, le jour de la Saint-Lézin. Ce n'est que dans la suite, au seizième siècle au plus tard, que les solennités et réunions se firent aux Cordeliers. Nos Pères conservaient avec un soin jaloux les titres de cette fondation universitaire. J'ai retrouvé la trace de plusieurs :

1° L'extrait latin d'une délibération de la Nation d'Anjou, en date du 4 février 1593. D'après cette ordonnance, les Cordeliers recevront à l'avenir pour le service de Saint-Lézin vingt-cinq livres, au lieu de dix-huit qu'ils avaient précédemment.

2° Une sentence rendue au présidial d'Angers le 6 juillet 1606. Jean Poitevin, procureur et receveur de la Nation d'Anjou est condamné à payer aux religieux la somme de vingt-cinq livres pour la célébration du service pendant un an

3° Une requête présentée par les Cordeliers à l'Official durant la vacance du siège épiscopal, avec la réponse du 2 mars 1650, fixant la taxe pour l'honoraire des messes.

4° Un extrait d'une délibération de la Nation d'Anjou, prise en assemblée générale le 10 Mars 1650. On ordonne aux Cordeliers de célébrer des messes chaque semaine. L'honoraire de ces messes sera pris sur les revenus de la nation, suivant la taxe de l'Official. Pour le service de la Saint-Lézin, et pour celui des morts qui se chante le lendemain, on paiera six livres.

5° Une nouvelle délibération du 1 avril 1650. Les Cordeliers auront vingt sols pour la messe qu'ils disent tous les dimanches, et dix livres pour le service de la Saint-Lézin et celui de *Requiem*.

6° Un extrait de conclusion de la Nation d'Anjou du dix-huit juillet 1650. Les Pères de l'Oratoire sont tenus de fournir la rente.

7° Une ordonnance de Me Martineau, juge conservateur des privilèges royaux de l'Université d'Angers, en date du 7 Octobre 1650. On fait appel au bras séculier contre les Pères de l'Oratoire, au cas où ceux-ci ne voudraient pas se soumettre à la délibération du 18 juillet (1).

Ces documents nous font soupçonner l'existence d'un petit procès où l'Université eut le dessus. Il faut le dire, la Nation d'Anjou était d'humeur un peu chatouilleuse. De là quelquefois, des excès regret-

(1) Archives de Maine-et-Loire. Série H.

Digitized by Google

tables. *Summum jus, summa injuria.* Témoin ce fait assez curieux, et même un peu scandaleux. Le contemporain Jean Louvet le rapporte ainsi :

« Le dimanche douzième jour des dits mois et an (février 1617), en les quatre à cinq heures du soir, vigille de la feste Sainct-Lézin MM. les recteur, régent-ès-facultez de l'Université d'Angers assistez de leurs bedeaulx, ayant leurs masses, estant arrivez tous en corps avec MM. de la psalette de Sainct-Maurice en l'église des Cordeliers pour assister à vespres de la Nation d'Anjou, auraient trouvé le prédicateur en chaire qui commenczoit le sermon qui se dit tous les dimanche à laditte heure (1) où estoient MM. l'évesque d'Angers, M. le prince de Guémenée, sénéchal d'Anjou, et grand nombre de peuples, en sy grand nombre que la nef et chapelle estoient touttes pleines, auxquels le père Boucher... a faict une honneste excuse, et priez d'attendre la fin de son sermon, qu'il ne seroit que demie heure, ce que les dicts sieurs de l'Université voyant, sont tous allez dans le chœur de la dite église, où estant, ont faicts de grand bruict, et frappé sur les chaires et contre la chaire dudict prédicateur et sonner les cloches pour faire sortir ledict prédicateur de la chaire (2), » tout ceci au grand scandale du peuple.

L'évêque et le prince de Guémenée cherchèrent en vain à calmer les gens de l'Université. Tout était préparé pour la fête du lendemain. L'église était ornée de tapisseries. Il fallut les dépendre, suivant une conclusion faite sur-le-champ.

« Pour le trouble, expulsion et éjection présentement faicte de nous et de tout le corps de l'Université en l'église des Cordeliers, dont sera fait procès-verbal plus ample, il est mandé au tapissier de l'Université de descendre et oster ses tapisseryes de laditte église, à ce que le service soit faict et célébré en l'église Sainct-Pierre. Donné par nous recteur de laditte Université, soussigné, en présence et par décret de tout le dict corps, le dimanche, sur les quatre à cinq heures du soir 12 février 1617.

Signé : François Davy, et Jamois, recteur. »

(1) Cette coutume de prêcher tous les dimanches fut établie par Olivier Maillard. Cf. Pocquet de Livonnière, *Histoire de l'Université d'Angers, depuis le XVe siècle*, ms. 1027, de la Bib. d'Angers. Cet ouvrage est inédit.

(2) *Journal de Louvet*, (*Revue de l'Anjou*), 1855, II, p. 185. Le Père Boucher, auteur du *Bouquet sacré*, mourut en 1630, étant gardien du couvent du Mans.

Digitized by Google

Pocquet de Livonnière (1) ajoute un détail que ne donne pas Louvet : « Après Vespres, les principaux religieux se trouvèrent sous le vestibule, et firent des excuses au Recteur et à l'Université. »

Le lendemain, l'évêque d'Angers, le lieutenant-général, et les prêtres de Saint-Pierre prièrent la Nation d'Anjou d'oublier les événement de la veille ; et les Cordeliers retrouvèrent les bonnes grâces qu'ils n'auraient pas du perdre.

Mais peu à peu, la confrérie de Saint-Lézin disparut. Le caractère corporatif et économique des Nations s'affaiblit, et avec lui l'esprit de solidarité. L'indifférence des étudiants devint telle, qu'en 1672, il ne se trouva aucun écolier angevin à la messe de Saint-Lézin chez les Cordeliers (2). Cependant les assemblées générales de la Nation d'Anjou continuèrent à se tenir dans la salle du couvent, comme l'indique un procès-verbal du 19 juin 1789 (3).

La confiance de l'Université dans les Cordeliers se manifesta lors du Concile de Pise. Elle y envoya le Frère Mineur Jean Garcis. Son délégué prit place immédiatement après les députés des Universités de Paris, de Bologne, d'Oxford et de Toulouse. Pour choisir le personnage qui devait la représenter au Concile, l'Université se rassembla et tint conseil chez les Cordeliers. L'Archevêque de Tours était présent. Le recteur Alain Desvigné, ou Desvignes, breton de naissance, doyen de la Guerche, y prit la parole et prononça une harangue. Selon quelques-uns, son discours latin fut plein de solécismes. Les envieux profitèrent de l'occasion pour critiquer l'orateur, et surtout pour lui faire perdre sa chaire et son professorat. Incapacité, libertinage, malversation, on trouvait une foule de raisons pour le priver de son

(1) Ms. 1027.

(2) Barthélémy Roger : *Histoire d'Anjou*, p. 307.

(3) Arch. M.-et-L., série D 5 f° 66 *bis*. Au couvent des Cordeliers se fit également l'information des vie, mœurs et miracles de Charles de Blois, duc de Bretagne. La duchesse d'Anjou, fille de ce prince, soutenait avec son mari ce procès de canonisation devant la cour pontificale d'Avignon. Jean de la Bernichère, docteur en décret et moine de Saint-Serge, Louis Thézart, évêque de Bayeux et Gérard, abbé de Marmoutier et plus tard cardinal, furent députés par le Pape à cet effet. L'enquête commença en septembre 1371, pour finir le 18 décembre de la même année. Pierre Bertrandi, le maître-école d'alors, et Robert d'Avisui y furent présents. On envoya un original du procès à Grégoire XI. Mais le Pape n'y donna aucune suite, peut-être à cause des oppositions de Jean IV de Bretagne, qui avait reconquis son duché sur Charles de Blois. La cause fut enterrée. cf. ms. 1067. Ch. de Blois fut enterré au couvent des Cordeliers de Guingamp. *B. Roger*, id. p. 302.

Digitized by Google

emploi. Un procès fut intenté. Des témoins à charge furent appelés ; on entendit les plaintes des *suppôts*. Ce fut à qui dirait le plus de mal du pauvre docteur. Le prélat tourangeau s'était plaint de son ignorance. Les étudiants l'accusaient de n'avoir jamais su les premiers principes de la jurisprudence. D'autres lui reprochaient d'avoir délivré des diplômes de bachelier, durant son rectorat, à des jeunes gens qui n'avaient pas étudié le temps requis par les statuts. Finalement Alain Desvigné fut rayé, dit-on, du catalogue des docteurs par un décret de l'Université (1).

La bonne réputation qu'avait d'eux l'Université, les Franciscains la soutenaient en prenant leurs grades académiques. Vers 1449 ou 1450, nous voyons la ville d'Angers, peut-être encouragée par René d'Anjou, faire un don de cent livres tournois à Jehan Charpentier, frère mineur, « pour lui aider à supporter les grans charges qu'il lui convient faire pour sa feste de maistre (docteur en théologie) (2). »

Vers la même époque, un philosophe angevin appartenant à l'ordre de saint François se distinguait à l'Université de Poitiers où il avait une chaire de professeur. C'était Nicolas d'Orbellis. Ce Père, peut-être descendant de l'ancienne famille d'Orveaux, fleurissait, dit Trithème, dans son catalogue des auteurs ecclésiastiques, vers 1455. Il avait composé un abrégé de théologie scotiste, imprimé à Bâle (ou Haguenau) en 1503, et trois fois depuis à Paris. Il composa également un commentaire des *Summulae logicales* de Pierre d'Espagne, un des livres qu'il fallait avoir étudié pour être reçu bachelier de la faculté des Arts d'Angers. Possevin dit du P. d'Orbellis, de Jean de Kent, et du P. Jacques Alain que nous allons bientôt voir : *Si linguarum historiarumque cognitio non fuisset, illos non de terra natos, sed de cœlo lapsos dicerem.*

Nicolas d'Orbellis mourut à Rome en 1475. Rabelais parle de lui dans son *Pantagruel* (3). Il avait pu trouver ce nom d'Orbellis en honneur au couvent de la Baumette où il prit l'habit de novice (4). Suivant

(1) *Rangeard*, id. tome I, p. 432.

(2) Arch. munic. d'Angers. CC. 5. Comptes de Jean Landevy, fol. 72.

(3) L. 3, c. 7.

(4) François Rabelais, né à Chinon vers 1495, fut successivement Cordelier, Bénédictin, prêtre séculier, curé de Meudon. Il étudia au couvent de la Baumette, mais ne paraît pas avoir suivi les cours de l'Université. C'est à Fontenay-le-Comte qu'il reçut la prêtrise et fit profession. Cf. *Gargantua*, c. 1, XII. — *Pantagruel*, l. III, c. 34. — Id. l. IV, ancien prologue, etc., cf. Wadding, *Scrip. Min.* — C. Port, *Dict. hist. de M.-et-L.*

Digitized by Google

Cl.-Gab. Pocquet, le portrait du savant franciscain se voyait encore en 1730 dans le couvent d'Angers. Un des vers de son épitaphe ; *Me scotista colit, me sophos omnis amat*, le range parmi les tenants des théories scotistes (1).

Après l'élan donné aux sciences et aux études par René d'Anjou (2), la tradition franciscaine continue à se maintenir à l'Université. En 1528, Mathurin Lebret, qu'on appelait le petit Scot de Laval, publiait un commentaire des deux premiers livres des Sentences du chef de l'Ecole (3). Ce Mathurin Lebret professait aux Cordeliers en qualité de lecteur de l'Ordre.

En 1555, un étudiant de ce même couvent prenait le bonnet de docteur, non pas à Angers, mais en Sorbonne. C'était Jacques Alain. Il devait aller ensuite au Concile de Trente, avec Philippe du Bec, évêque de Vannes. Ce prélat l'avait connu à Angers, dans le temps qu'il était doyen de la cathédrale (4).

Vint la Renaissance. Elle apporta plus de brillant que de solide dans les esprits, et fit dévier ce mouvement d'études. De la doctrine si ferme des scolastiques, on tomba dans les subtilités les plus étranges. On se réclamait bien encore d'Aristote, mais, en parole plutôt qu'en fait. Cela en vint au point de renchérir sur les inventions mathématiques de Raymond Lulle. Le docteur Pierre Guischet, reçu à la fa-

(1) Cf. Wadding, *Script. Minor.* v. Nicolas de Orbellis. Wadding cite également le nom d'un Pierre d'Orveaux, angevin, éditeur d'un *Quadragesimale* en 1491 à Lyon, et en 1508 à Paris. Cet autre franciscain a-t-il eu des relations avec l'Université ? Je l'ignore.

(2) Lorsque Louis d'Anjou, grand-père du bon roi René, partit en expédition pour le royaume de Naples, il emmena avec lui un de ses gentilshommes, lequel fut le père de S. Jean de Capistran. A propos de cet illustre franciscain, Rangeard écrit : « Il eut l'inclination angevine quant à l'étude de la jurisprudence, et s'y appliqua avec beaucoup de succès. Il prit le degré de docteur en l'un et l'autre droit. Il se rendit aussi fort habile dans la théologie, » tom. I, p. 362.

(3) *Mathurini Lebret ordinis minorum Lectura in primum et secundum librum sententiarum Scoti, dicta Parvus Scotus Lavallensis.* Andegavi, Clem. Alexandre, 1528, in-4°.

(4) Ms. 1068, p. 94. Le portrait du P. Alain se voyait encore au XVIIIe s. dans le cloître des Cordeliers d'Angers, à côté du portrait du P. de Roleine, natif d'Angers. En 1730, le P. Zacharie Gilbert de Pontchâteau, provincial, fit blanchir les murs de ce cloître. Le P. Alain est mort le 27 octobre 1756. Il fut un des théologiens du Concile de Trente. *L'Obituaire* des Cordeliers d'Angers le qualifie de *predicator facundissimus.*

Philippe du Bec, étant évêque de Nantes, établit les Capucins au Marchis, en 1573, d'après un ancien catalogue des évêques de Nantes.

Digitized by Google

culté de théologie en 1653 (1), imagine un procédé pour apprendre la logique en trente ou soixante jours, au moyen d'un jeu de cinquante-deux cartes ou tableaux. Dans un livre de cent soixante-deux pages, l'inventeur donne l'explication de son système. Ce système ne tend à rien moins qu'à rendre machinales toutes les opérations de l'esprit. Sous un maître tel que Pierre Guischet, le meilleur philosophe et le meilleur logicien, c'est le mécanicien le plus habile (2). Frère Guischet, promettait, dans sa préface, de composer un livre semblable sur les préceptes de la morale, en français cette fois, parce que, dit-il, la morale et à l'usage de tous les sexes et de toutes les conditions. Probablement ce projet original n'a pas été exécuté. En 1670, le même docteur écrivait un livre plus utile et plus sérieux : *Le bréviaire mystique des pénitens*, composé d'après les psaumes de David. Le manuscrit en existe à la bibliothèque municipale d'Angers (3). C'est une sorte de commentaire spirituel des écrits du prophète royal, disposé selon la forme des heures canoniales pour tous les jours de la semaine. Un des contemporains de Pierre Guischet, le P. Claude Bonaventure Sicault, nous a laissé un traité théologique intitulé : *de la sainte Messe*, écrit sous la forme de demandes et de réponses (4).

Au nombre des amis que les Franciscains se firent à l'Université, il convient de citer le nom de René Benoist, le futur *Pape des Halles* et curé de Saint-Eustache, qui devait assister à l'abjuration de Henri IV. Reçu docteur à la Faculté d'Angers avant 1548, il se rendit cette année-là même à Paris. En 1579, pressé sans doute par les souvenirs reconnaissants de sa jeunesse, il fit *une exhortation aux François et princi-*

(1) Il passa son examen chez le prodoyen Surhomme, devant les quatre examinateurs Durand, Quatrembat, Arthauld et Chardon. Il fut nommé intrant le 26 avril 1678, à la mort du P. Visdegrain. — Ms. 1019.

(2) *Ars ratiocinandi lepida multarum imaginum festivitate contexta, totius logicae fundamenta illiusque conclusiones notatu dignissimas complectens in cartiludium redacta quo quis luserit, erit ipsi solum ignorantiae deperditio et scientiae acquisitio, authore F. Petro Guischet, ordinis minorum convent. Andeg. et philosophiae professore.* Salmurii apud Anth. Hernault typographum in nomine Jesu, 1650. Superiorum permissu et doctorum approbatione. pet. in-4°.

(3) Ms. 110.

(4) Ms. 1089, de la bib. d'Angers, 134 pages. Parmi les autorités sur lesquelles il s'appuie, le P. Sicault cite le nom du P. Rafaël Gérisson, capucin, auteur de la *Manuductio sacerdotis*, ms. 1809, p. 60. — Le P. Sicault, docteur en théologie d'Angers, fut reçu le 27 décembre 1676 et examiné par les docteurs Boylesve, Rebours, Le Syndic, Babin et Visdegrain, ms. 1019.

Digitized by Google

patement aux Parisiens de recevoir humainement les religieux de Saint-François, dits Frères Mineurs, en la célébration de leur chapitre général et élection d'un ministre général (1).

Au nom de René Benoist, vient s'ajouter, parmi beaucoup d'autres, celui de M. de Barcler, docteur-régent du collège Saint-Pierre. Le mérite, la science et la capacité de ce professeur lui avaient acquis une grande autorité, et quand il fut inhumé le 4 juillet 1608, dans l'église des Cordeliers, toute l'Université fut présente (2).

Maintes fois, dans des actes de procédure judiciaire, j'ai rencontré cette rubrique : « Pour les religieux et couvent des Cordeliers de l'ordre sainct françoys de cette ville d'Angiers, suppostz et escollierz nez en l'Université du dit lieu, demandeurs, d'une part, etc. » Preuve de la solidarité constante et effective qui lia longtemps l'Université aux Cordeliers.

Le fait de s'introduire à l'Université et d'y trouver des amis, l'affiliation des écoles conventuelles à ce grand corps enseignant, ne laissait pas nos moines d'y rencontrer, le cas échéant, des juges. « Olivier Maillard, raconte un historien gallican peu suspect de bienveillance pour les Mendiants fidèles à la cour de Rome, Olivier Maillard, cordelier fameux, docteur en théologie, dont les sermons furent imprimés en 1518, preschoit à Angers en 1481. On trouve dans les registres de la localité que des officiers... se plaignirent de ce que ce prédicateur spécifioit, dans ses sermons, les plus coupables, et surtout du crime qu'on ne nomme point. On fit faire des extraits par les vicaires généraux de l'administrateur Anger de Brie (3), qu'on ordonna être communiqués aux docteurs de théologie et de décret. Il ne paraît rien de leur censure. Il y a apparence que leur examen fut favorable à Maillard, parce que je vois dans les mémoires du temps qu'il preschoit encore l'année suivante avec beaucoup de succès (4). »

Parmi les enfants de saint François, ce furent toujours les Corde-

(1) Imprimé à Paris, chez Nicolas Chesneau, in-8°.

(2) *Journal de Louvet.*

(3) Sous l'épiscopat de Jean Ballue, cardinal de Sainte-Suzanne.

(4) *Pocquet de Livonnière*, ms. 1027, p. 42. Sur Olivier Maillard, voir le beau livre de M. l'abbé A. Samouillan, publié à Toulouse, en 1891 : *Olivier Maillard, sa prédication et son temps.* On ignore généralement ce passage à Angers du fameux prédicateur populaire. Il prêcha également à Rennes, cf. ms. 858. *Journal de Guillaume Oudin*, publié dans la *Revue de l'Anjou* 1857 et 1858.

Digitized by Google

liers qui se mêlèrent le plus à l'Université (1). On vit jusqu'à six au moins de ces religieux prendre part à la fois aux délibérations et aux votes. Les Récollets et les Capucins, tout en se livrant comme les autres à l'étude, briguaient beaucoup moins les grades et les honneurs académiques. Ils n'étaient pas les seuls. Les Augustins et les Minimes faisaient de même. C'est dans ce sens qu'il faut entendre un texte de Pocquet de Livonnière : « Les couvents de ces religieux, dit cet auteur, n'étaient point admis à l'Université. Leurs maisons n'étaient point collèges ; cependant l'Université y avoit droit d'inspection, elle y jouissoit des mêmes honneurs que dans les endroits qui étaient collèges » (2). Il est bien certain que les Récollets étaient affiliés à l'Université (3). Mais c'est ordinairement sans y prendre de grades (4).

Les Capucins, pour n'avoir pas le titre de docteur, n'en savaient pas moins leur théologie et leur droit canon (5). Dans le synode de 1654, Mgr Arnauld, qui était depuis quatre ans à Angers, avait publié diverses ordonnances. Le passage de ces ordonnances qui remua le plus les esprits fut l'article treizième (6) : « Nous défendons conformément aux saints Canons et aux Bulles des Papes qu'aucun Prestre séculier ou régulier s'ingère d'entendre les confessions s'il n'a esté ci-devant examiné et approuvé de Nous, ou de nos prédécesseurs. » Cette décision jeta martel en tête à nos Mendiants qui prétendaient posséder des pouvoirs

(1) Sous le nom de Cordeliers, il faut entendre, à Angers, les Conventuels, puis les Observants. Le changement d'obédience date du commencement du XVIIIe siècle. Le couvent rentra en 1770 sous la primitive juridiction des Conventuels.

(2) Ms. 1027, p. 332.

(3) Recueil. H. 3779, bibl. d'Angers.

(4) Au sujet des Capucins, Pocquet de Livonnière écrit cette note : « Il n'y a guère de religieux que la ville ait tant favorisés que les Capucins. Ils rapportaient l'extrait d'une douzaine de conclusions de l'Hôtel-de-Ville pour l'échange d'une vigne qui appartenait au prieur de Sainte-Catherine de Laval qui est à présent leur jardin, pour la Turcie, etc. Ils pouvaient ajouter que, dans l'acte de translation des reliques de saint Victor, l'un des compagnons de saint Maurice, du 6 septembre 1643, eux, Capucins, sont marqués dans la procession avant les Récollets et les Minimes ». Ms. 1027, p. 490 et Arch. munic. d'Angers II, Cartulaire analysé, tome VII.

(5) En 1542, le P. Joseph de Morlaix, prêchant l'octave du Saint-Sacrement à Angers, se fit interdire par l'évêque Claude de Rueil. (Ms. 635, de la bibl. d'Angers, nº 15). Le P. Joseph avait le tort de n'être pas janséniste. On le retrouve prêchant à Paris en 1643, et 1645. — Cf. ms. 776 de la bib. de Rennes, dont une analyse a été publiée par notre P. Emmanuel de Lanmodez.

(6) *Statuts du diocèse d'Angers*. Angers. M.D.CLXXX, p. 528.

Digitized by Google

illimités venant du Saint-Siège. Les Capucins, seuls, furent du parti de l'évêque. Le parti de l'opposition où se rangeaient le P. Jean des Roches, gardien des Cordeliers, et le P. Bernardin de Loyan, supérieur des Récollets, s'assembla pour la rédaction d'un écrit intitulé : *Très humble remontrance faite par les religieux à un grand prélat de France touchant certains articles de ses ordonnances où ils prétendent être grèvés.* L'Université d'Angers n'eut qu'à consulter son passé historique, et à suivre ses tendances, pour savoir dans quel camp de la controverse elle entrerait. En 1417, entre l'évêque de Nantes Henry le Barbu de Quilio, et les réguliers de ce diocèse, s'était élevé un différent au sujet de la confession pascale, et l'Université avait manifesté ses préférences dans une lettre adressée à Jean V de Bretagne (1). Elle ne partageait pas l'avis des Réguliers. Elle ne fut pas davantage favorable à ces derniers, deux siècles plus tard. Dans une lettre pastorale du 8 février 1655, l'évêque, soutenu par l'Université, donna une réponse indirecte à ces attaques (2). De là un nouvel écrit intitulé : *Sentiment d'un docteur en théologie servant de résolution à ce qu'on lui a demandé touchant la valeur de l'ordonnance que Monseigneur l'évêque d'Angers a naguères fait publier pour la confession de Pasques.* Usant de son droit, dans le synode de 1655, l'évêque restreignit les pouvoirs des réguliers (art. XIII des statuts). Trois mois après, en septembre 1655, la chambre des vacations du Parlement de Paris était saisie de l'affaire, comme si l'autorité spirituelle relevait du pouvoir civil. Arnauld, mieux inspiré, recourut à l'assemblée du clergé de France. Une quarantaine d'évêques y siégeaient, sans compter les abbés. Le 1er avril 1658, ils approuvèrent les actes de l'ordinaire du diocèse d'Angers, par une sentence qu'Alexandre VII confirma le 30 janvier 1659 (3).

La vivacité de la lutte empêcha les esprits de s'apaiser. Malgré la bienveillante médiation de Mgr Cohon, évêque de Nîmes et angevin,

(1) Le Franciscain Robert Lainé avait avancé « que c'était une espèce d'hérésie de dire que les curés étaient les propres prêtres des pénitens ; qu'il fallait entendre le canon *Utriusque sexus* selon la Clémentine *Dudum* qui le modifiait ; enfin que les mendiants avaient plus de pouvoir d'absoudre que ni les curés ni leurs prêtres qui n'avaient qu'un pouvoir limité. » *Rangeard*. I, p. 439. La lettre de l'Université est du 24 mai. Il n'y est pas parlé du P. Robert. Probablement sa soumission avait devancé le jugement de Rome.

(2) *Statuts du dioc. d'Angers*, id. p. 550.

(3) Voir toutes les pièces relatives à cette affaire dans les *Statuts du diocèse d'Angers*, publiés en 1680.

Digitized by Google

deux arrêts du Parlement du 19 décembre 1655, et du 11 juillet 1656, assignèrent M. Arnault à comparaître. Mais ces dernières décisions furent annulées par l'assemblée du clergé de France (1).

Pour une affaire qui était terminée, la brouille ne devait pas cesser de sitôt entre les Mendiants et l'Université. « La faculté de théologie, raconte le jurisconsulte Pocquet de Livonnière, était jusque-là dominée par les docteurs réguliers, soit mendians, soit rentés. N'est-il pas étrange que, dans une ville où il y a huit chapitres et seize cures, il n'y ait pas de docteurs séculiers, pendant qu'il y en avait deux douzaines de réguliers? » Une certaine rivalité s'établit bientôt. Le 30 mars 1678, on restreignit le nombre des réguliers, suivant les règlements de 1464, 1637 et 1677. Cette conduite ne plut guère aux Mendiants. Ils se défendirent et cherchèrent à conserver toute leur influence, fruit légitime de travaux plusieurs fois séculaires. « Mais ils ne connaissaient guère la procédure. Alors Guischet et Ruben (2), cordeliers, s'opposent à l'exécution du décret, prennent une ordonnance du conservateur (des privilèges) pour faire assigner devant lui les auteurs du décret et voir dire que pour provision les aspirants au degré de bachelier ou de licence y seront reçus, il fallait du moins ajouter : sans signer la conclusion... Les docteurs séculiers en appelèrent... néanmoins Cordeliers et Jacobins se pourvoyent au Conseil (3). »

Tout effort fut inutile, et vint le jour (1712) où les docteurs séculiers, qui d'abord n'existaient pas, chassèrent presque les docteurs réguliers qui jadis formaient à eux seuls la faculté de théologie. « Quand les docteurs séculiers prévalurent par le nombre, ils présentèrent un quatrième intrans (4), Claude Omo, chanoine de Saint-L'O. Les docteurs réguliers formèrent opposition, et, après la mort du docteur Omo, ils portèrent la contestation au point de soutenir qu'il devait y avoir deux

(1) *Pocquet de Liv.* ms. 1027. — Tresvault, *Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, tome. II, p. 106 et suiv. Cet auteur se trompe manifestement en donnant au bref d'Alexandre VII la date de 1650. — Les auteurs de la *Très humble remontrance* furent, avec nos deux Franciscains, le P. Mathias, prieur des Carmes, le P. Louis-Charles, prieur des Augustins ; le P. Juste d'Aubérivière, prieur des Dominicains. Le P. Jean des Roches était docteur en théologie de Paris. Il mourut à Angers le 3 août 1661.

(2) Jean Robin, bachelier et lecteur en théologie à Angers dès 1696, licencié en 1697. Il avait pour confrère, en 1696, le P. Louis Chevreul, aussi docteur en théologie.

(3) *Pocq. de Liv.* l. c. p. 306.

(4) Délégué choisi par chacune des nations pour l'élection du recteur (Godefroy).

Digitized by Google

intrans réguliers et deux séculiers, conformément à d'anciens arrêts de 1500 et de 1503 (1). » Un des principaux opposants à la nomination du chanoine Omo fut le P. Marc de Cheverue, docteur en théologie (2).

Le 9 août 1728 (3), on conclut d'écarter les réguliers. La lecture des motifs de ce jugement est d'un intérêt piquant. On donnait quatre raisons :

1° L'état présent et futur de la Faculté. Beaucoup de docteurs réguliers sont à la campagne ou hors du diocèse. Il n'y a que des Cordeliers ou des Jacobins à prendre aujourd'hui le bonnet de docteur ; les autres s'en abstiennent ;

2° Un régulier ne sait pas manier les affaires ;

3° On a tout à craindre des réguliers, au sujet des libertés gallicanes. Si les Pères de l'Oratoire sont à redouter, quoique séculiers, à plus forte raison faut-il accorder peu de confiance aux autres religieux ;

4° Les privilèges exorbitants des docteurs. Il faut être un saint pour n'en pas abuser. Ainsi, par exemple, le docteur n'était pas astreint à la stabilité. Au point de vue de l'obéissance, il ne relevait que de lui-même. Aucun supérieur, ni le définitoire, ni le chapitre, même provincial, ne pouvait le déplacer. Le docteur demeurait où il voulait, et tant que bon lui semblait. Il avait la permission de sortir et de changer de famille, selon son bon plaisir. « Aussi, pour restreindre ces privilèges, le roi par un arrêt du Conseil d'État du mois de mai 1686, fait défense aux Cordeliers de reconnaître aucuns de leurs religieux pour gradués, s'ils n'ont obtenu leurs degrés dans une Université du royaume. Et que dira-t-on de ceux qu'on appelle docteurs de l'Ordre, qui, sans avoir pris de degrés, sont déclarés comme tels par les Généraux ou Provinciaux, ou des docteurs de privilège créés par les Légats ? » Et Pocquet de Livonnière, que nous suivons ici, est heureux de se laisser

(1) *Pocq. de Liv.* l. c, p. 428.

(2) Ms. 1019. bibl. d'Angers. Le P. Foret, intrant régulier, avait eu pour successeur le 27 septembre 1686, le sieur Crétin, séculier. Le 28 novembre suivant, le P. Veron, docteur Cordelier, s'opposa à cette nomination. Mais cette première brouille se termina par une transaction. Malgré cette entente, le 19 novembre 1710, le chanoine Omo remplaça le sieur Crétin. — Le P. Verron avait été reçu à la licence avec les PP. Meslier, Sicaut, de Roleine et Hubert.

(3) *P. de Liv.* se trompe en disant : Le 18 mai 1724. Ce qui est de cette dernière date, c'est la conclusion en faveur des Cordeliers, contre laquelle fut porté l'arrêt du 9 août 1728. c f. ms. 1017. f° 225.

Digitized by Google

aller au penchant de ses tendances malicieuses et d'ajouter : « Il y a dans les chambres des docteurs réguliers plus de cafetières, théières, tabatières et autres bijoux, qu'il n'y a de livres de théologie sur leurs tables. La prédication est une ressource contre le vœu d'obéissance, le bonnet doctoral contre celuy de pauvreté » (1).

Nous avons vu les Franciscains, d'abord les amis et les plus fidèles soutiens de l'Université, finir par s'éloigner d'elle, ou plus exactement, finir par être écartés. Ce n'était pas toujours avec l'Université que les Mendiants se disputaient ; la querelle avait lieu quelquefois entre Frères. Il arrivait fréquemment des contestations aux thèses de philosophie pour savoir qui devait argumenter le premier (2). On fit un règlement à cet effet, le 31 juillet 1698, mais qui n'ôtait pas tout motif de dispute. Alors on réunit le 21 juillet 1707 les supérieurs de toutes les maisons religieuses. Un moyen d'éteindre toutes les rivalités, c'était de fixer le tour d'argumentation, d'après le rang assigné aux Mendiants dans les processions. Plusieurs tentèrent de dire que cet ordre était mal établi. Les Cordeliers disaient : « Nous n'avons que le quatrième rang entre les Mendiants. Cependant nous sommes plus anciens en ville que les Carmes et les Augustins ; ceux-là qui marchent à la tête des religieux ne se sont établis

(1) *Pocq. de Liv.* l. c. p. 433. Il est impossible de douter du gallicanisme de ce professeur de droit. Sur le serment de fidélité de l'évêque Jean Michel (1438), il a écrit de sa propre main ces quatre mots : *Preuve des libertés gallicanes*, ms. 635. Bibl. d'Angers. — D'après les registres de l'Université, (faculté de droit, 29 juillet 1715), je retrouve ce D. Pocquet de Livonnière, avec Janneaux et autres docteurs, réunis dans le cloître des Cordeliers pour élire le membre qui doit prendre part, au nom de l'Université, au vote du maire. Le délégué choisi fut précisément Pocquet (ms. Lehoreau, t. III, p. 168).

(2) Ces séances d'argumentation se faisaient avec la plus grande solennité. Les personnages les plus influents y étaient invités. Ainsi le samedi 13 août 1633, « il y a eu six jeunes religieulx des Cordeliers, au-devant desquels marchait ung des bedeaulx de l'Université, ayant un baston d'argent pour leur faire faire place, lesquels ont, à la matinée, à la descente du siège présidial, entré en la chambre du conseil dudict siège après MM. ; ausquelz ils ont présenté à MM. François Lasnier, lieutenant-général, et à chascun de MM. les conseillers des thèses en théologie pour disputter en l'une des salles dudict couvent, et à la descente de la dite chambre sont allez en la chambre de M. Jouet, procureur du roy, et MM. Mesnaige et Dumesnil, advocatz du roy, à chacun desquelz ils ont aussy présenté et baillé lesdittes thèses et à plusieurs advocats qu'ils ont trouvéz en laditte salle dudict pallais. » *Journal de Louvet.*

Digitized by Google

en ville qu'en 1278 (1). Nous et les Jacobins, nous y sommes dès le temps de saint Dominique et de saint François. La qualité de frère mineur, ou framinous (2), comme on parlait alors, nous fit prendre le dernier rang quand les Carmes et les Augustins, qui ont succédé aux sachets, comme à Paris, parurent. Nous voulons bien observer aux processions générales cet ordre, parce qu'il y a un usage de quatre siècles ; mais il est convenable de le garder dans une autre occasion. »

Les Capucins disaient : « Nous paraissons les derniers entre les Mendiants... ; mais le roi Henri IV posa la première pierre de notre église, vingt ans auparavant que Guillaume Fouquet de la Varenne ait posé la première pierre de celle des Minimes qui ne sont venus qu'en 1614. » Un récollet fit une raillerie si piquante de la thèse de Béziers (3) qu'on lui aurait imposé silence, s'il n'y eut pas eu d'impolitesse à le faire. « Tout séraphique que soit notre ordre, il doit céder le pas, à celui qui a eu des généraux tels que Elisée, Isaye, Jérémie, Ezechiel et Pytagore ; ordre duquel étaient non seulement les Essemens.., mais les druides et les sages Gaulois, *quorum vitam si diligenter inspexeris, reperies veros fuisse Carmelitas*. Il est vray qu'ils croyaient la métempsychose ; mais leurs âmes ont passé en celles des grands hommes de l'ordre, et parce qu'ils avaient dédié un temple à Chartres et un autre en cette ville à la Vierge qui devait enfanter, leurs âmes transfuses en celle du bienheureux Stock ont mérité la bulle sabbatine, privilège si éminent que je suis étonné qu'il y ait d'autres religieux que des Carmes, et comment tout le monde entier n'est pas du couvent universel des Carmes. »

La riposte était méchante, du moins telle que la rapporte Pocquet de Livonnière. Mais je n'oserais pas affirmer qu'elle fut véritablement telle, sans me demander d'abord si l'historien gallican n'y a pas ajouté beaucoup de son crû.

(1) *Pocq. de Liv.* l. c. p. 467. — Vers 1290, dit Rangeard, *l. c.* tom. I. p. 164. L'abbé Rangeard n'était pas l'ami des Cordeliers. Quand il alla étudier chez eux les documents dont il avait besoin pour son *Histoire de l'Université*, les Cordeliers le prirent « pour un espion de Financiers qui allait déclarer leur petit bien. » J'étais présent, ajoute l'abbé Bancelin. ms. 1068. 1re part. p. 198. Un des principaux documents qui ont servi à Pocquet de Livonnière pour composer son *Histoire de l'Université d'Angers*, est le *Registre concernant les affaires de la faculté de théologie d'Angers*. ms. 1019.

(2) Dans une lettre de René d'Anjou du 20 juin 1453, on lit encore le nom de *frères menours*. — Arch. M.-et-L. — Bibl. de la Rochelle, ms. 330.

(3) On désignait ainsi la thèse des P. P. Carmes. Ils voulaient avoir le premier rang de tous, à cause de leur origine biblique.

Digitized by Google

Durant toute cette discussion, les quatre anciens couvents de Mendiants firent tous leurs efforts pour exclure les trois modernes, parce que ces derniers n'étaient pas membres actifs de l'Université. Les Cordeliers finirent par prouver, aux moyens d'arguments très clairs et très sérieux, qu'ils étaient les plus anciens en ville, mais non sans accuser les Capucins d'être des ambitieux et des orgueilleux, et de prendre un rang qui ne leur appartenait pas.

Ici s'arrêtent mes recherches, fort incomplètes, sur les relations des Frères Mineurs avec l'Université d'Angers. Au moins sont-elles suffisantes pour montrer la fausseté de l'opinion des historiens — de Moelher, par exemple, — qui prétendent que la science et l'étude n'ont rien à voir avec la vocation franciscaine.

J'ai essayé de recueillir également les noms de nos Pères qui ont professé et étudié à Angers, ou pris leurs grades dans cette Université, L'obituaire des Cordeliers d'Angers, malheureusement incomplet. plusieurs registres d'inscriptions m'ont fourni les principales indications de cette liste (1) :

1. Radulphe DECOR,

fut lecteur, et gardien d'Angers, † 11 janvier 1287.

2. Nicolas BAUDECHELLI,

† 21 mai 1354.

3. Jean ROLETI,

lecteur, † 26 janvier 1383.

4. Jean HUET,

maître en théologie, fut le confesseur de la reine de Sicile (2), † 14 novembre 1396.

5. P. GUIDONIARIS,

fut lecteur à Angers, † 1er mai [?] au XIVe siècle.

(1) Au XVIIe siècle, *Bruneau de Tartifume* signale, dans l'église des Cordeliers, six tombes qui sont de docteurs religieux dudit couvent, ms. 871.

A cette liste, il faut évidemment ajouter les noms que j'ai déjà cités précédemment.

(2) Marie, morte en 1404

Digitized by Google

6. Jean LORITI,

fut lecteur et gardien à Angers, puis custode de Bourges, † 25 janvier 1410.

7. Jean de CALVIGINTICO,

fut lecteur à Angers, custode de Bourges, † 24 juillet 1420.

8. Thomas FREBAUDI,

maître en théologie. Fut ministre provincial de Touraine, † 25 octobre 1420.

9. Jean HAMARDI,

fut lecteur de plusieurs couvents, † 21 août 1437.

10. Pierre COURT-JARET,

lecteur. Fut plusieurs fois gardien en divers couvents. Mourut dans un âge très avancé le 8 avril 1440.

11. Jean CHARPENTIER,

professeur de théologie, † le 11 janvier 1462.

12 Pierre MARTIN,

lecteur. Fut gardien en différents couvents. Mort étant gardien à Angers, le 18 mai 146[?]

13. Gervais TURPIN,

docteur en théologie, custode, gardien à Angers, † 1er mars 1490.

14. Jean FAVERELI,

bachelier de la faculté d'Angers, † 22 mars 1490.

15. Jean du BUISSON,

professeur de théologie, † 8 décembre 1497.

16. Radulphe DATÉ,

lecteur, † 14 mai 1498.

17. Pierre VICIN,

fut lecteur en plusieurs convents, † 30 juin 1498.

18. Mathieu GUIMARDI,

fut lecteur, custode de Bourges, † 25 juillet 14[?]

Digitized by Google

19. Raymond CHOLLET,

† 6 février 1505.

20. Louis CYNOIR,

professeur de théologie, gardien du couvent d'Angers, † 9 janvier 1531. *L'Obituaire des Cordeliers*, signale à la date du 21 mars, un autre *Ludovicus Cinoir*, sans mention de date. — Cf. Arch. de M.-et-L. II. 46.

21. Pierre des CORNES,

† 21 mai 1543.

22. Thomas DONIUS,

† 20 mai 1549.

23. Jean DAVID,

théologien, fut gardien en plusieurs couvents, † 5 mai 1552.

24. Jean SILERIS,

docteur en théologie. L'*Obituaire* lui donne le titre de très intègre, † 10 juin 1555.

25. Jean BAILLIF,

† 6 janvier 1564.

26. Jean THOMASSEAU,

docteur, † 25 janvier 1576.

27. Jean de LAILLEE,

docteur en théologie, fut gardien à Angers, † 4 août 1581.

28. Michel COUPÉ,

professeur, † 30 janvier 1581.

29. François GISGUET,

fit ses études chez les Cordeliers d'Angers, docteur, † 8 mars 1592. Fut enterré à Tours.

30. Mathurin Le HEURT,

bachelier en théologie, mort au couvent de Laon, le 30 août 1592.

Digitized by Google

31. René SUBLEAU.

docteur d'Angers. Le 21 juin 1593, il fit un sermon à la procession du Sacre dans l'église Saint-Michel du Tertre. Ce discours fit poursuivre l'orateur par le gouverneur du château et de la ville, de Puycharicq, par le lieutenant-général criminel Pierre Ayrault, par René Gohin, maire d'Angers et conseiller au siège présidial, par Jacques Ernault, conseiller au même siège, et par le président Bonvoisin. Le P. Subleau échappe par la fuite à la prise de corps. Le P. Coumeau fut mis en prison à sa place. Le mardi 27 juillet suivant, en vertu d'un arrêt du parlement de Tours, le lieutenant-général du siège présidial installait aux Cordeliers un nouveau gardien, le P. Urbain Verneau, *fort* affectionné pour le roy de Navarre, dit Louvet. Le P. Subleau mourut le 25 mai [?] Jean Ballain (ms. 867, f° 515), fait mention d'un gentilhomme angevin, du nom de Subleau qui fonda une mission à faire tous les dix ans par les Capucins dans l'église Saint-Maurice. Etait-ce un parent de notre P. Subleau, son contemporain ?

32. Pierre VIVIEN,

bachelier en théologie. A Angers en 1615.

33. Jacques SIMIER,

docteur, fut doyen de la Faculté de théologie d'Angers. Il mourut en prêchant, le 6 juin 1600, fête de la Sainte-Trinité, dans un âge avancé. Cf. ms. 1019.

34. René ROUAULT,

gardien, docteur en théologie, lecteur à Angers, † 14 mars 1601.

35. Nicolas CHEVEREUL,

docteur en théologie, fut gardien à Angers, † 9 mai 1603, un vendredi. Il mourut de la peste, étant gardien. Le lendemain, les portes de l'église et du couvent furent fermées, à cause de la contagion.

36. Pierre BOURGONGNE,

docteur en théologie. Il fit, le 6 novembre 1587, l'oraison funèbre du seigneur de Joyeuse tué le 20 octobre à la bataille de Coutras. Le 5 mars 1590, il est déposé de sa charge de gardien d'Angers, à cause qu'il était du parti des ligueurs, † 26 décembre 1608.

Digitized by Google

37. Constant (ou Constantin) BLAIZONNEAU,

lecteur ; il était déjà bachelier en théologie en juillet 1583, prit sa licence, fut gardien à Angers. † 27 octobre 1614.

38. René ROUANET,

docteur en théologie, gardien en juillet 1583.

39. Gilles CHEHERE,

élève des Cordeliers d'Angers, docteur de Sorbonne, fut gardien à Paris, définiteur général, provincial de Touraine, gardien à Angers en 1613. Il mourut dans ce couvent le 24 février 1618, et fut inhumé dans le chœur devant le grand autel. Il fut custode du Berry.

40. Mathieu LE HÉART,

docteur en Sorbonne. † 31 mai 162 [?]

41. Gilles MABILLE,

fut définiteur et gardien en divers couvents. † 8 février 1637.

42. Jacques de LANDE,

† avant 1638, le 15 août.

43. Jean GOHIER,

docteur de Paris, père de province, provincial en 1634, était à Angers en 1641 et en 1648.

44. Michel RONCET, et André CHOUBREAU,

lecteurs de théologie en 1641.

45. Jean PASTOUREAU,

reçu docteur à Angers le 1er juillet 1644 ; était gardien en 1641, et lecteur en 1648.

46. Laurent GOHIER,

se présente le 1er mars 1650, avec la permission de son provincial pour suivre le cours de théologie, ms. 1019 f° 8.

47. François MILLET,

le 4 février 1658, il se présente aux cours, puis passe son examen devant D. Arthauld, le P. Visdegrain, D. Chardon et P. Floriost.

Digitized by Google

48. PERRINEAU,

passe son examen le mercredi 7 mai 1653 devant les docteurs Gauld, Quatrembat, Chardon, Fleuriost.

49. André de LOMBRE,

docteur en théologie. Était père de province et gardien d'Angers en 1659.

50. Julien PLOUCHENAULT,

théologien, vicaire du couvent d'Angers † 23 avril 1641.

51. Louis CAYON,

ce religieux appartenait à la province de France. Il était docteur en Sorbonne, et lecteur jubilaire de théologie. Il mourut à Angers, en exerçant sa charge de commissaire général dans la province de Touraine, le 28 avril 1656

52. René BERRUER,

étudia au couvent des Cordeliers d'Angers, devint docteur en théologie, définiteur provincial, fut deux fois gardien d'Angers, mort le 22 juin 1668, il fut inhumé dans le couvent de Chamaigre ? (1) de la province de Saint-Bonaventure (Bourgogne). Il mourut intrant, et eut pour successeur dans ce poste le P. Louis Boylesve, bénédictin de Saint-Aubin (ms. 1019 et *Obituaire*). Il était docteur avant 1648.

53. Jacques PÉLISSON,

passe ses examens de philosophie et de théologie devant la faculté d'Angers, le 13 mai 1651 (ms. 1019). Il vivait encore en 1679.

54. René-Bonaventure HUBERT,

présenté au doctorat le 17 octobre 1676, par le P. Guischet, examiné le même jour par le P. Visdegrain, Deslandes, Rebours, et Ferrand.

55. VISDEGRAIN,

docteur en théologie, il resta plus de vingt années à l'Université d'Angers. A sa mort, en 1678, il était intrant.

(1) Peut-être *Champaignes*, dans l'Allier.

Digitized by Google

56. Bonaventure BLOUIN,

prédicateur et théologien, fut gardien à Barbézieux puis à Saint-Maixent, mort supérieur du couvent de Vendôme, le 24 juin 1684.

57. Etienne GREZIL,

élève des Cordeliers d'Angers, docteur en Sorbonne, ami des frères lettrés, il travailla à la réparation du réfectoire et de l'église du couvent d'Angers. Il enrichit la bibliothèque de nombreux volumes. Il fut commissaire apostolique, royal et général dans la province de Saint-Louis (Provence). Ce fut lui qui fit passer les Cordeliers d'Angers de l'obédience des Conventuels, à celle des Observants, † 18 juin 1705, (cf. ms. 859, tom. II, bib. Angers).

58. Gui GURYE,

élève des Cordeliers d'Angers, bachelier à Paris, fut plusieurs fois gardien, † 26 juillet 1684.

59. Jean LECONTE,

bachelier en théologie. Etait à Angers en 1674.

60. Jean-Baptiste VINET,

était lecteur en théologie en 1693 à Angers.

61. Bertrand de la SALLE,

licencié en théologie, lecteur en 1705.

62. Noel des CHEMINEAUX,

docteur en théologie, définiteur en 1705, était gardien en 1709.

63. Pierre ANTOINE,

bachelier en théologie et lecteur en 1704, licencié en 1705.

64. Georges COUVREUX,

docteur en théologie en 1705.

65. René CHESNELONG,

bachelier en théologie, prédicateur conventuel en 1714.

66. P. BOREAU,

docteur en théologie. Etait à Angers en 1718, cf. ms. Lehoreau, tom III, bib. de l'évêché d'Angers.

Digitized by Google

67. Pierre GALARD,

docteur de Sorbonne, gardien à Angers en 1720. Il était encor. dans cette ville en 1726, avec le titre de custode. — Arch. M.-et-L. H. 2.

68. Zacharie Gilbert de PONTCHATEAU,

né à Angers, le 13 décembre 1673, fils de Gilbert, greffier de l'élection, mort le 30 avril 1746. Son grand oncle, également Cordelier avait essayé, mais en vain, d'unir le couvent d'Angers à la branche de l'observance. Docteur en Sorbonne, il devint provincial, et définiteur général en 1740. Il était doué d'un remarquable talent d'administrateur. Il fit, en 1745, dresser l'inventaire général du couvent d'Angers (cf. ms. 1067, p. 158).

69. Antoine HERPIN,

docteur en Sorbonne, deux fois définiteur provincial, deux fois custode de Bourges, deux fois gardien à Angers, mort gardien à Saumur le 18 février 1685.

70. Denys FLEURIOT,

professeur à Montjean, le 23 novembre 1686.

71. François CHAMPION,

Docteur de Sorbonne, fut gardien du Couvent d'Angers, provincial, custode de Berry, † 7 janvier 1688. Il était à Angers, au moins depuis 1675. — En cette même année de 1675, je retrouve les noms du P. Antoine de Bonnafau, bachelier en théologie, du P. Barthélemy Bodel, également bachelier et lecteur en théologie ; — des FF. Pierre Hardy, Noël Jérôme Martineau, Jacques de Pavadier, étudiants.

72. Charles FROGER,

théologien, prédicateur, fut trois fois gardien à Montjean, † 23 juin 1688.

73. Egide DAVY,

docteur en théologie d'Angers, fut gardien à Cognac. A sa mort, le 28 octobre 1695, il était gardien à Angoulême.

Digitized by Google

74. François-Gilles de ROLEINE,

né à Angers, élève des Cordeliers d'Angers, docteur de la faculté d'Angers, il fut deux fois provincial, définiteur général, commissaire pour le couvent de Paris, la province de France et celle d'Aquitaine. Il fit bâtir l'infirmerie et les autels du chœur du couvent d'Angers. Il mourut dans cette ville le 11 juillet 1705. (*Obituaire*) Il fut reçu à la licence, en 1698 (ms. 1019). Il était gardien à Angers en 1680.

75. Robert DAVY,

fit ses études à Angers, docteur de la faculté de Poitiers, agrégé à celle d'Angers, custode, définiteur provincial, plusieurs fois gardien, † 15 mars 1706.

76. Jacques TORNATORY,

élève des Cordeliers d'Angers, docteur en Sorbonne, gardien en divers couvents, custode, mort à la Guerche, le 25 avril 1708, à l'âge de 48 ans.

77. François-Joseph-Michel FAVEREAU,

né à Angers, bachelier de la faculté de Paris, vivait en 1761. Son nom se trouve dans un livre de comptes du couvent des Cordeliers d'Angers, depuis le 23 juin 1784, jusqu'au 30 janvier 1788. A cause de paralysie, le P. Favereau ne signe pas la décision capitulaire du 21 février 1790, pour le don à la nation du quart des revenus. — Arch. M. L. H. 51.

79. Jean GIRARD,

docteur en théologie, définiteur, fit partie du corps enseignan de la faculté de théologie d'Angers, avant 1775. — Cf. ms. 1019 bib. d'Angers.

80. Marc de CHEVERUE,

docteur en théologie. Le 11 mai 1712, il fit opposition à l'examen du sieur Dodart et à la nomination du chanoine Omo pour être doyen des récipiendaires. La réponse à cette opposition est du 13 mai. L'une et l'autre se trouvent dans le ms. 1019, f° 47. Le P. de Cheveruë était bachelier en 1680, professeur de philosophie en 1683, gardien en 1693. Il fut inhumé dans l'église des

Digitized by Google

Cordeliers de l'Observance d'Angers, à l'âge de 79 ans, le 14 août 1728, d'après M. C. Port. (*Dict. hist. de M.-et-L.*) (1).

Le ms. 1019 de la Bibl. d'Angers conserve de lui plusieurs pièces:

81. François POIRIER,

1° Mémoire pour les frères de Cheverüe et Poirier, cordeliers, docteurs en théologie de la faculté d'Angers, appelant comme d'abus des délibérations faites par les docteurs séculiers... ayant pris fait et cause du sieur Omo, prestre, nommé intrant.

2° Opposition du P. François Poirier contre la nomination du sieur Daviau, secrétaire de la faculté pour estre doyen, 14 novembre 1726.

3° Mémoires pour les frères de Cheverüe et Poirier, appelans comme d'abus des délibérations faites par les docteurs séculiers de laditte faculté, et pour les quatre abbayes des bénédictins d'Angers, les religieux Jacobins, Carmes et Cordeliers de la mesme ville intervenans, contre les docteurs séculiers de la mesme faculté, ayant pris le fait et cause du sieur Omo... (sans date).

82. Louis-Michel-Jacques ARNOUL,

docteur régent de la faculté de théologie d'Angers. Il participe aux délibérations pour les examens de 1784 à 1788 inclusivement. Il était docteur de Sorbonne. Il fut provincial, gardien d'Angers en 1777. Il mourut le 21 mai 1790. Cf. *Arch. de M.-et-L.*

83. Jean Baptiste LOYAU,

docteur en théologie, custode du Poitou, fut professeur de théologie à Angers. Il était gardien en 1774, et en 1789. En 1790, il est définiteur perpétuel, gardien et procureur du couvent. On le voit acheter en février 1790, la 32e livraison de *l'Encyclopédie méthodique*. — Arch. M.-et-L. H. 47. — En 1772, n'étant encore que bachelier de Paris, il avait pour confrères le P. Jean-François Graimpré, docteur en Sorbonne, supérieur, et le P. Marin Barbé, aussi docteur et exdéfiniteur général.

(1) Il était de la famille de notre P. Honoré d'Angers, Jean-François de Cheverue. Cf. *Pocquet de Livonnière*. — Ms. 1067, p. 67. — Ms 1068, p. 182 *Ménage*. Vie d'Ayr notes, p. 448. — *Arch. M.-et-L* Série E, 1998, 2001. — P. François d'Angers, *Histoire de la mission du Maroc*.

81. François POIRIER.

Digitized by Google

J'ai recueilli trois autres noms, sans pouvoir leur assigner de date :

1. Guillaume JULIANI,

bachelier, lecteur en plusieurs couvents, † 24 octobre [?]

2. Radulphe MALET,

† 1er juin [?]

3. Antoine du BOIS,

bachelier en théologie, † 3 juin [?].

La Révolution vint, hélas ! faire table rase de toutes ces pratiques, de tous ces souvenirs, et détruire tout ce qu'elle put de l'ancien régime. Le régime moderne a cependant vu renaître les institutions du temps passé, couvents et Université. Les racines vigoureuses étaient seulement coupées à ras de terre. Elles ont poussé des rejetons qui promettent. Mais les temps sont changés, et nous avec le temps. Les fils de Saint-François d'Angers n'ont plus de « collièges ». Il n'y a plus de frère mineur étudiant à l'Université ou dans une école affiliée. Sur la demande de Mgr Freppel, un de nos Pères devait occuper une chaire au nouveau Palais. Il avait été prendre, dans ce but, le grade de docteur en philosophie, à Rome. Il est resté, et le projet n'a jamais été exécuté (1).

F. UBALD D'ALENÇON.

(1) Depuis quelques années, nos Pères de la Congrégation du Tiers-Ordre régulier d'Albi envoient quelques-uns de leurs jeunes gens prendre à Angers leurs grades de licence.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Nous sommes en retard pour signaler un article de l'*Eco di S. Francesco*, au sujet du motif de l'Incarnation. Une belle citation de Mgr Bonomelli le résume : « Tout se groupe autour du mystère de l'Incarnation, et tout, à sa lumière, s'éclaire et s'explique. Comment croire que ce qui est la base de tout le plan de l'économie divine dépende du péché d'Adam, et entre, dirons-nous, par accident, dans le mystérieux drame ? Qui oserait dire que l'existence de l'Homme-Dieu est due à un acte d'Adam, et que le Christ en tant qu'homme doit lui dire : C'est à toi que je dois la vie... La création des hommes, des Anges et de toute la matière, leur élévation à l'ordre surnaturel ; la chute d'une partie des Anges, la glorification adéquate que Dieu reçoit du monde créé ne trouvent d'explication que dans le mystère de l'Incarnation ; aussi sommes-nous obligés d'admettre qu'il est voulu de Dieu, non comme moyen, mais comme fin suprême. » Et la savante revue italienne exprime l'espoir de voir cette doctrine, intimement liée à celle de l'Immaculée Conception, recevoir comme elle un jour la consécration d'une définition dogmatique.

Dans une étude sur la *Cité mystique de Dieu*, de la Vénérable Marie d'Agréda, publiée par les *Annali francescani*, nous remarquons la conclusion suivante.

« Nous ne devons pas être partisans fanatiques de Marie d'Agréda, mais concevoir à son égard une fanatique défiance serait aussi injuste. Or, après que deux papes, Alexandre VIII et Benoît XIII ont déclaré licite aux fidèles de retenir et de lire la *Cité mystique*, après que quatre Universités, par ordre du Saint-Siège, l'Inquisition d'Espagne et un grand nombre d'hommes éminents par la dignité, la piété, la doctrine l'ont déclarée exempte d'erreur, très utile à la piété et digne de la plus haute estime et admiration, ne serait-ce pas du fanatisme que de l'avoir encore en défiance ? Notez de plus que cet ouvrage, peu de temps après sa publication, était déjà aux mains des cardinaux et des théologiens des congrégations romaines, qu'on en fit par la suite plus de soixante éditions examinées et approuvées par les théologiens et les évêques ; que,

Digitized by Google

dans les deux examens rigoureux qui furent faits au sujet de son authenticité par la Congrégation des Rites, le fond en fut suffisamment connu ; et vous devrez avouer que si la doctrine en eût été suspecte et dangereuse, il était impossible qu'elle ne fût manifestée, dénoncée et proscrite. »

L'auteur de l'étude fait encore remarquer que, selon Benoît XIV, ces révélations privées n'engendrent pas une foi divine et peuvent admettre une part d'erreur dans les détails ; certaines choses écrites par la vénérable servante de Dieu peuvent venir, en effet, non de la révélation de Dieu, mais d'un pieux sentiment, comme cela est reconnu pour sainte Brigitte.

*
* *

Les *Annales Franciscaines*, commencent une étude approfondie et philosophique de la Règle du Tiers-Ordre.

« Pourquoi est-elle si courte ? se demande d'abord le P. Ladislas de Vannes, pourquoi ne parle-t-elle pas des œuvres, des pratiques de piété, etc... ? » Elle n'est si courte que parce qu'elle répond aux exigences de la cour romaine, qui, dans les règles des congrégations religieuses qu'elle approuve, désire ne trouver que le but général, le but spécial et le gouvernement particulier.

La règle du Tiers-Ordre n'entre pas dans le détail des œuvres et des exercices de piété parce qu'elle est faite pour tous les temps, toutes les conditions, tous les climats. Elle est assez large pour ne pas entraver l'épanouissement de tous les devoirs d'état, favoriser l'éclosion de toutes les activités saintes et fécondes et faire germer sur ses rameaux toutes les vertus chrétiennes... elle est en même temps assez austère pour diminuer le règne du mal, réprimer les passions funestes, et donner ainsi à la société le bonheur des maisons religieuses : la paix et la concorde. »

*
* *

C'est du Tiers-Ordre aussi que parle, et avec insistance, le *Petit Messager de Saint-François*, prenant corps à corps les objections aujourd'hui répandues contre la grande institution franciscaine et combattant les oppositions faites aux directions données à ce sujet par le souverain Pontife, « Le Tiers-Ordre est trop vieux, ou le Tiers-Ordre c'est du nouveau ; le Tiers-Ordre est trop parfait, ou bien le Tiers-Ordre est trop simple. » Rappelant les paroles du Pape : « Que ceux

Digitized by Google

qui ont charge d'âmes enseignent avec soin ce qu'est le Tiers-Ordre, » il montre la conduite de beaucoup d'excellents prêtres. « Faites entrer dans le Tiers-Ordre les mères de famille. — Mais n'y a-t-il pas pour elles, disait-on, l'association des mères chrétiennes ? — Recevez les jeunes personnes, disait encore le Pape. — Oh ! y pensez-vous ? La congrégation de la sainte Vierge, voilà tout à fait et uniquement ce qu'il leur faut — Enrôlez les hommes dans cette sainte milice. — Quelle illusion ! Pour les conférences de Saint-Vincent de Paul, l'adoration nocturne et les cercles catholiques soit ; mais le Tiers-Ordre ! Propagez le Tiers-Ordre dans les collèges. Là inertie complète.

« Voici l'une des dernières objections entendues : « Ce n'est pas une œuvre paroissiale ! » Eh ! sans doute, c'est plus que cela, c'est une œuvre catholique. C'est à tous les évêques, à tous les pasteurs des âmes, à tout le peuple chrétien que le Pape a adressé son encyclique. »

∴

Les *Franciscan Annals* traitent longuement des sources de l'histoire de saint François faisant l'énumération complète des documents primitifs, aujourd'hui connus, indiquant leur valeur critique, l'histoire de leur découverte, etc... Grâce aux travaux des érudits spécialistes en histoire franciscaine, si nombreux, aujourd'hui, si vaillants, si heureux dans leurs recherches, la vie de notre séraphique Père pourra bientôt, nous l'espérons, s'éclairer d'un jour nouveau. Sa physionomie n'en sera pas altérée, mais ses œuvres seront mieux connues, et la piété n'aura qu'à gagner à l'exhumation de ces monuments des anciens.

∴

Le lion de Castille va-t-il se réveiller ? Ce qui se passe dans ce pays, comme dans le nôtre, est bien triste. Les attaques contre la religion et contre les moines inspirent à l'*Eco franciscano* un article appelant les catholiques à l'action et à la lutte.

« Pour mériter le martyre, il faudrait d'abord faire notre devoir, lutter, être des Macchabées. » Les catholiques devraient être, par conséquent unis, disciplinés, obéissants. Ils n'ont jamais su l'être. Dans un congrès célèbre, à Burgos, il y a trois ans, les laïques éminents et plus de trente évêques ne surent que s'anathématiser mutuellement, et ne firent l'union que sur des données vagues. En pratique et dans les détails, la

Digitized by Google

désunion persistait, la méfiance à l'égard des évêques, la desobéissance ouverte ou oblique aux directions du souverain Pontife. En présence de la tempête, saura-t-on mieux s'unir maintenant ? Le danger y obligera peut-être, mais que de désastres on aurait évités en s'unissant plus tôt !

*
* *

A côté de tant d'autres maux la dépopulation de notre pays alarme à bon droit tous les esprits sérieux. Sans se dissimuler que la cause en est surtout morale, la *Tribune de Saint Antoine* montre le côté matériel de la question et signale dans les lois et certains vices de notre organisation sociale des causes très actives de ce mal. Puis elle signale les remèdes : « Rendez à l'ouvrier la confiance en Dieu Providence, la foi en la vie future, l'espérance des promesses immortelles, rendez-lui l'Evangile et Jésus-Christ et il remplira de son mieux tous ses devoirs de chrétien dans son atelier et dans sa famille envers sa femme et envers ses enfants Que l'Etat ajoute à cette moralisation, obtenue par la religion, des récompenses ou des faveurs, des secours ou des encouragements accordés aux familles les plus nombreuses, et on reverra alors les beaux jours d'autrefois, les familles patriarcales, honnêtes, laborieuses, vaillantes, unies et nombreuses donnant de vigoureux rejetons, qui, à leur tour, héritant de la foi et des vertus de leurs pères, donneront naissance à un peuple de vaillance et de foi. »

*
* *

Nous croyions en avoir fini avec les prétentions de M. Hemmer qui se vantait d'avoir enfin mis à la raison les crédules serviteurs de saint Antoine, et exterminé « le mercantilisme de la dévotion » lisez : l'œuvre du Pain des Pauvres. Il y revient encore, mais les *Annales de l'Arrière-Boutique*, par la plume de M. Pastoret, lui portent cette fois un solennel défi : « Oui ou non, la *Semaine* de Paris est-elle autorisée à faire siennes les désapprobations lestes, cavalières, hautaines aussi de M. le Professeur Hemmer sur tout ce qu'il a eu licence de malmener dans ses pages ?... Nous demandons enfin une intervention autorisée.. Mais l'autorité compétente n'interviendra pas simplement à votre demande, dira-t-on. Rien de plus vrai. C'est pourquoi, en attendant mieux, nous avons l'honneur de déclarer à MM. les rédacteurs de la *Semaine Religieuse* de Paris, comme à M. l'abbé Hemmer, qu'en ce

Digitized by Google

qui concerne les dévotions en général et celle de saint Antoine de Padoue, en particulier, leur manière de voir, outre la pauvreté des arguments sur lesquels elle s'appuie, est dénuée de toute autorité à nos yeux, et reste, quoi qu'on dise, la manière de voir personnelle d'écrivains qui n'ont pas qualité pour condamner Rome, Fréjus... ni même Paris, quand Paris, Fréjus et Rome approuvent ou laissent faire. »

La question est tranchée. Quand Rome a parlé, les néo-rationalistes eussent-ils à leur dévotion une ou plusieurs *semaines religieuses*, ne pourront rien contre cette voix ; et les catholiques seront rassurés.

Fr. Ernest-Marie de Beaulieu.
O. M. Cap.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines.*

Le Plan Divin de l'Univers, par le R. P. Schouppe. S.-J. — 1vol. in-12 p. XXIV-200. Schepens et Cie Bruxelles.

Nous sommes loin du temps, où un cours de théologie était le complément nécessaire de l'éducation de *l'honnête homme.* Aujourd'hui les sciences positives, l'histoire et la littérature absorbent les loisirs intellectuels que nous laissent encore les affaires et l'activité fébrile de la vie moderne. — Aussi, dans la plupart des esprits, les vérités de la religion sont-elles vagues et obscures ; — les plus chrétiens eux-mêmes ignorent la sublime harmonie de nos dogmes sacrés.

Présenter en peu de pages, aux hommes du monde, dans un langage simple, dépouillé de sa forme scientifique et accessible à toute intelligence, ce lumineux ensemble des vérités révélées, devait donc un jour tenter quelque théologien, désireux de faire un livre utile.

Ce livre nous vient des Himalayas. Le nom seul de l'auteur garantit l'exactitude doctrinale de l'ouvrage. En 200 pages, le R. P. Schouppe fait la synthèse des enseignements de la foi et les enchaîne suivant leur lien logique. Il assigne à chaque dogme sa place respective dans l'ensemble du *Plan Divin*, dont la Création, l'état d'innocence, la chute originelle, la rédemption, le gouvernement de l'Eglise, l'action de la grâce sur les âmes et la consommation dans la gloire forment les assises les plus en vue.

Sujet bien vaste pour un si petit volume ! N'y cherchez donc point les preuves abondantes et les longs développements. Partout une grande sobriété de détails. L'auteur expose, il ne prouve pas ; il déroule l'ensemble grandiose du *Plan divin*, il ne fait pas un cours théorique sur les matériaux qui entrent dans sa composition. Les théologiens auraient mauvaise grâce à le lui reprocher : le livre n'est pas écrit pour eux.

Dans cet ouvrage sérieux, où le dogme, la Sainte-Ecriture et l'his-

Digitized by Google

toire tiennent une si grande place, le lecteur sera peut-être choqué de rencontrer quelques descriptions trop fantaisistes, par exemple le récit des « ascensions » passage du Paradis terrestre au Paradis céleste, dans l'état d'innocence, pag. 47-53.

Le R. P. Schouppe expose son *Plan Divin* sous forme de dialogue. Est-ce un choix heureux ? Il est permis de le contester. A cause de l'étendue extrême du sujet, il était difficile de donner au dialogue un tour vif, animé, intéressant, d'éviter la monotonie, le convenu, l'affecté. Ces difficultés, l'auteur ne les a pas surmontées. Il met en scène deux personnages, un théologien et un savant naturaliste. Le théologien est un docte maître, mais le naturaliste se trouve réduit à un rôle bien modeste. Ses questions sont inutiles ou marquées au cachet d'une étonnante simplicité, souvent même il se contente de répéter avec une nuance d'enthousiasme les assertions du théologien, assertions qu'il accepte toujours docilement, sans critique.

Ces réserves faites, on ne peut que louer l'intention de l'écrivain, et souhaiter, à ses lecteurs la paix intellectuelle que la foi nous apporte, en comblant par ses lumières les desiderata de la science humaine.

P. Raymond.

*
* *

La Conscience du Libre Arbitre, par Léon Noël, — 1 vol. in-12, pag. 288, — libr. Lethielleux, Paris.

Le problème du libre arbitre est d'une importance capitale. Il est aussi une grande actualité. Dans toutes les écoles philosophiques, on l'agite, on le discute, on lui donne des réponses contradictoires et les preuves qui paraissent invincibles aux uns n'ont qu'une valeur douteuse pour les autres.

Monsieur L. Noël apporte son contingent de travail et de lumières à la solution de ce difficile problème, en se bornant toutefois, à préciser, développer et défendre l'argument de conscience. « C'est sur le terrain du fait, que l'accord peut et doit se faire, entre les écoles adverses. »

La preuve du « fait de conscience » est précédée d'une vue d'ensemble sur la manière dont le problème du libre arbitre se pose devant la pensée moderne.

Par la scission profonde, qu'il établit entre la science et la croyance, Kant a délimité les différentes positions, auxquelles s'arrêtent les écoles

Digitized by Google

contemporaines. Les unes, déterministes, partant d'une conception à *priori* de la science, nient la liberté ; les autres, indéterministes, se basent sur les postulats moraux et l'admettent au simple titre de « croyance ».

La « conscience » du libre arbitre, au dire des uns, est une illusion. Les décisions de la volonté résultent nécessairement de processus organiques, d'influences psychiques qui ne nous apparaissent pas ; nous croyons être libres par une interprétation illusoire des faits : la conscience de l'indépendance n'est que l'inconscience de la dépendance. Voilà pourquoi la conscience du libre arbitre est une illusion.

Cette doctrine brutale froisse le sentiment intime de la responsabilité morale et du devoir. Les indéterministes l'ont compris ; ils brisent la chaîne de la nécessité, M. Fouillée en introduisant l'idée force de liberté qui se réalise lorsqu'elle devient consciente, M. Renouvier et les néo-criticistes en proclamant le libre arbitre « croyance légitime et nécessaire. Comme les déterministes cependant, ils récusent l'argument de « conscience ».

Avec une vaste érudition philosophique, M. Noël expose ces doctrines très modernes et un peu abstruses. Ce coup d'œil d'ensemble est trop largement traité. On ne voit pas la nécessité de ces aperçus généraux sur les doctrines philosophiques, celles MM. Boutroux et Bergson par exemple, qui ne touchent que de loin à la question actuelle du libre arbitre. — On se hâte d'arriver à l'argument de la « conscience ».

C'est à le défendre que M. Noël consacre la partie la plus intéressante de son ouvrage. Il montre d'abord le bien fondé de la «croyance » au libre arbitre, absolument nécessaire pour donner une base solide au sentiment intime de la responsabilité — à cet argument moral en faveur de la croyance succède l'argument scientifique, le « fait immédiat », « la conscience immédiate » de la liberté.

Percevons-nous directement en nous notre libre arbitre ? Oui. C'est le cri du bon sens. M. Noël ne se contente pas de ce « réalisme naïf » ; il aurait peur de mal interpréter le fait et il veut éviter l'illusion. Il interroge donc les données de la conscience ,il les analyse, il met en relief l'influence de la volonté affective sur l'attention de l'esprit, le jeu des motifs d'action.

Le choix n'est pas déterminé par la prédominance de l'idée qui triomphe, par le fait de l'activité volitive qui va au devant de l'objet, se donne à lui parce qu'elle a porté l'esprit à le juger meilleur pour elle et

Digitized by Google

d'après elle. Ainsi le libre arbitre n'est pas une illusion, une ignorance de la nécessité ; la conscience, en effet, constate positivement un fait qui exclut la nécessité.

M. Noël a traité ce passage avec un profond esprit d'analyse, une logique serrée. Il y donne à la doctrine scolastique une place d'honneur, modernisant, avec un heureux succès, les doctrines de l'Angélique Docteur.

Ce livre, malgré quelques longueurs et quelques obscurités de style, mérite de figurer dans une bibliothèque de philosophie. C'est notre vœu.

P. Raymond.

*
* *

Léon Monteuuis : Echos de l'Evangile, Paris : Bloud et Barral, 4, rue Madame.

« La Poésie est un verbe d'or fait pour sonner en honneur aux immortelles amours de l'homme : la famille, la patrie, Dieu » !

Cette pensée d'assez « magniloquente allure », comme eût dit Ronsard, me revenait en mémoire en lisant la belle œuvre de M. l'abbé Monteuuis : *Les Echos de l'Evangile* !

J'admirai trop le talentueux philosophe d'antan pour être bien sévère au brillant poète d'aujourd'hui.

Mais que de lumière, mon Dieu ! Tout éclate, ruisselle, flamboie...

Flûte en or, pièces d'or, épis d'or, flèches d'or, éclairs d'or, faucille d'or, cercle d'or, fruits d'or, rayons d'or, flammes d'or, luth d'or, manteau d'or, voiles d'or, cheveux d'or, pleurs d'or, pourpre d'or.... Que d'or, mes Frères !

Est-ce en moi le franciscain qui s'effare ? Non, c'est le critique qui regrette cette profusion.

L'abbé Monteuuis est assez riche de rimes, sa langue est assez flexible et originale pour savoir puiser dans son trésor littéraire des expressions d'un relief plus rare, d'une plus énergique frappe. Cette réserve faite, un souffle de haute et pure inspiration passe à travers ces pages. Dans la diversité et la gradation des pièces s'animent des tableaux d'un charme idyllique ou d'une intensité dramatique souvent mêlés et très habilement fondus.

Digitized by Google

Les Deux Mères, *Nazareth*, *Tentation*, *La Porte de l'Aiguille*, *L'Enfant-Prodigue* (je cite à la volée) offrent, à souhait, au lecteur vite captivé, l'antithèse des images, l'antinomie des pensées, le contraste des couleurs, le piquant des situations.

Certains usages du peuple juif, certains détails de mœurs des contemporains de Notre-Seigneur revivent, sans trop forcer le cadre de l'histoire, dans un décor un peu fantaisiste peut-être, mais toujours saisissant. Aussi bien, doit-on laisser quelques licences aux poètes. Jean Béraud et James Tissot retrouveraient sans doute dans la facture poétique de l'auteur quelques-unes des audaces de leur coloris. Sans laisser d'être classique, M. l'abbé Monteuuis s'affirme moderniste.

Heureuse alliance.

L'*Annonciation* est une pure vision de printemps, pastel d'une rare délicatesse de touche.

En *Bethléem* soupirent tous les chalumeaux d'une ravissante Bucolique.

La *Fuite en Egypte* buccine, dans l'immensité du désert, peuplé de sphinx étranges, des strophes superbes comme celle-ci :

Vous avez arraché son âme libre à l'homme,
Brisé son noble front sous d'écrasants fardeaux,
Traité l'enfant de Dieu comme bête de somme :
Au nom de Dieu, soyez maudits, rois et tombeaux !

Dans ce volume éclatent des beautés de premier ordre ; des vers pleurent, sonnent, s'envolent.

En somme, peu de phrases gauchissent au sentier du rythme, peu de rimes défaillent en chantant. Un peu partout trépide et brûle le *mens divinior*.

L'œuvre de M. l'abbé Monteuuis mérite de fixer les sympathies des âmes avides d'idéal.

Sa muse voudrait avoir le « chant pétillant et joyeux de la fauvette du Calvaire » (*Préface*).

L'aigle serait évidemment pour effrayer sa modestie. Il m'a semblé qu'elle se devait plutôt comparer à ces gypaètes de haut vol, amis de la lumière dorée, qui jettent à l'âme un perpétuel *sursum corda !*

P. Léon
O. M. C.

Digitized by Google

*
* *

ORIENT. — Excursions, descriptions, récits, études, par le R. P. Désiré des Planches, capucin. — Ouvrage de 400 pages avec gravures ; prix : 2 fr. 50.

Orient ! Quel mot enferma jamais une telle puissance séductrice sur les imaginations et quel homme ne brûle du désir de connaître ces contrées où la splendeur du décor ne le cède qu'au grandiose du souvenir ? Visiter les lieux qui furent le berceau de l'humanité et plus tard du christianisme ; vivre au milieu de peuples qui ont gardé, malgré le cours des siècles, leurs mœurs et leur existence primitives, s'imprégner en quelque sorte de l'histoire humaine : c'est un rêve que beaucoup voudraient réaliser. Cependant, pour recueillir d'un tel voyage tous les enseignements qu'il comporte, il faut des dons d'observation que bien peu possèdent ; il faut également des connaissances étendues pour pénétrer le pourquoi des choses vues. Ces pour ces deux raisons que la relation du R. P. Désiré des Planches donnera sur cet Orient magique des notions à la fois très nettes et très approfondies à tous ceux qu'il entraînera à sa suite dans le récit de son beau voyage. C'est bien avec lui, en effet, que l'on fait le parcours et c'est un guide comme en pourraient, je pense, trouver bien peu de touristes. Avec quelle verve nous est dépeinte la vie à bord du bateau, sans que jamais le trait, pourtant finement décoché, puisse blesser qui que ce soit ; avec quel art aussi, dans un vrai tableau de maître, nous sont dépeints les flots changeants. L'artiste, d'ailleurs, se révèle dans tout le cours du livre et l'observateur attentif, auquel pas un détail n'échappe, est doué d'un talent de description hors de pair. Combien de fois, dans des souvenirs de voyageurs n'avons-nous lu avec ennui ou plutôt parcouru au plus vite des pages descriptives pâles de couleur et sans relief. Chez l'auteur d'ORIENT, au contraire, les tableaux parlent si bien à l'esprit que l'on ne se lasse pas de les évoquer et cela n'est pas dû au seul attrait du sujet mais aussi à la palette qui a servi à brosser le décor. C'est un poète qui a écrit nombre de ces pages sur la contrée la plus poétique de la terre, mais c'est aussi un penseur et un psychologue qui a analysé l'état passé et actuel de la société orientale, qui a détruit la cause de certaines décadences, qui a dépeint le choc impétueux de toutes les idées se heurtant sous le ciel bleu. Peuples et religions sont examinés, on peut

Digitized by Google

le dire, sur le vif ; l'étude en est si poussée que toute obscurité s'évanouit de ce sujet pourtant complexe. Maronites, Druses, Bédouins virent sous nos yeux ; bien plus, nous voyons leurs âmes, et même, dans le dédale des hérésies, nous n'avons nulle peine à diriger nos pas, tant est grande la clarté qui nous ouvre la marche. Puis, c'est enveloppant cette confusion de croyances, le réseau de l'islamisme, si peu connu de la plupart et mis ici en pleine lumière, à son grand désavantage. Quel contraste saisissant et superbement tracé que l'inique morale de Mahomet en regard du sublime enseignement du Christ, et combien il faut remercier le R. P. des Planches d'avoir dévoilé les turpitudes cachées du Coran et de son prophète en des pages pleines d'intérêt et qui ne contribuent pas peu à élever la portée de l'ouvrage bien au-dessus d'une simple relation de route. Enfin au milieu de ces schismes, au centre même du pays musulman, et planant en quelque sorte au-dessus de la pensée, nous voyons avec douleur l'influence française se débattre et ne persister que grâce au zèle des missions, le rôle de notre patrie en Orient, la place qu'elle devrait y occuper, les erreurs voulues qui ont été commises, les compétitions de rivaux sans scrupules : voilà des questions que tous, chez nous, devraient connaître ; elles ressortent si lumineusement d'elles-mêmes dans ce livre dont, ne fut-ce qu'à ce point de vue, il serait à souhaiter que tout bon Français en fît la lecture.

M. Desloy

∴

Manuel du Prêtre-Tertiaire et du Prêtre-Directeur du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, 1901. — Imprimerie A. Serres, 289, rue Saint-Jacques, Paris.

Il manquait aux prêtres tertiaires de l'obédience des Frères-Mineurs un Manuel spécial analogue à celui que le R. P. Libert, capucin de la province de Belgique, a publié à Malines, à l'usage des prêtres appartenant au Tiers-Ordre de saint François. Le R.P. Edouard de Ney, gardien du couvent de Saint-Antoine, rue Puteaux, à Paris, a comblé cette lacune, en publiant son *Manuel du prêtre tertiaire et du prêtre-directeur du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise*.

La première édition du Manuel du R. P. Edouard, comprenait une explication de la Règle du Tiers-Ordre, plus spécialement appropriée au prêtre ; des indications pour le meilleur fonctionnement des fra-

Digitized by Google

ternités sacerdotales selon l'esprit et les usages des Frères Mineurs ; un cérémonial du Tiers-Ordre ; des renseignements sur les indulgences auxquelles ont droit les prêtres tertiaires et quelques avis sur les dévotions franciscaines. La deuxième édition est augmentée d'un modèle de règlement particulier ; d'une étude sur saint Yves, présenté à juste titre comme le patron désigné des prêtres tertiaires ; et d'un recueil de cantiques pour les réunions mensuelles. Enfin, dans une seconde partie assez considérable, l'auteur rappelle les devoirs des directeurs du Tiers-Ordre et donne, à leur usage, une série de plans d'instruction sur la Règle et les dévotions franciscaines, qui pourront également servir aux prêtres-tertiaires de sujet de méditation et de lecture spirituelle.

Ce livre qui paraît avec les plus précieux encouragements pourra être d'une très grande utilité aux prêtres tertiaires et nous ne pouvons faire chose plus raisonnable que de le leur recommander vivement.

Fr. Rémi.

*
* *

L'Avenir de Jérusalem.— Espérances et chimères. Réponse aux Congrès Sionistes, par M. l'abbé Auguste Lémann, chanoine honoraire de Lyon, professeur aux facultés catholiques. Paris, Poussielgue, 1901, pet. in-8° de VIII, 356 p.

Il n'y a pas très longtemps, le sultan a reçu en audience privée le fameux président de la Société Sioniste, le Dr Herzl, qui venait entretenir le souverain du but et des agissements de cette association. C'est une preuve que les Israélites, certains fils d'Israël du moins, ont la prétention de revenir s'établir au foyer de leurs aïeux.

A-t-il donc été dans les idées des juifs, depuis la destruction de leur nationalité par les Romains, de rétablir un état juif en Palestine avec Jérusalem pour capitale ? Jérusalem, d'après le plan divin, est-elle destinée à redevenir la capitale d'un état juif ? Que penser de l'opinion d'après laquelle les Juifs redeviendraient maîtres de Jérusalem et y rétabliraient le temple avec l'aide de l'Antechrist ? Que penser de cette autre opinion d'après laquelle les juifs redeviendraient possesseurs de la Judée et de Jérusalem après leur conversion, et y rétabliraient le temple pour le consacrer à Jésus-Christ ?

Digitized by Google

Il faut le dire, notre esprit n'est pas généralement habitué à l'étude de semblables questions. M. l'abbé Lémann s'en est fait, au contraire, une spécialité. Et il a su traiter son sujet avec beaucoup de tact, avec beaucoup de critique, avec beaucoup de charité.

FR. UBALD.

*
* *

L'ART CHRÉTIEN. Entretiens pratiques par M. l'abbé Mallet, honoraire de Séez. — Paris, Poussielgue, s. d. (1899), in-18 de X-380 p.

Ce livre n'est pas une œuvre d'études spéculatives ; c'est un examen très simple et très clair de questions purement pratiques, c'est un volume souverainement utile pour un prêtre chargé de construire, de réparer ou de meubler une église. Le même souffle chrétien, la même pensée sacerdotale et religieuse qui a poussé l'auteur à écrire son *Cours élémentaire d'archéologie*, l'a pressé de nous donner ses entretiens sur l'art chrétien. « Notre désir, écrit Mgr Bardel, serait de voir cet excellent manuel dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. »

Mieux que toute analyse, la table des matières nous dira l'intérêt de cet ouvrage : 1er entretien : Existence et définition de l'art chrétien. — II. Règles de l'art chrétien. — Différentes sortes de styles. Lequel adopter pour les églises ? Formes ou plans divers. — IV. Plan par terre. Coupes. Elévations. Emplacement. Orientation. Isolement. Plan de sacristie. Devis. — V. Construction. Matériaux divers. Leur choix et leur emploi. — VI. Ornementation. Sculpture décorative. Statuaire. Pavage. — VII. Peinture murale. Peinture sur verre. — VIII. Mobilier. Autels. Fonds baptismaux. — IX. Mobilier (*suite*. Chaires. Confessionnaux. Stalles. Sièges du célébrant et des acolythes. Bancs et chaises. Bancs d'œuvres. — Troncs — Mobilier (*suite*). Grilles. Tables de communion. Chemins de croix. Vantaux des portes. Armoires de sacristie. Propreté des églises. — XI. Vases sacrés. Ustensiles liturgiques. — Réparation des églises. — XIII. Musique sacrée. Plain-chant. Orgues. — Harmonium. — XIV. Questions de droit.

Ce dernier chapitre est dû à la plume autorisée d'un jurisconsulte distingué.

Dans le second entretien, l'auteur frappe d'un ostracisme absolu le

Digitized by Google

style grec, et n'admet pour les édifices religieux que le byzantin, le roman et l'ogival. Nous reconnaissons que le style grec n'a pas les faveurs de la plupart des gens, et cette raison suffit d'ailleurs pour ne pas l'accepter en France. Mais est-il bien vrai que ce style n'est le reflet ni l'expression d'aucune idée supérieure ? Un temple grec, de pur style grec, s'entend, n'évoque-t-il pas la pensée de l'immutabilité, de la grandeur, de la force et de la puissance de l'Etre divin, tout comme le style ogival nous dit l'élévation de l'âme vers Dieu, comme le roman et le byzantin nous représentent la paix et la joie de la vie chrétienne ? La vraie différence entre ces styles, c'est que les trois derniers se font l'écho des sentiments humains, et voilà pourquoi ils nous plaisent davantage. Le style grec, au contraire, est l'image ou le miroir de la divinité. Le Parthénon d'Athènes, par exemple, n'est-il pas vraiment l'expression d'une idée divine ? Or la vue du divin nous a toujours écrasé ou foudroyé, témoin Moïse.

Fr. Ubald.

∴

Marie-Louise de Jésus, première supérieure de la Congrégation de la Sagesse, par le R. P. Texier, missionnaire de la Compagnie de Marie. Poitiers, Oudin, 1900, in-8°, de VIII-327 p.

La B. Jeanne de Lestonnac, fondatrice et première supérieure de l'ordre de Notre-Dame. Extrait de « La Vénérable Jeanne de Lestonnac, « par le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus, Poitiers, Oudin, 1900, in-8° de XII-296 p.

Deux vies de fondatrices de Congrégations. Ne pourrions-nous pas esquisser, d'un crayon léger, quelques traits de comparaison entre ces deux vies qui s'écoulèrent, il est vrai, à un siècle de distance ?

Jeanne de Lestonnac vient au monde en 1556 et meurt presque nonagénaire en 1640. Marie-Louise Trichet, née en 1684, quitte doucement cette vie mortelle en 1759. L'une et l'autre sont filles de magistrats ; l'une et l'autre fonderont des ordres religieux. La première, nièce de ce fameux sceptique auteur des *Essais*, Michel de Montaigne, établira une congrégation dévouée à l'instruction et à l'éducation des

Digitized by Google

jeunes filles. La seconde, sous l'habile conduite du B. P. Grignon de Montfort, passe son existence à soulager les malades. Toutes deux meurent chargées d'ans et de mérites, laissant à leurs nombreuses filles spirituelles le souvenir des plus religieuses vertus. Déjà brille au front de Jeanne de Lestonnac la douce auréole des bienheureux.

Après la comparaison du *curriculum vitæ*, il faudrait comparer les âmes. L'une et l'autre sont des âmes fortes au cœur viril. Jeanne de Lestonnac a cependant une vocation moins précise, ou plutôt, elle ne la discerne que sur le tard de sa vie, après avoir vécu près d'un demi-siècle dans le mariage, après avoir tenté un premier essai de noviciat chez les Feuillantines de Toulouse. Marie-Louise Trichet est dans sa voie depuis l'âge de quinze ans ; et c'est un saint qui prend la direction de son âme.

Le seul récit des événements rend donc intéressante la lecture de ces deux volumes. Il y a là aussi une petite note d'actualité. L'on y voit comment naissent, grandissent et prospèrent ces « épouvantables congrégations, véritables pieuvres qui sucent le sang du pays », dirons-nous avec un de ceux qui nous haïssent sans nous connaître.

Peut-être, toutefois, le tableau de la Mère Marie-Louise eût gagné à être présenté dans un cadre plus brillant ; et la figure de la première supérieure de la Sagesse mériterait, croyons-nous, d'être mise plus en relief.

F. Ubald

∴

Sixte de Pise, capucin. Vie de la bienheureuse Marie-Madeleine, comtesse Marguerite Martinengo, religieuse capucine au couvent de Brescia, traduite de l'italien par le P. Chrysostome de Calmpthout, de l'ordre des FF. Mineurs capucins. Malines, Dierickx-Beke, fils, s. d. (1900), in-8° de 160 p.

Le nom de la bienheureuse Marie-Madeleine Martinengo était bien tombé dans l'oubli au XIXe siècle. A part l'abrégé de la vie publié par le P. Pierre Damien, dans le tome neuvième du Bullaire de notre Ordre, quel écrit avait, en effet, essayé de rajeunir et de mettre à notre portée les ouvrages du comte Roncalli-Parolini, ou ceux du P. Viator de Coccaglio et du P. Pie de Venise ? Aucun.

La reprise de la cause de béatification nous en a valu une demi-

Digitized by Google

douzaine au moins. Et voici maintenant la traduction française du *Compendio della vita della B. M. Maddalena*, composé par le P. Sixte de Pise.

Il y a un charme tout particulier à respirer le doux parfum de cette nouvelle fleur séraphique qu'est notre bienheureuse Martinengo ; et le lecteur pieux le goûtera sûrement en lisant les pages de ce livre.

Fr. Ubald.

∴

Saint Francis of Assisi, by the Rev. Leopold de Chérancé, O. S. F. C. Authorised Translation from the French by R. F. O'Connor. Third edition, enlarged and illustraded, London, Burns and Oates. s. d. (1901), id-8° relié de XXXVI-412 p.

Si je ne me trompe, la *Vie de saint François* écrite par le P. Léopold de Chérancé a déjà été traduite en cinq ou six langues : en allemand, par Mlle Clara Britz ; en flamand, par le P. Célestin ; en espagnol, par le P. Félix d'Ascoïtia ; en hollandais, par le P. Lambert ; en Italien, par le P. Celse.

La première édition de la traduction anglaise date de 1880 et voici déjà la troisième. Par une heureuse innovation, Sir Robert O'Connor a su embellir son ouvrage : les douze gravures encartées dans le livre ajoutent encore à son cachet de popularité.

On a inséré, de plus, la préface de la septième édiction française, et, à la fin un chapitre sur l'ordre en Amérique, en Angleterre et en Irlande.

Puisque le traducteur connaît cette septième édition de l'ouvrage du P. Léopold, pourquoi n'a-t-il pas établi son texte et l'ordonnance des chapitres d'après cette édition récente que l'auteur s'est efforcé de mettre en accord avec les dernières découvertes de la critique contemporaine ? Il y a là un dernier pas à faire dans leur voie de la perfection.

Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

∴

L'Homme singe. Pithecantropus erectus et la doctrine, évolutionniste par le Dr P. Jousset. Paris, Baillère, 1901, un fascicule in-8° de 36 p.

Les géologistes n'ont pas encore découvert les fossiles de l'homme tertiaire, et les transformistes chrétiens, eux aussi, ont plus d'une chance de ne jamais les trouver : c'est là un fait que jadis M. Virchow reconnut lui-même solennellement. Et cependant, les théories évolutionnistes continuent à servir de monnaie courante dans les écoles et facultés de médecine de l'Etat. Ces théories, M. Jousset, de l'hôpital Saint-Jacques, les condamne au nom de la philosophie et de la théologie et cette condamnation, pleine de justes réserves, a tout l'air d'être parfaitement motivée.

Fr. Ubald.

∴

Cours complet de Droit Canonique et de Jurisprudence canonico-civile, tome vii. Traité des Paroisses et des Curés, tome 1er, par M. Duballet, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique. Librairie religieuse, H. Oudin. — Paris, 10, rue de Mézières. — Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

M. le chanoine Duballet poursuit avec persévérance sa savante publication. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui est particulièrement intéressant, puisqu'il touche à la question toujours si actuelle de la situation des desservants, telle que le Concordat l'a établie, en face de celle infiniment plus stable que leur assurait la pureté du droit canonique.

M. Duballet observe avec raison que les maximes erronées du gallicanisme et du jansénisme, les empiétements des divers pouvoirs qui se sont succédé, les fausses interprétations données par le gouvernement au Concordat de 1801, l'oubli plus ou moins complet des règles canoniques, ont accrédité dans le clergé, en ce qui concerne les paroisses et la situation des curés une foule de notions pleines d'erreurs.

Digitized by Google

De là la nécessité d'un ouvrage méthodique sur les paroisses et les curés.

Comme ce Traité est composé spécialement pour la France, notre savant canoniste descend forcément dans le domaine des faits. Il les apprécie à l'aide des principes généraux et des déclarations des Congrégations romaines. Le but qu'il se propose est de faire connaître au clergé, ses origines, ses droits, ses devoirs, et par là de favoriser la résurrection des lois ecclésiastiques trop mises en oubli.

Tout ce qui concerne les paroisses et les curés, est ramené, par notre auteur, aux six titres suivants :

Le titre premier fixe les bases du Traité par des considérations élémentaires sur les paroisses et les curés en général, ainsi que sur la situation spéciale à la France.

Au titre second est réservé tout ce qui a trait à l'érection des paroisses, et aux diverses modifications qu'elles peuvent subir.

Dans le troisième titre, on examine toutes les questions qui se rattachent à la collation des bénéfices paroissiaux.

Le quatrième titre déclare les droits et les prérogatives des curés.

Le cinquième titre fait connaître les devoirs et les obligations des curés.

Enfin, dans le sixième titre, on résume la matière si complexe et si délicate, concernant les vicaires, les aumôniers et les chapelains.

Cette énumération suffit pour réveiller la curiosité, exciter l'attention et provoquer les sympathies.

Le clergé, sans nul doute, saura apprécier le but que le docte canoniste s'est proposé d'atteindre, et le service réel qu'il s'est efforcé de lui rendre.

P. Philippe, *O. C. M.*

∴

Abécédaire du Plain Chant, à l'usage des séminaires et des paroisses, par l'abbé J. Sabouret. — Paris, Poussielgue, 15 cent.

Aujourd'hui, la question du plain-chant préoccupe nombre d'esprits. Malgré la diversité, on pourrait parfois dire l'antagonisme des opinions, tous admettent qu'il y a quelque chose et même beaucoup à faire au point de vue de l'exécution. Or, voici un opuscule qui, en

Digitized by Google

quelques pages, donne, avec les principes de la lecture du chant, plusieurs règles de bonne exécution ; bien observées, elles modifieront profondément et avec avantage ce qui s'entend trop ordinairement dans les églises.

Ce petit Traité se recommande donc tout spécialement à ceux qui ont des chœurs d'enfants ou de chantres à former.

F. Isaïe.

*
* *

Le Purgatoire : s'il existe et ce qu'il est.

Sous ce titre, dans un opuscule de 60 pages, M. l'abbé Chauvin, l'exégète si connu, consacre au dogme consolant du Purgatoire une étude rapide mais solide et concluante. Après avoir exposé dans une courte introduction les erreurs et les variations d'opinions des premiers hérétiques, des protestants et des Grecs schismatiques, l'auteur prouve dans une première partie l'existence du Purgatoire. Il faut entendre par ce mot « le lieu où les âmes des justes après la mort expient leurs péchés avant d'être admises à la gloire du Paradis. » L'auteur rappelle que « ce dogme appartient au dépôt de la révélation. La philosophie peut en prouver la convenance, elle est impuissante à en établir la démonstration ».

C'est donc à la Révélation, c'est-à-dire tout d'abord à l'Ecriture-Sainte que le savant abbé demande des preuves sans réplique. L'étude de l'AncienTestament nous oblige à reconnaître avec lui chez les Hébreux cette triple croyance : 1° on peut mourir dans l'amitié de Dieu sans être pourtant absolument pur de toute tache. 2° Ces souillures sont expiables dans l'autre vie, et, sans cette œuvre de purification, les âmes des trépassés peuvent être soulagées par les suffrages des vivants. 3° Conséquemment, il existe un lieu d'expiation, sorte de séjour intermédiaire entre le ciel et la terre.

Le Nouveau-Testament vient projeter une vive lumière sur les ombres dont cette croyance restait enveloppée dans l'esprit des Hébreux. Les enseignements de Jésus-Christ dans l'Evangile commentés et développés par saint Paul ne laissent plus aucun doute à cet égard.

Après la tradition écrite, la tradition orale. La liturgie et les Saints Pères nous donnent à leur tour des témoignages. Il ne reste plus à l'auteur qu'à examiner dans une deuxième partie la nature des peines

Digitized by Google

endurées par les âmes du purgatoire, la privation de Dieu et la peine du feu ; puis à déterminer avec précision les relations de ce lieu d'épreuve avec le ciel et avec la terre, à conclure enfin, par un pressant appel à notre charité. Tous, croyons-nous, auraient grand profit à lire cet opuscule. A notre époque de curiosité malsaine ou de raillerie sceptique sur les relations de la terre avec le monde invisible, cette lecture dissiperait les doutes de plusieurs, corrigerait les erreurs d'un grand nombre, ranimerait la foi de tous les vrais croyants et donnerait un nouvel essor à la dévotion si touchante envers les âmes du Purgatoire.

Fr. Evangeliste.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LA FRANCE EN ORIENT

Une des plus douces surprises du voyageur français en Orient, quand, après une traversée de six ou huit jours, il aborde enfin à Constantinople, la ville aux coupoles hardies, aux minarets élégants et légers, aux palais fastueux, aux maisons bariolées de vert ou de rose, la ville au Sultan rouge et aux derviches qui tournent et qui hurlent, c'est de retrouver là-bas le doux parler de la patrie, non pas assurément tel qu'on l'entend à Paris ou sur les rives de la Loire, mais au moins le parler de Marseille ou des bords de la Garonne. Et si, par un zèle peu commun à ceux de sa race, il a cru devoir charger sa mémoire de quelques lambeaux de phrases turques ou grecques, il se hâte bien vite de remiser ce bagage inutile au fond d'un prudent oubli ; car là-bas il s'aperçoit aussitôt qu'on comprend mieux son bon français que son grec ou son turc défiguré.

Mais quand il pénètrera dans la ville, véritable labyrinthe de ruelles sales, tortueuses, toujours grimpantes, sa surprise grandira encore. A droite et à gauche de ces étroits couloirs que là-bas on appelle des rues, à droite et à gauche des quelques rares boulevards percés à l'européenne, qui donnent aux quartiers nouveaux un air trompeur de ville civilisée, il verra partout sur les maisons de commerce, les restaurants, les boutiques, les moindres échoppes des enseignes écrites en français. Le français n'y est pas seul ordinairement ; mais soit à côté du turc, soit à côté du grec, de l'arménien ou de l'anglais, le français s'y voit toujours.

Il n'éprouvera dès lors aucun embarras à demander des renseignements, à trouver son chemin ; qu'il parle français et presque toujours il sera entendu. Cependant il trouvera

Digitized by Google

encore quelques quartiers où on lui répondra en italien, surtout s'il s'adresse aux vieillards. Les vieillards, en effet, parlent surtout italien. Plus tard nous en saurons la raison.

Cependant si le français est sur toutes les lèvres, s'il se lit sur toutes les maisons de commerce, bien rarement au contraire arrive-t-on à découvrir le nom ou la physionomie d'un vrai Français de France. Dans le monde religieux le haut clergé est italien; dans le monde civil le grand commerce est aux mains des Anglais. La France, toujours généreuse, par son or et par la sage administration de M. Auboyneau a relevé les finances turques ; aussi lui laisse-t-on l'administration de la Banque Ottomane ; et alternativement avec un Anglais ou un Hollandais elle prend la direction de la Dette publique. Mais en dehors de ces deux hautes administrations, et si l'on excepte encore une papeterie qui ne marche plus, l'exploitation des Eaux-douces d'Europe, des Phares et des quais si péniblement concédés, la France ne figure plus dans le monde du commerce et des affaires à Constantinople. Elle s'est laissée évincer par l'Allemagne.

« Auparavant, écrit M. Vambery, c'étaient les fabriques françaises qui fournissaient principalement les armes à l'armée turque. Aujourd'hui les fabriques de Louis Lerne et de Krupp les ont remplacées ; et outre les 39 millions de marks gagnés ainsi par l'Allemagne, le réseau du chemin de fer en Asie et en Europe, et aussi les riches appointements des employés Allemands au service de la Turquie justifient entièrement les sympathies philoturques de l'empereur Guillaume (1). »

Les Allemands ont les chemins de fer d'Europe et d'Asie, les quais et le port d'Haïder-Pacha qui semble devenu une ville Allemande, les Eaux-douces d'Asie, la grande Verrerie de Arnaut-keuï, les postes les mieux rétribués dans l'administration ottomane, etc. etc. Il ne faut donc pas s'éton-

(1) *La Turquie d'Aujourd'hui.*

Digitized by Google

ner, si lors de son voyage en Orient, Guillaume II crut devoir laisser un témoignage public de sa reconnaissance pour tant de faveurs, et fit don à ses amis les Turcs de la superbe fontaine qui orne aujourd'hui la place de Sainte-Sophie.

Les italiens, les grecs, les juifs et surtout les maltais font tout le petit commerce. Ils tiennent ces innombrables petites échoppes, où dans le désordre et souvent la saleté sont entassées parfois de grandes richesses. Un ou deux seulement parmi les grands magasins, portent des noms français.

Mais redescendons vers la mer, montons sur un léger caïque et allons nous placer un peu au delà des gros navires à l'entrée du port. Nous saisirons mieux encore dans une vue d'ensemble ce qu'est la France à Constantinople en dehors de son expansion littéraire et religieuse.

Tout près de vous, dans le port, des vaisseaux en nombre incalculable, car Constantinople est resté jusqu'à ce jour l'entrepôt nécessaire entre l'Orient et l'Occident. Mais parmi les drapeaux qui flottent fièrement au sommet des grands mâts, vous chercherez longtemps en vain les couleurs fransaises. Ici, là, plus loin, presque partout c'est le léopard anglais. La marine britannique fait, dit-on, pour sa part, plus de la moitié du commerce. Les Lloyds et autres navires autrichiens sont nombreux également. La Grèce, avant sa guerre désastreuse d'il y a cinq ans, commençait à faire bonne figure ; aujourd'hui elle est rentrée dans le silence et l'attente. L'Italie, la Russie, la Hollande sont aussi représentées.

Mais pour voir la France il faut choisir son jour et son heure ; car trois ou quatre fois seulement par semaine trois maisons de Marseille se relaient pour envoyer là-bas leurs grands et beaux navires, aménagés avec une correction, un goût et un art tout français. Cela suffit pour montrer que la France vit encore, qu'elle est toujours le pays du bien vivre, des belles manières, des belles choses. Aussi, à chaque départ du bateau français la foule se presse sur les quais, comme à un spectacle toujours aimé, toujours nouveau. Les autres bateaux arrivent et passent, mais la laissent indiffé-

Digitized by Google

rente. La France est la Grèce des temps modernes, elle n'est plus la puissante Rome.

Sans quitter notre poste d'observation reportons nos yeux vers la terre. La ville se répand sur les deux rives d'Europe et d'Asie en un vaste amphithéâtre presque circulaire. Un seul point apparaît vide de maisons. Entre Scutari et Cadi-Keuï s'étend sur une longueur de plus d'une lieue une immense forêt de cyprès. Ce sont les plus beaux du monde, assure-t-on. Ils abritent les tombeaux où les Turcs aiment à venir chercher leur dernier sommeil en terre sainte, sur la terre d'Asie. Presque aussi pressés sortent du milieu des maisons, des palais, des monuments divers, d'innombrables minarets. La ville en effet compte 2,441 mosquées ; et chaque mosquée possède un, deux, quatre et jusqu'à six de ces immenses aiguilles de pierre, qui s'élancent comme pour percer le ciel. Comme les cyprès au champ des morts couvrent de leur ombre funèbre les hôtes qui s'abritent à leurs pieds, ainsi ces minarets semblent protéger la demeure des vivants, mais ils l'enveloppent d'une même impression de deuil, de sombre et muette immobilité. Comparés aux tours et clochers de nos Eglises catholiques, si élégants dans leur gracieuse envolée vers le Ciel, si joyeux avec le son argentin de leurs cloches, ils font l'effet pour la plupart de gigantesques chandeliers coiffés de leurs éteignoirs. Chaque religion a le symbole qui lui convient. Le minaret est la seule personnification de l'architecture religieuse musulmane, puisque la forme des mosquées n'est qu'une copie de Sainte-Sophie des Grecs ; il convient à ce rôle. Les Turcs ont pris aux Grecs ce qu'ils avaient de richesses, de liberté, de lumière, et ils y ont mis l'éteignoir de Mahomet.

Au milieu des mosquées et des minarets, dans le quartier réservé aux Européens, se dressent deux monuments. Ils attirent les regards parmi tous les autres. A mi-côte, non loin de la Corne d'or, c'est la Tour de Galata. Elle fut autrefois une forteresse imprenable aux mains des Génois, puis des

Digitized by Google

Vénitiens. Elle n'est plus qu'une ruine imposante, un superbe vestige d'une puissance déchue. Aussi déchue est aujourd'hui sur les rives du Bosphore l'influence Italienne, hier encore prépondérante.

L'autre monument se dresse sur les hauteurs qui avoisinent Yldiz-Kiosk et dominent la ville entière. Sa lourde masse, construite sans art, sans souci des goûts et des usages orientaux, obsède les regards d'une façon importune, et vous écrase. On dirait une immense caserne faite pour abriter tout un régiment, et pour porter plusieurs batteries de canons. Il semble bâti pour protéger le palais d'Abdul-Hamid, qui se cache dans les bosquets non loin, à ses côtés; en réalité il lui commande. Cet étalage insolent d'une force qui écrase, il est inutile de dire de quelle nation il révèle le génie. Chacun l'a deviné : c'est le palais de l'ambassade allemande. Le Germain a signifié par là le rôle qu'il aspirait à jouer désormais à Constantinople, et ce rôle il l'a poursuivi, et le poursuit encore avec une ténacité qui a porté ses fruits.

Ne cherchez pas le palais de la France, il est difficile à découvrir. Toutefois, si vos yeux sont guidés, vous pourrez l'apercevoir là-bas à travers ce bouquet de verdure, dont il se pare comme d'une couronne. Il est modeste, mais commode et de bon style ; par dessus tout il est gracieux et gai au milieu de ses bosquets et de ses vertes pelouses. Il personnifie assez bien l'action de la France en Orient, action cachée, modeste, mais réelle, surtout profonde et bienfaisante. Le maître qui l'habite n'exerce point, ni ne revendique l'initiative de cette action bienfaisante, il en a la protection ; et ce rôle, auquel il se dévoue avec une loyauté toute française, lui suffit.

De cette liberté laissée à l'initiative individuelle, de cette protection intelligente qui lui est accordée, jaillit cette efflorescence de vie française que nous avons vue se manifester par l'expansion extraordinaire de sa langue. A la France, en effet, comme à l'Église catholique, pour faire de grandes choses, il suffit de la liberté.

Digitized by Google

Ce que nous venons de constater dans la capitale ottomane se répète dans toute l'étendue de l'Empire. Parcourez les côtes, allez à Smyrne, à Salonique, à Beyrouth, à Rhodes, à Jaffa ; pénétrez à l'intérieur, à Angora, à Andrinople, à Jérusalem et jusqu'à Mossoul et Diarbékir, vous verrez se renouveler un spectacle analogue. Notre commerce se trouve partout évincé, nos colons se font de plus en plus rares; et cependant partout la langue française est connue et parlée, la littérature française est recherchée et goûtée, partout la France parle, vit et agit, partout son nom est aimé et respecté. Ce n'est pas que l'action française en Orient soit fortement battue en brèche. L'Angleterre partout y sème son or, ses bibles et ses écoles ; la Russie y multiplie ses monastères, citadelles pacifiques mais menaçantes, qui sont comme une prise de possession du pays. Il n'est pas jusqu'à la lointaine Amérique qui n'ait voulu participer à l'assaut général.

On a dit souvent que l'esprit oriental, fait tout entier d'amour et de respect pour les traditions anciennes et pour l'autorité, ne se laisserait jamais entamer par l'esprit de Luther et de Calvin. On avait compté sans la puissance de l'or, sans le prestige de la science et de la force. Les peuples longtemps esclaves finissent par perdre tout sentiment de la dignité humaine, ils appartiennent et se livrent à qui les paie le plus cher, ou encore à qui sait les fasciner par l'ascendant d'une force plus haute. Les Anglais et les Américains l'ont compris ; ils sont venus à eux avec l'or et la science; ils ont profité de la misère horrible occasionnée par les récents massacres d'Arménie, et ils trafiquent des âmes par toutes les montagnes et vallées d'Asie-Mineure, et depuis les bords de l'Euphrate jusqu'aux rives du Nil.

Nous donnons cet extrait d'un rapport du cher Frère Hugonis, visiteur des Frères des Écoles chrétiennes dans le Levant (1) ; il traite de l'action des protestants en Egypte. On y

(1) Œuvre des Ecoles d'Orient, Nov.-Déc. 1898

Digitized by Google

verra ce qu'ils arriveront à faire ailleurs si l'on n'engage promptement contre eux une lutte énergique.

« Assiout est un centre actif de propagande protestante ; les ministres américains ont fait de cette ville le boulevard de leur hérésie en Egypte. Ils n'ont reculé devant aucun sacrifice d'argent pour asseoir là solidement leur œuvre, et ils y ont réussi peut-être au-delà de leurs espérances.

« Aujourd'hui cette ville, qui compte plus de quarante mille âmes, est aux trois quarts protestante, au moins en ce qui concerne la population copte. C'est là que sont formées, dans leur *superbe établissement*, qu'ils décorent du nom d'école normale on évangélique, ces légions de ministres et d'instituteurs indigènes qu'ils lancent ensuite avec un beau traitement dans les villes, les bourgs, et jusque dans les plus humbles villages de la Haute et Basse Egypte. C'est par centaines qu'il faut compter les écoles fondées et entretenues par le protestantisme américain. La population copte qui est ignorante, est livrée ainsi sans défense à toutes les séductions de l'hérésie. »

Cette propagande embrasse l'empire turc dans toute sa partie asiatique. Un des premiers foyers a été établi à Ourmiah dès 1835. Sous la direction du Rev. Ferkins, les Méthodistes américains inaugurèrent par la presse et les écoles leur apostolat au milieu des Nestoriens ; en 1840, ils avaient une imprimerie néo-syriaque ; en 1846, ils ouvraient un grand collège sur les hauteurs du Syr-Dagh au sud-ouest de la ville ; et, en 1849, ils lançaient le premier périodique religieux écrit en la langue du pays, les *Rayons de lumière*. Les idées mènent les hommes : ils prenaient possession des esprits par l'idée ; leur collège leur conquérait les classes dirigeantes, le journal faisait pénétrer leurs actions jusqu'aux dernières couches de la société. Aujourd'hui ils comptent un puissant noyau de protestants dans toute la contrée. Ajoutons encore à cela que leur esprit a gagné les hautes sphères du monde ecclésiastique chez les Grecs et les Arméniens. A Constantinople, les professeurs du grand séminaire orthodoxe suivent

Digitized by Google

tous dans leur enseignement les méthodes protestantes de libre discussion.

Néanmoins, malgré tous ces efforts, la France, comme nous le disions, partout soutient la lutte. En présence d'ennemis mieux préparés, elle a perfectionné ses armes, et pendant qu'elle recule partout au point de vue commercial et industriel, elle n'a, au point de vue intellectuel et moral, abandonné aucune de ses positions ; au contraire, elle en acquiert tous les jours des nouvelles. Le nom de France est celui qu'on redit toujours là-bas avec le plus d'amour et d'espérance.

Recherchons maintenant les pionniers de l'influence française à Constantinople et dans le levant. Nous venons de le constater, cette influence de notre patrie ne réside point dans son commerce, ni dans le nombre de ses colons, ni dans la multitude des vaisseaux ; elle ne découle point d'une action personnelle de l'ambassade. Elle se traduit par une diffusion extraordinaire de notre langue, de sorte que l'on peut dire que là-bas le français est la langue la plus universelle et même la seule entendue également de tous. Or l'influence de la langue est plus forte que celle du commerce, plus forte que celle même des armes, car la langue pénètre le cœur, elle forme l'esprit, elle saisit l'homme tout entier.

Quels sont les agents de cette expansion de la langue française à Constantinople et en Orient ? Beaucoup de voyageurs ont passé là-bas, ils ne les ont point aperçus, ou du moins, ils n'ont point voulu les voir Elisée Réclus constate cette expansion de notre langue, à laquelle l'italien faisait encore concurrence, il y a 25 ans ; mais il n'en indique point les causes :

« Tous les mondes civilisés sont représentés dans ce monde cosmopolite, écrit-il, même les Américains du Nord, auxquels revient l'honneur d'avoir fondé, dans leur *Robert's College*, le premier musée géologique de Constantinople ; mais à en juger par les langues qui se parlent à Péra, le quartier européen par excellence, ce sont les Italiens et les Fran-

Digitized by Google

çais qui ont parmi les étrangers l'avantage de l'influence et du nombre 1). »

Paul de Régla signale l'action du clergé français mais sans s'y arrêter. Avec nous, il a constaté l'effacement de la France comme puissance politique et comme puissance commerciale: « N'est-il pas douloureux pour nous français de voir des nations comme l'Italie, les Etats-Unis et l'Allemagne, naguère si peu influentes en Orient, dont les ambassadeurs et les consuls étaient si peu écoutés, s'implanter victorieusement dans tous les lieux, où jusqu'à ces dernières années la France avait maintenu intact le drapeau de la civilisation et du progrès ?...

« Encore quelques années de ce régime et la France, qui, après avoir occupé le premier rang en Orient, occupe maintenant le quatrième, ne sera considérée par les Turcs officiels que comme un facteur impuissant et négligeable.

« Et pourtant, étrange contraste qui prouve bien la supériorité du génie français sur celui des autres peuples, notre langue, nos habitudes et nos mœurs progressent en raison directe des échecs subis par notre diplomatie : et l'on voit chaque jour notre bel idiome se répandre de plus en plus, remplaçant avantageusement ce mauvais jargon italien qui était la langue universelle du levant.

« Nos écoles se multiplient au fur et à mesure que notre influence politique diminue ; notre langue devient accessible à tous, et entraîné par l'intelligente propagande des membres du clergé français, et en particulier par celle des frères de la doctrine chrétienne, on vient de voir le sultan édicter un firman en date du mois de septembre 1888, rendant obligatoire l'étude de la langue française dans toutes les écoles ottomanes. C'est ainsi que l'esprit de la France pénètre partout et s'affirme hautement en dépit des échecs malheureusement trop nombreux de sa diplomatie (2). »

Les pionniers de l'influence française à Constantinople

(1) *Nouvelle Géographie universelle*, T. I. — p. 155

(2) *La Turquie officielle*, 1891, p. 164

Digitized by Google

par la diffusion de notre langue, la seule qui nous reste, sont bien en effet les missionnaires et les missionnaires seuls. Leur action reste inaperçue aux touristes ; les guides ne les signalent point ; les économistes et les littérateurs l'ignorent davantage encore. Un auteur anglais a employé deux gros volumes à décrire Constantinople sous toutes ses faces ; il n'oublie rien, il consacre de longues pages admiratives aux derviches tourneurs et hurleurs ; une seule chose est passée inaperçue à ses yeux : l'œuvre des missionnaires catholiques et français. Cet oubli se conçoit encore chez un fils d'Albion mais combien de Français à ce point de vue sont anglais !

L'action des missionnaires là-bas ressemble à celle du cœur dans le corps humain. Elle est profonde, ses effets se font sentir partout, mais la cause reste cachée. Celui qui examine les choses superficiellement et en amateur ne l'aperçoit pas. Nous voudrions donc essayer de la dégager, et de la présenter ici en un tableau suggestif.

(*A suivre.*) Fr. Hilaire de Barenton.
O. M. C.

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le 1er juillet 1901, a été promulguée la loi relative au contrat d'association dont la discussion à la Chambre et au Sénat a pris à peine cinq mois. Elle avait été proposée le 14 novembre 1899 par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'Intérieur. Nous nous proposons d'en faire connaître les dispositions en utilisant surtout les documents fournis par les débats.

L'importance de l'association ne saurait échapper à personne. La société est l'état naturel et nécessaire de l'homme. Isolé, il est incapable d'atteindre sa destinée, il est fait pour la vie sociale, « πολιτικον ζωον, dit Aristote. Dès sa naissance il est enveloppé dans la société familiale, qui elle-même ne peut vivre et prospérer qu'au sein de la société politique, de l'Etat.

Il faut aller plus loin. Il est des œuvres, et en grand nombre, dont la nature, l'étendue, la durée dépassent les forces de l'individu. Pour les accomplir l'homme doit pouvoir faire appel à la coopération de ses semblables, sinon sa liberté native serait restreinte, et ses énergies paralysées.

« L'homme, a dit Jules Simon, est si peu de chose par lui-même qu'il ne peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal qu'en s'associant.

« Nous croyons qu'il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outil plus merveilleux pour les grandes œuvres, ni de source plus féconde de consolation et de bonheur. »

Et cependant, jusqu'à la loi actuelle, les associations étaient

Digitized by Google

soumises à des dispositions prohibitives : d'après les articles 291 et suivants du Code pénal, elles ne sont licites que si elles comptent moins de 20 membres, au delà elles sont délictueuses. Depuis longtemps cet article était l'objet des critiques les plus vives. M. Guizot lui-même, déclarait « qu'il ne figurerait pas éternellement dans les lois d'un peuple libre.. Il viendra un jour où la France pourra voir l'abolition de cet article comme un nouveau développement de la liberté. »

Comment se fait-il qu'il ait fallu près d'un siècle pour aboutir et que si tardivement une législation surannée ait disparu?

Est-ce que l'attention des législateurs et des gouvernements ne s'est pas portée sur cette matière ? Non, car depuis 1871, trente-trois projets, propositions, amendements, rapports, posent la question devant les Chambres. Citons seulement les principaux :

1871	Projet :	Tolain, Lakroy, Floquet et Brisson.
1876	»	Clémenceau, Naquet et Barodet.
1879	»	Marcel Barthe.
1880	»	Dufaure.
1882	»	Waldeck-Rousseau, Martin-Fouillée.
1883	2e Projet	Waldeck-Rousseau.
1886	Proposition	du comte Duchâtel.
1888	Projet :	Floquet.
1891	»	Goblet.
1892	»	Fallières et Constans.
1894	»	Lemire.
1898	»	Ch. Dupuy.

On le voit, il est peu de questions qui aient sollicité davantage l'initiative parlementaire et les raisons de ce long retard sont profondes et d'ordre divers.

Tout d'abord, il est impossible de se déprendre en cette délicate matière des préoccupations de partis. On a été dominé par cette question : « Quel va être l'effet de notre loi sur telle ou telle catégorie de citoyens ? » Impossible par

Digitized by Google

exemple de légiférer sur les associations sans toucher aux Congrégations Religieuses. Pour la plupart, les promoteurs des projets que nous venons d'énumérer ont eu moins le désir de réglementer le droit d'association que de faire œuvre de combat contre les congrégations ; et ce n'est jamais sans choisir habilement l'heure, et sans préparer le terrain que les sectaires vont à leur but.

D'autres ne considéraient pas sans appréhension cette puissance nouvelle mise au service des pires ennemis de la société et ne se souciaient guère de donner un renfort aux entreprises de plus en plus menaçantes des socialistes et collectivistes de toute nuance.

D'ailleurs, le droit d'association n'est pas un droit dont nous, Français, nous ayons encore mesuré toute la portée et pesé tous les avantages. Accoutumés à être « administrés, » à tout attendre du pouvoir central, nous ne savons pas interposer entre l'État et les individus ces organismes spontanés, souples qui procurent au gouvernement un allègement à des charges qui le dépassent et assurent aux citoyens une liberté plus grande. « Dans ce domaine qui n'est pas le sien, dit M. Taine, l'État travaille mal, grossièrement, avec plus de frais et moins de fruits que les corps spontanés, mais encore par le monopole légal qu'il s'attribue ou par la concurrence accablante qu'il exerce, il tue ces corps naturels ou il les paralyse, ou il les empêche de naître..... Bien pis encore, si ce régime dure et continue à les écraser, la communauté humaine perd la faculté de les reproduire. *Les individus ne savent plus s'associer entre eux*, coopérer de leur propre mouvement par leurs seules initiatives, sans contrainte extérieure et supérieure avec ensemble et longtemps, en vue d'un but défini, selon des formes régulières, sous des chefs librement choisis, franchement acceptés et librement suivis (1). »

Mais ce rôle des associations nous explique en même

(1) Taine. *Les Origines de la France contemporaine : Le Régime moderne*, t. I., p. 43.

Digitized by Google

temps la défiance instinctive de l'État vis-à-vis d'elles. Elles lui font concurrence. Et voilà pourquoi les gouvernements n'ont jamais été empressés à les favoriser. « L'association, disait M. Viviani (1), est appelée à jouer un rôle social, elle est créée pour se substituer dans certains offices à l'État et pour remplir à sa place certaines tâches dont la diversité même défie l'initiative de l'État....plus minces, plus légères que lui, elles peuvent se glisser dans des sphères plus étroites où, étant données sa pesanteur et sa puissance, l'État ne pourrait pas descendre..... Les gouvernements se sont dit que naturellement les associations seraient composées d'hommes, que ces hommes auraient la tentation, s'étant substitués une fois à l'État, de s'y substituer toujours, de rivaliser avec lui, de le dépouiller peu à peu de ses prérogatives, de fractionner entre des millions de mains ces droits régaliens qui, pour avoir une force et une portée, doivent résider seulement en quelques mains. »

Il y a plus à dire : nous sommes en présence d'une tradition qui date de la Révolution française. Celle-ci a fait table rase des corporations quelles qu'elles fussent. « Dans l'Etat il ne faut pas de corps, rien que l'Etat dépositaire des pouvoirs publics et une poussière d'individus désagrégés » (2). « Des sociétés particulières, dit Mirabeau, placées dans la société générale, rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces » ; cela est bien conforme à la théorie du *Contrat social* de J. J. Rousseau : « Il importe, pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'Etat, et que chaque citoyen n'opine que d'après lui » (livre II, ch. III). L'histoire du XIXe siècle a démontré combien fausse était cette conception, combien désastreuse pour la masse la plus intéressante du peuple, celle des travailleurs.

Pour conjurer les ravages causés par l'individualisme, on

(1) Séance du 15 janvier 1901.

(2) Taine, *Op. cit. la Revolution*, I. p. 221.

Digitized by Google

est allé demander à l'association la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des ouvriers.

Ce sera l'éternel honneur des catholiques, de M. de Mun en particulier, d'avoir, par la parole et par les œuvres pris la tête de ce grand mouvement. Il a finalement abouti à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, qui a fait une première brèche à la législation négative de l'article 291 du Code pénal.

Signalons enfin la difficulté spéciale de trouver en cette matière le point précis de conciliation entre les exigences de l'ordre public et celles de la liberté et nous aurons ainsi fait connaître les principales raisons qui ont retardé le vote de la loi qui nous occupe.

Entrons maintenant en matière.

La loi actuelle que la Chambre des Députés a inscrite à son ordre du jour le 14 novembre 1900, juste une année après que le président du Conseil en avait présenté le projet, est, hélas! une œuvre de parti, et elle se propose beaucoup moins de consacrer et de réglementer le droit d'association que de frapper les congrégations religieuses. Laissons ces dernières de côté pour le moment, et occupons-nous d'abord, suivant en cela le texte même de la loi, des associations laïques.

Art. 1er : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leur connaissance ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

On peut, de deux manières, envisager le droit d'association : d'abord comme un de ces droits naturels, une de ces libertés individuelles qui sont au-dessus des prises de l'Etat, et que celui-ci a précisément pour mission de garantir, en imposant seulement les restrictions et les limitations nécessaires. A cet égard nous devons dire que le droit ou la liberté d'association n'a pas été reconnu aussi facilement que la liberté de

Digitized by Google

conscience, la liberté de culte, la liberté de réunion. Dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, dans celles qui forment le préambule des constitutions qui ont suivi, nous ne le rencontrons pas. La Constitution de l'an III le mentionne pourtant, mais avec des réserves timides :

« Art. 360. — Il ne peut être formé de corporations ou d'associations contraires à l'ordre public. »

Il faut arriver à la Constitution de 1848 pour le rencontrer d'une façon expresse.

« Chap. II. — Droits des citoyens garantis par la Constitution :

Art. 8. — Les citoyens ont le droit de s'associer... »

Il est vrai que ces droits, « supérieurs et antérieurs aux lois positives », ne sont point garantis d'une manière efficace, et en France les tribunaux n'ont pas comme en Amérique le pouvoir de déclarer une loi entachée d'inconstitutionnalité. C'est le Sénat, pouvoir conservateur et modérateur qui devrait veiller à ce que les droits des citoyens ne fussent pas lésés. N'a-t-on pas dit avec raison que, issu d'un suffrage particulariste, grand conseil des communes de France, il était le défenseur né des libertés individuelles et des franchises locales. Le même rôle appartient sans conteste au Président de la République, arbitre entre les partis, gardien de la Constitution.

A-t-on craint de soulever ces questions d'une manière intempestive, et de compromettre le succès de la loi ? Toujours est-il que ce n'est pas à ce point de vue qu'on a considéré le droit d'association, mais comme un droit purement privé, et l'association elle-même comme une convention ordinaire.

L'article 1er en donne la définition.

Un amendement, proposé par MM. Renault-Morlière, de Chambrun et Peschaud et défendu par M. Paul Beauregard, supprimait cette définition. « Il n'y a rien de plus difficile,

Digitized by Google

disait ce dernier (1), que de donner une définition... Les auteurs eux-mêmes bien souvent y échouent. Seulement quand c'est un auteur qui dans un livre donne une définition inexacte, le fait n'a pas beaucoup de gravité. Quand c'est le législateur, au contraire, qui, dans une loi, donne une définition fausse, la conséquence est grosse parce que de cette définition fausse peut résulter toute une série de procès. »

Quoi qu'il en soit, la définition a été admise avec l'adjonction de ces mots proposés par un amendement de M. Charles Ferry, « d'une manière permanente ».

L'association est donc une convention qui a pour objet la mise en commun des énergies intellectuelles et morales de l'homme dans un but autre que de partager les bénéfices. Si le groupement a un but de lucre, nous sommes alors en présence, non pas d'une association, mais d'une société. Depuis la loi du 24 juillet 1867, les sociétés qu'on pourrait appeler les associations de gains jouissent d'une liberté presque complète ; il paraît étrange sans doute que la législation soit moins sévère quand l'homme cherche la fortune que quand il poursuit un idéal désintéressé ; c'est une anomalie sans doute, mais il faut reconnaître qu'en principe les sociétés proprement dites trouvent en elles-mêmes une sorte de pondération, et dans l'intérêt pécuniaire des associés une garantie contre les écarts. Il reste vrai aussi que la liberté illimitée des sociétés commerciales, des sociétés anonymes en particulier n'est pas sans présenter de graves inconvénients.

Quoi qu'il en soit, l'essence de l'association c'est un but déterminé et désintéressé, poursuivi d'une façon permanente.

Puisque nous sommes en présence d'une convention, d'un contrat, les règles générales des contrats trouveront ici leur application, c'est ce qu'indique la dernière phrase de l'article. « Elle (l'association) est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

(1) Séance du 31 janvier 1901.

Digitized by Google

Au Sénat, M. Ponthier de Chamaillard propose de remplacer ce texte par le suivant. « Tous les Français ont le droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales. » C'était envisager le droit d'association comme un droit politique, une liberté individuelle.

« Je crois, disait l'auteur de l'amendement, que lorsqu'une association pure et simple se fonde sans qu'il y ait juxtaposée à cette association une société de bien quelconque, il y a là l'exercice et la pratique d'un droit politique, rien de plus, rien de moins. »

De même qu'on ne s'occupe pas des principes du droit civil pour régler la liberté de la presse, la liberté du droit de réunion, de même je ne crois pas qu'on doive s'occuper des principes du droit civil pour régler les conditions de l'association qui se constitue comme association pure et simple ». (Séance du 15 juin 1901.)

Cette manière de voir n'a pas été admise, il s'ensuit que les règles générales des contrats civils trouveront ici leur application.

En ce qui concerne spécialement la capacité des personnes, les mineurs, par exemple des étudiants n'ayant pas 21 ans et voulant se grouper en une association d'études, les femmes mariées voulant se réunir pour une œuvre de bienfaisance auront besoin de l'autorisation tout au moins tacite de leurs pères ou de leurs maris.

Passons à l'article 2.

(*A suivre.*)

R. P. VENANCE,
O. M. C.

Digitized by Google

NOTRE ANCÊTRE DE L'AGE DE LA PIERRE

(*Suite*) (1)

DES TERRAINS ET DE LEUR REMANIEMENT

Les *ossements* de l'homme *fossile* et les *silex* taillés sont fréquemment enfouis dans le sol ; il est donc important d'étudier comment se sont formés les terrains qui les entourent, afin d'établir leur ancienneté relative.

L'hypothèse généralement admise est que la surface du globe était primordialement constituée par une roche dure. Dans cette condition, la vie étant impossible, des phénomènes nombreux ont été nécessaires pour produire l'état que nous observons aujourd'hui.

Nous allons jeter sur leur ensemble un coup d'œil synthétique, et, pour résumer brièvement l'action des grands phénomènes géologiques, nous les envisagerons dans trois périodes, l'*émiettement*, le *remaniement*, l'*orogénie*.

Première période : Emiettement. — La *silice*, l'*alumine* et la *chaux* étaient les éléments principaux des roches primitives ; toutes les autres substances minérales entraient aussi dans leur constitution, mais dans des proportions moindres.

L'eau fut le plus actif agent d'émiettement des roches. En arrivant à leur contact, elle a exercé son pouvoir dissolvant ; elle s'est imbibée à travers leurs pores dilatés par la chaleur et sous l'empire du froid elle les a fait éclater.

D'autres causes sont intervenues, sans doute, dans cet immense phénomène d'effritement, mais avec une énergie moindre ; je signalerai seulement l'action de l'acide carbo-

(1) Voir le fascicule de Juin 1901.

Digitized by Google

nique dont le rôle a grandi à mesure que la terre avançait en âge. Quand la couche effritée a été suffisamment copieuse, une semence de vie y a été déposée par le Créateur, de telle sorte que la science constate déjà une faune palézoïque dans l'*âge primaire*; elle fut d'abord *agnostozoïque*, ensuite les annélides et les arénicoles la caractérisent dans la période cambrienne, les trilobites et les céphalopodes dans la silurienne, puis successivement les vertébrés firent leur apparition première dans la période dévonienne, sous la forme de poissons qui se multiplient ainsi que les plantes. Enfin le carbonifère eut les polypiers marins; le permien les reptiles et les ammonitidés en même temps qu'une luxuriante végétation.

Les débris de ces organismes sont pour nous des fossiles caractéristiques d'une époque et, au dire des paléontologistes, ils affirment le *synchronisme* des dépôts, même d'inégale nature. Les sédiments reçoivent également une date chronométrique par les mollusques, car on suppose l'uniformité du régime océanique dans lequel ils ont vécu.

Toutes ces données sont bien nouvelles; mais elles sont si séduisantes! Cependant on entend parfois des notes discordantes même à l'Institut: c'est ainsi que, cette année, Amalitzki, professeur à Varsovie, lui a communiqué ses découvertes dans le Permien en Russie, près de la Dwina. Il a trouvé 15 à 20 squelettes de parciasaurus de 4 mètres de long, ainsi que des dinosauriens. Or n'est-il pas étrange de voir, au nord, de grands quadrupèdes ayant vécu à l'âge *primaire* et qui sont analogues à ceux de l'Inde et de l'Afrique centrale, dans le *trias* de l'âge secondaire.

La seconde période fut le REMANIEMENT *et la fertilisation.*

Le remaniement est l'œuvre de l'homme qui cultive son champ; son but est d'y faire pénétrer la chaleur, le froid, l'air, l'acide carbonique et les engrais; il s'applique à *mélanger* les diverses parties de composition inégale et surtout à enfouir les couches superficielles, sous les couches pro-

Digitized by Google

fondes. Or ce travail important, la nature s'est efforcée de le faire, constamment, depuis l'origine du monde. Elle a employé dans ce but et avec un esprit de suite merveilleux les procédés les plus variés : sur des surfaces immenses, ce furent d'abord des soulèvements et des affaissements alternatifs ; ceux-ci favorisèrent l'invasion répétée des mers qui ont permis aux mollusques, aux zoophytes aux protozoaires le prodigieux développement attesté par les coraux, la craie et des bancs calcaires colossaux. L'épaisseur des terrains crayeux atteint jusqu'à 350 mètres : leur dépôt a exigé, dit-on, une durée d'environ 120,000 ans. Les marnes bleues qui contiennent des mollusques en grande quantité se sont déposées à une époque moins reculée. D'après Bourguignat, celles des rives de la Saône datent de 7,000 ans.

La terre ferme a été, elle aussi, perforée dans tous les sens par les vertébrés fouisseurs, les insectes et les vers ; bien mieux, les racines des végétaux s'insinuent également partout et serpentent dans toutes les directions.

Cette période, qu'on peut appeler de *fertilisation* et de *mélange*, a duré pendant l'âge *secondaire* et la plus grande partie du *tertiaire*. Ce sont les époques des sauriens gigantesques, qui vivaient dans les marais et des immenses herbivores qui paissaient autour des grands lacs. A ce moment la terre était dénuée de reliefs et sa température d'une douceur uniforme, car elle pouvait conserver la chaleur solaire qui rayonnait sans obstacle sur tous les points de sa surface.

L'Orogénie *constitue la troisième période*. Avec elle s'annonce une ère nouvelle, qui a son début au *miocène* et se poursuit jusqu'aux temps modernes. On peut ranger, sous ce chef, la formation des montagnes, ou *orogénie* proprement dite ; l'éruption des roches et même les volcans, car ce sont des phénomènes du même ordre, qui tous aboutissent à créer le relief de la surface, à creuser des vallées profondes, où les grands cours d'eau établissent leur lit définitif. Quelle que soit la cause de leur soulèvement, les montagnes qui

Digitized by Google

ont surgi sont de deux sortes : les premières sont ces bancs calcaires concrétés surtout pendant le lias et le jurassique ; c'est à eux que nous devons les montagnes du Jura, les Alpes jusqu'au niveau du col du Bonhomme, l'Atlas, le Liban, les pentes de l'Himalaya et des montagnes Rocheuses. Je ne signale ici qu'un petit nombre de points culminants, j'ajouterai seulement qu'il y en a de semblables dans toutes les contrées du globe. Les calcaires, malgré leur origine tardive, ont donc joué un rôle organique important.

Dans une seconde catégorie nous trouvons les roches primitives ou granitiques, qui poussées, à leur tour, par un effort de bas en haut sont devenues saillantes à la surface au point de dépasser toutes les autres ; un certain nombre a rencontré des couches calcaires probablement horizontales ; elles les ont perforées et en ont tapissé leurs flancs obliquement. De là les massifs amygdaloïdes des Alpes, des Pyrénées, du Colorado, etc.

L'orogénie a produit un bouleversement considérable de l'écorce terrestre ; les roches non malléables se sont rompues ; de là des crevasses, des failles, des dénivellations apparentes ou cachées par les sables et les limons. Je ne crois pas m'avancer trop en affirmant qu'il n'est pas un petit pays de quelques kilomètres carrés, où un observateur attentif et expérimenté ne dénote les traces des dislocations étranges subies dans les temps passés par la pellicule de notre globe. C'est donc là un fait général ; il me permet de conclure qu'à la grande période orogénique, dont je viens de parler, la terre n'était pas consolidée et qu'il était dangereux de vivre à sa surface.

Les Volcans sont un épisode de l'orogénie. Comme particularité, ils exigent le voisinage de la mer, dont l'infiltration souterraine détermine des combinaisons de corps profondément situés, qui entrent violemment en déflagration et vomissent des torrents de lave.

L'Auvergne et le Velay ont offert le fait rare de volcans situés loin des mers ; mais la géologie nous apprend que la mer Oligocène a baigné pendant longtemps, en France, le pla-

Digitized by Google

teau Central qui avait subi un affaissement et que d'autre part la mer Miocène allait de Rouen à Marseille ; le voisinage de l'eau marine explique donc leur volcanisme exceptionnel. Toujours est-il que les mers ont opéré leur retrait et que les volcans se sont éteints.

Dans les laves du volcan éteint de la Denise près du Puy, Aymard en 1844 a trouvé des brèches contenant plusieurs débris d'ossements humains. La faune voisine était représentée par l'ours des cavernes, le mammouth et le rhinocéros tichorhinus. Sur un *autre* versant, il a recueilli des restes de mastodonte. Il a cru pouvoir conclure que la race humaine avait été témoin des dernières convulsions volcaniques de l'Auvergne ; que la brèche était pliocène et que l'homme de la Denise était *tertiaire*.

Ces conclusions n'ont pas reçu l'assentiment de tous les savants. Les Allemands et parmi eux Virchow et Zittel mettent en doute l'authenticité de l'homme de la Denise. Voici les objections qui ont été opposées à ce fait retentissant : La brèche n'est pas constituée par une substance *lavique* mais bien par du carbonate de chaux et de l'argile qui caractérisent les brèches ordinaires ; elle a subi un mélange accidentel avec une coulée lavique, par suite d'un remaniement.

Ces réserves prudentes sont confirmées par le fait suivant : Girod-Gautier, à Gravenoire (Puy-de-Dôme), a trouvé récemment sous une coulée volcanique un *banc d'argile* contenant des *silex moustériens*, mélangés à des *silex magdaléniens* de l'âge du renne. De telle sorte que le moustérien et le magdalénien paraissaient antérieurs aux volcans. Cette conclusion, qui portait une atteinte grave aux dogmes de la géologie et aux enseignements classiques de l'archéologie préhistorique, provoqua des protestations indignées de la part de Pommerol. Ne doit-on pas conclure qu'il y a eu glissement de la coulée lavique sur la couche argileuse, en vertu de ce grand fait du remaniement qui a produit des modifications si profondes de la surface terrestre. Probable-

Digitized by Google

ment pareil glissement s'est effectué sur les pentes de la Denise.

On a encore objecté, aux assertions d'Aymard, les éruptions tardives. De nombreux volcans, après un sommeil prolongé, se sont réveillés soudain et ont exercé des ravages terribles sur les populations imprévoyantes installées dans le voisinage. Il y a des éruptions pareilles qui sont historiques ; pourquoi n'auraient-elles pas existé dans les temps préhistoriques ?

De tous ces arguments il résulte que la haute antiquité de l'homme de la Denise est restée problématique.

Du Refroidissement de l'Atmosphère. — La paléontologie a démontré que le climat est devenu plus froid à partir du *pliocène*, c'est-à-dire au moment où la terre s'est mamelonnée de toutes parts et a été sillonnée par d'importants massifs de montagnes très élevées. C'est à cette époque, de l'avis des géologues les plus autorisés, que l'orogénie a atteint son maximum. Le fait paraît donc hors de contestation et on a lieu d'être surpris en voyant les hypothèses invraisemblables admises par des savants de premier ordre. C'est ainsi qu'on a allégué tantôt le déplacement de l'axe terrestre, tantôt les dimensions colossales du soleil à l'état nébuleux. Les hauts sommets sont cependant une cause de froid que tout le monde a pu apprécier ; ils projettent leur ombre sur de grandes surfaces où l'humidité persiste et dont ils empêchent le réchauffement solaire. Par le fait d'une distribution inégale du calorique, d'énormes masses d'air chargées de vapeurs nuageuses, sont mises en mouvement et vont au loin abaisser la température avec d'autant plus d'intensité, qu'elles ont pris contact avec les neiges éternelles. Celles-ci, en fondant, refroidissent aussi les plaines. Avant l'orogénie, pas de massifs réfrigérants, mais au contraire une insolation uniforme de la surface, qui gardait la nuit la chaleur qu'elle avait emmagasinée le jour.

Du reste en disant un mot des glaciers, nous tâcherons

Digitized by Google

d'étabir que la hauteur de nos montagnes actuelles nous donne une idée imparfaite de celle qu'elles devaient avoir au début de l'âge quaternaire.

Période glaciaire

Les temps modernes ont été précédés par la période glaciaire dont l'action puissante a profondément modifié les couches superficielles de notre sol sur des étendues immenses. Les terrains mis en mouvement par les phénomènes remarquables de cette époque sont parfois superposés aux reliques de l'homme primitif ; de là l'intérêt qu'ils offrent à notre étude.

Les Glaciers préhistoriques ont produit des effets dont nous apprécions la nature en étudiant les nôtres, qui cependant, en comparaison, ne sont que des miniatures.

Les glaciers ont la faculté de transporter au loin les roches granitiques qu'ils ont arrachées aux hauts sommets en prenant leur course vers les plaines. Pendant leur trajet, ils strient les roches qui leur résistent, creusent des lacs en labourant puissamment le sol et charrient en les roulant des cailloux également striés. Leur masse pesante, sur son passage, pulvérise en partie les matériaux qu'elle amène de la haute montagne, mais, chemin faisant, elle démolit également des bancs calcaires ; de sorte que la boue glaciaire renferme non seulement de la silice et de l'alumine, mais encore de la chaux.

Le terrain ainsi déplacé prend le nom *d'erratique* ; les Anglais l'appellent le *drift*. Il se compose essentiellement de *blocs*, de *cailloux*, et du *lehm*.

Les *blocs erratiques* subissent des sorts divers suivant qu'ils sont englobés dans le *névis*, ou situés à sa périphérie ; ceux-ci forment des cailloux roulés, tandis que ceux-là peuvent être transportés intacts à de prodigieuses distances. Les glaces Laurentiennes en ont ainsi porté à 1500 kilomètres. En Poméranie existe un bloc de 840 mètres cubes provenant

Digitized by Google

des glaciers Scandinaves, ayant franchi les mers gelées ; l'altitude de ce manteau erratique s'est élevée à 375 mètres. A l'heure actuelle d'après Nansen, il y a une épaisseur de nèvis de 1500 mètres en Groënland. On trouve des blocs granitiques à 1200 mètres sur les sommets calcaires du Jura. A Lyon ils abondent sur le plateau de la Croix-Rousse et de Sainte-Foy.

Les *cailloux* périphériques, par leur dépôt, forment les moraines latérales ou frontales ; mais ceux qui sont restés englobés, à l'abri du frottement, apparaissent après la fonte de la neige glacée, sous forme de pierres irrégulièrement cassées. Quand ils ont subi un émiettement plus intense ils constituent la masse énorme des *graviers* et des *salles*.

Lehm : c'est la désignation du limon trituré par les glaciers. De Lapparent réserve ce nom à l'argile formée exclusivement d'alumine et de silice et appelle *Læss* celui qui renferme du calcaire. Cette distinction ne me paraît pas justifiée, car au moment de leur éruption, les roches granitiques ont généralement soulevé une quantité de sédiments jurassiques, qu'elles ont plaqués contre leurs flancs, à une grande hauteur et dont la destruction contribue à la formation du *lehm*. Du reste le sol, ravagé par le passage du glacier, entre aussi dans le limon glaciaire, de telle sorte qu'il y a dans tous les cas mélange d'éléments minéraux divers. Dans le lehm du glacier du Rhin, qui s'étend de Bâle à Mayence, on a trouvé du sable fin, de l'argile, du carbonate de chaux et des parcelles de mica. Cette analyse me semble indiquer la véritable moyenne.

L'argile rouge est une variété de *lehm*. Sa couleur et les silex cassés qu'il renferme attirent sur lui l'attention. Ne pourrait-on pas attribuer ces deux caractères à une torréfaction énergique ? On sait que le feu fait éclater les silex et que la cuisson, en peroxydant le fer, donne aux briques et aux tuiles un rouge intense. Cette hypothèse conduit à admettre que les phénomènes orogéniques et éruptifs ont touché de bien près au volcanisme.

Digitized by Google

L'argile contient souvent la chaux à l'état de *poupées calcaires*, que connaissent trop bien les tuiliers.

En somme le *drift* possède certains caractères typiques : ses cailloux sont striés, ses graviers ne sont point stratifiés, son limon est amicrobien, à cause de l'origine glaciaire. Voilà la théorie, mais en fait, un *drift* ne reste pas longtemps jeune ; bientôt les agents atmosphériques s'emparent de lui, les microbes, les mollusques en font leur proie, les eaux le déplacent et il devient impossible de reconnaître son origine.

Le lehm s'est formé à toutes les époques ; telle est l'opinion de Mortillet. Bien mieux, il est sujet aux déplacements et dès lors il ne peut attester que les *restes humains* qu'il recouvre datent de la période glaciaire.

La *cause* des glaciers anciens me paraît être due à l'orogénie. L'altitude actuelle nous donne une faible idée de celle des temps passés. Quand je considère à Lyon les masses énormes de terrain erratique, arrachées aux cimes alpestres, qui se sont répandues sur le plateau de la Croix-Rousse et sur celui de Sainte-Foy, qui ont inondé le plateau des Dombes, qui se sont étalées jusqu'à Vienne, en laissant des couches épaisses dans tout le Dauphiné ; quand je réfléchis à la quantité effroyable de *lehm* emportée à la mer par les eaux troubles du Rhône, en même temps que les sables, les graviers, les cailloux roulés, dont le fleuve a déblayé son lit et que, par un effort de pensée, je cherche à replacer tous ces matériaux sur les sommets découronnés de nos massifs alpestres, mon esprit arrive à concevoir des pics analogues à l'Himalaya, qui a 8,840 mètres ; aux Névadas de Bolivie qui s'élèvent à 7,900 mètres et alors je comprends l'extraordinaire accumulation de neige de la période glaciaire et le refroidissement de l'atmosphère qui en a été le corollaire. Cette hypothèse semblera plus probable si l'on admet qu'en même temps les Ardennes, le Morvan, le Beaujolais et le plateau Central se sont hérissés de montagnes dont la plupart ont eu leurs glaciers. La proximité de tous ces amas glacés,

Digitized by Google

par leur rayonnement réciproque, a contribué énergiquement à l'abaissement de la température. Cette explication n'est pas nouvelle ; elle existe en germe dans les œuvres des géologues les plus éminents ; seulement ils ne me semblent pas lui avoir accordé l'importance qu'elle mérite ; ainsi de Lapparent suppose au Mont-Blanc environ 100 mètres de plus.

La *marche* des glaciers, si elle est envisagée avec la conception de leur étiogénie orogénique, doit être singulièrement modifiée et leur *durée* devra être sensiblement atténuée. La vitesse actuelle est d'après de Mortillet de 63 mètres par an, de sorte que pour atteindre Lyon les glaciers du Rhône auraient mis près de 4,000 ans, mais, si l'on admet que les Alpes eussent une hauteur double, la rapidité de l'envahissement se trouve accrue dans des proportions telles qu'elle devient analogue au régime des avalanches et au glissement rapide de la boue glaciaire sur un plan fortement déclive.

Quant au *retrait* des glaciers, on peut le supposer d'une durée beaucoup plus courte que leur progression, pour deux raisons : la première c'est que l'abaissement rapide des montagnes démantelées a dû permettre le retour d'une température plus douce ; la seconde c'est que les pluies abondantes du *pleistocène*, qui a succédé immédiatement aux glaciers, ont dû activer la fonte des *névés*, en même temps que leur glissement et déterminer de véritables débâcles.

Le *nombre* des glaciers est considérable sur la surface du globe. Les géologues en découvrent fréquemment de nouveaux qui avaient échappé à l'attention ; pour ne parler que des observations les plus récentes ; Savoye a démontré ceux du Beaujolais ; Pommerol ceux de l'Auvergne ; Mahé a mis hors de doute celui de Mascara en Algérie ; Zumoffen celui du Liban.

Pour donner une idée de l'importance de la période glaciaire, et de ses divers phénomènes, qu'il me soit permis d'emprunter quelques détails au bel ouvrage de Lapparent.

Les glaciers *Scandinaves* ont envahi l'Angleterre, l'Ecosse

Digitized by Google

et la Poméranie, en franchissant les mers gelées. Leur largeur était de 4,000 kilomètres au nord, l'altitude du manteau erratique était de 375 mètres. Ils ont amené avec eux des fossiles Siluriens de la Scandinavie, dont on a pu faire une véritable collection à Berlin.

Les glaciers du fleuve *Saint-Laurent*, en Amérique, sont établis sur une surface de 15 millions de kilomètres carrés, où l'on constate des roches striées et moutonnées. Ils sont bornés par les montagnes et les mers. Dans le Wisconsin, il y a un îlot non touché, de 25,000 kilomètres carrés. Le *drift* a, dans une grande étendue, 100 mètres d'épaisseur.

De la pluralité des périodes glaciaires. — Des géologues de premier ordre ont soutenu énergiquement l'idée d'une période glaciaire unique, qu'ils rapportent au début du quaternaire et dont la durée dépasserait 100,000 ans. Or ils trouvent sous le terrain glaciaire les traces de l'homme, d'où ils concluent que sa présence sur la terre date d'une fabuleuse antiquité. Cet argument a surtout été mis en lumière par de Mortillet. De leur côté, Pommerol, pour le Puy-de-Dôme et Chantre pour les Alpes, le Caucase, la Scandinavie, le Tyrol admettent une seule invasion avec des périodes de ralentissement et d'exacerbation.

La *pluralité* a été soutenue non moins vivement par plusieurs savants en s'appuyant sur des faits dont voici quelques-uns :

Dans les Pyrénées, Peuch en a reconnu plusieurs. Suivant du Pasquier, les phases glaciaires ont été multiples dans les Alpes.

D'après *Delafond* et *Depéret*, les glaciers ont comblé deux fois le lit de la Saône et du Rhône ; la première dans le *plocène* la seconde dans le *pleistocène*. Celle-ci a été moins puissante que la première.

Au Pérou, *Steinmann* a constaté deux périodes. Dans l'Amérique du nord Chamberlin en distingue trois : la dernière est indiquée par le mastodonte, et des flèches d'obsidienne, près du lac Lahoutan.

Digitized by Google

De *Lapparent* admet trois périodes glaciaires, le retour des glaces a surtout été prononcé en Europe, en Allemagne et en Suisse.

Ramsay croit à quatre périodes glaciaires. Entre chacune d'elles on trouve de puissantes couches de sable intercalées. A Berlin, par exemple, il y a une énorme couche de sable fluviatile, contenant *l'élephas antiquus*, le *mammouth*, le *tichorhinus*, *le leptorhinus*, le renne et le cerf; elle dénote une longue phase interglaciaire c'est-à-dire des périodes multiples. La Poméranie en compte trois. Après la première le recul des glaciers a permis des lacs d'eau douce. La seconde n'a pas cheminé en Saxe aussi loin que la première. A la surface du lehm de la dernière on trouve le silex néolithique et le renne.

Geikie prétend qu'il y a eu six périodes d'avancement et de recul des glaciers : *Boule* soutient que les invasions ont été multiples. La fin des volcans du Cantal a vu s'établir les premiers glaciers, dans les moraines desquels il a trouvé des silex chelléens.

Enfin certaines observations permettent de supposer que les glaciers ont pu se produire dans l'âge primaire et dans l'âge secondaire ; à ces époques où le sol de nos contrées était éminemment instable, les vestiges de ces périodes passagères ont pu être dissimulés par les glaciers miocènes ou quaternaires.

La *pluralité* des invasions glaciaires semble donc avoir une démonstration scientifique. Chacune a déposé son lehm qui a été repris ou délaissé par d'autres, ou bien encore balayé par des courants d'eau violents. Dès lors on ne sait quel est son point de départ et à quel moment les traces de l'homme ont été couvertes par son limon. Il y a aussi des lehms méconnaissables par suite de l'altération de leurs caractères, qui ont pu même devenir fertiles en organismes et se déposer en strates, ballotés loin des lieux où leur glacier les avait abandonnés ; de quelle valeur peut être leur témoignage pour attester l'antiquité de l'homme, puisqu'eux

Digitized by Google

mêmes n'ont plus d'âge ! Tous les géologues qui ont scrupuleusement étudié les invasions multiples ont constaté que la première a toujours été plus puissante. Cette observation semble confirmer la théorie orogénique à laquelle je me rattache ; l'abaissement des sommets a diminué le froid et amoindri les précipitations atmosphériques.

En supposant que les opinions des savants, que je viens de citer, laissent encore planer des incertitudes, il faudrait en conclure que le problème est plus confus qu'on ne l'avait cru tout d'abord et que la solution ne paraît pas claire aux esprits prudents, puisqu'une notable divergence règne dans le camp des spécialistes au sujet d'un phénomène géologique de la plus haute importance et de date relativement récente ; c'est au point qu'au pays des *Célestes*, on ignore si bien d'où vient le lehm, qui a parfois 400 mètres d'épaisseur sur d'immenses étendues, que *Richtoffen* a prétendu qu'il avait une origine *éolienne* !

Pleistocène

Représentons-nous le facies de la terre après les sédiments, après l'orogénie, après les convulsions sismiques qui l'avaient crevassé de toutes parts, après les phénomènes éruptifs et après les invasions glaciaires ; ne semble-t-il pas que son aspect laissât beaucoup à désirer ? Au *pleistocène*, dit de Lapparent, fut dévolu le rôle de tout mettre en état convenable.

Cette période a pour caractère des pluies intenses, qui ont alterné avec les diverses périodes glaciaires, car toutes deux sont des phénomènes météorologiques du même ordre.

Le premier effet de ces précipitations aqueuses formidables a été la fusion des *névés*, puis la mobilisation de bancs immenses de graviers et d'argile, dont quelques-uns ont glissé au loin sur des pentes glacées, flottant dans la boue comme de véritables *icebergs*. Parmi ces bancs, quelques-uns dataient des premiers âges et ils ont été superposés

Digitized by Google

à d'autres d'origine plus récente ; de là une confusion grave, quand il s'agit de déterminer l'âge des objets qu'ils recouvrent ; les alluvions déplacées par le pléistocène ont entraîné avec eux tout ce qui avait eu vie. Sous leurs couches profondes on trouve *l'élephas antiquus*, le *rhinocéros de merk*, le *tichorhinus*, le *mammouth*, le silex paléolitique et néolithique, confondus ensemble.

Le fait suivant me paraît digne d'intérêt : en Scandinavie Hamy a trouvé une habitation d'homme *préglaciaire*, sous un dépôt erratique ; malheureusement il fut prouvé qu'il y avait eu remaniement du terrain et que l'habitation était de date relativement récente. Telle est du moins l'opinion émise par de Mortillet en 1877. Suivant lui, le *drift* aurait glissé à une grande distance sur des terrains glaciaires qui sont très coulants. L'homme, du reste, n'aurait pu vivre en Scandinavie, à cette époque d'un froid intense.

L'imagination se représente difficilement les cataclysmes qui se produisirent sans doute à cette époque. Lorsque le désastre de *Saint-Gervais* vint subitement dévaster un pays tranquille depuis des siècles, ce fut une stupéfaction générale. Mais supposons le lac Léman, fermé à Genève par les moraines glaciaires ayant élevé considérablement son niveau et que le barrage s'effondre subitement sous l'influence du pléistocène, on conçoit alors la mobilisation d'alluvions énormes sous la poussée furieuse des eaux. Leur déplacement a pu se faire à des distances incalculables, car la géologie nous apprend qu'à cette époque les vallées étaient comblées par le *drift* de la période glaciaire.

Le rôle du pléistocène fut à un moment donné de déblayer les vallées, créées autrefois par le miocène et d'y rétablir le cour interrompu des fleuves. Il est probable que cette action fut rapide, car la masse d'eau accumulée dans les dépressions du sol avait facilement raison de dépôts meubles, dont l'argile constituait l'élément principal. De Lapparent fait une juste remarque en disant que le creusement à nouveau du lit des fleuves ne peut servir de chrono-

Digitized by Google

mètre en prenant pour terme de comparaison l'érosion actuelle, comme l'ont fait les naturalistes suivants : « La Vézève, dit Broca, a creusé son lit de 27 mètres, entre le moustier et la madeleine ; jugez l'énorme espace de temps ! » D'après Winchel, le creusement post-glaciaire du Niagara a exigé de 7 à 10,000 ans.

L'argument, si souvent répété, de l'espace énorme de temps exigé depuis le retrait définitif des glaciers, par le déblayement des vallées, perd donc singulièrement sa valeur, quand on songe que les cours d'eaux se sont établis partout au miocène, sous l'influence de l'orogénie à son début et probablement aussi des mouvements sismiques sillonnant notre écorce, encore malléable, de *failles* gigantesques.

Les formations pleistocènes se réduisent à des alluvions brusquement déposées ; elles ménagent donc des surprises ; ainsi Chauvet dans une sablière de Tillion, Charente, ayant trouvé le *meridionalis*, le *mammouth* avec le silex chelléen, de Mortillet ne put s'empêcher de s'écrier douloureusement, que c'était une *macédoine !* (congrès de Caën). Pommerol fit alors observer que les animaux crevaient dans une localité, mais que leurs ossements étaient souvent transportés au loin. Voilà la vérité et la morale des discussions scientifiques, à propos de certaines associations de vestiges humains avec des ossements d'animaux tertiaires.

Le *diluvium rouge* s'est manifesté pendant le *pleistocène*. Ce fut, dit Zittel, un véritable déluge universel, mais envahissant successivement les diverses parties du globe. Le dépôt limoneux a affecté certains lieux de préférence ; ainsi sur la rive droite de la Saône, de Châlon à Mâcon l'argile rouge est uniformément abondante. Il est probable que les eaux, dévalant directement des Alpes, l'ont rencontrée sur leur passage et par un violent remous l'ont précipité sur la rive occidentale de la rivière.

La dispersion de l'argile rouge s'est operée partout ; la preuve c'est qu'on la retrouve dans toutes les cavernes à ossements, où elle entre dans la constitution des brèches. Il est

Digitized by Google

probable, je le répète, qu'une action volcanique et geysérienne inconnue a concouru à sa formation. Fuchs avait déja émis semblable opinion à propos des silex craquelés. Quoi qu'il en soit, cette argile a dû être déposée et mobilisée à plusieurs reprises, et rien d'étonnant à ce que dans ses couches on rencontre parfois les traces de l'homme ; seulement, on ne sait jamais à quelle époque elles remontent.

Mais dans ce déblai colossal, la terre n'a pas tout gardé : une partie importante est allée, dans les mers, donner le sol nécessaire à cette *flore* qui nourrit de nombreuses populations aquatiques. « Il pleut, dit Lubbock, c'est le convoi de la terre ferme qui passe. » Ne regrettons pas trop de voir ainsi charrier les débris des siècles passés, car ils vont porter la vie dans la profondeur des abîmes.

Le *pleistocène* a été le dernier acte géologique de ces immenses bouleversements, qui tendaient tous au mélange des terrains divers ; grâce à eux *la fertilisation* a été obtenue par la juxtaposition, en proportion sagement combinées, des calcaires et des marnes pénétrés de mollusques fossiles avec les sables siliceux ou micacés, plus ou moins grossiers ; de plus ces deux derniers éléments assurent la *perméabilité* de la surface et l'introduction de l'eau atmosphérique qui s'étalent à peu de profondeur en *nappes souterraines* indispensables à la vie de la faune et de la flore.

Apparition de l'homme. — « A l'époque miocène l'homme eut été un anachronisme, dit Boyd-Dawkin ; il ne pouvait venir qu'après le couronnement du monde organique ; quand les règnes animal et végétal auront reçu tout leur développement. »

Peu de temps après les dernières secousses volcaniques, sur le bord des glaciers en retraite, l'homme apparaît pour la première fois *dans nos contrées*, en même temps que le mammouth d'abord et bientôt le renne. Cette apparition hâtive, dans des terrains encore mal assis, fut une impré-

Digitized by Google

voyance sans doute car il fut supris par un phénomène terrible le diluvium rouge, qui par toute la terre a mobilisé d'immenses quantités d'argile, sous lesquelles nous trouvons ses ossements et ses outils de silex. Mais cette action a été rapide ; de là l'absence des sédiments qu'on observe dans les premiers âges.

De la Non-Simultanéité des grands Phénomènes géologiques. — La géologie est une belle science ; mais, malgré le haut mérite de ceux qui la cultivent, elle est obligée de se nourrir d'hypothèses, lesquelles à un moment donné sont considérées comme intangibles. Parmi les problèmes qui sont à résoudre scientifiquement, ceux qui ont trait à rechercher si les grands *phénomènes géologiques ont été partout synchrones*, me paraît d'une importance capitale au point de vue de l'antiquité du préhistorique.

La terre a été successivement soumise au *régime* des mers, avec leurs sédiments et leurs mollusques ; au régime des montagnes avec leurs fleuves ; au régime des glaciers avec leur drift et enfin à celui du pleistocène avec ses pluies d'une abondance extrême.

Chacune de ces périodes a-t-elle régné uniformément sur le globe entier ?Poser ainsi la question est aussi la résoudre. La météréologie nous apprend que les effondrements de terrains, les cyclones, les inondations avec raz de marée, les tremblements de terre, les chaleurs intenses, les froids excessifs sont actuellement des phénomènes variables et *localisés*. Ce qu'on voit aujourd'hui a dû exister autrefois. Je me refuse donc à considérer comme universellement isochrones les grands faits géologiques de l'âge secondaire tertiaire ou quaternaire. De longs intervalles de temps ont pu séparer le pliocène de l'Asie, du pliocène de l'Europe, et au cours de cet espace on peut intercaler l'humanité pendant plusieurs siècles d'existence.

Le *régime des mers* a eu evidemment une considérable durée, il a semé partout des sédiments puissants. On ne

Digitized by Google

s'étonnera pas de l'uniformité de leur constitution car les éléments chimiques capables de les former sont en petit nombre dans la nature.

Je ferai une même remarque pour les mollusques. La mer Silurienne, la mer Jurassique et la Miocène sont caractérisées par des mollusques spéciaux, à cause vraisemblablement des conditions des milieux identiques. Mais n'est-il pas possible que le milieu soit chimique, soit climatérique, ait pu se modifier de la sorte, à des époques très différentes ? Un même mollusque à des distances éloignées ne prouve donc pas l'isochronisme des immersions marines.

Des observations géologiques multiples ont démontré que l'affaissement qui a produit les mers, s'est effectué irrégulièrement. Ainsi Sauvage soutient que l'effondrement de la forêt de Boulogne s'est produit à l'époque de la pierre polie, quelque temps après l'ouverture du pas de Calais, qui correspond au mammouth. C'est l'époque probable où les rivages de la Baltique devinrent habitables et cela explique pourquoi les kjœkkenmedings du Danemark sont de date si récente. C'est au même moment sans doute, c'est-à-dire pendant le pleistocène, que l'Atlantique s'est approfondie, et que le Nil a remblayé le golfe égyptien. Le climat de l'Europe, pendant cette phase marine, était d'une remarquable douceur ; et il devint plus rigoureux lorsque la terre se hérissa *partout* de montagnes.

C'est au régime *Orogénique* qu'il faut attribuer, je crois, cette modification profonde dans nos contrées : mais on peut penser qu'il était établi depuis longtemps dans la partie du monde où la race humaine avait pris naissance. « Les phénomènes géologiques, dit de Lapparent, ne font pas une seule série, mais des *épisodes* affectant parfois une seule région. » Voici quelques notions sur l'orogénie : elle a duré pendant tout le tertiaire, suivant Oldham. Les Cordilières ont apparu à la fin du crétacé, ainsi que les Pyrénées, qui ont été suivies par les Alpes après un certain intervalle. Dans le pliocène on voit surgir la chaîne des montagnes

Digitized by Google

Rocheuses, et les volcans du Mont-Dore ont soulevé leurs dômes au début du quaternaire, leurs laves couvrent le cheval et les mollusques actuels.

L'évolution orogénique du globe s'est donc faite en plusieurs temps avec des reprises et des exacerbations et son apogée a été probablement le signal d'un refroidissement *purement local*. Grad, en effet, a fait une observation fort intéressante : pendant que les glaciers envahissaient une étendue considérable, la faune et la flore continuaient à se développer dans les *régions* voisines, qui ne paraissaient pas s'apercevoir d'un changement climatérique. On y a trouvé le mammouth, le tichorhinus et le mégacéros.

Le *régime* des glaciers a été multiple, c'est-à-dire que les invasions ont opéré à des époques différentes, de l'avis de la majorité des géologues, d'où il résulte que le *drift* ne peut servir de point de repère pour assigner un âge aux objets qu'il a recouverts. Ainsi par exemple le départ des glaces Laurentiennes ne remonte qu'à un nombre restreint de siècles.

Une même remarque peut s'appliquer à la période *pleistocène* dont les péripéties diverses défient toute évaluation chronologique, dont l'intensité a produit le *diluvium rouge* et qui a mobilisé en les superposant irrégulièrement des masses de terrains, les uns anciens, les autres récents.

De cette argumentation il ressort, en somme, que l'homme de nos régions a subi les dernières convulsions du globe, tandis que le centre de l'Asie constitué depuis longtemps sur de solides assises donnait, aux populations, un refuge assuré.

Digitized by Google

HABITATION DU PRÉHISTORIQUE

L'homme de l'âge de la pierre ignorait l'art de se mettre à l'abri dans une maison ; toutefois des faits observés, en grand nombre, indiquent qu'il éprouvait le besoin de se défendre contre les intempéries des saisons. Voici l'indication succincte des divers modes de logement adoptés par lui.

Les *cavernes* ou *grottes* se rencontrent à peu près exclusivement dans les grandes assises calcaires. L'exemple suivant en donne l'explication : le massif du Liban, suivant le P. Zumoffen, est constitué par un calcaire à *cidaris* (oursin) *glandarius*. Il est friable, se corrode et se délite facilement sous l'influence des cours d'eaux : aussi les grottes naturelles y abondent. Il en est ainsi partout ; aussi nous constaterons fréquemment, dans une caverne, la coexistence d'infiltrations aqueuses, de ruisseaux et même de lacs.

Elles ont servi dès l'origine de repaire aux bêtes sauvages dont on trouve les ossements : ce sont l'ours, l'hyène, le lion, etc.

Puis l'homme s'est emparé de ces lieux de refuge. Un *silex quelconque* est une preuve de son séjour, s'il est étranger à la constitution minéralogique des roches de la grotte. Mais on y trouve aussi les traces d'un foyer, reconnaissables à des parcelles de charbon, à des cendres mélangées à des os d'animaux tués à la chasse. Les os longs sont fendus et brisés en petits fragments ; de plus, des stries démontrent qu'ils ont été raclés sans doute pour enlever les parties comestibles.

Dans les cendres on retrouve assez souvent des ossements humains qui ont subi un traitement analogue, c'est-à-dire la fragmentation et la striation, d'où l'on a conclu hâtivement aux habitudes de cannibalisme du préhistorique.

Quand les matériaux du foyer étaient accumulés en trop grande quantité, ils étaient déblayés et rejetés au dehors, à peu de distance de l'orifice.

Digitized by Google

Brèches. — A un moment donné l'homme préhistorique abandonnait sa caverne, qui devenait alors la proie de l'humidité. Parfois celle-ci survenait violemment, comme l'inondation du *diluvium* rouge, ou bien les nappes souterraines produisaient une lente infiltration et dans l'une ou l'autre circonstance les objets contenus étaient englobés par une concrétion *stalagmitique*, qui a merveilleusement conservé les précieuses reliques de l'homme des premiers âges.

Voici, je crois, le mode de formation de la *brèche* : le troglodyte, ai-je dit, enfouissait les os dans la cendre de son foyer, toujours en ignition. Ceux qui ont été épargnés par la chaleur, sont seuls parvenus jusqu'à nous. Les autres par leur décomposition ont produit de la *chaux vive*, substance éminemment antiseptique. Quand ce mélange a été abordé par l'eau, il s'est concrété comme un véritable mortier et la brèche a été constituée, renfermant des ossements d'hommes et d'animaux, des silex, etc. Le ciment intercalé est une terre rougeâtre. Le P. Zumoffen m'a envoyé un échantillon de celui de la grotte d'Antélias, en voici l'analyse faite par M. Cotton :

Carbonate de chaux. / Phosphate. . *id.*	80 %
Argile.	12
Sable siliceux. . .	8

le tout coloré par l'oxyde de fer.

La gangue de cette brèche était médiocrement dure ; mais dans certaines circonstances les matières organiques deviennent un centre d'appel pour la silice et alors la brèche est inattaquable même par les instruments d'acier.

Après le départ de leurs habitants les cavernes ont encore été occupées par des animaux dont quelques-uns y ont établi leur terriers. Ils ont contribué pour leur part à aggraver le désordre dans lequel le primitif avait laissé son habitation. Il n'est donc pas possible, comme le font quelques explorateurs, d'affirmer que le sol préhistorique n'a subi aucun remaniement, si ce n'est depuis un petit nombre

Digitized by Google

de siècles, car on ignore toujours l'époque de la pétrification.

Abris sous roche. — Le préhistorique a aussi utilisé des saillies de rochers pour se défendre des intempéries ou des bêtes féroces ; on en connaît un certain nombre.

Camps en plein air. — On a découvert une foule de ces camps en Phénicie, en Egypte et surtout en Afrique où la douceur de la température autorisait ce mode d'habitation. Il y en a un certain nombre en Europe, dont le plus remarquable est celui de Solutré, qui a été soigneusement étudié par des hommes d'un grand talent, auxquels il doit sa réputation ; ce sont : MM. de Ferry, Arcelin et l'abbé Ducrost.

Le *camp de Solutré* est situé près de Mâcon, sur le versant sud-est d'une grande roche calcaire coupée à pic. Il est à une altitude de 300 mètres et mesure 849 mètres carrés. Les foyers et les sépultures occupent une épaisseur de 2 mètres 40 centimètres. Voici la nomenclature des animaux dont on trouve les os : mammouth, grand tigre, loup, renard, *cervus megaceros*, aurochs, renne et surtout cheval. On rencontre en effet partout les os et les dents de *l'équus caballus* et en si grande abondance que pour l'estimation de leur nombre, Toussaint et Arcelin ont varié de 40 mille à 200 mille. Leurs restes, rejetés au dehors du camp, forment une muraille de 140 mètres de long ; les os ne sont pas striés ; ils paraissent avoir été passés au feu. Cette grande quantité de chevaux est une énigme. Toussaint suppose qu'ils ont été domestiqués incomplètement et que l'homme les conservait en grands troupeaux.

Le solutréen donnait la sépulture à ses morts, en observant certains rites funéraires. Il creusait son foyer, puis y couchait le corps le dos sur les cendres ; deux pierres plates étaient dressées verticalement de chaque côté des hanches et une troisième derrière la tête ; près de lui on déposait les armes du défunt et un quartier de renne ; un emplacement spécial était réservé aux vieillards, un autre aux enfants. Dans

Digitized by Google

les tombes on a trouvé de rares débris de poterie, mais aucune trace de métal. Il n'en était pas de même dans les sépultures romaines ou mérovingiennes situées dans le voisinage.

L'homme de Solutré était vigoureux, dit Pruner-Bey ; il avait le crâne brachycéphale du Lapon. D'après Arcelin, il descendait d'une tribu mongoloïde de l'âge du renne. Broca a cru devoir reprendre cette étude. D'après ses idées personnelles : sur 18 crânes choisis avec un soin rigoureux il a trouvé 7 dolichocéphales, 6 brachycéphales et 5 mésaticéphales ; aucun n'était prognathe. La capacité cranienne était supérieure à la moyenne des Parisiens. Les têtes des rennes étaient pleines, donc suivant Arcelin Solutré était une station de chasse de mai à octobre, occupée seulement pendant six mois d'une longue période d'années et par une tribu nombreuse.

Les squelettes humains étaient caractérisés par la persistance de la suture frontale, la perforation de la fosse olécranienne. Des affections comme le rachitisme, l'hydrocéphalie, la carie des os et des dents, étaient fréquentes.

Le silex n'était pas poli, mais paléolithique ; il était très habilement taillé sur ses deux faces, en feuille de laurier. Il représentait des haches, des racloirs, etc. Il y avait sept types de pointes de flèches si perfectionnés, que le néolithique les a conservés. Ces instruments, qui dénotent une entente du tir à l'arc, ont un cachet de simplicité et d'intelligence.

De plus on a découvert des essais artistiques ; ce sont trois figurines de rennes, sur rognons siliceux tendres ; des dents et des coquilles percées et des marques de chasse sur bois de renne.

En résumé, cette station, véritable Pompëi préhistorique, fait entrevoir les signes précurseurs de la civilisation. Doit-on attribuer ce fait à la forte proportion de brachycéphalie ?..

Ateliers. — On a ainsi désigné des espaces de terrains, où se rencontrent en grande quantité les débris de la taille du

Digitized by Google

silex. En Egypte, à Abydos, à Touck, à Kawamil on a trouvé d'immenses ateliers. Non loin existent de puissants sédiments crétacés contenant l'agate et la cornaline avec des bancs de rognons siliceux de plusieurs mètres d'épaisseur.

Les *palafittes* sont des habitations construites sur pilotis dans des lacs. *Hérodote* (Liv. V. 484. av. J.-C.) rapporte qu'en Péonie (Illyrie) existait le lac Trasiade, où une ville était élevée sur des pieux. En Suisse on a trouvé 161 palafittes. Vogt pense qu'ils ont été importés des rives du Nil, avant les métaux. C'est possible, mais probablement la coutume avait passé d'abord par le lac Trasiade. On a trouve des palafittes en Hongrie, en Italie, en Poméranie, en Savoie sur le lac du Bourget. En France les palafittes ont été nombreux. Duleau en a signalé huit dans les lacs de la Gironde; Chantre en a observé des traces dans le lac Paladru et Savoye dans un gué de la Saône, celui de Grelonges.

La coutume d'utiliser l'eau comme moyen de défense a été générale ; elle existait encore au moyen âge, où l'on voit des châteaux au milieu des marais ; les Dombes en offrent plusieurs exemples.

Les habitants des palafittes polissaient la pierre, ignoraient les métaux, pratiquaient l'agriculture et la domestication, connaissaient le chien et confiaient les morts à la terre ferme. Le nombre des habitants de chacun de ces refuges, ne paraît pas avoir été très considérable, cependant Wanger nous apprend que dans les palafittes de Congler on a compté 50,000 pilotis. Toutes ces habitations lacustres ont été détruites par un incendie. A ce sujet, qu'on me permette une réflexion : cette retraite dans des huttes incommodes, perchées sur des pieux au-dessus de l'eau, n'indique-t-elle pas que le primitif de cette époque connaissait la *guerre*, comme du reste tous les hommes dont l'histoire a parlé?

Les *kjœkkenmedings* sont des stations préhistoriques situées sur le bord de la mer, en Danemark. Elles ont été découvertes en 1850 par Steenstrup. Schmidt les a également bien étudiées et nous les a fait connaître. Steenstrup

Digitized by Google

place leur existence à l'époque de la *pierre polie*, mais de Quatrefages les croit bien postérieures. Elles sont surtout caractérisées par d'énormes amas de coquillages. C'est là qu'on a trouvé les haches de silex les plus grandes et les plus belles.

La faune était représentée par le cerf et le chien. Le renne n'est pas signalé ; on suppose qu'il avait déjà émigré, fait bien étonnant, si son existence, au temps des Romains, est confirmée. Le Danemark préhistorique ayant connu le bronze 1500 ans et le fer 500 ans avant notre ère, il s'en suit que les kjœkkenmedings remontent tout au plus à 2000 ans. Voilà une date à retenir.

Lortet applique aussi cette dénomination aux habitations des rives du golfe Nilique. Elles étaient des huttes en roseaux. Leur emplacement est recouvert par 14 mètres de limon du fleuve.

Les *dolmens* et les *tumuli* ont succédé insensiblement aux grottes ; ils ont même coexisté avec elles d'après Mortillet. Ils ont été utilisés alternativement comme lieux d'habitation ou de sépulture. La plupart contiennent la pierre polie ; on y trouve aussi le bronze. Ceux d'Angleterre, dit Lubbock, contiennent la pierre *taillée* et pas de métaux.

Dr X. Delore.

(A suivre.)

Digitized by Google

COUP D'ŒIL SUR LA RENAISSANCE

(Suite.) (1)

Henri IV se convertit ; alors d'Aubigné, théologien consommé dans l'erreur, et qui prétend avoir réduit à rien, dans une conférence à Paris, les arguments de Duperron, l'évêque d'Evreux, d'Aubigné, disons-nous, devient presque l'ennemi de son maître réconcilié avec lui par intervalles, jusqu'à accepter de ses mains César de Vendôme, le fils de Gabrielle d'Estrées, le fruit de l'adultère, pour l'élever dans son gouvernement de Saintonge. Il n'en a pas moins dit, à ce que l'on assure, quand Jean Châtel frappa le roi en 1594 : « Il a renié Dieu des lèvres, il est *touché* des *lèvres* ; quand il le reniera du cœur, il sera touché au cœur. »

C'est cruel.

Déjà il passait pour être un ennemi de la royauté ; mais il dissimulait. Même pressé, un jour, par Henri IV, de dire sa pensée au sujet du gouvernement, il déclara « qu'à ses yeux l'administration la meilleure était la monarchique, selon son Institution entre les Français. »

Dans son *Traité sur le devoir mutuel de rois et des sujets*, il juge que si le pouvoir royal est nécessaire, les rois se doivent exclusivement au peuple, — c'est vrai — mais doivent-ils en être les esclaves ? Et n'est-ce pas le fond de la pensée du démocrate protestant, pour ne pas dire, démagogue ? En cherchant bien, il n'est pas impossible de rencontrer dans la prose de ce traité quelques étincelles. Il mourra, dit-il, avec joie, pour sa cause : « Soient le ciel et le monde spectateurs du sang que nous épandons, et, s'il faut

(1) Voir le fascicule de juillet 1901.

Digitized by Google

périr par les flammes... elles iront devant, et nous après, et avec elles de l'air dans les nues... et au trône de l'éternel. »

L'impression générale, après avoir lu d'Aubigné, c'est que, pour lui, la royauté, telle qu'elle est, et la tyrannie ne font qu'un. L'équivoque, du reste, ne semble pas possible, si l'on se rappelle qu'en 1620, le Parlement condamna au feu son *Histoire universelle*, quoique composée à la gloire de Henri le Grand (1). Exilé, pour ce livre, « sec, lourd, décousu », d'un style « obscur, embarrassé, » et d'un détestable esprit, a-t-on dit justement, il fut de tous les soulèvements politiques et religieux qui marquèrent le règne de Louis XIII, à ses débuts, et tenta de s'emparer de la Rochelle, mais en vain. C'était conspirer contre son pays... Il se réfugia à Genève où il prit « le chevet de sa vieillesse et de sa mort ». Il y échappait à la peine capitale, juste châtiment de sa trahison. Il avait été condamné, quatre fois à mort, en France. Il mourut en 1630, « las de vains travaux, mais non ennuyé de vivre », et fut enterré dans le temple, (ancienne église de Saint-Pierre), situé sur cette partie élevée de la ville qui a encore gardé le cachet sévère, on dirait volontiers sinistre du calvinisme triomphant. D'Aubigné s'était remarié à 71 ans !

Son fils Constant(2) abjura la religion réformée et livra les secrets du parti, même avant la mort de son père. Constant est le père de Mme de Maintenon ; et cette petite-fille d'Agrippa, épouse de Louis XIV, ne fut pas la dernière à lui conseiller la révocation de l'Edit de Nantes, contre les protestants.

D'Aubigné a encore composé les *Aventures du baron de Fœneste* (1617), où l'on voit figurer un catholique vaniteux — C'est le baron de Fœneste lui-même — et un gentilhomme protestant, Enay, qui vit paisiblement sur ses terres, « tout confit des vertus les plus variées ». Il prouve à son interlocuteur que la France est malade de la maladie de paraître. Cette apologie de l'erreur et de l'*humilité*, par un demi-gascon,

(1) *Histoire de la France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.*

(2) Il avait eu un fils naturel nommé Nathan.

Digitized by Google

est néanmoins écrite de verve, mais en dialectes provinciaux plutôt qu'en langue française. On croirait pourtant ici et là lire Voltaire. Dans un certain passage, Enay, qui se moque des miracles, parle d'un flacon qui renferme un « éternuement du Saint-Esprit ». C'est l'esprit de l'enfer. La Confession du sieur de Sancy est un pamphlet cynique, une satire mordante, à la façon des *Provinciales* où un protestant converti au catholicisme prétend, entre autres (1) choses qu'on peut, avec dispense, « tuer son père pour un ducat et six carlins ». C'est le sot Jésuite de Pascal.

D'Aubigné écrivit encore à Genève, après 1620, ses *Mémoires* et *Souvenirs* (2). C'est le panégyrique d'Agrippa lui-même. Amateur de toute gloire il fit même un Ballet de Circé et une suite de sonnets maniéres sous le nom de Printemps, inspirés peut-être par son amour malheureux pour Diane Salviati... Les *Tragiques* suffisaient ; nous allons esquisser les Tragiques.

C'est un poème satirique, amer comme les iambes d'Archiloque, inexorable comme le fatalisme (3). Il est divisé en sept chants dont voici les titres : Misères, Princes, La Chambre dorée, les Feux, les Fers, Vengeances, Jugement.

La désolation qui suit les guerres civiles, la corruption des Valois, l'iniquité des gens de justice, les persécutions dont sont victimes les réformés, les combats sur le sol déchiré de la patrie, les vengeances du ciel sur la terre, enfin le jugement de Dieu qui ouvre le ciel ou l'enfer à ses amis ou à ses ennemis, l'enfer aux catholiques, le paradis aux protestants : voilà le vaste sujet sur lequel le dur calviniste, je ne dirai pas a brodé sa poésie, mais peint sa haine comme avec la pointe ensanglantée d'un poignard.

(1) Ce protestant c'est de Sancy lui-même qui rendit d'importants services à Henri IV et auquel d'Aubigny ne pardonne pas de s'être converti au catholicisme.

(2) Plus exactement : *Histoire de Théodore Agrippa d'Aubigné par lui-même.*

(3) Les *Tragiques* renferment onze mille vers.

Digitized by Google

Un avis au lecteur précède les Tragiques. Dans cet avis « un soi-disant anonyme » prétend que le poème a été donné au public par le larcin de Prométhée. Ce Prométhée, ce voleur, s'excuse d'avoir « mis au jour ce qui périssait dans l'obscurité ». Il raconte comment son maître d'Aubigné à écrit son livre « à cheval, dans la tranchée », en disciple de Ronsard, et qui ne craint pas d'employer, comme son maître, « les vocables qui sont français naturels, qui sentent le vieux mais le libre et le français. »

Citons. D'Aubigné déteste la flatterie ; son mensonge a perdu les princes :

« Nos princes sont louez, louez et vicieux,
L'escume de leur pus leur monte jusqu'aux yeux,
Plustost qu'ils n'ont du mal quelque voix véritable ;
Moins vaut l'utile vrai que le faux agréable :
Sur la langue d'aucun a présent n'est porté
Cet espineux fardeau qu'on nomme vérité. »

C'est l'énergie poussée jusqu'à la virulence.

Des princes, passons à un prince, Henri trois (1). Il a

« Ras le menton, garde la face pasle,
Le geste efféminé, l'œil d'un Sardanapale ; (1)
Si bien qu'un jour des Rois, ce doubteux animal,
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal ;
De cordons emperlez sa chevelure pleine
Soubz un bonnet sans bord faict à l'italienne,
Faisoit deux arcs voutez ; son menton pinceté
Son visage de blanc et de rouge empasté,
Son chef tout empoudré, nous firent voir l'idée,
En la place d'un roi... d'une (femme) fardée.

Le cynisme du second hémistiche nous défend de l'écrire textuellement.

(1) *Les Princes*. édition elzévirienne.
(2) *Les Princes*.

Digitized by Google

C'est sans pitié, comme tout le poème. Il y a mieux :

Les corbeaux se paîtront, un jour, de la charogne... »

du roi de France.

Comme goût, c'est déjà dégoûtant. Ajoutons-y :

« Les monts les plus hautains qui, de rochers hideux (1)
Fendent l'air et la nue et *voisinent* les cieux...
Sont tout couverts de neige ; et leurs cimes *cornues*
Des malices de l'air, des *excréments* des nues
Portent le froid *chapeau*... »

Le chapeau, des excréments des nues !

D'ailleurs si une épithète ne va pas à la rime, le poète, pour rimer, change la langue. Elle est son propre.

C'est ainsi qu'il se demande

« De quell'oreille Dieu prend les phrases *flatresses*. »

La verve ne se ralentit pas ; c'est vrai, mais elle fatigue par un air perpétuel de colère et par la monotonie des mêmes invectives, la bizarrerie des images outrées, la longueur des descriptions, la cruauté du fond.

Du ciel, d'Aubigné n'a qu'une idée assez vague ; on dirait qu'il n'en a ni la foi ni l'imagination. Venez, dit Dieu aux élus,

« Venez donc, bienheureux, triomphez pour jamais (2),
Au royaume éternel d'une éternelle paix.
A ce mot, tout se change en beautés éternelles,
Ce changement de tout est si doux aux fidèles !
Que de parfaicts plaisirs ! ô Dieu qu'ils trouvent beau,
Cette terre nouvelle et ce grand ciel nouveau ! »

C'est pour les protestants.

Mais pour les catholiques, auteurs de tous les maux, il y

(1) *Les Princes.*
(2) *Jugement.*

Digitized by Google

a un enfer que le poète ne se lasse point de décrire, pas plus que cet enfer ne se lassera d'exister.

Il croit à la papesse Jeanne qui est montée sur le trône de Pierre. Il croit à tout, contre ceux qu'il hait. Il a peint, non sans éloquence, la résurrection générale :

« La terre ouvre son sein, du ventre des tombeaux (1)
Naissent des enterrez les visages nouveaux ;
... Icy un arbre sent des bras de sa racine
Grouillèr un chef vivant, sortir une poitrine ;
Là, l'eau trouble bouillonne et puis s'éparpillant,
Sent en soy des cheveux et un chef s'esveillant...
Tous sortent de la mort comme l'on sort d'un songe...

Ce vers est beau.

Ceux-ci sont terribles. Dieu a jugé ; les damnés sont dans l'enfer. Le poète y jouit de leur supplice, avec moins de génie que le Dante.

Transis, désespérez, il n'y a plus de mort. (2)
Qui soit pour vostre mer des orages le port ;
Que si vos yeux de feu jettent l'ardente veue,
A l'espoir du poignard, plus le poignard ne tue.
Que la mort (direz-vous) estoit un doux plaisir !
La mort morte ne peut vous tuer, vous saisir.
Voulez-vous du poison ? en vain cet artifice.
Vous vous précipitez : en vain le précipice.
Courez au feu brusler, le feu vous gellera,
Noyez-vous, l'eau est feu ; l'eau vous embrasera ;
La peste n'aura plus de vous miséricorde,
Estranglez-vous, en vain vous tordez une corde ;
Criez après l'enfer ; de l'enfer il ne sort
Que l'éternelle soif de l'impossible mort (3). »

(1) *Jugement*.

(2) *Jugement*, p. 331.

(3) D'Aubigné a encore écrit ce vers magnifique sur Caïn.

« Il avait peur de tout, tout avait peur de lui. »

C'est sublime, et cela vaut mieux que cet autre vers adressé aux damnés :

« Vos dents sont des cailloux qui, en grinçant, s'allument (*). »

(*) *Jugement*.

Digitized by Google

Le goût manque à ce pédantesque érudit (1), à ce génie sans frein, l'amour et la douceur. Sa haine fatigue ; et ses tableaux, à force d'effrayer la sensibilité, l'émoussent. On a hâte d'en finir, avec ce faux prophète, cet halluciné nourri de la Bible, mais encore plus de sa colère, et qui n'a guère vu dans les Saintes Ecritures que des promesses de vengeance ; dans son imagination puissante, que des monstres ; dans l'enfer, que des catholiques ; sur terre, des rois parjures ; dans le ciel, un tyran !

M. de Beaupré (2), M. Maxime du Camp, se sont mis à la recherche des moindres parcelles oubliées de la vie et de la poésie de d'Aubigné. Il n'en valait pas la peine.

De l'indignation vraie d'un satirique, Régnier, aussi franc dans ses vers que dans son âme, doux malgré les apparences du genre, bon malgré ses faiblesses, expansif comme le sont les catholiques, plein de bonhomie et d'humilité, malicieux sans noirceur, gaulois à l'humeur gaie et au cœur ouvert, agréable à lire, et sympathique par son perpétuel repentir, nous sommes descendus à la noirceur d'un sectaire sans indulgence, au poison d'un livre qui distille sa haine sur la vérité et sur toute autorité, hors celle d'un Dieu calomnié dont il fait le vengeur du protestantisme et le bourreau des catholiques. Le fond et la forme se ressemblent ; c'est la nuit dans l'obscurité bizarre d'un style tout-à-fait étranger à l'aimable nature et à notre nature ; c'est le sang ; les vers en dégouttent ; c'est le chaos sillonné par quelques traits de génie. Toute joie a disparu. Est-ce un Français qui a écrit ?

Voyons si la satire des bourgeois neutres et politiques, ennemis de la Ligue, amis de la paix à tout prix, remportera la palme au concours !

C'est de la Satire *Ménippée* qu'il s'agit. C'est l'histoire comique et satirique de l'Assemblée des Etats, réunie

(1) La magie, l'astronomie, le blason, et la mythologie, occupent, contre tout bon sens, des pages nombreuses dans les *Tragiques*.

(2) M. de Beaupré a découvert un portrait en vers de Catherine de Médicis écrit à la main et non imprimé, par la prudence de l'ardent calviniste.

Digitized by Google

pour élire un roi dans les derniers temps que les Espaganols occupaient encore la capitale, en 1593.

« Ce Discours de la tenue des Etats de Paris, dit un Avis de l'Imprimeur de la première édition, fut fait en langue italienne, par un gentilhomme florentin qui estait à Paris pendant que les Estats s'y tenaient. Il avait l'intention de le porter à son maître, le duc de Florence, pour lui représenter l'estat admirable des affaires de France. Mais il appelait le Béarnais : « Il rei di Francia. » Aussi son valet breton offensé le vola et l'abandonna. Pris et jugé à Beauvais, on trouva, dans l'inventaire de ses hardes, l'original du dit discours italien... que le docteur Lucain dut traduire en français. Il s'y refusa, et ce fut le gentilhomme charmé qui se chargea de la besogne. L'imprimeur a fait le reste. »

« Cette édition, dit Nodier, que je crois originale, se distingue par la figure en pied, et assez bien gravée, d'un charlatan qui joue du luth. Au-dessous de cette figure, on lit six vers obscènes, disposés trois à trois, et que je n'ai pas trouvés ailleurs. »

Qu'ont donc fait, pour le bien public et la paix, les auteurs de la Satire *Ménippée* ? Leur ouvrage a paru après coup. Quel grand mal, en août 1594, a-t-il pu causer à la Ligue (1)?

Il porte à son front la marque de l'impureté.

Ce sont de fort mauvais signes.

Un mot des auteurs. Ce sont : un prêtre gallican, Pierre Leroy, chapelain du cardinal de Bourbon. A lui revient l'idée de la Satire et l'invention du *Catholicon*. A tout seigneur, tout honneur. Elle fut écrite chez Jacques Gillot, qui recevait certains beaux esprits de la cour dans la petite rue qui allait du quai des Orfèvres à l'hôtel de M. le Président. On fait naître Boileau dans sa maison, par je ne sais quel rapprochement imaginaire et puéril. Gillot était clerc et con-

(1) Henri IV était entré à Paris, en mars de la même année. Cependant le *Catholicon d'Espagne* de Pierre Leroy avait paru en 1593.

Digitized by Google

seiller au Parlement. Mis à la Bastille, en 1589, par les Seize, puis relâché, il rouvrit sa porte à ses amis, tandis qu'on fermait derrière lui celle de sa prison. Dans l'Assemblée des Etats, qui est le sujet de la satire, il a composé la harangue du cardinal Caietan. Nicolas Rapin en a fait plusieurs. C'est un magistrat, un poète, un « favori d'Appollon et des Muses », suivant le bon Régnier ; c'est encore un gaulois caustique et gouailleur, un royaliste quand même.

Il a écrit la Harangue de M. le Recteur Rozé, jadis évêque de Senlis, et celle de Monsieur l'Archevêque de Lyon.

Un vrai savant, c'est Jean Passerat ; il a lu quarante fois Plaute et a succédé à Ramus, au collège de France. C'est pourtant lui qui a fait la plupart des vers de la satire. Ceux-ci, entre autres, contre d'Aumale, un ligueur vaincu à Senlis, et qui dut fuir au plus vite :

« A chacun nature donne (1)
Des pieds pour le bien courir ;
Les pieds sauvent la personne ;
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'Aumale
Pour avoir fort bien couru,
Quoy qu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Bien courir n'est pas un vice,
On court pour gagner le prix :
C'est un honneste exercice :
Bon coureur n'est jamais pris.
Il vaut mieux des pieds combattre,
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire ou battre
Pour avoir pris les devants... »

C'est encore de lui ces vers intercalés dans la harangue de M. d'Aubray pour le Tiers-Etat :

(1) *Satire Ménippée*. Abrégé des Etats de Paris convoqués au dixième février 1593.

Digitized by Google

« Messieurs les princes lorrains (1),
Vous estes faibles des reins,
Pour la couronne débatre :
Vous vous faites toujours batre....

Viennent ensuite quelques strophes sur le ton d'une complainte... Les derniers vers sont passables :

« Retournez en vos pays,
Trop au nostre estes hays ;

Prouvez-y par vos romans
Que venez des Carlomans ;
Les bonnes gens, après boire,
Quelque chose en pourront croire. »

Nous ne voyons plus, au milieu d'une foule de vers plats, vulgaires ou languissants que ceux-ci tirés d'un sonnet sur la retraite du duc de Parme qui méritent d'être mentionnés :

« Henry, notre grand roy, comme un veneur le suit,
Le presse, le talonne, et le renard s'enfuit,
Le menton contre terre, honteux, despit et blesme...

Ajoutons encore ce quatrain de Mayenne :

« Ce lieutenant imaginaire,
Ce grand colosse enflé de vent,
Qui pensoit le roy contrefaire
Sera gros Jean comme devant (1). »

Mais qu'est-ce donc que l'orateur du Tiers, M. d'Aubray ? Ce n'est rien moins que P. Pithou, élève de Cujas et de Turnèbe, qui retrouva les *Novelles* de Théodose et Phèdre. Calviniste de naissance, il échappa avec peine au massacre de la Saint-Barthélemy et dut ramper sur les toits jusqu'à la maison de son ami Lefèvre. Il abjura ensuite, et mourut procureur général au Parlement de Paris (1596). Il prétendait que les évêques pouvaient absoudre Henri IV, sans le Pape. Son livre des *Libertés de l'Eglise gallicane* est à l'index. Sa

(1) *Satire Ménippée. Harangue de M. d'Aubray, pour le Tiers Etat.*

Digitized by Google

harangue n'est pas seulement une satire virulente contre les Guises ; c'est une exposition de principes, et ces principes sont les plus dangereux du monde.

Nous allions oublier Florent Chrestien, précepteur de Henri IV, un érudit qui est l'auteur de la harangue du Cardinal de Pelvé, écrite moitié latin, moitié français, pour ajouter un ridicule à d'autres ridicules.

Ces gens-là avaient en main la lanterne qui devait éclairer la France, mais ils la gardaient soigneusement à l'ombre, au lieu secret de leurs réunions. Ils s'étaient juré mutuellement de ne rien révéler, au moins durant un certain temps, de leurs satiriques élucubrations. Ils voulaient sauver le royaume en sécurité. Ils attendirent que le roi de leur choix fût à Paris et l'ordre rétabli, pour dire leur mot sur les désordres de la Ligue évanouie.

En somme, quelque ridicules qu'ils soient, et bourgeois jusqu'à la moelle, l'esprit ne leur a pas manqué, si le cœur leur a fait défaut, et surtout l'intégrité de la foi.

Leur imagination principale est celle-ci : chaque orateur des Etats, sauf le sire d'Aubray emporté par son égoïsme, se dévoile et jette bas le masque de l'hypocrisie, en croyant faire son apologie. C'est original de mettre dans la bouche de l'accusé la langue de l'accusateur. C'est original, contradictoire, et des plus comiques ; le tout soutenu par une verve sarcastique et bouffonne, obscène par instants, vulgaire ou grossière. Un avant-propos inspiré par Gillot peint une procession des ligueurs et la Salle des Etats. Mais nous n'avons encore rien dit du *Catholicon*.

Le *Catholicon*, c'est une quintessence, « un fin galimatias, un élixir » mêlé de poudre d'or, de pensions, de promesses, de belles paroles, « bien alambiqué, bien calciné, bien sophistiqué, c'est « un électuaire souverain qui surpasse toute pierre philosophale, et duquel les prœuves estoient déduites par cinquante articles (1). »

(1) *Satire Minippée*. La vertu du *Catholicon* et avant-propos au lecteur catholique zélé.

Digitized by Google

Le catholicon, c'est le faux catholicisme des charlatans, une drogue pour séduire... C'est le catholicisme des Ligueurs, gens débauchés, intéressés, cupides, ambitieux, haineux.

Mais voici venir leur procession, pour rire, avant les Etats. On y voit le curé de Saint-Jacques, une hallebarde sur l'épaule gauche, des religieux en cotte de maille, le morion sur la tête, l'épée au côté. A cela s'ajoute une peinture « des pièces de tapisserie dont la sale des Estats est tendue ; on y a décoré « le portrait du duc de Guise adoré par le peuple ; enfin on entend les Harangues, celle d'abord du lieutenant général, duc de Mayenne ; n'omettons pas que les députés sont rangés par ordre, à raison de leurs pensions :

« Messieurs, dit le lieutenant général, vous serez tous tesmoins que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte Ligue, j'ay toujours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay préféré de très bon cœur mon intérest particulier à la cause de Dieu. (1) » Et ainsi de suite.

Tout ce qu'il désire, c'est que la paix ne puisse se faire, ni la réconciliation s'accomplir du Pape et du Roi.., « cet ennemi qui ne dort pas et qui use plus de bottes que de souliers. »

Après, vient le légat qui ne sait parler qu'en italien et en latin. Traduisons :

« Une seule chose me paraît nécessaire au salut de vos âmes (2), savoir : ne jamais parler de paix, ou bien moins encore y consentir, que tous les Français ne soient morts à la manière des Macchabées. »

Voltaire ne calomniera pas autrement, et avec l'arme du ridicule.

Le cardinal de Pelvé, qui suit le Légat, n'est qu'un ignare même ignorantissime, en latin et en français; il mêle saint Paul et saint Polycarpe. « Quels services d'ailleurs n'a-t-il pas rendus ?

(1) *Satire Ménippée, Harangue de Monsieur le lieutenant.*
(2) *Satire Ménippée. Harangue de Monsieur le Légat*, t. I.

Digitized by Google

« J'ay été un des principaux autheurs (je le dy sans vanterie) de tous ces feux et ambrasements qui bruslent et ardent maintenant toute la France (1), et qui ont tantost mis et consommé en cendres le plus beau qui y fust de reste des Goths et des Wisigoths... »

Si « le Béarnois... alloyt se convertir et ouyr une meschante messe seulement, nous serions affolez, et aurions perdu, tout à un coup, nos doublons et nos peines. »

Faut-il élire un roi, le cardinal de Pelvé donne sa voix au marquis des Chaussons. (2)

Le cardinal de Lyon (indignement calomnié dans ses mœurs) ne songe qu'à une chose, « escorcher jusques aux os (3) » les « peuples français » et « curer leurs bourses jusques au fond. »

Le Recteur Roze fait, à son tour, l'éloge de l'Université !.. Mais c'est à peine si Rapin, qui le fait parler, dissimule son indignation sous le masque de l'ironie.

Jamais l'Université de Paris n'a « esté si bien morigénée, si modeste et si paisible qu'elle est maintenant par la grâce et faveur de vous autres, Messieurs (4)... Jadis, du temps des politiques et des hérétiques, Ramus, Galandius et Turnebus, nul ne faisoit profession des lettres qu'il n'eust de longue main et à grands fraiz estudié, et acquis des arts et sciences en nos collèges, et passé par tous les degrez de la discipline scholastique... Mais maintenant, les beurriers et beurrières de Vanves, les carreleurs de Villejuifve et autres cantons catholiques sont devenus maistres ès arts, bacheliers, principaux présidents et boursiers des collèges, régents de classes, etc. »

(1) *Satire Ménippée Harangue, de Monsieur le cardinal de Pelvé.*

(2) Pour : De Chaussins, prince de Lorraine.

(3) *Satire Ménippée, Harangue de M. de Lyon.* (Cet archevêque et cardinal, nommé Villeroy, invité aux Etats à promettre de ne jamais traiter avec le Navarrais, fût-il converti au catholicisme, repoussa cette proposition comme attentatoire à l'autorité du Saint-Père, dont elle préjugeait la décision).

(4) *Satire Ménippée, Harangue de Monsieur le recteur de Roze.*

Digitized by Google

Au lieu du « clabaudement latin des régents... vous... oyez à toute heure du jour l'harmonie argentine et le vray idiôme des vaches et veaux de laict, et le doux rossignolement des asnes et des truyes qui nous servent de cloches... »

Le Recteur donnera sa voix à Guillot Fagotin (1). Le sieur de Rieux, pour la noblesse, se la donnera à lui-même. « Il en vaut bien un autre. »

Le sieur d'Aubray se lève. Sa harangue est un pamphlet calomniateur des Guises. Sa conclusion est celle des auteurs de la satire. Il faut l'entendre. A un certain moment, il s'adresse au légat :

« Ha ! Monsieur le Légat, (2) vous estes descouvert, le voile est levé, il n'y a plus de charmes qui vous empeschent de veoir clair ; nostre nécessité nous a osté la taye des yeux, comme vostre ambition la met aux vostres ; vous voyez assez clair en notre ruyne, mais vous ne voyez goutte en vostre devoir de pasteur de l'Eglise ; vous venez icy pour tirer la laine d'un troupeau et pour lui oster ses gros pastis et ses herbages ; vostre interest particulier vous aveugle ; trouvez bon que nous regardions au nostre...

« Il n'y a ny paradis bien tapissez et dorez, ny processions, ny confrairies, ny quarentaines, ny prédications ordinaires ou extraordinaires qui nous *donnent à manger.* »

— Manger d'*abord !* —

Et nous ne mangeons plus notre saoul. Le Pape en est la cause. De quoi se mêle-t-il ? Le roi, sans doute, a fait porter au Saint-Père parole de sa prochaine conversion. Mais quand même, il resterait protestant, « quelles loix, quel chapître, quel Evangile nous enseigne de déposséder les hommes de leurs biens, et les roys de leurs royaumes, pour la diversité de religion ?

(1) Le recteur G. Roze, ancien évêque de Senlis, aussi bon patriote que bon catholique, déclara (toujours aux Etats) que rompre la loi Salique, c'était perdre le royaume.

(2) Claude d'Aubray, dont Saint-Pithou a pris le nom, était un personnage réel. Il était prévôt des marchands et chef des politiques...

Digitized by Google

Il y a longtemps que l'axiome est arrêté, que les Papes n'ont aucun pouvoir de juger les royaumes temporels...

Aussi sçavons-nous bien que beaucoup d'empereurs venans à l'empire par succession, ou par adoption, n'ont pas été rejettez ny repoussez de leurs peuples et subjects orthodoxes : ainsi ont été reçeus et admis en l'authorité Impériale sans tumulte ny sédition, et les chrestiens ont toujours eu cette maxime comme une marque perpétuelle de leur religion, d'obéir aux roys et empereurs tels qu'il plaisait à Dieu leur donner, fussent-ils ariens ou payens. »

On ne peut séparer plus ouvertement l'Eglise et l'Etat.

Il y a bien une autre question — en est-ce une ? — les mœurs du Béarnais.

Mais « ce n'est pas une imperfection qui puisse empescher les actes de vertu.. au contraire !... »

Résumons.

Primo, vivere, il faut d'abord manger.

Secundo. — Que le roi soit arien ou païen, peu importe ; le Pape n'a rien à y voir pourvu que nous mangions.

Tertio. — Un roi libertin est et sera le plus brave des rois.

La France, avec lui, sera, tout entière, aimante et guerrière à la fois.

C'est le plus clair de la consultation du grave magistrat Pithou, nommé, pour la circonstance, d'Aubray, et pour sa parfaite sécurité.

En somme, la *Satire Ménippée* ne respecte rien, ni le Pape, ni le clergé, ni la noblesse. De cette assemblée des Etats généraux catholiques, il n'y a pas un acteur qui ne soit, sinon calomnié, du moins grossièrement attaqué, dans des portraits où se retrouvent le génie de Rabelais et l'obscénité de son langage... Mayenne, le légat du Saint Siège, le cardinal Pelvé, l'archevêque de Lyon, le docteur Roze, le sieur des Rieux sont devenus, sous la plume sanglante des satiriques bourgeois, des caricatures où il est impossible de reconnaître la véritable figure de chaque personnage. La guerre ! la guerre ! Grâce à la guerre, sous prétexte de ca-

Digitized by Google

tholicisme et d'obéissance au Pape, tous ces ambitieux resteront rois, sans roi. La France périra ! Mais pas de Béarnais !! le Catholicon d'Espagne aura rempli leurs coffres et ceux du Pape ! cela suffit.

Après les premiers orateurs, un dernier orateur se lève, d'Aubray ou P. Pithou. Il fait un éloquent tableau des misères de Paris, il hait l'Espagnol et les Guises. Il veut un roi ; ce sera le Béarnais. D'Aubray, c'est le sage, c'est le modéré, c'est le railleur, c'est un impie avant Voltaire ; c'est l'ennemi acharné, des Guises et de la religion catholique et romaine (1). Pour lui, si Henri IV se convertit, tant mieux ; mais c'est un détail ; le Béarnais est, avant tout, par le sang et la loi salique, le légitime descendant des Rois ; c'est le roi. S'il aime les femmes, ce n'est pas tant pis ; s'il reste protestant, qu'importe ? Il serait musulman ou arien que son droit n'en serait pas diminué. *L'excommunication ne s'étend que sur les âmes et non sur les corps et les fortunes* (2).

Pourtant, cette satire *Ménippée*, faite par un prêtre gallican et des magistrats parlementaires, n'est pas sans éloquence. La haine de l'Espagnol et la vue des misères de Paris ont inspiré à ses auteurs quelques belles pages parmi de vulgaires ou cyniques gouailleries. Mais le fond en est l'indifférence religieuse et l'esprit bourgeois qui fait passer le roi avant le Pape, le ventre avant le cœur.

A. Charaux, T. O.

Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.

(1) La religion « Catholique et Romaine est le breuvage qui nous infatue et endort comme une opiate bien sucrée ».

S'agit-il de l'assassinat des Guises, au château de Blois. Ce fut « un grand coup du ciel, et un merveilleux jugement de Dieu.. ; O que nous serions maintenant à nos ayses, si ce prince (Henri III) eût eu le courage de passer outre et continuer ses coups ! » *Harangue de M. d'Aubray*

(2) *Satire Ménippée, Harangue de M. d'Aubray.*

Digitized by Google

DE L'HORAIRE DANS LA RÉCITATION

DE

L'OFFICE CHORAL[1]

Nous avons déjà traité (2) de l'obligation, pour les monastères, de réciter l'office au chœur. Le présent article est la suite naturelle de notre première étude et a pour but de renseigner exactement les supérieurs locaux sur leurs droits et sur leurs devoirs dans les questions qui ne sont pas clairement définies en cette matière.

Or, les questions encore ouvertes à la discussion et qui offrent le plus d'intérêt sont les suivantes : Est-il loisible aux supérieurs locaux de modifier l'horaire établi pour le chant de l'office au chœur ? — Peut-on réciter au matin et successivement les quatre Petites Heures ? — Est-il permis, en dehors du carême, de réciter vêpres et complies avant midi ? — Faut-il un indult pontifical pour justifier l'anticipation des Matines et des Laudes ?... Autant de questions pratiques, et, à première vue, faciles à résoudre. Cependant, en les approfondissant, on se trouve déconcerté par les difficultés qu'elles présentent ; difficultés d'autant plus sérieuses, que les auteurs en renom qui ont traité la matière sont en plein désaccord sur bien des points. A mon sens, plusieurs d'entre eux se sont égarés par manque de distinction entre le droit

(1) Ce titre indique suffisamment qu'il n'est parlé ici que de la récitation publique.

(2) Voyez le n° de mars des *Etudes Franciscaines*, 1901

Digitized by Google

commun et le droit ou l'usage particulier. Ils ne se sont pas davantage mis en peine de rechercher jusqu'à quel point telle coutume particulière oblige et lie : nouvelle cause de confusion.

Entre tous les auteurs, le plus autorisé nous paraît être le savant Suarez. Nous le prendrons comme guide, au moins pour la méthode à suivre. Il va sans dire que nous recueillerons au passage, dans d'autres auteurs, les preuves qui nous paraîtraient plus fondées, pour notre sujet.

Voici donc la façon de procéder de Suarez (1) :

I. — *Il n'est pas douteux*, dit-il, *que l'Église n'ait déterminé certains temps auxquels il faille s'acquitter des obligations du chœur*. Il prouve cette proposition : « De par l'institution même de l'Eglise, les Heures canoniales doivent être récitées à des moments distincts, soit du jour, soit de la nuit ; cela ressort clairement de ce que nous avons dit aux chapitres 3 et 4 (2) et *du chapitre 1 de celebratione Missarum*. Dans ce chapitre on permet la récitation matinale, mais privée, des

(1) Tome II. *De Religione*, tr. IV, *de Horis Canon.*, lib. IV, Cap. XV.

(2) Or, au Chap. III, n. 8-10, le célèbre théologien dit : « Ab Ecclesia convenientissime fuisse divinum Officium distributum in partem *nocturnam* et *diurnam*. Hæc assertio habetur ex Jure in Cap. *Dolentes* de celebrat. Missar., ibi *præcipientes*, etc. *ut divinum Officium nocturnum, pariter et diurnum*, etc. *celebrent*. Aliis vero locis *Matutinum et Vespertinum Officium* vocatur, ut in Cap. *Placuit*, d. 12 et Cap. ult., d. 92 et in Cap. *Si quis Episcopus in Concilio* 11. quæst. 3. Sed in eodem sensu intelligenda est (*utraque*) divisio, ut infra dicam : est ergo hæc ecclesiastica institutio. »

Et au chap. IV, n. 1 : « Dicendum in primis est Ecclesiam convenientissime distribuisse *nocturnam* orationem publicam in varias partes, vel tempora. Hoc facile constat declarando distributionem, ejusque antiquitatem et rationem, nam ad hanc orationem *nocturnam* pertinet *Matutinum* cum *Laudibus*, ut colligitur ex dicto Cap. *Dolentes* et Clement. I *de celebrat. Missar.* Nonnulli vero Canonistæ volunt comprehendi etiam in hoc Officio nocturno *Completorium* et *Primam*... Sed, licet quæstio sit de nomine, non habet fundamentum in Jure, ut constat ex eodem Cap. I *de celebrat. Missar.*.. Hæc ergo partitio nocturni Officii ex institutione Ecclesiæ constat. »

D'après Suarez l'Office *du jour* se composerait donc des six Heures : Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies.

Digitized by Google

Heures Canoniales ; tandis qu'on exige que la récitation chorale et publique se fasse aux heures prescrites. Dans les Clémentines, au même titre, il est ordonné « que l'on psalmodie dévotement l'office divin, dans les églises, aux heures établies. » Enfin le concile de Bâle a porté, dans la session 21e, l'ordonnance suivante : « Les sonneries faites, au préalable et aux heures voulues, tous (*ceux qui sont tenus au chœur*) chanteront, avec le plus grand respect, les louanges divines, aux heures assignées ».

II. — Suarez examine ensuite cette question :

Quel est, pour chacune des Heures de l'office, le temps désigné, soit par l'institution de l'Église, soit par la coutume?

1. Remarquons-le avant de nous engager plus à fond, on ne saurait soutenir que l'Église ait déterminé des temps fixes pour la récitation de chaque heure canoniale, au chœur. La suite de ce travail justifiera cette assertion. Il paraît plus vraisemblable que la détermination du temps remonte à un usage approuvé par l'Église (1).

(1) « Nullum jus est, dit Sanchez (*Cons. Mor.* lib 7, cap. 2, dub. 37, n. 8) præcipiens vel determinans horam (*Matutini, et ita de reliquis Horis*), sed tantum dicunt textus Matutinum esse Officium nocturnum de nocte dicendum : ut bene notat Navarrus in Cap. *Quando*, cap. 3, n. 37. »

Peut-être objectera t-on que le clergé séculier semble avoir été astreint à chanter Matines, *à minuit*, par le Chap. *Presbyter. de celebrat. Missar.*, où on lit : *De nocturnis vigiliis idem ipse Propheta ait : Media nocte surgebam : ergo his temporibus Laudes Creatori nostro super judicia suæ justitiæ referamus.* »

Nous répondons à cette objection :

1° Si l'on considère la source de ce texte, on comprendra sans peine qu'il s'agit ici d'une considération pieuse, et non d'un sens à prendre littéralement. En effet, ce texte est emprunté au chapitre 7 de la Règle de saint Benoît et nullement à un Concile d'Agde. De plus, dans ce texte on parle, non des Nocturnes, mais des louanges matinales. Ainsi Suarez (*loc. cit.* cap, 6, n. 8).

2° Le terme *minuit* doit s'entendre moralement, et non mathématiquement de façon qu'il faille comprendre par là tout l'espace de temps compris entre l'heure de minuit et son point le plus extrême. Il ne faut pas le prendre pour l'espace tenant le juste milieu entre les deux parties extrêmes de la nuit. Saint Thomas enseignait que l'aurore faisait partie de Minuit (in 3 p. q. 51, art. 4, ad 2). Ainsi Benoît XIV (*Instit. Eccles.* CVII, § 4, n. 20) et le Car-

Digitized by Google

2. Pour faciliter l'intelligence de la division des heures et de l'ancienne détermination des temps dans la récitation chorale de l'office, rappelons-nous que le mot *dies* (jour) s'entend quelquefois d'un jour *naturel*, d'autrefois d'un jour *artificiel*. On appelle jour naturel le temps que met le soleil à faire sa rotation complète (apparente). Il compte 24 heures parfaitement égales, les unes diurnes, les autres nocturnes. Le jour artificiel débute avec le lever du soleil pour s'achever à son coucher. Il compte 12 heures inégales. La nuit artificielle compte le même nombre d'heures inégales, et commence avec le coucher du soleil pour finir à son lever. Le fondement de cette inégalité dans les heures repose sur la division des anciens. Ils partageaient le jour et la nuit artificiels, chacun en 12 heures. De là, il résultait que les heures diurnes étaient plus longues en été, les nocturnes plus longues en hiver. Autrefois les 12 heures de la nuit artificielle étaient divisées, à leur tour, dans leur ensemble, en quatre parties égales entre elles, mais variables. En d'autres termes, ces quatre parties composées d'heures étaient plus ou moins étendues suivant que les nuits croissaient ou diminuaient en durée. De la sorte on pouvait scinder toute la nuit en quatre parties embrassant chacune trois heures. Or, ces quatre parties de trois heures étaient dénommées *veilles*. La première veille commençait au coucher du soleil et se prolongeait jusqu'à la 3e heure ; la seconde allait de 3 heures à 6 ; la troisième, équivalente à minuit, allait de 6 à 9, et la quatrième de 9 à 12 heures, qui coïncidait avec

dinal Bona (*De Divin. Psalmod.*, cap. 4, § 3, n. 2). — Le célèbre D. E. Martene (*De Antiq. Eccles. Ritibus*, tome IV, lib. 1, c. 1, n. 1) et Cavalieri (*Opera omnia Liturg.* tome II, p. 2, C. 34, decr. 1, n. 5, enseignent à peu près la même chose : « Il faut prendre l'heure de minuit, non au sens strict et méticuleux, à savoir, pour ce laps de temps qui divise exactement la nuit en deux parties égales ; mais au sens large. Alors minuit embrasse tout le temps qui court depuis la seconde moitié de la nuit jusqu'à l'aurore, ou le lever du soleil. C'est là une interprétation tirée par plusieurs Docteurs de la Règle de saint Benoît, chap. 7 et de saint Thomas (*loc. cit.*). »

Digitized by Google

le lever du soleil (1). — Le jour artificiel subissait, au dire de plusieurs auteurs, une dissection semblable, dont la première commençait au lever du soleil, et dont la quatrième se terminait à son coucher. Chacune de ces dissections se serait appelée *station* et aurait également été composée de 3 heures (2).

Avec ces quelques explications préliminaires, nous pouvons passer à l'examen d'une double question.

1° *Quel est le temps primitivement désigné, et dans l'institution même de l'Office Canonial, pour chacune des heures chantées publiquement ?*

2° *Quel est-il aujourd'hui en vertu de la coutume reçue ?*

1° *Touchant l'institution primitive*, Suarez (3) nous dit : « Il est douteux que les parties de l'office de nuit aient reçu, dès l'origine, une distinction assez franche pour entraîner une séparation de temps entre elles. Des auteurs en nombre respectable soutiennent que, dans un office composé de trois nocturnes, le premier se disait à la première veille, le second à la deuxième, le troisième à la troisième et les Laudes au moment où la quatrième veille touchait à l'aurore. Quand on faisait l'office de la férie, composé d'un seul nocturne, cette disposition n'avait nulle raison d'être, et, dans ce cas, l'office se disait au commencement de la troisième veille correspondant à notre heure de minuit. Les Laudes pouvaient se dire séparément comme les autres jours. Les défenseurs de cette opinion sont les auteurs qui ont prétendu que les trois nocturnes correspondaient aux trois veilles, et les Laudes à la quatrième. Il semble, en effet, peu raisonnable d'avancer que les nocturnes dussent se prolonger pendant toute la durée des veilles : ce n'eut pas été humain. Il faut donc admettre que chaque nocturne occupait une partie

(1) Suarez (*loc. cit.*), cap. 3, n. 2-4) ; Caval. (tom. II, p. 2, cap. 34, Decr. 1, n. 1 et 2) ; Tetam. (*Diar. Liturg.*, etc., an. civil., tr. 1, l. 1, c. 1, n. 14 et 15).

(2) Suarez (*loc. cit.*, cap. 3, n. 4) ; Tetam. (*loc cit.*, n. 15).

(3) *Loc. cit.*, cap. 4, n. 3 et sqq.

Digitized by Google

des différentes veilles. Ont proposé l'explication des veilles saint Isidore (1), Hugues de Saint-Victor (2), Amalar. (3), saint Thomas (4), Waldens. (5). »

(1) Lib. 1 *De Divin. Offic.*, c. 10.

(2) Lib. 2 *De Divin Offic.*, c. 9.

(3) Lib. de *Ord Antiphon.*

(4) Lect. 6 in I Cor., 14. Le Docteur angélique dit : *Antiquitus dicebantur nocturna secundum tres vigilias noctis ; nunc vero dicuntur simul.* »

(5) *De Sacram*, cap. 24 et 28.

A ces auteurs on peut ajouter :

1. E. D. Martene (*De Antiq. Eccles. Ritibus*, tome III, lib. 4, cap. 7, n. 6, edit. 2, anno 1737). Dans cet ouvrage il répond à la question : « *An Nocturni olim separati?* — Sunt qui existimant primis Ecclesiæ sæculis Christianos tribus noctis vigiliis tres nocturnos, quarta vero vigilia Laudes recitasse, utpote Dominus omni hora vigilare admonuit, nescientes qua potissimum hora justus judex venturus sit, sero, an media nocte, an galli cantu, an mane. Huic opinioni favere potest id quod scribit Clemens Alexandrinus in *Pædagogo* cap. 9 : « *Quocirca sæpe etiam noctu de lecto surgendum est, Deusque est laudandus* », et illud Hieronymi ad Eustochium : « *Noctibus terque surgendum, et revolvenda quæ de Scripturis memoriter retinemus.* » S. Basilius quoque in Regulis fusius disputatis C. 37, tria singulis noctibus assignat ad Deum laudandum tempora : « *Noctis initium, mediam noctem, et ante diluculum* »

2. Le Cardinal Bona (Tr. VII *De Divin. Psalmod.*, cap. V, § 3, n. 2) qui dit : « Olim Christiani tribus primis vigiliis tres nocturnos divisim, quarta vero vigilia Laudes recitabant. Tantus erat ardor charitatis, ut quater in nocte surgerent ad orationem, prima vigilia ad primum nocturnum, secunda ad secundum, tertia ad tertium, quarta ad laudes, vel omnes simul, vel divisim in cohortes : « de qua re legendus D. Thomas (in Ep. I. ad Cor. cap. 14, lect. 6), Baronius (Ann. 51, n. 69 et sqq.), Suarez, t. II *De Relig.* lib. IV, cap. 4) et doctissimus Francolinus (c. 1, 2, et 5) et alii apud ipsos contra Azorium. »

2. Cavalieri (*Op. omn. Liturg.*, t. II, P. 2, c. 34, Decr. 1, n. 3 et 4), qui s'exprime en ces termes : « Quatuor vigilias a primitiva Ecclesia servatas fuisse in recitandis nocturnis, et matutinis laudibus in Dominicis et aliis Festis, ita ut prima vigilia primum recitaretur nocturnum, secunda secundum, tertia tertium, et quarta laudes, plerique ex antiquis referunt scriptores... Diximus *in Dominicis et Festis*, quia in feriis, et quando unum nocturnum dumtaxat dicitur, non habebat locum dicta partitio, sed totum continue dicebatur initio tertiæ vigiliæ, id est in medio noctis, laudes vero adhuc ut supra disjunctæ recitabantur. Qui nocturni, præsertim apud Monacos, tria diversa noctis constituebant Officia, et diversis horis, licet circa horas non ubique eadem servaretur disciplina, diversis noctis vigiliis respondentibus dicebantur, reservatis laudibus ad quartam noctis vigiliam oriente lucifero, seu sub solis ortum, a quo et *Matutinarum Laudum* traxere nomen. »

Enfin la *Nouvelle Revue Théologique*, t. XX (an. 1888), page 501-503, cite nombre d'autres auteurs.

Digitized by Google

Suarez ajoute : « Cette sentence peut s'étayer de l'autorité de saint Jérôme. Dans sa 22e lettre à Eustochie, ce saint Docteur écrit : « *Il faut se lever deux et même trois fois la nuit...* » En outre elle a, en sa faveur, une conjecture tirée du livre 2e d'Esdras (c. 9), où il est dit que le peuple Juif adorait Dieu quatre fois le jour et quatre fois la nuit... Enfin, il semble résulter du nombre même des nocturnes qu'on les récitait à diverses heures et avec des intervalles. Guillaume Durand (1), Marcel Francolin (2), Navarrus (3), Durant (4), Sotus (5), et d'autres Théologiens plus anciens cités par ceux-ci, tiennent ce sentiment. »

« Toutefois (nous laissons toujours la parole à Suarez) Azor (6) révoque cette sentence en doute. Il nie d'abord que les anciens Pères et les Docteurs, rapportés par les Théologiens modernes favorisent cette opinion. Ainsi, on ne peut reconnaître une grande portée aux paroles de saint Jérôme, parce que après ces mots : « *Il faut se lever deux ou trois fois la nuit* » il ajoute : « *pour repasser, dans son esprit, les passages de la Sainte Ecriture que l'on sait de mémoire,* » sans doute pour méditer ces passages. Il est donc question, en cet endroit, de la prière mentale privée. On ne voit pas qu'il s'agisse là de la récitation publique des Heures Canoniales...

Isidore, à l'endroit allégué, n'est pas non plus entièrement explicite. Il y fait comprendre que les trois nocturnes ont été établis pour être consacrés à Dieu en place des trois veilles. Il n'y dit pas qu'on les recitait séparément aux trois veilles. Hugues de Saint-Victor s'est exprimé plus clairement, dans le même sens. Enfin Amalarius parle un langage plutôt mystique que historique, et même au livre 4 (*de Divin. Offic. c. 9*)

(1) Lib. 5, *Rational. Divin. Offic.* c. 3.
(2) Lib. *De Hor. Canon.*, cap. 1, num. 14.
(3) Enchir. *De Orat.* cap. 3, num. 28.
(4) Lib. 3, *De Ritib.* c. 5.
(5) Lib. 10, q. 5, *De Just.* art. 1, cap. 5.
(6) Lib. 10, *Suarum Instit.* c. 2.

Digitized by Google

il écrit que tout l'Office de Matines commençait après minuit. »

« A mes yeux, poursuit notre docte guide (*loc. cit. n. 8*), c'est une chose difficile à débrouiller de savoir quelle a été la coutume la plus ancienne et la plus suivie par l'Eglise. Néanmoins je ne vois pas pourquoi il faudrait nier qu'en certains endroits on ait eu l'habitude de réciter les trois nocturnes aux différentes veilles, espacées entre elles de quelques heures. C'est ce qu'affirme saint Thomas et l'explication ci-dessus donnée ne contredit pas cette affirmation. Le Docteur Angélique dit en termes exprès : « *Anciennement les nocturnes se récitaient séparément suivant les trois veilles de la nuit.* » En se servant du mot « *séparément, division* », saint Thomas exprime que les nocturnes étaient distincts non seulement quant à leur signification, mais effectivement et quant à leur exécution, puisqu'il ajoute : « *Maintenant ils se récitent sans interruption.* » Les conjectures tirées en sens contraire ne prouvent ni l'impossibilité, ni l'invraisemblance de cette coutume. Ce partage ne se faisant pas dans les Offices de férie, pouvait se faire les jours de fête, pour rehausser la solennité et sous l'impulsion d'une plus grande ferveur. De la sorte l'inconvénient des veilles devenait plus supportable (1). Donc, on se serait levé, les jours ordinaires, à minuit, pour louer le Seigneur ; les jours de fête on se serait, en outre, levé aux veilles précédant celle de minuit... Combien de temps et en quels lieux cet usage fut-il en vigueur, et surtout, le fut-il dans les églises de Rome ? Toutes ces questions sont loin d'être éclaircies. Pour les dernières, cependant, la négative semble assez probable. »

« Les mêmes incertitudes existent pour la récitation des *Laudes*. Ont-elles, ou non, été récitées jadis séparément des nocturnes ? Il paraît plus certain qu'anciennement on récitait séparément les nocturnes à une partie moins avancée de la nuit ; tandis qu'on récitait Laudes à un temps bien

(1) Puisqu'au commencement de l'Eglise les jours de fêtes étaient peu nombreux.

Digitized by Google

distinct : au chant du coq, notamment, la nuit frisant l'aurore. Les auteurs qui divisent de plus les nocturnes entre eux sont plus formels sur ce point. »

« Les autres Heures correspondent suivant leur dénomination à des temps déterminés du jour. *Prime* se disait à la première heure qui suivait le lever du soleil (1). De même *Tierce* se récitait à la 3e heure du jour artificiel, *Sexte* à la 6e (qui était midi) et *None* à la 9e (2).

Le temps assigné originairement pour *Vêpres* est plus douteux encore. « Ce doute, dit Suarez (3), peut provenir du nom même de Vêpres (*Vespera*), qui a une signification très large. Tantôt il signifie le crépuscule, tantôt la période rapprochée du crépuscule, tantôt tout le temps qui s'écoule de deux heures après-midi jusqu'au commencement de la nuit. Le dernier sens est usuel, et découle des expli-

(1) « Quoniam vero hæc moraliter et accommodate ad humanum usum accipienda sunt, credo legitimum tempus esse, etiamsi per totam primam horam (*stationis nempe*) post ortum solis *Prima* dicatur, sive inchoetur in fine ejus, sive in medio, sive in principio, sive dimidia hora ante ortum solis. » (Suarez, *loc. cit.*, cap. 15, n. 4.)

(2) « Solet autem quæri, an hæ tres Horæ dicendæ sint in initio horarum quas designant, vel in fine earum ; quidam enim in principio putant, quia *Prima* ita dicenda est. Alii in fine, quia solent Horæ in horologiis designari. Ego adverto has voces, Tertia, Sexta, Nona ad horas temporis relatas posse significare, vel *integram quartam partem diei artificialis* (quæ inæquales dicuntur), vel posse significare tantum *unam horam ex his duodecim diei artificialis*, quæ sine dubio videtur fuisse prima illarum vocum significatio. Loquendo ergo in priori sensu, constat non esse has Horas dicendas, elapso illis temporibus : ... tamen in hoc sensu, etiam non est necesse has Horas dici in initiis suarum partium diei. Loquendo autem in secundo, et magis proprio sensu, existimo tempora talium Horarum intelligi in fine singularum, seu unaquaque jam elapsa. Tum quia hic est modus numerandi horas usitatus inter omnes homines, et aptior ad explicandum horam mortis Christi Domini et concordiam Evangelicorum ; tum etiam quia omnes fatentur, horam *Sextam* in meridie diei : in meridie autem finitur hora sexta artificialis diei ; tempus autem *Tertiæ* antecedit cum proportione per tres similes horas ; tempus vero *Nonæ* per tres similes subsequitur. Atque hoc modo etiam cum *Prima* servatur proportio, quia etiam illa inchoatur tribus horis ante Tertiam, si ipsa in principio primæ horæ diei, et *Tertia* in fine horæ tertiæ inchoetur. » (Suarez, *ibid.*, n. 5).

(3) *Loc. cit.*, cap. 15, n. 6-8.

Digitized by Google

cations données au Tome II (1). Dès lors il est tout naturel que l'on reste indécis pour fixer à quel moment précis on récitait Vêpres. Au moins l'on peut avancer avec certitude qu'elles avaient toujours lieu après la 9e heure du jour artificiel, puisqu'à cette heure on récitait None. En conséquence, pour garder quelque proportion, tous les

(1) Disp. 40, sect. 2. L'auteur y dit : « Superest explicandum, quæ sit ista *vespera*, et quando inciperet finireturque, et quot dici horas comprehenderet. Quam rem difficilem reddidit Hebraica lectio, præsertim Levitic. 23 quæ sic habet, *Inter duas Vesperas*, vel (ut Septuaginta Verterunt) *inter medium Vesperarum*. Ex quibus verbis colligi videtur pluras fuisse Vesperas, et tempore intermedio Pascha fuisse immolandum. Quæ autem fuerint hæ Vesperæ explicatu difficile est, et ideo de ea re multa traduntur ab expositoribus ejus loci... Quidam ergo duas dixerunt esse vesperas, aliam solis, quæ est in occasu solis, aliam totius diurni luminis, quæ est in principio noctis, quando jam omnino finitur crepusculum pomeridianum. Juxta quam expositionem tempus inter medium duarum vesperarum erit solum ipsum crepusculum nocturnum, quod vix durat unius horæ tempore...

Aliis vero illud tempus nimium breve visum est ad immolandum, assandum, parandumque agnum, ut statim in principio noctis, si vellent, possent illum manducare, cum tamen de Christo Domino scriptum sit Matth. 26. *Vespere autem facto discumbebat cum discipulis suis*, quod intelligendum videtur de secundo Vespere, seu de principio noctis, et ideo dixerunt *primam* Vesperam incipere *a meridie, quando sol incipit declinare, secundam vero ab occasu solis*, atque ita medium vesperarum esse totum pomeridianum tempus... Juxta quam interpretationem agnus poterat immolari post meridiem, quacumque hora usque ad noctem...

Et ideo satis probabile videtur (quod alii existimant) *primam Vesperam solitam esse incipere secunda, vel tertia hora post meridiem*, quæ *nona hora* olim dicebatur, atque ita tempus medium inter duas vesperas incepisse ab hora nona, et durasse usque ad noctem (*i. e. usque ad solis occasum*), quæ interdum etiam nomine vesperis significatur, saltem quoad ejus primam partem. Quæ interpretatio consentanea est usui hujus vocis, ut colligi potest ex Matth. 14, ubi sic dicitur, *Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus discentes, desertus est locus, et hora jam præterit*, etc. Quo loco nomine vesperis significatur hora secunda, vel tertia a meridie... Unde Lucas (c. 9.) clarius dixit. *Dies autem cœperat declinare*. Postea vero Christus fecit miraculum quinque panum, et postquam omnes pransi sunt, dimisit turbam, dimissa autem turba ascendit in montem ad orandum, et postea subdit Matth. *Vespere autem facto solus erat ibi*. Ubi necesse est nomine vesperis occasum solis, vel primam noctis partem significari. Ergo tempus inter vesperas rectissime interpretamur tempus illud *ab hora nona usque ad occasum solis*. » Et à la fin l'auteur ajoute « *Hæc igitur, in re incerta, videtur verisimilior sententia*. »

Digitized by Google

auteurs s'accordent à reconnaître que Vêpres ne se disaient pas avant la 9e heure du jour artificiel révolue. Mais se disaient-elles au commencement ou à la fin de la 12e ? Point controversé ! Les uns estiment qu'elles se disaient après le coucher du soleil. Pour ce motif plusieurs canonistes classent les Vêpres parmi les offices nocturnes... D'autres, au contraire, sont d'avis que l'heure propre des Vêpres était la dernière du jour qui précédait immédiatement le coucher du soleil, c'est-à-dire de 9 à 12 du jour artificiel, ou quand elle était encore à son début, ou, tout au plus tard, dans le courant de cette heure. »

« Enfin, pour l'heure de *Complies*, la difficulté n'est pas moindre. Puisqu'il n'est pas établi si, dès l'abord, l'on avait coutume de dire Complies après le coucher du soleil, ou avant la tombée de la nuit, ou à la tombée même, ou encore en pleines ténèbres, à la fin de la 1er heure de la nuit, on peut se perdre en hypothèses... De l'hymne même de Complies « *Te lucis ante terminum*, » il est permis d'inférer que cette Heure se récitait durant le crépuscule, et même, très probablement, vers la fin du crépuscule. »

Voilà tout ce que nous pouvons préciser sur les heures où l'on s'acquittait de l'Office divin, *lors de son institution*.

2° *Passons à l'examen des heures actuellement admises en vertu de la coutume reçue* (1).

(1) Les auteurs sont unanimes à admettre comme légitime l'anticipation de Matines et de Laudes, la veille du jour de cet Office. Toutefois, je crois pouvoir remarquer que *généralement* cela a rapport seulement à la récitation *privée* de l'Office. Voici, entre autres, comment s'exprime sur ce point Benoît XIV, dont la grande autorité théologique est indéniable : « An Matutinum et Laudes insequentis diei post Vesperas et Completorium præcedentis recitare liceat ? Profecto S. Thomas (Quodlib. 5, quæst. 13, art. 28) id permittit illis, *qui Choro nequaquam addicti sunt*, si justa causa intercedat : *Quantum ad contractus*, (inquit) *et alia hujusmodi, dies incipit a media nocte, sed quantum ad Ecclesiasticum Officium, et solemnitatum celebritatem, incipit dies a Vesperis ; unde si aliquis post Vesperas, et Completorium dicat Matutinum, jam hoc pertinet ad diem sequentem*. Eandem doctrinam Azorius sapienter illustravit (Instit. Mor., t. I, lib. 10, c. 9, q. 5) : *Doctrina igitur, et sententia S. Thomæ illa mihi simplicior, et planior videtur esse,*

Digitized by Google

Suarez (*loc. cit. cap. 15, n. 3*) parlant de l'*Office nocturne* dit : « Cette règlementation primitive (exposée plus haut) a subi, par la coutume, de grandes transformations. A peine trouve-t-on, si l'on excepte les monastères, des églises du clergé séculier, cathédrales ou collégiales, où l'Office nocture soit conservé. Il en est quelques-unes cependant qui y tiennent scrupuleusement, comme sont l'Eglise de Paris en France, de Ségovie et de Conca Valeria en Espagne (1). Parmi les autres, il y en a qui diffèrent la récitation des Matines et des Laudes jusqu'à l'aurore, après quoi elles passent aussitôt au chant de Prime. C'est le système suivi dans l'Eglise romaine, même dans la chapelle papale. Je le crois également observé presque partout en Italie, en France et en Espagne. Il y a des églises, non seulement du Clergé régulier, mais aussi séculier, comme celle de Salamanque (et d'autres peut-être) qui anticipent et qui commencent Matines environ une heure après le coucher du soleil.

A Matines on ajoute Laudes conformément à l'usage romain qui ne fait qu'une heure de ces deux. Toutes ces coutumes de dire cette heure dans la 1e, 2e, 3e ou 4e partie de la nuit sont légitimes, et chaque église peut et doit conserver ces usages. Cette variété, quoique le fruit de la faiblesse humaine, s'est introduite, selon la réflexion de quelques Docteurs pieux, non sans un dessein providentiel de l'Esprit Saint. Elle est cause que l'Église adresse, à Dieu ses louanges publiques, en tous temps, en tous lieux et dans tous les ordres religieux. »

ut nocturnum Officium non quidem jure communi, sed consuetudine, et usu pro more patriæ, seu provinciæ cujuspiam persolvi queat a Clericiis privatim statim atque Vespertina et Completa recitata fuerint eo tempore, quo de more persolvuntur, tribus videlicet, duabusve horis post meridiem elapsis. » (Instit. Eccles. CVII, § 4, n. 21).

Je dis « *généralement.* » car il est des cas où la récitation publique (ou chorale) de cette partie de l'Office est permise, la veille au soir, soit en vertu d'une coutume ancienne, soit en vertu d'un indult pontifical, comme nous le verrons dans la suite.

(2) Naturellement, ceci doit s'entendre du temps de Suarez.

Digitized by Google

« L'*Office du jour* est, à présent, distribué tout autrement que par le passé. Ainsi, ordinairement Sexte se dit au moment où l'on récitait Tierce ; ou bien Tierce précède immédiatement la Messe principale et Sexte la suit. L'on dit None après la messe principale, au moins en hiver ; en été None se dit à la 1re heure après-midi : pratique plus particulièrement suivie dans certains ordres. A leur tour, ces usages peuvent et doivent être maintenus. — Certes, la latitude laissée dans le temps (l'auteur parle de Complies) ne peut tourner à l'arbitraire, ni varier avec la diversité des régions et des ordres, ni se plier au genre de vie plus ou moins commode. Toutefois, ici encore la coutume a apporté du changement. De fait, maintenant les Complies suivent, à peu de distance, les Vêpres. Et quand il arrive de les séparer — ce qui est le cas dans le carême et dans la saison d'été — Complies se récitent avant le coucher du soleil, au moins là où l'on chante Matines au commencement de la nuit. Une fois de plus, qu'on garde l'usage établi (1). »

(1) Le cardinal Bona (Tr. VII *De Div. Psalmod.* cap. IV, § 3, n. 2) dit aussi : « Nunc tres Nocturni simul cum Laudibus recitantur, et quidem a multis Religiosis media nocte, ab aliis prima vigilia, ab aliis tertia circa galli cantum : a clericis autem sæcularibus circa finem quartæ vigiliæ matutinæ. »

Concernant ce point, le savant théologien, Benoît XIV (Instit. Eccles. CVII, § 4, n. 20), parle de la manière suivante : « Quapropter, ut sacræ vetustatis memoria saltem retineretur, *cum fideles quater in nocte surgerent ad orationem*, inducta fuit disciplina, quæ nunc etiam constans est, ut quidam Monachi in Ecclesia prima vigilia noctis, alii vero secunda, alii tertia, et plures etiam quarta vigilia Matutino et Laudibus vacent (Waldens. t. III, *De Sacrement.* tit. 3, de Hor. Canon., cap. 4, n. 4). Equidem Clero sæculari tempus mediæ noctis ad Matutinum canendum indicitur, nam Cap. *Presbyt. de celebrat. Missar.*, ita legitur : *De nocturnis vigiliis idem ipse Propheta ait : Media nocte surgebam : ergo his temporibus Laudes Creatori super judicia suæ justitiæ referamus.* (Voyez, ci-dessus, ce que nous avons dit concernant ce point). Porro Metropolitana Parisiensis, et Cathedralis Segobiensis et Conchensis, et quædam pariter Ecclesiæ in Italia hanc legem et institutum adhuc conservant. Cum tamen eam partem noctis, quæ ad auroram pertingit, mediæ noctis spatio contineri S. Thomas docuerit (in 3 p. q. 51, art. 4, ad. 2), hinc Matutinum suo tempore statuitur, si aurora surgente persolutum ipsum fuerit, videlicet, si circiter horæ spatium ad ortum solis supersit, ita scribit Azorius (*Instit. Mor.* part. 1, lib. 10, cap. 9, q. 2), et

Digitized by Google

III. — De tout ce que nous venons de voir il suit que les usages ont singulièrement modifié les périodes primitivement fixées pour la récitation *publique* de l'Office divin. *Or, il s'agit maintenant de discuter la question, si l'on doit maintenir la réglementation des heures ainsi modifiées.*

Les théologiens se prononcent communément pour l'affirmative. « Il faut observer, dit Suarez (1), que le droit prescrit de réciter l'office divin, tant de nuit que de jour, aux heures convenables (2). Mais la règle la plus sûre en ce point est celle que l'usage des différents pays ou Provinces a établie. C'est aussi la remarque de Cajetan (3). » — Sanchez (4) partage cet avis : « A considérer, dit-il, le droit et l'usage antiques, il faudrait réciter les heures aux temps voulus (*à savoir, Prime à la 1re heure du jour artificiel, Tierce à la 3e et ainsi de suite des autres*). Pourtant il semble qu'actuellement on doive s'en tenir à la coutume. En conséquence, les heures voulues et légitimes seront celles qu'une cause juste, une prescription, ou la coutume d'une église, d'un diocèse, ou respectivement d'un monastère aura déterminées. La raison en est bien simple : il s'agit d'un droit humain ; la coutume suffit pour y déroger. Ainsi pensent Navar-

S. Carolus Barromæus (Part. 2) in primo Conc. Prov. ita pariter decernit : *Matutinum Officium, vel media nocte, vel saltem eo tempore instituatur, ut sub ortum solis absolutum sit.* Quam ob rem tempus recitandæ *Primæ* a jure Pontificio designatur post horam ab ortu solis, uti deprehenditur ex hymno qui tum canitur : *Jam lucis orto sidere* ; post horam tertiam ab ortu solis tempus *Tertiæ* præscribitur ; meridies autem ad *Sextam* canendam instituitur ; hora tertia post meridiem *Nonæ* tribuitur ; *Vesperis* autem hora duodecima post ortum solis ; *Completorium* indicitur, cum post occasum solis, nox jam apparet : tempus ad celebrandum sacrum Conventuale nunc post Tertiam, nunc vero post Nonam constituitur. Hinc fortasse contigit, ut tempora pro Sexta, Nona, Vesperis et Completorio olim proposita immutata fuerint, quamvis Matutinum, Prima ac Tertia idem tempus retineant, quod superius indicavimus. »

Voyez aussi Caval. (t. II, p. 2, cap. 34, Decr. 1).

(1) Loc. cit., c. 15, n. 10.

(2) Voyez C. 1 et Clement. I, *De Celebrat. Missar.*

(3) Verb. *Hora*, cap. 4.

(4) *Cons. Mor.* lib. 7, cap 2, dub. 35, n. 3.

Digitized by Google

rus (1), Palud. (2), Sylvest. (3), Cajetan (4), Sandoval (5) et d'autres auteurs plus récents. » — Enfin les Docteurs de Salamanque (6) ne parlent pas autrement. « La prescription de dire l'Office à tel ou tel autre moment du jour est purement positive. Elle peut donc subir un changement par une simple coutume légitime. Donc pour se conformer au Chap. 1 et aux Clément. I *De Celebrat. Missar*, il faudrait dire Matines et Laudes dans l'espace de temps entre le coucher et le lever du soleil, et mieux après minuit ; Prime après le lever du soleil ; Tierce, Sexte et None avant le repas principal, vers midi ; les Vêpres en dehors du carême après-midi ; Complies aux approches de la nuit. Mais, nous l'avons dit, on doit suivre l'usage légitimement prescrit par quelque ordonnance particulière, une coutume louable de quelque monastère ou de tout un Ordre. Pellisar (7), Sylvest. (8), Navarr. (9), Tambur. (10), Régin. (11). »

Au commencement du XVIIe siècle la coutume de se lever à minuit, pour Matines, était encore en vigueur, chez le clergé séculier, dans quelques rares endroits. Pour divers motifs elle a paru incommode. Un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (die 21 Julii 1607 in *Oscen.*) établit : « Là où le clergé séculier a accoutumé de réciter Matines à minuit, on peut commuer l'heure, et pour une juste cause les réciter

(1) D. c. 3, n. 39.
(2) 4 dist. 15, q. 5.
(3) Verb. *Hora*, q. 9.
(4) V. *Hora*, § 4.
(5) Tract. *De Offic. Eccles.*, 3 p. c. 5.
(6) Tract. 14 *De Hor. canon.*, cap. I, punct. 2, n. 7.
(7) Tr. 5, c. 8, n. 12.
(8) V. *Hor. canon.*, q. 9.
(9) C. 3 *De Orat.* n. 39 et c. 34, n. 14.
(10) T 2, disp. 10, q. 4, n. 3.
(11) In Praxi l. 18, n. 179.

A ces autorités on peut encore ajouter : Ceccoper. (*Lucubrat. canon.*, l. 2, n. 22), Francolin. (*De Hor, Canon.*, c. 23), Bonacina (*Oper. omn.* tom. 1, *De Hor. Canon.*, dist. 1, q. 2, P. 3. n. 8), Filinc. (Cap. 6. q. 12). Vega (in Summ. verb. *Hora*. n. 1), etc., etc.

Digitized by Google

au point du jour, » c'est-à-dire à la dernière veille qui va de la 9e heure de la nuit artificiellement, au lever du soleil (1).

IV. — *La légitimité de l'usage en vigueur admise, jusqu'à quel point chaque pays, chaque province ou chaque endroit est-il tenu de s'y conformer ?*

Il y a diversité de sentiment. Plusieurs auteurs, cités par saint Alphonse (lib. 5, n. 171), tels que Concina (2), Salmantic. (3), avec Suarez, Azor, Sotus, Pal., Fill., Reg., et Tamb. chargent de péché mortel le supérieur qui permettrait, sans motif urgent, d'intervertir fréquemment l'ordre des Heures, ou d'anticiper notablement sur le temps fixé, ou encore de le proroger. La raison : l'insistance des saints canons à prescrire temps et heures pour la récitation de l'Office. De plus, ces changements n'entraînent-ils pas un désordre ou une inconvenance grave ? — D'autres auteurs (4), cités eux aussi par saint Alphonse, refusent de reconnaître à cette obligation un caractère grave. Dans la défense de leur sentiment, ils se fondent spécialement sur cette considération que la circonstance de temps ou d'ordre n'appartient pas à la substance même du précepte, mais ne doit être considérée que comme une cérémonie accessoire. Saint Alphonse (*loc. cit.*), tout en reconnaissant aux deux opinions une probabilité, se prononce pour la seconde, parce qu'il n'apert pas clairement qu'on ait voulu obliger gravement.

V. — Reste un côté de la question. *Les supérieurs ont-ils le droit de dispenser pour un motif juste dans l'horaire consacré par l'usage ?*

(1) Cf. Caval., t. II, P. 2, c. 34, Decr. 1, n. 15.

(2) T. 2, p. 382, n. 15.

(3) Tr. 16, c. 1, p. 2, n. 11.

(4) Ce sont : Cajetan (v. *Hora*, cap. 4) ; Layman (l. 8, tr. I, c. 3, n. 6) ; Sanchez (cons. Mor. l. 7, c. 2, dub. 42, n. 3) ; Bonacin. (d. 1, q. 3, p. 3, n 7.) Gavant. (in Rubr. t. II, c. 5, tit. 6, n. 9) ; Leand. a Murc. Capuc. (Sup. Reg. D. Franc., c. 3, § 2, n. 33) ; Tancr. (tr. 3, de Relig. l. 4, q. 2) ; Valent. (to. 3, disp. 6, q. 2, punct. 6) ; Sant. (tr. 3, disp. 6, n. 1592) ; Anton. a Sp S. (lib. 2, tr. 12, n. 10) ; Diana (1 p., tr. 12, resol. 14 et 7 p., tr. 11 resol. 12 in. fine), etc.

Digitized by Google

Les théologiens de Salamanque (*l. c., n. 11.*) répondent : « Il est permis aux Evêques (et aux Supérieurs, pour leur monastère respectif) de dispenser pour une cause juste *de temps à autre (semel aut iterum)*. Ils peuvent donc permettre de réciter parfois les Heures, au chœur, en des temps qui ne correspondent pas aux temps établis. Le clergé d'une église peut en faire autant dans telle circonstance particulière. Ces dispenses ne peuvent se donner *à perpétuité* ou *pour un temps passablement long*. En effet, les clémentines I *De Celebrat. Missar.* adoptent l'ordonnance du concile de Vienne qui impose aux Supérieurs l'obligation de faire réciter l'office divin aux heures voulues. Or, il n'appartient pas à un subordonné de dispenser dans la loi d'un Concile général. Une telle dispense ne serait justifiée que si elle se bornait à une demi-heure, trois quarts d'heure ou une heure. Ainsi Pellizar. (1), Sanchez (2), Trull. (3). » — Neusser (4) émet le même avis. On peut changer le temps pour la récitation de l'Office choral pour un motif raisonnable. Ainsi l'enseignent Trull. et autres. Je considère comme motif raisonnable: une procession ou les funérailles d'un roi ou de quelque prince illustre. Pareilles circonstances permettent l'anticipation ou la prorogation de l'Office. De même un évêque et un supérieur peuvent une fois ou deux changer l'ho-

(1) L. 5, c. 8, n. 11.

(2) To. 2 Consil. Mor. l. 7, c. 2, dub. 42, n 6 et 7. — Cet auteur dit : « Licet *semel, vel iterum* possit Episcopus dispensare, ut Horæ aliis temporibus quam constitutis dicantur, non tamen potest *in perpetuum*, etiam justa causa interveniente. Ratio est, quia est præceptum Concilii generalis, et in præceptis Concilii nequit Episcopus dispensare in perpetuum, sed *ex causa ad tempus*. Sic Navarr. (cap. *Quando*, c. 3, Hisp. n. 69, Latine n. 72), concordant Armil. (verb. *Hora*, n. 13), Tabien. (n. 16); dicunt enim non posse Episcopum mutare aliquid circa Officium, ut duret in perpetuum... Immo Clerici unius Ecclesiæ possunt semel, aut iterum ob aliquam causam tempus mutare, sed non in perpetuum. Sic Navarr. (*lot. cit.*), licet Josephus Angles (*florib. quæst. Theol. mat. de Hor. Canon.*, folio 369) dicat non posse absque Episcopi licentia. »

(3) To. 1 Decal., l. 1, c. 7, dub. 18, n. 6.

(4) Tract. *De Horis Canon.*, disp. 9. q. 3, n. 11.

Digitized by Google

raire de l'Office. Ils ne le peuvent définitivement. C'est qu'il n'entre pas dans leurs attributions de dispenser dans la loi d'un Supérieur portée au concile de Vienne (cap. 1 *De Celebrat. Missar.*). »

On peut trouver la confirmation de cette doctrine dans les multiples facultés accordées par la Sacrée Congrégation du Concile, — d'anticiper pour des motifs justes et raisonnables Matines et Laudes, et de les réciter la veille après les Complies du jour (1).

(1) Font foi les Décrets et les *vota* cités chez Mühlbauer, Décrét. authent. S. R. C., supplém. tom 2, pag. 517 et seqq.

Hinc merito addit Aloisius Essl (*Comment. in Rubr. gen. Breviar.*, pag. 30) : « Ex S. R. C. Matutinum cum Laudibus in choro non est habitua liter vespere anticipandum sine privilegio apostolico, quod concedi solet ad tempus, v. gr. ad decennium, si causæ sunt temporaneæ, ut parvus numerus Canonicorum, aut eorum ætas ingravescens, vel adversa valetudo, necnon necessitas administrandi Sacramentum Pœnitentiæ per Capitulares. Conceditur vero in perpetuum, si causæ sint perpetuæ, ut aeris inclementia, regionis intemperies, loci situs alpestris ».

Nota. Suarez (*loc. cit.*, c. 15, n. 13) docet : « Posse Prælatos ex rationabili causa in hac circumstantia temporis dispensare. Ut, si eundum sit ad processionem, quod anticipent antemeridianas Horas, vel quoties simile quid occurret. Advertit autem Navarrus (supra n, 17, id quod jam significavimus) majorem requiri causam, ut hæc mutatio publica legitime fiat, quam ut fiat in privato officio. Quod etiam est per se manifestum, quia est major dispensatio, et ideo majorem causam requirit, hæc tamen prudenti arbitrio Prælatorum necessario relinquenda est. » Ex dictis verbis satis liquet, *occurrente nempe rationabili causa, ut si eundum sit ad processionem, vel quoties quid simile occurret*, juxta ipsum Suarez Prælatos in hac circumstantia temporis, non in perpetuum, sed tantum *ad tempus* dispensare posse.

Eodem modo intelligenda sunt ea quæ dicit Bouix (*de Capitulis*, page 317), alioquin ejus conclusio omnino est falsa. Ipse enim deducit conclusionem suam ex iis quæ dicit cl. Benedictus XIV (*Instit. Eccles.* CVIII, § 4, n. 22). Porro hic egregius Theologus aperte docet cum Braschio (quem ibi allegat) : Matutinum cum Laudibus in Cathedrali, Collegiatis et Choralibus Ecclesiis mane diei propriæ, non autem sero præcedenti post Vesperas et Completorium esse persolvendum, *nisi forte justa causa concurrente Episcopus judicaverit esse dispensandum ad tempus, ut secus fiat.*

Digitized by Google

CONCLUSION

En vertu du droit commun, nous pouvons tirer de cette étude les conclusions suivantes :

1° L'Horaire reçu par l'usage, dans une province, un ordre, ou une localité, doit y être *ordinairement* suivi. Sans raison suffisante, il est défendu d'y apporter un changement notable.

2° Il n'y a probablement pas faute mortelle de ne pas réciter, au chœur, les Heures canoniales aux temps voulus, alors même qu'il y aurait, en l'occurrence, négligence grave. Pourtant, si ce changement causait du scandale, ou dégénérait en habitude, ou était l'effet du mépris, on ne pourrait l'excuser de péché mortel.

3° Il est plus que probable que les prélats peuvent *temporairement*, et toujours, pour motif raisonnable, dispenser dans l'Horaire adopté. Ils peuvent aussi le changer si le changement n'est pas important, si, notamment, il n'excède pas l'heure, pour chacune des parties de l'office. Une variation notable, ou une dispense de longue durée, et *a fortiori* perpétuelle, n'est légitimée qu'avec un indult apostolique. Donc :

4° Dans les monastères ou les églises, où on chante habituellement Matines et Laudes à minuit, Prime et Tierce avant la messe conventuelle, Sexte et None avant le repas principal (sauf prescriptions contraires des rubriques), Vêpres (le carême excepté) et Complies après midi ; dans ces monastères ou églises on doit suivre, ordinairement et en tenant compte des concessions du Saint-Siège, l'horaire reçu et consacré par l'usage.

P. Victorius d'Appeltern,
Capucin de la Province Belge.

Digitized by Google

LA RÉSURRECTION SOCIALE PAR JÉSUS-CHRIST

Au milieu du chaos de l'heure récente pouvons-nous espérer une résurrection de l'ordre social chrétien ?

Notre réponse sera affirmative à l'adresse de ces découragés qui méritent d'être placés dans la catégorie des inutiles, la pire après celle des malfaiteurs. « *Jamais il n'y a eu une époque aussi désastreuse que la nôtre* », s'écriait Huebald, moine de Saint-Amand, qui fut pourtant une des lumières du Xe siècle, au commencement de sa biographie de sainte Rictrude. — Où allons-nous ! s'écrie-t-on, de nos jours les doctrines radicales ont été semées partout, cette plante venimeuse lève et grandit ; non, l'histoire n'a jamais offert une perspective plus effrayante !

Est-il vrai que jamais la religion chrétienne n'ait passé par une crise plus dangereuse ? Avez-vous perdu de vue l'histoire de l'Eglise, n'a-t-elle pas évité des écueils plus dangereux ?

A peine sortie du berceau, elle fut réduite à se cacher dans les catacombes et dut subir trois siècles d'une épouvantable persécution. Elle respirait un peu sous Constantin, lorsque l'hérésie vint déchirer son dogme et pervertir sa morale. Puis les barbares s'élancent pour répandre la nuit intellectuelle en coupant la tête des prêtres et en rasant les églises.

C'était l'heure du découragement : mais Charlemagne et saint Louis, saint Dominique et saint François nous ont rendu, par le Christ et la Vierge Marie, la plus glorieuse époque que nous ayons jamais connue. Les Saints ramènent un grand calme après la tempête.

Quel épouvantable chaos que la fin du XIVe siècle : quel

Digitized by Google

bouleversement de toutes les idées chrétiennes et de toute hiérarchie par le grand *schisme d'Occident* ! Le funeste séjour des Papes à Avignon donne à l'Eglise deux capitales, deux têtes, deux collèges de cardinaux, deux obédiences, c'est-à-dire le schisme, la guerre civile la plus acharnée.

La crise éclate en 1378 : Urbain VI est élu à Rome et Clément VII à Fondi. Ce dernier s'établit à Avignon et les deux successions se continuent, les deux hiérarchies prennent racine et veulent s'éterniser. Enfin les cardinaux des deux partis se réunissent à Pise en 1409 pour obliger les deux rivaux à céder leur siège à un troisième, et on vit trois Papes au lieu de deux. Cinq ans plus tard on convoque le Concile de Constance, où le Pontife de Rome donne sa démission. Le pape d'Avignon est déposé ainsi que celui de Pise, et Martin V règne seul sur l'univers chrétien.

Les convulsions durèrent quarante ans : jamais l'Eglise n'avait éprouvé une aussi longue maladie de la tête et du cœur. Le schisme avait eu pour conséquence l'anarchie des doctrines, c'est-à-dire des erreurs professées comme dogmes par les docteurs de l'Université de Paris. Puis la corruption et la cruauté régnant dans presque toutes les cours de l'Europe, ce fut un assaut formidable des trônes contre les autels. Et cependant, sans nous dissimuler aucune faiblesse, nous voyons la main de la Providence qui se montre au milieu de la plus furieuse tempête. N'était-ce pas une époque plus malheureuse que la nôtre?

A peine est-elle achevée, que Wiclef et Jean Huss, puis Luther et Calvin « mettent en thèse toutes leurs fureurs », selon l'expression de Bossuet. Tout le nord de l'Europe est en feu et l'incendie se communique par l'Ile des Saints jusqu'en Amérique et qui sait quand elle s'éteindra ?

De plus, voici Louis XIV avec ses quatre articles qui affermit le Gallicanisme ; voici Louis XV ou la débauche couronnée; voici la Révolution où un million d'existences précieuses sont fauchées; puis c'est le Pape Pie VI mourant en 1799 ; son cadavre est abandonné durant six mois dans les caves

Digitized by Google

de la citadelle de Valence et ce sont des Français qui font à un Pape martyr les honneurs d'un enterrement civil !

Enfin c'est le pape Pie VII emprisonné à Savone et à Fontainebleau par des geôliers français et l'on a le courage de dire que jamais crise ne fut plus redoutable que la nôtre.

Cependant, depuis la proclamation du dogme de l'*infaillibilité du Pape*, nous avons été émerveillés de la vaste unité qui s'est faite dans l'Église. Nous en convenons, les pieds sont malades, le peuple est égaré, mais jamais la tête et le cœur ne furent plus sains et nous nous écrions avec Pascal : « Il y a jouissance à monter un vaisseau battu par l'orage, lorsque nous avons l'assurance qu'il ne périsse pas. »

Si le Concile de Trente a porté un coup terrible au protestantisme, celui du Vatican le portera à la révolution satanique qui repousse Jésus-Christ. Ne l'entendez-vous pas affirmer sa juridiction directe et immédiate sur les agneaux et les pasteurs. Regardez ce roc inébranlable au milieu de la tempête; cette nuée lumineuse dans l'obscurité. On dit que nous allons traverser la mer Rouge, une mer de sang; mais l'Église catholique sait bien que c'est le chemin de la Terre promise.

Ce serait s'abuser étrangement de croire que notre société soit tombée dans la décrépitude et marche vers l'agonie. Il est facile de prouver que Dieu rajeunit en ce moment son Église et malgré les nuages qui passent et la grêle qui tombe, les rayons de l'Espérance brillent au front de notre Mère, la sainte Eglise catholique et romaine.

A quelle époque vit-on jamais l'unité plus complète une adhésion plus entière au successeur de Pierre. Nous sommes débarrassés du gallicanisme, il a vécu, il est mort et ne sortira plus de sa tombe. Nous avons vu le dernier Concile briser nos entraves et lui donner le coup de grâce au commencement du XXe siècle. « Nous rentrons en possession des champs paternels, parce que c'est le Jubilé.» (Lev.,XXV). Unité de dogme, unité de morale, unité de liturgie ; ce

Digitized by Google

n'est plus à la Sorbonne que nous demandons nos décisions, c'est à Rome.

Cherchons une époque dans l'histoire où les fidèles furent plus attachés au centre de l'unité : voyez comme la France surtout se sent attirée irrésistiblement vers Rome. Voir le Pape, entendre le Pape, recevoir un objet béni de la main du Pape, voilà le rêve de tout bon chrétien. Grâce aux inventions modernes, au lieu de quelques rares pèlerins qui mettaient trois mois à faire le chemin à pied, ce sont dix mille ouvriers français qui le font en trois jours.

Voilà un signe non équivoque de résurrection sociale : plus que jamais nous aurons confiance à Celui qui a dit : « Je suis la Résurrection et la Vie : moi seul, je puis guérir les nations comme les individus.

Le premier fruit de l'Evangile c'est la vie commune dans le renoncement et l'obéissance, origine sacrée des ordres religieux, des maisons de charité de mortification et de prière. Le rationalisme les injurie parce qu'il en a peur ; le protestantisme les repousse et leur porte envie. Au nom de la liberté la politique les expulse. Qu'un homme demande la permission de jouir de cette vie, d'user largement des honneurs et des plaisirs, on l'aiderait dans toutes ses folies ; mais parce qu'un pauvre moine réclame la paix et le silence de la cellule, parce qu'il ruine sa santé dans les jeûnes et les macérations, dix lois lui barrent le passage ; il doit s'exiler ou mourir. Son livre d'heures et son chapelet causent une peur terrible aux gouvernants, et au nom de l'autorité on lui défend de faire vœu d'obéissance, au nom de la morale celui de chasteté, et, au nom de la propriété, le vœu de pauvreté lui est interdit.

Cependant les Ordres religieux ne sont pas un objet de luxe dont l'Eglise catholique puisse se passer : le clergé séculier a besoin de ces troupes auxiliaires. Tandis que l'un combat dans la plaine, il faut des Moyses qui prient sur la montagne.

Les politiques pour s'autoriser à spolier les couvents

Digitized by Google

s'écrient : les moines encouragent la paresse, et immobilisent le terrain qu'ils occupent. Hélas ! ce vol a toujours conduit les Etats à la banqueroute. « En vain, la rude main des législateurs essaiera de les écraser, ils repoussent d'eux-mêmes parce qu'ils sont dans le sang de toute nation catholique. » (TAINE, *La Révolution*, ch. IV). En style chrétien on doit dire : « Ils avaient leur racine et leur fondement dans le Christ ; or le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans les siècles des siècles. » Donc toujours il y aura des religieux.

C'est ce qui explique ce phénomène très éclatant, qu'en nous décapitant en 1793 on a obtenu qu'un siècle après, nous soyons 35.000 religieux et 150.000 religieuses, c'est-à-dire le double. Les rejetons sont plus vigoureux depuis qu'on a coupé les branches inutiles. « Par leur institution les Ordres religieux, continue Taine, assurent sans charge pour le budget, le soin des malades et l'assistance des pauvres. Avec le moins de dépense possible et le plus d'effet possible, près de 200.000 personnes en France exécutent volontairement et gratuitement les plus répugnantes besognes. » (Voir *Les Trois Frances*, par le R. P. UBALD).

Ceci est divin et cette ténacité des religieux n'ambitionnant que la place laissée par les martyrs, est une preuve qu'ils sont résolus à ne pas reculer devant la Révolution un instant triomphante.

Le développement de l'art chrétien, expression extérieure de la foi, a également sa racine dans le Christ. Sans être artiste, saint François d'Assise en a été le plus habile inspirateur, et si « le Fils est l'art du Père, *Filius est ars Patris* », selon le mot original de saint Augustin, saint François copie vivante du divin Crucifié, a révélé à des âmes élevées une manière de rendre par la peinture et la sculpture des pensées qui ne sont plus de la terre.

Les artistes byzantins chassés de Constantinople par les iconoclastes sont descendus à Assise et, dans la vie du séraphique Père, ont trouvé une inspiration qui a véritablement

Digitized by Google

créé l'art religieux. La Renaissance a fait revivre le paganisme et par son étalage honteux, a corrompu les mœurs depuis le XVIe siècle, jusqu'à nos jours ; enfin depuis cinquante ans un souffle d'inspiration chrétienne a passé sur la France. La restauration de nos antiques cathédrales et de nos instruments liturgiques, n'est-ce pas un rajeunissement de nos siècles de foi. Avec nos moyens techniques perfectionnés, la délicatesse de nos instruments et un goût plus pur, nous pouvons surpasser les œuvres de nos ancêtres. Ce style ogival que Fénelon traitait de barbare, avec le mauvais goût de son temps, est devenu l'idéal qui nous rappelle saint Louis, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Dominique et saint François et leurs grandes vertus.

Ce retour à l'art chrétien suppose un rapprochement vers les idées chrétiennes : c'est une fleur qui sort de sa tige. Mais ces églises innombrables, ces sanctuaires splendidement décorés n'ont pu s'élever sans un dévouement universel, puisqu'ils couvrent notre sol depuis la capitale jusqu'aux hameaux. Ces actes de foi traduits par la pierre et le marbre, voilà le fruit palpable d'une restauration chrétienne, et si nos chants cessaient les pierres parleraient : « *Quia si hi tacuerint lapides clamabunt.* »

Elles parleraient de Jésus-Christ qu'elles abritent.

Faire parler les pierres, c'est bien, mais faire parler les livres, c'est mieux encore. Mettre nos contemporains du XXe siècle en rapport direct avec les Saints Pères et les Docteurs du moyen-âge, vivre en contact avec ces grands génies des siècles de foi, n'est-ce pas relever notre niveau moral? Près de nous coulent des torrents fangeux qui entraînent bien des cœurs fragiles et des cerveaux malades. Combien n'ont d'autre pâture que des feuilles légères, il était temps de réagir contre l'ignorance et la futilité ; Léon XIII l'a fait avec succès. Celui que nous nommons *Lumen in cœlo*, s'est mis à la tête du mouvement. Il prépare une édition complète de l'angélique Docteur saint Thomas : l'Ordre de Saint-François termine celle de saint Bonaven-

Digitized by Google

ture, et ces deux candélabres éclairent la maison du Seigneur, comme au XIIIe siècle. Ils revivent dans leurs pages immortelles, pour relever la pensée publique, éclairer les doutes de nos intelligences et aiguillonner nos volontés vers le bien suprême vers le Christ Jésus. Aucune mesure ne pouvait mieux démontrer l'alliance intime de la vraie science avec la révélation chrétienne, ni mettre notre foi catholique d'accord avec les conquêtes de la science. Les découvertes de l'archéologie viennent corroborer nos dogmes sacrés et nous procurent un nouveau lien théologique qui fait tomber les préjugés de l'hérétique de bonne foi, en abaissant, par la vue des monuments authentiques, les barrières qui le séparent de nous. Or Jésus-Christ est non seulement à la tête, mais au cœur de ce mouvement : il est la résurrection de nos pensées et seul il peut relever nos âmes, Léon XIII donne l'impulsion extérieure à l'Église, mais Jésus fait mouvoir son Vicaire ; tout le mouvement part de Celui qui est la Résurrection et la Vie.

L'enseignement supérieur ne suffit pas : *il faut aller au peuple*, dit Léon XIII. L'Église l'a toujours entendu ainsi ; depuis saint Pierre jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est à l'ombre des évêchés, des presbytères et des monastères que le peuple étudiait. L'Église en véritable mère soignait cette vie intellectuelle qui s'apprend dans les livres, sans oublier jamais cette vie surnaturelle alimentée par les Sacrements et la prière. L'homme sortait complet des mains de sa mère ; corps, intelligence, âme, tout avait reçu son aliment.

Mais en 1793 Satan renversa brutalement cet édifice chrétien que quatorze siècles de foi avaient édifié : et au lieu d'une France chrétienne, nous avons une France matérialiste. Aujourd'hui on voudrait donner à l'enfance la science qui éclaire l'intelligence et lui refuser le pain vivant de la grâce et de l'Eucharistie qui nourrit l'âme.

Après un demi-siècle d'efforts suprêmes, l'Eglise catholique travaille plus que jamais à reconquérir son droit de faire des hommes complets. Mais elle voit avec larmes bien

Digitized by Google

des enfants privés du Christ Rédempteur. Ainsi se creuse un fossé profond entre la France qui croit et celle qui ne croit pas.

De là cet appel chaleureux et annuel au dévouement chrétien pour garder la foi au cœur des enfants. A New-York si la cathédrale de marbre a été payée par les servantes Irlandaises, en France on peut dire que la foi sera conservée surtout par les petits et les pauvres qui en comprennent si bien la valeur et donnent le prix de leurs sueurs.

Une humble servante apportait chaque année un billet de cent francs à son curé pour maintenir l'éducation chrétienne dans sa paroisse. « Mais, dit ce bon prêtre, vous ne pouvez pas faire ce don royal. »

— « Laissez-moi continuer, répond la servante, il y aura toujours une place pour moi, sur mes vieux jours à l'hôpital. Ce n'est pas cent francs que je voudrais donner pour conserver la foi à ces pauvres enfants, c'est mon sang jusqu'à la dernière goutte. »

Avec des âmes de cette trempe, Jésus-Christ vivra, et si ses traits divins semblent effacés un moment, ils reparaîtront plus brillants que jamais.

La vraie cause de ce dévouement est dans le retour à la communion fréquente.

Au siècle dernier le Jansénisme avait desséché la piété dans sa source. Prétextant un profond respect pour la sainte Eucharistie, on repoussait les fidèles des deux mains et avec ces dispositions exagérées, on ne faisait même plus ses Pâques. Lorsqu'on déserte la sainte Table, c'est la mort de la piété et de la foi. De plus les hautes classes étaient gangrenées par l'impiété voltairienne, à la fin du XVIIIe siècle, aujourd'hui elles reviennent à Dieu. On ne voyait plus d'hommes à la Table sainte, ils avaient si longtemps déserté la chaire chrétienne, mais *le sous-sol était encore chrétien*, disait le cardinal Pie, on entendit le bon Pasteur.

Oui, les hommes fatigués de boire et de respirer l'erreur, sont pleins de reconnaissance lorsqu'on leur montre la vérité

Digitized by Google

avec une parole simple et apostolique. Alors cette pauvre victime des révolutions sent un frère qui parle à ses frères et nous avons moins de peine à la ramener à Dieu.

Une piété mieux éclairée renaît aussi parmi les femmes : la communion fréquente, la dévotion à l'Eucharistie, l'œuvre des tabernacles, les exercices spirituels, tout refleurit dans l'Eglise depuis cinquante ans. Ce retour sérieux aux pratiques religieuses, véritable vision des siècles de foi, explique les dévouements dont nous sommes les heureux témoins, les édifices construits et les œuvres secourues.

Or ceci est divin, c'est un gage assuré d'une résurrection sociale par Celui qui a dit : « Je suis la Résurrection et la Vie. »

Le zèle apostolique qui s'était refroidi est plus ardent que jamais.

En 1822 un missionnaire parlait à Lyon devant un modeste auditoire de la pénurie dans laquelle il se trouvait pour fonder des écoles et établir son œuvre au fond de la Chine. Deux pauvres ouvrières en soie, émues de pitié, prennent la résolution de mettre de côté un sou par semaine pour l'apôtre mendiant. Cette pensée fait le tour de l'atelier, puis de la ville de Lyon, elle marche et on recueille aujourd'hui six millions pour les missions étrangères. C'est bien peu en comparaison des 60,000,000 versés pour la propagande hérétique, mais l'obole du pauvre a reçu la bénédiction du Ciel. Le séminaire des Missions Étrangères a produit à lui seul les merveilleux résultats, dont voici le tableau :

	En 1882	En 1900	
Missions.	5	31	6 fois plus.
Evêques.	7	35	5 » »
Missionnaires. . . .	35	1.159	36 » »
Population catholique.	370.000.	1.254.068.	4 » »

Tous les ordres religieux qui évangélisent le monde suivent depuis cinquante ans cette proportion ascendante et travaillent très activement jusque dans les forêts épaisses de

Digitized by Google

l'Amérique, sous les climats brûlants de l'Afrique centrale et sur les glaces des pôles, à l'agrandissement du règne de Jésus-Christ.

En France les œuvres de la Sainte Enfance, de Saint-François de Sales et tant d'autres ont un succès soutenu, et Dieu nous abandonnerait lorsque, plus que tout le monde entier réuni, la France donne son or et le fruit de ses sueurs pour propager la foi catholique ! Si Sodome et Gomorrhe devaient être sauvées pour dix justes, la France périra-t-elle lorsqu'elle donne ses enfants par milliers et son sang à flot pour Jésus-Christ.

Le tribut du sang se paie par le martyre comme dans la guerre de Chine, mais que dire du tribut de la charité.

Satan avait soufflé la haine entre les différentes classes ; les riches ne se souvenaient plus qu'ils avaient un maître dans le ciel, les pauvres ne pensaient plus à se soumettre et à se résigner. L'égoïsme régnait en haut, la jalousie en bas et la haine partout : qui viendra réconcilier le riche avec le pauvre ?

Ce sera saint Vincent-de-Paul, sa société et son esprit. Les vrais amis du peuple qu'il inspire ont compris qu'il était temps de se rapprocher et que l'aumône du cœur aurait encore plus de poids que le secours matériel.

Qui pourra dire le nombre de malheureux visités depuis que Frédéric Ozanam stimulé par la sœur Rosalie dans la rue de l'Epée de Bois, a fondé ces sociétés charitables ? Voilà la vraie démocratie évangélique ; descendre vers le peuple pour le remonter vers Dieu ; ici le grand ne s'abaisse pas, mais le petit est relevé. N'est-ce pas en raccourci l'histoire de la Rédemption : « Le Verbe s'est fait chair pour que la chair devint Dieu.

Ainsi le riche n'est plus maudit, son nom au contraire est en bénédiction : le pauvre se calme, sa colère est tombée devant une parole d'ami et nous avons l'apaisement social puisé dans le cœur de celui qui veut que nous ayons grande pitié de la foule, pitié de l'enfance qu'on veut séduire, pitié

Digitized by Google

de l'âge mur qu'on veut éloigner du devoir par le travail du dimanche, pitié du vieillard égaré qu'on ramène à la grâce.

Et tant de généreux efforts resteraient sans récompense ! Le pain de saint Antoine distribué à des milliers de pauvres dans Paris et faisant diminuer de moitié le nombre des crimes, aurait pour résultat l'anéantissement de cette ville, et la descente du feu du ciel !

Non, le Dieu de la charité qui nous donnera le ciel pour un verre d'eau froide aura égard à tant de charité. Les humiliations quotidiennes supportées par les petites Petites-Sœurs des Pauvres pèseront bien lourd dans la balançe de la miséricorde.

Parmi les pauvres le plus à plaindre est l'ouvrier que la grande industrie, semblable à un monstre dévorant, jette dans cet enfer de l'usine sans Dieu. Sa situation est considérablement aggravée par ses tendances au luxe et à la jouissance. Des hommes profondément chrétiens ont cherché les moyens d'améliorer son sort. Léon XIII lui a donné le charpentier saint Joseph comme protecteur très spécial. Depuis, combien de patrons ont compris que rien n'est plus utile que de rendre à ces grands déshérités la foi et les espérances de la vie future. Ainsi délivrés des besoins factices, ils acceptent en esprit de pénitence les fatigues et les privations présentes. Sans ces bases solides, dit notre vénérable Pontife, la solution de la question sociale est impossible.

De plus l'épargne pour l'ouvrier est comme le thermomètre de ses progrès dans la vertu. Si chaque année l'économie augmente, la valeur morale de l'ouvrier grandit. « L'épargne, dit Mgr Freppel, est un élément de prospérité à nul autre pareil. Ce sont les vertus de tempérance, de sobriété et de chasteté qui grandissent. Les salaires seraient-ils deux fois plus élevés, l'Etat multiplierait-il à l'infini ses contrôles, l'inconduite continuerait à ruiner les familles. »

Honneur à ces patrons chrétiens qui ont jeté cette planche de salut dans leurs ateliers, ce sont les véritables sauveurs de la société. Honneur et profonde reconnaissance à ces or-

Digitized by Google

ganisateurs dévoués qui ont conduit à Lourdes et à Rome, à Marie et au Pape, « la France du travail » dont Satan voulait se rendre maître. La foi se rallume, la charité répand sa flamme, donc ne désespérons pas, puisque la question la plus épineuse commence à se résoudre.

Mais la Reine de la France, la très auguste Vierge Marie a parlé, elle a dit à une humble enfant de quatorze ans qui ne savait pas lire : « *Je veux qu'on vienne ici en procession.* » Cet ordre du Ciel, la France l'a écouté et les flots humains s'avancent, non sur deux rangs, c'est impossible ; mais comme des bataillons serrés, ils forment une véritable armée. Les marins bretons, les bergers des landes, les montagnards des Alpes et des Pyrénées, les artisans parisiens, les mineurs de nos centres houilliers, les laboureurs de nos plaines, se joignent aux commerçants, aux bourgeois et aux nobles, aux magistrats et aux prêtres, aux généraux et aux députés, aux sénateurs et aux princes de l'Eglise. Jamais Lourdes n'avait rien vu de semblable. La foi de la France n'était qu'endormie, elle se réveille. Et cette prière ardente qui s'échappe de cent mille poitrines, ne serait pas le prélude d'une victoire ?

L'impiété reste là stupéfaite, ébahie, silencieuse, elle aurait voulu tordre nos rails et jeter dans le gouffre cette armée chrétienne, mais les Anges, aux ordres de Marie, empêchent les accidents et puis les actionnaires y trouvent leurs bénéfices et nous passons sans encombre sur les voies ferrées pour arriver jusqu'à notre Mère, parce qu'elle nous a appelés.

Mais le grand attrait de Lourdes, c'est le miracle ; c'est l'affirmation du Ciel non équivoque. Le doute n'est pas possible ; la science humaine reste muette en se voyant honteusement reléguée dans ses laboratoires et la prière encouragée par cette récompense divine, devient plus ardente, les bras restent étendus en croix jusqu'à ce que le miracle soit obtenu. Nous voilà transplantés en plein moyen-âge. La Vierge Marie a convoqué ses enfants malades, qui la mettent

Digitized by Google

en demeure de les guérir. Ils ne veulent pas la quitter avant d'avoir été exaucés.

Les hommes de la libre-pensée n'ont voulu croire ni Moyse, ni les Prophètes, ni le Christ, ni ses Apôtres et les jugements de son Eglise. Mais voici que près de cette gorge de montagne, dans cette anfractuosité longtemps inaccessible une humble enfant de quatorze ans raconte en patois à son curé ce qu'elle seule a vu et entendu. L'évêque examine cette parole et ce tribunal de première instance délibère un certificat de possibilité, sans imposer à personne une obligation doctrinale : l'abstention est permise. Mais le monde entier s'émeut de cette simple autorisation. Le nord et le midi s'ébranlent, les malades sont guéris et les incrédules se confessent et frappent sur leur poitrine en s'écriant : « c'est vraiment la Mère de Dieu. » Et ceux qui n'ont cru ni Moyse, ni les Prophètes, ni le Christ, ni son Eglise, croient fermement la petite ignorante qui ne sait pas un mot de français. *Si non verbo credis, rebus crede.* Ils ne croient pas à l'autorité, ils croient aux faits.

Voilà le grand miracle, de Lourdes : Dieu guérit les contraires par les contraires *frigida calidis*, les cœurs glacés deviennent brûlants par le contact avec la présence réelle de Marie qui a posé les pieds en ce lieu saint.

Le retour des miracles prouve jusqu'à l'évidence que la France aura sa part dans la prospérité future. Non, notre chère patrie ne peut être maudite, puisque Marie la choisit toujours pour le lieu de ses apparitions : semblant jeter ainsi un défi aux libres penseurs qui veulent notre perte.

Enfin une des preuves les plus frappantes de l'amour de Jésus pour la France, c'est qu'elle est chargée officiellement de faire connaître son Sacré-Cœur au monde entier.

En 1689, un siècle avant la Révolution, Notre Seigneur apparaît à une humble fille de la Visitation, (toujours des humbles). Il lui promet de protéger la France à trois conditions : 1° qu'on établira une fête spéciale en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : elle est établie ; 2° qu'un temple

Digitized by Google

soit élevé où l'image du Sacré-Cœur serait exposé aux hommages de la nation ; on vient de terminer, et 3° que l'image de douleur soit placée sur les drapeaux de la France, elle n'y est pas encore. — Ces trois conditions étant exécutées. « Je prépare toutes choses, ajoute Notre-Seigneur, quand la France sera consacrée à mon divin Cœur, toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. »

Il nous reste à supplier ce cœur infiniment miséricordieux de tenir ses promesses, malgré nos ingratitudes passées.

Au milieu des combats et des tristesses présentes, ne laissons pas que d'élever sans cesse nos âmes vers celui qui reconforte les découragés. L'hommage à Jésus-Christ est dans les mœurs de la France. Lorsque Jeanne d'Arc, après le sacre de Reims, obtint que Charles VII lui fit cadeau de son royaume et qu'immédiatement elle le donna à Dieu, la Pucelle n'innovait en rien. Maîtresse de la France, elle en faisait *hommage* à son vrai Maître, renouvelant ainsi un pacte séculaire.

Si nous sommes loin de ces mœurs chrétiennes, préparons l'hommage national de la France au Sacré-Cœur, hommage d'autant plus urgent que Jésus l'a réclamé lui-même, il y a deux siècles.

L'heure est peut-être plus proche que nous croyons du salut de notre Patrie. Quand la Vierge de Domremy quittait Vaucouleurs, celui-là eût passé pour fou qui eût annoncé que Jeanne âgée de 17 ans allait repousser les Anglais, malgré tous les obstacles. Si Dieu veut nous punir en nous faisant toucher le fond de l'abîme, il peut aussi susciter un humble enfant qui nous rende la paix.

Faisons à Jésus-Dieu, et à Jésus-Roi notre hommage personnel, celui de nos familles et de nos œuvres. Préparons y notre France et toute la terre se ressentira des bénédictions qu'il répandra sur elle.

F. Ladislas de Paris.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

COMMENT LIRE LES JOURNAUX ?

Nous sommes aux mois des vacances, nos lecteurs ne sauraient accepter d'études trop sérieuses. Nous consacrerons donc cette revue des revues à suivre M. G. Fonsegrive, le sympathique directeur de la *Quinzaine*, dans son excursion qu'il poursuit depuis huit mois dans le monde si mouvementé et si divers du journalisme. Ses articles ont pour titre commun : *Comment lire les journaux ?*

« Comme une liqueur qui tomberait goutte à goutte sur un tissu perméable, les idées ou les passions directrices du journal habituel finissent par imprégner l'âme. Si bien que le journal n'est plus la chose de son habituel lecteur, mais que le lecteur habituel devient l'homme de son journal (1). » Cette phrase écrite à la première page de ce travail en montre tout l'à-propos. Autrefois on disait : le style c'est l'homme, aujourd'hui il faut dire avec la même vérité : le journal, c'est-à-dire le style qu'on aime, c'est l'homme. Puisqu'il est si difficile de se connaître soi-même, étudions notre journal, nous y verrons notre portrait.

M. Fonsegrive commence par un article préambule : *L'évolution historique du journalisme*. A l'origine, le journal fut un recueil de nouvelles et de faits divers. C'était une Gazette. La discussion des opinions, des théories était réservée aux journaux scientifiques ou littéraires, le *Journal des Savants*, le *Journal de Trévoux*, rédigé par les Jésuites, le *Mercure*, l'*Année littéraire*. Avec la Révolution le journal devient « l'organe de l'opinion ». Sous l'Empire, la presse fait silence, mais c'est pour redevenir, sous la Restauration, l'organe des partis. Le journal « prenait son mot d'ordre auprès des chefs de parti, il dépendait du parti qu'il représentait. » Les rédacteurs étaient des écrivains à la solde des partis.

Emile de Girardin inventa le journal moderne. Il entreprit de créer le journal vivant par lui-même, ou plutôt par l'idée qu'il propage et

(1) *Quinzaine*, décembre 1900.

Digitized by Google

défend, un journal vivant non par les partis et pour les partis politiques, mais par la vérité dont il se fait l'organe. L'entreprise était belle, mais dans la réalisation elle a passablement dévié. Aujourd'hui le journal, par la nécessité de vivre, est devenu une affaire, un moyen de faire de l'argent. Le journal n'a plus de louanges, de recommandations, même de place, que pour ceux qui paient. Tout, depuis l'article de fond jusqu'aux dernières annonces, est payé en bonne monnaie par les intéressés, par ceux qui sont exaltés, loués, nommés dans ces articles, souvent même telle rubrique du journal est affermée à une société à un syndicat pour l'avantage de son commerce. « Les chemins de fer appartiennent à telle maison ou à telle société, les mines d'or à tel syndicat, les sucres à tel autre, les alcools, les céréales à une autre maison, à une autre société, à un autre syndicat. Autrefois le journal était lié à une doctrine ou à un parti ; aujourd'hui il est inféodé à un syndicat, il lance ou fait des affaires (1). » Conclusion de ce premier article : l'opinion des journaux ne doit être acceptée qu'avec défiance. L'auteur excepte évidemment de ses critiques la plupart des journaux catholiques.

La Restauration et la Monarchie de juillet ne connurent que le journal politique, la plupart des journaux actuels ont encore cette couleur. Sous le second Empire, alors que la critique des actes gouvernementaux était devenue dangereuse, et que du reste la multitude s'en désintéressait, soit par scepticisme et indifférence, soit par le motif d'une confiance aveugle, deux journaux parurent désireux de donner à tous ces esprits indifférents à la politique une pâture appropriée à leurs goûts et à leurs instincts, le *Figaro* et le *Petit Journal*. Le premier fut fondé en 1854 par Villemessant ; le second, inventé par Marinoni, parut en 1862. Le *Figaro* devait être le journal des hommes du monde, de ceux qui fréquentent le *boulevard*, il traite de toutes les choses qui intéressent cette classe oisive de la société, romans, arts, théâtres, musique, courses, expositions, soirées particulières, noces, réceptions, banquets, etc. — Le *Petit Journal* était le journal des petites gens, des marchands, des concierges, il les entretenait des faits et potins capables d'alimenter chez eux les conversations pendant la journée. Il parle hygiène, affaires, commerce, géographie, histoire, inventions, etc., et surtout il a le feuilleton émouvant, passionné.

Voici maintenant la critique générale des journaux boulevardiers. Ces journaux par leur vénalité rendent toute leur rédaction suspecte

(1) *Quinzaine*, p. 547.

Digitized by Google

« Ils détournent leurs lecteurs de tout ce qui est sérieux, pour ne les entretenir que des choses les plus frivoles. En fait de littérature, il n'y est question que de théâtre et de romans ; la religion s'y borne à des reportages indiscrets sur des intrigues de sacristie ou à des discussions sur la toilette qu'il sied de porter durant le carême ; la politique y est résumée en quelques lignes (1). »

A la suite du *Figaro* (2) parurent successivement le *Gil-Blas*, qui tombe, le *Gaulois*, journal plutôt mondain, l'*Echo de Paris* (1884) et le *Journal* (1892). Ce dernier, pornographique, est devenu le type du genre dans le mauvais sens du mot, tandis que l'*Echo de Paris* s'est relevé aux yeux des honnêtes gens avec les Jules Lemaître, les Syveton, les Dausset.

Le troisième article (3) a pour titre : *Quelques types de journaux*. La *Gazette de France* est le dernier des journaux légitimistes, car si le *Soleil*, le *Gaulois*, le *Moniteur universel* (4) réclament aussi la monarchie, ce n'est pas à cause de son droit imprescriptible, mais ils voient en elle une incarnation possible de la volonté nationale. La *Gazette* paraît encore à M. Fonsegrive plus anti-démocratique, anti-républicaine et aristocratique que royaliste. Les rédacteurs à la fois gallicans et catholiques défendent au Pape d'intervenir dans nos affaires quand il parle d'adhésion à la République, ils se réclament de lui quand il leur semble condamner la démocratie. Enfin elle a conservé l'ancienne forme de polémique, mais c'est un champion qui se bat sans adversaires.

A ce propos M. Fonsegrive parle de la polémique en général dans les journaux, et il estime que le temps des Carrel, des Veuillot, des Girardin est passé. Aujourd'hui on ne veut plus de polémiques. Elles ne servent qu'à faire connaître l'adversaire et ses accusations. Or, on sait l'adage : calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. Enfin elles lassent et dégoûtent le lecteur. En face des attaques, aujourd'hui, le journaliste fait semblant de ne pas entendre, ou se contente de rectifier par quelques lignes sèches, froides, mais toujours courtoises.

(1) Février 1901, p. 541.

(2) Le *Figaro* est coulé depuis l'affaire Dreyfus. Les actions de 1500 francs sont descendues à 500 francs.

(3) 16 mars 1901.

(4) Ce journal vient de disparaître.

Digitized by Google

D'après cette nouvelle conception sont rédigés les deux grands journaux de doctrine le *Temps* et les *Débats*. « Ces journaux, sans doute, combattent les opinions qui leur semblent erronées, mais ils s'attachent surtout à défendre les leurs propres ; ils visent bien plutôt à montrer que leur propre thèse contient tout ce qu'il y a de fondé dans les opinions contraires qu'à les réfuter en bloc (1). »

Le *Temps* est plutôt libéral, de l'ancien et méchant libéralisme, que protestant, car son directeur politique est catholique. Les protestants, les juifs, les catholiques s'y coudoient à l'aise. « On se donne de temps en temps le luxe de dauber sur l'anticléricalisme étroit et sectaire, et les jésuites eux-mêmes n'y sont pas trop malmenés. » Mais dans toutes les querelles le *Temps* laisse toujours entendre que ce sont les catholiques qui ont eu tort, ce sont eux qui ont provoqué l'adversaire. Leur doctrine en effet, d'après lui, est intolérante. Un autre défaut du *Temps*, c'est qu'il est toujours, depuis 1877, non seulement pour la République, mais pour le personnel gouvernemental, et cela envers et contre tous.

Le *Journal des Débats*, bien déchu de son ancienne influence, « est le dernier tenant de la doctrine intégrale des libéraux, en politique aussi bien qu'en philosophie et en économie politique. Il est resté centre gauche (2). Il est, avec le *Siècle*, le dernier refuge du libéralisme économique. » Le feuilleton dramatique y est représenté par Emile Faguet, tandis que Larroumet écrit dans le *Temps*.

A la fin de cet article sont passés en revue les principaux journaux catholiques. La *Vérité* y est assez malmenée. Mise en regard avec le *Signal*, journal huguenot, elle est accusée, et non peut-être sans fondement, de lutter à contre-temps, pour « conserver des positions démantelées, que le Pape lui-même a fait signe d'abandonner. » L'*Univers* y est loué avec amour : « Si nous demandons à ces sentinelles (le Pape et les évêques) où se trouve dans la presse l'interprète de la pensée romaine, le défenseur de la vraie doctrine, elles nous désignent le vieux journal de Louis Veuillot (3). »

Le sentiment qui se dégage à la lecture des pages consacrées à la *Croix* est très mélangé. L'auteur distingue la *Croix* nouvelle de l'ancienne. Pour celle-ci, malgré quelques éloges et la constatation impartiale des résultats obtenus, il montre assez peu de sympathie. Le prin-

(1) *Quinzaine*, p. 239.
(2) *Ibid*, p. 243
(3) *Ibid*, p. 245.

Digitized by Google

cipe sur lequel elle a été fondée à savoir que le journal doit faire pénétrer le christianisme partout et jusque dans la vie politique de l'homme, ne lui paraît pas à l'abri de toute contestation, il croit qu'il a été rejeté par Louis Veuillot. Il blâme encore l'exclusivisme dont elle fait preuve dans sa réclame au profit des livres publiés dans ses ateliers. Enfin, reproche plus grave, il l'accuse d'avoir abaissé les âmes de ses lecteurs au lieu d'avoir travaillé à les élever et fortifier. Ici, nous le croyons injuste. La *Croix* a voulu être le journal du peuple, elle a voulu relever l'âme populaire par le seul levier capable d'agir efficacement sur elle, la foi. Le succès a montré qu'elle avait trouvé le vrai moyen. Cependant nous sommes d'accord avec M. Fonsegrive pour reconnaître que ce journal est tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins intellectuels de l'âme sacerdotale et des âmes quelque peu cultivées. Mais, si la *Croix* était écrite selon les exigences de ces âmes, le peuple ne la lirait pas. Le clergé, du reste, a un moyen très facile de suppléer à l'insuffisance de son journal, il a les revues et journaux scientifiques. Mais, hélas ! il n'en use pas.

Dans une nomenclature rapide, M. Fonsegrive nomme encore et caractérise la *Patrie*, nationaliste, le *Radical*, journal de Henri Maret, la *Liberté*, rajeunie par sa lutte contre le Dreyfusisme. Ce sont les journaux du soir. Le matin voit paraître en même temps l'*Intransigeant*, nationaliste à la fois et socialiste, la *Petite République* de Jaurès, antireligieuse et collectiviste, la *Lanterne*, son émule, la *République* de Méline, le *Soleil*, monarchiste libéral, le *Peuple Français* où M. l'abbé Garnier « presse les catholiques d'entrer dans la république pour la transformer », l'*Autorité*, où Cassagnac prêche l'étranglement de la Gueuse et déclame contre les abbés démocrates, la *Libre Parole*, qui prêche l'antisémitisme, mais où « la violence contre les personnes remplace trop souvent les raisons contre les idées ».

La *technique du journalisme*. Le journaliste est un orateur aux yeux de M. Fonsegrive. D'après la description qu'il donne de la manière dont se compose le journal, nous croyons qu'il aurait mieux rendu sa pensée en disant : le journaliste est un avocat, qui plaide, avec verve, la cause que lui est assignée.

Quelles doivent être les qualités d'un journaliste ? « Le journaliste est un vibrant et un passionné, c'est en même temps un expansif... S'il a du tempérament, c'est-à-dire, s'il aime la vérité, si la sottise ou l'erreur l'indignent, s'il ne peut voir un fait se produire ou lire une

Digitized by Google

page sans éprouver le besoin d'en dire son jugement motivé il apprendra son métier en trois jours (1). »

Mais pour faire un bon journaliste la verve ne suffit pas. Celui-ci doit posséder autant de savoir, de jugement, de raison que de verve. Mais surtout il doit être de son temps. Le public d'aujourd'hui ne ressemble pas au public d'hier ; les raisons capables de l'influencer changent avec les temps, les milieux, les circonstances. Il doit savoir écrire et pour cela une forte éducation intellectuelle est toujours nécessaire.

Dans un bureau de rédaction il y a le directeur qui inspire la rédaction et convient avec chacun des matières à traiter et de l'esprit avec lequel elles doivent être traitées. Le secrétaire aide le directeur à vérifier si ses instructions ont été fidèlement suivies, il s'occupe des collaborateurs d'occasion, et des reporters. Il doit avec celui-ci lire le journal en entier jusqu'à trois fois, en copie, sur épreuves et après le tirage définitif. Les rédacteurs écrivent dans la salle commune, au milieu du tumulte, les articles commandés, et de la longueur exigée pour la mise en page. Plus heureux sont les chroniqueurs qui traitent pour le jour fixé des sujets de leur choix. Si le sujet est d'actualité le prix de l'article peut atteindre 200 fr. et davantage ; si le sujet est choisi au gré de l'auteur la somme payée ne dépasse guère 30, 50, 60 fr. Les reporters ne sont attachés à aucun journal. Ils proposent leurs nouvelles à celui dont ils prévoient recevoir les meilleurs honoraires.

Le dernier article a pour titre : « *A la chasse des erreurs et des sophismes.* » Le lecteur est prévenu que le journal est écrit sous l'influence de l'intérêt et de la passion : qu'il est souvent plein d'erreurs. Il doit donc le lire avec précaution.

Il faut se défier des nouvelles « sensationnelles » publiées par les journaux du soir. Elles ont pour but de faire vendre le journal. Il faut pour ces nouvelles s'en rapporter aux journaux sérieux, tels que l'*Univers*, les *Débats*, le *Temps*. « L'*Univers* a à Rome, les *Débats*, le *Temps* ont à Paris et presque dans toutes les capitales des amis très haut placés en mesure de savoir bien des choses et de les renseigner avec sûreté (2). »

Il faut juger des faits d'après les documents intégraux. S'il s'agit d'un discours, chaque journal le découpe à sa fantaisie, et souvent le

(1) *Quinzaine*, 16 avril 1901, p. 541.
(2) *Ibid.*, 1er juillet, 1901, p. 88.

Digitized by Google

défigure à le rendre méconnaissable, jusqu'à lui faire dire le contraire de ce qu'il affirme positivement. Il est nécessaire de le lire en entier avant de le juger d'une façon définitive. Défiez-vous également des citations. Les journalistes sont obligés de lire vite et parfois ils comprennent le contraire de ce qu'enseigne l'auteur. M. Fonsegrive cite ce fait de La Bedollière de l'ancien *Siècle*, qui prétendit découvrir que saint Thomas enseignait l'athéisme parce qu'il s'était contenté de lire dans la *Somme* le *Videtur quod non*, les objections, sans pousser plus loin son étude. Dans toutes ces erreurs de journalistes, il n'y a, dit M. Fonsegrive, ni improbité, ni mensonge, il y a passion ; et la passion empêche de voir les choses telles qu'elles sont ; c'est une maladie de l'esprit, il ne faut pas s'indigner, il faut compatir.

Dans un certain nombre de journaux, tels que l'*Univers*, le *Temps*, les *Débats*, la *Gazette*, le *Soleil*, la *République*, quand on combat un adversaire, on s'efforce ordinairement de le comprendre, et de démasquer une erreur réelle. Mais c'est un procédé trop subtil pour beaucoup, et surtout un procédé insipide aux lecteurs. Il faut donc trouver contre l'adversaire des crimes sensationnels, des scandales, des hérésies, capables de frapper les regards les moins attentifs mais dénués de fondements sérieux et appuyés sur de simples racontars. M. Fonsegrive s'indigne contre de tels procédés. « Ces journaux se laissent lire très aisément. Ils n'en dépriment pas moins tout l'esprit public, énervant la curiosité, excitant les haines furieuses, qui retombent plus tard en vengeances, déconsidérant toute autorité ; ils infusent dans l'âme le venin révolutionnaire, ils font ces conservateurs anarchistes incapables de suivre une discipline, ces catholiques en révolte contre le Pape, ces prêtres qui grondent contre leur évêque, ces religieux qui écrivent aux journaux des lettres publiques sans l'aveu de leurs supérieurs ; c'est à eux que nous sommes redevables de l'anarchie endémique qui règne dans les milieux catholiques (1). »

Et il ajoute : « Nous cherchons les causes de nos défaites, nous n'avons pas à chercher bien loin ; hélas ! il suffit de nous regarder. Si bien que si, par impossible, le pouvoir venait entre nos mains, nous donnerions aussitôt le plus lamentable spectacle d'anarchie et d'incohérence. »

Nous terminons par ces paroles. Nous le croyons, nous aussi, la faiblesse des catholiques vient de leur indiscipline, et cet esprit d'in-

(1) *Quinzaine*, p. 103.

Digitized by Google

discipline est soufflé spécialement par les journaux. Chacun ne cesse de répéter : « Nous n'avons pas de chef ! » ou encore : « Pourquoi les chefs ne parlent-ils pas ? Pourquoi ne nous tracent-ils pas une ligne de conduite? » Nous n'avons pas de chefs, parce que nous sommes incapables d'en supporter un ; chacun en effet le compose à sa guise, et exige de lui des qualités que l'autre réprouve. Pourquoi les chefs ne parlent-ils pas ? Le chef incontesté a parlé ; et de tous les journaux deux ou trois seulement l'ont écouté, l'ont suivi. Les autres ont travesti ses instructions ; beaucoup l'ont méprisé, l'ont honni, l'ont vilipendé ; et ils ont infusé leur poison dans l'esprit de leurs lecteurs. Dans une bataille, quand le chef commande un mouvement à gauche, si un tiers de l'armée s'obstine à suivre la droite, si un autre tiers refuse de marcher, la déroute est nécessaire. Voilà ce qui se produit pour la France.

Lorsque l'on constate cet état d'anarchie, on ne peut s'empêcher de penser à la Pologne et à l'Irlande dont les divisions causèrent la ruine aux siècles passés. En lisant l'histoire de ces deux nations, on est contraint de se dire : « Si ces peuples avaient été unis, ils eussent été invincibles. » En face de la France catholique opprimée, on doit répéter les mêmes paroles : « Si les catholiques de France voulaient s'unir, ils seraient invincibles. »

Mais comment s'unir ? En conservant le lien de l'unité, c'est-à-dire l'obéissance aux pasteurs légitimes. Au lieu de révéler, comme Caïn, les turpitudes réelles ou imaginaires de leurs Pères dans la foi, qu'ils écoutent docilement leur voix, et surtout la voix du Pasteur suprême.

Et chacun a un moyen facile, à sa portée, de contribuer à cette œuvre d'union. Puisque ce sont les journaux spécialement qui entretiennent le scandale, que chacun retire son concours à tous ceux qui répandent les paroles de défiance contre les chefs légitimes, et qu'il se dépense tout entier pour propager le bon journal, c'est-à-dire le journal docile aux directions des pasteurs établis de Dieu.

F. Hilaire de Barenton.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines.*

J.-K. Huysmans. Sainte Lydwine de Schiedam. Prix 3 fr. 50. — Paris, P.-V. Stock, éditeur, 27, rue Richelieu, et 16, rue Mohera.

M. Huysmans n'a pas voulu faire un livre édifiant à l'usage des âmes confites en ces dévotions qui rappellent trop légitimement des dévotionettes. Celles-là même cependant si elles souffrent et si elles ont faim et soif de Dieu trouveront plaisir et profit à lire sainte Lydwine.

A propos de cette sainte si extraordinaire il semble que l'auteur a eu surtout la pensée de remettre en circulation deux vérités chrétiennes aussi anciennes que l'humanité et qui sont l'essence même du christianisme. Vérités que les catholiques modernes, un peu trop amis, il faut l'avouer des prie-Dieu capitonnés et de ce qui permet de se le procurer, oublient trop ou du moins s'appliquent de tout leur cœur à oublier.

N'avez-vous pas remarqué qu'il y a un certain nombre de paroles évangéliques que la chaire chrétienne ne fait plus guère retentir? Peut-être parce que les orateurs, ceux qui aiment le succès ont l'instinct que de telles paroles seraient sans écho dans l'âme contemporaine et mettraient l'auditoire en fuite si on les soulignait avec quelque insistance. Les prêtres catholiques ne disent plus guère : Malheur aux riches et les ministres protestants au contraire déclarent que la richesse est le signe valable de l'amitié de Dieu. Beaucoup d'or permet beaucoup de luxe et de bien-être, beaucoup de vanité aussi et d'orgueil, juste ce sont là les trois concupiscences dont parle saint Jean, les trois qui constituent l'essence de ce monde, de ce monde pour lequel Jésus-Christ ne prie pas. C'est peut-être à cause de cela, que les prédicateurs le disent ou le taisent, qu'il est écrit : Malheur

Digitized by Google

aux riches. Dieu ne changera pas les conditions du salut et n'effacera de son Evangile ni cette parole ni aucune autre ; le ciel et la terre passeront plutôt.

Il semble que nous oublions sainte Lydwine, point du tout. Nous montrons combien M. Huysmans a raison de rappeler aux chrétiens contemporains les deux grandes vérites qu'il a voulu mettre en lumière. Avant lui saint Paul les avait formulées avec cette force et cette précision qui appartiennent à son génie en même temps qu'à l'Esprit de Dieu qui l'a conféré : *Parfaire la passion de Jésus-Christ* ; c'est la première ; elle résume la vie de saint Paul et la vie de sainte Lydwine, la vie aussi vraiment de tous les saints et saintes dont l'Église militante a peuplé et peuple le ciel. *La chair combat contre l'esprit et l'esprit combat contre la chair* ; c'est la seconde et celle-ci rend la première perpétuellement nécessaire.

M. Huysmans parle bien de réversibilité et de substitution comme Joseph de Maistre et il entend cela comme saint Augustin et saint Paul, en quoi il montre qu'il a parfaitement compris Joseph de Maistre. Comme le docteur Africain, l'histoire de l'humanité toute entière et aussi l'histoire de chaque âme individuellement lui apparaît sous l'aspect d'une lutte, la lutte de la cité de Dieu contre la cité du mal ; en même temps il apprend du grand Apôtre que ce n'est pas contre la chair et le sang qu'il faut que tout homme et toute l'humanité combatte mais contre les puissances des ténèbres, les malices ou les impuissances spirituelles : *spirituales nequitiæ*. Il voit, il décrit l'action habile et permanente du démon sur les hommes dont il se sert, conscients ou non, pour l'œuvre de mal auquel ils coopèrent et il voit aussi, et mieux encore, et il burine l'action de Dieu sur l'humanité, consciente ou non également de l'œuvre de salut auquel le Maître l'emploie. Les saints eux sont conscients du service que leur demande ou plutôt que leur impose le Seigneur ; ils l'acceptent avec une soumission pleine d'amour cette croix que Dieu leur impose avec une miséricorde pleine d'amour elle aussi et ces deux amours qui se rencontrent par la croix et sur la croix, c'est du côté de l'âme ce que l'apôtre appelle achever la passion de Jésus-Christ *Adimpleo quae desunt passionum Christi in corpore meo* et du côté de Dieu le mystère de l'amour paternel qui pardonne tout en satisfaisant aux exigences de la justice ; mystère divin entre tous et que l'Apôtre a révélé dans ces paroles : *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi*.

Ce sont les idées qui dominent le livre et qui résument exactement

Digitized by Google

la vie de la sainte. Mais il convient de se rendre compte qu'en écrivant l'histoire de sainte Lydwine, l'auteur n'a jamais perdu de vue les deux idées qui dominent également sa pensée et la vie de la sainte. On ne saurait autrement apprécier avec justice la composition de cet ouvrage. Le premier et le dernier chapitre paraîtraient l'un et l'autre beaucoup trop longs et à peu près des hors-d'œuvre à quiconque ne comprendrait pas ainsi le dessein de l'auteur ; ils n'ont, au contraire, l'un et l'autre que la juste mesure dès que nous nous plaçons à son point de vue.

Je lui suis spécialement reconnaissant du dernier chapitre et surtout de la première page de ce chapitre : Ce n'est pas la plus belle assurément de son livre, celle qui est d'une beauté achevée et telle que l'on en a écrite bien peu de comparables, c'est l'enseignement que M. Huysmans met dans la bouche du confesseur de la sainte et qui va de la page cent à la page cent-sept ; il faudrait la graver dans le cœur de toutes les pauvres victimes de Dieu, cette page, il faudrait que les confesseurs la rappellassent sans cesse aux pauvres âmes qui gémissent sans cesse à leurs pieds.

J'aime mieux pourtant reproduire l'autre parce qu'elle achève de nous initier à la pensée de l'auteur. La voici :

« Telle est la vie de sainte Lydwine de Schiedam, elle réjouira sans doute les achristes (1) et affligera les nombreux catholiques qui par tiédeur de foi, par respect humain, par ignorance relèguent de leur mieux la mystique dans les asiles d'aliénés et les relèguent dans le rancart des superstitions et des légendes. A ceux-là les biographies expurgées des Jansénistes pourraient suffire si on n'avait à l'heure actuelle toute une école d'hagiographes prête à satisfaire leur haine du surnaturel en fabriquant des histoires de saints confinés avec défense d'en sortir sur la terre, des saints qui n'en sont plus. N'est-ce pas l'un de ces rationalistes et non l'un des moindres Mgr Duchesne qui, consulté il y a quelques années à propos d'une révélation de l'incomparable sœur Emmerich que venait de confirmer une découverte près d'Ephèse, répondit : « Je vous ai déjà dit qu'il est impossible d'introduire dans un débat sérieux un livre comme celui des visions de Catherine Emmerich ; l'archéologue se fonde sur des témoignages et non sur des hallucinations. » Voilà qui proféré par un prêtre est bien ; ce qu'il doit la contemner la mystique celui-là ! N'en déplaise aux oracles de ce gabarit,

(1) J'imagine que ce mot désigne ceux dont saint Paul assure qu'ils n'ont ni Dieu ni Christ, ni espérance en ce monde ou peut-être les ennemis de Jésus-Christ à moins que ce ne soit à la fois les uns et les autres.

Digitized by Google

il convient pourtant d'affirmer que, si étrange qu'elle apparaisse, l'existence de Lydwine ne se singularise par rien d'anormal, ni par rien de neuf. »

L'auteur n'imagine pas que les saints doivent être exclus de l'histoire. Au contraire, ils sont avec l'évolution de l'humanité dans le rapport le plus intime. Leurs souffrances ne s'expliqueraient que par les crimes des hommes et la marche ascentionnelle de l'humanité a sa source vraie dans leurs vertus et leurs mérites. Il convient de féliciter l'auteur de sainte Lydwine de n'appartenir point à cette catégorie d'écrivains qui, racontant l'histoire universelle, ne trouvent point la place de Jésus-Christ. Il la trouve, lui, et il a raison de penser et d'écrire que les saints même et peut-être surtout les plus ignorés, continuent son action rédemptrice.

Et c'est en effet ce qu'il prouve dans tout le reste du chapitre. Lorsqu'on est pénétré de christianisme comme l'est évidemment l'auteur de sainte Lydwine, on ne peut pas ne pas sentir le danger que recèle pour la foi, la foi des simples surtout, le travail dissolvant d'une certaine critique. Peut-être ces savants eux-mêmes y gagnent peu dans leur vie surnaturelle à tant critiquer ; ils ont eu cependant moyen de se tirer d'affaire et d'ailleurs il leur faut si peu de foi pour qu'ils s'en trouvent assez. Mais, quand on pense aux victimes de leur vaine science négative, on ne peut pas ne pas détester leur œuvre et l'aveuglement qui la commet.

J'avoue que je me sens disposé à pardonner beaucoup s'il en avait besoin à l'homme qui a écrit cette page. A-t-il vraiment besoin qu'on lui pardonne beaucoup ? Je n'ai point lu ses ouvrages antérieurs, mais celui que je viens de louer de tout mon cœur suffit pour m'obliger à répondre : Oui.

Je veux pourtant dire ce que je lui pardonne, afin qu'après moi personne n'ait plus à lui pardonner.

Son Monseigneur Duchesne ne connaît pas plus la mystique que lui Huysmans la langue de Bossuet. Quel plaisir peut-il goûter ? j'aimerais à le lui entendre dire, à nous mettre en face de ce problème qui semble insoluble. Comment se peut-il qu'un homme qui pense si juste parle une langue si fausse ? On me dit que c'est la langue décadente. Je trouve bon qu'on use de cette langue-là pour parler des choses de ce siècle décadent en effet à tant d'égards et pourquoi ne le trouverais-je pas bon ? Certain comme je le suis de ne lire plus jamais aucun livre écrit en décadent. Mais les idées chrétiennes demandent une expres-

Digitized by Google

sion plus digne, moins touffue aussi, pour ne pas dire moins grotesque et moins échevelée. Les idées chrétiennes sont divines, la majesté leur sied ; elles sont anciennes, même éternelles, et se refusent selon saint Paul à la profane nouveauté du monde. Est-il vraiment utile d'ailleurs pour donner cours à une idée de la rendre inintelligible ou de l'exprimer d'une manière qui étonne et détonne ? Peut-être M. Huysmans n'est-il pas de race française, son nom semble l'indiquer et alors son cas serait affaire d'atavisme. Peut-être aussi trouve-t-il qu'il est difficile d'écrire dans la langue des maîtres avec une perfection suffisante, ce serait modestie de bon aloi sans doute, mais exagérée. Quoi qu'il en soit, je regrette qu'il ait écrit son livre dans ce style sans doute à la mode ; la mode décadente passera comme toutes les modes et son livre avec, ce qui sera grand dommage ; il l'aura voulu.

Après tout ces « achristes », ces « parfums têtus », ces « âmes qui craquent », ces « astres » etc... tout cela ressemble au français comme une Marseillaise ornée de fioritures à l'italienne ressemble au chant mâle et victorieux de l'armée du Rhin. Puisque Dieu, qui lui avait donné un grand talent, a daigné pénétrer si parfaitement son intelligence des splendeurs de la vérité chrétienne, qu'il écrive en français ; entre les langues modernes, c'est la langue lumineuse, la langue eucharistique.

Fr. Exupère.

***

Les Sacrements expliqués, par le R. P. Arthur Devigne, traduit de l'Anglais, prix 6 fr. — (Avignon, Aubanel, frères).

Les doctrines religieuses ont de tous temps passionné les hommes. Mais à notre époque le côté dogmatique ne semble plus être approfondi avec autant d'ardeur que dans le passé, où même des écrivains profanes possédaient une science théologique très étendue ; actuellement, le nombre est incalculable de ceux qui dissertent dans le vague de mots imprécis et sans connaître avec sûreté les questions qu'ils traitent. Or, cette ignorance due presque toujours à une sorte de parti-pris et de mauvais vouloir, est la principale source des grossières erreurs qui se répandent partout ; c'est en elles que prennent racine des attaques puériles pour l'esprit prévenu, mais dangereuses, pour celui qui, n'étant pas éclairé, ne s'aperçoit pas qu'elles sont spécieuses et sans fondement. Combien de catholiques pratiquent leur religion sans en connaître les bases inattaquables ! Combien même d'adversaires déversent leur venin sans avoir jamais étudié l'objet de leur haine, et qui sait si cette étude ne désarmerait pas leur activité à porter des coups à tort

Digitized by Google

et à travers ! En tous cas, il est sûr que le culte catholique aurait un défenseur invulnérable en la personne de chaque fidèle, si celui-ci cherchait à s'instruire sur les questions qui se rapportent aux sacrements de l'Église, à condition qu'il ne se contente pas d'une connaissance plus que sommaire, mais qu'il veuille des explications serrées et conformes à la doctrine. C'est en ce sens qu'un livre tel que : *Les Saments expliqués*, du R. P. Devigne, peut rendre d'éminents services à la défense de la foi. Certes, il n'appartient pas à un profane de juger une œuvre basée aussi rigoureusement sur les textes et les enseignements de l'Église, d'autant plus qu'il s'agit là de science ecclésiastique pure dont l'exposé est fait avec une méthode et une concision parfaites. La grâce et les signes sensibles par lesquels elle se communique à l'âme sont successivement analysés par le savant auteur, qui s'attache surtout à examiner, l'une après l'autre, toute objection et à renverser toute hérésie, cela, sans périphrase ni détour, mais par la seule force des textes dont les citations, au cours de ces études, forment un foyer de lumière. Si aride que puisse paraître la question de la grâce traitée avec détails et en faisant ressortir les erreurs de Jansénius et de tant d'autres, il n'est pas un esprit cultivé qui ne s'intéresse à ces pages constituées par les éléments de la lutte d'où Bossuet sortit vainqueur. A plus forte raison, le croyant les lira-t-il avec fruit. Quant aux Sacrements, la valeur de chacun est mise en relief, toujours avec cette même précision dont on peut dire que c'est la qualité maîtresse du livre ; et aucun point n'étant laissé dans l'ombre, grâce à cet ouvrage, il n'est permis à personne de pécher par ignorance : or, l'ignorance fait souvent plus de mal que la haine...

*
* *

EDUCATION ET PATRIOTISME, par le R. P. Terrade. Prix 3 fr. — Paris, librairie Poussielgue, rue Cassette, 15.

« Quand on est un grand chrétien, disait le comte Molé, on devient aisément un grand citoyen. »

Cette belle pensée semble avoir inspiré l'auteur dans le choix des monographies, publiées sous forme de discours, à la clarté de ce titre : *Education et Patriotisme.*

Prenez n'importe quelle étude du R. P. Terrade : *Foyer chrétien*, *Jeunesse et Croisade*, le *Courage chrétien dans la vie militaire*, *Immortalité de la France chrétienne*, *Lamennais*, ici et là, vous verrez s'affir-

Digitized by Google

mer, par la lumière ou par l'ombre, l'alliance indissoluble de la Religion et du Patriotisme.

La prose du P. Terrade carillonne hardiment le *Réveil de l'Idéal chrétien* (p. 21).

Elle enveloppe « con amore », de ses ondes harmonieuses, l'*Eglise* (p. 1), la *Mère*; l'*Enfant* (p. 53), la *France* (p. 105-127), ces immortelles amours, ces augustes faiblesses!

Elle tinte, non sans espérance, le glas poignant *des Victimes du Bazar de la Charité* (p. 149), dont les cendres calcinées fleurissent toutefois en un printemps d'héroïque sourire d'amour et de générosité.

Elle sonne, dans l'eurythmie du XVIIe siècle, les aristocratiques sermons, les oraisons funèbres dont Mme de Sévigné était si friande.

Elle se lamente enfin, avec la tristesse d'une cloche de cathédrale désaffectée, sur le drame intime, l'un des plus émouvants de notre temps, — de ce vieux prêtre, le frère de Châteaubriant et de de Maistre, l'émule de Bossuet, qui sut si étrangement unir aux fulgurances de l'âpre et orgueilleux génie d'un Tertullien les tendresses d'âme d'un saint Ambroise. Même à côté des *Etudes morales* de Caro, après le *Lamennais intime* du P. Roussel, le *Lamennais inconnu* du P. Laveille, les *Confidences de Lamennais* par Arthur de la Villerabel, et le bel ouvrage du R. P. Mercier sur l'illustre écrivain, la monographie consacrée par le P. Terrade à *ses Lettres et à son action sur les âmes*, est un vrai trésor documentaire de choses exquises.

A mon avis, ce chapitre est le chef-d'œuvre du volume.

Le P. Terrade est un charmeur. C'est de plus, un militant.

Orphée et Tyrtée lui ont prêté leur lyre. « La plume et la parole, écrit-il (p. VIII), sont une épée, et chacun doit prendre son poste de combat. »

Le sien est à coup sûr en tête des *jeunes*. Il les connaît, il les aime, il parle la langue de leurs âmes.

Quelles cimes lumineuses il rêve pour leurs vingt ans!

Relisez *saint Thomas d'Aquin, patron des Ecoles catholiques*.

Par le trait historique, par le mot neuf, imprévu, toujours de belle venue, il tient en éveil leur imagination, il aiguillonne leur esprit, il émeut leur cœur, il enlève leur âme.

Il excelle à draper dans une forme de franche modernité la majesté antique de l'idée, à couronner des roses d'une étincelante poésie la grandeur marmoréenne des principes de l'Evangile. »

« Ni mépris du passé, ni peur de l'avenir », telle est, en littérature, sa devise.

Digitized by Google

Chez lui, toujours l'image est une évocation. Voulez-vous des enluminures riches de nuances, stylisées avec un soin si jaloux du détail qu'on dirait des émaux : voici le *Cygne* (p. 45), le *Calice d'or* (p. 38), *l'Aigle de Dante* (p. 31). Voici encore la *Statue des déserts de Lybie* p. 76), la *Croix brisée par la foudre* (p. 205).

« Les mots sont un miroir, disait saint Augustin, et derrière les mots on voit passer les âmes, et au fond des âmes on voit passer Dieu. »

Les âmes et Dieu ! Le livre du P. Terrade est translucide de cette double beauté, de ce véritable amour.

Aussi son œuvre est-elle une œuvre d'artiste autant que d'apôtre.

P. Léon,
O. M. C.

∴

L'Œuvre des Vocations ou la Question vitale du Recrutement, par H. Rousseau, Pr. S. M., Directeur de l'Institution Sainte-Marie de Besançon. Prix, 2 fr. 50 — Paris, librairie Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

Est-il œuvre plus importante à l'heure présente ou question plus actuelle que celle du recrutement sacerdotal ? Laissez les séminaires se désemplir, les vocations religieuses s'étioler, et, en moins de vingt ans, les paroisses seront abandonnées, le culte extérieur devenu impossible et la religion presque disparue de notre belle terre de France.

Il est un fait indéniable, c'est que là où le prêtre n'est plus, ombre vivante de Jésus-Christ, mémorial perpétuel du Rédempteur, Dieu est vite oublié et les hommes, laissant là toutes pratiques religieuses, retournent au paganisme. Il faut des prêtres et des religieux pour conserver la foi dans les âmes, et sans culte extérieur la religion n'est plus qu'un vain mot. Or, il est constant que, depuis quelques années, dans beaucoup de diocèses les vocations diminuent, nombre de paroisses restent sans pasteur et l'avenir apparaît menaçant.

Le remède à cet état de choses, à cette crise des vocations est indiqué et développé magistralement dans un ouvrage que M. H. Rousseau, pr. S. M. vient de faire paraître sous ce titre : *La Question vitale du recrutement*. « Il nous a semblé, écrit l'auteur dans son Avant-Propos, que l'on ferait un travail non dépourvu d'utilité en rédigeant une sorte de *Manuel du recrutement* sacerdotal et religieux, où l'on mettrait en lumière les raisons nombreuses pour lesquelles nul ne doit plus se

Digitized by Google

désintéresser de la culture des vocations et où l'on tracerait aussi la méthode à suivre pour semer, cultiver, consolider et examiner les vocations. » Et on peut ajouter qu'il a parfaitement réussi. Nous n'en voulons d'autre preuve que ces quelques lignes extraites du rapport adressé par M. le Vicaire Général Labeuche à Monseigneur l'Archevêque de Besançon, au sujet de cet ouvrage :

Il est peu de livres d'une actualité plus saisissante que celui dont nous sommes heureux d'annoncer la publication. *L'Œuvre des Vocations, le Recrutement sacerdotal et religieux*, tel est le sujet délicat de cet ouvrage dû à la plume de M. Rousseau, directeur de l'Institution Sainte-Marie de Besançon.

La compétence de l'auteur est d'autant moins discutable qu'il est mêlé lui-même à ce genre d'éducation et qu'il ajoute le savoir du penseur et du philosophe, disons mieux (et c'était indispensable dans le cas présent) du psychologue de race à l'expérience incontestée du directeur de jeunesse.

Voici d'ailleurs l'appréciation autorisée de M. le Vicaire-Général Labeuche, dans son rapport à Monseigneur l'Archevêque de Besançon :

« Nombre d'écrivains ont traité de nos jours cette question vitale. Avec cette modestie qui caractérise le vrai talent, le distingué directeur de l'Institution Sainte-Marie de Besançon reconnaît volontiers que « tous les matériaux de son travail existaient déjà », mais ils étaient disséminés dans une quantité de brochures qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir sous la main ; le mérite du livre de M. Rousseau, c'est de nous offrir tous ces matériaux merveilleusement disposés et harmonieusement coordonnés.

« Le style de l'ouvrage est correct et élégant dans sa belle simplicité : la doctrine est d'une irréprochable exactitude. Plusieurs chapitres, en particulier le neuvième, sur la manière de procéder à l'examen de la vocation, dénotent un penseur sagace et un psychologue expérimenté.

« Au reste rien d'inutile dans ce volume si étudié et si complet. On n'y rencontre ni détails fastidieux, ni considérations purement spéculatives, tout y est éminemment pratique.

... « Je reste convaincu que cet ouvrage rendra en outre de très réels services aux directeurs des grands et petits séminaires ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à la question capitale du recrutement. »

L'approbation de Mgr Petit, ce prélat éminent en science sacerdotale et si compétent en matière de vocations, est trop précieuse pour

Digitized by Google

que nous ne cédions pas au plaisir de citer textuellement ce document qui fait tout à la fois et fort délicatement l'éloge du livre et de son auteur :

« Après avoir pris connaissance du rapport élogieux qui précède, Nous approuvons volontiers *L'Œuvre des Vocations* de M. l'abbé Rousseau. Nous étions sûr, à l'avance, que rien ne sortirait de sa plume qui ne fût digne du prêtre, du religieux, de l'éducateur expérimenté que nous connaissons.

« Nous bénissons très affectueusement son Œuvre et Nous sommes sûr du bien qu'elle fera, parce qu'elle est le fruit d'un esprit supérieur et d'une âme très sacerdotale.

A Besançon, le 29 avril 1901.

† Fulbert, *archev. de Besançon.*

***

Le Grand Schisme d'Occident, par le chanoine L. Salembier, professeur d'histoire à l'Université de Lille, prix 3 fr. 50, Paris, librairie veuve Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

Ce qui caractérise cette histoire du *Grand schisme d'Occident* ce n'est pas seulement la science profonde du sujet, la force d'une vérité historique puisée aux meilleures sources. Il y a mieux encore : c'est, dans une pareille anarchie des âmes, des doctrines et des divers pays catholiques divisés en deux et parfois en trois misérables lambeaux, c'est, disons-nous, la lumière de l'ordre dans un plan où se résume, sans confusion, le désordre du schisme, peint à grands traits !

Le lecteur, avec un peu d'attention, ne risque pas de s'égarer.

Dix-sept chapitres ont suffi à l'historien pour éclairer un sujet qui a fait jaillir dans le passé des torrents d'obscure érudition.

Nous voyons en quelques pages et comme d'un seul coup d'œil, paraître et disparaître les Papes de Rome : Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII ; ceux d'Avignon : Clément VII, Benoît XIII ; ceux de Pise : Alexandre V, Jean XXIII. Après le concile de Pise, nous assistons à celui de Constance : c'est alors la déposition de Jean, la magnanime abdication de Grégoire, la déchéance de Benoît, enfin l'élection de Martin V, un vrai pape. Voilà pour l'ensemble.

Ce serait bien sec parfois, si le cœur de l'écrivain n'accompagnait son esprit ; et si le théologien n'était à la hauteur de l'érudit.

Son âme se peint dans la douleur qu'il éprouve à tant d'années du

Digitized by Google

passé. Il sent ce qu'il a lu, ce qu'il pense, en écrivant comme s'il était le contemporain des cruels et dramatiques événements dont il s'est fait l'historien. En quelques endroits même sa douceur ou plutôt sa charité va jusqu'à une apparente incertitude. Il se reprend pour juger avec moins de sévérité tel pape, entre autres, Urbain VI « inflexible dans ses volontés, précipité et fantasque dans ses projets de réforme, plus rude que prudent et plus passionné que sage ». L'auteur condamne aussi Clément VII d'Avignon, qui soumet les clercs aux magistrats civils et aux princes. « Et cependant, ajoute-t-il, peut-être fut-il de bonne foi ! Peut-être mérite-t-il d'être plaint plus encore que blâmé, Il est des temps où le plus difficile n'est pas de faire son devoir mais bien de le connaître. »

Saint Simon eût été tout pour ou tout contre avec une lumière d'imagination, qui n'est pas toujours celle de la vérité. M. le docteur Salembier, au contraire, après avoir jugé suivant la raison de l'homme colorée par l'imagination soumet, son appréciation au jugement de Dieu. C'est d'une âme délicate.

Mais qu'il est heureux lorsqu'il rencontre sous son pinceau un Pierre de Luxembourg, un Vincent Ferrier, tous deux attachés par une erreur presque inévitable de l'esprit à des Papes qui n'en étaient point et cependant saints jusqu'aux miracles, par l'intégrité de la volonté ! C'est Vincent Ferrier longtemps fidèle à son pénitent, Benoît XIII, qu'il abandonne du moment où il a découvert et palpé cet indomptable orgueil qui le conduira, en quelque sorte, à l'impénitence finale.

M. le professeur Salembier raconte d'une façon dramatique les derniers moments et la mort de l'antipape dans ce château-fort de Féniscala en Espagne, où, réduit à quelques serviteurs, il restera excommunié et excommuniant. C'est une des figures les plus en relief du livre que celle de ce Pierre de Lune, mélange singulier de force, de grandeur, de fourberie, de superbe, une des images les plus vraies de l'ange déchu.

Avec les saints, un sujet de consolation pour l'écrivain, homme de foi avant tout, c'est le trésor de l'Eglise, qui reste intact malgré la division momentanée des obédiences ; ce sont les sacrements qui continuent à enrichir, à guérir et à sauver les âmes dans l'Europe catholique. L'unité reste là avec le salut ! Jean Huss, l'hérésiarque, quand dure encore le schisme, expie ses erreurs et son opiniâtreté par le supplice du feu.

La note pittoresque ne manque pas, même au schisme d'Occident. L'Université de Paris accorde ou refuse à Benoît XIII l'obédience et

Digitized by Google

tout ce qui en dépend, pour des motifs plus ou moins désintéressés. Et cet énergumène, Jean Petit, dans une des assemblées ecclésiastiques tenues à Paris, au début du XVe siècle, à l'occasion du schisme, y déploie, une éloquence grotesque. D'autre part, deux rivaux en papauté, Grégoire XII et Benoît XIII, résolus à une entrevue pour régler le différend et abdiquer, au besoin, ne parviennent jamais à se rencontrer.

Il résulte enfin de l'étude si consciencieuse, si complète, et si vivement sentie de M. le docteur Salembier, que notre situation actuelle, si précaire qu'elle soit, est encore meilleure que celle du commencement du quinzième siècle. Où en serions-nous en ce moment de crise si trois Papes se disputaient l'empire des âmes? Que deviendrions-nous si le schisme déchirait comme alors chaque église, chaque chapitre, chaque ordre religieux et même chaque monastère? C'est ce qu'on s'est demandé avec effroi, nous le savons, dans les maisons religieuses et les séminaires où le livre de M. le chanoine Salembier a été lu au réfectoire.

Aussi, en ce moment, notre meilleur espoir est-il dans l'union de tous les fidèles sous l'autorité la plus puissante, j'allais dire, l'unique, qui s'élève sur tant de ruines, le Pape incontesté, le Pontife infaillible dont la doctrine sauvera le monde.

A. Charaux,
doyen de la Faculté des lettres de Lille.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant.
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Eglises de France sont-elles d'origine Apostolique

I.

La question de l'origine des Eglises de France ayant été soulevée de nouveau, dans ces derniers temps, et résolue dans des sens différents par des hommes d'une science et d'une érudition reconnues, il nous a semblé qu'il ne serait pas hors de propos d'en parler dans les *Etudes Franciscaines*. Nos lecteurs nous sauront gré, croyons-nous, si nous rappelons ici ce qui a été dit d'important sur une matière qui tient de si près au sentiment religieux et patriotique, et si nous indiquons quelle a été, pendant de longs siècles, la croyance commune de nos Eglises sur ce point de leur histoire.

Ce qui nous frappe, tout d'abord, dans l'établissement du christianisme dans notre patrie, c'est que les opinions sur l'époque où il eut lieu ont varié, en France, surtout depuis deux siècles. Jusque-là on admettait généralement que la religion chrétienne avait été prêchée dans la Gaule méridionale par saint Lazare, premier évêque de Marseille, par ses deux sœurs, sainte Marthe et sainte Marie Madeleine, et par saint Maximin, un des soixante-douze disciples. On regardait comme certain que, sous l'empereur Claude, saint Pierre avait envoyé dans les Gaules sept évêques accompagnés d'autres missionnaires. Enfin, on acceptait, dans leur sens naturel et obvie, les paroles de Tertullien disant aux juifs « que les diverses nations des Gaules s'étaient sou-

Digitized by Google

mises au Christ avec le reste de l'univers (1). » Telle était l'ancienne tradition.

Mais, vers la fin du dix-septième siècle, un certain nombre d'écrivains, entraînés par l'autorité de Launoy, se mirent à l'attaquer, prétendant qu'elle n'était pas conforme à l'histoire, et qu'elle datait seulement du dixième siècle. On vit des catholiques éminents qui, sans y regarder de plus près, répétèrent ce qu'ils entendaient dire ; et cette opinion devint tellement dominante, en France, qu'on se mit à changer la tradition des bréviaires et des missels, tant à Paris que dans d'autres diocèses. Cependant l'Eglise romaine dans son bréviaire, dans son missel et son martyrologe, aussi bien que dans ses écrivains les plus autorisés, conservait l'ancienne tradition, d'ailleurs si honorable pour la France. Les autres pays imitaient l'Eglise de Rome.

Nous voici donc, en France, devant deux opinions ou deux écoles, l'une dite *traditionnelle*, et l'autre *critique* ou *grégorienne*, qui, relativement à l'origine de nos Eglises, sont séparées par un intervalle de deux siècles. Nous ne prétendons certes pas avoir qualité pour décider une question sur laquelle tant de recherches et tant de discussions n'ont pas complètement fait la lumière. Mais nous ne saurions admettre ce que disent certains auteurs « qu'on finira peut-être par la ranger, faute de données suffisantes, parmi les problèmes insolubles. » Il nous semble qu'on peut arriver à une solution satisfaisante, tout en reconnaissant que certains détails de moindre importance ne seront probablement jamais connus.

Nous avons partagé ce travail en plusieurs articles. Dans le premier, nous avons voulu fixer d'abord l'état de la question, puis exposer la doctrine des deux écoles en indiquant leurs principaux arguments. Dans les autres, nous discutons

(1) Tertull. *Adversus Judæos*, c. 7. — Ces diverses nations des Gaules sont les quatre provinces en lesquelles Auguste les avait divisées, savoir : Narbonne, Lyon, la Belgique et l'Aquitaine.

Digitized by Google

la valeur des deux opinions ainsi que des raisons qui les appuient, et nous dirons, enfin, de quel côté nous paraît être la vérité historique.

*
* *

Etat de la question — Le point fondamental dans la présente difficulté n'est pas de savoir si les premiers apôtres de notre patrie ont été envoyés par saint Pierre lui-même ou par saint Clément, ni s'ils sont venus ensemble ou séparément. Malgré leur importance, ces questions sont abandonnées à la liberté de discussion et ne pourront peut-être jamais recevoir une solution complète. Mais il est un fait sur lequel les savants sont aujourd'hui d'accord, savoir : l'introduction de la foi chrétienne en Gaule avant la fin du premier siècle.

M. l'abbé Chevalier, président de la société archéologique de Touraine et l'un des plus habiles adversaires de l'apostolicité de nos Eglises, reconnaît que les Gaules ont été sillonnées par des prédicateurs de l'évangile, dès le premier siècle, dans toutes leurs parties. « Tout le monde, dit-il, est d'accord sur ce point fondamental. Il n'est pas douteux qu'une première mission chrétienne ait été envoyée en Gaule du temps même des apôtres ou de leurs successeurs immédiats et particulièrement de saint Clément... A défaut de textes, le sentiment chrétien suffirait pour nous dire que la Gaule ne pût être entièrement négligée au milieu de cette immense prédication qui, selon l'ordre du divin Maître, se proposait de porter la bonne nouvelle à l'univers entier (1). »

Après avoir reproduit une note de M. Paulin Paris insérée en tête de sa nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France*, l'auteur ajoute : « Nous partageons volontiers le sentiment du savant membre de l'Institut de France. Nous croyons avec lui que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être

(1) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

éclairée, la première, des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler du grand mouvement qui allait bientôt changer toutes les conditions sociales. »

De son côté, M. l'abbé Duchesne, aujourd'hui le plus éminent représentant de l'école *grégorienne*, fait cette judicieuse remarque : « Saint Pothin est le premier évêque gallo-romain dont le nom se soit conservé. Ce n'est pas à dire qu'il soit le plus ancien évêque des Gaules ou que ce pays n'ait pas reçu la lumière de l'évangile dès le temps des Apôtres. Autre chose sont les faits connus, autre chose les faits réels. Le christianisme doit être aussi ancien en Gaule que dans les pays de situation géographique analogue, l'Afrique par exemple. Mais nous ignorons ses débuts en Gaule comme en Afrique (1). »

Nous savions déjà, par le témoignage de sept évêques gallo-francs écrivant à sainte Radegonde, et dont saint Grégoire de Tours nous a conservé la lettre intégrale, « que les éléments de la foi chrétienne naquirent dans les régions des Gaules, dès l'origine même de la religion catholique ; *cum ipso catholicæ religionis exortu carpissent gallicanis in finibus veneranda fidei primordia respirare* (2). » Mais, n'eussions-nous aucun témoignage de ce fait, l'induction tirée de la marche générale de l'évangile au premier siècle, nous obligerait à l'admettre.

En effet, la vaste unité romaine, providentiellement préparée, était un lieu parfaitement sonore : toute parole prononcée avec quelque force à Antioche, à Alexandrie, à Rome retentissait jusqu'aux extrémités de la terre. La Gaule, en particulier, était de facile accès, et aussi, grâce aux quatre grandes voies ouvertes par Auguste, de facile pénétration. Aussi par le seul mouvement administratif, militaire, commercial, le prosélytisme chrétien dut-il aborder de bonne

(1) *Les Origines chrétiennes*, chap. XXVI.
(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franç.*, IX, 39.

Digitized by Google

heure sur la côte provençale pour gagner de là, de proche en proche, simultanément avec l'expansion de la civilisation romaine, la Gaule entière.

Il ne s'agit donc pas de savoir si la prédication de l'évangile a eu lieu dans notre patrie pendant les deux premiers siècles : ce point est acquis à l'histoire. Nous ne cherchons pas non plus dans quelle mesure la foi chrétienne entama la population gauloise. Mais le point précis qui divise les savants, c'est la date des *Eglises constituées*, de l'établissement de la *hiérarchie sacrée* dans les Gaules. Les chrétiens gaulois formèrent-ils, dès l'origine, des communautés régulières ? Bon nombre de nos sièges épiscopaux remontent-ils aux Apôtres ou à leurs premiers disciples ? Telles sont les questions auxquelles il faut répondre.

*
* *

Ecole traditionnelle. — Les représentants de cette école considèrent comme un fait incontestable que l'établissement des Eglises de France débute avant le milieu du premier siècle et comprend quatre grandes missions successives qui fondent la hiérarchie épiscopale dans soixante-quinze cités gauloises.

1° Ils disent avec la tradition que les premières prédications de l'Evangile dans les Gaules furent faites par saint Lazare, ses deux sœurs Marthe et Marie Madeleine, et par saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples. Ces premiers apôtres, éloignés de leur pays par la violence de la persécution, probablement celle d'Hérode Agrippa, furent poussés jusqu'à Marseille sur un vaisseau désemparé. Saint Lazare devint le premier évêque de la cité phocéenne, et saint Maximin de la ville d'Aix. On sait, en outre, par les *Monuments inédits* de M. Faillon, que Fréjus, Gap, Tarascon honorent aussi saint Maximin comme leur premier Père dans la foi.

2° La seconde mission paraît plus importante. Nous voyons,

Digitized by Google

en effet, saint Pierre faire choix de sept évêques destinés à évangéliser la Gaule, savoir : saint Paul Serge à Narbonne ; saint Trophime à Arles ; saint Saturnin à Toulouse ; saint Martial à Limoges ; saint Austremoine à Clermont ; saint Gatien à Tours ; et saint Valère à Trèves. Furent envoyés aussi avec eux saint Ursin, qui devint évêque de Bourges ; saint Front qui se fixa à Périgueux ; saint Georges au Puy ; saint Pérégrin à Auxerre ; saint Clément à Metz ; enfin, saint Crescent vint à Vienne, envoyé par saint Paul, lors du voyage de cet apôtre en Espagne.

3° C'est le pape saint Clément, auparavant évêque de Metz, qui envoie le troisième groupe apostolique. Il se compose de saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris, de saint Sanctin de Meaux, de saint Taurin d'Evreux, de saint Julien du Mans, de saint Géry de Cambrai, de saint Lucien de Beauvais, de saint Amator d'Autun, etc.

4° Enfin, vers l'an 152, un quatrième groupe d'hommes apostoliques, parti des rivages de l'Asie-Mineure, vient s'établir à Lyon, et donne à cette chrétienté un évêque, des prêtres et une organisation définitive. Saint Pothin, qui était à la tête de ce groupe, gouverna, pendant de longues années, l'Eglise de Lyon ; et lorsqu'il subit le martyre, dans la persécution de Marc-Aurèle (177), il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

Tel est en abrégé l'enseignement de l'école traditionnelle sur l'établissement du christianisme dans les Gaules. On peut dire qu'elle le regarde comme un drame qui débute avant le milieu du premier siècle pour durer cent ans, et qui se divise en quatre actes ou quatre grandes missions.

Si nous lui demandons maintenant sur quelles preuves elle appuie une telle doctrine, elle répond que la première lui est fournie par l'induction. « Vous admettez, dit Dom Chamard à M. l'abbé Chevalier, l'antiquité de la foi chez les peuples de la Gaule, la prédication de l'évangile parmi nous dès la première heure. Mais vous ajoutez aussitôt que cette première évangélisation « nécessairement rapide et nomade »,

Digitized by Google

vu le petit nombre des missionnaires, ne créa point sur notre sol des sièges épiscopaux fixes. C'est oublier la pratique constante des Apôtres qui ont fondé partout des Eglises « sur la base durable de la hiérarchie » : c'est méconnaître le témoignage de l'histoire, qui nous montre partout des évêques stationnaires (1).

Nous trouvons un second argument dans les témoignages de l'antiquité. On peut voir réunis en faisceau par M. l'abbé Brémenson les textes favorables à l'apostolicité de nos Eglises (2). On y lit, par exemple, que saint Irénée parle explicitement « d'Eglises établies dans les Germanies et parmi les Celtes ; » et encore, que saint Epiphane entend le texte de saint Paul sur la mission de Crescens *in Galatia*, de la Gaule ; ce qui est d'ailleurs la leçon du *Codex sinaiticus*.

Mais le témoignage le plus remarquable et en même temps le plus décisif, est celui de dix-neuf évêques de la province d'Arles, écrivant à saint Léon le Grand. Ils rappellent comme un fait « connu de la Gaule entière et que n'ignore pas la sainte Eglise romaine, qu'Arles eut pour premier évêque saint Trophime, envoyé par l'Apôtre saint Pierre, et que de cette source la foi se répandit peu à peu sur la Gaule entière (3). »

On sait quelle force nouvelle ces témoignages, déjà si concluants par eux-mêmes, ont reçu de la publication récente des *Monuments inédits* du savant sulpicien, M. Faillon.

Enfin, un troisième argument se tire de la tradition des Eglises elles-mêmes. « La tradition, dit M. l'abbé Duchesne, quand elle existe, telle doit être la pierre angulaire (4). » Or, pendant de longs siècles, soixante-quinze de nos Eglises, avec un accord capable de faire impression, se réclamaient des Apôtres. Comment ne pas reconnaître dans ce fait la note

(1) *Etablissement du Christianisme.*
(2) *Essai sur les Origines des Eglises des Gaules* (Paris, 1897).
(3) Sirmond, *Concil. ant. gall.* t. I, p. 89.
(4) *Les Catalogues épiscopaux.*

Digitized by Google

caractéristique d'une véritable tradition ? Sans doute les traditions ont été, ici ou là, amplifiées par la légende : on dira, par exemple, que tous les pieux personnages de l'évangile, pour peu qu'ils soient disponibles, la légende les envoie en Gaule. Mais, de l'aveu de tout le monde, les lois de la critique n'obligent nullement à appliquer à l'histoire la théorie du « bloc ». Aussi voyons-nous les auteurs les plus graves admettre sans difficulté que dans des exagérations manifestes il y a moins la dénégation que l'attestation d'un fond réellement historique.

Cependant, qu'il nous soit permis de faire remarquer, en passant, que les défenseurs de l'apostolicité des Eglises de France peuvent écarter de cette thèse générale les documents connus sous le nom de *légendes*. Méprisés par les champions de l'opinion *grégorienne*, ils deviennent peut-être inutiles dans une discussion purement scientifique dont les principes doivent être admis par les esprits les plus difficiles (1). « Mais, dit Dom Chamard, si nous pouvions sans inconvénient sacrifier aux scrupules de la critique moderne les *Actes des Saints*, il n'en était pas de même des autres monuments de l'histoire ecclésiastique (2). »

Nous examinerons de plus près, dans un prochain article, la valeur historique de ces preuves, et nous verrons comment elles peuvent supporter l'examen de la critique moderne.

*
* *

Ecole critique ou grégorienne. — « Par où les uns finissent les autres commencent : la mission gréco-asiatique de la vallée du Rhône, dernier acte de l'évangélisation ou plutôt de

(1) M. l'abbé Duchesne est très décidé contre les légendes : « C'étaient, dit-il, des impressions non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes, d intérêts de clocher ; c'étaient parfois de pures fictions de lettrés. » (*Les Catalog. Episc.*) — « On était au temps des Trouvères et des Troubadours, » dit de son côté E. Bernard (*Les Origines de L'Eglise de Paris*, p. v.)

(2) *Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules.*

Digitized by Google

l'organisation chrétienne des Gaules pour l'école *traditionnelle,* aux yeux de l'école *grégorienne* en est le premier (1). »

Si l'on s'en rapporte à ce que disent les partisans de l'école *grégorienne*, saint Pothin serait le premier évêque que l'histoire connaisse sur le sol gaulois, et tous les récits contraires sur la période antérieure à l'an 150 ne seraient que légende ou conjecture. Les sept évêques qui fondèrent les Eglises de Narbonne, Arles, Toulouse, Limoges, Tours, Paris, Clermont auraient été envoyés non par saint Pierre ou saint Clément, mais deux siècles plus tard, vers l'an 250 par le pape saint Fabien.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les partisans du système *grégorien*, comme M. Paulin Paris, M. l'abbé Chevalier et, croyons-nous, tous les savants de nos jours, admettent « que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats ; que la Gaule narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être éclairée, la première, des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile (2). » On voyait donc des chrétiens dans les Gaules dès le premier siècle ; il y eut aussi parmi les missionnaires des évêques régionnaires, mais, ajoute-t-on, « il ne paraît pas qu'il y eût des sièges épiscopaux fixes. »

Car, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans, une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. Comme le remarque justement Pascal, « la nature agit par progrès : *Itus et reditus.* Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais... Le flux de la mer se fait ainsi ; le soleil semble marcher ainsi (3). » « Ainsi, conclue-t-on, a marché le christianisme. »

(1) Kraus, *Hist., de l'Eglise*, t. I., append.
(2) M. l'abbé Chevalier, (*loc. cit.*)
(3) *Pensées*, t. v. p. 202.

Digitized by Google

D'un autre côté, M. l'abbé Duchesne, qui dans son savant ouvrage : *Les catalogues épiscopaux*, croit avoir trouvé un argument décisif en faveur de l'école *grégorienne*, arrive aux conclusions suivantes touchant la date de fondation de nos églises. « La *Notitia Galliarum* mentionne cent treize cités, dont quatre peut-être ne furent jamais sièges épiscopaux ; par contre on trouve, dès avant la fin du IVe siècle, des évêques dans dix villes non mentionnées dans la *Notice* ; soit cent dix-neuf sièges épiscopaux. Un tiers seulement de ces sièges, une quarantaine, ont une date de fondation approximative. Lyon remonte au moins à l'an 150. Arles est de la première moitié du IIIe siècle : peu avant 250 on trouve Toulouse ; c'est aussi la date probable de Narbonne. Marseille doit avoir été de bonne heure un centre chrétien. Vienne, Trèves, Reims sont contemporains et de la seconde moitié du IIIe siècle.

« Bourges et Rouen semblent précéder de peu l'an 300. On rencontre vers la même date Bordeaux, Cologne, Paris, Soissons, Sens, Clermont. Le premier évêque d'Autun, Reticius, assiste au concile romain de 313.

« Une vingtaine de sièges datent des premières années du IVe siècle ou plutôt du règne de Constantin. Langres ne remonte qu'à 359 ; Embrun, Digne, Grenoble sont de la deuxième moitié du même siècle. Pour Bayeux, Avranches, Séez, Lisieux, Coutances, les plus anciennes mentions ne sont que du VIe siècle (1). »

Tel est l'ensemble des conclusions auxquelles arrive de nos jours l'école *grégorienne*.

Voyons maintenant les arguments qui les appuyent.

Il y a d'abord le texte de saint Grégoire de Tours, qui avec celui de Sulpice Sévère, a puissamment contribué à faire adopter scientifiquement la date de 250, comme étant celle de nos origines chrétiennes. Ces deux textes seront cités et discutés plus loin.

(1) Voir Kraus, *Histoire de l'Eglise*, append. — Nous discuterons ces conclusions de M. l'abbé Duchesne dans un autre article.

Digitized by Google

Viennent ensuite les arguments négatifs. M. l'abbé Chevalier, dans son ouvrage indiqué plus haut, après avoir cité quelques textes des Pères de l'Eglise attestant la prédication universelle de l'évangile, poursuit : « Ce sont des phrases oratoires et des tours poétiques, où se retrouve l'emphase naturelle au génie oriental, et dont il ne faut point presser rigoureusement le sens, l'expression dépassant évidemment la pensée. On peut en conclure que la bonne nouvelle fut disséminée partout dès l'origine, comme nous l'avons dit plus haut, par une prédication universelle, nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre de missionnaires ; mais il n'en résulte pas que des Eglises, et même des chrétientés *fussent organisées* partout dès le premier siècle. »

Le même argument est formulé et développé par M. l'abbé Lesêtre. D'après lui, la manière dont saint Irénée et Tertullien parlent des chrétiens gaulois suppose la foi déjà ancienne chez nos ancêtres et assez répandue, mais sans organisation hiérarchique (1).

Par ailleurs, les partisans de l'évangélisation des Gaules dans la seconde moitié du IIIe siècle, n'oublient pas de faire remarquer que saint Irénée, mieux placé qu'aucun autre Père pour nous renseigner sur ces faits et qui écrit au cœur de la Gaule, ne mentionne aucun siège épiscopal, aucun nom d'apôtre de la Gaule. Ensèbe ne connaît alors chez nous que le seul évêque de Lyon ; pour lui, « Irénée gouverne les paroisses (églises) de la Gaule entière (2). »

Enfin Théodore de Mopsueste observe, dans son Commentaire sur les Epitres de saint Paul, que, pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul apôtre ou évêque par province, « comme il se voyait, ajoute-t-il, il n'y a pas longtemps encore, en Occident. »

Si nous ajoutons que M. l'abbé Duchesne par les travaux publiés, dans ces derniers temps, sur les *Catalogues épiscopaux* a voulu élargir « la base documentaire, un peu étroite »

(1) *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres* (Paris 1896), p. 559, 564
(2) *Hist. Eccles.* V, 23.

Digitized by Google

de l'école *grégorienne*, nous aurons l'ensemble des preuves invoquées par cette école en faveur de son sytème.

Le savant critique interrogeant et comparant entre eux ces catalogues épiscopaux, établit tout d'abord que, parmi nos plus anciennes Eglises, vingt-quatre (1) ont de la série de leurs évêques des catalogues dignes de confiance, démontrés tels par d'autres documents, notamment par les signatures des conciles. Or, dans ces catalogues, « aucune série épiscopale n'est assez longue pour remonter jusqu'aux temps apostoliques, et l'ensemble des séries montre la hiérarchie ecclésiastique débutant parmi nous vers l'an 250 et se développant vers l'an 300 ; Lyon seul paraît en avance sur toutes les autres listes. » Ainsi, en prenant les signatures du Conciles d'Arles de 314, nous trouvons Avitianus, le deuxième nom du catalogue de Rouen, Verus, Imbetausius, Agraecius, qui tiennent le quatrième rang dans les listes de Vienne, Reims et Trèves, enfin Vocius, le neuvième nom de la série lyonnaise. « Cet accord négatif et positif ne constitue-t-il pas, à sa manière, un grave témoignage ? (2) »

Enfin, pour être complet, disons que l'épigraphie chrétienne a semblé favoriser sur certains points le système *grégorien*.

M. Le Blant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, étudie avec la pénétrante précision des méthodes modernes le témoignage incorruptible des monuments lapidaires. Partant de ce principe que « là où les inscriptions chrétiennes sont de date plus ancienne et en plus grand nombre, le christianisme a dû paraître de meilleure heure et trouver plus d'accueil, » il donne la préférence au système grégorien, tout en faisant néanmoins certaines restrictions. Les monuments chrétiens en effet sont infiniment plus nombreux

(1) Lyon, Tours, Rouen, Langres, Angers, Chartres, Auxerre, Nantes, Sens Troyes, Orléans, Paris, Reims, Châlons, Senlis, Beauvais, Trèves, Metz Toul, Verdun, Vienne, Grenoble, Bourges, Viviers.

(2) Il y a lieu de remarquer dès à présent que les malheurs des invasions et des persécutions expliquent suffisamment la mutilation des listes. Ensuite, certains sièges épiscopaux peuvent avoir eu de longues vacances, comme cela est arrivé pour l'Eglise de Tours.

Digitized by Google

et plus anciens dans la Narbonnaise, la Viennoise, et la première Lyonnaise, que dans les provinces du centre, du nord et même du sud-ouest.

Aussi, est-ce en Provence que M. Le Blant place les premiers centres chrétiens, antérieurs même à l'Eglise de Lyon. Selon lui, « si la fondation de l'Eglise d'Arles par saint Trophime, disciple des Apôtres, n'est pas indiscutable, elle a, du moins, pour elle les preuves épigraphiques (1) ». Comment admettre en effet, que les Eglises du littoral, les premières sur le chemin des apôtres, ne datent, selon l'opinion *grégorienne* stricte que du IIIe siècle, et soient en retard de cent ans sur Lyon ?

Ainsi nous voyons aujourd'hui, comme dans le passé, des écrivains, très attachés à l'école *grégorienne*, pour le reste, très anti-aréopagitiques, admettre néanmoins l'apostolicité des Eglises d'Arles, de Narbonne, de Vienne, comme étant le sentiment unanime de l'antiquité (2). Mais alors que devient le fameux texte de Grégoire de Tours, qui a servi comme de point de départ à l'opinion anti-traditionnelle, et lui a donné en quelque sorte naissance ?

Nous croyons avoir exposé d'une manière suffisamment complète et en même temps impartiale les deux opinions enseignées, en France, sur l'origine de nos Eglises. Nous avons tenu aussi à mettre sous les yeux de nos lecteurs, avec la doctrine *grégorienne* stricte qui retarde jusqu'à l'an 250 la diffusion du christianisme dans les provinces occidentales, celle de nos modernes critiques forcés par les monuments historiques de faire plus ou moins de concessions à l'école qui place aux temps apostoliques l'organisation de l'Eglise en Occident comme en Orient.

(*A suivre.*) Fr. GEORGES de Villefranche,
Fr. m. cap.

(1) *Inscriptions chrétiennes*, préface p. 54 et 56.

(2) Voir E. Bernard, *les Origines de l'Eglise de Paris*, p. 50 et passim. — Il y a lieu de faire observer que la question est loin d'être simple, puisque l'aréopagitisme ajoute une complication de plus à toutes celles qui résultent du nombre des Eglises en cause ; par suite, tel auteur souvent, qui est avec l'école *grégorienne* sur un point, suit l'école *traditionnelle* sur un autre.

Digitized by Google

LA QUESTION JOHANNIQUE (1)

Avant le XVIIIme siècle les aloges avaient été les seuls à nier l'origine apostolique de l'Evangile de saint Jean. Déjà, vers 1720, les déistes anglais la rejetaient également, mais pour des motifs si futiles que ce n'est pas la peine de nous y arrêter. Evanson est le premier qui s'y soit pris d'une façon un peu scientifique. Les contradictions qu'il croyait apercevoir entre l'Apocalypse et le quatrième évangile le portaient à supposer que ce dernier ouvrage sortait des mains de quelque philosophe converti du IIme siècle.

La thèse du critique anglais fit fortune ; elle fut reprise et développée tant en Allemagne qu'en Angleterre, et resta longtemps comme un dogme scientifique dans l'Ecole rationaliste.

Mais, une fois l'authenticité révoquée en doute, la valeur historique s'évanouissait d'elle-même ; aussi Strauss ne voit plus dans l'œuvre de l'apôtre qu'un mythe inventé pour faire pénétrer dans l'esprit des lecteurs certaines vérités d'ordre religieux ou moral. Les exagérations de Strauss ne pouvaient satisfaire les esprits sérieux et elles firent bien voir que la voie ouverte par Evanson n'était pas la bonne. Les critiques de l'Ecole de Tubingue, avec Baur à la tête, allaient placer la question sur un autre terrain. L'étude attentive des Épîtres de saint Paul leur avait révélé dans les origines du christianisme une double tendance, judaïsante chez saint Pierre, plus libérale chez l'apôtre des Gentils. Bientôt, tous les écrits du Nouveau Testament n'étaient plus

(1) De quarti Evangelii auctore. Pars I^a traditio. Louvain 1899. Pars II^a argumenta interna. Brugis 1900. Par A. Camerlynck, docteur en théol. de l'université de Louvain, professeur au grand séminaire de Bruges.

Digitized by Google

pour eux que des épisodes de la lutte entre ces tendances, et l'Evangile de saint Jean, dernière œuvre canonique du Nouveau Testament dans l'ordre chronologique, marquait la fin de la lutte, la fusion définitive du Petrinisme et du Paulinisme et l'établissement du christianisme tel que nous l'ont transmis les siècles.

Cette nouvelle opinion, quoique établie avec tout le prestige d'une érudition immense, ne put résister longtemps aux efforts d'une critique sérieuse ; aujourd'hui elle est définitivement démolie, quelques efforts isolés ne réussiront pas à la réhabiliter.

Les attaques contre l'origine apostolique du quatrième évangile avaient provoqué de la part des conservateurs tant protestants que catholiques des défenses qui, en fait d'érudition, ne le cédaient en rien aux ouvrages rationalistes. La discussion eut comme résultat d'éliminer du problème plus d'une question inutile à sa solution, telle, par exemple, que la question pascale ; ou de porter de nouvelles lumières dans des questions obscures ; ou encore de trancher définitivement certaines controverses, comme la question des presbytres chez saint Irénée, ou l'unité d'auteur de tous les écrits Joanniques.

Aujourd'hui, on a replacé la question sur son véritable terrain ; partisans et adversaires de l'origine apostolique du quatrième Evangile ne tâchent plus d'établir leurs opinions uniquement par des arguments de critique interne, mais ils témoignent un respect tous les jours grandissant pour les preuves fournies par la tradition des premiers siècles et déjà l'on voit un retour marqué vers la thèse traditionnelle. Tous ne reconnaissent pas encore l'apôtre comme l'auteur ; mais, à de rares exceptions près, tous reconnaissent que le livre doit avoir été composé dès le commencement du IIe siècle, et très probablement par un disciple de l'apôtre ou par quelqu'un qui a eu avec lui d'étroites relations.

Tel est aujourd'hui l'état de la question ; et comme, parmi les catholiques, la plupart des introductions se contentent

Digitized by Google

encore de démolir des thèses que personne n'admet plus ou n'étudient pas avec une ampleur suffisante les opinions qui ont cours actuellement dans les écoles rationalistes, le docteur Camerlynck nous a rendu un véritable service en reprenant à fond l'examen de la question et en la discutant au point de vue de la science moderne.

L'auteur de ce savant ouvrage débute en prouvant qu'au 2me siècle le quatrième Evangile était connu et employé couramment. Cette preuve avait déjà été faite antérieurement, nous n'y insisterons pas. Remarquons cependant qu'il ne reconnaît aucune valeur au prétendu témoignage d'Evodius rapporté par Nicéphore Calliste et introduit dans le débat par Resch ; qu'il n'admet pas non plus de dépendance directe entre le quatrième Evangile et la *doctrina duodecim apostolorum* ou vice versa ; et qu'à bon droit il maintient contre Von der Goltz et Harnack que saint Ignace connu et employé le quatrième Evangile.

Comme de juste, le Dr Camerlynck attache une grande importance à la discussion des Actes apocryphes de Leucius Charinus.

Lipsius et Zahn avaient reconnu la dépendance de ces actes vis-à-vis de l'Evangile de saint Jean. Corssen, dans un récent ouvrage (1), la nia et prétendit que si l'auteur du quatrième Evangile n'avait pas connu les actes de Leucius, du moins il avait puisé à la même source ; il reculait ainsi la composition du quatrième Evangile au moins jusqu'à l'an 150. M. Camerlynck refait l'examen des actes de Leucius et prouve, par une série de textes parallèles, qu'il est impossible d'attribuer les ressemblances que l'on rencontre dans ces deux ouvrages au simple fait d'avoir puisé aux mêmes sources.

Il y a donc le fait qu'un des deux auteurs a utilisé l'œuvre de l'autre. Mais il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les *Acta Joannis* pour se convaincre que dans cet apocryphe l'auteur nous représente l'Apôtre comme voulant compléter

(1) Monarchianische Prologe zu den vier Evangelien.

Digitized by Google

oralement un enseignement donné déjà ailleurs par écrit. C'était un artifice de Leucius pour mettre dans la bouche de l'Apôtre ses propres doctrines docétistes. Pour tout critique impartial, il est désormais incontestable que Leucius a utilisé le quatrième Evangile et que la thèse de Corssen est insoutenable.

Pour nier l'origine apostolique du quatrième Evangile, Harnack (1) s'y prend d'une autre façon. Si nous voulons savoir, dit-il, qui a composé cet ouvrage, nous devons interroger d'abord les écrits Joanniques eux-mêmes, puis Papias, les docteurs de l'Eglise Asiatique, Clément d'Alexandrie et les Aloges. Saint Irénée n'entre pas en ligne de compte, car tout ce qu'il savait ou croyait savoir au sujet des origines des Eglises Asiatiques, il le tenait de Papias. Le témoignage de Polycarpe aussi doit être récusé, car dans sa lettre, le saint n'invoque l'autorité d'aucun personnage s'appelant Jean, et le seul témoignage de Polycarpe que nous ayons se trouve chez Irénée ; il dépend donc aussi de Papias.

Après avoir de la sorte éliminé les témoins qui semblent suspects, Harnack aborde l'interrogation des autorités invoquées, y ajoutant encore saint Justin et Apollinaire d'Hiérapolis. Tous ne connaissent en Asie Mineure qu'un seul Jean, c'est-à-dire l'apôtre. Irénée, Polycrate d'Ephèse et Clément d'Alexandrie témoignent qu'il a vécu à Ephèse jusqu'au temps de l'empereur Trajan et qu'il y écrivit l'Evangile. Même, d'après Justin, il est probable que vers 155-160 le quatrième Evangile passait déjà pour une œuvre apostolique.

Mais en remontant plus haut le cours de la tradition la question change d'aspect. Dans son prologue Papias (2) parle de deux Jean et l'on ne sait auquel des deux il attribue la composition des écrits Joanniques. Il est peu probable,

(1) Chronologie der altchristlichen. Litteratur bis Eusebius. I. 651 seqq.

(2) Patrum apostolicorum opera recensuerunt Gebhardt Harnack et Zahn. Ed. 3a minor, Lipsiae, 1900, p. 70. — Eusèbe. *Hist. Eccl.* III. 39.

Digitized by Google

d'après Papias, que jamais l'apôtre saint Jean soit venu en Asie Mineure. La façon dont il est mentionné semble plutôt insinuer le contraire. Or, si l'apôtre n'a pas habité Ephèse, le témoignage de saint Justin perd son autorité.

Il est fort peu probable que, dans une même ville, il y ait deux personnes de même nom, disciples du Seigneur, toutes deux jouissant d'une autorité suprême et incontestée, parvenant toutes deux à un âge très avancé, etc... Il faudra donc conclure qu'à Ephèse il n'y a eu qu'un seul Jean. On ne doit pas supposer non plus que Papias ait relégué l'apôtre au rang d'un simple presbytre, mais on concevra facilement qu'un presbytre jouissant de par son âge et ses qualités d'une autorité reconnue ait été confondu avec l'apôtre par les générations suivantes.

Les Aloges d'ailleurs, vers 160, niaient l'origine apostolique du quatrième Evangile, ils viennent donc confirmer l'opinion de Harnack ; la tradition nous enseigne que Jean a composé le quatrième Evangile, mais on aurait tort de croire que ce Jean fût l'apôtre, c'est le presbytre qui fut l'auteur de notre Evangile.

Voilà parmi les nombreuses opinions qui partagent aujourd'hui les critiques rationalistes celle qui a le plus de succès, celle aussi qui se présente avec le plus d'arguments sérieux en sa faveur. C'est aussi l'opinion qui se rapproche le plus de la thèse traditionnelle ; mais en réfutant Harnack on aura par le fait même rendu improbables les opinions de ceux qui voudraient faire passer un disciple quelconque de l'apôtre pour auteur du quatrième Evangile.

M. Camerlynck a entrepris la critique des opinions du professeur de Berlin et il y consacre une partie notable de son beau livre.

D'abord Jean l'Apôtre a habité Ephèse. L'Apocalypse nous l'insinue clairement. L'auteur de cet ouvrage s'appelle Jean tout court sans aucun souci de se distinguer d'un homonyme quelconque ; et puis 1-2 *qui testimonium perhibuit Verbo Dei et testimonium Jesu Christi quaecumque vidit.*

Digitized by Google

N'est-ce pas là une allusion très claire à l'apostolat de l'auteur? Si donc, comme le dit Harnack, il n'y a eu qu'un seul Jean à Ephèse, nul doute que ce n'ait été l'apôtre.

Harnack, en second lieu, n'apprécie pas à sa juste valeur le témoignage de saint Justin. Ce saint martyr, originaire de la Palestine, s'était converti à Ephèse vers 135 et, quoique le dialogue contre Tryphon n'ait été composé que vers 155-160, on peut cependant croire que Justin avait été renseigné au sujet des écrits Joanniques déjà à l'époque de sa conversion, de sorte que son témoignage tend à prouver que non seulement vers 155-160, mais déjà vers 135, on considérait à Ephèse le quatrième Evangile comme l'œuvre de l'apôtre. Il aurait donc suffi d'une bonne trentaine d'années pour qu'à Ephèse même on se trompât sur le compte d'un homme qui y avait laissé une si brillante réputation, alors que plusieurs de ses auditeurs vivaient encore !

Puis Camerlynck fait défiler une série de témoins du IIme siècle qui tous attribuent soit l'Evangile, soit l'Apocalypse à Jean. Tous ces témoignages sont empruntés à Eusèbe. Or, pour qui connaît les dispositions de l'Historien à l'égard de l'Apocalypse, il n'y a aucun doute que si, par ce Jean, les pères cités avaient voulu désigner une personne autre que l'apôtre, Eusèbe n'eût pas manqué de nous signaler cette particularité.

Harnack invoque le silence d'Ignace au sujet de saint Jean dans sa lettre aux Ephésiens alors que ce saint martyr parle de saint Paul. Mais il suffit de répondre que la matière traitée ne comportait pas une mention spéciale de saint Jean ; dès lors ce silence ne prouve rien.

Le codex coislinianus de la chronique de Georges Hamartolos fait dire à son auteur que celui-ci aurait lu dans le Logion II de Papias que l'apôtre saint Jean fut martyrisé par les juifs. Il est tout naturel de supposer ce codex interpolé ; d'autres (1) portent ἐν εἰρήνῃ ἀνεπαυσάτο et le coislinianus se contredit quelques lignes plus loin affirmant que Jean mourut à Ephèse.

(1) Les Codices, C. D. E.

Digitized by Google

Mais Holtzmann soutient l'authenticité de la leçon du coislinianus, d'autant plus que dans le Codex Baroc, De Boor à découvert un fragment d'une histoire ecclésiastique où le martyre de saint Jean est également affirmé sur la foi de Papias. Il y a tout lieu de croire que ce résumé a été fait d'après Philippe de Side (v. 430). Cela fût-il vrai, on n'en pourrait rien conclure contre l'authenticité de l'Evangile, car en dernier lieu la tradition remonterait à Philippe de Side ; à moins que nous ne voulions admettre qu'il y a là un texte qui a échappé à Irénée, à Eusèbe et tant d'autres pour être repêché au IIe siècle seulement.

La tradition du presbytre Jean selon Harnack auteur du quatrième Evangile constitue un des chapitres les plus intéressants de tout l'ouvrage. M. Camerlynck y fait preuve d'une critique pénétrante et impartiale. Nous serions trop long si nous voulions suivre l'auteur pas à pas, nous nous contenterons d'enregistrer ici ses conclusions. C'est d'abord Cajus de Rome qui a nié l'origine apostolique de l'apocalypse à cause du millénarisme qu'il croyait y voir enseigné. Il l'attribuait à Cerinthe. Denis d'Alexandrie a repris la thèse de Cajus, en la modifiant toutefois. Au lieu d'attribuer l'apocalypse à Cerinthe il l'attribua à quelque homonyme de l'apôtre introduisant, sur la foi d'un « on dit », la tradition des deux Jean : δυο φασιν ἐν Ἐφέσῳ μνήματα γενέσθαι, και εκάτερος Ἰωάννου λεγέσθαι. C'est cette tradition vague à l'origine qui, reprise par Eusèbe, a passé à la postérité comme un fait historiquement certain.

Le fragment de Muratori, invoqué à l'appui de l'existence du presbytre Jean ne prouve rien du tout. On y dit bien, il est vrai, « *Joannes ex discipulis*, » tandis qu'on dit Andreas « *ex Apostolis.* » Cela n'empêche pas le moins du monde qu'entre ces deux citations on dise « *cohortantibus condiscipulis* et dans ces *condiscipulis* est compris saint André. »

Harnack n'a pas bien compris le sens du mot *presbyter* chez Papias. Pour celui-ci les presbytres sont aussi bien les apôtres que leurs successeurs ; en un mot, c'est la génération qui a précédé Papias. Remarquons encore avec Van

Digitized by Google

Hoonacker que si le fragment de Papias n'est pas interpolé, il n'est pas du tout nécessaire d'y voir avec Eusèbe et Harnack deux Jean : la seule différence de temps λεγουσιν-ειπε justifierait déjà la double mention de l'apôtre.

Nous avons dit « si le fragment de Papias n'est pas interpolé. » C'est une question que l'on discute actuellement, et nous sommes très enclin à admettre l'opinion d'Haussleiser qui soutient que le nom de saint Jean qui se lit la première fois a été ajouté après coup ; car il rompt entièrement le parallélisme de la phrase. Serait-ce peut-être Eusèbe lui-même qui l'aurait intercalé là ?

M. Camerlynck discute ensuite le témoignage de saint Irénée qu'Harnack voudrait éliminer.

Irénée, disait le professeur de Berlin, peut bien avoir entendu quelquefois Polycarpe, mais il est bien trop jeune pour avoir été proprement son disciple.

Il n'a jamais eu de rapport avec les presbytres dont il invoque le témoignage.

Il s'est trompé au sujet du Jean dont parlait Polycarpe, attribuant à l'apôtre ce que Polycarpe disait du presbytre.

Mais d'abord pour soutenir sa première assertion Harnack invoque l'âge qu'avait Florinus lorsqu'il passa à l'hérésie. Il pouvait, d'après le critique de Berlin, avoir tout au plus 70 ans, ce qui prouverait que la naissance de Florinus se placerait vers 120. Les relations entre Irénée et Florinus prouveraient qu'Irénée devait être de dix ans au moins plus jeune. Harnack fixe sa naissance vers 135 ou 140. Etant donné la mort de Polycarpe en 145, il est impossible qu'Irénée ait été son disciple.

Ce raisonnement se base sur une chronologie douteuse. Ensuite nous ne voyons pas pourquoi Florinus ne pouvait pas avoir plus de 70 ans lorsqu'il passa à l'hérésie. N'a-t-on pas vu Hasius à cent ans communiquer avec Ursace et Valens ? Puis il n'est pas nécessaire de placer une différence d'âge de 10 à 15 ans, il suffit de cinq à six ans. De plus les mots παις ετι ων ne doivent pas tout juste se traduire en français « étant

Digitized by Google

encore enfant, » car d'après Irénée lui-même on était jeune homme de trente à quarante ans ; donc, παις *ou puer* qui dans la façon de compter d'Irénée précédait immédiatement le *juvenis* pouvait compter de seize à vingt-neuf ans.

De plus, il n'est pas avéré que Florinus soit passé à l'hérésie seulement en 190. Il pouvait être hérétique déjà avant, ou le passage à l'hérésie peut s'être effectué lentement de telle façon, que commencé depuis de longues années, il se soit achevé vers 190. En outre, si Irénée n'avait pas été disciple lui-même de Polycarpe, il n'eût pas parlé comme il le fait dans sa lettre à Florinus.

Harnack va trop loin quand il soutient qu'Irénée puise tous ses témoignages chez Papias. Il est vrai qu'il a connu et mis à contribution l'ouvrage du presbytre d'Hierapolis ; mais le ton de la lettre à Florinus démontre suffisamment qu'il avait ses sources d'information propres et bien souvent Papias ne fait que confirmer ce qu'Irénée avait appris d'ailleurs comme le prouvent les mots ἐπιμαρτύρει γάρ παπίας au lieu du simple μαρτύρει.

Les deux premières assertions ne tenant pas debout, la troisième tombe d'elle-même.

Une dernière confirmation de la thèse du critique de Berlin était que, vers 160, les aloges niaient l'origine apostolique du quatrième Evangile.

La question des aloges est une question encore fort peu claire ; l'auteur l'étudie longuement prenant en considération tout ce qui s'y rattache ; c'est une étude documentée et intéressante dont nous pouvons seulement donner ici les principales conclusions. D'après l'auteur ils n'étaient pas hérétiques dans ce sens qu'ils avaient des doctrines christologiques propres ; spécialement ils ne rejetaient pas le λογος, sans cela Irénée et Hippolyte les eussent retranchés entièrement de la communion ecclésiastique. C'était plutôt par opposition aux montanistes qu'ils rejetaient les écrits Joanniques et le fait qu'ils les rejetaient n'a pas l'importance que lui attribue Harnack ; leur opposition est suscitée par les be-

Digitized by Google

soins de la controverse et repose uniquement sur des raisons subjectives. Il est, de plus, intéressant que les aloges, même orientaux, n'aient jamais songé, en niant l'origine apostolique du quatrième Evangile, à invoquer la tradition des deux homonymes. Apparemment parce que de leur temps elle n'existait pas encore.

L'influence des aloges orientaux dans l'église occidentale n'a pas été fort grande. Dans l'Eglise Romaine il n'y a jamais eu de secte aloge proprement dite ; et chez les occidentaux l'opposition aux écrits Joanniques doit être considérée comme un fait transitoire et local..

La première partie de ce beau travail se termine par un groupement de toutes les preuves de la tradition en faveur de l'origine apostolique du quatrième évangile. Preuves de la tradition catholique tout d'abord. Preuves des apocryphes syriaques et des ménologes grecs ensuite qui, quoique souvent absurdes et contradictoires quant aux détails, s'accordent cependant à nous désigner l'apôtre comme auteur du quatrième Evangile.

Il n'est pas possible de déterminer exactement la date de notre évangile, mais on peut croire qu'il a été rédigé vers 85-95. La tradition n'est pas unanime non plus à nous dire où il a été composé, mais Irénée nous indique Ephèse, et il y a tout lieu de se fier à son témoignage.

Il y a deux ans, le P. Calmes en rendant compte du *Commentarius in Joannem* par le P. Knabenbauer, se basant sur le canon de Muratori et Clément d'Alexandrie, supposait que Jean l'apôtre serait l'auteur du quatrième évangile, mais que les disciples auraient pris l'initiative de la rédaction et se porteraient garants du contenu. Les autorités sur lesquelles il se base ne nous paraissent pas assez sérieuses pour nous imposer de pareilles conclusions.

La 2e partie de l'ouvrage n'est pas moins intéressante que la première. Dans un premier chapitre l'auteur établit d'abord

Digitized by Google

que Jean suppose chez ses lecteurs la connaissance des synoptiques. Sa façon de compléter ceux-ci et de rapporter parfois jusqu'aux moindres détails désignent un auteur qui a des sources propres où il peut puiser de confiance. Il n'abuse pas cependant de sa richesse d'information, et plus d'une fois on voudrait qu'il fût moins concis, mais toujours on se sent en face d'un témoin oculaire, d'un homme qui connaît dans ses moindes détails la langue, la géographie, les idées, les institutions et les mœurs juives de son temps.

Les discours de Jésus dans le quatrième Evangile, voilà le cheval de bataille du rationalisme. Plus d'un s'est dit : le Christ n'a pu parler en même temps comme nous le rapportent les synoptiques d'une part et saint Jean de l'autre ; et comme les premiers présentent toutes les garanties de véracité, un apôtre n'a pu écrire le quatrième Evangile !

Il y a entre les synoptiques et saint Jean des différences de fond et de forme.

De forme d'abord. Les synoptiques sont simples, concrets, procèdent par voie de comparaison et de parabole ; chez saint Jean le discours est plus abstrait, plus étudié, plus scientifique ; mais on serait dans l'erreur si on voulait considérer ces caractères comme exclusifs ; car comme les synoptiques ne négligent pas entièrement les formes plus scientifiques, saint Jean ne laisse pas que d'avoir recours quelquefois à la parabole. Et la différence fût-elle aussi tranchée que le disent nos adversaires, encore n'y aurait-il pas là une preuve contre l'historicité des discours joanniques. Car si Jésus-Christ parlait sous forme de parabole à la foule, rien ne l'empêchait de parler d'une manière plus scientifique en s'adressant aux lettrés.

De fond ensuite. L'enseignement chez les synoptiques est surtout moral ; chez saint Jean, c'est la dogmatique, la christologie spécialement qui prévaut. Nous pourrions d'abord répéter la raison de conciliation que nous venons d'invoquer tout à l'heure. Mais le raisonnement rationaliste confond deux

Digitized by Google

questions entièrement distinctes : la question littéraire et la question d'historicité. Xénophon et Platon nous présentent de Socrate une image toute différente ; en conclura-t-on que l'un des deux n'a pas été le disciple du maître ? Ce qu'il y a à examiner ici c'est la psychologie de l'inspiration. Comment, sous l'influence de ce secours surnaturel, l'auteur du quatrième Evangile a-t-il pu se former du Christ l'image qu'il nous en livre dans le quatrième Evangile ? La même histoire, surtout lorsqu'elle est connexe avec le dogme, peut être présentée sous des formes très diverses selon le but poursuivi ; et cela sans que l'on soit le moins du monde en droit de suspecter sa sincérité historique.

M. Camerlynck s'occupe ensuite de déterminer le milieu duquel est sorti le quatrième Evangile, le but de l'auteur, son caractère, sa psychologie.

1° Le milieu. Nous avons ici un chapitre plein d'intérêt où l'auteur nous fait connaître l'Asie Mineure et surtout Ephèse. Il nous montre l'influence exercée par la spéculation grecque sur les idées des juifs hellénistes et nous familiarise avec les idées théosophiques de Philon qui d'Alexandrie avaient pénétré en Asie Mineure.

On a dit que saint Jean n'a fait que reprendre les idées philoniennes touchant le Logos. Mais un examen approfondi démontre le mal fondé de cette assertion. Il est vrai que chez Philon comme chez saint Jean le Logos constitue le médiateur entre Dieu et la création. Mais chez Philon le logos est un être intermédiaire et vague, impersonnel, inférieur à Dieu, n'ayant pas la nature divine ; chez saint Jean, au contraire, le logos dès la première ligne est nettement déterminé. C'est un être personnel, infini, en tout égal à Dieu, Dieu lui-même ; d'où l'on peut conclure qu'entre le logos de Philon et celui de saint Jean il n'y a guère de commun que le nom. Après cela nous ne nierons pas que les spéculations de Philon aient eu quelque influence sur saint Jean. L'Apôtre ayant à parler du Sauveur, médiateur entre la justice divine et l'humanité coupable, a repris de Philon un terme qui tout

Digitized by Google

juste signifiait un médiateur dans la philosophie judéo-grecque, mais il n'en a repris que le nom.

2° Il est également erroné de croire, comme quelques-uns l'ont fait que dans la composition de son Evangile saint Jean n'a pas eu autre chose en vue que de développer la doctrine du Logos. Si l'Apôtre eût eu cette intention-là nous verrions le mot logos employé dans le sens de verbe ailleurs que dans son prologue ; mais une fois l'introduction à l'Evangile terminée, nous n'y rencontrons plus le Logos avec sa signification théologique. L'opinion du Docteur Camerlynck nous plaît davantage. Il y a ici d'après lui un stratagème analogue à celui de saint Paul devant l'Aréopage. Ce que vous adorez sans le connaître, je vous l'annoncerai. De même saint Jean, écrivant pour des hellénistes, semble leur dire : le médiateur que vous cherchez, je vous le montre. Ce prologue, en effet, a toutes les allures d'un exorde par insinuation.

Le but de l'évangéliste est une question très discutée. Camerlynck incline à croire que saint Jean avait le dessein de prémunir les églises asiatiques des erreurs christologiques qui commençaient à s'introduire à la faveur de la gnose orientale ; ce serait à cette circonstance que l'Evangile doit sa forme spéciale.

De tout ce qui précède l'auteur détermine le développement historique du quatrième évangile. Il y trouve deux parties : *la première* nous montrant dans la vie publique du Christ la lutte entre les ténèbres et la lumière, faisant ressortir d'une part les diverses manifestations de la divinité du Verbe, d'autre part l'incrédulité et l'obstination des juifs ; *la seconde* nous expose la révélation plus intime faite aux disciples, — la victoire apparente et momentanée des ténèbres et le triomphe final de la lumière.

3° Enfin le Dr de Louvain, aborde l'étude de la psychologie elle-même de l'apôtre. La famille de saint Jean, ses relations, son apostolat, en un mot tout ce qui a pu exercer une influence quelconque sur ses conceptions est passé en revue,

Digitized by Google

surtout ses opinions touchant le saint esprit. L'auteur nous montre que saint Jean avait la conviction intime que le Paraclet devait compléter l'instruction des apôtres que le Christ avait laissée inachevée. De là grand nombre de doctrines propres au quatrième évangile. Mais il faut cependant se garder d'exagérer ce caractère personnel de notre évangile. Plus d'une doctrine enregistrée par saint Jean et omise par les synoptiques se rencontre également dans la littérature apocryphe et extracanonique, de sorte que tel ou tel discours présentant une forme et un fond divers chez saint Jean et les synoptiques, si on le soumettait à une critique sévère et complète, pourrait se trouver avoir dans saint Jean la plus stricte réalité historique.

Le livre se termine par un chapitre où l'auteur examine la désignation anonyme de l'auteur et à la fin il conclut que le seul qui ait pu rédiger le quatrième Evangile dans la forme où nous l'avons, c'est le disciple bien-aimé, le fils de Zébédée, l'apôtre saint Jean.

Nous venons d'achever le compte rendu bien imparfait d'un savant ouvrage. Nous l'avons fait de façon à exposer la question johannique dans son vrai jour et d'indiquer sommairement les principales solutions du problème à l'usage de ceux qui n'ont pas les loisirs de se livrer à des études plus approfondies. Quant à ceux qui désirent de plus amples détails, nous les renvoyons à l'ouvrage lui-même. C'est une œuvre sérieuse, complète ; il faut la connaître si l'on veut se tenir à la hauteur des progrès de la science.

P. HIPPOLYTE de Handraeme.
Capucin de la Prov. Belge.

Digitized by Google

UN CAPUCIN FRIBOURGEOIS

MARTYR DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(*Suite*) (1)

Peu de temps après, le Provincial de Bretagne lui demanda d'une manière tout à fait inattendue, s'il accepterait de partir en qualité de missionnaire pour évangéliser les peuples idolâtres de l'Asie. Le P. Apollinaire reçut cette offre en tressaillant de joie, et ses supérieurs, voyant les nobles aspirations qui remuaient son âme, entrèrent aussitôt dans ses vues et mirent le comble à ses vœux en lui permettant de les réaliser (2).

Les préparatifs du départ furent bientôt terminés, et dans le courant de cette même année 1788, il dit adieu à ses confrères et amis, et prit le chemin de l'étranger. Quelle auréole de joie devait inonder cette âme d'apôtre! Porter le flambeau de la foi au-delà des mers, dissiper les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, souffrir la faim, la soif, les fatigues, toutes les intempéries des saisons, être en butte aux mauvais traitements, à toutes les injures des hommes, et peut-être trouver l'occasion à jamais désirable de donner à Dieu la plus grande preuve d'amour dans l'effusion de son sang, tout cet idéal grandiose l'entraînait avec une force irrésistible au delà des frontières de sa patrie.

Toutefois, avant de s'engager dans les pays infidèles, il devait passer quelque temps à Paris pour l'étude des langues et l'acquisition des autres connaissances requises pour ses futurs travaux. Il se dirigea donc vers la grande capitale

(1) Voir le fascicule de juillet 1901.
(2) M. Z. l. c.

Digitized by Google

muni de ses lettres d'obédience et alla se fixer au couvent des capucins du Marais (1).

Le religieux ne pensait faire à Paris qu'un stage d'études(2), mais Dieu en disposait bien autrement. C'est ici même que le P. Apollinaire trouvera ce qu'il voulait aller chercher parmi les infidèles. Dans Paris il trouvera de quoi satisfaire tous les élans de son zèle ; il y trouvera des âmes à convertir, des souffrances à endurer, des sacrifices sans nombre à faire ; il y trouvera ce qui faisait depuis longtemps l'objet de ses plus ardents désirs : la palme du martyre.

A son arrivée, il fut vivement sollicité de prendre en mains le salut de tant de chrétiens qui croupissaient dans l'ignorance et mouraient privés des secours de la religion.

On lui représenta en particulier le bien qu'il pourrait faire, grâce à sa connaissance de l'allemand, aux catholiques de cette langue. A ces motifs si plausibles, le P. Gardien du Marais et quelques religieux fervents lui proposèrent de travailler avec eux à un apostolat plus élevé encore, c'est-à-dire, à la réforme de la province de Paris (3). Le P. Apollinaire étudia mûrement toutes ces raisons, et voyant qu'il ferait plus de bien aux âmes en restant à Paris, il se décida à ne pas aller plus loin.

Il garda son domicile au Marais et devint pour tout le monde un grand sujet d'édification. Il passait au confessionnal des journées entières et annonçait la parole de Dieu fréquemment et même en certaines occasions plusieurs fois le jour. Le bruit de sa réputation se répandit dans Paris, et bientôt les Allemands, qui demeuraient principalement dans la vaste paroisse de Saint-Sulpice et dont le nombre montait jusqu'à cinq mille, le supplièrent d'accepter la charge de leurs âmes (4).

Il ne refusa point et vint se présenter devant les docteurs

(1) Voir plus bas la relation de M. l'abbé Miquel.
(2) *Chronica*, Prov. Helv. l. c.
(3) Mz. p. 8.
(4) Mz. l. c. ; *Chron. Prov. Helv.* l. c.

Digitized by Google

de la Sorbonne pour subir l'examen d'approbation. Il fut trouvé si capable, qu'on lui confia non seulement les pouvoirs ordinaires de la juridiction, mais encore la faculté d'absoudre tous les cas réservés (1).

Sa nouvelle charge l'obligeant de quitter son cher couvent du Marais, il se choisit une maison séculière, dont il fit une citadelle sainte, en lui mettant le sceau de la plus rigoureuse clôture (2).

Cependant soit dans Paris, soit dans le reste de la France, les esprits étaient agités par une fermentation formidable, qui devait éclater bientôt et jaillir jusqu'au faîte de la barbarie sous le régime sanglant de la Terreur.

Le P. Apollinaire se sentait d'un courage invincible à l'aspect des difficultés qui s'approchaient. Les persécutions violentes qui s'étaient abattues sur chacun de ses pas l'avaient singulièrement aguerri.

Il fut sommé en qualité de pasteur d'âme, de prêter le serment d'obéir absolument aux lois de l'Assemblée nationale. Mais il refusa ainsi que beaucoup d'autres prêtres et donna pour réponse qu'il ne pouvait prêter un pareil serment sans porter un préjudice grave à la Religion catholique(3).

Cependant les adversaires, dont il avait quitté le milieu, répandirent autour d'eux la fausse rumeur qu'il avait prêté le serment constitutionnel et que par conséquent il devait être considéré comme un infidèle et un traître ; ce qui lui valut de Suisse les reproches les plus amers (4).

Décidément le P. Apollinaire devait être jusqu'à la fin de ses jours transpercé des traits de la calomnie. Il est vrai que les dards les plus enflammés étaient un aliment précieux pour son désir inassouvi de la souffrance. Il avait fini par aimer cette croix que tant d'hommes considèrent comme absolument intolérable, il s'y complaisait, il y trouvait une

(1) Mz. l. c., *Chron. Prov.* Helv. l. c.
(4) *Ibid.*, l. c.
(2) *Ibid.*, p. 9.
(3) *Ibid.* l. c.

Digitized by Google

vraie délectation. Aussi, il ne prenait la peine de se défendre que lorsque l'obéissance le lui imposait ou que les intérêts de la religion étaient en jeu.

Ce fut précisément le cas dans cette dernière accusation dirigée contre sa personne. Non, il ne sera pas dit que le P. Apollinaire a renié sa foi. Il est trop attaché à l'héritage de ses pères et les luttes qu'il a soutenues dans le passé lui offrent des garanties précieuses de persévérance. Aussi, pour rassurer tous ceux qui le connaissaient, pour écarter le plus léger soupçon de son infidélité et mettre ses ennemis dans l'impossibilité de nuire à son ministère et à l'Ordre, il rédigea un mémoire intitulé : *Les séducteurs démasqués*, où il affirme son innocence, et prouve d'une manière irréfutable que le serment national est en opposition avec tous les droits naturels, divins et ecclésiastiques, et que, par conséquent, un bon catholique ne pourra jamais s'y soumettre (1).

Il écrivit vers ce même temps, plusieurs lettres à ses meilleurs amis, auxquels il parle de ses sublimes espérances. Il croit avec certitude, que Dieu, l'ayant conduit par des épreuves extraordinaires, mettra au grand jour l'innocence de sa vie et prendra Lui-même sa défense d'une manière particulière pour le salut de ses ennemis et le sien (2).

Bien des amis lui étaient restés inviolablement attachés (3). L'un d'eux lui fit part dans une lettre de ses légitimes appréhensions, des angoisses qu'il éprouvait à la vue des dangers qui menaçaient sa vie. Le P. Apollinaire lui répondit de sa résidence à Saint-Sulpice par une missive datée du 27 avril 1792, où il se répand dans les sentiments les plus touchants et les plus sublimes, où son âme nous apparaît dans le céleste rayonnement que lui procure la perspective d'un prochain martyre.

« Pourquoi, mon ami, craignez-vous tant pour ma tête,

(1) Mz. l. c. : *Chron. Prov. Helv.* l. c.

(2) *Ibid*, p. 10.

(3) Entre autres, M. le Landammann Wyrsch, dont on peut voir la correspondance aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google

pourquoi vous tourmentez-vous si vivement à mon sujet, comme si... Ne savez-vous point que je dois être dans les choses qui regardent mon ministère ? Reconnaissez plutôt, et adorez la divine Providence. Sa miséricorde m'a conduit par l'Esprit-Saint au couvent d'Altorf comme dans un désert, afin de me préparer par toutes sortes d'œuvres de charité, à la mission que j'occupe en ce moment ; cette même miséricorde m'a ensuite conduit quasi par les cheveux dans le couvent de Stans pour m'y exercer dans la langue allemande et enseigner l'éloquence sacrée: c'est elle qui, pour me purifier, comme on purifie l'or dans le feu, m'a appelé à Paris pour instruire, entretenir et confirmer les Allemands dans la religion, destiné à mourir glorieusement pour la foi, *alleluia*, *alleluia*, *alleluia*.

« Les Apôtres en quittant le conseil, n'étaient-ils point réjouis d'avoir été jugés dignes de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus.. ? Ne surabondaient-ils pas de joie dans toutes leurs tribulations.. ? A qui appartient le royaume de Dieu ? à ceux qui souffrent persécution pour la justice.

« N'est-ce pas en souffrant des tourments bien plus atroces que le Christ est entré dans sa gloire ? Le serviteur serait-il plus grand que son maître ? Pourquoi donc m'offrez-vous vos condoléance. Réjouissez-vous plutôt avec moi, car bien que je fusse petit, je fus agréable au Très-Haut, qui préférablement à tant de Vénérés Confrères qui ne sont point petits comme moi, m'a prédestiné pour un si glorieux triomphe. Unissez-vous à moi pour glorifier le Seigneur, et que votre esprit se réjouisse en Dieu notre salut, car il a tourné les yeux sur son indigne serviteur, et a fait en moi de grandes choses, son nom est saint... Je me réjouis, et quel chrétien ne se réjouirait pas ? je me réjouis de la parole qui m'a été dite et que je vois aujourd'hui décrétée en moi. *Alleluia*, *alleluia*, *alleluia*, nous entrerons dans la maison du Seigneur... là, mon cher ami, là, là, Apollinaire chantera les miséricordes du Seigneur pendant l'éternité... Oh ! que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens que j'en ai

Digitized by Google

reçus ? Je prendrai le calice du salut, *alleluia*, *alleluia*, *alleluia*, oh ! combien précieux ! oh ! combien glorieux ! je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'invoquerai le Seigneur dans la louange et je serai délivré de tous mes ennemis. Venez et voyez les martyrs avec les couronnes que le Seigneur a placées sur leurs têtes ! Je dois être baptisé du même baptême, et combien il me tarde de le voir s'accomplir ! Veuillez ne point me reprendre à ce sujet comme autrefois Simon reprit Jésus-Christ en lui disant : « Non, il ne vous arrivera rien de tel », car alors je devrais vous répondre : Otez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale, parce que vous ne goûtez point ce qui est de Dieu, mais ce qui est de l'homme.

« Le sang des martyrs n'est-il point la semence de la Religion, et si jamais l'effusion de ce sang fut nécessaire à son accroissement, c'est bien aujourd'hui. Vous craignez pour moi, c'est bien, vous connaissez la faiblesse de l'homme, mais regardez le Christ, et partagez ma sécurité. Nous pouvons tout en celui qui nous fortifie ; c'est lui qui nous donne la vie, le mouvement et l'être. Nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas, nous sommes abattus, mais non pas entièrement perdus. Ne pleurez donc plus sur moi. Je suis le froment de Jésus-Christ, il faut que je sois moulu par nos bêtes fauves, afin que je sois trouvé pur. »

Le pieux missionnaire adresse ensuite à son ami ses dernières recommandations. Il le charge de féliciter sœur Claire Rosalie (1). d'avoir bien commencé, en lui rappelant que l'essentiel est de persévérer, « car, dit-il, si elle ne persévère pas après avoir bien commencé, elle n'en recueillera

(1) Elle appartenait à la famille Jann, qui tenait alors l'hôtel de la Couronne, à Stans. Née en 1772 elle fit profession dans le couvent de Sainte-Claire, le 6 janvier 1791. Elle fut plusieurs années maîtresse des pensionnaires et mourut le 23 décembre 1843. (*Nécrologe du couvent de Sainte-Claire à Stans*).

Digitized by Google

qu'une plus grande confusion. » Il assure qu'il doit beaucoup à ses saintes et innocentes prières et l'invite à prier avec lui pour ses persécuteurs.

A tous ses amis, il recommande instamment sa dernière heure. « Je ne sais, poursuit-il, ce que vous devez dire en mon nom à M. le curé d'Attinghausen. Je ne trouve pas de termes pour lui dire mon affection, et puisque je n'ai pas encore le langage des anges, je le prie d'attendre jusqu'au jour de mon triomphe et alors j'inviterai cet ami fidèle à prendre part aux chastes fiançailles que je ne ne veux célébrer que sous ses auspices. »

Il finit en répondant à quelques nouvelles ayant rapport à Stans. Je ne suis pas surpris, dit-il, qu'il n'y ait qu'un professeur à Stans. Les « pieux » Unterwaldois ayant rejeté la bénédiction que Dieu leur a si souvent offerte par M. Wyrsch, ils ont reçu la malédiction, et qui serait touché de leur délire? Quand ils rentreront en eux-mêmes (si toutefois cela arrive) ils verront quel est celui qu'ils ont transpercé. Ah! Père, pardonnez-leur : aujourd'hui encore, ils ne savent ce qu'ils ont fait. Ils se sont laissé tromper par un histrion, aveugler par des hypocrites, diriger et conduire par les émissaires de l'enfer. Cependant la poussière a été secouée de mes pieds et elle portera témoignage contre eux. »

Après ces paroles qui dénotent d'une part la douleur profonde que lui ont causé ces hommes au salut desquels il s'était dépensé, d'une autre part la charité qu'il leur porte et lui fait prier pour eux, il entonne en terminant le cantique des Anges : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! (1)

Nous avons du P. Apollinaire une autre lettre (2) adressée à un Supérieur de l'Ordre. Elle est imprégnée des mêmes

(1) *Arch Prov. Cap. Lucern.* G B 27. La lettre est en latin; nous l'avons traduite aussi fidèlement que possible. *Pièces justif.* V.

(2) Elle est conservée dans le MZ, p. 10-11. Nous n'avons pu découvrir si le texte allemand que nous avons sous les yeux est le texte original ou s'il est lui-même traduit du latin.

Digitized by Google

sentiments. C'est une soif ardente du martyre; c'est une certitude d'en recevoir bientôt la palme glorieuse : son âme tressaille et la joie en déborde à grands flots :

« Très cher Père,

« Je vous envoie le volume du Concile, et j'ai pris les dispositions nécessaires pour que vous receviez les autres après ma mort. Je dis : après ma mort. Car la persécution prenant ici une extension toujours plus grande, venez et voyez les martyrs avec les couronnes que le Seigneur place à chaque moment sur leurs têtes. Il y a un baptême que je dois recevoir, et combien il me tarde de le voir arriver! Il faut que le feu, la croix, les fauves, la fracture des os, la rupture des membres, le broyage de tout le corps, en un mot tous les tourments du démon me tombent dessus, car si le grain de froment ne tombe dans la terre, et ne meurt, il reste seul. Je suis le froment du Christ, il faut que je sois broyé sous les dents de nos fauves, afin que je devienne un pain pur.

« Comme homme je tremble, comme chrétien j'espère, comme religieux je me réjouis, comme pasteur de cinq mille brebis, je jubile, parce que je n'ai point prêté le serment (1). Nous pouvons tout en celui qui nous fortifie. Tous mes ennemis, mes persécuteurs présents, passés et futurs, je les embrasse et leur donne le baiser comme à mes plus grands bienfaiteurs. Dieu veuille leur pardonner. Si j'ai offensé quelqu'un, de quelque manière que ce soit, je lui demande très humblement pardon. A tous mes amis je recommande instamment mon agonie.

« *Alleluia, alleluia, alleluia!* En vérité, en vérité je vous le dis, bientôt la France, imprégnée du sang de tant de

(1) Il s'agit des décrets relatifs à la « Constitution civile du clergé » lâchement signés par Louis XVI le 27 décembre 1790 et que tout prêtre ayant charge d'âmes devait jurer d'observer. Pie VI déclara exclu de l'Église quiconque prêterait le serment. (J. B. Weiss, Weltgesch, t. XV, p. 112 suiv.).

Digitized by Google

martyrs, verra la religion refleurir sur son sol. Ceux qui, à l'exemple des adorateurs de la bête (1) se sont prosternés devant la fausse sagesse du monde, en seront aveuglés et les coups de son fléau leur feront pousser des cris. Ils se sont jetés, hélas! dans une aventure terrible, énorme, monstrueuse, d'où la lumière a été ravie.

« O péché vraiment nécessaire d'un Rousseau et d'un Voltaire, dont les suites malheureuses feront que les aveugles voient, les muets parlent, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent, les pauvres prophétisent. Déjà les loups sont découverts, la peste arrêtée, les bons séparés des méchants ; aux appelés la religion est rendue, les élus ont reçu la couronne de l'éternité. Oh! c'est vraiment l'année dont il est écrit : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

« Oh! heureux homme que je suis! Mon père et ma mère m'ont laissé, mais Dieu s'est chargé de moi, et m'a placé, comme pasteur de cinq mille âmes, au nombre de tant de héros qui meurent en France pour leur foi.

« *Alleluia! Alleluia!* Oh! vraiment, quand l'Esprit souffle, nous ne savons pas où il va. Si Joseph n'avait pas été vendu aux Ismaëlites par ses frères, s'il n'avait pas été, dans sa fidélité au Seigneur, victime de la calomnie, il n'eût jamais été couronné en Egypte. J'imiterai cette innocente victime vendue, calomniée, il est vrai, mais pardonnant avec tant de courage. Oui, que cela se réalise! il en est, il en sera ainsi. »

Ces lignes sont admirables, et nous laissent entrevoir, dans celui qui les a écrites, un cœur embrasé des plus saintes ardeurs, une vertu mâle qui s'élève au-dessus de toutes les petitesses, de tous les ressentiments et lui fait considérer dans ses ennemis les plus implacables des amis, des bienfaiteurs qu'il étreint sur sa poitrine avec effusion. Les autres lettres qu'il écrivit encore durant les quatre derniers mois

(1) Allusion à l'Apocalypse, ch. XIII, 4 suiv., et ch. XIV, 9 suiv.

Digitized by Google

de sa vie, prouvent qu'il n'avait plus aucun doute sur l'arrêt prochain de sa mort. Il affirma, à plusieurs reprises, que l'heure approchait, où Dieu lui fera la grâce de verser son sang pour la bonne cause de la vraie religion, que rien ne lui serait plus facile, que d'échapper à une mort violente, soit en prenant la fuite en travesti, comme beaucoup d'autres l'ont fait, soit en se cachant chez des amis de confiance ; mais, il ne voulait ni l'un ni l'autre, parce qu'il estimait que l'honneur de la vraie foi lui faisait un devoir sacré de se placer lui-même librement sur l'autel du sacrifice (1).

La perquisition des prêtres insermentés venait d'être ouverte. Le P. Apollinaire, sans s'inquiéter le moins du monde des dangers qu'il courait, continuait de distribuer autour de lui les trésors de la grâce, de visiter les pauvres et d'assister les infirmes. Un jour, il se trouvait au chevet d'un mourant. Soudain la porte s'ouvre et lui laisse entrevoir une troupe de bandits qui, épouvantés par l'aspect du moribond, se retirèrent en criant au Religieux qu'il ne leur échapperait point. Celui-ci continua d'encourager le malade, de le préparer au grand passage de l'éternité, il assista à son agonie, et ne le quitta que lorsqu'il eût rendu le dernier soupir (2).

Alors il célébra le saint Sacrifice avec une grande dévotion, se nourrit du pain des Anges, « afin, dit-il encore, dans une dernière lettre, de se fortifier pour combattre courageusement le combat des martyrs (3). »

C'est ce pain qui a fortifié tant de martyrs, qui les a fait mépriser tous les raffinements des tortures, toutes les offres magnifiques des rois, et courir à la mort comme au plus splendide festin qui leur fut jamais donné. Les impies attribuaient ces phénomènes aux arts magiques, aux accès du fanatisme, à la folie. Il y avait, en effet, de quoi les surprendre, et les siècles postérieurs ont fait éclater l'enthou-

(1) MZ, p. 12.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

siasme des peuples pour les héros qui ont empourpré de leur sang les origines de l'Eglise.

Nous aurions tort cependant, de croire que l'admiration seule est restée de ces fastes glorieux. Les phalanges des martyrs sont immortelles comme l'Eglise. Elles sont pour elle une couronne impérissable dont l'éclat bien loin de s'affaiblir, devient de siècle en siècle plus resplendissant.

Nous allons assister dans la capitale même de France à une persécution épouvantable, si l'on considère la responsabilité de la nation, mais infiniment glorieuse pour l'Eglise, dont les fils en rendant un témoignage public de leur foi, et en la signant de leur sang, se couvriront de gloire et deviendront les émules des saints.

Après avoir trempé son âme à la source même de l'énergie, après l'avoir nourrie, rassasiée du pain des forts, le P. Apollinaire ne pouvait plus retenir l'ardeur qui le poussait vers le martyre ; il accusait la lenteur des bourreaux qui le faisaient languir dans cette soif mystérieuse. Déjà des prêtres nombreux occupaient les prisons de Paris. Le 11 août 1792, Mgr Dulau, archevêque d'Arles, avait été incarcéré aux Carmes avec beaucoup de prêtres, dont le nombre croissait de jour en jour soit par l'effet des dénonciations, soit par celui des visites domiciliaires.

L'émule des séraphins n'y tient plus. Il court lui-même au devant de ses ennemis, va se présenter devant Philippe-Nicolas Jourdain et Bernard-Jacques Foubert, commissaires de la section du Luxembourg, leur offre de rendre ses comptes pour le temps de son séjour à Saint-Sulpice, affirme publiquement et librement qu'il n'a aucune patente, ni prêté aucun serment.

L'assemblée générale décrète qu'il sera mis aux Carmes (1).

Le P. Apollinaire se rendit à cette maison d'arrêt comme à « son poste d'honneur (2). » Il fut bientôt suivi par les

(1) Voir *Pièces justifi.* III.
(2) M. Z. p 12.

Digitized by Google

deux frères La Rochefoucauld, dont l'un était évêque de Beauvais, l'autre évêque de Saintes, et un grand nombre de prêtres de toutes dignités, venus des quatre coins de la France et appartenant les uns au clergé séculier, les autres à différents ordres et congrégations religieuses.

Pendant son séjour dans cette prison volontaire, il vit venir à lui un ami vertueux qui lui était fort attaché. Le généreux confesseur fut vivement réjoui de cette visite, et pria son ami d'envoyer de ses nouvelles à ses supérieurs de Suisse. Il le fit dans une lettre dont une version nous a été conservée. « Hier, vénéré Père, je suis allé aux Carmes. J'eus le plaisir de voir le Père Apollinaire (de) Morel, dont l'état m'a profondément ému. Il s'est rendu spontanément dans cette prison, et cela avec une conscience si tranquille, me disait-il, qu'il ne voyait plus rien au monde qui fut capable de lui inspirer la moindre appréhension. Il fut inutile de le réquisitionner, il s'est présenté lui-même. Du reste, il jouit d'une parfaite santé. Il distribuait aux autres ses conseils et ses encouragements avec une grande joie du cœur. Le premier jour il se trouvait avec trente confesseurs, parmi lesquels figurait l'archevêque d'Arles, aujourd'hui le nombre en est de 80, ayant au milieu d'eux les deux évêques frères appartenant à la noble famille des La Rochefoucauld. Ce nombre considérable de détenus doit vous tranquilliser complètement ; soyez donc sans souci sur le sort du P. Apollinaire. Adieu (1). »

L'auteur de ces lignes croyait que le nombre de ces vaillants athlètes effrayerait les assassins, et les empêcherait de porter sur eux une main criminelle et violente. Cependant cette multitude qui fut encore considérablement agrandie les jours suivants ne fut point épargnée, et l'immolation que le Père Apollinaire avait si souvent annoncée et appelée de tous ses vœux enveloppa dans ses plis sanglants toutes ces nobles victimes, n'en laissant échapper que l'une ou l'autre qui

(1) M. Z. p. 13

Digitized by Google

allèrent publier devant le monde étonné, la gloire immortelle qui a couronné leur vie sacerdotale.

C'est une de ces victimes échappées à la fureur des bourreaux qui nous racontera les beaux actes de vertus que le P. Apollinaire exerça sous ses yeux et dans lesquels il a persévéré jusqu'au moment de son martyre. Lorsque le massacre commença dans le verger du couvent, un abbé du diocèse de Besançon, nommé Claude-Jean-François Miquet, parvint à s'évader et à gagner la frontière. C'est à lui que s'adressa M. Gottofrey, secrétaire de l'évêque de Lausanne, pour obtenir des détails sur les derniers instants du P. Apollinaire. On comprend le retentissement que dut causer dans le pays de Fribourg une fin si glorieuse, et la curiosité bien légitime de ses compatriotes et des autorités diocésaines. M. Gottofrey reçut de l'abbé Miquet des particularités fort intéressantes, et en déposa au couvent des Capucins de Fribourg (1) une copie authentique datée du 26 novembre 1792 et portant sa signature. Nous la reproduisons *in extenso* :

« Le P. Apollinaire travaillait depuis deux ans à la paroisse de Saint-Sulpice, où il occupait la place de vicaire et confesseur des Allemands avec le zèle d'un vrai missionnaire et l'estime générale des prêtres vicaires et spécialement de M. de Parsemont (2) qui était dès lors curé de cette paroisse.

« Lorsque le pasteur et ses coopérateurs furent obligés de quitter la paroisse, il fut obligé lui-même de se retirer chez de pieux catholiques, qui se firent un devoir et un honneur de le recevoir chez eux et de pourvoir à ses besoins, il ne cessa cependant pas d'exercer son ministère avec un zèle infatigable. Méprisant les fatigues et les dangers, il était accompagné depuis le moment où il fut obligé de se cacher jusqu'à celui de sa détention, qui arriva de cette manière.

« Après la déplorable journée du 10 août, le parti dominant se voyant maître absolu, résolut, de complot avec

(1) *Arch.* 10 fasc. XXXIV.

(2) Dans le procès d'arrestation nous lisons *Pancemont* (Pièces justif. III).

Digitized by Google

quelques-uns des prêtres intrus, de perdre entièrement ce qu'il y avait de bons ecclésiastiques dans Paris.

« Pour venir à bout de leurs projets, ils se servirent du prétexte de la prétendue conspiration dans cette malheureuse affaire du 10 août ; ils firent en conséquence des visites domiciliaires dans différentes sections de Paris, pour découvrir et arrêter les prétendus conspirateurs, mais dans le fond, pour arrêter les ecclésiastiques.

« Cette inquisition nocturne dura depuis le 11 août jusqu'au mois de septembre, qu'est arrivé le massacre. Le Père Apollinaire, informé de ce qui se passait, voulant éviter aux charitables hôtes qui avaient eu la bonté de le recevoir, les désagréments et peut-être le danger qu'ils avaient encouru, s'il eût été trouvé chez eux, se présenta lui-même à la section, offrant de rendre compte de sa conduite, pour ce qui regardait la prétendue conspiration (1). Mais ayant été reconnu pour religieux et pour avoir travaillé sur la paroisse, il fut arrêté sans autre information et emmené aux Carmes, le 15 ou 16 août, autant que je puis me le rappeler (2).

« Il parut à cette prison avec une satisfaction et une gaîté, qui surprit une partie des personnes qui y étaient déjà détenues. Il fut dès lors un sujet d'édification pour tous les Confesseurs prisonniers.

« Le plus grand nombre s'adressait ordinairement à lui pour la confession. Il était sans cesse occupé soit à prier le bon Dieu, soit à encourager ceux d'entre les Confesseurs qui étaient le plus abattus par la crainte et par la tristesse, soit enfin à s'entretenir avec ceux qui étaient plus fort avancés dans la perfection et ne soupiraient qu'après le martyre.

(1) Le fait que le P. Apollinaire rendit compte de son administration à la section du Luxembourg, après l'avoir déjà fait devant le juge de paix, nous permet de supposer qu'il fut accusé d'avoir détourné les deniers de la Confrérie des Allemands, au bénéfice des conspirateurs. Du reste, en vertu du décret porté par l'Assemblée Législative du 29 novembre 1791, tout prêtre insermenté était déclaré *suspect*.

(2) C'est le 14 août, comme on le voit dans le procès d'arrestation. (*Pièces justif. III*).

Digitized by Google

« Il ne se bornait point à cet exercice de charité. Il s'efforçait de se rendre utile à tout le monde, soit dans la construction des lits, qui le plus ordinairement n'étaient faits qu'avec des chaises, soit dans l'arrangement des tables à manger, qu'on était obligé d'établir au milieu de l'église.

« Mais il recherchait avec plus d'empressement les offices les plus bas et les plus vils en apparence, mais qui, à nos yeux, ne faisaient que relever ses vertus et son humilité; tels étaient, par exemple, de balayer l'église, qui était le seul endroit qui nous était accordé pour tout, de vider les baquets qu'on avait placés dans quelques chapelles pour les petits besoins, et autres de ce genre.

« Enfin tant de bonnes œuvres ont été couronnées par cette précieuse mort, sur laquelle je ne puis donner aucun détail, la Providence ayant permis que je m'évadasse avant la consommation de ce glorieux sacrifice. »

On ne sait que trop toutes les horreurs de cette journée. Dès le dimanche matin, 2 septembre, une effervescence sinistre bouillonnait dans les rues. Quelques amis vinrent de bonne heure saluer les nobles détenus, et les larmes qu'ils versaient sur le sort de ces prêtres ne laissaient plus à ceux-ci aucun doute sur la gravité de leur situation. Les allées et venues précipitées des juges, les clameurs croissantes qui se faisaient entendre dans la rue, enfin les éclats lugubres du canon d'alarme, indiquaient aux confesseurs que l'heure du trépas avait sonné pour eux.

A deux heures le commissaire de la section Joachim Ceyrat procède à un appel nominal de chaque prisonnier et les fait ensuite descendre au jardin. Ils s'y trouvent en face d'hommes armés de piques et coiffés du bonnet rouge. Tandis que des fenêtres qui regardent sur le jardin, ils étaient accablés d'injures et de menaces de mort, les futurs martyrs se groupaient les uns dans un petit bosquet de noisetiers, les autres dans un oratoire placé dans un angle du jardin, se mettaient à genoux, priaient et se donnaient réciproquement l'absolution sacramentelle.

Digitized by Google

Soudain la porte du jardin s'ouvre et voici huit jeunes gens qui entrent en poussant de grands cris et se disent être les « frères rouges de Danton. » Coiffés du bonnet rouge, portant la cravate, le pourpoint et la ceinture rouges, ils tenaient dans leur main gauche un pistolet et dans la droite brandissaient un sabre.

L'abbé Girault, qui disait pieusement son bréviaire, fut mis à mort le premier par un coup de sabre. Un instant après M. l'abbé Salins tombait percé d'une balle, pendant que plusieurs autres étaient blessés. Alors quelques assassins se précipitèrent vers l'oratoire en vociférant : « Où est l'archevêque d'Arles ? » Ils rencontrent l'abbé de Pannonie : « Etes-vous l'archevêque ? » lui disent-ils. Il se contenta de baisser les yeux sans répondre, espérant détourner sur lui les coups des assassins. Hébert, le confesseur de Louis XVI, s'avance et leur dit : « On ne doit condamner personne avant d'avoir porté un jugement fondé sur le droit. » Pour toute réponse, on lui décharge un coup de pistolet dans les reins.

Le pieux vieillard comprenant qu'on le voulait à tout prix, exhorta une dernière fois ses compagnons à offrir à Dieu le sacrifice de leur vie, s'avança du côté des assassins, et leur dit d'une voix calme : « Me voici ! » — « Ah ! s'écria l'un des égorgeurs, c'est toi qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles ? » — « Je n'ai jamais fait de mal à personne, répondit le vénérable prélat. » Eh bien ! moi je vais t'en faire ! » reprit le bandit. En même temps il asséna un coup de sabre sur le front de l'archevêque, puis un second, puis un troisième, et la noble victime s'affaissa, baignée dans son sang; en même temps un homme du peuple enfonça sa pique dans la poitrine du vieillard avec une brutalité telle que le fer en fut brisé. Bientôt commença cette horrible chasse aux prêtres, qui était, après deux ans de tyrannie légale, le résultat prévu et naturel du premier décret rendu par l'assemblée constituante, pour attenter aux lois de l'Eglise et légitimer le schisme. Pendant que les malheureuses victimes fuyaient au hasard dans le vaste jardin, les uns

Digitized by Google

se cachant derrière les haies, d'autres cherchant à monter dans les tilleuls, les assassins les fusillaient ; et quand ils avaient réussi à faire tomber une de ces victimes, ils s'acharnaient sur son corps, prolongeant son agonie et insultant à ses souffrances.

L'évêque de Beauvais et l'évêque de Saintes étaient avec trente prêtres dans le petit oratoire ; une grille les séparait de leurs bourreaux. Ceux-ci tirèrent sur eux à bout portant, et en tuèrent la plus grande partie. L'évêque de Saintes ne fut pas atteint, mais son frère eut la jambe fracassée par une balle.

A ce moment le commissaire Violette s'avance en criant : « Holà, holà ! ce n'est pas ainsi qu'on procède ; la vengeance du peuple est juste, mais on ne doit faire aucun mal aux innocents. » Probablement que la horde de Maillard venait d'arriver (1).

On réunit alors tout ce qui restait de prêtres survivants, blessés ou non, et on les fit rentrer à l'église. « Nous nous pressions vers le sanctuaire, raconte Berthelet, une des rares victimes qui échappèrent au fer de l'assassin, et au pied de l'autel, nous nous donnions réciproquement l'absolution et disions ensemble les prières des agonisants, en recommandant nos âmes à l'infinie miséricorde de Dieu. Nous y étions à peine arrivés, que les assassins pénétrèrent dans la nef, qu'une grille sépare du chœur où nous étions réunis. Tandis qu'ils faisaient mille efforts pour forcer la grille et venir répandre notre sang, le commandant du poste leur représenta que nous n'étions pas encore jugés et que par conséquent nous étions encore sous la protection des lois. Ils répondirent que nous étions tous des scélérats et que nous devions tous mourir.

« Il y eut un moment de silence lorsqu'on apporta l'évêque de Beauvais dans l'église, étendu sur un matelas. Son frère qui arrivait en même temps au chœur, demanda ce qu'est devenu son frère. On lui montre le blessé. Il y court,

(1) J.-B. Weiss. *Op. cit.* t. xvi, p. 161.

Digitized by Google

l'embrasse, veut le soigner ; mais, il ne peut rester qu'un instant auprès de lui (1). »

Près du corridor qui prend à gauche du maître-autel et conduit au jardin, le commissaire installe une sorte de tribunal, pendant que les bourreaux s'en vont au jardin. Les prêtres sont ensuite appelés deux à deux devant le nouveau juge, adjurés une dernière fois de prêter le serment constitutionnel, et, sur leur refus, conduits dehors. Les assassins se précipitaient alors sur les deux victimes, et les immolaient avec des piques, des sabres et des poignards, au cri de : *Vive la nation* ! (2)

L'évêque de Saintes est appelé. Une dernière fois il baise l'autel, et s'avance au devant de ses persécuteurs. Son frère le voyant marcher à la mort, désire le suivre : « Je veux mourir comme les autres, dit-il, mais mon pied m'empêche de marcher, aidez-moi à marcher, portez-moi où je dois aller. On le porte dehors. Il est poignardé et jeté sur le cadavre de son frère qu'il embrasse en mourant (3). »

Il était un des derniers. « Ces prêtres, s'écria le juge en terminant sa triste besogne, marchent à la mort avec autant de joie, que ceux qui vont à une noce. »

Il ne s'en trouva pas un seul qui voulut sauver sa vie en prêtant le serment schismatique, de sorte que pas un seul ne fut épargné. A quatre heures du soir, le massacre avait commencé ; à six heures tout était fini.

Les corps de 185 victimes (4) furent transportés sur des

(1) Cité dans J. B. Weiss. *Weltgesch.* t. XVI, p. 161.

(2) A. Gabourd. *Hist. de France.* Paris, 1861, t. XVIII, p. 571 suiv.

(3) J.-B. Weiss. *ibid.*

(4) J. B. Weiss, *Op. cit.*, t. XVI. p. 162 ; les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre des victimes des Carmes au 2 septembre. Le P. Maurice (MZ. p. 16) en compte 246 : A. Gabourd (*op. cit.*, p. 311 suiv.), donne les noms de 197 prêtres, auxquels il ajoute 5 laïques et 42 inconnus, soit un total de 244 victimes pour le 2 et 3 septembre. M. Robinet (*Le mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, Paris, 1898, t. II, p. 290), indique le nombre de 120 prêtres mis à mort le 2 septembre ; M. Prudhomme (*Hist. gén. et impart. des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Rév. franç.*, t. IV, tabl. 4, p. 37), en compte 172. Les plus récents auteurs ne sont pas encore tombés d'accord sur ce point.

Digitized by Google

chars jusqu'à Montrouge, où le fossoyeur de Saint-Sulpice avait creusé un immense fossé pour les recevoir, ce qui prouve que ce massacre était déjà arrêté par la Commune.

Un journal contemporain, cité par le P. Maurice (1), assure que les corps des victimes furent jetés dans la Seine. Il est possible que quelques-uns aient subi ce sort, mais pour le P. Apollinaire, nous savons qu'il fut inhumé le lendemain de sa mort, comme on peut s'en convaincre par le certificat de décès qui fut envoyé aux Supérieurs de la province des Capucins de Suisse :

« Moi soussigné, commissaire préposé par la Convention générale dans la section du Luxembourg, à l'ordre de l'inhumation des prêtres et autres personnes décédées le 2 septembre dernier, atteste que Jean-Jacques Morel, prêtre et jadis (2) capucin, était du nombre des détenus de cette maison, qu'il y est mort et fut enseveli le lendemain en ma présence.

Donné à Paris le 15 octobre, l'année 1792 de la première de la République. »

Signé : DAUBAULT,
secrétaire des juges établis dans cette section.

Du reste, qu'importe que les dépouilles mortelles de ces héros soient ensevelies dans la terre ou dans l'eau, ils sont dans la main de Dieu et le tourment de la mort ne les touchera plus. Aux yeux des insensés ils ont paru mourir, leur sortie de ce monde a été regardée comme une affliction, et leur séparation d'avec nous comme un anéantissement, et cependant ils sont dans la paix. S'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est comblée d'immortalité. Leur tribulation a été légère ; mais leur récompense est grande, car Dieu les a éprouvés et les a

(1) MZ., p. 16.

(2) Ce mot signifie simplement que le Père avait été contraint d'échanger sa bure contre un autre vêtement, en suite du décret législatif du 5 avril 1792 qui défendait de porter en public toute espèce de costume religieux.

Digitized by Google

trouvés dignes de lui. Il les a mis à l'épreuve comme l'or dans la fournaise, et les a agréés comme une hostie d'holocauste (1).

Telle fut la fin glorieuse du R. P. Apollinaire. Son zèle tout apostolique, l'héroïsme de sa vertu, la fermeté indomptable avec laquelle il se présenta lui-même à ces êtres inhumains, dont il n'attendait que la mort, le feu sacré qui brûlait son âme et le faisait soupirer après le baptême du sang, toute cette vie de travail et de sacrifice ne pouvait recevoir une couronne plus belle ni plus capable d'exciter dans le cœur de ses Confrères une admiration profonde et une noble fierté pour cet homme qui est sans contredit une de leurs gloires les plus illustres et des moins connues.

Fr. JUSTIN, de Fribourg.
O. M. C.

(1) *Sap.* III, IV.

Digitized by Google

LA FRANCE EN ORIENT

(*Suite*) (1).

LA FRANCE CATHOLIQUE A CONSTANTINOPLE

L'Orient est le pays convoité de toutes les nations européennes. Chacune d'elle entend le conquérir : la Russie l'enserre partout au nord et à l'Orient ; l'Allemagne a multiplié les chemins de fer qui la mettent à quelques heures de Constantinople, elle l'inonde de ses produits industriels ; l'Italie y déverse le trop plein de sa population laborieuse. Elles luttent d'influence morale en attendant qu'elles s'en remettent à la force des armes.

Or, dans cette conquête pacifique, nous l'avons constaté avec joie, la France n'a pas de rivale. Et cette France qui n'a pas de rivale, c'est la France catholique, la France des Missionnaires. Nous voudrions faire toucher cette vérité du doigt, et, à l'appui de nos affirmations, appeler le témoignage des faits et de l'expérience. Nous ne pouvons parcourir l'Empire entier, nous nous bornerons à la capitale, nous étudierons l'action française à Constantinople.

L'action française en Orient s'exerce sous deux formes : l'instruction et les œuvres d'assistance ; nous la suivrons sur ce double terrain. Nous mettrons en regard d'un côté ce qu'accomplissent à ces deux points de vue les diverses nations européennes, et la France elle-même considérée comme nation, puis de l'autre côté nous placerons l'œuvre des missionnaires divisés eux-mêmes selon leurs patries respectives. L'action du missionnaire français se dégagera alors

(1) Voir numéro d'août.

Digitized by Google

nette, claire, évidente en face de toutes les autres ; et ce phénomène de l'influence prépondérante de notre patrie dans le Levant n'aura plus de mystère pour personne.

§ I. — *L'Instruction à Constantinople.*

Constantinople était en 1885 une ville de 873.565 habitants. Ils étaient ainsi répartis : 389-545 à Stamboul, 237,293 à Galata-Péra, 99.102 sur la rive européenne du Bosphore, 147.625 sur la rive asiatique. En 1888 ils étaient 895,470 d'après le recensement officiel. Cinquante-cinq pour cent de cette population appartient à la religion musulmane. Il y a environ 25.000 catholiques, le reste des chrétiens se compose à peu près totalement de schismatiques grecs arméniens.

Les catholiques sont eux-mêmes divisés en plusieurs rites : le rite latin, le rite grec, le rite arménien. Mais à Constantinople les latins forment la grande majorité des catholiques, soit 20.000 environs, distribués en onze paroisses, dont nous donnons le nom, avec la population religieuse (1).

Paroisses	Population catholique
Saint-Esprit, cathédrale.	4 093
Saint-Antoine de Padoue.	3.453
Sainte-Marie Drapéris.	7.360
Saint-Pierre-et-Saint-Paul.	3.220
Saint-Louis-de-France.	109
Kadi-Keuï, Assomption.	806
Buyuk-Déré, Immaculée-Conception. . .	1.240
San-Stephano.	200
Prinkipo, les îles.	120
Stamboul (paroisse récente).	200
Total.	20.801

(1) Ces chiffres sont extraits du livre du R. P. Arsène de Chatel, capucin, *La Latinité à Constantinople*, et indiquent la population en 1892.

Digitized by Google

La cathédrale est desservie par un clergé séculier. A Saint-Antoine, à Buyuk-Déré sont les Frères Mineurs conventuels italiens ; à Sainte-Marie et à Prinkipo, les Frères Mineurs Réformés, italiens aussi ; à Saint-Louis les Frères Mineurs capucins français ; à San-Stephano, les capucins allemands ; à Saint-Pierre-et-Saint-Paul, les Dominicains italiens ; à Kadi-Keuï et à Stamboul, les Assomptionistes, français.

Dans cette distribution, on le voit, la France n'a pas la grande part. Le nombre des paroissiens confiés à ses missionnaires ne dépasse pas 1.200. C'est peu, sur 20.000 catholiques.

Mais, nous l'avons déjà dit, son action s'exerce par les œuvres scolaires et les œuvres d'assistance. Or ces écoles et ces œuvres ne sont point attachées à la paroisse mais à la nation ou à la mission, dont elles propagent l'action et entretiennent l'influence.

Nous allons donc dresser l'état des écoles et des œuvres par nation et par mission ; nous commencerons par les moins prospères.

I. — ECOLES NATIONALES EUROPÉENNES

1. — Serbie

Une seule école primaire mixte à Papaz-Keupru.

2. — Bulgarie

Séminaire Bulgare à Chichli.

Deux écoles communales mixtes, l'une à Péra l'autre au Phanar.

3. — Russie

Une école pour garçon dans la rue Agha-Tchechmé
Un institut archéologique.

4. — Etats-Unis

Une école primaire à Scutari.

Le Robert's College à Roumeli-Hissar.

Digitized by Google

5. — Angleterre

Une école de demoiselles, rue de Péra,

Une école écossaisse pour filles et garçons avec pensionnat.

6. — Allemagne

Une école pour garçons et filles avec 21 professeurs, rue Yeni-Yol.

Une école mixte à Haïdar-Pacha, 50 à 60 élèves.

7. — Autriche-Hongrie

Ecole mixte, rue Tom-Tom.

Une autre école, rue Chichhané.

8. — Italie

L'Italie a trois écoles royales.

Ecole élémentaire pour garçons et filles à Pancaldi.

Ecole centrale élémentaire pour garçons, rue Haïrié.

Ecole technique commerciale, rue Haïrié.

9. — France

La France n'a pas, à proprement parler, d'école nationale.

Néanmoins nous rangeons sous ce nom trois écoles laïques, mais dirigées dans un esprit catholique. A cause de leur caractère laïc, en effet, elles recoivent des faveurs spéciales du gouvernement français, et peuvent être considérées comme relevant plus directement de l'ambassade.

Ecole de garçons avec internat et externat dirigée par M. Faure.

Ecole de filles, internat et externat, dirigée par Mlles Faure.

Une autre école à Kadi-Keuï vient de tomber (1).

(1) Sur les instances de M. l'ambassadeur, M. Faure entreprend de la relever pour faire concurrence aux Frères.

Digitized by Google

II. — ECOLES DES MISSIONS CATHOLIQUES

1. — Missions allemandes

La principale école catholique allemande est celle de la Mission Saint-Georges dirigée par les Lazaristes allemands. L'école des filles est tenue par les Sœurs de Charité du même pays. Les cours se font en allemand.

Voici le nombre des élèves :

Garçons. . .	externes.	80
	internes.	70
Filles. . . .	externes.	100
	internes.	120
	Total.	370

Une autre mission est établie à San-Stephano et est dirigée par les Frères Mineurs capucins autrichiens. Les Pères y sont au nombre de 7.

Ecole apostolique.

33 élèves.

Noviciat.

6 novices.

2. — Missions Italiennes.

Durant la première moitié du siècle dernier les Italiens occupaient presque toute la mission de Constantinople. Ils avaient remplacé les missionnaires français, dispersés par la Révolution. Aujourd'hui affaiblis à leur tour par les secousses politiques dont leur pays a été le théâtre, ils ne conservent de leur ancienne influence que de rares débris.

Les Franciscains. — Les *Conventuels* sont au nombre de 18 dont 6 frères lais ; ils desservent les paroisses de Saint-Antoine et de Buyuk-Déré.

Digitized by Google

Les *Riformati* comptent 13 pères et 6 frères, ils sont chargés de la paroisse de Sainte-Marie.

Les *Observantins* n'ont à Constantinople que leur commissaire de Terre-Sainte avec son compagnon et un frère lai.

Les *Franciscains* sont assistés par 24 sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François de Gémona et par 31 sœurs de Charité de l'Immaculée-Conception d'Ivrée. Ces sœurs tiennent les écoles et les hospices de la mission.

Les Dominicains. — Les dominicains desservent la paroisse Saint-Pierre de Galata et l'Eglise de Makri-Keuï à Stamboul. Ils ont comme auxiliaires à Makri-Keuï neuf dominicaines de Mondovi. Ces sœurs ont deux écoles : l'une à la paroisse même, l'autre à Yédi-Coulé.

Voici le tableau des écoles tenues par les missionnaires italiens.

Ecoles de Garçons.

Conventuels : à Saint-Antoine.	50	élèves
» à Buyuk-Déré	65	»
Riformati : à Sainte-Marie.	30	»
Franciscaines de Gémona : à Prinkipo. . .	21	»
Sœurs de l'Immaculée-Conception : à Péra. .	25	»
» » à Buyuk-Déré.	25	»
Dominicaines : à Maki-Keuï.	20	»
» à Yedi-Coulé.	32	»
	268	élèves.

Ecoles de Filles.

Franciscaines de Gemona à Ste-Marie.	Internes.	40	élève
	Ext. pay.	80	»
	Demi-p.	20	»
	Paroisse	60	»
		200	élèves
» » à Prinkipo.		80	»
» » à San-Stephano. . .		40	»

Digitized by Google

SS. de l'Immaculée-Conception à Péra.	Intern.	35	»
	Extern.	140	»
» » à Buyuk-Déré.	Classes	120	»
	Asiles	55	»
Total pour les écoles tenues par les Italiens.		670 élèves	

Garcons »	8 écoles.	268	»
Filles	5 écoles.	670	»
		938 élèves	

Nous devons faire remarquer que dans la plupart de ces écoles quoiqu'on y enseigne l'italien, les cours se font en français. C'est le résultat du protectorat que les Souverains Pontifes veulent bien conserver à notre pays.

3. — MISSIONS FRANÇAISES

Nous avons dit les missions françaises sans rivales à Constantinople. Un simple exposé de l'état de ces missions suffira pour en donner une éclatante démonstration.

Cinq congrégations d'hommes et cinq congrégations de femmes soutiennent là-bas l'action religieuse de la France.

A. — *ECOLES DE GARÇONS.*

Les Capucins

Nous nommons les capucins au premier rang, parce qu'ils tiennent l'établissement le plus important pour l'avenir religieux de l'Orient, comme nous l'exposerons plus loin, c'est-à-dire le petit et le grand séminaire pour tout l'Orient. Ce séminaire accepte encore comme externes les jeunes gens des meilleures familles, qui se destinent aux carrières du monde.

Digitized by Google

Séminaire de Saint-Louis.	Garnd Séminaire.	12
	Petit Séminaire. .	34
	Externat. . . .	23
TOTAL.		69

Les Capucins fournissent encore l'enseignement religieux dans les écoles des Frères. . . 440 élèves
des Sœurs de Notre-Dame de Sion. . . . 53
des Sœurs Franciscaines de Calais. 10
des écoles libres. . . . . ?

LES LAZARISTES.

Les Lazaristes sont depuis la Révolution les plus anciens missionnaires français à Constantinople. Ils ont succédé en 1783 aux jésuites après la dissolution de cette Société au siècle dernier. Depuis lors ils sont restés à leur poste. Ils tiennent là-bas le principal et unique collège catholique divisé en deux maisons :

Le petit collège à Sainte-Pulchérie. . } 300 élèves
Le grand collège à Saint-Benoît. . . }

Les Lazaristes s'occupent encore des Filles de la Charité et de leurs divers établissements.

LES ASSOMPTIONNISTES.

Les derniers arrivés, ils ont déployé là comme partout le zèle le plus actif. Ils possèdent deux paroisses :

La paroisse de Koum-Kapou avec deux églises, l'une du rite latin et l'autre du rite grec. Ils tiennent aussi un petit séminaire pour le rite grec, où ils s'essaient à la tâche ingrate de former un clergé grec-uni.

Digitized by Google

Ecole apostolique.		7	élèves.
Ecole primaire	Internes (1). . . .	50	»
	Externes.	180	»
	TOTAL.	237	»

La paroisse de Kadi-Keuï avec succursale à Phanaraki.

A Phanaraki école primaire. . . . . 10 élèves (2).

JÉSUITES.

Les Jésuites n'ont à Constantinople qu'une résidence avec deux Frères.

LES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES

Les Frères de saint Jean-Baptiste de la Salle sont en ce moment une des plus belles gloires de la France catholique en Orient. Dans leurs écoles et collèges, où se donne l'enseignement primaire et moderne, viennent se former non seulement la presque totalité des enfants catholiques, mais encore l'élite parmi les schismatiques, les grecs, les arméniens et même les juifs et les Musulmans.

Ils ont six écoles à Constantinople:

Ecole paroissiale de Saint-Pierre.	270	élèves
» du Saint-Esprit.	220	»
» Saint-Jean-Baptiste.	265	»
» St-Jean-Chrysost. à Feri-Keuï.	100	»
Le demi-pensionnnat Saint-Michel (enseignement primaire supérieur).	140	»
Le collège Saint-Joseph à Kadi-Keuï. . . .	300	»
Ecole paroissiale de Kadi-Keuï.	70	»
	1365	»

(1) Ce sont les élèves de l'école apostolique, faisant leurs études de grammaire.

(2) En été le nombre s'élève jusqu'à 40.

Digitized by Google

Les Frères Maristes

Arrivés depuis peu en Orient, les Petits-Frères de Marie dirigent l'école annexée à l'église succursale de la paroisse Saint-Pierre, et établie à Makrikeuï.

Ecole de Makrikeuï. . . . . 100 élèves

B. — ECOLES DE FILLES

Il y a 14 écoles catholiques françaises de filles à Constantinople. Elles sont dirigées par les Filles de la Charité, les Sœurs de Notre-Dame de Sion, les Oblates de l'Assomption, et les Franciscaines de Calais.

Filles de la Charité

Les Filles de la Charité, introduites à Constantinople en 1839, y ont été les premières religieuses missionnaires. Elles sont aujourd'hui 150 dans cette ville. Voici leurs écoles :

Notre-Dame de la Providence. . .	Externes. . .	514
	Orphelines . .	40
Taqcim.	Externes. . .	500
	Ouvrières. . .	50
Saint-Joseph de Tchoquour-Bostan.	Orphelines . .	204
	Externes. . .	236
	Pensionnaires .	25
Notre-Dame de la Paix		250
Bebek.		80
Scutari.		114
Artigiana.		50
Total.		2.023

Digitized by Google

Sœurs de Notre-Dame de Sion

Les Sœurs de N-D. de Sion ont trois écoles :

Pancaldi.	Externes.	285
	Demi-pensionnaires.	87
	Orphelines.	14
Ecole Paroissiale.	Elèves.	200
	Ouvrières.	20
Cadi-Keuï.	Internes.	53
	Externes.	94
	Orphelines.	6
Total.		759

Oblates de l'Assomption

Elles ont trois écoles :

Coum-Kapou.	205
Fener-Bagtché ou Fanaraki.	20(1)
Haïdar-Pacha.	180
Total.	405

Sœurs Franciscaines de Calais

Elles font l'école à leurs orphelines au nombre de 10.

Total pour les écoles de garçons.	2.081
Total pour les écoles de filles.	3.197
Total.	5.278

§ II. — *Etablissements de charité dirigés par les Européens.*

I. — HOSPICES NATIONAUX

Chaque nation a son hôpital.

L'hôpital russe est à Nichantache (religieux).

(1) En été leur nombre s'élève jusqu'à 50.

Digitized by Google

« Allemand est rue Dervouz-Agha (laïc). . . . . 20 lits
« Anglais est rue Medressé à Galata (laïc). . .
« Austro-Hongrois rue Iskender à Saint- . .
Georges (religieux). . . . . 30 lits
« Italien à Tophané (religieux). . . . . 100 lits
« Français au Taqcim (religieux) . . . . .

Comme on le voit, la plupart de ces hospices sont tenus par les missionnaires, nous les mettrons donc à leur actif, dans le tableau que nous dresserons plus loin.

II. — ŒUVRES DES MISSIONS CATHOLIQUES

1. — *Missions allemandes.*

A la mission Saint-Georges sont attachés deux hôpitaux et un dispensaire, dirigés par les Sœurs de la Charité.

Hôpital pour affections et maladies spéciales. . 34 lits
Hôpital pour enfants. . . . . 180 »

2. — *Missions italiennes.*

Les Sœurs de l'Immaculée-Conception d'Ivrée desservent l'hôpital national. . . . . 100 lits

3. — *Missions françaises.*

Les missionnaires français ont presque le monopole de la charité à Constantinople. Au premier rang il faut placer les Sœurs de Charité.

Filles de la Charité.

Les Sœurs françaises de Saint-Vincent ont à Constantinople neuf maisons où elles distribuent aux chrétiens catholiques ou schismatiques les secours de la charité la plus active.

Digitized by Google

Maison de Notre-Dame de la Providence.

Cette maison est desservie par 36 sœurs, elle comprend :
Une crèche pour 150 enfants.
Un dispensaire — Elle distribue chaque année pour 20 000 fr. de secours.

Maison du Taqcim, desservie par 20 sœurs.

Hôpital . . . . . 75 lits.
Dispensaire.

Maison Saint-Joseph de Bebek — cinq sœurs.

Orphelinat. . . . . 80 jeunes filles.
Dispensaire.

Maison de Notre-Dame de la Paix comprend :

Orphelinat de garçons. 80
Hôpital : soignés chaque année. 70
Hospice d'aliénés, soignés chaque année. 175
Il est desservi par 23 sœurs.
Ecole d'apprentissage, élèves. 100

Hôpital municipal, qui contient 22 lits et est desservi par 7 sœurs.

Saint-Joseph de Tchoqour Bostan.

Orphelinat de 200 enfants.
Dispensaire.
27 sœurs sont employées à cette maison.

Maison de l'Artigiana.

Hospice pour 70 vieillards logés dans une série de petites maisonnettes, asiles pour 150 enfants.

Digitized by Google

HÔPITAL GÉRÉMIA, desservi par 6 sœurs.

Hôpital.
Dispensaire.
Consultations 20.000 par an.

MAISON DE SCUTARI.

Dispensaire

PETITES SŒURS DES PAUVRES.

Les Petites Sœurs des Pauvres se sont établies à Feri-Keuï en 1892. En 1896 on leur a construit un grand hôpital où elles peuvent recueillir 150 vieillards. Elles en ont en ce moment 110.

4. — *Œuvres laïques de Charité.*

Nous serions incomplets si nous ne disions un mot des conférences de Saint-Vincent de Paul à Constantinople. Elles ne sont pas l'œuvre directe des missionnaires français ; mais elles sont cependant une importation charitable et religieuse du pays de France, elles ont été établies, elles sont soutenues encore par le zèle des missionnaires français. A eux donc en revient la gloire principale.

La *conférence des hommes* a été fondée en 1846 par M. Boré, supérieur des Lazaristes. Depuis sa fondation jusqu'en 1892, elle avait dépensé 23.000 francs, et à cette dernière époque elle visitait régulièrement 58 familles, et comptait 28 membres.

La *conférence des apirants* au collège Saint-Benoît comprenait en 1892 une trentaine de membres, assistait une douzaine de familles ; et le chiffre de ses dépenses annuelles était de 800 francs.

Il y a cinq associations de charité soutenues par les dames ou demoiselles, et placées sous le patronage de Saint-Vincent de Paul.

Digitized by Google

L'*Association des Dames de Péra* a été fondée en 1847 ; en 1892 elle comptait 130 membres et assistait 184 familles ; depuis sa fondation elle avait dépensé 741.000 francs.

L'*Association des Dames de Galata*, fondée la même année n'avait en 1892 que 77 membres, elle visitait 80 familles et avait dépensé 187.000 francs.

L'*Association des Dames du Taqcim* est composée de 152 dames ; fondée en 1853 elle avait déjà dépensé 177.610 francs. en 1892.

L'*Association des Demoiselles de la Crèche* a été fondée en 1872, elle patronne l'œuvre des enfants trouvés. Elle comptait 101 pratronnesses en 1892, elle entrenait 125 enfants, et avait recueilli depuis sa fondation 378. 500 fr.

Le *Patronage des Enfants Pauvres* des classes du Taqcim, fondé en 1872 avait dépensé en vingt ans près de 45.000 francs.

De 1846 à 1892, en 46 ans toutes ces œuvres de charité ont dépensé pour les pauvres environ 1.800.000 francs, soit une moyenne annuelle de 40.000 francs.

Nous avons achevé l'exposé des œuvres dont les nations européennes et les Missions catholiques ont à Constantinople *l'initiative directe*. Nous avons donné une nomenclature sèche et sans vie, mais il est facile de deviner la somme de labeur et de dévouement qu'elles imposent à ceux qui leur consacrent leur vie. Il est facile de comprendre aussi que toute l'influence en Orient est aux mains de ceux qui exercent ces œuvres.

Un fait et une *conclusion* se dégagent de ce tableau : la presque totalité de ces œuvres sont aux mains des missionnaires catholiques, et la grande majorité des missionnaires catholiques sont français, c'est *le fait* indéniable. La *conclusion* ne sort pas avec une moindre évidence de ce fait bien constaté : les pionniers de l'influence française à Constantinople sont presque les seuls missionnaires catholiques.

Fr. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

LES CAPUCINS

ET

L'ARMÉE ESPAGNOLE EN ROUSSILLON

EN 1793-1795.

La Convention venait de mettre à mort le roi Louis XVI. L'émotion était grande en Europe. Tous les trônes, se sentant menacés, s'unissaient dans une puissante coalition, et, sur tous les points, la frontière était envahie. Le Roi d'Espagne, qui avait des motifs particuliers de venger l'assassinat du roi de France, son proche parent, avait mis sur pied deux armées, qui, à l'est et à l'ouest, avaient franchi les Pyrénées. Tandis qu'un corps opérait du côté de Fontarabie et du col de Maya, le général Ricardos avait envahi le Roussillon, et était venu mettre le siège devant Perpignan.

Les détails de cette campagne sont bien connus. Les Archives des Capucins de Barcelone nous aideront cependant à les compléter.

Ce sont nos religieux, en effet, qui furent, pendant les deux ans que dura la guerre, en 1793 et 1794, les aumôniers des ambulances et des hôpitaux espagnols ; souvent même, ils durent prendre, dans les régiments, la place des aumôniers qui manquaient. Invités par le Père Provincial de Catalogne à présenter au roi leurs états de service, ils les écrivirent simplement ; et leurs lettres, retrouvées, il y a quelque vingt ans, par le P. Calasanz de Llevaneras, aujourd'hui Cardinal Vivès, nous permettent de suivre jour par jour les péripéties de cette campagne, et de pénétrer dans les camps de cette armée pour y être témoins de ses horribles souffrances, et nous rendre compte des causes de son affaiblissement.

Les aumôniers capucins, des divers couvents de la Province de Catalogne, ne furent pas moins de 67. Il est vrai que

Digitized by Google

la plupart tombaient malades et devaient être remplacés. Nous n'avons donc pas les relations de tous, et parmi celles qui nous restent, toutes n'ont pas une égale importance. Nous ne prendrons que celles qui offrent un réel intérêt, nous efforçant de les encadrer dans l'ordre chronologique des événements de la guerre.

Depuis le commencement de 1793, les Espagnols occupaient le Roussillon. Le centre des opérations du général Ricardos était à Truillas; la droite de son armée était à Mas-Deu, sa gauche s'appuyait sur Thuir, tandis que les avant-postes allaient jusqu'à Ponteilla. Céret était donc entre ses mains.

« C'est là que je vins, écrit le P. Félix de la Seo d'Urgel, pour être aumônier intérimaire du régiment d'infanterie d'Extramadure. En même temps, j'entrai comme aumônier à l'ambulance, où se trouvaient 136 blessés. Il me fallut encore m'occuper de l'ambulance des officiers, ce qui me faisait un double service. Souvent même à cause de la pénurie des prêtres, je devais faire les fonctions de curé pour les habitants de Céret, et fournir mes services aux vivandiers, muletiers, etc... Aussi ne se passait-il pas un jour, sans que j'eusse à porter trois fois au moins le saint Viatique.

« Les 28, 29 et 30 avril, attaqués par les Français, nous eûmes encore un plus grand nombre de blessés. J'étais seul pour les assister et mon travail était tel que je n'avais pas même le temps de m'asseoir pour manger. »

Nous retrouverons le P. Félix un peu plus tard, à Urgel, type du moine soldat, comme saint Laurent de Brindes et comme Marc d'Aviano, conduisant lui-même au combat une troupe de volontaires.

Le Père Félix de Blanes vient, dès le 28 juillet, à l'hôpital de Saint-Génis du Roussillon; et, avec un de ses compagnons, le Père Paul de Saint-Jean de las Abadesas, il prend soin des 550 malades qui s'y trouvent.

Le 24 juin, la forteresse de Bellegarde, au-dessus du Boulou, s'étant rendue à l'Espagne, le Père Félix de Barcelone se rend à Céret, où il fait le service des hôpitaux, de celui

Digitized by Google

des officiers, de celui des blessés, de l'hôpital civil et de l'hôpital de Saint-Félix, qu'il établit lui-même, prenant encore le soin de l'Infirmerie des Carabiniers du Roi, allant même dans les maisons particulières auprès des officiers malades. C'est ainsi qu'il assiste jusqu'à sa mort le Lieutenant-général des Carabiniers du Roi, Don Francisco de Layas. Il tombe lui-même malade et on le croit perdu. Nous le retrouvons l'année suivante à Montbolo, où l'armée espagnole avait été envoyée par le Comte de la Union pour chasser les Français des Bains (Amélie).

Plus tard, quand 8000 patriotes envahissent la ville de Céret, mettant en fuite les Espagnols, le Père Félix demeure seul au milieu des malades de tous les hôpitaux qui n'ont pu se sauver. A la fin d'octobre et au commencement de novembre 1793, tous les prêtres de la ville manquant, il est obligé de prendre le service paroissial, administrant aux habitants le baptême, le viatique, l'extrême-onction.

Il avait assisté aux trois attaques des Français au Pont de Céret, et le Marquis de Trujillos, colonel du régiment de Séville, ravi de sa bravoure, l'avait aussitôt demandé pour son aumônier. Les titres lui furent envoyés, et il remplit cette charge du 1er mars 1794 au 2 octobre 1795, c'est-à-dire jusqu'à ce que son régiment s'embarquât à Barcelone pour retourner à Cadix.

Il assistait aussi, le 1er mai 1794, à la prise de Saint-Ferréol par les Espagnols, qui ravirent trois batteries aux Français. Ceux-ci cependant tentèrent de reprendre cette position, et un jour, tandis que le Père Félix disait la messe dans la chapelle, il dut la terminer en toute hâte, parce que 50.000 Français venaient de charger les Espagnols ! Ils attaquaient en même temps le Pont de Céret. Le père ne put se sauver que par les montagnes de Salinas, où il erra pendant dix heures sans trouver à manger.

Il parle avec admiration du général Vivas, à qui il attribue les succès des Espagnols dans les montagnes d'Avignonet de Rousa, à Cantallops, et dans six autres rencontres où les

Digitized by Google

Français furent toujours repoussés avec pertes. Il n'en fut pas de même à Saint-Laurent de la Muga et au col d'Oriols, où fut présent aussi le Père Félix, pour constater les immenses pertes des siens.

Enfin, il se trouve encore en 1795, sur les hauteurs de Bascara, subissant deux attaques de l'ennemi, puis à Rosas, où il demeure enfermé les trois premiers jours du siège.

Il fut donc un des aumôniers capucins qui suivirent toute la campagne. Cela nous fait regretter que sa relation soit si brève et si laconique. Il aurait pu nous donner de si intéressants détails !

En août 1793, les Pères Barthélémy et Benoît d'Olot servent dans les hôpitaux de Thuir, jusqu'à ce que les Français, vers la fin de septembre, en chassent les Espagnols par leur tir de grenades et de balles.

Le premier devient ensuite aumônier remplaçant au régiment de cavalerie de Santiago jusqu'à la fin de décembre. Il se plaint, comme ses confrères, du dénuement dans lequel on le laisse. Le gouvernement, en effet, réservant les grosses rentes aux aumôniers en titre qui sont demeurés chez eux, ne donne au P. Barthélémy qu'une maigre solde, sans pain de munition, et il est obligé de dormir sur la terre nue, exposé à toutes les intempéries, n'ayant pas de quoi s'acheter le plus sommaire matériel d'un lit de camp. Il poursuit néanmoins son œuvre avec grande énergie. Quand, dans la plaine du Roussillon, les Français attaquent de toute part son régiment, il va de batterie en batterie, faisant aux soldats d'ardentes exhortations pour leur donner du courage.

Il en fut de même à Villelongue, quand, une nuit, vers le milieu de décembre, à trois heures du matin, les Français surprirent les Espagnols, leur coupant presque la retraite. Bien que sa vie fût en péril, il n'abandonna point son poste, mais continua, sous la pluie des balles et des grenades, pendant douze heures que dura la mêlée, à recueillir les blessés sur le champ de bataille.

Digitized by Google

Au 1er janvier 1794, il passe au régiment de la Garde Wallonne ; presque tous les soldats tombent malades à Céret des fièvres malignes, et il veille à leurs besoins spirituels jour et nuit sans interruption. Il en est de même du premier bataillon des gardes espagnols, près duquel il est envoyé ; le nombre des malades s'élève à 1400, et le Père est seul à les soigner avec le P. Antoine et un autre aumônier. Aussi ne tarde-t-il pas à être saisi lui-même de cette fièvre contagieuse, ce qui l'oblige à aller se reposer dans l'Ampourdan.

Après sa guérison, il revient à l'armée, et se trouve à la fin du siège de Rosas, quand la canonnade des Français, dirigée pendant trois jours contre cette place, la force enfin à se rendre.

De retour à Gérone, il est envoyé par le vicaire général diocésain comme missionnaire apostolique pour prêcher la guerre sainte ; parcourant les villages de la Catalogne, il provoque de nombreux engagements.

En 1795, comme il savait bien le français et l'italien, il est nommé aumônier intérimaire du régiment d'Infanterie d'Irlande, ce qui lui vaut d'assister encore, le 24 juin 1795, à la bataille de Pontos de l'Ampourdan. Il termine modestement sa relation, en déclarant qu'il a seulement voulu servir sa religion, sa patrie, son roi, et qu'il ne lui en coûterait point de reprendre la vie des camps, si d'autres malheureuses circonstances venaient à se présenter.

Le P. Raphaël de Capellades fut aussi un des aumôniers de l'hôpital de Saint-Genis. Quand il y arriva, en août 1793, les malades étaient au nombre de 450. Il y demeura jusqu'au 20 octobre, quand les Français vinrent se rendre maîtres de cet hôpital. Les troupes espagnoles s'étaient déjà retirées, et les malades et les employés s'échappaient comme ils pouvaient. Le Père Raphaël se souvint que les saintes hosties demeuraient dans le tabernacle. Pressé par l'ennemi, et ne trouvant pas la clef de l'église, il en rompit la porte à coups de pierres, et, saisissant le précieux trésor, il s'échappa, au péril de sa vie, s'enfuit dans les montagnes entre Villelongue et Montesquieu, et arriva au Boulou, où il put le len-

Digitized by Google

demain, en célébrant la messe, consommer les saintes espèces qu'il avait emportées.

L'hôpital de Castellon d'Ampurias ayant remplacé celui de Saint-Genis, le P. Raphaël y fut assigné quelque temps, puis, aumônier de la brigade des Carabiniers du Roi, il assista à l'attaque du Boulou, et à deux des rencontres qui l'avaient précédée.

En 1794, il est encore employé aux hôpitaux de Céret et d'Arles-sur-Tech ; puis, après une maladie, le 2 mai 1794, aumônier du bataillon des Chasseurs d'Andalousie, il assiste à tous les combats, excitant les soldats avant l'action par une ardente exhortation, les prêchant souvent sur le champ de bataille et faisant d'extraordinaires diligences pour qu'ils ne soient jamais sans messe le dimanche, même dans les lieux les plus montagneux et les plus déserts. Il était à l'attaque de Saint-Laurent de la Muga, tentée par les Espagnols le 19 mai 1794, à Llero, à Estela. Surpris pendant la messe le 20 juin, il dut la terminer à l'instant et s'échapper précipitamment. Le bataillon ayant cherché le 29 à reprendre cette position, il dut reculer après une heure de feu, et laisser les Français maîtres du champ de bataille.

Au terrible combat du 13 août, à Saint-Laurent de la Muga, il donnait encore ses services aux blessés. Le 17 novembre, comme les Français faisaient retirer les Espagnols et de Saint-Pons et de la Salud, le Père Raphaël courut à l'église de Saint-Laurent, et, pour éviter les profanations des révolutionnaires, consomma les saintes espèces à onze heures du soir ; puis, tandis que durait encore le feu du corps de la Salud, il alla s'enfermer à l'ambulance. Les Français n'étaient plus qu'à une portée de fusil : il fut obligé de se rendre à discrétion. Voyant tuer trois femmes sous ses yeux, il prit peur pour lui-même et parvint à s'échapper.

Le 20 novembre, à Paramilans, les Français avec plus de vigueur que jamais attaquèrent les Espagnols, qui perdirent tout, armes, effets et munitions, et virent tuer leur vaillant général le comte de la Union.

Digitized by Google

Tandis que son bataillon était caserné à Palamos, le P. Raphaël fut envoyé à Rosas, dont les Français avaient commencé le siège. Le vaisseau qui portait avec lui 400 hommes du régiment de Malaga faillit se briser contre une ligne d'écueils qu'on appelle « *las Hormigas* » (les Fourmis). Sauvé de ce péril, il tomba dans un autre et dut retourner, par suite du vent contraire, au port de départ. Le P. Raphaël n'alla donc pas à Rosas, mais après différentes actions, il assista le 14 juin 1795, à la défaite des Français à Pontos. Repoussés avec beaucoup de morts et de blessés, ceux-ci revinrent vers le soir à la charge avec grande impétuosité. Mais la victoire était ce jour-là favorable aux Espagnols. Ceux-ci perdirent beaucoup d'hommes, ils éprouvèrent une résistance acharnée ; mais malgré tout, ils obligèrent les Français à reculer.

Les campagnes du P. Raphaël n'étaient pas encore terminées. De l'Ampourdan, il passa en Cerdagne, et put entrer à Puycerda, dont les Français étaient les maîtres depuis deux ans. Il s'employa auprès d'eux pour empêcher que les gens du pays ne fussent molestés ni dans leur corps ni dans leurs biens. Il assistait dans les hôpitaux les Français et les Espagnols, ce qui sans doute disposait en sa faveur le cœur de nos généraux. On lui permit même de célébrer la messe sur la place, pour le peuple de Puycerda, qui depuis deux ans était privé de tout exercice du culte. Pendant deux ans qu'il resta là jusqu'à la fin de la campagne, il put confesser presque tout le monde.

Un autre de nos pères que nous avons déjà vu à l'œuvre en Roussillon le P. Félix de la Seo d'Urgel, avait, en Cerdagne, rendu à l'Espagne de grands services.

« Après la retraite du Roussillon, écrit-il, je fus destiné par l'Ex^me^ Comte de la Union, au district de la Seo d'Urgel. Dans la ville même, je levai une compagnie de 70 hommes, composée de clercs, de fermiers, d'étudiants, pour aller attaquer la Cerdagne. Je prêchai d'abord un sermon dans l'église cathédrale prenant pour sujet les profanations contre le Saint-Sacrement cherchant à émouvoir les populations de cette contrée. Nous allâmes à deux reprises attaquer les postes

Digitized by Google

de la Cerdagne. Je me plaçais au front de ma petite troupe, le crucifix sur la poitrine, le rosaire à la main. Dans l'attaque du 27 juin 1794, je reçus deux blessures, au pied et à la jambe.

« Quand la ville d'Urgel était privée de vivres, et que le riz manquait dans tous les magasins, je me fis délivrer des passe-ports du commandant général pour des muletiers ; j'écrivis de différents côtés pour demander des approvisionneurs, de sorte qu'en moins d'un mois nous avions déjà abondance de vivres. Il fut même nécessaire d'élever, pour les renfermer, hors de la porte d'Espagne, plus de quarante magasins ou barraques de poutres et de branches d'arbres. »

Le Père Jérôme de Piera va nous dire maintenant les horreurs du siège de Bellegarde.

« En septembre 1793, je fus nommé aumônier du régiment provincial d'Ecijà, qui se trouvait de garnison au château-fort de Bellegarde. C'est là que je commençai et que je poursuivis mon ministère jusqu'à ce que je dus sortir, prisonnier des Français avec toute la garnison. Il faut remarquer, pour mieux comprendre la relation de mes services, qu'après la déroute de notre ligne du Boulou, survenue le 1er mai 1794, c'est-à-dire exactement depuis le 8 mai, notre forteresse fut entièrement bloquée par l'armée française. La garnison souffrit quatre mois et demi du siège, jusqu'au 18 septembre, éprouvant les plus affreuses calamités qu'on puisse imaginer. L'épidémie du scorbut gagna de telle sorte que de 1200 hommes que nous étions au commencement du siège, plus de 300 étaient morts lors de la reddition, et 500 autres étaient malades, menacés d'avoir le même sort. Presque tous mouraient sur la terre nue, à cause du manque de lits ; il y avait peu de remèdes, avec un seul médecin, qui encore fut longtemps malade lui-même sans pouvoir donner ses soins. Les aliments étaient en très petite quantité, surtout lorsque manqua la viande fraîche : on n'avait alors qu'un bouillon fait avec du salé de porc à demi corrompu. Souvent il m'arriva de devoir administrer les derniers sacrements au milieu de la place et des cours, parce que l'état des soldats

Digitized by Google

s'aggravait soudain, tandis qu'ils se promenaient encore en prenant l'air, ou qu'ils tombaient d'inanition par suite du manque de nourriture : ils agonisaient là même et, en peu de temps, rendaient leur âme à Dieu. Placé au milieu de telles misères, je devais parcourir jour et nuit tous les bâtiments et tous les pavillons du fort, confessant les uns, administrant les autres, donnant des secours à beaucoup et des consolations à tous. L'odeur de ces chambres et pavillons était insupportable. Tous les malades étaient absolument couverts de vermine, et chaque fois que j'exerçais à leur égard mon ministère, je me retirais chargé moi-même de ces insectes, sans que je pusse, dans le château-fort, trouver un coin pour secouer mon habit. J'en étais malade. Il m'arrivait quelque fois de tomber évanoui en confessant les malades à cause des odeurs pestilentielles qui s'exhalaient de leurs bouches. Ceux qui mouraient étaient ensevelis autour des murailles du fort ; on ne déposait sur les cadavres que quelques pouces de terre parce qu'il n'y en avait pas davantage et cela contribuait encore à aggraver l'épidémie. Au milieu de ces calamités, nous avions de jour et de nuit les alertes que l'ennemi nous donnait très souvent, parce qu'il faisait tous ses efforts pour s'emparer de la place ; malgré tant de fatigues, Dieu me conserva la santé, non sans une spéciale providence, comme toutes les voix le proclamaient.

« Depuis dix jours, la place était sans pain ; depuis douze jours, les mêmes soldats étaient de planton, parce que le nombre des malades ne permettait pas de renouveler la garde. Il fallut donc nous rendre enfin à discrétion (18 septembre 1794). L'ennemi nous enleva nos effets, et sans les honneurs militaires nous conduisit à Perpignan. En chemin on m'insulta en me tirant la barbe ; on me donna un coup de bâton sur la tête.

« Dans la citadelle de la ville, nous demeurâmes trente et quelques jours, attendant la sentence de la Convention. Le représentant de l'armée nous assurait que nous serions guillotinés pour n'avoir pas voulu nous rendre, quand on

Digitized by Google

nous en intimait l'ordre au nom de la République, jurant que nous serions sans cela passés au fil de l'épée. Mais il y avait peu de temps que Robespierre était monté à l'échafaud ; la Convention semblait prendre des allures plus modérées et plus humaines. Aussi la sentence que nous reçûmes nous fit-elle grâce de la vie, nous retenant seulement comme prisonniers et nous internant à Montpellier.

« Avant le départ, à l'instance de notre gouverneur, le Marquis de Villasantoro et de notre colonel, Don Antonio Galiano, qui craignaient pour moi les mauvais traitements et les insultes, sachant que les privilèges apostoliques nous le permettent dans des cas semblables, je dépouillai mon costume et m'habillai en civil. C'est ainsi que j'arrivai à Gérone, le 17 juillet 1795, à la suite d'un échange de prisonniers, après avoir été dix mois au pouvoir des Français.

« Ma captivité avait été bien dure. Tandis qu'on donnait aux soldats et aux officiers la permission de sortir et de se promener dans la ville, j'étais constamment renfermé dans la citadelle. On me donnait pour prêt quotidien 3 francs en assignats, qui n'avaient plus que la valeur de 3 ou 4 sous, avec le tiers d'un pain de munition très mauvais : c'est juste de quoi ne pas mourir de faim.

« De retour en Espagne, je continuai jusqu'à la conclusion de la paix mon office d'aumônier militaire. »

Cependant, la Province des Capucins de Barcelone, sans nouvelles du P. Jérôme, pensait qu'il était mort.

On eut de ses nouvelles par sept soldats de la garnison de Bellegarde, faits prisonniers et emmenés à Perpignan, qui parvinrent à se sauver de la citadelle, en se laissant glisser par des cordes le long d'un mur de soixante mètres de haut. Ils s'étaient refugiés au couvent des Capucins de Figueras pour guérir leurs mains toutes déchirées.

Le Père Gardien de Figueras écrivit alors au Père Provincial :

« Le Père Raymond est vivant, disent ces soldats. Quand les ennemis entrèrent à Bellegarde, ils l'assaillirent à coups

Digitized by Google

de bâton, et lui en déchargèrent trois sur la tête avec une particulière violence. Ils lui arrachaient aussi la barbe, et sur le chemin de Boulou cherchaient à déchirer son habit. Les officiers espagnols, prisonniers avec lui, le rasèrent et le revêtirent décemment d'un habit séculier pour lui épargner les insultes, les outrages et mauvais traitements.

« A Perpignan, il mangeait avec les officiers et les soldats, avec un pain de munition et de l'eau, et 15 sous de prêt. On devait sous peu le transférer à Toulouse. »

Nous avons encore le nom du P. François de Llivia, aumônier des Grenadiers de Castille, qui fut aussi prisonnier des Français. Il écrivait au P. Provincial, pour lui annoncer qu'il allait être transféré à Montpellier, et pour lui demander un manteau et un bréviaire, car il avait tout perdu.

La maladie, fièvres malignes et scorbut, s'était déjà répandue non seulement dans l'armée, mais même chez les habitants. « A Figueras, rapporte le P. Pie d'Arenys, en janvier 1794, le nombre des malades était tel au couvent, et dans les maisons particulières, que la ville tout entière semblait un immense hôpital. » Le château-fort de San-Fernando renfermait à lui seul plus de 1000 malades, assistés par les Capucins. Ce n'est qu'à partir du mois de mai que les maladies commencèrent à diminuer et à disparaître peu à peu. On avait enterré jusque-là au château de 14 à 15 morts. Le nombre s'éleva même un jour à 22.

Un des aumôniers de l'hôpital de Figueras, le P. Ildephonse de Barcelone, fut destiné à suivre l'armée.

« J'étais présent, écrit-il, quand se donna l'attaque du plan de Coton (je ne sais plus quel jour), j'assistai les blessés, et je donnai les derniers sacrements à trois *gavachos* (1) (sic) qui les demandaient. Les Français laissaient 500 morts sur le champ de bataille.

« Du 28 juin au 18 août 1794, je fus aumônier intérimaire du régiment de cavalerie d'Espagne. Dans tout ce temps, il

(1) Terme de mépris, par lequel les Catalans, les Espagnols et généralement les peuples du midi, désignent les étrangers.

Digitized by Google

ne se passa pas une semaine que nous ne fussions attaqués par les Français, campés à Cantallops. J'assistais à ces combats toujours à cheval pour accourir au secours de nos blessés. Trois fois des balles frappèrent ceux qui étaient à mes côtés, et je fus, grâce à Dieu, épargné.

« J'assistai enfin, à l'attaque que nous donnâmes nous-mêmes aux Français, au mois d'août, à Cantallops. Après huit heures de feu, on en vint à l'arme blanche, et l'ennemi nous fit courir jusqu'à San Clémente, après nous avoir pris un canon de 4, tuant et blessant un grand nombre des nôtres. A 4 heures du soir, ils revenaient à la charge, et nous obligeaient à rester à cheval jusqu'à 10 heures. Cette attaque ne nous causa pas cependant beaucoup de dommages.

« Après cela, je fus employé aux hôpitaux de Peralada. »

De la relation du P. François d'Estany, qui fut aussi aumônier du grand hôpital de Fuigeras, nous extrayons ce passage qui montre le sans-gêne des aumôniers en titre, pendant cette campagne, et la chance qu'eurent les soldats d'être assistés par les Capucins :

« Il y avait dans l'hôpital 500 malades. J'y étais avec un prêtre, qui, pour ses affaires, ou plutôt pour son plaisir, sortait se promener le matin, à midi et le soir, me laissant seul pour le travail. Si quelquefois on l'appelait pendant la nuit, il conseillait d'aller au Capucin, parce que, disait-il, comme il dort habillé, il lui est plus facile de se lever. Ainsi j'étais seul en réalité, à prendre soin de ces malades. »

Le Père François raconte ensuite comment il campa à Espolla, Mollet, San Clemente, Hostalets de Ponts de Molins et comment il assista à toutes les attaques du régiment d'infanterie de Grenade, auquel il était attaché, et spécialement à la plus périlleuse et la plus malheureuse de toutes, celle qui fut tentée le 13 août 1794 pour secourir Bellegarde.

Passé à la colonne des grenadiers provinciaux des Canaries, il assista encore au choc que donnèrent les Français le 17 novembre 1794 ; puis, les Espagnols ayant perdu la ligne de l'Ampourdan, il se retira à Gérone.

Digitized by Google

A ces attaques du Boulou assistait aussi le P. Raymond de Tortosa, qui recueillait les blessés avec le P. Antoine d'Esparraguera. « J'avais déjà fait de même, écrit le P. Raymond, à Montesquieu, Saint-Ferréol, avec ma cavalerie de Lusitanie.

« Le 17 novembre 1794, j'assistais au combat, du côté de Campmans, parcourant accompagné de deux soldats, toutes les ambulances. Je fus à cheval ce jour-là, pour assister les blessés, neuf heures de suite sans avoir pris aucune nourriture.

« Le 20, qui fut le jour de la retraite, je me retirai avec le régiment à Peralada, et de là chargé des effets des troupes je partis avec quelques soldats pour Rosas. Je fus dix jours en mer sans pouvoir aborder, parce que nous étions signalés. Je dus même me jeter à l'eau, et garder sur moi, en novembre un habit mouillé, que je ne pouvais changer. Et tout fut inutile ; je dus revenir à Palamos. »

Nous n'avons plus, à partir de ce moment, que des notes écrites sans doute par le secrétaire lui-même de la Province et nous savons par elles le nom de trois religieux, victimes des maux de la guerre : le P. Raphaël d'Olot, qu'on rapporta sur les épaules, du fort de Saint-Félix de Guixols à son couvent, où il mourut bientôt ; le P. Benoît d'Olot, qui se trouvait à Collioure, avec le P. Antoine d'Esparraguera, et qui, ayant échappé au siège, mourut quelque temps après ; le frère François-Joseph de Solsona, qui mourut des suites des infirmités contractées au fort San Fernando de Figueras.

Ces notes ne font guère qu'enregistrer les noms des religieux qui partent pour le théâtre de la guerre, ou qui en reviennent exténués ; on y trouve, cependant, quelques détails sur les diverses opérations de la campagne et les succès foudroyants des Français.

« Le 17 novembre 1794, lisons-nous dans ce manuscrit, les Français attaquèrent les batteries et campements que nous avions à Espolla et sur les hauteurs qui dominent Figueras.

« Le 20 novembre, ils revenaient encore à la charge. On disait que ces batteries et ces campements étaient si forts,

Digitized by Google

si bien disposés, qu'ils pouvaient résister à la France entière ; aussi, à Figueras et dans les environs, on vivait tranquille, comme à Barcelone même. Finalement nos barbares ennemis renversèrent tout et mirent tout en pièces, tuant même, dans la seconde action, notre Général en chef, le Comte de la Union. Le lieutenant général Marquis de las Amarillas, ayant pris le commandement, disposa aussitôt la retraite, et transporta à Gérone son quartier général, laissant le fort de San Fernando de Figueras aux mains de son gouverneur intérimaire, Don André de la Torre, avec un petit corps de troupes pour se défendre. La consternation était générale parmi les habitants, qui dans le plus profond abattement, s'échappaient comme ils pouvaient vers l'intérieur du pays.

« Bientôt le Père Provincial recevait une lettre du P. Gardien de Gérone, lui représentant la grande peine qu'il avait, parce qu'on venait de lui demander le couvent, pour en faire une caserne, ce qui était déjà exécuté, pour les Capucins comme pour les autres Communautés de la ville.

« De Calella, P. Gardien annonçait aussi que le couvent et l'église même venaient d'être transformés en ambulance. »

Nous traduisons enfin *in extenso* la relation du fait peut-être le plus important de cette guerre : la reddition du fort principal de Figueras. Une lettre du gardien de Gérone nous dira ensuite l'émotion causée par ce fait et les conséquences qui en résultèrent pour lui.

« Après la déroute de notre campement dans les environs de Figueras et la mort du Comte de la Union, alors que nous n'avions pas d'autre espérance après Dieu que dans la résistance du fort de San Fernando réputé imprenable et invincible, nous apprîmes tout à coup, sans que rien pût le faire prévoir, que ce fort tout entier venait de se rendre à merci et sans combat. Quand la nouvelle s'en répandit à Barcelone, le 30 novembre, personne ne voulait le croire : c'était cependant l'exacte vérité, le fort avait été livré le 28, à 9 heures du matin. Il ne restait plus qu'à bénir Dieu dans ses secrets desseins.

Digitized by Google

« On disait qu'on avait laissé la garnison sortir libre avec les civils; mais à peine sortis, tandis qu'on laissait aller les habitants, les Français obligeaient nos soldats à rendre les armes et les faisaient prisonniers de guerre. Le nombre d'après la rumeur publique était de 7 à 9000 hommes. Quelques-uns donnent un chiffre moindre, mais tous confessent que cette garnison était suffisante pour défendre la forteresse, même en cas de siège, pendant sept ou huit mois au moins.

« Les Français demeurèrent ainsi les maîtres de Figueras, et poursuivirent leur marche sans obstacle jusqu'à Bascara. Notre armée, dit-on, se divisa alors; une partie était à Gérone et une autre vers le Col d'Oriols. L'Ampourdan demeurait dans une profonde désolation, et même la partie de la marine jusqu'à Barcelone, où les habitants effrayés rassemblaient leurs hardes et leurs objets précieux pour les mettre à l'abri, vivant dans des angoisses qui faisaient peine à voir.

« Le 6 février, arriva la nouvelle que Rosas venait, trois jours auparavant, de tomber aux mains des Français. La garnison avait fidèlement et vaillamment soutenu un siège de deux mois et un cruel bombardement. Elle réussit à s'échapper par mer sauf l'arrière-garde et deux ou trois cents hommes qui ne purent s'embarquer. »

Voici maintenant la relation du P. Gardien de Gérone sur les événements qui se sont passés dans cette ville, depuis la retraite des troupes espagnoles, le 25 novembre 1794, jusqu'au 15 mai 1795.

« Quand les Français eurent rompu la ligne qui défendait notre frontière, et que nos troupes, avec une lâcheté insigne, se furent retirées à Gérone, je revins promptement de Figueras, où j'étais à prêcher la neuvaine des morts, et je tâchai d'arriver le jour même, car je prévoyais la grande tribulation dans laquelle allait se trouver cette cité. L'Ampourdan était découvert, et la panique telle que la foule, comme un déluge, quittait ses foyers, et que, pendant trois jours et trois nuits consécutives, les chars dans Gérone se succédaient sans interruption. La vue de cette émigration en masse transperçait le cœur.

Digitized by Google

« Je reçus bientôt un ordre d'Amarillas, Capitaine général intérimaire, m'ordonnant d'évacuer le couvent en toute hâte pour qu'il pût y placer toute la troupe qu'il pourrait contenir. J'avais réussi jusqu'alors à empêcher qu'on ne le transformât, comme les autres couvents, en caserne, en hôpital, ou en magasin ; mais cette fois, je dus m'exécuter. J'allai trouver l'évêque, le gouverneur, le général lui-même, pour demander qu'au moins on nous laissât un coin pour y déposer nos objets, et une ou deux cellules pour quelques religieux qui garderaient le local. Je ne trouvai d'appui nulle part. Je dispersai alors la famille, et je fis réunir à la bibliothèque tout ce que nous ne pouvions emporter.

« Bientôt nous parvint la nouvelle de la honteuse capitulation de Figueras, et la consternation en fut singulièrement accrue. De toute part, on venait se réfugier à Gérone, les soldats y arrivaient aussi de plus en plus nombreux ; la population s'augmentait et la misère devenait plus grande. J'avais résolu de donner à manger à tous ceux qui le demanderaient, ce qui fait que notre réfectoire se remplissait cinq fois à chaque repas. Huit cents hommes de troupes avec leurs officiers étaient casernés au couvent ; ils n'avaient pas de logeurs, c'est nous qui faisions tout le travail. Tout le couvent leur était abandonné, à l'exception d'une cuisine, d'un réfectoire, d'un chauffoir, et de lieux communs réservés aux officiers seuls et à nous.

« Le péril croissait de jour en jour, aussi je résolus de faire un colis des objets de la sacristie et de ce que nous possédions de précieux, et je le fis porter à Blanes, pour être embarqué à destination de Barcelone. Pour que rien ne fût perdu, laissant le couvent aux soins de 6 prêtres et de 4 frères lais, j'allai moi-même jusqu'à Blanes. Nous ne fûmes pas seuls à prendre ces précautions. Les religieuses quittèrent leurs couvents, l'évêque s'enfuit de son siège, les chanoines abandonnèrent leur église ; cinq d'entre eux seulement demeurèrent à Gérone : on avait, en effet, les plus graves motifs de craindre un siège prochain. On venait nous

Digitized by Google

demander de nos vivres, et tandis que les autres refusaient d'en donner, nous partageâmes jusqu'à la fin les provisions du couvent, et nous offrîmes nos religieux pour le service spirituel de la ville.

« Le 8 janvier 1795, par ordre du vicaire général, aux instances du général en chef, notre Père Président et quelques autres de nos religieux furent envoyés aux missions volantes pour recruter des *Migueletes* (1).

« Le vicaire général *Castrense* (2) décida que notre église rentrait sous sa juridiction, et il en fit le lieu de la sépulture de plusieurs officiers.

Un Père de la province de Valence, le P. François Caraza, qui mourut à Bagnoles, en soignant les malades, fut aussi porté à Gérone et enseveli au couvent.

« Il est impossible de dire tout ce que nous eûmes à souffrir de la part des troupes qui se renouvelaient sans cesse, devant toujours traiter avec des gens de caractère différent. Cependant, je n'abandonnai jamais mon poste, et c'est à ma présence que notre couvent doit d'avoir été moins maltraité que beaucoup d'autres de Gérone. Nous pûmes toujours au moins conserver notre église et notre sacristie, le roi ne nous l'ayant jamais demandée.

« Nous fûmes ainsi jusqu'au 15 mai 1795, où le Gouverneur donna l'ordre aux troupes d'évacuer notre couvent, ce qui fut aussitôt exécuté. »

La paix était proche, en effet. La République partout triomphante ne poussa pas plus loin ses succès. Le roi d'Espagne bientôt demandait à traiter. Cette guerre si meurtrière et si désastreuse pour la Catalogne du Nord était terminée.

Si la France avait montré une fois de plus la force de ses armes et la valeur de ses soldats, dans cette calamité, comme dans toutes les autres, on avait vu briller aussi le patriotisme et le généreux dévouement des fils de saint François

Fr. Ernest-Marie de Beaulieu.
O. M. Cap.

(1) Sorte de garde-nationaux.

(2) L'armée a, en Espagne, un ordinaire spécial, qui n'est pas l'évêque du lieu. On l'appelle l'évêque *Castrense* (des camps) et son vicaire général porte le même titre.

Digitized by Google

ASPECTS VARIÉS

DE LA

LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Parmi les nombreux bienfaits dont la presse a enrichi l'humanité, il convient de mettre dans les premiers rangs le fait d'avoir élevé l'indiscrétion et même l'impertinence à la hauteur d'un devoir professionnel. Il a suffi pour cela de lui donner un nom anglais. Nos pères n'auraient pas su trouver cela ; aussi étaient-ils fort arriérés, pleins d'idées chevaleresques et respectueux de la langue française. Une fois la chose trouvée, il faut s'en servir ; c'est encore un devoir professionnel. Hélas ! j'ai eu la faiblesse de le remplir, ce devoir, bien que je ne sois que de la presse mensuelle. J'ai eu l'indiscrétion d'interroger à droite et à gauche — sans ombre de droit, bien entendu — différents personnages au sujet de la loi contre les Congrégations religieuses, — qui sera peut-être quelque jour une loi contre les congrégations laïques, — et je vais coucher ici tout au long les résultats de mes indiscrétions. C'est un troisième devoir professionnel de ne pas nommer les personnages à qui j'ai su arracher l'expression de leurs sentiments quelquefois cachés, plus souvent publics.

J'ai commencé par un ardent patriote, qui n'est pas encore exilé.

« La loi scélérate, m'a-t-il dit, mais c'est le rajeunissement de l'affaire (Affaire avec un grand A). Malgré la grandeur de l'A, l'Angleterre ne faisait plus ses frais avec l'affaire Dreyfus ;

Digitized by Google

il a fallu en mettre une autre sur le tapis pour occuper la France chez elle, et l'empêcher de voir ce qui se passe dans le sud de l'Afrique et surtout ce qui se passera bientôt dans le nord. Gibraltar ne compte plus, grâce à l'artillerie nouvelle. On peut d'Algésiras couler les vaisseaux les plus blindés qui iraient se réfugier à l'abri du canon de Gibraltar. Il faut quelque chose de plus à l'Angleterre, et elle ne semble pas vouloir se contenter de cet Algésiras qui la gêne. Tanger lui conviendrait à merveille et les Baléares qui lui permettraient de s'occuper de l'Algérie comme il y a quelque vingt ans de l'Égypte. Vous savez que depuis longtemps elle y entretient des ministres protestants qui, là comme partout, s'appliquent à lui préparer les voies et le lit. Vous ne pourrez jamais vous expliquer ce qui se passe en France, non plus que l'agitation religieuse qui tout à coup et sans ombre de raison bouleverse l'Espagne, que lorsque vous aurez compris cela.

Je ne prophétise pas en vous annonçant que sous peu vous verrez les faux patriotes espagnols essayer de la république chez eux, et tandis qu'ils recevront les congratulations des républicains français, l'Angleterre fera le coup que je vous ai promis. Qu'importe aux pauvres niais qui vivent des deux côtés des Pyrénées ? L'établissement de la république et de l'impiété leur paraîtra acheté à très bon marché au prix du Maroc et des Baléares perdus pour jamais. Quant à nous, nous serons trop heureux de voir enfin l'Algérie pacifiée et Max Régis assagi.

Vous croyez peut-être qu'il a fallu une formidable charge de la cavalerie de Saint-Georges pour obtenir de tels résultats et préparer cet avenir : point du tout ! La maçonnerie européenne tout entière, appuyée par les juifs et les protestants, obéit à l'Angleterre, comme celle du Nouveau-Monde aux États-Unis. Les maçons français et espagnols obéissent à l'Angleterre et la servent gratis. Je n'affirmerai pas que ces valets ne touchent quelque gage, mais les francs-maçons continentaux sont sages et contents de peu. Que dis-je ? C'est avec l'argent même des bons gogos

Digitized by Google

de France et d'Espagne qu'ils troublent et trahissent l'Espagne et la France.

Vous êtes traités en parias, vous êtes hors la loi et, sous le bon plaisir des francs-maçons, vous êtes humiliés et malheureux ; mais votre malheur et votre humiliation sont peu de chose en comparaison de ce qui attend les patriotes. Vous pleurez vos couvents et votre liberté ; nous pleurerons bientôt la ruine et la honte de la patrie française.

Nous resterons malgré tout pour porter avec vous sur notre cœur le poids de la patrie croulante, et lui conserver, avec sa foi en Jésus-Christ, l'espérance des prochaines revanches. »

Un peu plus tard j'appris que mon patriote m'avait à peu près récité un article de Georges Thiébaud. Je ne crus point qu'il se fût payé ma tête : cette pensée m'aurait été désagréable. Je pensai tout uniment que ses paroles avaient plus d'autorité que je ne l'avais supposé d'abord. De mon côté je lui avais cité, sans l'en avertir, le P. Lacordaire. Il me sembla que nous étions quittes.

Après le patriote, l'antisémite. Celui qui voulut bien causer avec moi était un peu plus qu'un simple lecteur de la *Libre Parole*.

« Vous êtes victime de ce qui se passe ; mais je vous fais l'honneur de croire que vous vous y attendiez. On vous parle de la maçonnerie, mais naïf qui ignore qu'elle est au service des juifs. Voilà les vrais ennemis des religieux. Vous n'avez du reste que ce que vous méritez ; vous les avez tant de fois sauvés des fureurs trop légitimes du peuple chrétien. Vos crimes aux yeux des juifs sont innombrables ; je vais essayer de vous en signaler quelques-uns.

Premièrement, vous êtes catholiques et ardents catholiques ; vous êtes membres souffrants et vivants de Jésus-Christ ; vous vivez de lui dans votre intelligence, dans votre cœur ; tout votre être lui appartient, vous le lui avez consa-

Digitized by Google

cré ; et il est, lui, votre tout. Vous pouvez peut-être l'oublier quelquefois, mais eux jamais ! et c'est Lui qu'ils haïssent en vous ; c'est Lui qu'ils persécutent en vous ; c'est Lui qu'ils s'efforcent de crucifier de nouveau en vous.

De plus, vous êtes Français. Le moine plus que l'évêque même a fait la France : vous êtes aussi indestructibles que la France même, et nul homme sérieux ne séparera jamais l'idée de France de l'idée de catholicisme, pas plus que celle-ci de l'idée de vie religieuse. Or, après le Christ, ce que les juifs détestent le plus, c'est la France, la France catholique, c'est-à-dire la fille aînée de l'Église, soldat et sergent du Christ. Ils vous persécutent, ou plutôt, n'osant se mettre à la besogne eux-mêmes, ils vous font persécuter par leurs valets.

Vous voulez une France honnête, chaste, fière, forte, glorieuse, et plus que personne vous pouvez contribuer à la rendre telle. Ils veulent une France qui ne soit plus qu'une Bourse immense derrière laquelle il y aura un lupanar encore plus grand. Comment ne vous persécuteraient-ils pas? Vous êtes le seul obstacle à leur rêve ; et maintenant qu'ils croient l'avoir presque réalisé, ils ont le sentiment que Dieu se servira de vous pour renverser tous leurs projets, rendre inutiles leurs efforts, leurs ruses et leur argent.

Mais vous savez bien — Mme Dreyfus, la fervente catholique, ne l'a pas caché au P. Dubourg — que le crime immédiat que vous expiez maintenant, c'est votre nationalisme. Ah ! on vous apprendra d'être des Français entêtés de leur patrie, à aimer ces soldats qui sont vos frères, la chair de votre chair. Il fallait vous prononcer pour le grand martyr du siècle : le juif millionnaire deux fois condamné par ses pairs pour crime de trahison. A ce prix, ils vous auraient trouvé quelque ressemblance avec Judas, et vous seriez tranquilles.

— Ah ! m'écriai-je. Puisque c'est pour Dieu, pour le règne de Jésus-Christ dans les âmes, et pour la patrie, que nous souffrons, bénie soit notre souffrance ! »

Digitized by Google

Je m'en allais, rêvant à ce que je venais d'entendre, lorsque, au bout de la rue, je me trouvai face à face avec un vieil ami. C'est un homme sincère et juste, un noble cœur ; on le trouve aimable parce qu'il est compatissant et que sa compassion ne demeure pas platonique : *miseretur et commodat ;* il a conservé intacte, dans un âge avancé, la noble faculté de l'indignation et il ose s'en servir. L'injustice, la lâcheté ou le vol le trouvent sans miséricorde. C'est qu'il réserve celle dont son cœur est rempli pour les pauvres, les faibles, les malheureux, les victimes. Pour moi, je l'aime de tout mon cœur.

« Eh bien, me dit-il, c'est fait ! Ce que l'Espagne, le Portugal, l'Italie en révolution n'avaient pas osé : persécuter des femmes, les condamner à mourir de faim, la France, la France chevaleresque vient de le décréter ; et le premier magistrat de la république a mis son nom en toutes lettres au bas de cette ordure sans nom ! »

« Oh ! dis-je, la France, surtout la France chevaleresque, c'est un grand mot. Si vous disiez la France juive, vous seriez beaucoup plus près de la vérité. »

— « Soit ! répondit-il, et va pour la France juive ! La vraie France, celle qui descend de l'Église catholique et des preux, celle qui a produit la chevalerie, et qui a vu naître Jeanne d'Arc, respecte et honore la femme, la vierge surtout, autant que peut la mépriser et chercher à l'avilir le sémite. Ah ! si elle comprenait cette loi de honte et de malheur !... Mais nos fabricants de lois à la solde des juifs savent envelopper leur œuvre de nuages qui en cachent l'horreur au regard simple et clair de la nation. Condamner peut-être plus de cinquante mille femmes à mourir de faim, pour avoir commis le crime de dévouer leur vie à l'instruction et à l'éducation des enfants du peuple ! Ah ! qu'on nous rende Marat et les autres pourvoyeurs de la guillotine ; ils étaient moins cruels ! Car enfin que feront-elles, ces saintes femmes, et de quoi vivront-elles ? La plupart sont de familles pauvres et presque toutes celles qui ont passé la trentaine n'ont plus

Digitized by Google

même de famille. Or, précisément parce qu'elles ne savent qu'enseigner, ils leur est interdit d'enseigner.

Oh ! les vrais, les sincères démocrates ! Les religieuses nées dans les classes élevées de la société leur échapperont sans peine, elles iront porter ailleurs la bonne odeur de Jésus-Christ et les faveurs du ciel qu'attirent leurs vertus et leurs prières. On a fait semblant de viser celles-là, et ce sont celles qui sont nées du peuple et qui servent le peuple, ce sont celles-là qui sont atteintes. Elles n'ont point, elles, les ressources nécessaires pour s'en aller. Il faut qu'elles restent là où on leur interdit, pour cause de vertu, la seule chose qu'elles savent faire, l'enseignement. C'est donc ou la mort par la faim, ou la vie dans la honte qu'on offre à leur choix.

Où est donc le poète qui clouait au pilori l'homme *qui a livré une femme* ? Qu'il se lève du tombeau et qu'il stigmatise de ses vers vengeurs ces fronts de bourreaux qui s'érigent en législateurs, et qui livrent, pour de l'argent, non pas des femmes seulement, mais des vierges. Mais Victor Hugo ne suffit pas à cette besogne nécessaire ; c'est Dante qu'il leur faut, Dante qui creusera dans son enfer, au-dessous de celui de Judas, au-dessous de celui de Deutz, un abîme de honte ou de tourments ignorés, pour ces bourreaux barbouilleurs de lois, pour ces êtres sans nom, qui ont vendu, pour de l'argent, l'honneur de la France, et les vierges, ses filles, aux haines des Juifs.

— Peut-être mieux que Victor Hugo, mieux que Dante même, votre généreuse indignation trouvera quelque jour le mot qui marque au front des traîtres, tel que le fer rouge, le signe de leur infamie. Ne vous étonnez pas cependant outre mesure, mon ami, de voir que les victimes qu'immolent ces faux démocrates sont toujours prises dans le peuple. L'autre république, celle des grands ancêtres, était bourgeoise, et toutes ses lois favorisaient ces bourgeois qui les confectionnaient ; celle-ci est juive, et les lois que les juifs font fabriquer par leurs laquais, honorent et adorent le veau d'or. Le seul crime irrémissible aux yeux de ces Anglais protestants, de ces juifs,

Digitized by Google

c'est la pauvreté : le pauvre est le bouc émissaire et est chargé de tous les péchés d'Israël ; — il est juste qu'il soit chassé au désert.

J'imagine à son lit de mort un de ces... disons le mot... législateurs — il n'y en aura pas désormais de plus insultant. — Il est là, étendu, couronné de cheveux blancs ; il a comme des visions, il sourit dans son délice paisible et il parle : « On dit que les Huns, à Cologne, en massacrèrent onze mille. Ils firent bien : elles étaient chastes : moi j'en ai condamné plus de cinquante mille à mourir de faim. A quoi servirait le progrès, si on ne faisait pas mieux avec une loi que ces Huns avec leur glaive ? Leur virginité insultait mon impudicité. Elles aimaient leur Dieu crucifié, que je hais ; elles se dévouaient au peuple, aux pauvres ! Le peuple, les pauvres ! moi je les ai exploités et méprisés toute ma vie — et j'ai bien fait ! — L'avenir m'approuvera, l'histoire me louera, car j'ai su compléter l'œuvre de liberté ; il y avait quelque part, tout en haut, un homme comme moi, mais plus fort ; celui-là, sorti du peuple, s'était vendu à la haute finance, et quand se fit au palais Bourbon le grand marché des consciences... » A ce mot le moribond hausse les épaules et répète : « des consciences et des votes, il se fit l'entremetteur de tout ce nouveau commerce et gagna sur chaque opération. A celui-là j'ai fait des funérailles nationales — parbleu, aux frais du peuple — et je lui ai élevé une statue. » Ici il élève la voix avec effort pour crier : « Vierges dévouées, crevez de faim, et vous, vendus, vous, corrupteurs, soyez glorifiés ! » Il ajoute un peu plus haut : « J'espère que le Veau d'or, le seul Dieu dont j'ai craint le courroux, me recevra favorablement..... *ubi sempiternus horror inhabitat.* »

Le lendemain, je voulus causer avec un homme qui, en tout, est l'opposé du précédent. Vous ne savez peut-être pas que je divise l'humanité en deux catégories. Oui, je m'arroge ce droit. Les uns, pour moi, appartiennent au type de Don Quichotte, sauf la folie ; ce sont ceux que j'aime et que j'ho-

Digitized by Google

nore ; les autres, que j'estime peu, sont du type Sancho-Pansa avec ou sans l'ignorance et les proverbes. Ai-je besoin de vous dire que celui que j'allais interroger appartient à la seconde catégorie ? Non, sans doute : mais il est peut-être bon que vous sachiez qu'il est avocat et qu'il fréquente le ministère de l'intérieur.

« Vous voudriez me faire parler, dit-il.

— Oh ! faire parler un avocat !

— Sans le payer, c'est peut-être plus difficile que vous ne croyez.

— Mais vous y mettrez de la bonne volonté.

— Peut-être aussi de l'amour propre. Il y a quelque satisfaction à montrer qu'on sait quelque chose de plus que les journaux même officieux.

— Ne craignez pas de vous laisser aller à ce premier mouvement, c'est le bon, quoiqu'il ne soit pas parfait.

— Eh bien ! que désirez-vous savoir ?

— Le but que le Président du Conseil se propose d'atteindre.

— Y a-t-il un but ? Peut-être est-ce simplement une vengeance.

— Allons ! me répéterez-vous les racontars que tout le monde chuchotte ? Il est vrai que l'on n'est trahi que par les siens. Il est vrai aussi qu'à chaque crime le magistrat intelligent cherche la femme. Mais enfin, si vous le voulez, dites-moi l'idée vraie, l'idée de derrière la tête du Président du Conseil; non pas ce qui se dit chez les concierges, mais ce que l'histoire burinera un jour ; car le Président du Conseil entre dans l'histoire ; il aura une page dans l'histoire universelle. Il est vrai qu'il entre par la mauvaise porte, et que sa page d'histoire ressemblera fort à une condamnation.

— Je vous ai dit que c'est une vengeance. Le Président du Conseil des Ministres de la République Française venge l'empereur Henri IV de Grégoire VII que vous appelez saint, de Canossa et de tout le reste.

— En vérité ?

— Oui, c'est la lutte du pouvoir spirituel et du pouvoir

Digitized by Google

temporel. Vaincu par Grégoire VII, celui-ci sera victorieusement vengé par Waldeck-Rousseau. Ah ! vous ne saviez pas que le légiste a des rancunes de longue portée ?..

— Mais enfin, qu'importent au Président du Conseil les luttes des empereurs teutons contre les papes ? Quelles relations entre les Césars germaniques et la République Française ?

— Je ne dis pas que M. Waldeck-Rousseau soit parent, par descendance ou alliance, des Césars du Saint-Empire ; de cela, personne sur la terre n'affirmera rien de sûr. Mais il descend des légistes qui entouraient de leur astuce et de leurs services le trône impérial, et qui apprenaient aux Allemands les droits universels et divins de l'empereur, successeur beaucoup plus d'Auguste et de Dioclétien, *Summi Pontifices*, que de Charlemagne. Le droit romain, l'État-Dieu, Dieu unique, absolu, tout-puissant, voilà l'idéal du légiste et non pas votre dualisme, qui, en divisant le pouvoir, crée la liberté. Est-ce que nous voulons de la liberté, nous, les fils de ceux qui, au nom de Philippe le Bel, souffletaient Boniface VIII ? Nous n'en voulons pas, ou du moins nous ne la voulons que pour l'État. L'État doit être libre, indépendant du pape, de Dieu même. A nos yeux, il est le seul Dieu que les hommes doivent adorer. La revanche contre les prétentions pontificales et leur succès au moyen âge, Nogaret et Colonna la commencèrent, ce sera la gloire de Waldeck-Rousseau, juriste et fils de juriste, de l'avoir continuée. Ne vous y trompez pas : c'est l'aveu de la défaite définitive du pouvoir spirituel que nous voulons arracher au pouvoir spirituel lui-même, et nous le lui arracherons. Je vous entends : vous murmurez en vous-même le mot de Canossa. Vous vous trompez. Nous n'irons pas à Canossa, ce sera le pape qui s'y rendra, comme jadis l'empereur.

— On ne se trompait donc pas en parlant d'église nationale, de schisme, et même, avec Viviani, de pire encore.

— Ne vous leurrez pas de grands mots. Viviani, quand il sera au pouvoir, agira tout autrement qu'il ne parle aujour-

Digitized by Google

d'hui. Le Vatican ne renouvellera pas la politique de Clément VII. D'ailleurs il n'y a plus de Philippe II, ou il est protestant. Le mot d'église nationale ne sera pas prononcé, mais le fait subsistera, et l'Église de France obéira au gouvernement français.

— Franc-maçon, voulez-vous dire ?

— Oui, je sais la définition subtile de feu l'archevèque d'Aix ; c'est le gouvernement de la France, et l'Église de France lui obéira. Croyez-vous qu'un gouvernement d'avocats restera sans paroles devant votre pape ? Nous savons mentir et nous userons du mensonge ? Depuis Voltaire, c'est la meilleure de nos armes. Je vous dirai, si vous y tenez, les mensonges que nous ferons valoir contre vous, et qui déjà ont produit quelques fruits. Nous dirons que vous vous opposez à l'avènement inévitable de la démocratie, et que vous rendez ainsi l'Église impopulaire ; nous dirons que c'est vous qui empèchez le ralliement que le pape a tant recommandé, nous vous accuserons de désobéissance et d'irrévérence. Nous savons, et le pape aussi, que ce sont autant de mensonges. Mais le Maître dit vrai quand il assure que du mensonge et de la calomnie il en reste toujours quelque chose : et pour conclure, si vous essayez d'élever la voix pour faire entendre la vérité, nous vous traiterons de Tartuffes et de Basiles, et nous briserons votre organe. Souvenez-vous des *Croix* et des Assomptionnistes, et n'oubliez pas que le succès nous a encouragés.

Au populo nous dirons autre chose, entre nous, c'est déjà fait. En certains endroits, un courant sympathique se manifestait en faveur de religieuses qui avaient annoncé leur intention de partir; vous devez vous être aperçu que cette sympathie n'existe plus : il a suffi d'envoyer quelques émissaires qui ont dit adroitement : « Elles ne veulent pas payer les impôts. » Elles ont beau en être accablées et les payer exactement, notre mensonge a tranformé la sympathie en curiosité. On attend leur départ tranquillement ; on y assistera comme à un spectacle. Et même on n'y assistera pas.

Digitized by Google

Nous faisons venir le tzar à propos : ce voyage coûtera à la France plus de milliards qu'elle ne pense, mais nos républicains ne regardent pas à l'argent des autres. Pendant que les Français acclameront l'autocrate de toutes les Russies, les plus nobles, les plus saintes de toutes les Françaises prendront silencieusement le chemin de l'exil ; nul ne s'apercevra de leur tristesse chrétienne et patriotique ; si elles pleurent, nul n'entendra leurs sanglots : les cris, les vivats, les acclamations en l'honneur du tzar les couvriront... Avouez que Waldeck est fort.

— Croyez-vous sincèrement que Dieu ne les entendra pas?

— Nous parlerons plus tard de ce qui ne se voit pas, de ce Dieu qui protège la faiblesse et l'innocence ; en attendant retenez bien ceci comme absolument certain : Waldeck-Rousseau n'ira pas à Canossa.

— Il se peut que vous ayez raison. Dieu ne fait pas à tout le monde la grâce de reconnaître les erreurs acceptées et les fautes commises, de s'en repentir et de les réparer. Waldeck-Rousseau peut être jugé indigne en effet d'aller à Canossa. Toutefois ceux qui ne vont pas à Canossa iront quelque part.

— Au tombeau sans doute... le plus tard possible.

— Oui, et en enfer ; mais quelquefois, souvent même, ils trouvent encore — et en attendant les derniers — sur la terre et pendant leur vie, d'autres châtiments.

— L'enfer ne nous occupe guère ; mais bien les châtiments qui arrivent pendant la vie présente, ce que Gambetta a mis à la mode sous le nom de justice immanente.

— A propos, avez-vous remarqué que c'est là une preuve de haute ignorance de l'avocat ? Car, si la justice était immanente, elle ne serait pas à craindre, demeurant dans le fait qui l'engendre ; c'est en devenant émanente que la justice immanente devient redoutable.

— Ces motifs ne font rien aux choses, et vous voulez me faire entendre que Waldeck, ayant favorisé le mouvement socialiste, trouvera dans le développement même de ce mou-

Digitized by Google

vement son châtiment, le châtiment qu'il a préparé de ses mains.

— C'est bien cela.

— Eh bien ! sachez que nous ne craignons pas le socialisme, au moins de longtemps ; plus tard, je ne dis pas ; mais vous connaissez le proverbe qui est notre règle de conduite : *après nous le déluge*. Nous ne craignons pas le socialisme, pour deux raisons. C'est d'abord que le plus grand nombre des socialistes est domestiqué — et c'est juste le contraire avec vous autres qui n'avez de domestiqué que le petit nombre et les pires, et vous voyez par là-même combien justes et profondes sont les vues de l'homme d'État qui vous craint plus qu'il ne craint le socialisme. C'est ensuite qu'à l'égard des socialistes qui ne sont pas encore domestiqués, il nous reste de l'argent et des soldats — choses qui ne nous servent également de rien avec vous. Non. Waldeck n'aura pas son châtiment en ce monde ; il a trop bien montré qu'il est sans pitié, qu'il sait faire beaucoup de bien à ses amis et beaucoup de mal à ses adversaires pour ne trouver pas toujours une majorité fidèle. Seuls les faibles sont abandonnés, les forts, jamais, et Waldeck est fort, fort comme le juge de l'Évangile qui ne craignait pas Dieu et méprisait les hommes et lui-même.

— Oui, et comme Jacob, fort contre Dieu ; seulement : *Qui habitat in cœlis irridebit eos, Dominus subsannabit eos...*

— Ayez la bonté de croire que je ne suis pas de ceux qui pensent que vous vous défendez mal. Votre foi que je ne partage pas et votre patience vous rendent invincibles.

— Les causes pour lesquelles des millions d'hommes sont disposés à mourir, et qu'ils servent, en attendant, à leurs dépens, seraient à envier, même si elles n'avaient pas comme la nôtre reçu de Dieu l'assurance de la victoire. *In mundo pressuram habebitis* — vous voyez que ce qui nous arrive aujourd'hui était promis — *sed confidite, ego vici mundum...* »

Digitized by Google

Quelques jours après, je racontai ces conversations à un religieux vénérable. Il écoutait souriant, puis il dit :

— Moi aussi j'ai causé, non pas avec des séculiers, mais avec des religieux et des religieuses. J'ai entendu souvent des réflexions comme celles-ci : il faut avouer que Dieu permet d'étranges malheurs ; ou bien encore : nous avons pourtant beaucoup prié et Dieu n'a pas eu piété de nous. On ajoutait quelquefois : au moins la France ne périra pas.

— Et que répondiez-vous ?

— Je répondais : Hommes de peu de foi, pourquoi doutez-vous ? Remerciez Dieu de ce qui arrive, et remerciez-le de vous avoir fait la grâce de vous y préparer par la prière. Ce qui arrive est pour la gloire de Dieu, le salut de vos âmes et le salut de la France ! Votre persévérance dans la prière fera que tous ces buts seront atteints. Vous voyez bien que Dieu a écouté vos prières ! Lui demandaient-elles autre chose ? Peut-être oui ; alors vous auriez voulu, vous, disciples d'un Dieu exilé, humilié, flagellé, crucifié, rester bien tranquilles dans vos chers petits couvents ; mais déjà maintenant vous n'oseriez plus le désirer. On disait bien quelquefois que ce n'était point pour soi qu'on tremblait — et plusieurs le prouvaient en effet en se préparant à l'exil, — mais pour les âmes et pour la patrie. On voudrait tant que tout cela fût si parfaitement chrétien, si rempli de grâces, si entouré de paix et degloire ! Le monde n'a pas idée du patriotisme et de la charité qui se cachent dans le cloître.

Je répondais : c'est pour les âmes et la patrie que vous allez continuer la passion de Jésus-Christ, commel'ont fait les martyrs et tous les saints. Savez-vous ce qu'il faut pour sauver ce que vous aimez ? Ni vos prières ni les sermons des prêtres ne peuvent suffire. Ce n'est ni par la parole, ni par l'oraison que Jésus-Christ a sauvé le monde : c'est par la croix. Or l'Église, dans ses enfants les plus purs et les meilleurs, que fait-elle ici-bas ? suivre, continuer l'œuvre de Jésus-Christ. Vous avez prié avec lui, vous avez exhorté avec lui, c'est bien ; mais vous le voyez, ce n'était pas

Digitized by Google

assez, souffrez avec lui l'exil, la pauvreté et les autres douleurs qui vous attendent ; avec lui pleurez sur Jérusalem coupable ; faites tout cela ; souffrez tout ce qu'il voudra avec amour, avec joie, et vous aurez complété sa passion pour le salut des âmes, de la patrie, de l'Église, qui est le corps mystique de Jésus-Christ.

Vous vous plaignez de ce que vos prières n'ont pas été exaucées, que Dieu n'a pas semblé même les entendre. Auriez-vous voulu que, pour faire le miracle funeste que vous souhaitiez, il privât l'Église, la France, les pauvres pécheurs, de ce bien qu'il veut leur faire par la persécution que vous souffrez ?

C'est une loi éternelle que les sociétés doivent expier ici-bas les crimes dont elles se rendent coupables. Tous les membres de l'humanité sont solidaires ; souvent il arrive que personne, ou presque personne ne peut se dire entièrement exempt des erreurs, parfaitement innocent des fautes de ses contemporains. Ne nous ressentons-nous pas de la mollesse du siècle ? Notre foi, notre zèle sont-ils la foi, le zèle de nos pères ? n'avons-nous rien sacrifié aux exigences d'un monde corrompu ? Avons-nous fait briller à ses yeux dans tout son pur éclat toute la lumière de l'évangile ? Hélas ! comme Daniel, commençons par confesser nos fautes et celles de nos pères ; ce n'est pas la grandeur du châtiment qu'il convient de regarder, mais le manque de ferveur qui nous l'attire.

Après il nous sera permis de penser encore que les pécheurs ne peuvent pas expier leurs péchés, et que la justice de Dieu exige sinon des victimes entièrement pures — il n'y en a eu qu'une seule dans cette perfection de pureté — du moins des victimes purifiées, sanctifiées, qu'il puisse unir à la seule Victime digne de lui. Ces victimes expieront pour ceux qui ne sauraient expier, qui sont coupables et pas encore repentants et pardonnés ; en même temps qu'elles obtiendront miséricorde pour leurs frères, elles acquerront une plus grande ressemblance avec Jésus-Christ crucifié, et mé-

Digitized by Google

riteront une plus parfaite ressemblance avec Jésus-Christ glorifié. A qui devait échoir ce double honneur, ce double privilège ? N'est-ce pas aux âmes qui se sont données à Dieu sans réserve, n'est-ce pas aux âmes qui se sont consacrées pour toujours à Lui, à Lui seul ? Voudriez-vous abandonner cette gloire à d'autres ?

Ah ! si vous saviez ce qu'est le monde contemporain, à quel point il a été pénétré des idées et des mœurs judaïques, vous comprendriez que cette expiation est bien douce, et que vos prières ont été exaucées au delà de toute espérance. Grâce à elles, ce peu que nous avons à souffrir suffira à apaiser la justice de Dieu — et bientôt du sein de l'Aurore incomparable de l'Immaculée Conception, surgira le Soleil de justice plus brillant, plus lumineux, plus chaud que jamais ; et les hommes inondés de ces rayons victorieux commenceront enfin à se repentir, à croire, à aimer, à faire à Jésus-Christ, leur Dieu et leur Roi, un triomphe dont les temps passés n'offrent pas d'exemple.

Laissez donc faire les hommes : ils s'agitent, mais Dieu les mène, et Dieu les mène à l'accomplissement des desseins de sa miséricorde et de son amour ; laissez-les ourdir leurs complots, produire au dehors les choses vaines qu'ils ont dans le cœur, Dieu fera servir leurs ruses pour leur confusion et ils tomberont dans la fosse qu'ils ont creusée. Vous, humiliez-vous sous la main puissante de Dieu ; il vous aime, mais il veut, en vous purifiant, vous aimer davantage. Jadis Assur fut dans sa main la verge dont il se servit pour corriger ses enfants. L'œuvre de Dieu faite, la verge fut brisée. Ceux dont il se sert aujourd'hui ne sont ni plus forts, ni meilleurs ; à leur tour, lorsque le dessein de Dieu sera réalisé, ils seront brisés. Insensé qui croit pouvoir lutter contre Dieu ! Les sages le craignent et s'appliquent à l'adorer d'un cœur rempli d'amour.

Je croyais avoir, à la suite des guides divers que j'avais choisis, fait à peu près le tour de la loi impie et anti-française

Digitized by Google

et je ne songeais plus à interroger personne, lorsque je fus mis moi-même sur la selette par un journaliste. C'était un homme très intelligent dont les idées politiques n'avaient pas eu tout le succès désirable, mais dont la foi aux choses éternelles augmentait à mesure que ses espérances terrestres et patriotiques diminuaient.

« A quelle nation, me dit-il, Dieu veut-il faire du bien, en permettant le malheur qui atteint la France ? Au moment de la Révolution, ce fut l'Angleterre qui reçut ce bienfait ; à l'expulsion de 1880, ce fut le tour de l'Espagne. Et maintenant, où irez-vous en exil ? où irez-vous souffrir et faire du bien ?

— Dieu le sait, lui répondis-je, et nous irons où il voudra. Nous sommes frères. Il est vrai que dans la vieille Europe, toutes les portes semblent se fermer devant nous. L'Espagne est bien agitée, le Portugal nous est déjà interdit... On m'a assuré que l'Alsace-Lorraine et les provinces du Rhin nous sont fermées. Le César allemand déteste notre patriotisme, ou le craint autant que le peuvent haïr les amis du grand martyr.

Mais il reste l'Amérique toute entière. Et c'est peut-être au Nouveau Monde, surtout à l'Amérique du Sud, que Dieu destine des grâces dont l'Europe a trop abusé.

Peut-être. Nous irons là-bas, si Dieu le veut, Cependant, ne vous y trompez pas, c'est en France que se livrera le combat pour le salut du monde ; c'est en France que sera le danger le plus grand ; en France, que Dieu triomphera d'abord, et par la France qu'il étendra ensuite sa victoire par toute la terre.

— Vous espérez beaucoup !

— Trop, voulez-vous dire, et vous avez raison, si vous ne pensez qu'à la manière des hommes. En effet, quand Dieu veut sauver, il envoie un sauveur.

Où y a-t-il en ce monde quelqu'un ?..... Certes, on n'est pas difficile en France. Le premier venu, Boulanger par exemple, au besoin, suffit. Mais il n'y a pas même Boulan-

Digitized by Google

ger maintenant. Au contraire, pour détruire et perdre, nous avons tout ce qu'il faut, et au delà, et chacun en a le sentiment. Eh bien ! précisément, à cause de cela, je me reproche de ne pas espérer assez. Quand Dieu veut montrer qu'une œuvre est toute de sa main, il réduit tout à l'impuissance, et après il agit. L'impuissance universelle est évidente, donc l'action de Dieu va commencer.

— Bossuet n'était pas prophète.

—Le génie pénétré des clartés de Jésus-Christ, a prophétisé plus d'une fois, mais plus souvent encore que le génie chrétien, la simplicité de la foi a vu clair dans la direction que la Providence de Dieu veut donner aux événements de ce monde.

— Dites toute votre pensée.

— On ne comprend rien aux événements actuels, si l'on ne se rend pas compte que ce qui se passe maintenant n'est autre chose que la lutte de Satan contre l'Immaculée-Conception. Maintenant, pour la première fois depuis le Calvaire, Lucifer lève le masque. Sûr de ses adorateurs qui sont sûrs eux-mêmes des pantins que nous appelons rois, empereurs, présidents, ministres, il se voit déjà maître du monde ; parce que beaucoup ont apostasié, même dans l'Église, la croix nue de Jésus-Christ, et se sont prosternés devant le veau d'or, il croit que tous suivront cet exemple. Il se complaît à voir la force et la ruse employées pour y contraindre les lâches. Il se voit sur les autels à la place du Dieu qui l'a rejeté dans l'abîme des mensonges ténébreux et des haines insatiables ; — et à ses pieds les hommes en foule adoptant le signe de la bête et se faisant gloire de lui appartenir.

Seulement, il oublie l'antique prophétie, la première de toutes : *Ipsa conteret caput tuum !* Dieu ne l'oublie pas. *Ipsa*, c'est l'Immaculée Conception proclamée et apparue à Lourdes ! Les voilà bien en face, et pour la première fois, en vérité, Elle et lui, l'Immaculée Conception et le faux Lucifer, la Vierge et le Serpent. Je dis, pour la première fois, car, jusqu'ici, ni le Satanisme n'était arrivé à sa pleine puis-

Digitized by Google

sance, ni l'Immaculée Conception n'avait été définie. Auparavant, Satan agissait par les hérésiarques, et ne s'en prenait qu'à quelques dogmes ; il essayait ses forces et préparait l'humanité. Maintenant il agit par lui-même et l'humanité est prête ; voyez les ténèbres des intelligences, les mensonges qui sont sur les lèvres, les armes perfectionnées qui sont dans les mains de tous ! Vous reconnaîtrez à ces signes combien est maître en effet celui qui fut menteur et homicide dès le commencement. Auparavant Marie était aimée sans doute, mais non pas aussi parfaitement connue ; on la savait victorieuse de toutes les hérésies, mais elle n'avait pas encore vaincu, écrasé, rendu impuissant le menteur, père des hérésies, le jaloux et le singe de Dieu, l'ennemi et le meurtrier des hommes. Son œuvre suprême doit s'accomplir après sa suprême glorification dans l'Église et le cœur des fidèles. La glorification est achevée, l'œuvre va se faire !

Ne trouvez-vous pas magnifique le dédain du Tout-Puissant pour Lucifer ? Il ne lui oppose qu'une femme, une femme seule et dénuée de tout secours. Elle, au nom de Dieu, s'avance paisible, les yeux au ciel, souriante aux hommes contre le dragon qui entraîne à sa suite le tiers des esprits célestes. Le dragon écume de rage, fait trembler les abîmes ; il s'efforce de tendre des pièges à cette Vierge victorieuse et de mordre le talon qui doit écraser sa tête, car la prophétie doit entièrement s'accomplir. Ses pièges sont ces persécutions, ces menaces de rupture et de schisme que vous voyez. Mais, au nom de Dieu, dans la ferveur de son amour pour l'Église qui l'a acclamée, et de cette France à qui elle est venue dire : *Je suis l'Immaculée Conception*, Elle avance toujours, Elle lève son pied virginal, et, au moment où Satan croira le mordre enfin, sa tête sera écrasée sous un talon d'une force presque infinie, pendant que la voix très pure de la Vierge Immaculée répétera dans une extase d'adoration, de reconnaissance et d'amour : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles !*

Comment cela se fera-t-il ? Je l'ignore, mais cela se fera ;

Digitized by Google

Dieu sera glorifié, l'Église délivrée, les âmes et les nations se reposeront dans la paix glorieuse de leur victoire sur le mal, et tout cela sera l'œuvre d'une femme, parce qu'il a plu à Dieu d'humilier l'orgueil de la terre et de l'enfer : *Ipsa conteret caput tuum* ! C'est sa promesse, et le ciel et la terre passeront, mais sa parole ne passera pas.

Fr. EXUPÈRE DE PRATS DE MOLLO.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

LE ROLE DE LA VOLONTÉ D'APRÈS SCOT ET LES NÉO-SCOTISTES

Depuis bientôt quatre ans, dans la *Revue Thomiste*, le P. Gardeil traite tout un ensemble de questions connexes : *Les exigences objectives de l'Action* (Mai et Juillet 1898). — *L'action, ses ressources subjectives* (mars 1899) — *Les ressources du vouloir* (sept. 1899) — *Ressources de la raison pratique* (sept. 1900) — *Ce qu'il y a de vrai dans le Néo-scotisme* (novembre 1900 et janvier 1901). Elles affleurent un certain nombre de doctrines intéressant l'école franciscaine. Nous voulons les présenter à nos lecteurs. Le thème commun, comme il est facile de s'en rendre compte, est l'action ; la méthode employée par l'auteur n'est point la méthode d'autorité chère à Pascal et aux théologiens, ni la méthode rationnelle utilisée jusqu'à ce jour par les philosophes, ce sera la méthode psychologique très en honneur en ces derniers temps où l'on cherche tant à innover en apologétique.

Dans les deux premiers articles : *Les exigences objectives de l'action*, l'auteur se propose de « montrer que Dieu sous la raison de fin ultime est exigé par la structure interne et l'activité de notre dynamisme volontaire » — Il commence par établir que les éléments psychologiques de l'activité humaine sont le connaître et le vouloir pris dans leur sens large, mais il n'étudiera que le second de ces éléments, le vouloir ; seul il est action.

« L'action est précédée d'une appétition et toute appétition est caractérisée par la tendance vers un objet. » Nos diverses appétitions ordinairement se groupent en divers sytèmes, en se subordonnant à une appétition principale. Celle-ci constitue la fin ultime ; les autres jouent par rapport à elle le rôle de moyen.

Après avoir constaté ce fait psychologique, le Révérend Père étudie chaque groupe ou système d'appétition. Il se demande d'abord si chaque groupe donné exige une volition ayant le caractère de *fin ultime*, et commandant toutes les autres. Scot, Fouillée, Renouvier n'admettent pas,

Digitized by Google

dit-il, cette subordination hiérarchique. Selon eux « notre dynamisme appétitif est fragmentaire et la raison dernière du fonctionnement de la volonté est dans la volonté. » En un mot chaque volition est autonome et indépendante. Mais c'est là une erreur, dénoncée par saint Thomas, ajoute-t-il, car sans l'influence de la fin ultime aucune décision ne saurait être arrêtée ; « *nullus inciperet aliquid operari, nec terminaretur consilium, sed in infinitum procederet* (1) ».

L'auteur va plus loin, il affirme ensuite qu'il n'y a pour toutes nos actions, en définitive, qu'une seule fin ultime, le bien de notre nature en général, le bien parfait, à l'exclusion de tel bien particulier. L'homme est entraîné vers ce bien parfait comme la pierre par la pesanteur. « A cet attrait aucune volition, pour libre qu'elle soit, ne saurait échapper. Nos volitions forment un système lié, un engrenage vivant, un organisme tout entier dominé par cette pièce maîtresse qui est le bien de notre nature, passé au rang de fin ultime pour tout ensemble volontaire donné. »

« Selon Scot, en qui on entend toute l'école libertiste de Molina à Fouillée, la volonté est dans son fondement absolument autonome. Il y aura donc, d'après lui, des actes qui échapperont à l'influence de la bonté objective, des actes *neutres*, c'est-à-dire qui ne regardent ni la fin ni les moyens ; qui, dans un cycle volontaire, détacheront tel bien de l'ensemble, et se porteront sur lui en dehors de toute considération de subordination à une fin. (2) »

Quelle est la conséquence d'une telle autonomie de la volonté ? « La volonté libre sera la seule raison de l'exercice de tels actes : ils ne dépendront pas d'un objet, ils le créeront. Dès lors aucune règle commune et à priori des vouloirs humains. La liberté est le premier bien : ce qu'elle veut voilà le bien. Si elle est limitée ce sera par une autre volonté, » par la volonté divine selon Scot, par la volonté humaine selon les modernes.

L'auteur n'admet pas ces volitions indépendantes de la fin ultime. « L'acte neutre est une chimère. » La conscience actuelle de sa dépendance peut faire défaut, mais cette dépendance n'en existe pas moins.

Quelle est cette fin dernière, qui meut toutes mes volitions ? Pour la déterminer, le révérend Père a encore recours à l'analyse pyschologique. Le mouvement de notre volonté ressemble à l'oscillation d'un pen-

(1) Ia IIæ, q. 1, a 4.
(2) *Rév. Th.*, 1899. p. 134.

Digitized by Google

dule ; cette volonté court à la recherche de son centre de gravité, en inclinant tantôt à droite, tantôt à gauche ; elle y tend avec une intensité immense. « C'est ce que les amis des muses appellent la soif de l'infini ; c'est en tout cas la soif de l'indéfini, de l'un après l'autre. » Voilà le fait. Puisque l'attraction est réelle, l'objet qui attire devra être, lui aussi, quelque chose de réel, et de proportionné au mouvement qu'il imprime ; il ne saurait être que le bien universel réel, Dieu. Dieu seul en effet contient la totalité des biens, que notre cœur voudrait goûter les uns après les autres.

Dieu est donc notre fin objective. Mais *Pouvons-nous posséder Dieu* ? C'est le sous-titre du troisième article : *L'action, ses ressources subjectives* (1). Le fini a-t-il prise sur l'infini ? L'âme humaine peut-elle franchir la distance du fini à l'infini ? Comment s'accomplit cette possession de Dieu ?

D'après M. Renouvier et une très vieille objection, Dieu, étant absolu, ne peut entrer en relation d'être avec la créature, autrement il cesserait d'être absolu, il cesserait d'être. Mais répond le R. P. Gardeil, « les relations fondées sur l'action ne sont pas toujours réciproques ». Il y a des relations unilatérales, telle l'image vis-à-vis du type dont elle reproduit les traits. Nous sommes les images de Dieu, nous pouvons entrer en une véritable relation vis-à-vis de Dieu sans qu'il se fasse corrélatif à nous.

La possession de Dieu ne peut être un *Illapsus divinus*, malgré la théorie chère aux mystiques des bords du Rhin ; ce doit être quelque chose de nous-même, notre action, notre opération. Or nous avons au dedans de nous une opération capable de posséder Dieu, c'est l'opération immanente de la volonté et de l'intelligence. Mais de ces deux facultés quelle est celle qui nous donnera Dieu ? Dans un nouvel article, *Les ressources du Vouloir* (2) le Révérend Père répond : « La volonté ou, pour parler plus compréhensiblement, l'amour nous apparaît comme l'action prédestinée à nous mettre en possession de notre dernier objet. »

« Dans l'éternel débat des volontaristes et des intellectualistes », le Révérend Père semble donc tout d'abord incliner pour les premiers, mais à ses yeux « les volontaristes non moins que les intellectualistes s'impliquent dans des impossibilités sans issue ». Il cherchera si, « de biais

(1) Mars 1899, p. 23
(2) Sept. 1899, p. 447.

Digitized by Google

tout au moins », il ne trouverait pas quelque lumière pour une meilleure solution. Il commencera par étudier ces deux facultés dans leurs concepts propres, afin de voir « comment d'après leur loi interne elles se comportent au point de vue qui nous occupe, qui est de saisir un objet (1). » — « Nous chercherons [ensuite] à déterminer lequel de nos deux concepts est susceptible d'avoir la primauté en matière de possession d'un objet de l'activité humaine, si tant est que l'un d'eux ait la primauté. (2) »

La perfection de la volonté est d'être une liberté, le concept de l'intelligence ne se remplit tout entier que dans l'évidence. La liberté comme l'évidence sont en eux-mêmes quelque chose d'absolu ; l'évidence a quelque chose d'aussi indépendant, d'aussi dominateur, dans son ordre, que la liberté dans le sien. Donc, à ce point de vue, il ne faut point chercher à établir de subordination entre ces deux facultés, Scot a commis cette erreur. D'après lui l'intelligence connaît l'objet avant que la volonté ne s'y attache, mais c'est le désir ou l'amour qui meut l'intelligence à connaître ; de sorte que la volonté en matière de recherche et de possession de l'objet, est l'alpha et l'oméga. Il trouve dans la volonté le désir qui meut à la recherche de l'objet, l'amour qui prend possession de l'objet présent à l'intelligence, et la jouissance qui n'est qu'une suite de l'amour. « L'amour, suivant Scot, est l'acte conquérant par excellence ; tant qu'on n'aime pas ce qu'on désire, on ne le possède pas vraiment. »

Saint Thomas donne du vouloir une analyse différente : désir et jouissance sont les deux actes qui se partagent le vouloir, c'est le mouvement et le repos. Or désirer n'est pas posséder, et jouir suppose qu'on possède déjà : ces deux actes marquent donc également le point. Et c'est la connaissance qu'on trouve à leur soudure. (3)

De plus la volonté ne distingue pas le vrai bonheur du faux bonheur ; elle s'attache aux biens faux comme aux vrais. C'est l'intelligence qui lui présente les biens *véritables*. Il faut donc qu'elle les ait *saisis* antérieurement à la volonté. *Nemo dat quod non habet.*

Le Révérend Père ajoute : « On ne voit pas que les Scotistes aient répondu d'une manière satisfaisante à cette argumentation. (4) »

(1) *Rév. Thom.* p. 451.
(2) *Ibid.*, p. 454.
(3) *Loc. cit.* p. 455.
(4) *Ibid.*, 456.

Digitized by Google

Quelle solution apporter à ce débat ? Voici : L'objet béatifiant *pour l'homme* est l'objet non seulement de la volonté, mais encore de l'intelligence. Chacune de ces facultés est capable également de le posséder. « L'homme ne possède pas moins par son intelligence que par sa volonté. Il possède par l'une et par l'autre sous des raisons diverses mais également humaines. » (1) Or c'est, de l'aveu de tous, l'intelligence qui exerce sur l'objet le premier acte de possession. Donc la volonté n'ajoute rien, par son acte postérieur, dans l'ordre de la *possession* ; elle n'ajoute quelque chose que dans l'ordre de la *jouissance*. En un mot, c'est l'intelligence qui donne à l'homme la possession du bonheur.

Voici la conclusion et les conséquences : « Pour nous, le vouloir humain c'est de l'intelligibilité transfusée, de statique qu'elle était dans l'esprit devenu dynamique, et ainsi par rejaillissement se répandant dans toutes les jouissances sensibles. (2) » L'intelligence est donc pour l'homme la source principale de son bonheur. Le Révérend Père conclut en faveur des intellectualistes.

Dans l'article suivant, *Les ressources de la raison pratique* (3), le R. P. Gardeil commence par donner « la caractéristique du rôle de l'intelligence dans le système psychologique de Scot : » Il le formule ainsi : « L'intelligence à tous les degrés, sauf le cas de la connaissance abstraite, n'est que l'instrument du vouloir. (4) ». Pour saint Thomas, l'intelligence a le rôle directeur ; pour Scot, ce rôle est dévolu à la volonté. Celle-ci imprègne donc de son influence toutes les intellections susceptibles de lui être rapportées, de sorte que « *l'intelligence, quand elle est appliquée au réel, voit moins qu'elle ne choisit* » (5). Elle ne recouvre son indépendance que dans les abstractions pures.

On comprend dès lors les sources de l'erreur : « On se trompe lorsqu'on n'a pas eu soin de purifier sa volonté des passions, des mauvaises habitudes. » Et le Révérend Père ajoute : « Tout le dogmatisme moral est en germe dans le volontarisme de Scot. Ou plutôt il est patent, avéré. L'œuvre de Scot est une généralisation, une philosophie des doctines théologiques augustiniennes. » Et pour peu, il ferait Scot le père de cette philosophie moderne subjectiviste, qui fait de la

(1) *Rév. Thom.*, p. 357.
(2) *Ibid.*, p. 459.
(3) *Ibid.*, sept. 1900, p. 377.
(4) *Ibid.*, p. 387.
(5) *Ibid.*, p. 380.

Digitized by Google

science une création provisoire de notre esprit pour un but utile, et dès lors variable selon les désirs de la volonté. On connaît la loi de cette science : le désir crée son objet. « En morale, nous rencontrons d'abord Scot, avec sa théorie de l'autonomie de la volonté et de la spécification libre des actes de volonté par les objets, avec sa confusion déjà mentionnée du réel et du bon, qui le fait ranger sous un certain point de vue parmi les immanentistes de la connaissance (1). » Et plus loin : « On trouve chez Scot, nous l'avons vu, un raisonnement qui renferme à l'état embryonnaire toute la déduction kantienne (2). » Ce raisonnement le voici : « Si la volonté est déterminée par les objets, alors dans notre vie c'est le règne de la nécessité, il n'y a plus d'action individuelle, ni partant de morale possible. Mais l'individu est la grande réalité et la morale est nécessaire. Donc il n'y a pas, à quelque dégré que ce soit, de déterminisme venant des choses. Mais si les choses pouvaient être connues dans tout ce qu'elles sont par la raison spéculative, ce déterminisme s'imposerait. Donc il n'y a pas de connaissance spéculative, donc les objets de connaissance, à part le groupe des connaissances abstraites, création de l'esprit plus curieuse qu'utile, ne sont connus que dans la mesure où ils intéressent le sujet ; donc c'est le Bon et non l'Etre qui est l'objet réel de notre connaissance, donc toute connaissance du réel est pratique (3). »

C'est, d'après ces principes, que pour Scot la connaissance de Dieu est objet de l'intelligence pratique. Cette connaissance est soumise à la direction de la volonté libre. Pour saint Thomas au contraire Dieu est objet de la raison spéculative. « Avant donc d'être objet du vouloir Dieu comme être, comme Dieu, est objet de l'intelligence. Dieu n'est pas objet direct de la raison pratique, de la raison qui dit : *cela est bon, cela ne l'est pas,* selon le verdict antérieur de la raison spéculative. Il est immédiatement l'objet de la raison qui affirme l'être ou le nie d'après ses propres renseignements.... Il est immédiatement l'objet de la raison spéculative. »

Nous terminons ici ce compte-rendu. Le dernier article : *Ce qu'ils y a de vrai dans le Néo-scotisme*, en annonce d'autres à suivre. Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Ces études sur Scot ne sont pas faites assurément pour nous déplaire. Mais, pour comprendre ce grand

(1) *Rév. Thom.*, p. 392.
(2) *Ibid.*, p. 374.
(3) *Ibid.*, p. 394.

Digitized by Google

docteur, il serait peut-être utile de l'entendre d'après ses commentateurs autorisés plutôt que d'après certains philosophes qui s'efforcent à des titres très douteux de se réclamer de son autorité. Nous croyons, pour ne citer qu'un exemple, que le bon Franciscain doit du haut du Ciel sourire quelque peu en voyant les efforts de ceux qui sérieusement voudraient le faire passer pour le père du kantisme et du subjectivisme moderne.

Nous avouons pour notre part que les raisonnements du Révérend Père sont loin de nous avoir convaincus. Voici du reste, afin qu'on en puise juger, celle de ses argumentations qui nous a paru la plus serrée.

« Nous avons sans doute déclaré dans la discussion de sa thèse (de Scot), qu'admettre le primat de la volonté, c'était en fin de compte *se passer de l'intelligence pour diriger l'ensemble du vouloir*, puisque c'était placer à la source même de l'agir un acte inconscient et sans lumière, lequel devait fatalement rendre inconscient et sans lumière les séries du vouloir subordonnées...

... Si le vouloir est par définition le tout premier ressort de l'activité humaine... forcément toutes les notions psychologiques doivent être déduites de lui, s'organiser en vue de lui (1) ».

Dès lors « l'intelligence quand elle s'applique au réel voit moins qu'elle ne choisit. Nos affirmations sont dans leur fond œuvre de volonté et de liberté (2) ».

Le fond de tout ce débat est contenu, nous semble-t-il, dans un mot équivoque : la volonté *dirige* selon Scot ; d'après saint Thomas ce rôle appartient à l'intelligence. Or il y a, chacun le sait, deux sortes de directions : *la direction de commandement*, c'est celle du général qui commande ses troupes, du roi qui promulgue les lois — et *la direction de conseil* : c'est ainsi que le roi, le général se *dirigent* d'après leur Conseil ; de même les âmes spirituelles ont leur *directeur*. Or la volonté et l'intelligence se partagent ces deux directions : à la volonté la direction de commandement, à l'intelligence la direction de conseil. De la sorte, croyons-nous, on évite les fâcheuses conséquences que le R. P. Gardeil croyait apercevoir dans la théorie du primat accordé à la volonté.

Du reste l'intelligence ne saurait exercer d'autre direction que celle

(1) *Rév. Thom.* 1900, p. 378.
(2) Ibid. p. 380.

Digitized by Google

de conseil. Par sa nature psychologique en effet elle voit ce qui est. Or les divers actes qu'elle peut présenter au choix de la volonté n'ont vis-à-vis de la fin dernière qu'une liaison contingente. Chaque acte en effet, susceptible d'être impéré, ne se présente que comme un moyen parmi une foule d'autres capables de nous conduire à notre fin. En un mot parmi les actes propres à nous conduire à notre fin, l'intelligence est incapable d'en trouver un qui s'impose à l'exclusion de tout autre. Elle ne peut donc présenter à la volonté un acte qui commande sa détermination. Il reste que la volonté se déterminera par son propre mouvement, et commandera son propre choix.

Fr. HILAIRE de Barenton.
O. M. C.

*
* *

LA MORT CIVILE DES RELIGIEUX DANS L'ANCIEN DROIT FRANÇAIS. Etude historique et critique, par l'abbé Ch. Landry. — Paris, *Alphonse Picard et Fils*, éditeurs.

Cette brochure paraît au bon moment. La loi d'association, votée par les Chambres préoccupe les esprits, et l'étude de M. Landry, pour historique qu'elle soit, n'en est pas moins d'un intérêt très actuel.

La mort civile provenant de la vie religieuse, ses conséquences, sa valeur au point de vue canonique, tel est le plan que s'est tracé l'auteur.

Ce sujet difficile est traité avec une science historique et juridique très appréciable. C'est un plaisir pour le lecteur de voir M. Landry se frayer, avec autant de calme que de sûreté de main, une route à travers le maquis des faits et des textes. Notion de la mort civile, ses développements successifs depuis surtout le XIIIe siècle, ses applications aux diverses situations dans lesquelles peut se trouver un monastère ou un religieux ; question de main-morte, d'héritage, de donation entre vifs, tout cela est discuté, fouillé, éclairci. Ajoutez à cela un style net, simple aussi, ce qui n'est pas un petit avantage dans des questions aussi complexes. On y rencontre cependant un peu de lourdeur assez compréhensible en pareille matière.

Le dernier chapitre a une allure plus vive, plus intéressante aussi. Dans le 1er article, l'auteur expose la doctrine des légistes français sur la mort civile et leurs idées sur l'autorité du pouvoir laïque en matière spirituelle.

Le dix-septième siècle fait presque tous les frais de cette étude, et

Digitized by Google

c'est en effet à cette époque que devint publique et pour ainsi dire officielle la thèse des légistes de Philippe le Bel. M. Landry apporte des faits comme preuve de ses assertions. Il en est de curieux : telle l'aventure du Père Jean Bruslart, provincial des Capucins de Paris, auquel l'auteur donne à tort le titre de prieur. Il est triste de voir un évêque de grande piété et de science incontestable : Vintimille de Luc, s'incliner devant la volonté omnipotente de Louis XIV. Le moins excusable en la matière, parce que son génie devait lui montrer les conséquences de ses actes, c'est Bossuet. M Landry est impitoyable pour les faiblesses régaliennes de l'évêque de Meaux, et je ne songe pas à l'en blâmer : on doit la vérité à tous même et surtout aux plus grands esprits.

Dans le deuxième article, l'auteur prouve abondamment que l'Etat n'avait aucun droit d'intervenir dans les questions de dons, héritages, main-morte etc... concernant les religieux.

En terminant, j'oserai formuler un souhait. La loi d'association a remis à l'ordre du jour la question de la main-morte ecclésiastique c'est un sujet difficile à étudier, et les écrivains catholiques ne sont pas toujours d'accord sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat en la matière. Mais M. Landry nous a prouvé dans sa brochure qu'il était capable d'entreprendre et de mener à bonne fin une œuvre délicate et de longue haleine. Il possède certainement l'érudition, la précision, la clarté nécessaires pour cet important travail.

Nous attendrons en toute confiance le résultat de ses recherches sur ce sujet, certains à l'avance que l'Eglise et la vérité en sortiront victorieuses et fortes du témoignage de l'histoire.

Fr. Louis.
O. M. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités **à Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

MÉDITATIONS SUR L'EVANGILE, par le Cardinal Wiseman. Traduction de l'anglais, par l'abbé J. Caudrus, prix 3 fr. — Avignon, Aubanel, frères.

Méditer l'Evangile est le plus sûr moyen de pénétrer son âme des vérités qui en découlent ; malheureusement, la méditation prolongée et sérieuse est un travail qui devient pénible pour beaucoup à cause de la tension que les forces de l'intelligence mettent à faire les déductions que comportent les faits, et l'esprit fatigué appelle un guide pour lui montrer la route, non qu'elle soit obscure, mais parce que l'œil, comme ébloui par un trop ardent soleil, ne sait plus regarder avec la sûreté qu'il souhaite. Or, un guide, peut-il s'en trouver qui soit mieux à hauteur de cette tâche que le prélat éminent, cardinal Wiseman, dont le verbe clair et facile commente si savamment l'histoire Sacrée ? Une puissante intelligence a mis toute sa force à se pénétrer de la signification des plus beaux épisodes de l'Evangile et s'est livrée tout entière, encore plus en croyant qu'en prince de l'Eglise à une étude qui révèle sans effort le sens caché des mystères. Oui, certes, la vérité est simple, et celui qui la sent sait la répandre autour de lui ; on s'en convainct à chaque page de ce livre où un prélat a fait œuvre de bon pasteur en montrant la voie aux âmes de bonne volonté. Et s'il est permis de louer, à côté de la valeur morale d'un tel ouvrage, le talent qui s'y révèle, on ne sait si la belle ordonnance du livre est due à l'art de l'écrivain, ou si cette harmonie parfaite est la conséquence naturelle de sa compréhension absolue du sujet et de la beauté supérieure des idées développées. Toujours est-il que parmi ces quarante méditations, il est impossible de citer les unes de préférence aux autres, la même science et le même charme se dégageant de toutes, en même temps que le rayon-

Digitized by Google

nement de la vérité. Dans chacune d'elles, est mise en lumière cette opposition entre l'humilité du Christ fait homme et sa grandeur en tant que Dieu, c'est là le fonds prédominant du livre et c'est ce qui le rend émouvant et remueur de pensées.

***

Une Légende. L'Hérésiarque Bérenger et le Tertre Saint-Laurent d'Angers, par L. Bourgain. — Angers, Germain et Grassin, 1 fascicule in-8°.

Il n'y a rien de plus facile que d'enfoncer une porte ouverte. L'inanité de la légende qui fait prêcher Béranger au Tertre Saint-Laurent avait déjà été mise à nu par l'abbé Pletteau dans les *Annales ecclésiastiques d'Anjou*, et par M. de l'Espinay dans ses *Notices archéologiques*. M. Bourgain a repris cette thèse à son actif, en y ajoutant quelques inexactitudes : 1° le mot latin *tuba* ne doit pas être traduit (p. 4.) par *tombe*, il ne faut pas non plus le corriger en *tumba*, (p. 5.) Ce mot *tuba*, en vieux français *tubbe*, *tube*, et son dérivé *tubete* désigne un monument archéologique ; 2° ce qu'il eut fallu démontrer pour donner une preuve en règle, ce n'est pas la construction de la chaire de Pierre Fay en 1409 (p. 5) c'est la construction au XIIe siècle du monument connu plus tard sous le nom de chapelle Saint-Geoffroi. Quant à l'église Saint-Laurent, elle fut bâtie en 1073, sous l'abbesse Richilde ; 3° il n'est nullement établi qu'en 1513, le chapitre d'Angers ait donné à la procession du Sacre le caractère d'une protestation solennelle contre les erreurs eucharistiques de l'Hérésiarque du XIe siècle. La délibération du chapitre (ms. 641 de la bil. d'Angers, n° 4.) la délibération des maire et échevins (*Arch. munic. d'Angers*) ne font aucunement mention de ce détail ; et l'attestation de M. Dumesnil qui vivait au XVIIIe siècle est insuffisante pour échafauder cette hypothèse (ms. 658) ; 4° à la même page 5, l'auteur dit : « D'ailleurs, si Bérenger avait jamais prêché ses doctrines à Angers.... » C'est élargir la question d'une manière peu heureuse. S'il y a, en effet, quelque fait d'historiquement établi, c'est que Bérenger a véritablement répandu ses erreurs à Angers ; 5° le texte tiré de *l'Histoire d'Anjou* de Barthélemy Roger est cité d'une façon incomplète. Et la partie omise va précisément contre les dires de M. Bourgain.

Fr. Ubald.

Digitized by Google

*
* *

De la Pacification intellectuelle par la liberté, par l'abbé G. Canet, chanoine titulaire de la cathédrale d'Autun, docteur en philosophie et ès-lettres de l'Université catholique de Louvain, ancien professeur de théologie dogmatique au Grand-Séminaire de Lyon. — Paris, Bloud et Barral, s. d. (1900), in-8° de 697 p.

Le vénérable auteur de cet ouvrage, profondément ému de l'anarchie morale et sociale dans laquelle notre France se débat, lui apporte un remède, fruit de son savoir et de son expérience. Ce remède, le titre du livre l'indique : la saine intelligence de la liberté, d'abord de la liberté en général, puis de la liberté de penser et de la liberté de conscience. Avec cette intelligence de la liberté, telle que la foi et la raison nous la définissent, reviendront dans les intelligences l'unité et la paix.

L'auteur nous donne un exposé intéressant de la notion de la liberté, des causes de l'anarchie des intelligences contemporaines, des remèdes qu'on peut apporter à cette anarchie. Mais pourquoi n'avoir pas condensé davantage ces notions, et ne pas leur avoir donné un tour plus vif et plus neuf? Ce volume de 700 pages n'est pas exempt de quelque longueur. Et le lecteur se sentira peut-être découragé à la vue de ce livre d'allure si énorme. L'auteur, également, a sa manière d'entendre la liberté : c'est, nous dit-il, le droit que possède un homme de pouvoir diriger lui-même et sans contrainte sa vie morale. Est-ce vraimen ainsi que nous devons comprendre la liberté ? Nous croyons que cette définition provoquera de nombreuses objections. Mais elle était nécessaire au but de l'auteur.

Fr. Timothée.

*
* *

Le Guide de l'Empereur, par René Bazin, Tours. Mame. in-12.

Crescit eundo... Je ne crois pourtant pas que M. René Bazin lui-même ait eu l'intention de nous donner dans *Le Guide de l'Empereur* un volume qui laisse bien loin derrière lui ses illustres devanciers, les *Noëllet*, par exemple. Non, cette fois, ce n'est pas un grand roman de 12.000 lignes ; c'est une suite de petites nouvelles, tableaux de la vie

Digitized by Google

en province, croquis pris sur nature au cours d'un voyage de vacances, scènes mélancoliques et tristes, presque toujours. Il y en a qui vous font pleurer d'attendrissement, comme cette histoire du petit Charles Huber mourant pour avoir fait son devoir ; d'autres comme *le petit de treize ans*, qui vous serrent à la gorge et vous étouffent.

En feuilletant ce volume, comme en parcourant ses aînés, je n'ai pu me défendre de me poser tout bas cette question très irrévérentieuse. Comment se fait-il que l'auteur de si beaux et de si bons livres soit, de son métier, un professeur de droit criminel ? Un romancier idéaliste voit tout en bleu, ou en rose, ou en gris ; « ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales ». L'étude du droit criminel doit, au contraire, faire souvent songer à de vilaines figures, comme le forçat Jean Valjean ou le magistrat de Villefort. Il faut décidément que M. René Bazin ait le cœur joliment bon pour ne nous peindre jamais que de si bon monde.

F. Ubald.

*
* *

Primauté de Jésus-Christ, par le P. Jean-Baptiste du Petit-Bornand. — Paris, librairie Saint-François, 5, rue de la Santé. Prix : 6 francs.

L'auteur de la *Primauté de Jésus-Christ* a reçu la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire :

Contamine-sur-Arve, le 15 août 1901.

Mon Révérend et très cher Père,

Je ne viens point formuler ici un jugement doctrinal sur l'admirable livre dont votre charité a bien voulu me faire hommage, et que vous avez eu la trop grande modestie d'intituler : *Essai sur la Primauté de N.-S. Jésus-Christ*. Mon but est de vous exprimer les sentiments principaux de mon âme à la lecture de ce superbe travail.

Peu d'écrits contemporains me retiennent loin de l'ennui, le vôtre m'a charmé. Cette utile et féconde thèse de l'Incarnation, fin première des œuvres de Dieu *ad extra*, m'avait intéressé depuis longtemps ; j'y adhérais même sans restriction, mais plutôt par une sorte d'intuition de l'absolu qui seul convient à Dieu. Le système, d'après lequel il aurait fallu le péché d'un ver de terre pour déterminer la Divinité à embrasser hypostatiquement les mondes visibles et invisibles ne me parut jamais qu'un côté de la question — le plus petit. L'homme ré-

Digitized by Google

sumant les mondes spirituel et matériel, et Dieu voulant s'unir personnellement à ses œuvres, je concevais très bien la convenance de l'Incarnation avant tout. Depuis le péché de l'homme, je conçois non moins bien le mode humilié et crucifié de la venue du Verbe parmi nous. Toutefois, cette intuition me laissait dans la crainte de prendre une vérité subjective pour le *vrai* objectif.

Votre thèse large, documentée à fond, raisonnée solidement, écrite avec simplicité, amour et vivacité, a procuré à mon esprit le plaisir de suivre la tendance de mon cœur en toute conscience et avec une juste assurance.

Jésus-Christ me paraît plus grand, sans être pour moi moins digne de reconnaissance. Cette Primauté me semble la première page du livre de la Vision Béatifique, et je ne m'étonne point qu'un tel sujet ait fait les délices de l'oraison de saint François de Sales.

Hélas ! et par un retour bien triste à avouer, l'élévation même de votre thèse est faite pour déconcerter bien des cœurs appesantis ! Ne comptez pas sur la quantité des lecteurs, contentez-vous de leur qualité. Ceux qui hésiteraient à voir en votre ouvrage plus qu'il ne faut pour mériter le diplôme de Docteur en théologie montreraient peu de profondeur.

Continuez d'écrire. Il nous faut des savants en toutes sortes de sciences. On a dit au Congrès de Bourges qu'il faut surtout de la science sociale. Cela est vrai, à la condition de reconnaître aux profondeurs du Dogme une utilité qui sera toujours de son temps.

Merci, cher Père et digne frère des Docteurs séraphiques, de l'exemple que vous nous avez donné et de la consolation que votre livre m'a procurée.

Voir Jésus-Christ plus haut, n'est-ce pas la plus grande joie possible à ceux qui luttent pour sa gloire ?

F. Bouchage, *rédemptoriste*.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant.
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA FRANCE CATHOLIQUE

A CONSTANTINOPLE (1)

I. — LES PREMIÈRES TRANSFORMATIONS

Notre époque positive ne juge des œuvres que par les résultats. Le dévouement le plus beau n'a de prix à ses yeux que s'il est suivi du succès palpable et tangible. Nous venons de constater le dévouement, les travaux de nos missionnaires; ce serait assez pour leur honneur auprès des âmes généreuses. Mais, puisque les âmes vulgaires réclament davantage, recherchons les résultats obtenus, les premières transformations accomplies à Constantinople et dues à leur zèle; nous verrons que le succès n'a pas manqué à leur gloire.

C'est un champ nouveau, presque inexploré, où nous introduisons nos lecteurs. Le succès, que nous leur présenterons, ne sera peut-être pas celui qu'ils attendent. Les uns verront leurs espérances déçues, quelques-uns les trouveront dépassées, les autres se déclareront satisfaits; mais tous devront avouer que, même au point de vue du succès, pour le missionnaire l'honneur est sauf.

Les résultats acquis, en effet, n'ont point été jusqu'à ce jour ceux que réclame le zèle chrétien, le retour à la vraie foi; mais ç'a été un pas immense fait dans la voie et l'estime de la civilisation propre aux pays catholiques. Un fossé profond séparait l'Orient de l'Occident, le fossé du dédain, du mépris. Les Grecs ne disaient-ils pas qu'ils préféraient le croissant

(1) Voir les numéros d'août et de septembre 1901.

Digitized by Google

à la tiare ? Et, pour les Musulmans, les chrétiens étaient des *giaours*, des chiens. Auprès de peuples animés de pareils sentiments l'apostolat ne pouvait être fécond.

Il y a longtemps que le franciscain Roger Bacon, ce génie qui a prophétisé les siècles présents, disait que pour convertir les infidèles il fallait aller à eux armé des merveilles de la science. Par elle on ferait ce que les apôtres opéraient avec des miracles ; on forcerait leur attention, leur admiration, on gagnerait leur confiance, leur estime ; et ils finiraient par ajouter foi à la parole du missionnaire. Il adjurait les princes de l'Eglise et les rois chrétiens de promouvoir partout dans ce but l'étude des sciences de la nature. L'ouvrage où il a fait entendre son éloquent plaidoyer nous a été conservé, il s'appelle l'*Opus Majus*. Il était adressé à Clément IV. Le vœu du Frère Mineur s'est réalisé pour l'Orient. Nos nouveaux missionnaires sont allés à leurs frères égarés avec l'ascendant de la science ; ils n'ont point négligé les armes plus puissantes encore de la charité ; et ces frères égarés, ces ennemis d'hier se sont déclarés vaincus ; ils se sont mis à l'école de l'Occident, qu'ils maudissaient et méprisaient ; ils ont accepté sa science et sa charité, ils ont cherché à s'en pénétrer, à se l'assimiler. C'est là un premier pas, une première victoire, une première transformation due aux missionnaires. Nous voulons l'exposer plus longuement et en suivre les progrès.

Avant l'arrivée des missionnaires français en Orient, ce pays croupissait dans l'ignorance et la misère la plus noire. Pour les enfants point d'écoles ; car on ne peut donner ce nom ni aux *médressés*, où, avec le Coran, on se contentait d'apprendre aux jeunes Turcs le mépris et la haine du chrétien ; ni aux écoles paroissiales des Grecs et des Arméniens, où l'enseignement élémentaire était aussi insuffisant que l'enseignement religieux lui-même.

La présence de nos missionnaires, la vue de leurs œuvres ne tardèrent pas à remuer profondément ces nations endormies. Le spectacle de leur science et de leur charité pro-

Digitized by Google

duisit l'effet qu'avait auguré Roger Bacon il y a six siècles. Que dis-je ? il dépassa ses prévisions. Au sein de ces peuples, qui se mouraient dans leur orgueil aveugle, il fut comme un levain qu'on aurait déposé dans un milieu encore capable de recevoir l'influence de la vie, il commença une transformation. L'Orient se mit à prendre la civilisation de la jeune Europe.

Du reste ces peuples comprirent vite qu'il y allait de leur conservation et de leur existence. Nos modernes ont formulé une loi, qu'ils ont présentée comme nouvelle, c'est la loi de la sélection naturelle, ou de la persistance du type le plus fort, éliminant progressivement, dans la lutte pour la vie, les types moins bien constitués. L'instinct des peuples avait deviné cette loi longtemps avant que Darwin ne l'eût mise à la base de son histoire de la vie dans le monde ; et, en face de ces Occidentaux qui venaient à eux armés de la science et de la charité, les Turcs et les Grecs comprirent qu'elle allait s'appliquer à leur détriment.

Il y avait deux moyens de conjurer le péril : se débarrasser par la violence de ces hôtes importuns, ou entreprendre de les égaler, de leur résister en s'emparant de leurs propres armes.

Le premier procédé avait réussi autrefois, alors que les armées du Sultan lui permettaient de tout oser ; il faisait pour les missionnaires ce que chez nous la franc-maçonnerie, au nom d'une politique semblable, fait à l'égard des congrégations et de l'Eglise catholique, il *les opprimait sagement*. Mais aujourd'hui les puissances européennes, à qui profite l'action des missionnaires, sont en mesure de ne le pas permettre. Il ne restait donc aux Turcs et aux Grecs qu'à rivaliser avec ces redoutables adversaires, ou, comme nous le disions, à prendre leur civilisation.

Saint Paul disait à l'occasion d'adversaires jaloux qui prêchaient Jésus-Christ uniquement pour enlever des âmes à sa direction : « Que m'importe, que ce soit par zèle ou par jalousie, pourvu que mon Jésus soit annoncé et connu, je dois

Digitized by Google

me féliciter et je me réjouis de toute l'ardeur de mon âme. » Les missionnaires à Constantinople peuvent emprunter les mêmes paroles. Par esprit de rivalité ils ont vu les Orientaux Turcs, Grecs, Arméniens, se lancer dans les œuvres d'instruction et d'assistance. Le but poursuivi est uniquement de nuire à leur influence et d'empêcher les âmes de se tourner vers eux, et par conséquent de rendre inutiles leurs efforts. Que leur importait ? Ils avaient apporté la semence féconde dans le but de la voir se répandre partout. Cette semence, le voisin la leur dérobait pour la faire germer et mûrir dans son champ, ne devaient-ils pas se réjouir ?

Du reste, ils ne l'ignorent pas, la science et la charité tôt ou tard ramènent infailliblement à Jésus-Christ ; car l'une et l'autre ou sont impossibles ou demeurent stériles en dehors de lui. Quand donc ces peuples auront constaté eux-mêmes l'inutilité de leurs efforts tentés en dehors de l'Église catholique, ils proclameront à leur tour la nécessité de revenir au bercail ; l'amour de la science, de la charité, l'amour des bienfaits dont ces deux vertus sont la source triomphera de leur haine pour cette Église. Ainsi l'hérétique et l'infidèle auront travaillé de leurs propres mains à préparer leur retour et leur conversion.

Le spectacle de la charité et de la science apporté par les missionnaires devait agir diversement sur les peuples variés du Levant. La semence ne germe pas également bien dans toutes les terres. Le milieu turc s'est montré plus réfractaire ; les chrétiens schismatiques ont présenté un sol mieux approprié au moins en apparence ; mais seuls les catholiques orientaux ont su s'assimiler pleinement le germe de vie qu'on leur apportait. Nous le constaterons par le tableau suivant. Nous exposerons d'abord les œuvres des catholiques orientaux, puis celles des schismatiques, nous parlerons des Turcs en dernier lieu.

Digitized by Google

I. — ECOLES DES CATHOLIQUES ORIENTAUX.

1. — Ecoles Arméniennes

Les écoles primaires sont au nombre de six : trois pour les garçons à Péra, Psammatia et Ortakeuï ; trois pour les filles à Péra, Psammatia et Pancaldi.

Elles sont fréquentées par 200 élèves, on y apprend le français et on y suit les programmes de France.

Les écoles secondaires sont au nombre de trois :

L'école patriarcale de Saint Grégoire l'Illuminateur ;

L'école de Cadi-Keuï dirigée par les Méchitaristes de Venise ;

L'école de Pancaldi dirigée par les Méchitaristes de Vienne.

2. — Ecoles Grecques

Les Grecs catholiques étant très peu nombreux, il n'y a qu'une école primaire de ce rite, l'école de la Sympnia. Elle est fréquentée par 70 élèves, tous catholiques.

On y enseigne le français, le turc et l'italien. Un séminaire grec a été fondé et est dirigé par le P. Polycarpe. Il ne compte que six élèves.

3. — Ecoles Géorgiennes.

Les Géorgiens ont à Péra une école primaire de garçons, dirigée par les Pères Géorgiens et une école primaire de filles dirigée par les sœurs Géorgiennes de l'Immaculée-Conception.

4. — Œuvres d'Assistance tenues par les catholiques orientaux.

Les Arméniens catholiques ont à Pancaldi leur grand établissement de charité pour orphelins, malades, vieillards, fous, etc . . . . . 1000 lits.

Digitized by Google

Ces œuvres paraîtront peut-être peu de chose aux yeux de quelques lecteurs ; le nombre des écoles, des hospices n'est pas considérable. Ce nombre, à la vérité, n'est pas élevé si on le considère en lui-même, mais envisagé relativement au petit troupeau des catholiques orientaux à Constantinople (5.000 environ) il paraîtra énorme. Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup de ces orientaux sont reçus dans les écoles, collèges, hospices latins.

Le point le plus important à remarquer, et qui élève ces œuvres catholiques bien au-dessus de celles de tous les autres orientaux, c'est la manière dont fonctionnent ces œuvres. Il y a assimilation complète avec celles de France : même progamme dans les écoles, même langue, car les cours s'y font en français ; même abnégation et dévouement dans le personnel. Les écoles et les hôpitaux sont tenus par des sœurs du pays aussi zélées, aussi laborieuses, aussi patientes que celles de France.

II. — LES ŒUVRES CHEZ LES ORIENTAUX SCHISMATIQUES

1. - Ecoles schismatiques grecques

Les Grecs se sont portés avec ardeur vers les écoles. Le Panhellénisme rêve toujours de ressusciter l'ancienne Grèce, c'est-à-dire l'ancien empire d'Orient ; en attendant il s'efforce de ressusciter l'ancienne langue. En voyant l'ascendant gagné par les missionnaires et les nations d'Occident, ils ont compris que la science était parmi les moyens d'action un des plus efficaces. Les écoles sont donc pour les Grecs une œuvre de propagande nationale.

1° *Enseignement primaire.* — Les Grecs ont à Constantinople des écoles primaires pour garçons et filles à peu près dans tous les quartiers. . . . . 10.000 élèves.

2° *Enseignement secondaire.* — Depuis vingt et trente ans les Grecs travaillent avec

Digitized by Google

l'aide de la France à réorganiser leur enseignement secondaire. Ils ont des établissements assez nombreux et assez prospères.

Pour les garçons :

La grande école nationale du Phanar. .	300	élèves.
Le Zographion (enseignement classique et moderne).	300	»
L'école commerciale de Halki (avec enseignement classique).	150	»
Le Lycée gréco-français dirigé par un français, M. Delbeuf.	200	»
Le séminaire de Halki.	80	»

Pour filles :

Le Zappion, école primaire et supérieure.	300	»
Le Joachimion.	200	»
L'école du Saint-Sépulcre (Lycée) au Phanar.		

2. — Ecoles schismatiques arméniennes

Les Arméniens n'ont que 53 écoles primaires, mixtes pour la plupart.

Deux collèges, l'un à Galata, l'autre à Scutari donnent l'enseignement secondaire. Les programmes sont ceux de nos collèges, sauf le latin.

Comme il est facile de s'en rendre compte, cette organisation est tout à fait insuffisante et rudimentaire. La population gréco-arménienne à Constantinople dépasse 300.000 âmes ce qui suppose 45.000 enfants au moins en âge de fréquenter l'école. Or les écoles que nous venons d'énumérer n'en reçoivent pas le tiers.

Digitized by Google

Malgré leur insuffisance, ces établissements s'efforcent de copier les méthodes françaises, et quelques-unes sont basées sur l'enseignement du français.

Dans son discours à la distribution des prix au lycée franco-hellénique, M. Delbeuf, directeur de ce lycée, après avoir montré l'analogie de l'esprit français et de l'esprit grec, ajoutait : « Mais ce n'est pas pour cela, croyez-le, que la langue française s'est imposée, de préférence aux autres, dans les programmes des écoles à Constantinople. On a appris le français, — j'ai le regret de le dire, car c'est très prosaïque — tout simplement parce que le français était plus utile, parce que cette langue était devenue peu à peu la langue commune entre les races si diverses de l'Orient (1) ». Or à qui le français doit-il cette situation privilégiée d'être la langue la plus commune en Orient ? C'est au missionnaire ; lui seul, l'a rendue vulgaire, en a fait le canal de la science pour toute cette contrée, au point que les schismatiques eux-mêmes sont obligés de recourir à elle. Nous verrons qu'il en est de même pour les Turcs.

3. — Hopitaux tenus par les Schismatiques

Les Grecs ont à Yédicoulé leur grand *Etablissement philanthropique* pour orphelins, malades, vieillards, fous.	1000 à 1100 lits
Les Arméniens ont également à Yédicoulé un grand hospice abritant les mêmes misères.	7 à 800 lits

III. Œuvres tenues par les Turcs

Le mouvement vers les formes chrétiennes de la civilisation a été plus lent à se dessiner chez les Turcs. Le Turc est

(1) Le *Stamboul*, 16 juillet 1901.

Digitized by Google

un peuple essentiellement militaire ; comme nos chevaliers du moyen-âge volontiers il mépriserait et science et littérature. Néanmoins il a fini par se laisser emporter par le courant et l'empire turc est couvert aujourd'hui d'un réseau assez serré de maisons d'enseignement

1. — Les Ecoles Turques

Les écoles turques sont de trois sortes : primaires, secondaires dites ruchdiés, et supérieures.

1° *Ecoles primaires.* — Elles sont de deux sortes : les écoles des mosquées (djamis) où l'on étudie surtout le coran et les écoles des quartiers (mahallés). L'enseignement y comprend au programme à peu près les mêmes matières qu'en Europe, mais en fait il reste très rudimentaire. Ces écoles sont fréquentées cependant par la plupart des garçons et par un certain nombre de jeunes filles.

2° *Les écoles secondaires* correspondent à nos collèges et lycées. Elles sont dans l'empire au nombre de deux principales : l'une à Constantinople, l'autre à Beyrouth. La plus importante est le lycée impérial de Galata-Seraï, fondé par Duruy ; 13 administrateurs et 15 professeurs y donnent l'instruction à 1.200 élèves de toute nationalité et de toute religion. La grande majorité cependant est composée de Musulmans.

L'enseignement s'y donne en français, il est le même que dans nos collèges de France, il comprend le latin, et en plus le turc, l'arabe et le persan.

Plus nombreuses et plus fréquentées sont les écoles secondaires préparatoires. Il y en a plus de 20 à Constantinople et plus de 80 dans tout l'empire. Les études y durent quatre années ; les langues du pays y remplacent les langues classiques. Elles correspondent à ce qu'on nomme chez nous l'enseignement moderne.

3° A Stamboul se trouve l'*Université impériale.* La Faculté est ouverte tous les jours jusqu'à midi sauf les vendredi,

Digitized by Google

dimanche et jours fériés ; et les études durent quatre années. On y enseigne le droit civil, criminel, administratif, international, le droit musulman et le droit européen.

Les cours de médecine sont spécialement suivis. Ils ont formé de nombreux docteurs ; et tous les postes dans l'empire turc pourraient dès à présent être occupés par des médecins indigènes.

On trouve encore des écoles de commerce, d'agriculture, des arts et métiers, les écoles vétérinaires civile et militaire.

Signalons enfin une école de sourds-muets.

Pour être complet, nous devons dire un mot des écoles militaires. Elles sont à deux degrés, les ruchdiés préparatoires et l'Iradié. Les premières sont ouvertes à tous les sujets Ottomans sans distinction de religion ; l'Iradié, qui est l'école supérieure, est fermée aux chrétiens.

Les écoles de jeunes filles ont eu beaucoup de peine à s'implanter en Turquie. Aujourd'hui cependant il en existe dans presque tous les endroits de quelque importance ; à Constantinople chaque quartier a la sienne ; et comme en France, on rencontre soir et matin dans les rues de nombreux groupes de jeunes filles, avec leurs livres et cahiers à la main ; elles vont à l'école ou en reviennent. Le Dar ul Maalumat (la demeure de la science) est une sorte d'école normale ; elle prépare aux fonctions d'institutrices.

Parmi les écoles ayant un but religieux nous voulons noter simplement les nouvelles écoles persanes et arabes. Elles ont été fondées par le sultan dans un but panislamique. On y fait venir, dès leur bas âge, les fils des chefs arabes insoumis de l'intérieur, on leur donne une éducation gratuite puis on les renvoie chez eux.

2. — Hôpitaux Turcs

Les Turcs entretiennent un assez grand nombre d'hôpitaux pour leurs soldats, mais les hospices civils y sont en nombre très insuffisant :

Digitized by Google

Hôpitaux militaires.

A Yldiz, 13 pavillons.	200 lits.
A Haïdar-Pacha.	1000 »
A Kouléli.	350 »
A Maltépé	650 »
Au Séraskiérat de Kavak.	? »
L'Hospice central de la marine.	800 »

Hospices civils

A Chichli, l'orphelinat Hamidié (1899).	80 lits.
A Stamboul, hospice de l'école de médecine. . .	
A Scutari, hospice de l'école de médecine. . .	
A Yéni-Bahtché, la Charité, hospice pour les hommes.	
A Aksérai, (Stamboul), hôpital de la Préfecture.	
A Galata, hospice des vénériennes.	50 lits.
A l'Att-Meïdan, hospice de la prison.	
A Scutari, hôpital des fous.	
A Ferikeuï, hospice international des pauvres.	

Il y a encore l'hospice municipal, l'hospice de la Paix, l'hospice Zeïneb-Kiamil. Mais ils sont tenus par les sœurs de la charité, quoique dirigés par les Turcs. Nous les avons comptés au nombre des hôpitaux européens.

Nous allons terminer cet exposé des œuvres non catholiques à Constantinople, par un coup d'œil jeté sur le reste de l'empire. Nous ne pouvons songer à faire une étude complète ; mais nous ne voulons pas davantage nous contenter de généralités vagues, qui ne disent rien de précis à l'esprit. Nous allons nous arrêter sur trois villes et villayets, choisis dans les conditions les plus diverses ; nous donnerons en un tableau suggestif l'état de leurs écoles. L'école, en effet, est le signe le plus palpable et le premier indice du mouve-

Digitized by Google

ment vers la civilisation européenne en ces pays. Ces écoles sont divisées selon les diverses confessions religieuses (1).

SANDJIAK DE TRÉBIZONDE

Communautés	Ecoles	Professeurs	Garçons	Filles	Population	Pourcentage
Musulmans	753	765	22.234	700	336.000	6.3/4
Grecs orthod. . . .	136	159	7.106	330	73.800	10.1/2
Arméniens	29	38	895	275	14.500	9.1/2
Total.	918	962	30.235	1.305	424.300	7.1/2
Trébizonde ville (2). .	82	159	3.483	1.033	30.000	14.3/4

VILLAYET DE SMYRNE

		Enseignement primaire			Enseignement secondaire			Totaux	
Communautés	Population	Ecoles	Garçons	Filles	Ecoles	Garçons	Filles	Ecoles	Elèves
Musulmans. .	273 795	363	11.107	»	44	3.361	160	407	14.628
Grecs orthod. .	130.957	133	8.795	4.922	60	3.155	2.084	193	18.956
Armén. schism.	9.150	15	720	485	1	80	»	16	1.285
Arméniens cat..	737	11	520	100	2	270	»	13	690
Protestants. .	151	2	315	200	2	110	85	4	710
Catholiques lat.	1.063	15	885	1.254	6	318	231	21	2.688
Israélites. . .	18.130	15	1 090		7	690	312	22	2.092
	433.990							676	40.049

La moyenne générale pour ce villayet est donc de 9,4 pour cent. La moyenne pour les Turcs est de 5 pour cent, pour les Grecs elle est de 14, 5 ; pour les Arméniens schismatiques elle est de 14, 3. Nous ne parlons pas des écoles catholiques, elles sont remplies d'élèves de toutes les confessions religieuses.

SANDJIAK DE DIARBÉKIR

		Garçons			Filles		
Communautés	Population	Ecoles	Professeurs	Elèves	Ecoles	Professeurs	Elèves
Musulmans. . . .	102.690	335	335	1.605	1	2	80
Arméniens schism. .	28.984	94	96	3.290	1	2	60
Arméniens cath. . .	1.845	4	4	160	»	»	-
Arméniens protest. .	1.544	2	6	10	1	3	50
Grecs schism. . .	900	»	»	»	»	»	»
Syriens jacob. . .	5 200	2	3	400	1	2	31
Syriens cathol. . .	810	1	2	60	»	»	»
Latins (3) . .	1.660	1	2	140	1	4	200
Juifs.	284	»	»	»	1	1	70

(1) Ces tableaux sont empruntés à l'ouvrage de Cuinet sur la Turquie d'Asie.

(2) Les chiffres pour Trébizonde-ville comprennent toute la population sans distinction de culte.

(3) Nous rangeons sous cette dénomination les 1.600 Chaldéens catholiques et les 60 Grecs catholiques.

Digitized by Google

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires. Les Orientaux ont senti le besoin de l'instruction et aussi des œuvres d'assistance. Partout les latins marchent à la tête, les catholiques orientaux peu à peu se sont élevés à leur niveau ; les chrétiens schismatiques suivent péniblement, mais ils suivent ; les Turcs s'ébranlent lentement, mais avec résolution. Or, nous devons le remarquer encore une fois, ce sont les missionnaires latins et français seuls, qui entraînent et dirigent le mouvement. Qu'ils disparaissent et le pays tout entier retombera dans son inertie première. Au contraire, qu'ils soient soutenus, qu'on les laisse en paix achever leur œuvre, qu'on leur permette de faire franchir à ces peuples le second pas dans la voie de la civilisation chrétienne, c'est-à-dire, qu'après les avoir initiés à la science, il leur soit donné de les ramener à la lumière de la vraie foi, et le pays sera transformé complètement, il deviendra une seconde France, et l'on verra refleurir enfin pour l'Orient les siècles des Constantin, des Théodore, des Justinien.

Le pas qui reste à franchir est le plus difficile à faire, chacun le reconnaît, quelques-uns le déclarent impossible. Mais Dieu a ses desseins et son heure. Après un engouement extraordinaire pour la science, on commence déjà là-bas à en sentir et en proclamer l'insuffisance. Pour les écoles turques, grecques et arméniennes plus encore que pour nos écoles laïques on commence à parler de banqueroute et à redire l'axiome si souvent répété : l'école donne l'instruction mais la religion seule donne la probité et la vertu. Un fait seulement à l'appui de cette affirmation :

Depuis quelques années le gouvernement turc a résolu de construire un chemin de fer allant de Damas à La Mecque. Pour l'exécution il avait décidé de ne faire appel qu'aux seuls ingénieurs sortis de ses écoles. Les élèves du Galata-Séraï se montrèrent dignes d'abord d'une telle confiance. Les projets, les plans, les devis, les relevés prouvaient que les Turcs étaient capables de devenir de brillants ingénieurs. Mais, hélas ! en même temps que les projets s'é-

Digitized by Google

laboraient, et plus promptement encore, l'argent destiné à payer les travaux disparaissait, les caisses se vidaient à peine remplies ; et les plans restaient toujours sur le papier. A la fin on fut obligé de changer le personnel directeur, et de faire appel aux chrétiens. Voilà comment ce sont des ingénieurs français et allemands, qui se trouvent aujourd'hui à la tête du chemin de fer de Damas à La Mecque.

Nous avons résumé les efforts des Missionnaires catholiques français à l'heure présente ; nous avons indiqué leur but. Ce n'est pas assez, il faut entrer dans le détail de leurs travaux et de leur vie. Nous ne les suivrons pas tous ; cela nous obligerait à des redites fastidieuses. Cependant pour tous nous donnerons un résumé aussi exact que possible des travaux accomplis. Mais nous nous attacherons spécialement à présenter l'œuvre des Frères Mineurs Capucins de France. Les premiers, il y a trois siècles déjà, ils ont inauguré ce genre d'Apostolat que nous venons de décrire ; ils l'ont poursuivi durant deux siècles jusqu'à la grande Révolution. Obligés de disparaître pendant quelque temps, ils passèrent la tâche à leurs frères d'Italie. Depuis vingt ans ils l'ont reprise sous une forme nouvelle. Nous dirons quelques-uns de leurs travaux, quelques-uns de leurs succès ; nous exposerons leurs méthodes anciennes, leur méthode nouvelle, et nous parlerons enfin de leurs tristesses passées et de leurs espérances présentes.

II. — L'IDÉE DU P. JOSEPH. — FONDATION DES MISSIONS CAPUCINES FRANÇAISES

Je crains l'homme d'un seul livre, a écrit un ancien ; il aurait parlé avec plus de vérité encore s'il avait dit : je crains l'homme d'une seule idée. L'homme avec les puissances de son âme ressemble à une armée ; faible et vain quand il se disperse, il devient capable des plus grandes choses quand il sait dominer ses pensées et ses passions,

Digitized by Google

et les orienter vers un même but, vers le triomphe d'une même cause.

Nos grands hommes au XVIIe siècle furent tous des serviteurs d'une seule idée. L'éloquence de Bossuet s'inspira toute entière au sentiment de la vanité des choses humaines; Boileau anima sa verve au spectacle de la raison et du bon sens outragés par les vulgaires rimeurs de son temps; Richelieu, puis Louis XIV donnèrent à leur politique un but que rien ne fit dévier durant tout un siècle : la grandeur de la France au dehors par l'abaissement de la maison d'Autriche, l'omnipotence de la monarchie au dedans, par l'abaissement de la noblesse et la domestication du clergé.

A côté de ces hommes, caché dans leur ombre, mais vivant lui aussi pour une seule et grande cause, apparaît le célèbre capucin, le P. Joseph du Tremblay. Lui aussi et plus qu'aucun autre, il vécut pour une idée. Pour elle il remua ciel et terre, il créa des œuvres durables, il fonda des ordres religieux et militaires, il suscita des hommes d'Etat de la valeur de Richelieu; il agita, remua, importuna les cours, conclut des alliances, rassembla des armées, négocia des traités. Puis il mourut sans avoir connu le succès espéré, ni la gloire bruyante; il mourut discuté, inconnu ou plutôt incompris, il resta pour ses contemporains, pour ses frères eux-mêmes une figure énigmatique.

Ce n'est pas pourtant qu'il ait caché ses plans ni son but. Le premier, pour les faire connaître, il inventa cette puissance aujourd'hui maîtresse du monde, le journalisme (1). Puis, comme une chose ne devient populaire qu'après avoir été consacrée par les Muses, il chanta lui-même la passion de toute sa vie dans un long poème épique, intitulé la *Turciade*.

Comme l'indique le nom même de ce poème, le rêve poursuivi par le P. Joseph fut la croisade contre les Turcs. L'évolution de cette idée amena la création de nos missions dans

(1) Abbé Dedouvres. *Le P. Joseph Polémiste.*

Digitized by Google

l'empire Ottoman. Racontons brièvement les diverses phases de ce vaste projet.

La lutte contre les musulmans avait été l'œuvre de tout le moyen-âge; au XVIIe siècle, elle n'était pas encore finie. Malgré l'écrasement de sa marine dans les eaux de Lépante en 1571, le Turc était encore puissant. Au nord du Danube, il menaçait toujours Vienne ; ses corsaires infestaient les eaux de la Méditerranée.

Le P. Joseph reprit pour son compte l'idée traditionnelle. « La vie religieuse et politique du P. Joseph, écrit M. Fagniez, a été dominée par un sentiment et par une idée : la douleur de voir les Lieux-Saints aux mains des infidèles, la préoccupation de les leur arracher. En même temps qu'il fonde une congrégation dont les mérites spirituels doivent obtenir leur délivrance, il entreprend d'unir dans le même but les nations chrétiennes (1). »

Le P. Joseph eut pour lui l'opinion du monde chrétien, c'est ce qui justifie sa tentative, il eut contre lui le monde politique absorbé à la poursuite d'autres ambitions, c'est ce qui explique son échec.

L'organisation de la croisade avait été pourtant habilement conduite, le but, le plan, les moyens, les conditions avaient été savamment arrêtés. On devait commencer par la conquête du Péloponèse. Des sociétés secrètes avaient préparé le soulèvement de la population chrétienne. Celle-ci acceptait, comme roi et chef de l'empire d'Orient ressuscité, le duc de Nevers, Charles de Gonzague, héritier des Paléologues. Elle promettait en outre de renoncer au schisme, de se rattacher à Rome, et de se laisser instruire par des Capucins (2). On avait noué des intelligences avec la Perse alors en guerre avec Constantinople et avec Facardin, le puissant émir de Beyrouth.

On institua un nouvel ordre de chevalerie, la *Milice chré-*

(1) Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, I, p. 120.

(2) Mémoire du duc de Nevers au roi Philippe III.

Digitized by Google

tienne, dont le duc de Nevers était grand maître, on réunit de nombreuses souscriptions, on fit construire en Hollande des navires, cinq galions de fort tonnage, armés de trente à quarante canons ; 80.000 soldats s'étaient inscrits pour marcher au premier signal. Tout cela avait pour but de montrer aux Puissances européennes que le projet n'était pas une chimère et d'appuyer les négociations qui se poursuivaient en vue d'obtenir leur concours.

L'adhésion des Puissances, le P. Joseph s'en rendait parfaitement compte, était le point difficile à obtenir. Dans ses voyages, ses négociations auprès des diverses cours de France, de Rome et d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, il se révéla le diplomate que l'on sait, et que l'on a admiré ; mais sa tâche était humainement impossible.

Dans son poème de la *Turciade*, composé au milieu de toutes ces démarches, il confie au Christ lui-même le rôle de persuader les rois. Le Christ en personne, à travers les cinq chants de cette vaste épopée, conduit l'action. Au premier chant, il parcourt de son regard les terres chrétiennes, il voit la terre de son berceau et de sa sépulture aux mains des infidèles ; il voit l'Occident dévasté par l'hérésie ; il jure de relever les affaires de son Eglise. Le premier moyen employé est l'établissement d'une cohorte angélique ; chacun reconnaît ici les Calvairiennes, ces anges de la prière, établies par le P. Joseph.

Le second livre est consacré à la peinture détaillée des maux dont a souffert dans le passé, dont souffre encore l'Eglise. Le mal présent est le mal turc.

Au troisième livre, le Christ tente un effort auprès des princes chrétiens pour les décider à unir leurs forces. Dans le suivant, les Saints à leur tour rappellent leurs combats et exhortent les rois catholiques à les renouveler contre le Turc. Au milieu de ce défilé des héros du christianisme le Christ arme le duc de Nevers, patronné par saint François, pour être le nouveau Godefroy de Bouillon. Les nouveaux croisés seront les chevaliers de l'Ordre de la *Milice chrétienne*.

Digitized by Google

Au cinquième livre, le Christ promet la victoire, mais à une condition : que les princes chrétiens déposent leurs haines et leurs hostilités. Un mouvement se dessine sur la terre, une espérance traverse les nations chrétiennes. Mais Satan effrayé s'agite et jette de nouveaux germes de discorde entre les rois. Ils éclatent en Bohème, en Bavière, en Pologne, du côté de Venise et de l'Espagne. Alors le poète tourne ses espérances vers la terre de Charlemagne et de saint Louis. Le génie de la France lui apparaît en songe ; et, après avoir rappelé les hauts faits du passé, il prophétise qu'à elle est réservé de donner les derniers coups à la puissance musulmane :

Servari Francis mahumetica funera fatis.

Là finit l'épopée et le rêve du Père Joseph. Désespérant des nations européennes pour accomplir l'œuvre de Dieu, il la confie à la France.

Quand le P. Joseph acheva son poème, en 1625 il s'était déjà rendu compte de l'impossibilité qu'il y avait pour le moment, d'intéresser l'Europe à son projet. Un danger commun, une foi commune, des intérêts communs auraient pu seuls réaliser l'union des peuples chrétiens. Mais après la bataille de Lépante les Turcs n'étaient plus pour l'Europe un danger imminent ; l'unité de foi avait été brisée par Luther et Calvin ; au lieu d'intérêts communs on ne voyait partout qu'ambitions communes et jalouses.

La politique du P. Joseph guidée toujours par ses chères espérances, tendit, toute sa vie, à faire disparaître ces causes de division. Elle a été admirablement caractérisée par M. l'abbé Dedouvres. « L'histoire y reconnaîtra un génie politique éminent, également admirable par la netteté et la vigueur des conceptions, par l'indépendance des jugements, par l'esprit de prévoyance et de suite qui fait voir le but de loin et tend vers lui sans illusion comme sans découragement. Chacun chez soi ! telle a été la politique du P. Joseph. En Europe et aux Lieux-Saints, la chrétienté chez elle ! Pour

Digitized by Google

cela il fallait en expulser l'infidèle. En Italie, le Pape et tous les princes de ce pays chez eux! Pour cela il fallait les soustraire à toute domination étrangère, aussi bien française qu'espagnole. En France, le P. Joseph voulait que nous fussions chez nous, et pour cela il fallait qu'au-delà des Pyrénées l'Espagnol demeurât chez lui. Voilà bien une sage politique également chrétienne et française. Ce fut celle du P. Joseph, au moins celle qu'il travailla constamment à faire prévaloir. (1) »

On le voit, si aux foules chrétiennes, pour les intéresser à ses projets, le P. Joseph parlait le langage de la foi, aux politiques il savait parler le langage de la raison et de l'intérêt. Notre dix-neuvième siècle a repris son idée, mais combien tard! Et surtout que nos petites principautés balkaniques actuelles, occupées à se jalouser, obstinées dans un schisme qui les dégrade, sont mesquines à côté du vaste empire grec-catholique dont le P. Joseph avait préparé la résurrection.

Les princes chrétiens manquèrent au P. Joseph. Tous à la vérité se montrèrent à son égard prodigues d'encouragements et de promesses; mais en même temps ils objectaient des troubles intérieurs à pacifier, des dangers extérieurs à conjurer; et ils remettaient à plus tard le concours d'une coopération sans cesse ajournée. Le P. Joseph ne s'y trompa pas. Le projet d'une croisade militaire n'avait pas chance d'aboutir pour le moment. Aussi dès 1625 renonça-t-il à une entreprise à laquelle il avait consacré dix années d'un labeur incessant, mais que l'indifférence des rois, l'inconstance du duc de Nevers lui-même condamnaient à un échec inévitable.

Tout ne fut pas perdu de tant de travaux dépensés. Il en resta dans l'opinion publique une grande sympathie pour la cause des Eglises opprimées de l'Orient et pour les enfants de saint François qui l'avaient prise en main. A la fin du siècle un autre capucin, le P. Marc d'Aviano, reprendra,

(1) *Le F. Joseph polémiste*, p. 532.

Digitized by Google

avec plus de bonheur et sous une autre forme, l'œuvre militaire de son devancier ; il assistera sous les murs de Vienne à une bataille qui sera pour les armées de terre du Sultan ce que Lépante avait été pour ses troupes de mer. Et la reconnaissance des soldats chrétiens, non moins que la terreur des soldats ennemis, lui attribueront la gloire de cette décisive journée. Cette journée au lieu de profiter à la France, profita à l'Autriche.

Mais pour le P. Joseph lui-même l'échec éprouvé ne fut pas irréparable. Le monde des politiques lui faisait défaut, il allait agir sans eux, en attendant des circonstances meilleures, qu'il travailla toujours à produire. A l'action militaire il allait substituer l'action pacifique de l'apostolat.

En 1609, quand les Maniotes de la Morée envoyèrent au duc Charles de Gonzague deux archevêques et trois évêques pour lui demander de se mettre à la tête du soulèvement qu'ils méditaient, ils mirent au premier rang, parmi les bienfaits qu'ils attendaient de leurs frères d'Occident, les revendications suivantes : la réédification des monastères en ruine, la construction et la dotation d'hôpitaux pour les indigènes ou les étrangers blessés dans la guerre, le rétablissement des collèges, des séminaires et des écoles supérieures pour préparer au ministère sacré et aux fonctions judiciaires, l'institution de cours de justice analogues à celles de France, leur réunion à l'Eglise Romaine, et leur formation religieuse par le ministère de missionnaires capucins (1). Ces bienfaits, en attendant celui de la liberté, le P. Joseph pouvait les leur donner non seulement à eux, mais à tous les autres peuples asservis par le Croissant. Il avait pour cette œuvre une armée plus généreuse et plus facile à équiper, à mobiliser que celle des rois et des empereurs, il avait l'armée de ses Frères en religion, les Capucins. Il résolut de les envoyer par tout l'empire turc, porter la parole qui délivre.

La France avait été le seul pays chrétien à prêter un con-

(1) Le Fr. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, I, p. 126.

Digitized by Google

cours vraiment efficace et sincère au projet de croisade dont nous venons d'esquisser les grandes lignes ; nous la verrons suivre encore les vues nouvelles du P. Joseph et appuyer de tout son crédit son vaste plan de Missions. Du reste il y allait de ses intérêts les mieux compris. C'a été en effet un des meilleurs services rendus à sa patrie par le célèbre capucin, que d'avoir ouvert à son expansion au dehors cette voie des Missions plus bienfaisante et plus durable que la voie des armes. Et parmi les initiatives politiques de Richelieu, il n'en est pas de plus marquante peut-être, que d'avoir embrassé les vues de son conseiller, et orienté définitivement notre pays vers ce nouveau mode de propagande française.

Avant le dix-septième siècle, la France avait souvent versé le sang de ses soldats dans les contrées de l'Orient ; elle y avait assumé la protection des chrétiens ; le nom de franc y était synonyme de catholique ; mais elle n'avait personne pour faire pénétrer son esprit et sa langue en même temps que sa protection. Ses efforts s'exerçaient au profit des Italiens. L'Italie en effet donnait à l'Orient ses missionnaires, comme l'Espagne et le Portugal répandaient les leurs en Afrique et dans les deux Amériques. Dans les pays de missions la civilisation chrétienne ne parlait que trois langues : l'Italien sur les côtes de la Méditerranée ; l'Espagnol et le Portugais partout ailleurs. Les Capucins ont été les vrais créateurs des missions françaises. Ils n'ont pas été les seuls, les Jésuites ont travaillé avec eux, d'autres congrégations ont marché à leur suite ; mais les Capucins français ont le principal honneur de l'initiative. Ils ont révélé à la France qui s'ignorait, son génie pour la propagande religieuse au dehors ; et d'une manière indirecte ils ont préparé son expansion coloniale.

C'est par deux lettres en date du 19 avril et du 19 juin de l'an 1625 que, sur la demande du P. Joseph et du cardinal de Richelieu, la Cour de Rome accorda aux capucins de

Digitized by Google

France les pouvoirs nécessaires pour l'établissement de missions à Constantinople et dans tout l'Orient (1) Dès le 5 février de l'année suivante, le P. Archange des Fossés nommé supérieur, et les PP. Léonard de la Tour, Evangéliste de Reims, Raphael de Villeneuve-le-Roi, munis des lettres du Roi, partirent pour Constantinople.

Ils eurent une traversée pleine de périls, et faillirent tomber entre les mains des pirates ; ils attribuèrent leur salut à une protection spéciale de la très sainte Vierge. Ils s'étaient arrêtés à Malte, où le P. Archange avait un frère chevalier ; « le 3 juin, veille de la Pentecôte, racontent les chroniques de la mission (2), ils se rembarquèrent. Mais à peine furent-ils à 20 milles que parut un gros vaisseau barbaresque qui vint à eux et en peu de temps fut à la portée du canon dont il déchargea deux coups qui percèrent les voiles de la poupe à la proue, les pressant de si près que le petit vaisseau se délibérait pour se rendre, plutôt que de se voir coulé à fond. Les Pères eurent recours à la prière, deux se prosternèrent les genoux en terre *(sic)* pendant que les deux autres aidaient à donner leurs avis et les ordres, pour se défendre autant qu'on le pouvait ; ils commencèrent les litanies de la sainte Vierge devant une petite de ses images faite du bois de Notre-Dame de Montaigu, qu'ils tenaient pour miraculeux, qu'ils portaient avec eux, et à peine eurent-ils achevé leurs dévotions, qu'ils eurent du secours, et que le petit vaisseau chrétien ayant tiré un coup de canon si à propos qu'il coupa les voiles du trinquet du corsaire, qui les empêcha d'avancer ; de quoi ils remercièrent Dieu avec tout l'équipage de la grâce reçue par les mérites et intercession de la très sainte Vierge, et

(1) Voici le texte de cette lettre : « Facultates concessæ a Sto Officio Patribus Leonardo et Josepho, parisiensibus capuccinis in solidum pro missionibus ad Angliam, Scotiam, Constantinopolim, et ad alias Orientis partes per eos faciendis

1° Audiendi confessiones...

2° Exercendi actus parochiales... etc.

(2) Archives provinciales des Capucins de Paris M. S. 112 année 1626.

Digitized by Google

poursuivant heureusement leur voyage, arrivèrent au port de Constantinople le 7 juillet. »

A leur arrivée, ils reçurent le meilleur accueil du comte de Césy, Philippe de Harlay, ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte, ainsi que de toute la population catholique. M. de Césy, racontent encore les chroniques, « envoya la plupart de ses janissaires, truchemans et domestiques de sa maison, qui conduisirent les Pères à son palais, où il les attendoit sur la galerie, où il les reçut leur marquant une vraie joie de leur arrivée, en présence d'un nombre de chrétiens qui pleuroient de consolation de voir ces nouveaux apôtres tant désirés et souhaités. »

Quel était donc en 1626 l'état de la Mission de Constantinople? Et quelle cause pouvait exciter un si vif désir de recevoir les Frères Mineurs Capucins?

Le P. Furcy, dans son introduction à ses Annales de la Mission de Constantinople, décrit ainsi l'état de cette chrétienté : « Le nombre des habitants qu'il peut y avoir tant dans la ville de Constantinople qu'aux lieux circonvoisins,... est environ de trois cent mille âmes, à savoir quelque cent cinquante mille Turcs, soixante mille Grecs, cinquante mille Juifs, quarante mille Arméniens, quelque mille cinq cent catholiques, dont il y a quelque quatre cents proprement habitants du pays, quelque cent autres qui n'y demeurent que comme en passant et pour un temps et quelque mille esclaves tant du grand Seigneur que d'autres personnes particulières. » Il compte encore cent cinquante protestants.

Une autre relation de la fin du XVIIe siècle complète ces détails :

Il y avait en cette ville cent mille Grecs, quarante mille Arméniens, autant de Juifs, environ trente mille esclaves de diverses nations ; plus une foule d'Européens de diverses religions (1). » Le bagne comptait près de quatre mille cap-

(1) *Estat des Missions de Grèce* présenté à nos Seigneurs les archevêques, évêques et députés du Clergé de France en l'année 1695, p. 72.

Digitized by Google

tifs en 1592 (1). Si le prosélytisme auprès des Turcs était interdit sous peine de mort, la plus grande liberté était laissée au missionnaire pour agir auprès des païens, des juifs, des schismatiques. Le zèle auprès de ceux-ci était spécialement fructueux. La séparation des Eglises n'était pas comme aujourd'hui tranchée sans espoir de retour. Le remords agitait encore les consciences honnêtes ; des tentatives de réunion étaient sans cesse ébauchées. En 1637, pour citer un exemple, le patriarche grec Veni, sur les exhortations du P. Angelo Petrica, commissaire général d'Orient pour les FF. Frères Mineurs conventuels, et Vicaire patriarcal, réunit un synode de sa nation, et fut assez heureux pour décider la réunion aux Latins. Ce projet eut le sort de tous les autres, il valut le martyre au patriarche, qui en avait été le promoteur. Les partisans du schisme parvinrent à le faire empaler sur la place publique.

Les Jésuites italiens à leur arrivée à Constantinople en 1584 eurent des succès semblables : « Le patriarche d'Antioche et celui d'Alexandrie, raconte l'*Estat de la mission de Grèce*, vinrent souvent consulter le P. Mancinelli sur diverses questions de conscience, certains doutes qu'ils avaient : ils finirent par se trouver si persuadés de la vérité de la religion catholique et de la primauté de l'Eglise Romaine, qu'ils écrivirent au Pape pour lui témoigner leur soumission.

« Les métropolitains d'Ephèse et de Césarée suivirent leur exemple, et souscrivirent de leur main l'acte de leur obéissance. Deux autres métropolitains et des principaux de la Grèce firent la même chose. Le patriarche des Arméniens et l'archevêque de Croïa, patriarche et primat de toute l'Albanie, après bien des conférences, voulurent aller à Rome pour prouver de leur retour sincère à l'unité catholique. Jérémie, patriarche de Constantinople, députa deux de ses prêtres pour porter au Souverain Pontife la protestation de sa foi. »

Toutes ces conversions, il faut l'avouer, n'avaient pas

(1) *Relaz. venet.*, 3e série, II, 336.

Digitized by Google

de résultats durables, elles n'avaient pas la force d'entraîner les multitudes ; elles étaient comme les derniers scintillements d'une lampe qui s'éteint. Mais elles avaient cet avantage précieux encore d'éclairer les âmes sincères et de multiplier les conversions isolées.

A côté de cet apostolat auprès des schismatiques, il y avait les secours religieux à procurer aux catholiques. En 1626 Constantinople comptait six églises et plusieurs chapelles. Saint-François était confié aux Frères Mineurs conventuels, établis en 1220 ; Sainte-Marie Drapéris était desservie par les Observants introduits à Péra en 1341 : les Dominicains avaient Saint-Pierre à Galata et deux petites églises à Stamboul, Sainte-Marie et Saint-Nicolas. Ils étaient en Orient depuis 1232. Les Jésuites étaient à Saint-Benoît. Arrivés en 1583 au nombre de cinq, ils étaient réduits à deux dès 1586 ; trois étaient morts de la peste. Les deux autres quittèrent un poste si meurtrier, et retournèrent en Italie.

A la demande de M. de Lancosne, ambassadeur de France, trois capucins furent envoyés d'Italie pour les remplacer. Parmi eux se trouvait le P. Joseph de Léonisse. Ils se bâtirent autour de Saint-Benoît de petites cellules pour les habiter. Durant deux ans 1587-1589, ils donnèrent les plus grands exemples de dévouement et de charité. Deux moururent de la peste ; le P. Joseph atteint à son tour réussit à guérir. Mais son zèle le fit jeter en prison, et condamné à périr du supplice de la pendaison aux crochets. Il resta suspendu, durant trois jours à la potence par deux crochets qui lui traversaient le pied droit et la main gauche, puis il fut délivré par un ange, qui lui ordonna de partir pour l'Italie.

En 1609, une nouvelle mission de jésuites *français* reprenait la route de Constantinople, et après un court séjour à Saint-Sébastien rentrait en possession de Saint-Benoît pour ne le plus quitter jusqu'à la suppression de la Société.

Outre ces églises, il y avait encore à Constantinople un certain nombre de chapelles ; elles servaient de lieu de réunion pour les confréries ou les pèlerinages ; c'étaient les

Digitized by Google

chapelles Sainte-Anne et Saint-Antoine, rattachées à l'église Saint-François ; Saint-Jean-Baptiste, chapelle de l'hôpital du même nom ; Saint-Sébastien, Saint-Georges, auxquelles il faut ajouter les deux chapelles du grand et du petit bagne.

Quelques-unes de ces églises et chapelles appartenaient à la municipalité de Péra. *Magnifica Communita* ; elle présentait les titulaires et par ses procureurs administrait les revenus. C'étaient Sainte-Marie et Saint-Nicolas de Stamboul, Sainte-Anne, Saint-Benoît, Saint-Jean, Saint-Sébastien, Saint-Antoine et Saint-Georges de Péra.

Pour desservir toutes ces églises, soutenir toutes les œuvres de zèle, le clergé latin de Constantinople comprenait en 1626 huit franciscains dont deux frères lais, à peu près le même nombre de dominicains (1) et quatre jésuites.

C'était donc absolument insuffisant. Cette pénurie apparaîtra plus évidente encore quand on saura que, outre le ministère religieux, le clergé avait encore la charge de l'instruction de la jeunesse et l'assistance des malades. Aussi dans une lettre adressée au Pape, la *Communita* avoue-t-elle que jusqu'à l'arrivée des Jésuites, les enfants latins ne savaient pas dire leur *Pater*.

Le premier soin des disciples de saint Ignace fut d'ouvrir des écoles : « les enfants schismatiques aussi bien que les catholiques la remplirent incontinent ; leurs parents même les y accompagnaient pour profiter de l'instruction que l'on faisait à leurs enfants (2). » Mais si dévoués qu'ils fussent, absorbés qu'ils étaient encore par les travaux d'un ministère très chargé, ils ne pouvaient répondre à tous les besoins.

L'accueil si chaleureux et si empressé que les Capucins rencontrèrent auprès des catholiques de Constantinople s'explique donc facilement. Il était sincère. Le souvenir, laissé par le passage des trois premiers Pères trente ans

(1) Il y avait cinq religieux à Saint-Pierre ; les petites résidences de Stamboul devaient avoir un personnel très réduit.

(2) *Etat de la Mission de Grèce.*

Digitized by Google

plus tôt (1) ne leur avait-il pas préparé du reste magnifiquement le chemin des cœurs.

Il faut ajouter ceci encore : les capucins ont toujours eu cet avantage vis-à-vis des Jésuites d'être moins discutés, et de ne rencontrer guère sur leur passage que des sympathies. Le caractère plus cosmopolite des jésuites, leur immixtion plus fréquente ou plus bruyante dans les conflits irritants en ont fait le point de mire principal des ennemis de l'Eglise. Il en était ainsi déjà au commencement du dix-septième siècle, même à Constantinople. Ils y étaient fort discutés. « A la Porte Ottomane comme en Europe, écrit M. Fagniez, ils étaient suspects d'être les instruments sans scrupule des desseins de l'Espagne, et odieux, à ce titre, non seulement aux puissances protestantes, mais même aux Vénitiens, qui les avaient bannis du territoire de la République, et dont l'influence auprès du Divan ne le cédait qu'à celle de la France. Ils furent plusieurs fois arrêtés et expulsés. Bien qu'engagés avec la même ardeur au service de la même cause les Capucins ne soulevaient pas les mêmes répugnances (2). »

Auprès de nos agents et consuls, dont la grande préoccupation est d'éviter qu'on leur crée des affaires, toutes ces raisons étaient suffisantes pour leur faire désirer les missionnaires capucins dans les pays de protectorat français. Aussi dès 1586, aussitôt après le départ des Jésuites, voit-on notre ambassadeur à Constantinople, M. de Lancosne, écrire à son gouvernement la lettre suivante : « De cinq jésuites envoyés par le défunt pape Grégoire, en l'église Saint-Benoît, qui est sous la protection de Votre Majesté, il n'en était resté qu'un, les autres étant morts de peste, lequel avait écrit à son général pour avoir des compagnons ;

(1) D'après un document manuscrit, conservé aux archives de Saint-Louis, de Péra, les premiers capucins venus à Constantinople furent les FF. Giovanni Suarez de Castille et Giovanni de la Pouille en 1551. Ils furent arrêtés et emmenés en Egypte où ils moururent dans les prisons.

(2) *Le P. Joseph et Richelieu*, I, p. 314.

Digitized by Google

mais le pape Sixte V, ayant résolu de ne vouloir rien donner pour les entretenir ; cela a fait que ce dernier a été révoqué et s'en est allé depuis huit jours, laissant l'église déserte ; s'il semblait à Votre Majesté d'écrire à Sa Sainteté pour y faire envoyer ou des Bonshommes (1) ou des Capuchins, ce seroit l'honneur de Votre Majesté et la consolation des chrétiens qui sont ici.

Il fallut, comme nous l'avons vu, attendre jusqu'en 1626 pour voir ce vœu pleinement exaucé. Mais à partir de ce jour, grâce à la puissante initiative du P. Joseph, et à son génie organisateur, le petit germe des missions capucines françaises allait se développer d'une façon prodigieuse, et bientôt remplir l'Orient et le monde entier.

F. HILAIRE de Barenton.
O. M. C.

(*A suivre.*)

(1) Des religieux minimes.

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

(Suite) (1).

Article 2. — « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5. »

Cette disposition n'existait pas dans le projet déposé par le gouvernement le 14 novembre 1899, non plus que dans le projet de la Commission déposé sur le bureau de la Chambre le 8 juin 1900.

Ces deux projets en effet exigeaient (art. 4) la déclaration préalable :

« Toute convention d'association devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs. »

M. Arthur Groussier, socialiste (2), a présenté cette disposition, d'une part, comme faisant échec à l'indépendance des travailleurs ; d'autre part, comme inutile et vexatoire : inutile, car la déclaration préalable ne pourrait servir qu'à prévenir les crimes et les délits que l'association pourrait commettre, mais celles qui ont cette intention se garderont bien de faire la déclaration ; vexatoire, pour les associations comprenant un nombre restreint de membres.

M. Ribot appuya fortement l'amendement Groussier, au nom de la liberté, présentant l'exemple des législations anglaise, belge, italienne, qui ne soumettent à aucune for-

(1) Voir le fascicule d'août 1901.

(2) Séance du 4 février 1901.

Digitized by Google

malité la formation des groupements qui ne demandent pas à être reconnus.

Malgré les observations du rapporteur et de M. le président du Conseil, insistant sur la simplicité de la formalité exigée pour toute association : une simple déclaration de naissance, et faisant valoir que la pleine lumière doit être la garantie de la pleine liberté, l'amendement Groussier fut adopté par 292 voix contre 237.

M. Fournière y avait ajouté la réserve suivante : « Les associations de personnes autres que les associations religieuses » — ne voulant pas, disait-il, que les associations religieuses, organisations annexes de l'Eglise catholique, ne fussent pas soumises à la même police que les autres ministres du culte.

Mais sur la proposition de MM. Clamageran, Ponthier de Chamaillard et Bérenger, la Commission du Sénat retrancha cette réserve.

« Il n'y a pas de raison, en effet, dit le rapport de la Commission, pour que les associations de personnes qui se réunissent dans un but religieux ne soient pas traitées sur le même pied que les associations qui auraient par exemple un but contraire. »

Et il ajoute : « Il va de soi qu'il ne s'agit pas de congrégations, que les membres de ces associations religieuses conserveront intacte toute leur personnalité, qu'ils ne vivront pas en commun et qu'ils ne seront pas liés par des vœux monastiques. »

Et lorsque la Chambre eut à se prononcer de nouveau, M. Trouillot s'exprimait ainsi dans son rapport : « Dans l'éventualité de la séparation des Eglises et de l'Etat, à laquelle il était impossible de songer avant que le droit d'association eût été préalablement reconnu par la loi, une précaution aussi inefficace que la seule déclaration des associations religieuses ne saurait remplacer la loi générale sur la police des cultes, qui sera le corollaire obligé de la dénonciation du Concordat. »

Digitized by Google

Cet article 2 consacre donc la liberté absolue des associations qui n'entendent pas avoir de capacité juridique; aucune mesure préventive ne leur est imposée. C'est là une première catégorie d'associations que l'on pourrait appeler les *associations simples*. C'est, il faut le reconnaître, un progrès et un pas vers la liberté. Sans doute, ces associations n'ont point la capacité juridique, mais il est bien des groupements qui peuvent fonctionner sans y avoir recours.

Article 3. — « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet. »

Que le droit d'association, comme tous les autres, comporte des restrictions et ne dégénère pas en abus, cela est hors de conteste. Si les individus ont des droits, la société a les siens et c'est le rôle du législateur de déterminer les limites que les droits individuels ne doivent pas franchir. *Sub lege libertas.*

Le projet du gouvernement n'était pas conçu tout-à-fait dans les mêmes termes. Il disposait ainsi : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la constitution, à l'ordre public, ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce, est nulle et de nul effet. »

On entendait viser par la dernière clause les congrégations religieuses, et, sans les nommer, les laissant sous l'empire du prétendu droit commun, leur ôter le bénéfice de la liberté commune

« Notre droit public, dit l'exposé des motifs, celui de tous les États, proscrit tout ce qui serait une abdication des droits de l'individu, une renonciation à l'exercice des facultés naturelles de tous les citoyens : droit de se marier, d'acheter, de vendre, de faire le commerce, d'exercer une profession, de posséder en un mot tout ce qui ressemblerait à une servi-

Digitized by Google

tude personnelle. » Sous cette phraséologie savante, ce sont les vœux que l'on vise, les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et qui sont essentiels à la vie religieuse.

Dans une critique pénétrante et impitoyable, Me Rousse (1) a fait justice de l'insidieuse formule : Le législateur n'a aucune prise sur l'individu agissant sur lui-même ; il ne règle que les rapports des hommes entre eux. Qu'un homme jure d'être chaste, pauvre, et d'obéir à une règle qu'il a librement choisie, il n'est pas de moyen de l'en empêcher, pas de raison de l'en punir.

On confond toujours le droit ancien et le droit moderne. Le premier connaissait des vœux, soit, mais simplement comme auxiliaire de l'Église dont il exécutait les décisions contre les religieux récalcitrants. Mais, pour le second, les vœux ne forment plus un lien légal, mais seulement un lien de conscience.

Quand ils se réunissent et s'associent, les religieux ne font point du tout de leurs vœux un apport social. Ces vœux, ils ne les échangent point entre eux, ils ne contractent vis-à-vis les uns des autres aucun engagement personnel ; aux yeux de la loi, les vœux restent affaire purement individuelle et dans les rapports entre associés ils sont nuls et de nul effet. Si bien que les Congrégations pourraient soutenir qu'elles ne tombent nullement sous le coup de la prohibition édictée.

La Commission supprima le malencontreux membre de phrase et rédigea ainsi l'ancien article 2 :

« Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'unité nationale, et à la forme du gouvernement de la république est nulle et de nul effet ?

Les mots « contraire à l'ordre public » ont été supprimés au sein même de la Commission, et, malgré les observations de M. Bérenger, n'ont point été rétablis par le Sénat.

(1) Journal des *Débats*, 26 novembre 1900.

Digitized by Google

L'expression a semblé périlleuse aux députés de l'opposition.

« Il me paraît extrêmement dangereux, disait M. Renault-Morlière (1), de reproduire cette expression « contraire à l'ordre public » quand il s'agit d'une association qui, fatalement, touchera toujours à l'ordre public », et à tous, elle a paru faire double emploi avec celle de « contraire aux lois », « d'autant que, de l'aveu même de M. Waldeck-Rousseau, « l'ordre public ce n'est pas l'ordre public tel qu'on peut « l'entendre dans le sens vulgaire du mot, c'est l'ordre public « dans le sens de résultante des lois positives, des lois « écrites ». Du reste, l'article 6 du code civil reste toujours debout : « On ne peut déroger par des conventions particulières « aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes « mœurs ».

Pour donner satisfaction à un amendement proposé par M. Isambert, d'une part, et M. Renault-Morlière, de l'autre, la Commission a substitué à ces mots « l'unité nationale », ceux de « l'intégrité du territoire national » et à ces mots « la forme du gouvernement de la République » ceux de « forme républicaine du gouvernement ».

Cet article 2 applique à l'association les règles générales admises sans conteste en matière de contrats : Art. 1126 du Code civil : « Tout contrat a pour objet une chose qu'une partie s'oblige à donner ou qu'une partie s'oblige à faire ou à ne pas faire. »

Article 1131 : « L'obligation sans cause ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, ne peut avoir aucun effet. »

D'une manière générale on entend par *objet* : la prestation que doit fournir le débiteur et sur laquelle porte le droit du créancier ; par *cause* : l'intérêt inhérent au contrat et qui décide les parties à le conclure. Très souvent l'objet et la cause ne se distinguent pas et sont pris indifféremment l'un

(1) Séance du 4 février 1901.

Digitized by Google

pour l'autre, par exemple, l'objet de la vente c'est la marchandise, et la cause qui détermine le vendeur c'est le prix que l'acheteur doit payer — et *vice-versa*. — Dans les contrats bilatéraux, la cause d'une obligation est l'objet de l'autre.

En matière d'association, il semble que les deux expressions ne sont pas synonymes. On peut entendre par objet la mise sociale des intéressés ; seulement, ici, cette mise sociale n'est point une valeur juridique, ni un élément du patrimoine ; ce que les associés mettent en commun, c'est leur intelligence et leur activité. Peu importe, si cette mise sociale est entachée d'illicéité ou d'immoralité ; la convention sera nulle et de nul effet.

Quant à la cause, nous la trouverons dans le but poursuivi par l'association ; c'est bien là, en effet, l'intérêt que les contractants ont en vue, et quoiqu'il ne soit pas pécuniaire, et qu'il n'aboutisse pas à un partage de bénéfices, c'est pour l'atteindre que les associés ont échangé et lié leurs volontés. La cause c'est la fin, ou, si l'on veut, la cause finale de l'association. Si donc le but poursuivi est contraire aux lois, aux mœurs, l'association sera nulle ; de même, si le but poursuivi est de nature à porter atteinte à l'intégrité du territoire national. On a voulu déjouer en effet toute tentative de séparatisme ou d'annexionisme, bien que le danger ne paraisse pas immédiat dans un pays puissamment unifié comme le nôtre. Le danger viendrait plutôt de cet internationalisme vague et diffus dont est imprégnée depuis quelque temps l'atmosphère française.

On a voulu encore proscrire tout effort collectif attentatoire à la forme républicaine du gouvernement, préoccupation d'ordre purement politique, moyen facile d'empêcher les conspirations et la résurrection des régimes disparus.

On sait que la loi constitutionnelle du 14 août 1884 dispose que « la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ». C'est le même ordre d'idées. On ne saisit pas très bien comment on peut limiter soit l'initiative des citoyens, soit celle des Chambres

Digitized by Google

en cette matière. Avec le régime de la prétendue souveraineté nationale et du suffrage universel, un texte de la loi est une barrière fragile que l'irrésistible poussée de l'opinion emporterait bien vite.

Article 4 : « Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire. »

Le projet du gouvernement n'admettait pas que l'on pût former une association pour un temps indéterminé, et il disposait ainsi : Art. 3 : « Aucune convention d'association ne pourra être formée que pour un temps déterminé. En l'absence d'une stipulation relative à sa durée, elle pourra être résolue par la seule volonté d'une des parties. »

La Commission a pensé que, « fondant la liberté d'association, on ne devait pas ainsi restreindre, alors qu'il s'agit de poursuivre un but indéfini de sa nature, comme un but philosophique, politique ou social, la durée des associations ».

Mais elle y a mis une double condition : la première, c'est que si l'association était indéfinie, la personne de l'associé ne fut pas liée par un engagement perpétuel ; la seconde, c'est qu'en se retirant, il ne le fit pas à contre-temps et d'une façon dommageable pour l'association qui survit. (1) »

Ainsi, lorsque l'association est formée pour un temps déterminé, on est forcé d'y rester jusqu'au terme fixé ; c'est seulement quand l'association a une durée illimitée que la faculté de se retirer est accordée ; et sous réserve de ne pas nuire aux intérêts de l'association.

Cette disposition se retrouve presque textuellement dans l'article 7 de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels : « Tout membre d'un Syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire mais sans préjudice du droit pour le Syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante. »

(1) M. Georges Trouillot, séance du 5 février 1901.

Digitized by Google

Les mots « nonobstant toute clause contraire » ne sont pas inutiles et sont la sauvegarde de l'application des principes généraux qui régissent la matière des Sociétés.

La Société finit, dit l'article 1865 du Code civil.... « 5° par la volonté qu'un seul ou plusieurs expriment de n'être plus en société. » et l'article 1869 : « La dissolution de la société par la volonté de l'une des parties ne s'applique qu'aux sociétés dont la durée est illimitée. »

Mais, a-t-on objecté (1), quand même l'association aurait une durée limitée, il peut se faire qu'elle dévie à un certain moment, de son but originaire, qu'elle mente à ses origines, les associés ne doivent-ils pas garder le droit de se retirer immédiatement? Il y a là un contract synallagmatique; je m'engage à verser mes cotisations, à faire partie de l'association; celle-ci s'engage à suivre tel but et non tel autre; la condition résolutoire n'est-elle pas de l'essence de tout contrat synallagmatique au cas où l'une des parties n'exécute pas son obligation ? Art. 1184, Code civ.

Le rapporteur a répondu assez judicieusement que les associés pourraient, à cet égard, prendre leurs précautions, s'assurer que les statuts ne permettaient aucun changement au but de l'association et préciser qu'en pareil cas on aurait le droit d'en sortir.

Beaucoup d'associations seraient mortellement frappées si les membres, sur le concours desquels elles auraient le droit de compter, pourraient, au mépris d'engagements pris pour une durée déterminée, se retirer au gré de tous les caprices, parce que le président a changé, ou pour des querelles ou des rivalités locales. Ce serait rendre impossible beaucoup d'œuvres utiles.

La Chambre et le Sénat, ce dernier sans discussion, ont adopté l'article proposé par la Commission.

Article 5. — « Toute association qui voudra obtenir la

(1) MM. Victor Gay et Massabuau, même séance.

Digitized by Google

capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

« La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il en sera donné récépissé.

« Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

« Ces modifications ou changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

« Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. »

L'article 4 du projet du gouvernement et l'article 4 du projet de la Commission étaient conçus à peu près dans les mêmes termes, mais après le vote de l'amendement Groussier exemptant de la déclaration préalable les associations qui ne veulent pas jouir de la capacité juridique, il a fallu modifier le commencement de l'article, et lui faire viser seulement les associations qui aspirent à cette capacité.

La discussion s'engagea sur la question de savoir entre les mains de quelle autorité devait se faire la déclaration préalable. M. l'abbé Lemire proposa l'autorité municipale parce que la publicité demandée aux associations n'est pas une publicité qui suppose de la part du gouvernement le droit d'intervenir au nom des intérêts administratifs dont il a la garde, et qui exige qu'il mette en branle le préfet ou le sous-préfet; l'association n'est pas une concession du pouvoir central; elle est considérée comme un acte libre des

Digitized by Google

citoyens, c'est un acte purement civil ; or, la publicité des actes d'ordre civil doit être faite à la Mairie, là où ont lieu toutes les publications relatives à la condition des citoyens, naissance, mariage, décès.

M. Cunéo d'Ornano proposa le parquet du tribunal de l'arrondissement, parce que c'est moins l'autorité administrative que l'autorité judiciaire qui doit surveiller les associations.

M. de Gaillard-Bancel proposa le greffe de la justice de paix afin de rendre plus faciles les démarches nécessaires.

On a répondu à M. Lemire que les municipalités pouvaient manquer d'impartialité et qu'il serait gênant pour ses adversaires de faire des déclarations entre ses mains ; à M. Cunéo d'Ornano qu'on voulait éviter le plus possible de mettre les associations en contact avec le parquet et les tribunaux, sauf les cas de répression de crimes ou délits ; à M. de Gaillard-Bancel qu'on ne pouvait vraiment pas passer en revue toutes les autorités publiques.

Observons que le motif de la publicité imposée aux associations est non pas d'ordre politique mais d'ordre juridique. Il ne s'agit pas de faciliter à l'Etat sa mission de contrôle et de surveillance, mais d'avertir les tiers qu'un être juridique nouveau vient de naître, ou, tout au moins, pour ne pas préjuger d'avance la difficulté qui se présentera plus loin, qu'une situation de droit nouvelle vient de se créer à l'égard de certains individus. C'est l'application d'un principe général, c'est une question de crédit. — Il faut que ces tiers soient avertis des modifications exorbitantes du droit commun survenues dans le patrimoine de ceux avec lesquels ils sont appelés à traiter, et, faute de cette publicité, ces modifications ne leur seront pas opposables. C'est ainsi que le contrat de mariage est soumis à la publicité, à cause des changements notables qu'il apporte au patrimoine de chacun des époux. Aux termes de la loi du 10 juillet 1850, modifiant l'art. 1394 du code civil, le contrat de mariage doit être rédigé par devant notaire, et celui-ci doit remettre aux futurs époux un

Digitized by Google

certificat contenant leurs noms, prénoms, qualités et demeures, ainsi que la date du contrat, et ce certificat sera remis à l'officier de l'état-civil ; dès lors rien ne sera plus facile pour les tiers que de consulter les minutes du notaire, et de traiter avec les époux en connaissance de cause. Si les époux sont commerçants, les art. 67 et suivants du code de commerce assujettissent leur contrat de mariage à une publicité spéciale.

Les sociétés de gains sont, elles aussi, soumises à la publicité ; les articles 55 à 64 de la loi organique du 24 juillet 1867 la réglemente en détail. Les tiers sont avertis et savent sur quelle surface ils peuvent compter, quelle garantie ils ont à attendre.

Même disposition en ce qui concerne les syndicats professionnels ; l'art. 4 de la loi du 21 mars 1884 dispose en effet : « Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction..... »

Le 1er règlement d'administration publique du 16 août 1901, dans son titre 1er, chapitre 1er, articles 1 à 7, détermine pratiquement la procédure de déclaration.

L'article 6 précise ensuite la capacité juridique de l'association déclarée.

Article 6. — « Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose. »

Digitized by Google

Le projet du gouvernement ne donnait aucune capacité juridique à l'association non reconnue.

Son art. 8 disposait : « Une association non reconnue ne peut en aucun cas et sous aucune forme constituer une personne morale distincte de la personne de ses membres.

Tous les biens qu'elle possède sont la propriété indivise des sociétaires et le gage commun de ses créanciers ».

Le projet de la Commission étendait un peu cette capacité et réglait d'une manière moins arbitraire la propriété des biens possédés par les sociétaires : Article 5 : « Les directeurs ou administrateurs de l'association pourront la représenter, soit dans les actes prévus par les statuts, soit en justice. » Article 8 : « A défaut de convention spéciale réglant les droits des membres de l'association sur ses biens, ils seront réputés la propriété indivise des sociétaires, et la part de chacun dans cette indivision sera fixée suivant la valeur de son apport en nature ou l'importance de ses services. »

La Commission, dans une rédaction nouvelle, proposa le texte qui est devenu l'article 6.

Le 1° était cependant conçu autrement et portait « les apports mobiliers versés par ses membres conformément à ses statuts. »

L'article 5 est, comme le faisait remarquer judicieusement M. Jacques Piou, un des points culminants de la loi, puisqu'il réglemente la sphère d'activité des associations et leur mesure la capacité dont elles doivent jouir.

Sur ce point M. Waldeck-Rousseau a émis un système très curieux qu'il a développé dans la discussion générale (1). Pour lui, l'association est un simple groupement de personnes mettant en commun leurs forces morales et pas autre chose. Elle cesse, dit-il, d'être une association pure et simple si elle ne se borne pas à mettre en commun des facultés, des intelligences, dans un but autre que d'obtenir des bénéfices. Il peut arriver que ce but abstrait n'apparaisse

(1) Séance du 21 janvier 1901.

Digitized by Google

pas comme suffisant, que même pour parvenir plus sûrement à l'attindre, on juge utile de faire quelque chose de plus: les associés apporteront des biens, les mettront en commun. Dans ce cas, quel fait va se produire ? A côté de l'association se juxtapose une seconde convention ; cette seconde convention sera une société de biens si on les met en commun en vue de partager les bénéfices ; ce sera une communauté de biens pure et simple, si l'on ne convient pas de partager les bénéfices. Mais quel que soit le régime auquel les biens se trouvent assujettis, jamais ils ne cesseront d'être la copropriété de chacun des associés. Chacun des associés venant à se retirer, remportera sa part de cette masse indivise ; l'un de ces associés venant à mourir chacun de ses héritiers pourra la revendiquer comme faisant partie de son héritage.

Nous pouvons ajouter avec M. de Lamarzelle (1) : « Tout créancier d'un associé pourra poursuivre son débiteur sur les biens de l'association, les faire vendre aux enchères, et voilà l'actif social dissipé. »

De plus, chaque associé à un moment quelconque, peut, en vertu de l'art. 815 du code civil : « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision », faire vendre le patrimoine de la Société.

Que faudra-t-il donc pour que le patrimoine de la Société soit soustrait aux incessantes fluctuations des patriomines particuliers des associés qui la composent ? Il faudrait qu'elle constituât une personne morale, une entité juridique indépendante de ses membres.

Oui, mais c'est ici que se sont trouvées aux prises deux doctrines très opposées. Suivant la première, c'est celle du gouvernement, la personnalité civile n'est pas accordée de plein droit aux associations : La personnalité civile, dit l'art. 10 du projet gouvernemental, est une « fiction légale en vertu de laquelle une association est considérée comme constituant une personne morale distincte de la personne

(1) Sénat, séance du 17 juin 1901.

Digitized by Google

de ses membres, qui leur survit et en qui réside la propriété des biens de l'association; » et l'art. 11 : « Les associations qui voudront obtenir le privilège de la personnalité civile devront être reconnues par décrets rendus en la forme de règlements d'administration publique. » — Cette personnalité civile est une concession du pouvoir. Pour que le patrimoine social ne soit pas simplement indivis entre les associés, pour qu'il ait sa consistance distincte, « il faut, dit M. Waldeck-Rousseau, que l'État intervienne; il faut que l'Etat confère la personnalité civile; il faut, en un mot, alors que les personnes physiques sont nécessairement périssables — ce qui assure précisément la circulation des biens — il faut que l'État crée à côté et au-dessus des personnes physiques une personne morale qui est son œuvre, qui sera éternelle... je me trompe, qui sera d'aussi longue durée que l'État le jugera nécessaire; car, formée par son autorisation, placée sous son contrôle, n'ayant pu naître que de lui, elle ne peut vivre sans sa volonté. »

C'est la doctrine de la *personnalité fictive*, ou de la *fiction légale*, d'après laquelle le groupement, société, association est une personne juridique tenant son existence de la concession de l'État. Elle domine actuellement la législation française.

Elle a été l'objet des critiques les plus justes; elle n'a de fondement, a-t-on dit, ni dans l'histoire, ni dans la raison.

Historiquement : « Elle ne vient ni des jurisconsultes romains, ni de ceux de l'ancien droit. Ils n'ont jamais vu dans la personne fictive autre chose qu'une personne fictive; jamais ils n'ont dit qu'elle est créée et nécessairement créée par la loi; jamais ils n'ont pris pour un procédé législatif un procédé doctrinal de conception et d'exposition; jamais ils n'ont enseigné que des hommes associés ne peuvent être propriétaires en commun de biens obligatoirement affectés à un certain but, si le législateur ne suscite pas au milieu d'eux, d'un coup de baguette, un être magique (1)... » Cette

(1) Vareilles Sommière, *Les Personnes morales*. Voir *Revue catholique des Institutions et du droit*, janvier à juillet 1901.

Digitized by Google

théorie est issue des législateurs révolutionnaires, et les a aidés à colorer d'un prétexte juridique la confiscation des biens du clergé. Ils ont dépouillé les membres du clergé, au profit d'une entité abstraite qu'ils ont ensuite dépouillée elle-même au profit de l'Etat omnipotent. Et pour le dire en passant, M. Waldeck-Rousseau a subi la même hantise. Si l'association ne peut posséder qu'au moyen d'une personnalité fictive créée par l'Etat, l'Etat retirant la concession, la personne disparaît, les biens demeurent sans maître et l'Etat s'en empare.

Cette théorie révolutionnaire a été reprise et revêtue d'un appareil scientifique par l'allemand Savigny, dans son traité de droit romain. Puis elle est revenue en France, d'où elle était partie, et y a pris le caractère de vérité définitive et incontestable.

Rationnellement : « Il est incontestable qu'une association, un établissement, une fondation, lorsqu'ils ont fonctionné pendant un certain temps, prennent aux yeux de tous une personnalité de fait. Ils ne sont pas devenus des êtres abstraits ou fictifs, car ils ont une réalité concrète quoiqu'en partie psychique, ils ont un local, un mobilier, un budget, un personnel, et de plus ils existent dans la pensée de tous ceux qui les connaissent ou y collaborent ; mais cette existence s'est séparée de celles des individus membres du comité ; la personnalité n'est pas fictive, mais elle n'est pas non plus physique, elle est sociale ou morale.... Si cette personnalité est un fait, le droit aurait mauvaise grâce à ne pas le consacrer en doublant cette personnalité morale d'une personnalité juridique. Il n'y a aucune raison pour qu'il refuse aux établissements ce qu'il accorde à tous les hommes, même aux démens. Dès qu'un homme est né et viable, c'est-à-dire dès qu'il a une existence de fait, incontestable, il a une personnalité juridique ; il doit en être de même de l'établissement.

« La prétention qu'a l'Etat de dispenser à son gré la personnalité civile aux corps et communautés et que nos légistes

Digitized by Google

parlementaires trouvent naturelle, est tout simplement exorbitante; elle est du même ordre que l'esclavage antique (1). »

En résumé, ce quelque chose de nouveau qui est né de l'accord des volontés qui s'associent est un être réel et naturel ; il ne doit pas plus à la loi sa capacité que sa vie ; la loi peut tout au plus modérer cette capacité, mais ne la donne pas. C'est la théorie de la *personnalité réelle.*

Blumschli, Schœfle, Zitelman, Meurer, Beuseler et Gierke en Allemagne ; en France, MM. Terrat, Saleilles, Hauriou, Michoud, sont les tenants de cette doctrine. Elle a ceci de commun avec la précédente, qu'elle envisage la personne morale comme un être à part, distinct des associés. Suivant eux, comme suivant les légistes classiques, « l'association ne peut pas posséder si elle n'a pas la personnalité civile, c'est-à-dire si elle ne contient pas quelqu'un d'autre et de plus que les associés, un être surajouté, sujet immédiat et indispensable de la propriété ; mais cet auxiliaire nécessaire n'est pas une création arbitraire du prince, il éclot naturellement dans l'association ou dans la Société. » Cette doctrine admet comme existant *naturellement* ce que la première construit *fictivement.*

Au point de vue critique, il est permis de rejeter l'une et l'autre de ces théories, et de dire que la vraie et la seule personne, c'est l'homme, mais que les patrimoines peuvent se modifier, et subir des altérations telles que les choses en effet se passent comme s'il y avait une entité spéciale distincte des associés. La théorie de la personnalité morale n'est plus dès lors qu'un moyen commode de désigner certains effets produits par l'association. Nous sommes « dix » et nous nous associons : la théorie de la personnalité fictive et celle de la personnalité réelle disent toutes deux : Vous êtes onze. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre les choses, nous ne sommes pas onze, mais dix. Seulement, à nous dix, nous pouvons être titulaires de droits de diffé-

(1) Hauriou. *Précis de droit administratif*, p. 124-125.

Digitized by Google

rentes manières, ou propriétaires *individuellement*, ou *indivisément*, ou *collectivement*, et, dans ce dernier cas, les règles du droit s'appliqueront comme si nous formions une seule personne, la personne morale ; fiction qui n'est plus qu'un procédé pour expliquer plus simplement l'application des règles du droit à cette situation particulière (1).

Ce point de critique écarté, revenons à notre article 6.

M. Jacques Piou à la Chambre, M. de Lamarzelle au Sénat proposèrent d'attribuer ouvertement aux associations déclarées la personnalité civile.

« Toute association qui a fait les déclarations prévues à l'article 5 a, de plein droit, la personnalité civile. »

Bien entendu ils admettaient des réserves, la capacité devant être restreinte au but poursuivi par l'association.

M. Cunéo d'Ornano soutint la même thèse tirant argument surtout des législations étrangères.

Elle ne fut point admise, tout au moins dans son intégralité. La Commission estima qu'elle avait fait déjà un grand pas en répudiant la théorie absolue de M. Waldeck-Rousseau et en conférant aux associations déclarées une capacité limitée.

Voyons jusqu'où elle s'étend.

Désormais les associations déclarées pourront, sans aucune autorisation spéciale :

1° Ester en justice, c'est-à-dire poursuivre et défendre leurs droits devant les tribunaux ; ce droit comprend, d'après les déclarations du rapporteur, le droit de transiger, nous ajouterons ; celui de se désister, d'acquiescer, de mettre en jeu les voies de recours.

2° Posséder.

a) Les cotisations de ses membres. — La Commission avait dit d'abord « les apports mobiliers »; on a craint d'être trop large et l'on a restreint le droit de posséder aux cotisations; et si ces cotisations sont rédimées, c'est-à-dire rem-

(1) Berthélémy, *Traité élémentaire de Droit administratif.*

Digitized by Google

placées par une somme versée une fois pour toutes, l'association pourra posséder cette somme équivalente, celle-ci ne pouvant dépasser 500 fr.

Au Sénat, M. Trarieux a fait observer qu'il semblait peu logique de fixer un chiffre pour le rachat des cotisations et de n'en point fixer pour les cotisations elles-mêmes.

M. Waldeck-Rousseau a répondu qu'il était nécessaire d'assigner un chiffre maximum à ce rachat pour fermer la porte aux expédients à l'aide desquels on pourrait tourner la loi. « En effet, si l'on dit à une personnne : vous paierez chaque année telle somme, cela conduit cette personne à prendre chaque année une résolution, c'est un don qu'elle renouvelle annuellement, il y a donc là un acte qui exclut toute pression morale et toute surprise : c'est bien une contribution volontaire et répétée aux besoins de la société. Mais, si vous n'assignez pas de chiffre au rachat de cotisations c'est-à-dire à une opération qui se fait en une fois, vous allez, sous couleur de rachat de cotisations, ouvrir la porte aux donations mobilières que l'article 6 a voulu éviter. »

b) Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres.

c) Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Ces immeubles, l'association peut les acquérir à titre onéreux, par voie de vente notamment, comme aussi les tenir en location.

3° Administrer. L'article 6 donne à l'association non seulement le droit de posséder, mais encore celui d'administrer cotisations, locaux et immeubles.

Nulle part la loi ne donne une définition précise de ce qu'est l'acte d'administration. Cette notion se colore suivant les hypothèses ; elle prend une largeur plus ou moins grande, suivant les cas ; pour ne donner qu'un exemple classique, les pouvoirs du mari administrant les biens de sa femme ne sont pas du tout les mêmes que ceux de la femme qui a conservé l'administration de sa fortune.

Digitized by Google

Administrer, au sens propre du mot, comprend ce qui est nécessaire pour faire produire les revenus aux biens, en conservant ce capital ; administrer, c'est conserver et faire fructifier.

L'association aura donc le droit : d'abord d'employer les cotisations aux fins sociales, de placer les cotisations non employées d'une manière immédiate soit en titres, soit même en immeubles ; cela pourra être nécessaire s'il l'on a voulu constituer un certain fonds de garantie.

Quant aux immeubles, l'association aura le droit d'accomplir, en ce qui les concerne, tous actes conservatoires ; paiement des impôts, primes d'assurances contre l'incendie, dépenses de réparations et d'entretien, etc... donner à bail même si cela rentre dans le but prévu par l'association.

Pourrait-elle aliéner les immeubles, les échanger ? — Nous le croyons, cela peut être une opération qu'imposent la nécessité ou les intérêts d'une gestion intelligente.

Pourvu qu'il s'agisse de poursuivre le but visé par l'association, l'administration doit, en ces matières, par la nature même des choses, être entendue d'une manière assez large.

Au reste les statuts feront bien de déterminer le mode d'administration en rapport avec la fin sociale.

Quant à la capacité de recevoir à titre gratuit, elle n'est pas accordée aux associations simplement déclarées.

On doit regretter cette sévérité de la loi qui ne permet pas aux associations déclarées de recevoir par donations, legs, ou souscriptions, en dehors des subventions de l'État des départements et des communes. Dès lors qu'une association ne poursuit pas un but lucratif, pourquoi lui ôter le droit de recevoir à titre gratuit ? Puisqu'elle ne fait pas de bénéfices, comment pourra-t-elle acquérir à titre onéreux les immeubles nécessaires à son fonctionnement, par exemple un hôpital, une école, si elle ne dispose pour cela que des cotisations statutaires ? Remarquons pourtant qu'il ne faut pas aller trop loin, et nous croyons qu'on ne pourrait qualifier de donation l'apport en nature d'un immeuble par exemple, que le fon-

Digitized by Google

dateur d'une association lui ferait, association dont le but serait justement de consacrer cet immeuble à un but de bienfaisance ou autre. Ce cas est tout différent de celui où il s'agit pour l'association constituée de recevoir des dons ou des legs.

Quoi qu'il en soit, et malgré les restrictions qu'ils comportent, les articles 5 et 6 formeront la partie libérale de la loi ; ils survivront aux dispositions d'exception qui la terminent et ils s'élargiront sans doute peu à peu. C'est un devoir pour tous de s'emparer de cette liberté nouvelle, et de poursuivre par des groupements bien ordonnés l'œuvre d'union de tous les courages et de toutes les bonnes volontés et de parer à l'émiettement désastreux dont l'association libre pourra seule nous relever. Que les catholiques s'en servent hardiment pour constituer leurs cercles, comités, patronages, leurs Tiers-ordres même et tirent de cette loi néfaste le remède qu'elle présente.

M. de Ramel proposa à la Chambre (1) un article additionnel ainsi conçu ;

« Les associations légalement constituées pourront se fédérer entre elles. Ces unions pour jouir des droits énoncés à l'article 5 devront faire le dépôt et la déclaration prescrits par l'article 4 de la présente loi. Elles joindront à cette déclaration la liste des membres qui constituent l'union. »

Il lui fut répondu par le rapporteur que la loi ne limitait ni le nombre des associés, ni le nombre des établissements d'une association, ni celui de ceux auxquels d'une façon plus ou moins directe elle voudrait se ramifier. — La fédération peut s'entendre d'une communauté de direction ou d'une communauté d'intérêts, or cela n'est nullement interdit par les articles déjà votés. — La fédération est donc reconnue, moins le mot.

Sur ce point, l'article 7 du premier règlement d'administration publique du 16 août 1901 dispose en ces termes :

« Les unions d'associations ayant une administration ou

(1) Séance du 7 février 1901.

Digitized by Google

une direction centrales sont soumises aux dispositions qui précèdent (déclaration, etc)... Elles déclarent en outre le titre, l'objet le siège des associations qui les composent. Elles font connaître dans les trois mois les nouvelles associations adhérentes. »

Article. 7. — « En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé ou du ministère public. »

« En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public. »

C'est le texte de la commission modifiant le texte du projet gouvernemental qui, sans distinction, imposait la dissolution aussi bien pour les infractions à l'article 5 que pour la violation de l'article 3.

Nous en sommes arrivés à la sanction des règles de la loi. Cette sanction est double : c'est d'abord la dissolution de l'association et ensuite une responsabilité pénale.

Un article nouveau, présenté à la Chambre par MM. Vidal de Saint-Urbain, proposait de soumettre les délits prévus par la loi à la Cour d'Assises par analogie avec ce qui se passe en matière de presse. La liberté de la presse et la liberté d'association en effet sont liées absolument l'une à l'autre. « Liberté de la presse, cela veut dire liberté de penser, d'exprimer sa pensée par l'écrit ou par la parole. Liberté d'association, cela veut dire liberté d'associer la pensée des uns et des autres pour en tirer quelque avantage en vue du bien public. »

Le rapporteur répliqua en niant la partie alléguée ; la compétence du jury en matière de presse s'explique ainsi : lorsqu'il s'agit d'attaques dirigées contre les fonctionnaires et les hommes publics, il y a intérêt à ce que le tribunal saisi ait d'autres origines que la désignation du pouvoir central. Et d'autre part, le jury n'a jamais à résoudre que des ques-

Digitized by Google

tions de fait, jamais des questions de droit. Or, en matière d'associations, les questions en litige seront des questions relatives à la validité d'un contrat, des questions de droit par conséquent.

L'article fut donc rejeté.

La dissolution *devra* être prononcée par le tribunal civil s'il s'agit d'infraction à l'article 3 ; si l'association a enfreint l'article 5, le tribunal *pourra*, mais ne sera pas obligé, de la prononcer. On comprend cette différence de traitement. Dans le premier cas, l'association n'a pas observé les règles essentielles qui doivent présider à sa formation ; dans le second cas, elle s'est soustraite seulement à une réglementation accessoire et qui ne touche pas au fond même des choses.

En donnant le droit de poursuivre la dissolution à tout intéressé et au ministère public, on sauvegarde et l'intérêt privé, qu'il soit matériel ou moral, et l'intérêt public.

M. Bérenger proposa au Sénat une répression plus sévère, dans les termes suivants : « En cas de nullité prévue par l'article 3, de changement sans déclaration nouvelle de l'objet de l'association, d'infraction aux dispositions des articles 5, 6 et 11 ou de participation de l'association à des actes délicteux ayant entraîné la condamnation d'un ou plusieurs de ses membres, la dissolution sera prononcée par le tribunal civil. »

Cet amendement fut rejeté.

Quant à la responsabilité pénale, elle est réglée par l'article 8.

Art. 8. — « Seront punis d'une amende de 16 à 200 fr. et d'un emprisonnement de 6 jours à un an les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution. »

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent. »

Digitized by Google

Nous ne nous arrêtons pas à l'amendement peu important proposé au Sénat par M. Riou sur le 1er paragraphe de l'article et tendant à remplacer les mots : « ceux qui auront contrevenu », par ceux-ci : « ceux qui se seront rendus coupables d'infraction ».

C'est le dernier paragraphe surtout qui a été l'objet de vives discussions.

A la Chambre, M. Alicot proposa d'ajouter aux mots « auront favorisé » le mot « sciemment ». En matière pénale, en effet, c'est là un principe absolu, l'intention criminelle est indispensable pour qu'un délit existe et pour que les pénalités puissent être appliquées.

Le rapporteur déclara que ces mots étaient inutiles ; que le principe dont se réclamait M. Alicot serait respecté. « Il faudra de toute nécessité que le délit ait été commis en *connaissance de cause* pour que le délit soit possible, il sera nécessaire qu'on *fasse la preuve* de l'intention coupable contre le propriétaire qui aura prêté son local à une association régulièrement dissoute et irrégulièrement reformée. »

Cet amendement fut repris au Sénat par M. Grivart, et il ne fut repoussé qu'à 13 voix de majorité.

A la Chambre, M. Julien Goujon proposa d'ajouter le mot « habituellement » à ceux-ci : « en consentant l'usage d'un local dont ils disposent » ; on n'a pas pu, disait-il, vouloir frapper de la même peine ceux qui volontairement, habituellement, auront donné asile à des gens que la loi aura déclarés coupables et ceux qui leur auront prêté accidentellement un local sans participer à leur œuvre illicite. — Le texte est excessif dans sa généralité.

La victoire resta cependant à la Commission dont la thèse était que le fait, pour un propriétaire, d'offrir à l'association dissoute les moyens de se reconstituer, que ce fait soit accidentel ou habituel, est un fait coupable.

La discussion de ce point fut reprise au Sénat sur l'initiative de M. de Carné ; mais, si le mot « habituellement » ne passa pas dans la loi, il résulte des explications fournies par

Digitized by Google

le rapporteur et par le président du conseil qu'il est permis à toute personne de recevoir qui bon lui semble, d'exercer l'hospitalité, et que le texte vise seulement la reconstitution d'une association et le local fourni pour la continuation de cette association. Mais le texte un peu vague n'ouvrira-t-il pas la porte à des interprétations draconiennes ?

Art. 9. — « En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale. »

Cet article a été adopté sans difficulté à la Chambre et au Sénat ; il remplaça d'une manière heureuse les dispositions obscures proposées par la Commission et le gouvernement, et qui n'ont pu résister aux fines critiques de M. Ribot.

Il s'agit ici, non pas des biens irrégulièrement acquis, et du patrimoine que les associations auraient constitué en marge de la loi, le sort de ces biens sera réglé plus tard, lorsque la loi établira les moyens de prévenir les fraudes ; mais il s'agit des biens régulièrement possédés par l'association.

En cas de dissolution, à qui appartiendront-ils ?

Les statuts le détermineront, — et, dans le silence des statuts, l'assemblée générale en décidera.

Ici se termine le titre Ier de la loi.

F. Venance.

(A suivre.) *O. M. C.*

Digitized by Google

COUP D'OEIL SUR LA RENAISSANCE

(*Suite.*) (1)

LES POÈTES DRAMATIQUES DE LA RENAISSANCE

LA PLÉIADE

La plupart des poètes satiriques, dramatiques et autres de la Renaissance, semblent groupés autour de Ronsard ; ils s'en recommandent ; il les a souvent célébrés. Même après sa mort, il a encore des disciples, témoin Hardy. Cette nuée de poètes, qu'ils s'appellent d'Aubigné, Régnier ou autrement, il nous faut achever de la traverser, avant de parvenir jusqu'au maître des maîtres, Ronsard, et à son ami Joachim du Bellay.

C'est en 1548 que le Parlement avait rendu son arrêt (2) contre les Confrères de la Passion. Le temps des Mystères était fini. Quatre ans après, Jodelle faisait représenter son Eugène, une infamie. La Renaissance se dévoilait, du premier coup, avec tout son libertinage ; la *Cléopâtre* du même auteur, dans le même temps, nous faisait reculer avant Jésus-Christ, cet idéal du moyen-âge, jusqu'à l'idolâtrie du premier César pour la Vénus égyptienne. C'est ce qu'on appelait *Renaître*.

La Confrérie de la Passion désormais concentrée et tolérée dans l'Hôtel de Bourgogne, luttait vainement contre l'esprit nouveau, avec la Farce de nos pères ou avec des sujets pieux.

Il faut voir comme Grévin (3), un dramatique de la moderne

(1) Voir le fascicule d'août 1901.

(2) Cet arrêt interdisait la représentation des Mystères, de plus en plus dégénérés.

(3) 1558.

Digitized by Google

Ecole, se moque de ces Confrères, « les plus ignorants bateleurs du monde », qui jouaient la Passion ou la vie de sainte Catherine ! Et pourtant, les acteurs de l'autre parti sont des débauchés, des « *filous* » (1), (dit Tallemant), dont les femmes valent moins encore. Jadis c'étaient des prêtres, des nobles, d'honnêtes ouvriers qui paraissaient sur la scène ; c'est aujourd'hui Gros Guillaume et Turlupin ; c'est Gaultier Garguille, c'est de l'Epine, du Chemin, de la Route (2), de la Potence, suivant le lieu où ils sont nés et celui où ils pourront mourir ! Ils rivalisent avec Mondor, le roi des farceurs, sur la place Dauphine, avec le riche Tabarin, avec les saltimbanques des foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Pour avoir des spectateurs, ils ne demandent que cinq sous au parterre, dix sous aux loges. Il est vrai que leur orchestre est des plus simples : une flûte et un tambour ; l'éclairage est tout à fait primitif, quelques chandelles attachées aux tapisseries, dans des plaques de fer blanc. Un autre trait ne sera pas le moins caractéristique : les grands encombrent la scène et tournent le dos au reste des spectateurs qui voient ce qu'ils peuvent de la tragédie ou de la comédie. Et sur cette même scène, une prison, c'est le plus souvent une petite boîte étroite et ronde qui ne permet d'apercevoir que la tête de l'acteur ou du prisonnier appuyée contre une petite grille (3).

C'est vers 1600 qu'une troupe de comédiens fait décidément reculer les Confrères de la Passion, et leur loue même l'hôtel de Bourgogne. Elle a, à ses gages, un poète, un bo-

(1) *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle*, par Eug. Rigal, ch. 2.

(2) Nouvelles et plaisantes imaginations, par Bruscambille.

(3) Voici, d'après un manuscrit, le décor d'une tragi-comédie intitulée : *Agarite* : « Une forteresse ; autour de la dite forteresse, une mer haute de deux pieds huit pouces, et, à côté, un cimetière. Une fenêtre d'où l'on voit la boutique du peintre, un jardin ou bois où il y ait des pommes. » Le décor est multiple ou simultané. Quant aux acteurs, ils viennent, d'habitude, s'entretenir sur le seuil de leur maison ou de leur palais qui n'ont que la surface d'une peinture sans profondeur.

Digitized by Google

hème dont nous parlerons bientôt. En 1629 seulement, s'ouvrira l'hôtel dit du Marais. Au besoin, les Jeux de Paume voient s'élever des tréteaux, et, sur ces tréteaux, monter les personnages qui ont la prétention d'amuser le public. Parfois ils ont à leur disposition les collèges, voire même les palais des grands seigneurs ou des rois.

Après les acteurs, les auteurs. Lazare de Baïf, qui inventa les mots d'épigramme et d'élégie, un protecteur de Ronsard, traduit en vers français l'Electre d'Euripide (1537), et, vers pour vers, l'Hécube de Sophocle. Quel travail ! Il faut encore plus de patience pour lire cette pièce, qu'il ne fallut d'érudition pour l'écrire.

Mais le grand jour, c'est celui où le Plutus français de Ronsard est joué au collège Coqueret, sous les yeux de Daurat et de beaucoup d'autres savants. Pour cette raison, 1549 est une date mémorable. Le soir de cette belle journée, Jodelle, Baïf et plusieurs autres amateurs furieux de l'antiquité célébrèrent, à la façon des Grecs, à Arcueil, une fête en l'honneur de Bacchus, et offrirent au poète un bouc orné de fleurs et de lierre ; ils chantèrent un Dithyrambe, en chœur. On les entendit crier :

« Evoe ! iach ! a, ha ! » et le reste. J'imagine que, dans le voisinage, on crut voir et entendre des fous ou des démons (1).

Aucun trait ne peint, d'une façon plus originale et plus vive, le culte du grec chez nos ancêtres dévoyés, la frénésie païenne qui s'était allumée dans leur sein, en même temps que la Réforme développait en eux l'orgueil, par l'excès de l'indépendance et la libre interprétation des Saintes Ecritures.

Mais nous sommes dans la Pléiade, (le mot est tiré du grec) ;

(1) Ils n'allèrent pas, comme on l'a prétendu, jusqu'à immoler un bouc, à la façon des Grecs, car nous dit Ronsard :

« Deux ou trois ensemble, en riant, ont poussé,
Le père du troupeau au long poil hérissé.
Il venait à grands pas ayant la barbe peinte.
D'un chapelet de fleurs la tête il avait ceinte.....
Puis il fut rejeté pour chose méprisée. »

Digitized by Google

restons-y. Le Parisien Estienne Jodelle en est le premier poète tragique. Même il ne manque pas de talent naturel. Mais quel goût, quel style ! Régnier l'a loué. Avait-il pu le lire ?

Que Ronsard l'ait fait, rien d'étonnant ? Qui n'a-t-il pas loué ? Donc Jodelle, afin de garder « l'Heur de France et des Muses », avait composé une « *Cléopâtre captive*, avec des chœurs. Que Boileau ne l'a-t-il connue ! Il s'agissait bien de « la Vierge, et des saints ! » Une Cléopâtre ! Henri II la vit représenter, et Turnèbe aussi, placé à une fenêtre dans la cour de l'hôtel de Reims. Elle fut encore jouée, plus tard, au collège de Boncourt ; et Jodelle reçut du roi cinq cents écus pour sa peine.

Sa Cléopâtre avait cinq actes ; et la vulgarité des vers lyriques ne consolait pas de la monotonie du reste, sans poésie, sans noblesse et sans gravité.

Qui n'admirerait ces vers ?

« Le bien qui est durable
C'est un monstre du ciel,
Quand son *vueil* (vouloir) favorable
Change le fiel en miel. (1)

Ce sont les plus beaux du chœur des femmes alexandrines. L'orgueil de Cléopâtre aimée de César n'est-il pas sublime ?

Quand je remasche en moi que je suis la meurdrière
Par mes trompeurs appast, d'un qui sous sa main fière
Faisait crouler la terre... » (2)

Il y aurait là de quoi faire crouler aujourd'hui le théâtre sous un éclat de rire universel.

Le moyen-âge, pour parler comme saint François de Sales, c'est « musc » et « papiers dorés », à côté de la grossièreté de Jodelle, en certains et nombreux passages (3).

(1) Bibl. Elz. Acte 1.
(2) Bibl. Elz. Acte 1.
(3) « Que toutes les tenailles, dit Cléopâtre,
« De ces bourrelles sœurs, horreur de l'onde basse,
« M'arrachent les boyaux ! »

Digitized by Google

Et néanmoins, tout en boitant, le vers français s'achève. Comme nous allons le voir, demain il se tiendra ferme et de bout, avec sa perfection matérielle.

Dans le deuxième acte de Cléopâtre, les rimes féminines et les masculines se mêlent au hasard ; au premier, elles sont toutes féminines ; les vers sont tantôt de dix, tantôt de douze pieds. Dans la tragédie de *Didon se sacrifiant* du même poète, les rimes alternent, comme elles feront au temps de Racine et de Boileau ; et tous les vers sont des alexandrins. A peu près dans le même temps (1), Jean de la Péruse, d'Angoulême, composait une pièce également en vers de douze pieds, une tragédie de *Médée*, mais d'un style si vulgaire qu'il est impossible d'en citer un couple harmonieux, que dis-je ? un seul qui donne l'idée de la force et de la beauté. Dans Jodelle, au contraire, nous lisons quelques beaux vers de la reine Didon (2) :

« Quant à vous, Tyriens, d'une éternelle haine
Suivez à sang et feu ceste race inhumaine ;
Obligez à toujours de ce seul bien ma cendre,
Qu'on ne veuille jamais à quelque paix entendre ;
Les armes soient toujours aux armes adversaires,
Les flots toujours aux flots, les ports aux ports contraires ;
Que de ma cendre même un bras vengeur en sorte,
Que le foudre et l'horreur sur ceste race porte !
Voilà ce que je dy, voilà ce que je prie ;
Voilà ce qu'à vous, Dieux, ô justes Dieux, je crie. »

C'était un singulier personnage que Jodelle, sur la scène du monde et sur l'autre ; et sa poésie souvent cynique était faite à l'image de sa vie.

Il jouait ses propres pièces, avec Remy Belleau et Jean de la Péruse, ses amis. Quelles pièces ! Nous en avons un échantillon tragique. Mais Jodelle s'est aussi exercé dans

(1) 1553.
(2) Acte 5. 4.

Digitized by Google

la comédie. Il a composé et joué l'*Eugène* ou la *Rencontre*. Si Didon.

« efforce sa force peu forte (1). »

c'est au moins une espèce d'héroïne (2). Eugène est un prêtre vicieux ; il l'avoue impudemment.

En un passage, il chante les délices de la cléricature.

Les gens d'Eglise, quelle est leur vocation ?

« Estre bien nourris et vestus,
Estre curés, prieurs, chanoines,
Abbés, sans avoir tant de moines,
Comme on a de chiens et d'oiseaux ;
Avoir les bois, avoir les eaux
De fleuves ou bien de fontaines,
Avoir les prez, avoir les plaines,
Ne recognoistre aucuns seigneurs (3). »

Est-ce tout ? non. Maison ne peut aller jusqu'au bout. Il conclut :

« Sus entrons ; on couvre la table ;
Suyvons ce plaisir souhaitable
De n'estre jamais soucieux (4)
Tellement mesme que les Dieux
A l'envi de ce bien volage
Doublent au ciel leur saint breuvage.
Adieu et applaudissez. »

Est-ce étonnant que Jodelle fasse ainsi parler un prêtre ? Il était, dit l'Etoile (5), « paillard, ivrogne et sans aucune crainte

(1) Acte 2.

(2) Son « Dueil » lui donne une telle force qu'elle pourrait « froisser », dit-elle à Octavien, acte 3.

« Du poing ses os, et ses flancs crevasser,
A coup de pieds. »

Dans l'acte 4 le poète nous peint Apollon :

« Sur l'épaule lui bat sa perruque dorée

(3) Bibl. Elz. Acte 1er.

(4) Acte 5.

(5) Journal de l'Estoile, année 1573.

Digitized by Google

de Dieu, auquel il ne croyait que par bénéfice d'inventaire. »

Il brochait ses pièces en dix matinées, au plus, et fit l'*Eugène*, en « quatre traites ». Il en avait d'autres achevées ou pendues au croc..., en attendant des jours meilleurs. » Pour Dieu ! ne les dépendons pas.

Aussi fort en latin qu'en français, on lui voit écrire, en une nuit, cinq cents beaux vers dans la langue de Virgile « sur le sujet que promptement on lui baillait ». Il organise même des fêtes dramatiques d'un nouveau genre, entre autres un Ballet des Argonautes, où Jason (c'était Jodelle lui-même) devait passer entre deux rochers.

Il s'est peint :

« Je dessine, je taille, et charpente et maçonne,
Je brode je, pourtray, je coupe, je façonne,
Je cizèle, je grave, émaillant et dorant,
Je griffonne, je peins, dorant et colorant,
Je tapisse, j'assieds, je festonne et décore,
Je musique, je sonne, et poétise encore. »

« Je musique » est délicieux. Pourquoi ne l'avoir pas gardé ? Et c'est l'homme que du Bellay appelle :

« Le grave, doux et copieux Jodelle. »

D'Aubigné :

« Le Prince des poètes. »

Ronsard l'exalte :

« Et lors Jodelle heureusement sonna (1),
D'une voix humble et d'une voix hardie,
La comédie avec la tragédie ;
Et d'un ton double, ores bas, ores haut,
Remplit premier le français échaffault »

(1) Vers funèbres sur la mort de Jodelle.

Digitized by Google

Il est mort ; et

« La France lui nia son pain,
Tant elle fut mère cruelle. »

Erreur poétique : Jodelle avait plus que le pain ; et il aurait bu le Pactole. C'est peu d'avoir trouvé le mètre tragique et quelques bons vers d'aventure dans l'Eugène ou dans Cléopâtre. On n'en mérite pas moins d'être traité de « rien qui vaille ». C'est le jugement de Duperron sur Jodelle ; c'est le nôtre.

Qu'avait donc fait le bon Ronsard de son sens moral ?

Jodelle mourut à quarante-et-un ans, à peine, en 1573 ; son ami, le gentil Remy Belleau en 1577 ; à peine atteignait-il la cinquantaine. Ses amis le portèrent eux-mêmes à l'église et au cimetière. C'étaient des gens qui vivaient bien, j'entends des viveurs et qui faisaient courte et bonne.

Même J. Grévin (l'une des nébuleuses de la Pléïade) vécut à peine trente-deux ans ! Je n'en parlerais pas si, dans sa comédie des *Esbahis*, il n'avait pas mis en scène un vieil amoureux, M. Josse, qui tousse et crache comme Harpagon (1)

Il est amoureux ; il est ridicule ; il est obscène.

On joua ce chef-d'œuvre au collège de Beauvais, en 1560, à Paris, devant la princesse de Lorraine, à l'occasion de ses noces, sur l'ordre de Henri II. Le poète avait vingt-deux ans, et Ronsard s'écria :

Et toy, Grévin, après, toy, mon Grévin encore,
Qui dores ton menton d'un petit crespe d'or,
A qui vingt et deux ans n'ont pas clos les années,
Tu nous as toutes fois les muses amenées,
Et nous a surmontés qui sommes jà grisons,
Et qui pensions avoir Phébus en nos maisons »

(1) « Je me serre*,
Pour la descente d'un caterre,
Qui me chet dessus la poitrine. » (Acte 1er.)
* Je m'habille chaudement.

Digitized by Google

Apollon célébrait ses disciples, et les poètes de ce temps-là se prenaient au sérieux. Il est vrai que Grévin avait composé une tragédie de *La Mort de César*, où sonnent bien plusieurs vers énergiques de Marc-Antoine devant le cadavre sanglant du dictateur. C'est à mettre à côté des beaux vers de Didon.

Le poète, du reste, ne répondit à la générosité du chef de la Pléïade que par l'ingratitude. Il écrivit contre lui : *Le Temple de Ronsard*. C'était le médecin de la duchesse de Savoie ; et l'histoire ne dit pas si le médecin valait mieux que le poète. Il mourut quelques années avant Remy Belleau, en 1570.

Celui-ci, qui était de Nogent-le-Rotrou, a fait des odes sur le modèle d'Anacréon, et encore des odes, d'après l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques. On vivait alors, on rimait en païen, la Grèce en était cause ; si l'on se sentait malade, on changeait de clef, on versifiait son repentir en vers sacrés. Tel fut Régnier avec Desportes et Bertaut ; tel fut Remy Belleau, sauf le talent de Régnier.

Il en a pourtant fait montre dans *Avril*, une belle pièce de ses Bergeries. En voici quelques strophes :

« Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance
Des fruits qui, sous le coton
Du buisson,
Nourrissait leur jeune enfance...

Avril c'est ta douce main
Qui, du sein
De la nature, desserre
Une moisson de senteurs
Et de fleurs
Embosmant l'air et la terre.

C'est toi, courtois et gentil
Qui d'exil.

Digitized by Google

Retires ces passagères,
Ces arondelles qui vont
Et qui sont
Du printemps messagères.

L'aubépine et l'églantin,
Et le thym,
L'œillet, le lis et les roses,
En ceste belle saison,
A foison,
Montrent leurs robes écloses...

Mai vantera ses fraîcheurs,
Ses fruits meurs,
Et sa féconde rosée,
La manne, le sucre doux,
Le miel roux
Dont sa grâce est arrosée.

Mai moi, je donne ma voix
A ce mois
Qui prend le surnom de celle,
Qui de l'escumense mer
Vit germer
Sa naissance maternelle. »

Ces poètes de la Renaissance n'ont que l'amour dans la tête et sous la plume. Au moins pouvaient-ils alors chanter la douceur du mois d'Avril, tandis que Mai, depuis lors, Mai lui-même, tient glacés les champs et le cœur des poètes !

Mais nous oublions l'art dramatique. Belleau devait le sacrifice d'un bouc à l'antiquité ; il fit une comédie *La Reconnue*, dont il a écrit lui-même l'argument en prose. Ce n'est pas clair, ni vraisemblable, ni très gai. En somme, une jeune fille, devenue la prisonnière d'un capitaine, au sac de Poitiers, est mise, par lui, « en dépôt » à Paris, chez son cousin, l'avocat. L'avocat en est épris. Arrive, juste à point, dans le cabinet de l'homme de loi, le père de la jeune fille ; il la reconnaît et la donne en mariage à un autre avocat, mais jeune ; le vieux

Digitized by Google

se morfond. C'est tout, et c'est gaulois. Il est assez piquant d'entendre le jeune avocat souhaiter la richesse pour plaire à celle qu'il veut épouser. Il voudrait

« Avoir la chemise froncée,
Le collet, la cappe doublée,
De taffetas et de satin ;
Avoir la mulle, l'escarpin,
Et quelque chausse de couleur,
Quelque rubis, quelque faveur,
Pour donner à son Antoinette (1). »

Qu'il désire épouser.

Mais non :

« Il faut que la jeunesse
Se rende serve à la rudesse,
Ou d'un Père ou d'un précepteur,
Ou d'une mère ou d'un tuteur !
J'aimerais mieux mourir cent fois
Que me ranger dessous leurs lois,
Et d'asservir ma liberté
A leur grave sévérité. »

C'est bien d'un jeune homme.

C'est tout ce qu'on peut lire. Le reste est vulgaire, grossier, indécent.

Adieu, gentil Remy Belleau !

Un mot de Jean et de Jacques de la Taille. Nous connaissons déjà le premier, l'auteur du *Coutisan retiré*.

Les deux frères le sont par le sang et par la poésie.

Jean a encore fait *Saül furieux*, où le roi abandonné du ciel fait évoquer l'ombre de Samuel par la Pythonisse d'Endor. C'est assez tragique. Mais pourquoi David est-il odieux ? Il suffisait de rendre Jonathas intéressant. Le jeune poète pouvait sans doute peindre la jeunesse et la faire aimer dans un héros dont on plaint la vie, la mort, et dont on admire la

(1) Bibl. Elz., acte 2.

Digitized by Google

piété filiale. Mais David l'a pleuré en une poésie immortelle ; David méritait mieux... Jean a encore composé, en partie dans ce vers ingrat de dix pieds, *la Famine*, ou *les Gabaonites*, assez faible de style, mais pathétique. David y est encore sacrifié. Décidément J. de la Taille ne pouvait supporter David (1).

Jean survécut de longs jours, jusqu'en 1610, à Jacques, mort de la peste, au printemps de sa vingtième année. Celui-ci avait écrit, malgré sa jeunesse, un Darius (Daire), et un Alexandre, sans rimes alternées, ni raison, il voulait « métrifier » nos vers, à la mode antique, et composa un « livret en prose », intitulé : *De la manière de faire les vers en français, comme en grec et en latin*. Les deux frères sont des classiques ou des antiques, à outrance; et Jean avait, d'après Aristote, comme Joseph Scaliger, comme Vauquelin de la Fresnaye, appliqué, à sa manière, les règles du théâtre. Jacques semble les avoir dépassés jusqu'à l'extravagance. C'était un utopiste, et de la Pléïade, au fond, bien qu'il affectât l'indépendance. Le mauvais goût de Ronsard avait déteint sur le gentilhomme.

A cette époque, c'est tantôt le cœur, tantôt la raison qui est altérée, souvent les deux.

(A suivre.)

CHARAUX,
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.
T. O.

(1) Les fils de Saül dans *Saül furieux* adressent à Dieu cette prière :

« O Dieu, destourne un tel blâme éternel,
Que dépouillez du trône paternel,
Les nobles fils d'un roi si magnifique
Traînent ainsi leur vie mécanique. »

Sous le joug du traître David

Digitized by Google

LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE

DU P. GABRIEL-MARIA

[1517]

Introduction

L'attention qui se porte actuellement à l'histoire de la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, dont Mgr Bardel, évêque de Sées, espère faire reconnaître le culte immémorial, et dont M. l'abbé J.-B.N. Blin écrit en ce moment la vie, donne un intérêt et un prix tout particulier au document que nous publions aujourd'hui.

Il s'agit de la règle du tiers-ordre, donnée par le P. Gabriel-Maria à la bienheureuse duchesse et aux franciscaines de Château-Gontier.

I

Marguerite de Lorraine était née en 1463 au château de Vaudemont, à quelques lieues de Nancy. Son père était ce Ferri de Vaudemont qui se battit, à propos du duché de Lorraine, contre le bon roi René dont il avait épousé l'une des filles, Yolande d'Anjou, morte en 1473. Marguerite, laissée orpheline à la fleur de l'âge, fut élevée chez son aïeul, à la joyeuse cour d'Aix-en-Provence ; et le grand-père se chargea lui-même jusqu'à sa mort (1480) de l'éducation de sa petite-fille. Elle fut mariée, en 1488, au duc d'Alençon,

Digitized by Google

René. Elle eut de son époux un fils et deux filles et devint veuve en 1492 (1).

L'affection de la sainte duchesse pour l'ordre franciscain n'est pas douteuse. En 1488, d'accord avec le duc son époux, elle fonde à la Flèche le couvent des Observants (2). En 1496,

(1) *Histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, bisaïeule de Henri IV, fondatrice et religieuse du monastère de Sainte-Claire d'Argentan*, par M. l'abbé Laurent, chanoine honoraire de Bayeux, in-18, XVII-368 p. Argentan, Barbier, 1854.

Les Archives de l'Orne H. 4181, possèdent un extrait de la Légende de Marguerite de Lorraine par le P. Yves Magistri, cordelier. Cf. *Mirouers et guides fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut, tout ainsi que ont esté les très illustres princesses madame Janne de France et Marguerite de Lorraine, les vies desquelles seront mises au présent volume*... le tout mis en lumière par le R. P. F. Yves Magistri, Bourges. Pour les dames de l'Annonciade et imprimé en la dicte ville par P. Bourchier, 1585, in-4°. Ce volume est à la Bibl. nat. cote L [29] B 69 — I [29] B 69. — Cf. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, Le Mans, 1845, tom. III. p. 321.

La bibliothèque de Nancy, ms. 977 (670), renferme une vie de Marguerite de Lorraine, du XVIIIe siècle. Papier. 33 f°. 188[m] sur 151[m]. Cartonné.

C'est par erreur que le catalogue de Bourges indique au ms. 275 (225) une vie de M. d'Alençon. Le nom est mal orthographié. Il s'agit de M. d'Alençon, confesseur de P. R. décédé le 3 décembre 1666.

L'Abrégé des plus illustres vies des Saints du Tiers Ordre par un solitaire (Paris, M. DC. LXXXIII) renferme une courte notice sur la bienheureuse duchesse, au tom. II. p. 376-384. Le caractère de cet écrit, où se glissent plusieurs petites erreurs historiques, répond parfaitement au tempérament de ces hommes sortis de Caen en 1660, un an après la mort de M. de Bernières-Louvigny, et qui vinrent habiter dans la forêt de Silly près d'Argentan, sous le nom de *Solitaires*. Ils y vécurent plusieurs années dans les pratiques d'une grande piété et la haine profonde du jansénisme. Ils étaient tous laïcs et instruits. Ils avaient avec eux un prêtre de Caen qui leur disait la messe. — Cf. P. Hueber, *Menologium magnum Serafici P. Francisci. Monachii*. M. DC. LXXXXVIII, 5 novembre, col. 2091 et 2092. — Arturus a Monasterio, *Martyrologium franciscanum*, ed. sec. Parisiis. Couterot, p. 536. col. a. — P. Hilarion de Coste, *Histoire catholique*... Paris, M. DC. XXV, p. 778 à 789 (Bib. nat. réserve n° 121). — P. du Hameau, *La vie de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon*... A Paris, chez Sébastien Cramoisy. M. DC. XXVIII. petit in-12 de 213 p. (Bib. nat. Ln [27] 229). — *Documents* sur la province du Perche, publiés par le Vte de Romanet et H. Tournouer, juillet 1892. — Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, art. Marg. de Lorraine.

(2) Ms. 784 de la bibl. d'Angers.

Digitized by Google

elle établit les religieuses Clarisses à l'*Ave-Maria* d'Alençon et fait consacrer leur église le 11 août 1499 (1). Vers la même époque, elle fait venir à Mortagne, dans le Perche, des religieuses qui embrassèrent la règle du second ordre franciscain en 1521 (2). Deux autres villes, Château-Gontier en 1607 (3) et Argentan en 1517 (4), reçoivent également dans leurs territoires des religieuses franciscaines envoyées par Marguerite d'Alençon. Clarisse elle-même à Argentan, elle meurt dans cette ville en 1521 (5).

Ces actes de dévotion, œuvres de surcroît, ne faisaient pas oublier à la Bienheureuse l'accomplissement de ses devoirs d'état. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1505, elle publie les Coutumes du Perche, au nom et comme tutrice de son fils Charles III (6).

Le P. Gabriel-Maria, de son vrai nom Nicolas Gilbert, mais ainsi appelé par le pape Léon X à cause de son amour pour la sainte Vierge (7), était un frère mineur de la fin du quinzième siècle. Né à Riom en Auvergne, lui aussi en 1463, d'une famille assez illustre, il entra chez les Observants à Notre-Dame de la Font, près de la Rochelle. La part qu'il eut dans la direction de sainte Jeanne de France, après le P. Jean de la Fontaine, le zèle infatigable qu'il déploya dans

(1) *Archives de l'Orne*, H. 4121-4178.

(2) *Archives de l'Orne*, H. 4470-4493.

(3) Ms.-797 de la biblioth. d'Angers. *Arch. de la Mayenne*, H. 107 et 114.

(4) *Arch. de l'Orne*, H. 4178-4264. La bienheureuse a raconté elle-même la manière dont elle a fondé le couvent d'Argentan, aidée par le « beat pere reverend commissaire general frere Nicolas Gilbert. » *id.* H. 4179. — Cf. aux Archives de la cure de Saint-Germain d'Argentan, les *Remarques et extraits*... de Thomas Prouvere, sieur de Bordeaux. ms.

(5) On conserve à la préfecture d'Alençon copie de l'acte de profession de la bienheureuse au monastère des Clarisses d'Argentan, en 1520. — Arch. H. 4183. — Plusieurs auteurs ont laissé venir sous leur plume des erreurs ou des inexactitudes, au sujet de l'entrée en religion de Marguerite de Lorraine, entre autres Mgr Paul Guérin, dans son *Palmier séraphique*.

(6) Bib. de Nogent-le-Rotrou ms. 5.

(7) Un des tableaux gravé par Barbé représente le P. Gabriel « accolé d'un baiser à la cime de son chef par le Pape Léon X ». Tableau XVII.

Digitized by Google

la fondation des Annonciades à Bourges en 1501, sous le pontificat d'Alexandre VI, l'ont rendu justement célèbre. Il mourut le 27 août 1532, à Rodez, après avoir rempli les plus hautes fonctions dans l'Ordre (1).

II

L'histoire a conservé fidèlement le souvenir des relations spirituelles entre le P. Gabriel-Maria et la bienheureuse Marguerite de Lorraine. Ce sont ces relations qui nous intéressent davantage ici. En particulier, nous savons pertinemment que le P. Gabriel-Maria composa lui-même une règle pour les tertiaires de Château-Gontier du vivant même de la sainte duchesse.

Toutefois le texte, sinon le souvenir, de cette règle était tellement tombé dans l'oubli, que l'abbé Laurent lui-même n'en soupçonnait pas la conservation (2). Cet auteur avait cependant eu communication du seul exemplaire connu du *Petit Recueil* dont je vais bientôt parler. Et cet écrit aurait pu exciter et orienter ses consciencieuses recherches.

Non plus, notre P. Apollinaire de Valence, dont l'érudition laborieuse est connue, n'a connu cette règle. Faisant sien le jugement de l'abbé Laurent, il écrivait lui-même en novembre 1868 : « Nous ne savons point dans quel degré cette règle les obligeait (les sœurs) à continuer leurs services aux pauvres de l'hôpital, ou leur laissait la liberté de rester cloîtrées ; il paraît probable qu'elles inclinaient beaucoup

(1) Cf. Wadding, *Annales minorum*, tom. XV et XVI. — Notre couvent des capucins de Paris possède une très curieuse plaquette où se trouvent, avec le portrait en pied du P. Gabriel-Maria, vingt-quatre tableaux représentant divers scènes de sa vie. Ces tableaux édités sans indication de lieu ni de date, ont été gravés par Barbé (Jean-Baptiste), né à Anvers, vers 1585. Ils ont été dessinés d'après Abraham van Diepenbeck. Perquin de Gembloux, qui écrivait sa magnifique *Histoire de Jeanne de Valois* en 1840 (Paris-Gaume, in-4), a vainement cherché cette collection à Amsterdam, à la Haye, à Anvers, à Malines, à Louvain, à Gand, à Bruxelles etc. — *Perquin*, p. 251.

(2) *Hist. de Marg. de Lor.*, p. 95-97.

Digitized by Google

plus vers les pratiques de la vie solitaire que vers les œuvres de miséricorde (1). »

Semblablement, celui qui réédita en 1891, sous la signature A. A., (2) le *Petit Recueil* chez Goupil à Laval, ne réimprima point en même temps le texte de cette règle, trésor pourtant bien estimable aux yeux des religieuses de Saint-Julien de Château-Gontier. Le connaissait-il ? C'est douteux, car il n'y fait point allusion, et c'était pourtant bien le moment de le faire.

III

Et maintenant, quelques mots d'explication sur l'origine du texte lui-même.

C'est à la bibliothèque de l'Université d'Angers que j'ai pu trouver cette règle du P. Gabriel-Maria. Elle est imprimée en tête d'un petit volume de format in-32, relié en parchemin, et dont le titre complet est le suivant: *La Reigle des sœurs du Tiers-Ordre saint François avec leurs status nouvellement augmentés et corrigés en faveur des Religieuses de la Province de Toraine Pictauienne.* A Bovrdeaus. Par Pierre de la Covrt. 1622. — Au milieu de la page est un sceau représentant le monogramme du Christ I H S. avec la croix au-dessus, et les trois clous au-dessous, et ces lettres à l'entour *Laudabile nomen Domini.*

Sur la première page qui suit ce titre, on lit : *Reigle des Sœurs du Tiers-Ordre sainct François, données premièrement à celles de Château-Gontier, par le R. Père Gabriel-Maria : et depuis communiquée aux Monastères de Champigny, de la Flèche, de Mirebeau, et autres du mesme Ordre.* Approuvée par les S. S. Pères Papes d'heureuse mémoire Léon X et Jules III.

L'exemplaire d'Angers provient presque à coup sûr, du couvent du Buron à Château-Gontier. Il a appartenu aux sœurs

(1) *Annales franciscaines*, tome V, page 118.

(2) M. l'abbé Angot, curé de Louverné (Mayenne).

Digitized by Google

Marthe Girault de la Houssandière (1) et Anne Garantac (2), puis à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle à M. l'abbé Tardif dont la bibliothèque est passée à l'évêché d'Angers, et de là à l'université. M. l'abbé Tardif, mort en 1819, était originaire de Château-Gontier, et c'est là très probablement qu'il a trouvé ce livre (2).

Sur ce texte, on cherche en vain de longs renseignements, soit dans le *Necrologium franciscanum* du P. Hueber, soit dans le *De origine seraphicæ religionis* de Gonzague, soit dans les écrits de Bordoni, du P. François-Marie de Vernon, du P. Hélyot, et du P. Hilaire de Paris. Dans l'excellent *dictionnaire de la Mayenne* que M. l'abbé Angot a édité à Laval en 1900, au tome premier, article *Buron* commune d'Azé, l'auteur mentionne simplement l'existence de la règle du P. Gabriel-Maria.

Le texte de cette règle avait cependant été imprimé, sinon à Angers, du moins pour un éditeur d'Angers, dès 1553, avec ce titre : *Règle du tiers ordre de saint François des sœurs de Chateaugontier et vivant en obédience, chasteté, pauvreté et closture, approuvée par sieurs de bonne mémoire papes Léon X et Jules III, et est celle que le P. Gabriel-Maria leur a donnée.* in-12.

Avant la Révolution, l'abbaye de Saint-Cyran possédait une copie de cette règle, prise, je crois, sur cette édition de 1553. Cette copie, faite au XVIIe siècle, est maintenant à la bibliothèque de Bourges, avec une autre copie des constitutions des Annonciades (ms. 215 [194]).

(1) Sur cette sœur, cf. *Arch. de M.-et-L.* l'inventaire du couvent des Cordelières des Ponts-de-Cé, du 30 août 1790.

(2) Dans ce volume, après la règle viennent les *Statuts ou Ordonnances pour les Sœurs du Tiers Ordre sainct François de la province de Touraine Pictavienne, corrigés et augmentés par le commandement du Reverendissime Pere Benignes de Gennes, general de tout l'Ordre, approuves et receus au chapitre tenu à Argenton le vingt uniesme may 1622.* Ces statuts sont l'œuvre du P. Pierre Brunon, observant, commissaire général sur la Province de Touraine Pictavienne. Ils comprennent sept chapitres. — Enfin de la page 117 à la page 160 suit le *Formulaire des cérémonies qui se doibuent obscruer à la réception des Filles.*

Digitized by Google

IV

Cette règle, donnée par le P. Gabriel-Maria à la bienheureuse Marguerite de Lorraine, a toute une histoire à son actif. Trois principaux documents, tous dignes de foi, vont nous servir à la raconter.

1° Le plus précieux, quoique non pas le plus sûr comme critique, date de 1653. C'est le *Petit Recueil de l'ancienne maison de S.-Julien des religieuses du Tiers-Ordre de S.-François de Chasteaugontier, et de sa fondation faite par Mme Marguerite, duchesse d'Alençon ; sa ruine par les guerres ; et son restablissement dans le monastère du Buron.* Extraict des archives de cette maison par sœur Renée Dubois, religieuse du mesme Ordre, et la plus ancienne professe d'iceluy. A Angers, chez P. Avril, imprimeur ordinaire du roy et de l'Université. 1653. La permission est du 18 novembre 1652, et signée du P. Vincent Porthais, ministre provincial.

L'auteur de cette plaquette, la sœur Dubois, était originaire de Château-Gontier. Elle entra en religion en 1567, et mourut le 25 janvier 1656, à l'âge de 89 ans. De son petit livre, on ne connaissait plus, en 1842, qu'un seul exemplaire. Cette année-là, le *Mémorial de la Mayenne* le reproduisit. Il fut réimprimé en 1891, à cinquante-cinq exemplaires. On le voit, le document n'en reste pas moins très rare.

2° Le second document, et le plus ancien, date de 1622. Ce sont les renseignements dont le P. Brunon, commissaire général, et les dix autres Pères publiant la règle du P. Gabriel-Maria, accompagnèrent cette règle.

3° Le troisième est un livre du P. Paulin du Gast, religieux de l'Observance de saint François : *Les triomphes de la piété dans la vie du B. Gabriel-Maria de l'ordre des Frères mineurs.....* imprimé à Poitiers, chez Jean Fleuriau, imprimeur du roy et de l'Université, 1669. Le P. Paulin, cela ressort de son texte, a eu entre les mains les mémoires écrits

Digitized by Google

par la mère Renée Dubois quelques années plus tôt, en 1652 (1).

Avec ces sources, voici l'histoire de la règle du P. Gabriel-Maria que nous avons pu reconstituer.

En 1507, Marguerite de Lorraine avait conduit avec elle à Château-Gontier six religieuses franciscaines de Mortagne (2) pour prendre soin des pauvres de l'hôtel-Dieu de Saint-Julien. Ces religieuses vécurent là dix années entières dans le couvent construit pour elles par la duchesse, sans faire vœu de clôture, récitant les heures canoniales, et employant le reste du temps à servir les pauvres de leur hôpital et les autres malades de la ville lorsqu'elles étaient appelées chez eux (3).

La règle franciscaine, comme la vie chrétienne dont elle n'est qu'un rayon ou qu'un reflet, porte à la perfection. Voyant que « le vray élément des religieuses est de vivre dans le sacré silence de la solitude et séparées du bruit du monde, elles présentèrent humble requeste à leur Fondatrice et aux supérieurs de l'ordre pour estre renfermées ; et pour cet effet elles firent venir de rechef six religieuses de la province de Picardie pour donner commencement à la closture. » La supérieure était alors la R. M. Roberde Englard.

Les sœurs, cependant, n'avaient point d'autre règle que la règle ordinaire du Tiers-Ordre. Aussi plusieurs évêques ne les regardaient-elles pas comme de véritables religieuses. Le souverain Pontife avait été tenu au courant de tous ces ennuis, puisque, le 6 juillet 1517, dans une lettre adressée,

(1) On doit au même P. Paulin du Gast une *Vie de Jeanne de Valois*. Bourges, in-4°.

(2) Dans le Perche. — La sainte duchesse fut elle-même du Tiers-Ordre séculier. Elle reçut l'habit au château d'Argentan. Cf. *Abrégé des vies...* par un solitaire. — P. Hilarion de Coste, *Hist. cathol. — Tertii ordinis S. Franc. Ass. Annales perpetui...* par le P. Jean Marie de Vernon, Paris, 1686, in-fol. p. 505. — Ms. de Thomas Prouvère.

(3) Le ms. 797 de la bib. munic. d'Angers possède une copie inédite de l'acte qui fut passé à l'entrée des religieuses dans l'hôpital, en date du 9 février 1507. — Sur les origines de l'hôpital de S.-Julien de Château-Gontier, cf. une note publiée par M. du Brossay dans les *Mémoires de la soc. nat. d'agric., sciences et arts d'Angers, 1901*.

Digitized by Google

sous l'anneau du pêcheur, au P. Gabriel-Maria, commissaire général pour les pays d'outremont, le Pape Léon X disait en terminant : « *Insuper, cum sicut accepimus, sub tua cura et regimine sint nonnullae personæ Tertii Ordinis beati Francisci, quæ a quibusdam secularibus pro religionis non habentur sed tanquam inter seculares reputantur, volumus, et Apostolica auctoritate decernimus, quod si prædictam confraternitatem sive ordinem beatæ Mariæ Virginis* (1) *assumere voluerint et tria vota substantialia religionis emittere, tunc ipsas ex nunc, prout ex tunc, et e converso Religiosas esse etiam proprie dictas tractari debere decernas prout nos etiam decernimus et declaramus* (2).»

Pour remédier à cette situation qui leur devenait pénible, les sœurs prièrent le P. Gabriel-Maria de leur composer une règle particulière et d'aller à Rome la faire approuver par l'autorité compétente. Le Père accepta et fut prompt à réaliser son engagement. Il comptait voir son œuvre agréée en haut lieu à cause de l'affection que lui portait le pape Léon X; mais les cardinaux s'opposèrent à toute approbation : « Il y avait assez d'autres règles, disaient-ils, et il n'est pas besoin d'en écrire de nouvelles. »

Telle était, en effet, l'économie de l'Eglise depuis le quatrième concile de Latran (1215). Tout ordre nouvellement fondé devait prendre une des quatre règles existantes, avec des constitutions particulières. Quelques années avant ce concile de Latran, saint François lui-même avait eu des difficultés semblables pour l'approbation de sa règle,

Mais la nuit qui suivit le jour où le P. Gabriel-Maria échoua devant le Sacré-Collège, le Pape eut une vision « qui lui causa de la peine. » Il envoya alors chercher promptement le Père et lui dit : « Mon fils, j'ai cette nuit beaucoup souffert à ton occasion. La sainte Vierge, saint François, saint Laurent et sainte Agnès me sont apparus, m'ont grandement menacé et ai-

(1) Il s'agit des Annonciades.

(2) Wadding, *Ann. Min.* tom. XVI an. 1517, n. XXXVII.

Digitized by Google

grement repris, à cause que nous refusâmes hier d'approuver la règle que tu nous représentas. C'est pourquoi je l'approuve de toute la puissance que Dieu m'a donnée, et, de plus, je donne ma bénédiction à toutes celles qui la professeront et observeront fidèlement .. » (1)

Le Pape fit, en conséquence, expédier une bulle expresse en bonne et due forme. Le P. Gabriel-Maria, nous ne savons pour quel motif, ne communiqua cependant aux Sœurs qu'une copie de la règle, leur affirmant qu'elle était belle et bien approuvée, et leur racontant tous les détails de la vision.

Les religieuses vécurent assez longtemps dans l'exacte observance de leur règle, toujours sans en avoir l'original. De là des doutes surgirent dans leur esprit. Pour lever ces scrupules, elles eurent recours au P. Jacques Renard, provincial de la province de Touraine Pictavienne, leur supérieur. Ce Père envoya, en 1531, le P. Noël Habert à Bourges trouver le P. Gabriel-Maria qui vivait encore, et lui demander si la règle était véritablement approuvée. Le P. Gabriel-Maria donna alors la bulle de confirmation, et le P. Renard l'apporta aux Religieuses (2).

Suivant le P. François Gonzague, vers cette époque, en 1534, le Pape Paul III déclara à son tour que les religieuses de Château-Gontier jouissaient de tous les privilèges accordés aux Tertiaires par ses prédécesseurs (3).

C'étaient des âmes vraiment timorées que ces Franciscaines

(1) Tous ces détails, la mère Dubois les a trouvés consignés dans une lettre écrite vers 1550 au P. Antoine de Saint-Michel, procureur de l'Ordre, par quatre religieuses qui les avaient recueillis elles-mêmes dans les livres du P. Gabriel-Maria, à savoir Sœur Marguerite de Cuissé, Sœur Marguerite le Roux, Sœur Françoise de Mauguy, et Sœur Marguerite du Doit.

(2) En 1566, l'original de cette bulle de Léon X fut emporté au couvent de Champigny, en Poitou. Il s'y trouvait encore en 1669, gardé par les sœurs comme une précieuse relique. Sur le couvent des tertiaires de Champigny, cf. Fr. Gonzague, *De origine seraphicæ religionis*, Rome, 1587, p. 697.

(3) *De origine seraphicæ religionis*, id. Il m'a été impossible de contrôler cette assertion du P. Gonzague. Deux lignes plus bas, cet auteur parle d'Alexandre VI (1492-1503) comme d'un successeur de Paul III (1534-1556).

Digitized by Google

de Château-Gontier. Elles voulurent obtenir une seconde confirmation de leur règle. Pour cet effet, elles s'adressèrent au P. André des Isles, général de l'Ordre. Celui-ci manda au P. Antoine de Saint-Michel, procureur, de la faire approuver de nouveau. Jules III occupait alors la chaire de Saint-Pierre. Le cinquième jour des ides de décembre 1550, il accorda une bulle plombée qui fut expédiée au provincial de la Touraine Pictavienne, le P. Jérôme Batterel. La bulle était saine, bonne, entière et parfaite. En présence du P. Louis André, premier définiteur et gardien du couvent de Mirebeau, du P. Jean Bellanger, second définiteur et gardien à Fontenay-le-Comte, du P. Jean Guérin, troisième définiteur, du P. Claude Jolivet, quatrième définiteur; en présence des PP. Jean le Counureux, Noël Albert, Jean Goybault, Jacques Noël, Mathurin Gorre et Roland de Boeffel, le P. Provincial communiqua aux sœurs cette règle entièrement conforme à celle de 1517, et les religieuses promirent toutes de vive voix et par écrit de l'observer fidèlement.

Le même jour, 26 avril 1552, le P. Batterel apposa le sceau de la province à la bulle, et la donna aux sœurs.

Dieu bénit alors prodigieusement cette communauté des Franciscaines de Saint-Julien de Château-Gontier. C'était à qui leur donnerait des filles. De 1552 à 1566, cinquante et une novices prirent l'habit; et vingt-quatre autres depuis cette année-là jusqu'en 1593. Par une providence divine, la maison de Château-Gontier, fondée par la B. duchesse d'Alençon, devint « la pépinière d'un grand ordre ».

V

Il nous resterait maintenant, pour être complet, à faire l'étude intrinsèque de la règle franciscaine composée par le P. Gabriel-Maria pour les Cordelières de Château-Gontier. Il faudrait aussi comparer ses huit chapitres avec les dix de la règle définitive que le même Pape Léon X devait confirmer

Digitized by Google

quelques années après, le 20 janvier 1521, par sa bulle *Inter cœtera* (Wadding, *Ann. min.* tom. XVI au 1521. n. XIX).

Mais cette nouvelle étude sortirait du simple cadre historique que nous nous sommes tracé.

Nous n'avons plus qu'à donner la teneur du texte en question. Nous suivons scrupuleusement l'imprimé de 1622. Il eût été très utile de le rapprocher de la bulle de Jules III et surtout de celle de Léon X dont cet imprimé n'est que la traduction française ; mais c'est en vain que nous avons cherché et fait chercher l'original ou la copie de ces bulles aux archives de Poitiers, aux archives et à la bibliothèque de Laval et d'Angers. Au Vatican, les registres contenant les bulles de ces deux papes sont dans un désordre effrayant. Ces bulles ne sont pas, en effet, enregistrées suivant leur ordre chronologique, mais au petit bonheur. Celles de la cinquième année de Léon X sont dispersées en plus de cent registres ; celles de Jules III en occupent quatre-vingts ; et pour ce chaos il n'y a point de tables, sauf pour la matière bénéficiale dont les chanceliers romains ont toujours eu grand soin.

Aux archives nationales, pas trace de ces bulles.

A Château-Gontier, rien également. Les Cordelières ont quitté l'Hôtel-Dieu dès 1593. A cette date, les bâtiments furent rasés par ordre du maréchal ligueur Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, pour empêcher l'armée royale de s'approcher de la Mayenne et de tenter l'attaque de la ville. Les Religieuses actuelles n'ont été installées que le 18 février 1673 (1). Du couvent primitif, elles ne possèdent, dans leurs archives particulières, qu'un bréviaire manuscrit laissé par les Cordelières et le manuscrit du petit opuscule de la mère Dubois. Dans les Archives de l'Hôtel-Dieu, distinctes de celles de la communauté, aucun vestige non plus de ces deux bulles. Dans leur fuite, les Cordelières

(1) *Bibl. munic. de Château-Gontier*, ms. 9, p. 385

Digitized by Google

auront sûrement emporté avec elles le trésor de leurs papiers de famille.

Un autre chercheur sera peut-être plus heureux ; j'aurai la simple satisfaction d'avoir attiré son attention, plus patiente que la mienne, sur ces documents, en un temps où les érudits commencent à peine à songer à l'histoire du Tiers-Ordre Franciscain.

REIGLE DES SŒURS

DU TIERS ORDRE SAINCT FRANÇOIS

DONNÉE PREMIÈREMENT A CELLES DE CHASTEAU-GONTIER PAR LE R. PÈRE GABRIEL-MARIA : ET DEPUIS COMMUNIQUÉE AUX MONASTÈRES DE CHAMPIGNY, DE LA FLÈCHE, DE MIREBEAU, ET AUTRES DU MESME ORDRE.

Approuvée par les SS. Pères Papes d'heureuse mémoire Léon X et Jules III.

A vous aymées filles du tiers Ordre de Sainct-François, vivantes en l'observance des trois vœux de religion et en closture ; salut et benediction apostolique. Il appartient au Sainct Siège Apostolique, oster des entendemens de tous, et en particulier de ceux qui vivent en religion, tous les scrupules, perplexitez et doutes, qui procedent à cause de leur estat et religion. Et pour ce qui nous a esté exposé comment plusieurs Evesques et autres, nonobstant ce que par nos predecesseurs vous avoit esté concedé de faire lesdits vœux, disoient que vous n'estiez point Religieuses de religion approuvée, en parlant proprement de religion : par quoy voulons mettre fin à telles opinions, et declarons de l'auctorité apostolique ce qu'il en faut tenir et croire.

Disons que toutes sœurs qui accepteront l'Ordre qui s'ensuit par nous composé, sont vrayes Religieuses et propres à parler proprement de religion, lequel Ordre avons pris et composé comme la dame saincte Sara, de trois petites mesures de farine blanche et deliée. La première avons pris au tiers Ordre de Sainct-François, en laissant tout le demeurant qui n'estoit appartenant à vos vœux. La seconde ès ordon-

Digitized by Google

nances de nos predecesseurs, et graces qui vous ont esté données et concédées à faire lesdits vœux. La tierce mesure avons pris en la mer de perfection du sainct Evangile, ainsi qu'il appert plus au clair en vostre Ordre et reigle de qui la teneur s'ensuit.

LE PREMIER CHAPITRE DES DIX COMMANDEMENS DE NOSTRE-SEIGNEUR

Votre Ordre, Reigle et vie, avant toutes choses doit penser du fondement de toute perfection, qui sont les dix commandemens de nostre Seigneur, sur lesquels est solide le tiers Ordre Sainct-François : car sans l'observance des commandemens ne peut profiter l'observance des vœux de Religion, comme tesmoigne le Maistre de verité disant en l'Evangile, *si vis ad vitam ingredi, serva mandata*. Et à celuy qui vouloit se sauver et parvenir à perfection, ce qu'ensuit apres, *si vis perfectus esse*, etc. Et enseigne nostre bon Maistre et Sauveur, que tous les dix commandemens sont contenus et accomplis, quand la Sœur ayme Dieu et son prochain. Parquoy doivent les Sœurs penser qu'elles ne font point leur salut, ny ne sont en perfection si elles ont aucune rancune ou haine à leurs Sœurs ou autres : ainsi perdent tout ce qu'elles font d'obedience, chasteté, pauvreté et closture, si premier elles n'ont amour de cœur à leurs sœurs, en leur pardonnant toutes offences comme elles demandent à Dieu qu'il leur pardonne : ainsi que dit nostre Seigneur en l'Evangile : *Si offers munus tuum ad altàre*, et le *Pater noster* nous l'enseigne évidemment.

LE SECOND CHAPITRE DU VŒU D'OBÉISSANCE

L'Obedience des Sœurs est d'obeyr à leurs Prelats et Mères, et ordonnons et commandons en vertu de saincte obedience, que les Sœurs soient touiours regies et gouvernées par les freres Mineurs de reguliere Observance. Ausquels aussi commandons en la dicte vertu d'obedience, qu'ils ayent à prendre le regime des Sœurs de cestuy Ordre, et leur pourvoir en leurs Chapitres des ydoines Freres qui soient exemplaires et de bonne conversation (1).

Quand les Sœurs feront profession, diront en la forme qui s'ensuit :

(1) Saint François dit dans le chapitre XI de sa Règle : « Et que [les frères] n'entrent point dans les monastères de Religieuses, excepté ceux qui en ont reçu permission spéciale du Siège Apostolique. »

Digitized by Google

Ie, telle sœur, voüe et promets à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu, à sainct Francois, et à tous les saincts et sainctes du Paradis, à vous nostre Mere, et à nos Prélats, estre obeyssante tout le temps de ma vie et observer chasteté, pauvreté et closture, et garder le tiers ordre de sainct François, selon la déclaration et obligation contenüe en nostre reigle par sire Pape Leon, approuvée et confirmée. Celle qui l'a reçoit luy promette la vie eternelle en observant ce que dessus est dict. Les Sœurs auront tousjours un Cardinal leur protecteur, et sera celuy qui est protecteur des Freres Mineurs. La Mère tiendra chapitre pour le moins le vendredy, et usera de la medecine du bon Samaritain. Et se gardent bien les Sœurs de se deffendre, parler et excuser en chapitre qui leur est donné pour le purgatoire : car en soy excusant elles feraient de leur purgatoire leur enfer. Pour tousiours mieux observer humilité et obédience, les Meres doivent avoir soin d'estre visitées une fois l'an pour le moins. Et ne peuvent recevoir à probation, ou à profession, sans le consentement de la plus grande partie de la Communauté, et le congé de leur Prelat general ou provincial.

LE TIERS CHAPITRE DU VŒU DE CHASTETE

Cetuy Ordre, vie et Reigle avant toutes choses doit reluire en pureté et chasteté, tant de cœur que de corps. Parquoy les Sœurs ne pourront recevoir en ceste Religion personnes suspectes de la Foy ou heretiques. Car par erreur ou heresie l'ame est faicte adultere de Dieu. Quant à la chasteté corporelle les Sœurs se doibvent bien garder de munuscules, lettres, paroles, regards, et toutes familiarités non pures, et generallement de toutes occasions, curiosités mauvaises. Dina leur soit pour exemple, pour mieux garder ce tresor inapréciable. Les Sœurs doibvent estre sobres en leur boire et manger, pour ce qu'abstinence et ieusne est la gardienne de Chasteté. Les Sœurs ieusneront tous les vendredis de leur vie, depuis la Toussaincts iusques à Noel. Et commenceront la grande quarantaine le dimanche de la Quinquagesime, et quant à l'abstinence elles ne mangeront chair que trois iours de la sepmaine, c'est à sçavoir le dimanche, mardy et jeudy.

LE QUART CHAPITRE DU VŒU DE CHASTETÉ

La pauvreté des Sœurs en ceste religion, est n'avoir rien en propre, mais tout en commun, parquoy les Sœurs à qui leurs parens ou amis

Digitized by Google

donnent aucune chose ne l'a peuvènt appliquer à leur propre volonté, ains faut que la Mere en ordonne selon qu'elle verra la necessité des Sœurs. Sur tout la Mere et les Sœurs doibvent servir et pourvoir aux malades, comme elles voudroyent estres servies et pourveües si elles estoient detenues en maladie. Tant plus sera la Sœur riche en Paradis, que plus pauvre aura esté en ce monde. Elles doibvent pour exemple de pauvreté regarder la nativité de leur doux Sauveur et Espoux, qui plus ayme la plus humble et la plus pauvre, parquoy les Sœurs porteront l'habit gris, et le manteau et scapulaire de gros drap vil et sans curiosité. Le voile sera noir, et porteront la corde pour ceincture, sans y avoir curiosité. Les Meres et Sœurs à la reception ou profession se doibvent bien garder de toutes notes ou macules de symonie et cupidité. Elles ne peuvent aussi rien exiger pour la reception de celles du nombre de fondation, ne aussi en prendre outre le nombre de fondation, sans nouvelle fondation ou donation perpetuelle, ou à la vie durant.

LE CINQUIÈME CHAPITRE DU VŒU DE CLOSTURE

Il y a closture morale, qui est garder ses yeux et tous ses sens que rien n'y entre, ne soit veu ne ouy, qui pourroit estre occasion de mal, il y a autre closture de pierres ou murailles, qui gist en deux choses, c'est à sçavoir ne pouvoir sortir des monasteres ou couvents, et aussi ne laisser personne entrer au dedans. Bien doibvent noter la Mere et les Sœurs, que sans rompre closture elles peuvent sortir, quand par obediance de leurs Prelats elles seront envoyées pour prendre un nouveau couvent de leur religion, ou bien pour en reformer un ou bien pour y presider, si aucune estoit esleüe Mere, ou bien pour necessité spirituelle d'une Sœur, ou bien pour peste, pourveu qu'elles eussent autre lieu de leur religion où elles pourroyent recourir : ou à tout le moins un lieu équivalent en seureté, closture et religiosité. Il y aussi reigle generale de yssir sans peché quand le cas ne souffre dilation, comme accident de feu, innundances d'eaües, courses en temps de guerre ; semblablement sans faire contre le vœu de closture peuvent entrer en leurs couvents medecins spirituels et corporels pour les sœurs malades, et ouvriers pour couvrir edifices et reparer. Et generalement pour faire toutes necessitez des Sœurs qui ne se pourroyent faire par elles, ou sans personnes seculieres. Les parents aussi ou amis de leur religion ayant congé du siège apostolique.

Digitized by Google

LE SIXIÈME CHAPITRE DE LA MESSE ET SAINCT SACREMENT

Les Sœurs doivent avoir singulière dévotion à la messe et Sainct Sacrement, et doivent régulièrement communier de quinze iours en quinze iours, et pour la communion se confesser en toute humilité sans celer ou déguiser leurs péchéz ; car un péché celé fait que tous ceux qui estoient confessés ne deuvent estre pardonnez. Les Sœurs se doivent estudier de tenir les autels, corporaux, et tous ornemens d'Église nets et mondes, et où il y aurait opportunité, seroit bon faire la louange continuelle durant l'octave du Sainct Sacrement. Les Sœurs, outre ce qui est dict de la quinzaine doivent communier tous les dimanches de l'Avent et du Quaresme. le iour de la Toussaincts, le iour de sainct François, le iour de saincte Elizabeth, et aussi les grandes festes de nostre Seigneur et de nostre Dame, si non que par le conseil du confesseur aucune Sœur en voulut demeurer.

L'office divin diront auec reverence, attention et joye, ainsi qu'il nous est monstré au Cantique de la Vierge Marie, une Sœur qui sçait bien communier et bien Dieu loüer, fait les sciences à Dieu plus plaisantes. Les Sœurs Clergesses diront l'Office selon l'ordinaire Romain, comme font les Frères qui ont leur gouvernement. Les Sœurs Layes diront douze *Pater noster*, et *Ave Maria* pour Matines, pour les Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, pour une chacune desdites heures cinq. Pour Vespres sept, et autant pour Complies, et quand bonnement faire se pourra, la Mère doit prier, s'il n'y a pas empeschement notable, que le ieudy la Messe du Sainct-Sacrument, le vendredy des cinq playes de Jésus et le samedy des vertus de la Vierge Marie.

LE SEPTIÈME CHAPITRE DE LA VERTU DE PAIX

Les Sœurs qui ont esleu pour espoux le Roy Jésus, Prince de paix, doivent bien vivre en paix : car en un couvent où il n'y a paix, Jésus ne sçauroit faire demeurance. Le sainct Evangile nous enseigne que nostre Sauveur principalement n'a fait que trois choses en ce monde, prescher paix et vertus, instituer le Sainct Sacrement de paix et de l'autel et la saincte Hostie, et endurer la mort en la croix pour faire paix entre le Createur et le pecheur. Donques l'Espouse doit bien soy se conformer à son espoux et vray amy, et aymer ce que tant il ayme :

Digitized by Google

les Sœurs doivent estre advocates de paix, fuyr noyses et procès : et la Mère doit griesvement punir la Sœur, qui par rapports ou parolles, serait cause en un couvent de noyses entre les Sœurs de ceste religion, comme a esté touché au premier Chapitre, charité et paix en son fondement : et ne peut la Sœur profiter ny se sauver, si premier elle n'a amour avec toutes ses Sœurs.

LE HUITIÈME CHAPITRE DE LA CROIX ET DES CINQ PLAYES DE JÉSUS

Les Sœurs à l'exemple de sainct François leur père apprendront la science de la croix, et s'estudieront plonger et laver en la fontaine du sang des sacrées playes, en puisant l'eau de vie avec la Samaritaine, et l'eau de contrition et de dilection avec la Magdelaine. Bien parfaite est la Sœur qui pour l'amour de Jesus son Sauveur souffre et endure ioyeusement aucune playe ou persecution, ou quand on se moque d'elle ou quand on la mesprise. Qui plus de playes en ce monde pour Jesus endurera, plus de couronnes d'or et de pierres precieuses en Paradis recevra, et pourtant que en playes fut la fin de Jesus votre espoux, aussi sera la fin de votre Reigle :

Car la Sœur qui veut monter en ceste croix, et endurer axec Jesus playes et tribulations, elle est au dernier et plus haut degré de perfection : Toutesfois à la fin de leur Reigle, pour ce que Jesus demande une Sœur et une espouse qui lui serve ioyeusement, sans scrupules, craintes et nubilations.

Doivent les Sœurs notter, qu'elles ne sont obligées, sur peine de péché mortel, qu'à huict choses.

Premiercment aux commandemens de Dieu.

Secondement au vœu d'obedience.

Tiercement au vœu de chasteté.

Quartement au vœu de pauvreté.

Quintement au vœu de closture.

Sextement au divin office.

Septiesmement aux ieusnes de l'Eglise.

Huictiesmement à l'habit de Religion.

Et quant à ces trois derniers, la Mère avec le confesseur, ont de l'auctorité apostolique, puissance de dispenser avec les Sœurs malades et debiles, ou pour autres raisonnables causes à leur discretion.

A nulle est permis contredire à nostre approbation, confirmation,

Digitized by Google

innovation, et déclaration et si aucun presumoit par une folle hardiesse dire au contraire sçaiche qu'il encourt la malediction de Dieu tout puisant, et de ses Apostres sainct Pierre et sainct Paul. Donné à Rome, *apud sanctum Petrum*, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil cinq cent dix sept *Pontificatus nostri, anno quinto.*

Cy finist la Reigle du Tiers-Ordre Sainct-Francois baillée aux Sœurs de Chasteau-Gontier, par le Reverend Père Frere Gabriel Maria, luy estant commissaire general.

F. UBALD D'ALENÇON.

Digitized by Google

LES TERTIAIRES REGULIERES
DE SAINT FRANÇOIS
DURANT LE XIXe SIÈCLE

Plusieurs auteurs éminents ont jeté un regard sur le dix-neuvième siècle qui vient de mourir. Tous ont catalogué leurs intéressantes investigations et leur synthèse démontre que le défunt très regretté qui nous a bercés, fut terriblement actif.

Nous adressant particulièrement à ceux qui voient tout en noir, nous nous permettrons, pour relever leur courage abattu, d'écrire ce mot Evangélique sur la pierre tombale : *Confidite, ego vici mundum.*

Oui ! Nous avons vu de nos yeux une véritable résurrection religieuse : l'Eglise catholique voguant sur la mer orageuse, au fond de laquelle gisent ses persécuteurs, nous rappelle ce mot d'un grand chrétien : « Il y a jouissance à se tenir sur un vaisseau battu par la tempête, quand on a la certitude qu'il ne sombrera pas. »

L'Eglise allait périr au commencement du siècle quand le modeste et patient Pie VII tenait le gouvernail. Au milieu du même siècle, Pie IX nous a attirés à lui, sa parole infaillible nous a rendu l'espérance, quand il a proclamé Marie Immaculée. Enfin Léon XIII nous donne avec son allègre vieillesse un renouveau qui nous force à chanter : « Les *Papes* qu'ils ont tués se portent assez bien. »

Mais laissons le reste de l'Eglise pour n'étudier que l'ordre de Saint-François ; et dans cet ordre qui pousse tant de rejetons vigoureux, examinons de près ces humbles violettes cachées aux pieds des chênes et que la bonne odeur

Digitized by Google

trahit à leur insu : je veux parler des sœurs franciscaines, ou Tertiaires régulières de saint François d'Assise.

Au commencement du XIXe siècle les Tertiaires régulières étaient très peu nombreuses ; à peine rencontrait-on quelques épaves échappées à la tourmente révolutionnaire ; au commencement du XXe siècle nous comptons, en France seulement, une cinquantaine de congrégations indépendantes dont nous avons connu presque tous les fondateurs ou fondatrices.

Moins nombreuses en France que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui atteignent le chiffre très respectable de 12,000 religieuses, elles sont pourtant plus répandues que les Petites Sœurs des pauvres, qui ne sont pas 5000.

Nos Tertiaires régulières sont 7,800 répandues dans 458 maisons, (1) en France seulement, et 40,000 dans le monde entier.

Sans attirer les regards du public comme les deux autres congrégations, elles savent, dans leur obscurité, se charger des besognes les plus dédaignées, mais qui pour cette raison fixe l'attention de Celui qui plaça l'humble François au rang des séraphins.

Près de 40,000 religieuses franciscaines dans tout le monde et près de 8,000 en France ont donc mis un siècle à germer, à grandir et à répandre partout les fruits de leur charité.

La variété de leurs œuvres est infinie : il n'est pas une infirmité physique ou morale pour laquelle les filles dévouées de Saint-François n'aient un remède.

Comme leur Séraphique Père, elles puisent leur force dans la Divine Hostie. La maison des Franciscaines de Troyes est vouée au culte Eucharistique ; elles reconnaissent l'amour qui a rendu Jésus captif jour et nuit sur nos autels ; dans ce sanctuaire cet amour est honoré, loué, exalté par une action de grâce perpétuelle.

(1) Nous empruntons ces détails au volume laborieusement fouillé du R. P. Norbert de Laissac, frère-mineur, ayant pour titre *Les religieuses franciscaines*, 1 vol. in-12, 478 pages, Poussielgue

Digitized by Google

Elles ont transporté cette dévotion jusqu'à Léopold, capitale de la Galicie, dans la Pologne autrichienne, et jusqu'à Marburg en Styrie.

Une *Œuvre des Tabernacles* est greffée sur cette œuvre, et les dames du monde travaillent avec les religieuses pour les Eglises pauvres.

Une fervente communauté fut fondée en 1894, à Paris (1) pour l'adoration réparatrice, à laquelle s'adjoint l'œuvre des catéchismes et des patronages, pour la paroisse Saint-Michel des Batignoles.

La maison généralice de Notre-Dame-sous-Terre fut fondée à Angers pendant la guerre de 1870. Les sœurs franciscaines reçurent un don princier de Mme Sophie de Jourdan, comtesse de la Grandière, et relevèrent le culte au lieu où Marie avait été honorée pendant près de cinq siècles. Ces sœurs sont avant tout adoratrices et ensuite missionnaires.

Aux Chatelets, près Saint-Brieuc, à Chantenay-sur-Loire, près Nantes, à Bussières près Aigueperse, le Très Saint-Sacrement est adoré jour et nuit.

Les filles de Saint-François perçant les nuages qui leur cachent la sainte victime se plongent dans cette fournaise d'amour. Avec leur Père elles savent passer la plus grande partie de leur temps dans un colloque intime avec Dieu.

Un homme du monde, ne pouvant s'expliquer la ferveur toute séraphique de François d'Assise, lui posa un jour cette question : « Père, dites-moi ce que vous faites pendant de si longues heures au pied du Saint-Sacrement ? — Mon fils, répond le saint, je te le demande à mon tour, que fait le pauvre à la porte du riche, le malade devant son médecin, l'homme altéré devant une source limpide ? Ce qu'ils font, je le fais devant le Dieu de l'Eucharistie : *Je prie, j'adore* et *j'aime* ! »

La vie de ces âmes privilégiées est tout entière dans ces trois mots.

(1) Rue Cardinet, 52.

Digitized by Google

Mais la vie contemplative n'est que l'exception pour nos Tertiaires régulières ; dans leur vie active, plusieurs congrégations suivent les traces de l'amant passionné de l'Eucharistie.

De peur que les pains d'autel ne manquassent ou qu'ils ne fussent mal faits, il avait coutume de porter en mission, pour les paroisses pauvres, un fer artistement gravé : on le montre encore à Grécio en Ombrie, et les hosties qui en sortent opèrent souvent des guérisons merveilleuses. Héritier de cette dévotion, le R. P. Simon de Bussières, frère-mineur, voyait des prêtres de paroisses gémir et *pleurer* en lui montrant les hosties grossières qu'ils devaient employer pour dire la Sainte Messe. Plein de respect et d'amour pour l'adorable Eucharistie, il fonda une maison dans son pays natal, à Bussières, près Aigueperse. Elle est supérieurement outillée pour l'œuvre des hosties, et elle envoie ses produits non seulement dans tous les diocèses de France, mais encore en Angleterre, en Allemagne, et dans l'Europe entière. Six millions d'hosties sortent annuellement de l'atelier et, pour ne citer qu'un exemple, le Carmel de Carthage en prend 8,000 par mois pour les distribuer aux paroisses de nos colonies Africaines.

C'est un bon exemple à imiter : il prouve que l'esprit de la Séraphique Thérèse n'a pas subi d'altération, puisque ses filles recourent à celles du Séraphique François, pour satisfaire leur dévotion.

Le respect et le dévouement au prêtre est encore un héritage de la famille franciscaine. Les religieuses de Sainte-Marie des Anges d'Angers ont eu la sainte pensée de recueillir les vétérans du sacerdoce à Southampthon en Angleterre. Celles de Marans (Charente-Inférieure) leur donnent un asile agréable où le confort ne fait pas défaut. A Riez (Basses-Alpes) villa Jordany, une maison de retraite pour les prêtres infirmes et malades est établie depuis 1895.

Sur une plus vaste échelle, les sœurs franciscaines de Notre-Dame du Dorat (Haute-Vienne) et à Montmorillon

Digitized by Google

(Vienne) reçoivent les prêtres retirés, âgés et infirmes. Ils sont vénérés à l'égal et plus encore que les Anges. Cette Congrégation fut fondée par M. l'abbé Rougier en 1858.

« Le signe caractéristique de votre institut, c'est qu'il se dévoue au service du clergé, leur disait Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, dans sa lettre d'approbation. Vous voulez être les humbles servantes des prêtres âgés, infirmes et malheureux. A l'aide des ressources que vous donne un labeur opiniâtre, vous voulez les loger, les nourrir, les vêtir, les assister dans toutes leurs nécessités, jusqu'à leur dernière heure, sans leur demander autre chose que leurs prières et leur bénédiction sacerdotale... »

Voilà bien l'esprit de celui qui se serait mis à genoux d'abord devant le prêtre s'il l'avait rencontré sur son chemin en compagnie d'un ange.

Partout on pourrait décorer les franciscaines du beau titre d'adoratrices du Saint-Sacrement et d'humbles servantes du clergé catholique, partout elles stimulent l'*Œuvre des Tabernacles* qui a pour but de subvenir aux besoins des églises pauvres, partout leur vie est un hymne perpétuel d'amour et d'actions de grâces à la divine Eucharistie.

Munies de ce viatique fortifiant, puisque c'est Jésus lui-même, les Tertiaires régulières se livrent sans compter à toutes les œuvres de charité corporelles et spirituelles, mais dans les conditions les plus décourageantes, ce qui les contraint souvent à tendre la main pour ne pas abandonner leurs œuvres.

Elles se dévouent au soin des malades de la campagne trop souvent délaissés ; nous avons vu de véritables prodiges de dévouement surtout dans l'Aveyron, terre classique des vocations religieuses et ecclésiastiques. Ce qui frappe d'admiration le clergé, c'est qu'elles observent scrupuleusement ce point de leur Règle : « *Les sœurs éviteront avec le plus grand soin de se mêler en quoi que ce soit des dernières dispositions de leurs malades.* » Aussi vivent-elles dans la plus grande pénurie.

Digitized by Google

Signalons, pour mémoire, leur concours direct et actif à la très utile institution de la *Caisse de famille* au Monastère, près de Rodez. Institution qui, entre les mains d'un prêtre de paroisse, produit le résultat si pratique de le rendre maître absolu de la situation à tous points de vue.

Nous n'avons rien à dire de très spécial sur le zèle de nos sœurs franciscaines dans les hôpitaux ; partout et le jour et la nuit, nos religieuses franciscaines font l'admiration du monde, des anges et de Dieu. Les filles de Saint-François, le saint Vincent de Paul du XIIIe siècle, sont partout sur la brèche, comme toutes les sœurs hospitalières de France.

Mais il faut jeter un coup d'œil sur une œuvre peu vulgaire et suivre la modeste servante de l'ouvrier mineur, socialiste et gréviste à Blanzy et à Montceau-les-Mines. Avouons, en passant, qu'avec un fondateur comme l'abbé Béraud, on doit aller loin dans la carrière du dévouement. Ce saint prêtre en valait dix : bourreau de travail, se tuant à la peine, à la fois cultivateur, maçon, charpentier, il exerça la médecine avec succès et fut professeur de musique. Sauveteur incorrigible, il savait braver le feu et les inondations. Doué d'une force surhumaine, il portait un homme comme une mère son nourrisson. L'abbé Béraud pauvre, mal vêtu, mal nourri, ne conservait rien pour lui, avait toujours quelque chose à donner ; il mérita cent fois le prix Montyon avant de le recevoir ; tout le monde en parle comme d'un être descendu du ciel.

Bon à l'excès, d'une humilité incomparable, il demandait pardon à genoux après un emportement involontaire ; on a dit qu'il était le modèle des socialistes. Il le fut à la manière de saint François qui commença par tout donner et finit par se donner lui-même.

Si les religieuses qu'il a fondées, lorsqu'elles vont panser les plaies des grévistes, reçoivent des reproches en route, elles peuvent répondre avec vérité : « Notre fondateur allait bien voir tout le monde, comme Notre-Seigneur, pour les convertir tous. »

Digitized by Google

M. Léon Say nous a laissé son magnifique discours, a la fin duquel il décerna le prix Montyon en 1890 à M. l'abbé Béraud ; Dieu nous l'espérons lui a donné une récompense meilleure, et doit jouir au ciel de la vue de cette fervente communauté qu'il a fondée et dont le dévouement cherche à se modeler sur le sien.

La fondation d'orphelinats de garçons offre des difficultés insurmontables pour des religieuses et cependant comment ne pas ouvrir un asile de charité à ces petits êtres sans pain comme on en trouve journellement sur le pavé des villes? Laissons la parole à un de ces enfants voués à la corruption aussi bien qu'aux mauvais traitements :

« Etant encore bien petit, je fus volé à mes parents par des saltimbanques. Dieu sait ce que j'eus à souffrir de la part du directeur d'un cirque ; c'est à grands coups de bâtons que cet homme brutal assouplissait mon caractère et mes reins. Fatigué de ce traitement inhumain, je m'esquivai un jour en portant des balayures dans la rue. Courant à toutes jambes, je m'arrêtai essoufflé ; je racontai mon histoire à une dame qui me plaça à l'orphelinat. » Ce jeune homme baptisé sous condition fut instruit et il devint un très bon chrétien.

Un autre nous racontait que, placé à Paris chez un boulanger qui le faisait travailler le dimanche, il préféra entrer à l'orphelinat et gagner très peu, pour sauver son âme.

L'intention des fondateurs de la maison de Grèzes près de Laissac (Aveyron) serait, en recueillant les orphelins de Paris et des grandes villes, de repeupler les campagnes et surtout les pays de montagnes. Nous souhaitons que Dieu leur laisse de longues années pour réaliser ce plan au-dessus de tout éloge.

Nous ne pouvons manquer de signaler une œuvre importante dont les lecteurs des *Etudes* ignorent peut-être l'existence. Le docteur Calot, chirurgien en chef du vaste hôpital des sœurs franciscaines de Calais à Berck, a présenté à l'Académie de Médecine de Paris une méthode pour redresser les *enfants bossus*. Le succès est toujours merveilleux.

Digitized by Google

Saint François, dont les fils ont abaissé tant de montagnes et comblé tant de vallées dans l'ordre moral, ne prévoyait sans doute pas, de son temps, que ses filles seraient invitées à redresser des difformités si disgracieuses.

Les enfants scrofuleux, auxquels le séjour sur les bords de la mer est tant recommandé, ont été placés dans le même hôpital sous la direction des mêmes religieuses durant trente ans, mais il a été laïcisé en novembre 1892. Nos franciscaines ne se sont pas découragées ; elles ont fondé immédiatement une œuvre libre, sous le nom d'hôpital Cazin-Perrochaud, qui reçoit jusqu'à 350 enfants.

Il convenait que les filles de Saint-François ouvrissent un asile aux malades les plus abandonnés, incurables, paralytiques, idiots, épileptiques et à ces infirmités qu'on rebute d'ordinaire dans les hôpitaux, tant elles sont répugnantes.

Le fondateur, le *bon Père Robert*, leur a préparé un asile vaste et commode en un lieu où, il y a trente ans à peine, il y avait une pauvre petite ferme auvergnate. Que de ressources il a fallu, pour donner ce confortable à tant de misères. Si l'argent a souvent manqué, ce qui n'a pas manqué ce sont les infirmes de toutes sortes.

Quand un malade est congédié d'un hôpital, on lui indique charitablement le chemin de La Devèze, par Pierrefort (Cantal), et dans ce dernier refuge il trouve un accueil dont les saints ont seuls le secret.

Le nom de La Devèze fait penser à ces deux religieuses qui, pendant plus d'un an, assistèrent l'illustre Louis Veuillot durant sa maladie et à l'heure de sa mort. Ce sont elles qui transcrivirent sa « correspondance » pour la donner à l'impression. Elles ne savaient comment exprimer leur admiration pour ce grand écrivain et ce grand chrétien. « Si je n'avais eu la foi, disait l'une d'elles, je l'aurais obtenue rien qu'en voyant et entendant Louis Veuillot. »

L'amour intarissable de saint François pour son prochain l'a porté vers les lépreux avec une ardeur irrésistible : il voyait en eux la grande victime du Calvaire mourant

Digitized by Google

pour expier les péchés du monde. Toutes les léproseries dont on voit encore des traces aux abords de nos villes ont été bâties sous une inspiration franciscaine. Depuis le XIIIe siècle ce noble exemple a été contagieux.

Dans ces derniers temps, le Père Damien de Venster, membre de la congrégation franciscaine de Picpus, s'est fait lépreux, dans l'île Molokaï, avec les lépreux pour les gagner tous à Jésus-Christ. Et tandis que nos libres-penseurs dénigrent la vie religieuse et la persécutent, les protestants élèvent une statue à ce héros de la religion catholique.

On pourrait citer des missionnaires et des religieuses sans nombre qui s'embarquent chaque jour pour se dévouer à ce ministère, un des plus répugnants et des plus dangereux.

A Méliapour, les franciscaines de Saint-Brieuc voient arriver à leur dispensaire plus de 50,000 malades par an. Tous sont soignés pour l'amour de Dieu, sans distinction de castes; les lépreux, dont les plaies sont plus hideuses, sont reçus de préférence.

Aux îles Sandwich il y a deux hôpitaux contenant 900 lépreux et desservis par des sœurs franciscaines dont la maison-mère est à Syracuse, aux Etats-Unis. Ces religieuses arrivèrent le 8 novembre 1883 a port d'Honolulu, demandées par Mgr Hermana et la reine Kapiolani. Elles se sont dévouées à cette œuvre avec un courage héroïque. En 1885, le roi des Iles Sandwich, Kalakaua, décora la Révérende Mère Marie-Anne en signe de gratitude pour les services rendus par ses sœurs aux lépreux de son royaume, au nombre d'environ 1,600.

Si nous ne craignions de fatiguer le lecteur, nous ajouterions que le T. R. P. Louis de Saint-Etienne, ex-provincial de Paris, demanda d'aller soigner les lépreux des îles Seychelles; Dieu accepta son sacrifice. Le Père mourut avant d'arriver à ce poste tant désiré.

Au commencement de l'année 1901, le R. P. Marie-Bernard de Cahors est parti pour Harrar (Afrique centrale), afin de fonder un hôpital de lépreux dans cette ville avec le concours pes Franciscaines de Calais.

Digitized by Google

Si nous devions parcourir le monde entier et rechercher les religieuses franciscaines établies sous les différentes latitudes, nous en trouverions plus de 35,000. Ce serait donc la congrégation la plus florissante de l'Eglise catholique.

L'Espagne a 366 couvents de religieuses de Saint-François, habités par 7000 membres. Le plus grand nombre appartient aux Clarisses, mais les Tertiaires surabondent dans ce pays tout imprégné de l'esprit franciscain.

En Italie, elles sont aussi très nombreuses : c'est le pays des origines franciscaines ; le peuple conserve sa foi et sa confiance aux Saints dont le souvenir l'embaume encore ; sainte Marguerite de Cortone, la Madeleine de l'ordre séraphique, attire auprès d'elle les pauvres pécheresses et les filles exposées. Beaucoup, touchées par la grâce, à son exemple, se vouent à la pénitence.

Dans le seul Tyrol Autrichien, il y a près de 2000 tertiaires franciscaines, mais elles sont aussi très répandues dans tout l'empire.

En Allemagne, elles étaient très florissantes avant le Kulturkampf. Dans la guerre de la Prusse contre l'Autriche en 1866, 182 religieuses franciscaines furent décorées par le roi protestant Guillaume, pour avoir secouru les blessés sur le champ de bataille. Chassées par les lois d'expulsion, elles se répandirent dans les états hérétiques de l'Europe, puis aux Etats-Unis, où saint François leur obtint une prospérité merveilleuse.

Des religieuses Anglicanes, converties au Catholicisme ont planté en Angleterre le drapeau de la pauvreté séraphique en 1872. Le cardinal Manning prononça à cette occasion un magnifique discours où il retraça les grands travaux de l'ordre de Saint-François en Angleterre et où il fit un tableau saisissant de la triste condition des nègres de l'Amérique à l'évangélisation desquels les sœurs désiraient travailler.

Les franciscaines de Taunton fondées en 1621 offrirent à la

Digitized by Google

reine Victoria, à l'occasion de ses noces d'or, 8.000 habits, pour être distribués par Sa Majesté aux pauvres de son royaume.

Il faudrait un énorme volume pour décrire les actes de dévouement des 400 sœurs franciscaines qui ont couvert l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande de leurs nombreux bienfaits.

C'est aux Etats-Unis que l'arbre séraphique semble avoir poussé ses plus forts rejetons. Près de 4000 Tertiaires régulières y sont établies dans 40 diocèses, et 331 paroisses ; elles instruisent 44.200 enfants, soignent 10.450 malades dans 54 hôpitaux et y recueillent 2000 orphelins.

Cette statistique, datant de 20 ans, est bien inférieure à la réalité.

Les sœurs de Gémona, en Italie, qui ont été fondées par une dame française, ont, à elles seules, 14 maisons aux Etats-Unis, renfermant plus de 200 Tertiaires régulières et 4000 élèves : elles font le catéchisme public dans un grand nombre de paroisses, préparent à l'abjuration un grand nombre d'âmes et surtout accompagnent jusqu'à la mort les femmes condamnées au dernier supplice.

De la Belgique, de la Hollande où elles sont légion les Tertiaires de Saint-François ont couvert de leur charité les Antilles, le Brésil, la République Argentine, etc.

On nous cite un pensionnat de jeunes filles à Constantinople, où les classes se font en Français, sans qu'il y ait une seule religieuse française : les professeurs sont italiennes, allemandes et anglaises, toutes tertiaires régulières de Saint-François, attachées à la maison-mère de Gémona.

Que de jeunes nègres et négresses ont été rachetés par nos missionnaires franciscaines sur tout le littoral de l'Afrique, et ont reçu d'elles le bienfait d'une éducation chrétienne. Nous les avons rencontrés jusqu'à Paris dans l'antichambre des administrations de chemin de fer où l'on étudie le moyen de pénétrer dans le continent noir. Là, ces jeunes gens sortis d'orphelinats franciscains, parlant correc-

Digitized by Google

tement la langue française, rendront les services les plus signalés à la cause catholique.

Nous laissons, pour abréger, les Indes et l'Extrême-Orient où des Vierges chinoises, tertiaires régulières, nous édifieraient par leurs œuvres fécondes, dans les nombreux vicariats apostoliques confiés aux fils de saint François.

En résumé, près de 40,000 sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier sont répandues dans le monde entier. La France en possède la cinquième partie ; c'est, incontestablement, la congrégation, faisant des vœux, la plus nombreuse dans l'univers catholique. Or personne n'en parle; aucun livre, à l'exception des notices du R. P. Norbert ne nous en révèle l'existence; nous avions donc bien raison, au début de cet article, de les comparer à la violette cachée au pied des grands chênes.

Cachez-vous bien, modestes fleurs; entreprenez les œuvres les plus pénibles, les plus humbles, celles dont les autres ne veulent pas. Souffrez du manque de ressources jusqu'au dernier jour du monde, gardez bien l'esprit de notre séraphique Père, qui ne voulait rien pour lui, mais tout pour les autres. Ainsi vous réformez sérieusement le monde, et vous sauvez beaucoup d'âmes.

Fr. LADISLAS, de Paris,
O. M. C.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

C'était une étude très sérieuse et très approfondie du Tiers-Ordre que portait dans la chaire, lors de la réunion régionale de Marseille, M. le Chanoine Pastoret, et que reproduit maintenant le *Petit Messager de Saint François*.

« Le Pape n'a pas obéi, en se prononçant si catégoriquement, avec tant de solennité, en de si nombreuses reprises, à l'attrait personnel de sa piété privée, à une manière de voir propre et comme d'ordre purement intime. Il a parlé et agi comme chef de l'Eglise, comme Vicaire de Jésus-Christ, comme guide autorisé des fidèles. Par ailleurs, il n'a pas agi sans donner ses raisons. » Ces raisons sont examinées et fouillées. Elles font ressortir l'excellence du Tiers-Ordre et le bien-fondé des espérances du Souverain Pontife.

***

Les revues espagnoles *Eco franciscano* et *Revista franciscana* s'occupent de la situation légale des religieux en Espagne, question actuelle au delà comme en deçà des Pyrénées. Elles s'appuient, comme nous, non seulement sur le droit commun, mais encore sur le Concordat. Il y a de plus, en Espagne, l'article 17 de la constitution de 1869, qui dit : « On ne pourra non plus priver aucun Espagnol du droit de s'associer pour les fins de la vie humaine, qui ne sont pas contraires à la morale publique. » De plus une loi des associations de 1887 protège absolument les Instituts religieux. Mais, qu'importent les lois devant les volontés du Grand-Orient, qui veut gouverner à Madrid, comme à Paris ?

***

L'*Étendard de Saint François* publie une étude canonique sur l'Absolution générale des Tertiaires, qu'il distingue de celle réservée aux religieux, s'appliquant à établir la juridiction requise pour donner validement cette absolution générale. Les religieux qui ont la juridiction

Digitized by Google

ordinaire et les prêtres à qui ils ont délégué les pouvoirs, ne peuvent la donner en privé, et en dehors du confessionnal, qu'aux tertiaires de leur obédience. Il en serait autrement si l'absolution était donnée en public.

*
* *

Le T. R. P. Pierre-Baptiste, dans la *Revue Franciscaine*, termine sa belle étude sur Jésus-Christ, par une série de considérations sur l'Eucharistie, centre de l'Eglise et du monde, d'où coule le fleuve de paix qui apporte le bonheur à l'esprit, en entretenant la foi; au cœur, en développant l'amour de Dieu, au corps lui-même, puisqu'elle est une source de dévouement pour le soulagement des misères humaines. Enfin elle est le commencement du paradis pour ceux qui font de la communion le centre de leur vie.

*
* *

Après la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rien ne tient à cœur aux Frères Mineurs que la gloire de sa divine Mère. *L'Eco di San Francesco*, avec sa grande compétence historique et théologique, établit la tradition franciscaine relative à la croyance à l'Asomption corporelle de Marie. Saint Antoine, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne, pour ne citer que nos plus grands docteurs, sont appelés en témoignage et nous ouvrent les richesses de leurs expositions et de leurs textes. Il y a d'ailleurs une connexion étroite entre le privilège de l'Assomption et celui de l'Immaculée-Conception, si ardemment défendu par l'École franciscaine, car une des raisons de cette élévation au ciel en corps et en âme, c'est, selon la thèse de saint Bernardin, la préservation de toute tache : *propter incorruptibilitatem*.

*
* *

La thèse est si bien franciscaine que le fameux livre latin : *De la définibilité dogmatique de l'Assomption corporelle de Marie*, n'est au dire de l'*Oriente serafico*, que la traduction du livre d'un Frère Mineur. traduction libre, mais réelle. L'auteur véritable, le P Rémi Buselli citant un texte avait omis par inadvertance d'en indiquer la source. Rencontrant son traducteur au Concile du Vatican, à Rome, après avoir en vain essayé de le convaincre de plagiat, il finit par lui montrer ce texte, donné aussi dans la traduction, sans référence aucune, et lui

Digitized by Google

demanda de qui il était et d'où il l'avait tiré. Ne pouvant répondre, le prétendu traducteur avoua tout, mais pria le P. Buselli, par amour pour Marie, dont il n'avait que la gloire en vue, de ne point dénoncer son plagiat. L'honneur de l'Ordre pousse aujourd'hui très justement un confrère du P. Buselli à revendiquer ses droits.

*
* *

Après le droit canon et la théologie, voici l'histoire. D'abord, dans les *Annales Franciscaines*, un abrégé de la vie du Vénérable Alain de Solminiac, évêque de Cahors, et de ses rapports avec le P. Joseph du Tremblay, avec les religieuses du Calvaire, dont il fut le visiteur, et avec les Capucins de Cahors et de Gourdon, qu'il combla de ses faveurs.

*
* *

Reconstituer l'histoire des anciens Récollets au Canada n'est pas médiocre tâche. La *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*, ne pouvant ni traduire ni résumer les livres du Père Leclerc et du frère Sagard, puise néanmoins dans un savant ouvrage de M. l'abbé Casgrain le récit glorieux de cet apostolat des missionnaires franciscains aux premiers temps de la colonie.

*
* *

Dans les *Analecta Ordinis Minorum Capucinorum*, le P. Irénée commence l'étude d'un point d'histoire bien intéressant pour nous, Français, et bien actuel au moment où sont menacés nos libertés et nos droits si péniblement reconquis. Il s'agit du rétablissement en France des Frères Mineurs Capucins, après le Concordat de 1901. Que d'obstacles à surmonter ! Que de préjugés à vaincre ! Et quelle faiblesse dans les éléments primitifs de cette reconstitution ! Cette histoire vivement désirée, était encore à faire. Les documents que l'auteur a entre les mains sont des plus complets, et nous permettent d'espérer une œuvre captivante à bien des points de vue.

*
* *

La *Voix de Saint Antoine* répond, à son tour, au nom de la vraie théologie, aux objections faites par l'intellectualisme libéral à la dévo-

Digitized by Google

tion à saint Antoine et à l'œuvre du Pain des Pauvres. Il n'y a pas dans celle-ci de *marché avec Dieu*, dans le sens vulgaire du mot, et la promesse d'argent n'est qu'une promesse de faire une œuvre de charité. Il est permis d'un côté de demander les choses temporelles, même des choses minimes, car la Providence éclate dans les petites choses aussi bien que dans les grandes.

*
* *

« De la critique, il ne faut pas médire, disent les *Annales de l'Arrière-boutique*, ne serait-ce que pour avoir le droit de relever les abus de ceux qui parlent en son nom. Elles exercent ce droit à l'égard de M. Lépitre, dont les sévérités et les abus de critique sont encore aggravés par l'abbé Hemmer.

*
* *

Distinguant à leur tour entre la critique et les critiques, (les *Echo des Grottes de Brive*), M. Lépitre combat au moins sur un point, et établit la vérité historique du séjour de saint Antoine dans les fameuses Grottes, citant des textes de Bonaventure de Saint-Amable (1684), de Wadding (1657), mais surtout du *Liber miraculorum*, qui donne la description du lieu ; d'où l'on conclut que le *Liber* dit vrai sur ce point, car l'auteur du texte parle *de visu*, et sur des faits purement et exclusivement naturels, des faits où le merveilleux n'a rien à voir et où le processus légendaire, qui en hagiographie défigure tant de choses, ne joue aucun rôle. »

Souhaitons maintenant que le critique tant célébré qui avait soulevé le doute soit satisfait de cette réponse et se range à notre avis.

Fr. Ernest-Marie de Beaulieu,
O. M. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

I. A LA SOURCE DU BONHEUR, par H. Sienkiewicz, traduit du polonais par Mlle Ordéga ; Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette ; prix : 1 fr. 50.

II. NOUVELLES VARIÉES, par H. Sienkiewicz, traduit du polonais par Mlle Ordéga ; Paris, même librairie et même prix.

MON CHER DIRECTEUR,

Les deux nouvelles plaquettes, à 1 fr. 50 l'une, que vient d'éditer Lethielleux, je les ai lues, hélas ! puisque vous me les avez envoyées pour cela. J'ai dit, hélas ! n'est-ce pas plutôt holà ! qu'il faudrait crier ?

Certainement, si nous avions fait, vous ou moi, *La Source du bonheur* et tout le reste, personne n'en parlerait et on aurait bien raison — personne surtout ne le traduirait et nous nous en féliciterions.

Est-il en effet bien utile que tout le monde sache la pauvreté de nos inventions, le vide de nos idées, etc ?

Mais c'est l'auteur de *Quo Vadis* qui a écrit ces nouvelles : — Dès lors quelqu'un devait les traduire et nous les servir. C'est fait. Il convient de féliciter Mlle Ordéga qui s'est adonnée à ce travail. Son nom permet de croire qu'elle est espagnole, ce qui permet aussi d'espérer qu'elle n'a pas entièrement compris son auteur. C'est de quoi principalement nous la félicitons, autrement il faudrait la plaindre — surtout à cause de la dizaine de pages qui sont à la fin du petit volume *La Source du bonheur*.

Ces pages sont un nouvel Évangile, ni plus ni moins, et l'auteur de *Quo Vadis* est un fabricant de religions tout comme Béranger, ou bien la Revellière-Lépeau, ou encore Robespierre. Ce n'est pas à vous qu'il

Digitized by Google

est nécessaire de rappeler le Dieu des bonnes gens, la théophilantropie, l'Être suprême et le culte de la nature.

Oui Henrik Sienkiewicz prend place dans le musée d'antiques — à Lyon, on dirait simplement aux antiquailles.

Voici la chose :

Saint Pierre et saint Paul, emmi les rayons de la lune, la pureté de l'air et le chant des rossignols, assis au sommet de l'Olympe, sur des pierres solides, jugent les dieux : saint Pierre a bientôt fait d'exterminer Jupiter, Neptune, Bacchus et c^ie^; quant à Minerve qui déclare que la sagesse n'est et ne sera jamais qu'une chimère et qu'elle n'existe pas quoiqu'elle parle, elle dit ce qu'elle veut, sans opposition de la part des apôtres : apparemment ils sont d'accord avec la déesse sur la valeur de la philosophie et le prix de la sagesse.

Mais voici Apollon et les neuf sœurs : le Grec beau parleur explique que sans lui aucune âme ne serait capable de s'élever à Dieu et que les apôtres seraient obligés de le ressusciter s'ils le faisaient mourir ; travail inutile. Saint Pierre ne sait qu'en penser et regarde les étoiles ; saint Paul trouve que le Grec a raison : Gardons la poésie ! Voici Vénus ; la pauvrette, elle tremble mais elle sait bien qu'elle aura raison : « Conservez-moi, j'ai péché, — elle néglige de dire qu'elle s'en repent — ; mais je suis la joie des hommes ! Saint Pierre, plus embarrassé que jamais, joue avec les cheveux d'or de la *joie des hommes*. Saint Paul ramasse une fleur, un lys des champs, et la touche au visage : « Sois chaste désormais, et vis puisque tu es la joie des hommes ! » Il est fort, saint Paul : Ne sois plus Vénus et cependant sois Vénus à jamais, puisque tu es la joie des hommes ! Ce que peuvent les poètes pourtant et comme la contradiction les gêne peu ! Et tout fut pour le mieux puisque la Poésie et l'amour demeuraient. En effet qu'aurait pu faire Jésus-Christ sans la poésie et l'amour ? Sa grâce n'aurait pu élever aucune âme ni son inspiration susciter un poète, et sa charité ne donne pas les joies — le ciel même ne saurait les procurer — que Vénus prodigue au cœur de l'homme ou à ses sens.

C'est l'âme de *Quo Vadis* et le cœur de l'auteur ! Il aurait bien fait de nous cacher l'un et l'autre ou plutôt il sait bien ce qu'il fait : ses lecteurs étaient inconsciemment de cette religion-là ; il était temps de leur relever leur véritable état d'esprit et la sainteté de leurs dispositions.

Nous voilà revenus au *Dieu des bonnes gens* !

Cependant, il faut avouer qu'avec moins de pompe, Béranger était plus complet. Il laissait vivre Bacchus aussi bien que Vénus ; à la

Digitized by Google

vérité, ses vers pesaient un peu sur Apollon qui, se faisant vieux, devenait poussif. Mais Béranger lui-même était moins complet que ce refrain de caserne :

Vive le vin, l'amour et le tabac !

Était-ce bien la peine de venir du bord de la Vistule pour se montrer, malgré tant de bonne volonté, inférieur en inventions aux briscards et à Béranger lui-même !

Mais voilà : c'est dit moins grossièrement et on saupoudre cette ordure élégante d'un *Sub tuum* que les muses chantent en français, apparemment parce qu'elles ont oublié le grec. Saint Paul d'ailleurs n'a pas à se plaindre : on ne le contredit pas. Il a beau dire qu'aucune alliance n'est possible entre le Christ et Bélial et pleurer sur les ennemis de la croix et ceux qui de nouveau crucifient Jésus-Christ dans leur cœur. Il n'y a qu'à supprimer Jésus-Christ et sa croix. Reste Bélial. Les apôtres suffisent, Marie remplace Neptune, et les muses, à sa place, commencent la série des Vierges blanches.

C'est parfait !

Cependant pourquoi supprimer Bacchus ? n'est-il pas aussi la joie des hommes, ne procure-t-il pas à ses disciples des infirmités aussi funestes à la race et à l'âme que la lèpre de Vénus ? n'a-t-il pas ses poètes et ses dévots aussi bien que Vénus ? Outre la joie des hommes, n'est-il pas encore leur consolation, quand Vénus les a trahis ?

Peut-être notre Polonais n'aime-t-il pas le vin, mais ce n'est pas une raison pour méconnaître Bacchus et la joie qu'il procure aux hommes — ou peut-être les dévots de Bacchus n'ont pas été assez niais pour être aussi dévots de *Quo Vadis*. Éclaircisse qui pourra ce mystère. Apollon et Vénus suffisent à Henrik Sienkiewicz, et à ses disciples pourvu qu'ils aient dressé leur tréteaux avec la permission des autorités —je veux dire de saint Pierre et la bénédiction de saint Paul.

Et voilà !

Vous comprendrez après cela que tant de nos contemporains aient du vague dans l'âme et surtout dans l'intelligence, que leur foi se teinte de scepticisme. Sans doute Jésus-Christ a dit ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire, sans doute nos pères ont bien fait de suivre son enseignement. Mais, depuis, les temps ont marché : nous avons maintenant les chemins de fer, la science allemande, la morale juive. Dieu est-il resté le même ? et l'âme humaine continue-t-elle d'être immortelle et

Digitized by Google

courbée sous le poids du péché originel ? Qu'en savons-nous ?... Henrik Sienkiewicz a bien fait, en tout cas, d'abolir l'ancien renoncement — un peu démodé — et la croix — assez vieille. La libre poésie et l'amour libre sont plus gais, plus jeunes, plus commodes. Il y a bien la mort et ce qui suit la mort ; mais ce ne sont point les choses redoutables à qui sert Apollon et Vénus : la preuve, c'est le suicide de Pétrone.

Donc, les bons apôtres Pierre et Paul, retour de Pologne, corrigent suffisamment l'Évangile et Jésus-Christ. Que Marie remplace Neptune et s'occupe des navigateurs ! Nous, avec Apollon, nous ferons des vers harmonieux, nous chanterons la joie des hommes, dussent les pharisiens gémir et crier que nos vers sont impies et nos cœurs licencieux.

Ce sont proprement les théories de Pétrone que l'auteur de *Quo Vadis* prend à son compte et propose à la foi de ses admirateurs, j'allais dire de ses fidèles.

Félicitons de nouveau Mlle Ordéga de n'avoir pas compris ce qu'elle a traduit.

Fr. Exupère, de Prato de Mollo.
O. M. C.

*
* *

Saint Antoine de Padoue, par M. le Chanoine Lepitre. — Paris, Lecoffre, collection des Saints.

Il y a quelques semaines, voyant sur la table d'un de nos premiers critiques actuels en fait d'histoire franciscaine, qui me veut bien honorer de son amitié, le volume de M. l'abbé Albert Lepitre « *Saint Antoine de Padoue,* je lui demandais : « Que pensez-vous de ce livre » ? « C'est, me répondit-il, un volume qui s'est égaré dans la collection *Les Saints,* que publie la maison Lecoffre ; jusqu'à présent les volumes de cette collection étaient d'une lecture agréable »... — « Tandis que celui-ci est fort ennuyeux à lire, ajoutai-je sans le laisser achever sa phrase. Il reprit : « M. Lepitre a cependant fait un bon travail ; il n'a pas écrit la vie de saint Antoine mais son livre rendra service à celui qui voudra écrire cette vie. »

Ce jugement répondait parfaitement à celui que j'avais formé en lisant, voilà plusieurs mois, l'ouvrage du savant professeur de l'Université Catholique de Lyon. Cette lecture m'avait intéressé et ennuyé tout à la fois. Intéressé, parce que j'aime les discussions historiques et que ce livre en est plein ; parce que ayant consacré un certain temps

Digitized by Google

à l'étude des sources de l'histoire de saint Antoine je me trouvais en parfait accord sur plus d'un point avec l'auteur. Ennuyé cependant parce que cette vie me semble mal conduite, à chaque page la discussion vient entraver la marche du récit ; à chaque fait M. Lepitre s'arrête à le discuter, il nous dit pourquoi il l'admet ou le rejette. Tout cela devait être fait dans la Préface ou dans une étude préliminaire des sources sans revenir à chaque instant poser la question d'authenticité du fait rapporté. Quittons ces considérations générales, qui ont dû être celles de tous les lecteurs de cette nouvelle Vie de saint Antoine et passons à quelques considérations particulières.

Avant tout, M. Lepitre me semble avoir abusé de l'argument négatif ; en dehors de ce qu'il a trouvé dans la Légende primitive de saint Antoine et dans celle récemment découverte de Jean Rigaud, rien ne se présente à ses yeux de suffisamment appuyé pour être admis. J'avoue que ce sont là des sources de premier choix, mais il est bien certain que ces biographes ne nous ont pas tout raconté, et rejeter un fait *a priori* parce qu'on n'en trouve pas de trace dans les primitifs me semble un travail trop facile pour un historien consciencieux. Son rôle, en effet, n'est pas de détruire mais bien d'édifier ; il doit chercher dans les récits qui n'ont pas pour garant un auteur contemporain à discerner la partie historique de la partie légendaire ; toute légende a un fondement et le véritable historien le doit rechercher, ne se contentant pas de repousser un fait sous prétexte que les primitifs n'en parlent pas. Voilà deux ans, par exemple, M. Lepitre aurait rejeté en bloc bon nombre de faits qui n'avaient pour source que le *Liber Miraculorum* et qu'il admet aujourd'hui sur la foi de Jean Rigaud dont la légende a été récemment retrouvée et publiée. Et voilà que l'on nous annonce qu'un chanoine de Saragosse, Don Juan de Udabe, vient de découvrir dans la bibliothèque de cette ville la Chronique de Fray Valetto, qui aurait été gardien du Saint pendant son séjour au couvent de Saint-Antoine d'Olivarès. Le chanoine de Saragosse aurait aussi établi d'une façon victorieuse la généalogie de notre Saint. (1)

Pour ma part je crois avoir trouvé la confirmation d'un récit du *Liber*

(1) L'impartialité me fait un devoir de raconter ici ce qui m'arriva au sujet de cet ouvrage de D. Juan de Udabe. Ayant vu ce livre annoncé comme publié à Saragosse, à la librairie Ramivez, je fis prier un libraire de Barcelone de me le procurer. Il fit les démarches nécessaires et, m'écrit mon correspondant, l'éditeur en question a répondu ne pas connaître ce livre. — Serait-ce une nouvelle mystification ?

Digitized by Google

Miraculorum, nous rapportant que le Saint prêchant un jour à Rome devant une foule considérable, chacun de ses auditeurs l'aurait entendu dans sa langue maternelle, comme cela était arrivé au jour de la Pentecôte. (1)

Ce serait donc, selon moi, une imprudence que de vouloir trancher toutes les difficultés avec les seuls textes que nous avons. La critique historique commence à peine ses travaux sur saint Antoine ; sans doute elle devra éclaircir un peu la forêt de légendes qui entoure sa vie, néanmoins je suis convaincu qu'elle apportera une reconnaissance légale, si je puis ainsi dire, à des faits que l'on veut aujourd'hui rejeter comme purement légendaires.

Ce n'est point parce qu'il se trouve d'accord avec le Docteur Lemmp, dans son étude sur Fr. Elie, que je suis de l'avis de notre auteur sur les relations de saint Antoine avec l'ancien vicaire général de François. Une simple confrontation de date suffit à l'établir et une telle confusion n'a pu naître qu'à une époque où l'on ignorait les plus élémentaires notions d'histoire franciscaine, je veux dire la succession des premiers généraux de l'Ordre. Fr. Elie était devenu la bête noire des spirituels, et comme pour beaucoup d'entre eux l'imposture était une arme commode, ils parvinrent à égarer si bien l'opinion que les historiens subissent encore leur influence, même après des siècles.

Je m'associe encore pleinement aux remarques de M. Lepitre, sur l'enseignement de saint Antoine, enseignement réservé simplement à ses frères en religion, tant en Italie qu'en France, et non dans la chaire d'une Université. A ce sujet qu'il me soit permis de dire un mot de la question que l'auteur ne fait que mentionner dans une note (p. 72) : les sentiments de saint François au sujet de la science. Il me semble que saint François s'est assez clairement prononcé lui-même, pour que nous n'ayons pas à chercher la vraie nature de ses sentiments dans

(1) Je trouve cette confirmation dans un sermon inédit du Cardinal Odon de Châteauroux, mort en 1273 que j'espère bientôt publier avec d'autres textes du même auteur sur notre Saint. Voici le passage en question : « Talis non fuit beatus Antonius, sed quae Deus dabat ei haec proponebat secundum quod Deus promiserat : *ponam filios tuos edoctos a Domino*, et sicut legitur de Apostolis ; quod omnes qui audiebant illos stupebant et admirabantur dicentes : *Nonne omnes hii quos audivimus qui loquuntur Galilei sunt, et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus ?* » Sans doute ce texte seul ne suffirait pas, mais comme *confirmatur* du *Liber Miraculorum* il me semble avoir une valeur indiscutable.

Digitized by Google

des anecdotes ou des récits plus ou moins embellis selon les besoins de la cause. De ce que le Séraphique Patriarche a écrit dans la Règle : « Et que ceux qui ne savent pas les lettres ne se soucient pas de les apprendre, mais qu'ils considèrent que par dessus toute chose ils doivent désirer de posséder l'esprit du Seigneur et sa sainte opération », on ne peut conclure légitimement qu'il était ennemi de la science. Le pauvre du bon Dieu ne la désirait ni pour lui ni pour ses frères, mais il respectait et voulait que l'on respectât ceux qui la possédaient ; il le rappelle fort clairement dans son testament : » Et nous devons honorer et vénérer tous les théologiens et ceux qui nous dispensent les très saintes paroles divines comme ceux qui nous communiquent l'esprit et la vie ». Lui-même en donnait l'exemple ainsi que le rapporte Thomas de Celano, dans sa première légende, en racontant comment à son retour d'Espagne le Saint reçut à l'Ordre plusieurs hommes savants et nobles, et il profite de cette occasion pour parler de la discrétion de François qui lui faisait rendre à chacun ce qui lui était dû et lui faisait considérer chez tous la dignité dont il pouvait être revêtu.

On m'objectera peut-être la malédiction de saint François contre Fr. Pierre Stacia qui avait ouvert une école à Bologne, comme le raconte Wadding sur la foi de je ne sais quel auteur, car Ange Clareno, qu'il cite en marge, s'il parle de la malédiction à cause des constructions somptueuses élevées par Fr. Pierre, ne dit pas un mot des cours établis par lui dans ce couvent. Cette malédiction me semble bien du même genre que celle contre Fr. Elie rapportée par Hubertin de Casale.

Je voudrais pouvoir en toute confiance renvoyer le lecteur à la lettre de saint François à saint Antoine, lui permettant d'enseigner la théologie ; mais l'authenticité de cette lettre, comme le remarque judicieusement M. Lepitre, n'est pas encore établie d'une façon suffisante pour servir d'argument décisif. Si cette lettre a été écrite par le Saint, elle ne peut remonter avant la fin de l'année 1223, car il y est fait mention de la Règle qui fut approuvée seulement le 29 novembre de cette année. Que saint François ait écrit quelquefois à saint Antoine, Thomas de Celano nous l'atteste dans sa seconde Légende, où il rapporte que le Séraphique Père, faisant écrire à saint Antoine fit adresser la lettre : « fratri Antonio episcopo meo ; Fr. Antoine mon évêque. »

Je ne puis suivre M. Lepître dans l'examen de toutes les questions, j'y reviendrai dans l'étude, depuis longtemps promise ici même, des

Digitized by Google

sources de l'histoire de saint Antoine. Pour conclure, je me bornerai à dire que les faits admis par le nouvel historien du Thaumaturge Franciscain sont de la plus sûre authenticité, mais l'autorité de M. Lepître ne me paraît pas suffisante pour rejeter en bloc tous ceux qu'il laisse de côté. Le professeur de Lyon a déblayé le terrain, mais il faut recueillir dans les matériaux qu'il écarte ceux qui ont une valeur historique. Tel devra être la tâche du prochain hagiographe antonien.

Fr. Edouard d'Alençon.

*
* *

La Chrétienté. Philosophie catholique de l'histoire moderne, par le P. Delaporte M. S.-C. vol. in-8°, pag. LII-428. Téqui, éditeur, Paris.

L'histoire est féconde en enseignements. A l'érudit, elle offre la mine presque inépuisable des menus faits qui reflètent les mœurs individuelles et sociales ; au patriote et au législateur, elle montre la figure des grands ancêtres dont le souvenir inspire le courage : au philosophe elle présente un vaste sujet de méditations dans ce tableau vivant de l'humanité qu'elle dévoile à ses yeux.

Le P. Delaporte est un philosophe et son livre *La Chrétienté* un livre de saine et noble philosophie. Avec un sens profond du surnaturel, il étudie les événements écoulés depuis la naissance du Sauveur, il voit la Providence tracer aux nations l'orbite de leurs mouvements, et il s'aperçoit sans tarder que la vie de l'humanité, comme la vie de chacun de nous, gravite autour de la personne adorable du Verbe fait chair : « Jésus-Christ est la clé, l'unique clé de l'histoire ». Or le Christ Roi a confié ses pouvoirs à l'Eglise catholique et il veut que l'humanité chemine à travers les âges sous l'égide de cette Église divine. — « Subordination inéluctable en dehors de laquelle, il n'y a que la sédition, le chaos et la mort. »

On reconnaît là, toute la doctrine sublime de l'encyclique *Immortale Dei*. Le volume entier du P. Delaporte est l'écho, le commentaire, la preuve des affirmations pontificales, mais cet écho est répercuté par les dix-neuf siècles écoulés depuis la fondation de la chrétienté : ce commentaire est vivant, les événements seuls y ont la parole; cette preuve est éloquente car elle est burinée dans les annales des peuples. Et la lecture de ces pages, si pleines de faits et d'idées, ne manque ni d'attraits ni de charmes.

Digitized by Google

La Chrétienté n'est pas un résumé sec et froid de l'histoire. L'auteur se contente de choisir « quelques faits topiques », il les esquisse en traits assez complets pour reproduire leur physionomie, puis de ces exposés à la fois sobre et documentés, il tire ses enseignements précis et irréfutables.

Il nous plaît surtout de voir, dans cet ouvrage, une réaction victorieuse contre la sécularisation intentionnelle de l'histoire par les écrivains profanes, et une attaque soutenue et ferme du catholicisme libéral qui veut abriter sous le droit commun seulement, l'Eglise et son action bienfaisante. Les vrais catholiques accueilleront avec joie, il n'en faut pas douter, ce livre lumineux et fortifiant. Ils auront grand profit à le méditer, car il est suggestif et donne le goût des études approfondies « sur l'histoire des siècles chrétiens ». A la lumière de l'histoire et des faits puissent les hommes d'action politique ou sociale apprendre cette leçon dernière que nous rappelle en terminant le P. Delaporte : « Aujourd'hui comme hier et comme demain, Jésus-Christ est l'homme nécessaire aux nations, parce qu'il est l'homme-Dieu, Sauveur, Lumière et Guide de toute l'humanité. Le salut n'est qu'en Lui. Les affirmations de son Evangile sont les seules bases sur lesquelles elles puissent se rasseoir.»

FR. RAYMOND.

***

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS PAPAE XIII, allocutiones, Epistolae, constitutiones aliaque acta praecipua, volumen VI (1894-1897). Typis societatis S. Augustini. — Desclée-Brugis. MCM. in-vol. in-8° de 378 p.

Plusieurs tables terminent ce volume : la table des documents par ordre chronologique, un index analytique, une table alphabétique, des documents renvoyant aux volumes V et VI, enfin un second index alphabétique des matières de ces deux mêmes volumes V et VI.

F. U.

***

LE SURNATUREL ET LA SCIENCE. LE MIRACLE, par le Dr A. Goix. — Paris, Bloud et Barral, s. d. in-8° de 111 p.

Qu'est-ce que le miracle ? Le fait sur lequel repose toute la religion chrétienne, la résurrection de Notre-Seigneur, est-ce un miracle réel

Digitized by Google

et véritable ? Telles sont, au fond, les deux questions que le Dr Goix étudie en philosophe et en médecin catholique.

Un miracle, dit-il, c'est un phénomène sensible qui sort accidentellement de l'ordre des effets propres aux agents [créés] des mondes visible et invisible. Peut-on nier la justesse de cette définition, peut-on repousser la possibilité et la réalité des miracles ? Non, car il faudrait alors croire que la cause première n'a ni le droit, ni le pouvoir d'intervenir dans le monde des faits, au dehors et sans le secours des causes secondes.

F. Ubald.

*
* *

La Situation Religieuse aux Etats-Unis. Illusions et réalités, par Jules Tardivel, directeur de la *Vérité*, de Québec. Société Saint-Augustin. — Lille, MCM. in-12 de VIII-302 p.

Cet ouvrage est l'œuvre d'un écrivain du Nouveau-Monde qui a acquis une certaine célébrité, même en France. C'est l'œuvre d'un journaliste, on le devinerait, rien qu'à voir les citations excessivement nombreuses tirées des périodiques d'Outre-Mer. C'est une œuvre d'actualité, faite pour répondre à l'article de M. Brunetière publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (nov. 1898). C'est un livre écrit de bonne foi, par un américain, sur des choses américaines. C'est un livre de combat. Dans l'ardeur de la mêlée, le soldat tire des coups à l'aveuglette, tous ne portent pas. La victoire finale n'en est pas moins réelle, et pas moins éclatante n'en est la preuve de cette proposition : aux Etats-Unis, comme ailleurs, l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat.

M. le chanoine Delassus a chaudement approuvé ce livre intéressant, dont la lecture ne dispensera cependant pas d'en revenir aux pages lumineuses écrites par Claudio-Janet, quand on voudra se faire des idées justes sur les Etats-Unis.

F. Ubald.

*
* *

Cursus Theologiae Dogmaticae ad institutionem et praedicationem accommodatus, auctore Alberto Nègre sacrae theologiae doctore et in seminario mimatensi professore. Tomus tertius. — Paris, Oudin, s. d. (1900) in-8° de 536 p.

M. l'abbé Nègre nous donne le troisième volume de son cours de théologie dogmatique. Ce tome comprend les traités *De Angelis, de*

Digitized by Google

Christo Salvatore, de Maria Virgine, de Gratia divina. Les hommes compétents ont accueilli avec faveur les deux premiers volumes de ce Cours. Nous n'hésitons pas à dire que le dernier paru mérite un accueil non moins favorable, et nous voudrions ajouter, plus favorable encore. Nous avons un théologien qui possède à fond son sujet et qui l'expose avec netteté et avec précision. Son livre est un des meilleurs ouvrages contemporains que nous ayons eu entre les mains. Nous ne voulons parler bien entendu que des ouvrages élémentaires et destinés à servir de manuels. Nous craignons même que l'ouvrage ne soit trop étendu pour un manuel de classe. Plusieurs professeurs hésiteront devant quatre volumes de théologie dogmatique.

M. Nègre est un enfant soumis de l'Eglise ; mais il n'appartient à aucune école proprement dite. Il choisit, dans toutes les questions où l'Église laisse à ses enfants la liberté, l'opinion qui lui paraît la plus vraisemblable et il l'embrasse. Ainsi, dans le traité des Anges, il soutient que la volonté des anges est même *post electionem mutabilis*, que chaque ange ne forme pas une espèce distincte. Dans le traité de la grâce, l'explication moliniste de la grâce efficace lui paraît préférable.

Nous dirions à l'auteur que nous ne partageons pas son sentiment sur ce point particulier, que nous arrangerions différemment cette question, il n'en serait ni étonné ni offensé. Ainsi nous aurions traité d'abord *de possibilitate*, puis de *necessitate Incarnationis*. Tournely, Billuart, etc., le font, et à notre avis, avec avantage. Ainsi encore, nous aurions parlé premièrement *de Christo capite*, puis *de Christo rege*. Nous n'aurions pas employé cette expression : *Christus nos redemit per merita sua*. Nous n'aurions pas mis davantage les *effectus regiæ potestatis Christi* ; et ainsi de plusieurs autres points.

M. Nègre, nous en sommes assurés, ne voit dans ces petites remarques que l'intérêt que nous portons à son ouvrage et l'idée très favorable que nous en avons. Qu'il daigne recevoir nos félicitations et nos encouragements.

Fr. Timothée.

* * *

Le Livre de la Genèse dans la poésie latine au Ve siècle, par l'abbé Stanislas Gamber, aumônier du Lycée de Marseille, docteur ès-lettres. Paris, Albert Fontemoing, 4, rue Le Goff.

Avant de rendre compte de cet ouvrage nous devons des excuses à M. l'abbé Gamber pour un retard qui est moins notre fait que celui de

Digitized by Google

certaines circonstances, et que nous regrettons bien sincèrement. L'ouvrage est d'ailleurs excellent, et je l'avoue, j'ai passé en le lisant, quelques heures fort agréables.

L'énoncé du titre des chapitres nous fera assez connaître à quel point de vue l'auteur s'est placé. I. Auteurs, Manuscrits et Editions des Poèmes inspirés par la Genèse. II. Pour quels motifs et dans quel but ont été composés les poèmes sur la Genèse. Destination et opportunité de ces ouvrages. La Genèse envisagée comme thème poétique. III. L'enseignement religieux et philosophique, la morale, le symbolisme et la science dans les poèmes sur la Genèse. IV. Analyse comparée et détaillée des poèmes inspirés par la Genèse. V. Le style, la langue, la versification dans les poèmes tirés de la Genèse. VI. La Genèse dans les œuvres littéraires après le Ve siècle.

Comme le titre de l'ouvrage l'indique, M. l'abbé Gamber étudie surtout les poèmes inspirés par la Genèse au Ve siècle, et s'il semble sortir de son sujet, en l'étendant à des œuvres littéraires postérieures à cette époque, ces excursions ne servent qu'à rendre son travail plus agréable et plus complet. Du reste, à côté de ses auteurs du Ve siècle, il aime à citer d'autres poètes anciens ou plus modernes, Virgile, Ovide, Milton, Lamartine et d'autres encore, et ces citations bien choisies et venant à propos ajoutent au charme de ces études, dont le sujet, en lui-même, pourrait paraître à plusieurs passablement aride.

M. l'abbé Gamber a traité son sujet avec beaucoup de soin et une très haute compétence ; ses citations témoignent de beaucoup de lecture, et un beau style français, clair et limpide, n'est pas pour gâter la chose. Par une heureuse disposition, l'auteur laisse habituellement en note, les passages qu'il cite ou traduit dans son texte, ce qui permet aux lecteurs moins lettrés, de le suivre facilement tout en réservant à ceux qui entendent la langue de Virgile des jouissances cachées et plus délicates.

En terminant je demanderai à M. l'abbé Gamber la permission de critiquer deux phrases où il semble accorder trop à certaines opinions courantes, qui ne me paraissent pas précisément justes. Il dit (page 173) en parlant des poètes bibliques du Ve siècle : « on reconnaît souvent chez eux cette imitation toute mécanique de l'école dans laquelle la mémoire seule a part, et dont le seul mérite consiste à envelopper une idée commune de lambeaux mal assortis. » Ne serait-il pas plus vrai de dire, que le commerce des anciens amenait sous la plume de ces écrivains des réminiscences de style, qui peuvent se retrouver

Digitized by Google

dans tous les auteurs ? M. l'abbé Gamber dit aussi (page 183) « la prose seule avait... retrouvé, sous la plume des Tertullien, des Lactance et des Augustin, un peu de sa vigueur et de son éclat d'autrefois. » Il me semble que ces grands maîtres, en se servant pour rendre leur pensée, du latin usuel, ont dû lui imprimer le cachet de leur génie, et que cette langue avait sous leur plume, la vigueur et l'éclat qu'ils voulaient.

Sauf ces réserves, qui d'ailleurs ne paraissent pas être loin de la pensée intime de M. l'abbé Gamber, je ne puis que le féliciter du beau et savant travail qu'il nous a donné, et le remercier au nom des amis de l'antiquité chrétienne, d'avoir ainsi contribué à faire mieux connaître ces poèmes du Ve siècle que saint Avit et les poètes chrétiens de cette époque, croyaient être de quelque utilité.

Fr. Rémi.
O. M. C.

CUM LICENCIA SUPERIORUM

Imprimatur :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

ETUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

Suite (1).

IV

INTRODUCTION A LA VIE SPIRITUELLE PAR UNE FACILE MÉTHODE D'ORAISON

Elu provincial des Frères Mineurs Capucins de la province de Touraine au mois de septembre 1613, le P. Joseph mit aussitôt sa plume au service de ses nouvelles et plus hautes fonctions. Jusque-là le missionnaire n'avait produit que de tout petits opuscules, qu'il laissait après lui, imprimés ou manuscrits, pour assurer, chez les fidèles qu'il avait évangélisés, le souvenir et l'effet de ses prédications. Le provincial composa sans retard un long traité de plus de sept cents pages in-12 sur l'oraison, exercice qu'il considérait à juste titre comme le principe et la garantie de toute vie religieuse. En effet, si dans cet ouvrage il n'oublie pas les âmes dévotes du monde, il songe surtout aux religieux dont il a la charge. Son œuvre est intitulée : *Introduction à la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison pour toute âme dévotieuse et spécialement pour les noviciats et séminaires des Frères Mineurs Capucins.* C'est au moins le premier titre qu'elle porta. Il en montre clairement le but.

(1) Voir les fascicules de mai 1899, de mai, de juin, de novembre et de décembre 1900.

Digitized by Google

Lepré-Balain, l. III, c. 9, ne sait comment exprimer tout le zèle du P. Joseph pour sa province pendant les trois années qu'il la régit (1613-1616). « Cette province, dit-il, s'acquit lors une si grande opinion de sainteté que dans toute la religion, — entendez tout l'ordre des capucins, — elle était appelée *sancta provincia*, la sainte province, pour l'excellence de la sainteté qui y éclatait plus qu'aux autres, quoique excellentes elles-mêmes. » « Ce qui, ajoute Lepré-Balain, n'est pas étrange, si on considère le chef. Que ne pouvait-elle, en effet, sous le gouvernement d'un supérieur si saint ? » Et le biographe du P. Joseph s'explique son heureuse influence par les soins qu'il donna aux noviciats, aux séminaires, aux études de philosophie et de théologie et plus encore par son application à former l'esprit et à développer les habitudes d'oraison chez tous ses religieux. « Comme il avait une adresse particulière pour la conduite des âmes, cette année, la première de son provincialat, il se donna pour tâche de cultiver les jeunes plantes de la religion, jugeant utile de commencer à persuader l'esprit d'oraison aux novices, qui sans cela ne seraient que des corps sans âme, de belles apparences sans effet. Et comme l'observance régulière ne peut subsister longtemps égale, destituée du secours de l'oraison, il prétendait aussi de fortifier par là l'union d'esprit entre ceux que l'amour divin réunissait, qui n'ont qu'une maison, même habit, mêmes emplois, semblables au vivre, enfin égalité partout. » Voilà pourquoi la première œuvre de zèle du nouveau provincial fut un traité sur l'oraison.

Du reste, le P. Joseph se garda bien de rien précipiter. Conformément à l'habitude que nous lui connaissons déjà, il voulut que ce fruit de son zèle apostolique murît comme les autres, à la douce et sûre lumière de l'expérience. « L'humilité de ce grand religieux, dit Lepré-Balain, *ibidem*, ne lui permit pas de produire aussitôt son œuvre. Il en donna des copies qui se communiquèrent en manuscrit ces trois années entre ses frères, comme par essai, afin que chacun tâchât de reconnaître par sa propre expérience quelle utilité cette

Digitized by Google

pratique lui donnerait. » L'épreuve fut favorable, si bien que « dans plusieurs chapitres suivants les Pères, qui reconnurent l'utilité de cette invention du ciel, ordonnèrent que la *Méthode* du P. Joseph serait enseignée aux noviciats et séminaires, afin de maintenir dans leur province l'uniformité d'esprit ». Dès le 8 avril 1615, elle était approuvée par le général de l'ordre, Paul de Césenne.

La première édition de l'*Introduction à la vie spirituelle* est de l'année 1616. Nous l'apprenons de Lepré-Balain, l. III, c. 9, et de Wadding, l'auteur du *Scriptores Ordinis Minorum*, Même Wadding nous dit qu'elle parut en deux tomes chez François Lucas, à Paris.

De cette première édition je n'ai trouvé aucun exemplaire Par contre, j'ai eu du Calvaire d'Orléans communication d'une deuxième édition, que je n'ai vue mentionnée nulle part. En voici le titre exact et complet : *Introduction à la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison pour toute âme dévotieuse et spécialement pour les noviciats et séminaires des FF. Mineurs Capucins, composée par le P. Joseph de Paris, provincial des FF. Mineurs Capucins de la province de Touraine, et imprimée par le commandement du R. P. Paul de Césenne, général du dit Ordre, à Paris, chez Jean Fouet, rue Saint-Jacques, au Rosier, MDCXX, avec privilège du roi.*

« La présente *Introduction à la vie spirituelle*, lit-on à la page XVI de cette édition, a été achevée d'imprimer pour la première fois le 10 novembre 1620. » Faudrait-il donc croire que Lepré-Balain, trompé par les nombreuses approbations de 1616, ait cru, sans autre fondement, à une édition antérieure, désirée, préparée, mais non exécutée ? Non, puisque Wadding donne, avec la même date de 1616, le nom de l'imprimeur, celui de la ville et le nombre des tomes. Il est donc plus naturel d'admettre que cet « achevé d'imprimer pour la première fois » du 10 novembre 1620 s'applique à une édition considérablement corrigée ou augmentée, quoique rien dans le titre n'indique une semblable modification. Cette édition de 1620 est celle dont les Filles du Calvaire ont extrait,

Digitized by Google

entre autres passages, l'abrégé de leur méthode d'oraison, inséré dans leurs *Exercices spirituels*, pp. 23-46.

Le 16 mars de l'année 1626 était achevée d'imprimer une troisième édition. Lepré-Balain ne connaissait pas l'édition de 1620. Il annonce donc celle de 1626 comme la seconde. Mais elle est bien effectivement la troisième. Ce que j'ai dit précédemment le prouve et l'auteur le déclare formellement à la page 708. Elle parut à l'usage des gens du monde ou des religieux capucins, avec ou sans la *Pratique intérieure des principaux exercices de la vie chrétienne*, et sous deux titres quelque peu différents. Les voici l'un et l'autre : *Introduction à la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison pour toute âme dévotieuse et religieuse, composée par le P. Joseph de Paris, provincial des Fr. Mineurs Capucins de la province de Touraine, édition nouvelle revue par l'auteur et augmentée d'une pratique intérieure des principaux exercices de la vie chrétienne, à Paris, chez Jean Fouet, rue Saint-Jacques, au Rosier, 1626, avec privilège et approbation*, et *Introduction à la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison pour toute âme dévotieuse et religieuse, édition nouvelle, revue et augmentée, composée par le P. Joseph de Paris, prédicateur capucin, à Paris, chez Jean Fouet, rue Saint-Jacques, au Rosier, 1626.*

La troisième édition de 1626 renferme une addition notable à la seconde de 1620. C'est, en treize pages, un *Avis sur le sixième chapitre du cinquième traité qui est celui de l'affection*, avis ayant pour objet de préciser certains termes pris par le P. Joseph au sens mystique et non au sens scolastique. De différences autres entre la deuxième et la troisième édition, il n'y en a que d'insignifiantes. En effet, à défaut de l'édition de 1620 que je n'ai pu rencontrer dans mes recherches, les extraits qu'en donnent les *Exercices spirituels* du Calvaire me suffisent pour produire cette affirmation sans témérité. Car, comparés avec le texte de l'édition de 1626, ces nombreux extraits n'offrent de différences que dans quelques mots sans importance, et, à deux ou trois près, les pages de l'édition

Digitized by Google

de 1620 indiquées dans les *Exercices spirituels* correspondent exactement à celles de l'édition de 1626.

Wadding indique une quatrième édition de l'*Introduction à la vie spirituelle* parue en 1630. N'ayant pu découvrir cette dernière édition, c'est celle de 1626 que je suivrai dans cette étude.

Comme le dit dom Lerminier, le bénédictin qui refit à l'usage des Filles du Calvaire la *Vie* trop politique de Lepré-Balain, l'*Introduction à la vie spirituelle* « porte tant d'approbations sur le front qu'on ne peut douter de son excellence » (l. I, c. 14). En effet, il y en a neuf et des plus élogieuses. Des capucins, comme les PP. Etienne de Felletin et Jérôme de La Flèche, « deux savants de la province de Touraine », dit Lepré-Balain, l. III, c. 9; des docteurs de Sorbonne, comme André du Val, et de Parisy, professeurs de théologie en l'Université de Paris, Boucher, chancelier de l'Université d'Orléans, Dardin, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, Le Heurt, gardien des Cordeliers de Poitiers, et Henri Louis Chataignier de la Rocheposay, évêque de Poitiers, jugent ce livre « plein de secrets admirables pour le profit des âmes », « pour leur conduite très facile à toutes sortes de perfections » ; ils trouvent « presque en toutes les pages de grands et signalés enseignements pour parvenir à un sublime degré d'une perfection séraphique » ; ils jugent que la doctrine de ce livre, « étant bien pratiquée, est capable, avec l'assistance du ciel, d'élever les âmes pieuses à une union très singulière avec Dieu » ; ils la recommandent pour sa facilité, solide dévotion et l'utilité de ceux qui recherchent l'honneur de Dieu et aspirent au dernier période de la méditation ». Enfin, l'*Introduction à la vie spirituelle* est déclarée « très digne d'être mise en lumière pour l'utilité publique et celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ». En effet, l'*Introduction à la vie spirituelle* est un livre d'une doctrine substantielle, l'œuvre d'un savant théologien.

Née d'une âme apostolique, elle est un vrai discours d'un

Digitized by Google

ton tout lyrique, d'un tour tout oratoire, une entraînante exhortation. On s'en aperçoit dès la *Préface et ouverture générale du dessein de cette œuvre*. Cette *Préface* n'a nullement la tranquille allure des préfaces ordinaires. L'auteur l'échauffe de tous les saints enthousiasmes de son âme, et quand il ne veut encore que nous montrer le but de son livre, il nous découvre déjà tout son cœur ; toute l'ardeur de son zèle séraphique lui échappe, ainsi que le généreux amour de son ordre et sa profonde reconnaissance pour les mille biens qu'il en reçoit. Même dans une préface, le P. Joseph est un orateur qui s'entraîne et anime son langage de toute l'ardeur de sa passion. Et, comme il brûle d'amour pour la croix de Jésus-Christ, il veut tout d'abord y attacher les cœurs. Soit qu'avec les apôtres il nous fasse d'un pas assuré gravir les difficiles degrés de la perfection chrétienne, soit qu'il nous joigne à saint Paul, accomplissant, en dépit de tous les obstacles, sa course intrépide au service de son divin Roi, il nous ravit également à nous-mêmes, je veux dire à notre lâcheté, à notre mollesse habituelle. Au travers des plus sensibles privations, comme des plus rudes travaux, il nous emporte à la suite de Jésus-Christ, fiers de prendre rang dans son cortège, malgré l'âpreté du chemin, malgré la pesanteur de la croix. Il répand sur le plus sévère christianisme les charmes divins du sacrifice. Il révèle aux âmes nobles les secrètes sympathies qu'elles ont pour la souffrance et, dans le martyre spirituel, il leur fait goûter d'avance la royale jouissance de se donner soi-même. Les âmes d'élite suivront son appel, ou plutôt son exemple. Aussi bien, à l'un ou à l'autre comment pourraient-elles résister ? Vous-même, ecteur, entendez le langage qu'il tient à ses religieux.

« Saints frères compagnons de la céleste vocation, considérons Jésus, l'Apôtre et le Pontife de notre confession, entre les mains duquel nous avons fait les vœux de l'excellent christianisme. C'est lui, lequel, venu du ciel pour annoncer aux hommes le parfait mépris de la terre, a enseigné à ses Apôtres d'avoir pour vêtement la nudité, pour provisions

Digitized by Google

la pauvreté, le mésaise pour leurs délices et le jeûne pour leur banquet. C'est lui, lequel à peine était venu au monde que son porte-enseigne saint Jean s'exerçait d'un côté en l'escrime d'une douce amère âpreté de vie, l'un des plus chers plaisirs de son désert, tandis que lui, le capitaine en chef, s'employait dans son Nazareth aux plus humbles actions de pauvreté, retraite, silence, obéissance, heureux fils du charpentier céleste, non de Joseph, mais du Père Eternel qui l'occupait en un profitable exercice pour lui et pour nous.

« Que faisait le Sauveur tant d'espace d'années, durant trente ans renclos dans la boutique parmi les coupeaux de bois et les coins du pauvre artisan, — lecteur, écartez l'image, qui est bien du temps du P. Joseph et ne voyez que l'idée, qui est propre à l'écrivain, — « sinon que, comme alors qu'on a dessein sur la prise de quelque ville, on prépare plusieurs échelles, ainsi ce courageux vainqueur du ciel, le voulant emporter d'assaut et d'escalade (puisque depuis saint Jean-Baptiste tel fut le chemin d'y aller) il nous dressait des échelles de paradis, nous montrant que pour les plus sûrs échelons il fallait prendre avec soi tout ce genre de vie et de solide perfection.

« Par ces degrés, les Apôtres ont marché et plutôt volé sur les ailes de l'affection et du courage qu'ils avaient de s'approcher de leur Maître et ont foulé aux pieds avec un dédain généreux tous les moindres fardeaux qui pouvaient arrêter leur course.

« Aussi saint Paul trouve que presque tout l'empêche, ainsi qu'un homme fort pressé : « *J'estime que tout m'est dommageable*, dit ce courrier de l'autre monde, *tant je désire de gagner et de joindre mon Jésus-Christ, que je poursuis à grandes traites, portant sur moi les livrées et les enseignes de sa mort.* — Pourquoi, saint Paul ? — C'est afin qu'on laisse passer avec honneur et diligence ce porteur des paquets du Roi, le voyant autorisé de ses marques et écussons.

« Mais quelles sont, divin Apôtre, ces marques que vous

Digitized by Google

prisez tant? Dites-vous à faux titre que vous portez les armoiries de sa mort? Ou bien les avez-vous acquises à peu de frais, demeurant bien vêtu, dans les bons traitements et à votre aise? Sans doute ce feu apostolique et cet ardent désir de dissiper par l'éclat de son bon exemple les actions scandaleuses des mauvais chrétiens avait réduit en cendre tout cet équipage terrestre, pour suivre avec plus de vitesse les desseins de la gloire de son Seigneur.

« C'est ainsi que lui-même fait fête et donne envie aux plus favoris seigneurs du Crucifié de dresser leur train à sa mode. *Jusques à maintenant nous avons faim et soif, nous sommes nus, battus et sans lieu ou demeure.* Et il raconte entre ses honneurs et au même rang de ses révélations plus hautes les périls de ses chemins, ses travaux et fatigues, ses veilles, sa faim et sa soif, ses jeûnes, sa froidure et sa nudité. »

Comme nous l'avons dit, le P. Joseph ne borne pas son zèle aux couvents de son ordre, il l'étend à toutes les âmes du monde capables de comprendre et de pratiquer le vrai et sincère christianisme.

« Pourquoi, s'écrie-t-il en effet, pourquoi tous les autres chrétiens n'entrent-ils en jalousie et en une louable émulation de prendre part, chacun selon sa condition, au bonheur de la perfection séraphique, laquelle enfin n'est autre que celle des chrétiens, à eux enseignée par le Sauveur et les Apôtres de vive voix et par l'exemple de leur vie ou plutôt de leur mort : car leur vie n'a été autre chose qu'une mort survivante pour leurs plus grands travaux et leur plus grande gloire et pour nous servir d'un plus visible et long enseignement de pénitence.

« A qui saint Paul adressait-il ces paroles vivifiantes qui portaient l'inscription de la mort écrite au-dessus de la lettre, le dedans de laquelle était plein de termes et d'effets de vie immortelle et nous représentait au vif la vie apostolique : *Vous êtes morts, mais votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ, et quand Jésus-Christ, votre vie, apparaîtra avec lui vous paraîtrez en gloire?*

Digitized by Google

« De qui saint Paul parlait-il, quand, presque rendant les soupirs derniers sous les continuels travaux de la course évangélique, il disait ainsi à son Seigneur : *Pour vous nous sommes mis à mort toute la journée et réputés comme des brebis immolées ?* »

Le P. Joseph, à l'entendre, ne veut imposer à personne « la peine d'être capucin et Frère mineur ». De fait, il ne néglige rien pour la faire désirer de chacun, et il répand sur les fils de saint François l'auréole d'une pleine glorification. « Sous leurs habits rapiécés, ils excitent l'admiration et l'envie des anges ; avec les anges ils chantent les louanges de Dieu, et comme eux ils portent aux hommes les messages enflammés du divin amour. Leurs humiliations sont autant de titres aux préférences de Dieu ; leurs privations les jettent dans les bras de Dieu ; au ciel, la royale entrée de la souffrance est pour eux comme pour Jésus-Christ. Les gens du monde seront « frappés d'effroi, de confusion et de repentance, quand ils verront courir de tout leur cœur de pauvres enfants après la faim, le froid, la nudité et tout le reste de ces délices apostoliques qui les font frémir d'y penser, et que ceux-ci, en peu d'années, parviennent au sommet de l'échelle dans les embrassements de Dieu, tandis qu'ils sont en bas à disputer et chercher si on ne pourrait pas trouver un détour plus facile et comme une fausse porte de Paradis, lequel n'est pas, grâce à Dieu, pour les seuls Frères Mineurs. Mais il n'y a point pourtant de poterne ou guichet, de pont-levis à la dérobée pour y entrer, puisqu'il a fallu que le Fils de Dieu soit passé lui-même par le grand parvis et la royale entrée de la souffrance. » Que le P. Joseph ait attiré beaucoup de nobles âmes chez les capucins, qui donc pourrait s'en étonner ?

« Dieu, dit le P. Joseph, a toujours mis entre les premiers de sa famille les moindres et les plus petits ». Dans ce seul mot ont passé, me semble-t-il, la fierté et l'humilité qui remplissent l'âme de ce vrai capucin, et, à voir ce qu'il dit de son ordre, on sent, en effet, qu'il en a l'amour et l'esprit.

Digitized by Google

Qu'il écrive donc, il ne saurait manquer de faire du bien à ses frères. Et c'est tout ce qu'il désire. « J'espère au moins, dit-il de son livre, que quelques-uns de nos frères en recevront quelque accroissement en l'amour de Dieu, et qu'étant attirés par l'odeur de ce discours dévotieux ils s'avanceront d'un pas plus vite à la perfection, et peut être que, selon le Prophète, eux-mêmes se rendront vaisseaux de bonnes senteurs et fioles de liqueurs odorantes, par l'effusion desquelles, comme il est dit là-haut des citoyens célestes, ils parfumeront le ciel de la religion. Et, comme le baume rend ensemble odeur et lumière et sert au feu d'une précieuse nourriture, ainsi il pourra être qu'avec le parfum de leur oraison s'allumera l'ardeur de la flamme séraphique et la splendeur du bon exemple, pour être de ces flambeaux desquels parle l'Apôtre, pour être de simples enfants de Dieu sans reproche, luisant au milieu de ce monde ; pour être de ces petites lampes et petits chandeliers odorants en la présence du grand Dieu, façonnés sur le modèle de ces grandes lampes et hauts chandeliers de l'Apocalypse, qui désignent ces deux admirables précurseurs du second avènement, Enoch et Elie, éclairant maintenant dans le Paradis terrestre. » Faire de vrais capucins, voilà ce que cherche l'auteur de l'*Introduction à la vie spirituelle*, vrai capucin lui même, et comme tel désireux d'étendre autant qu'il le peut le règne de Dieu dans les âmes.

Que ce traité fût une œuvre de zèle, le P. Joseph l'a voulu. Sans qu'il l'ait voulu, elle est aussi une œuvre littéraire. Dans l'*Introduction à la vie spirituelle*, le langage n'est guère moins séduisant que la doctrine, et une âme sensible aux seules beautés littéraires ne pourrait manquer d'en admirer les fortes et originales qualités : les expressions familières, qui, appliquées aux plus nobles idées, révèlent la vraie distinction du gentilhomme caché sous la bure ; des termes tout pleins du sentiment qu'ils expriment ; les hardies alliances de mots qui font jaillir une saisissante lumière d'un contraste inopiné : les inversions heureusement empruntées,

Digitized by Google

savamment imitées des Latins pour suivre de plus près le mouvement de l'âme ; les métaphores qui transportent dans le monde surnaturel les images les plus sensibles et prêtent aux conceptions les plus abstraites une physionomie vive et connue ; un style toujours également naturel, s'abaissant sans embarras aux choses les plus communes, s'élevant sans effort aux plus hautes considérations, prenant tour à tour avec une même facilité l'allure du dialogue ou du raisonnement, la rapidité de l'énumération, la vivacité de l'interrogation, ou se complaisant, parfois jusqu'à s'y attarder, dans une marche périodique qu'il prolonge au gré d'un zèle toujours porté à multiplier ses instances et désireux d'assurer le succès à tout prix. Du reste, pour bien connaître ces qualités, le lecteur devra, il faut le dire, se mettre en garde contre l'effet que produisent nécessairement à première vue de graves et nombreuses fautes d'impression. Graves et nombreuses, telles sont bien celles que présente l'*Introduction à la vie spirituelle*. Il est incroyable, en effet, quelles incorrections le P. Joseph a sous ce rapport laissées dans toutes ses œuvres. Il est rare de trouver une semblable négligence, tellement que, à défaut d'autres preuves, on pourrait presque y voir une marque propre à révéler l'origine des écrits sortis anonymes de la main du P. Joseph. A coup sûr, c'est une preuve indiscutable de son parfait désintéressement littéraire. L'homme qui n'a pas plus à cœur le souci de la forme matérielle de son œuvre, ne travaille pas, n'écrit pas pour faire valoir les qualités de son esprit. D'ailleurs, cette négligence est bien faite pour relever ces qualités à nos yeux, puisque, sinon du premier coup, au moins bien vite, elles éclatent d'elles-mêmes à nos regards sans que jamais l'écrivain cherche ni à nous les recommander ni même à nous les montrer.

Donc, que les âmes dévotes vraiment désireuses de connaître et de suivre les voies de Dieu, lisent l'*Introduction à la vie spirituelle* ; elles y trouveront la lumière et la force qui assureront leurs progrès. Que les esprits curieux des plus

Digitized by Google

sévères ou des plus gracieuses beautés littéraires lisent aussi l'*Introduction à la vie spirituelle*, ils trouveront également de quoi s'élever et se délecter. Toutefois, je dois les en avertir, ce n'est pas dans toute l'œuvre indifféremment qu'ils devront chercher les mérites littéraires dignes de leur admiration ou propres à les charmer.

En effet, l'*Introduction à la vie spirituelle* est divisée en cinq traités. Le premier, en manière de prélude, propose une instruction générale pour le Père maître des novices ; le deuxième donne le formulaire de la méthode d'oraison ; les trois autres développent spécialement chacune des parties de l'oraison : la préparation, la méditation et l'affection. Or l'auteur lui-même nous avertit qu'il a accommodé le style de son livre à la simplicité comme à l'élévation des matières que que tour à tour il y expose. C'est pourquoi dans les deux premiers traités, d'un caractère tout pratique et d'une forme plus didactique, on trouve surtout des portraits d'un dessin net et vigoureux, des analyses pychologiques d'une grande perspicacité, des applications originales des textes sacrés aux états de l'âme chrétienne, un symbolisme quelquefois excessif, toujours ingénieux, emprunté à la nature. D'ailleurs, même dans ces deux premiers traités on ne peut pas ne pas remarquer plusieurs passages qui appellent et soutiennent la comparaison avec les meilleures pages des grands écrivains du XVIIe siècle.

Mais dans leur ensemble, les trois derniers traités de la préparation, de la méditation et de l'affection, et particulièrement les deux derniers, ont une valeur bien plus considérable. Un souffle plus puissant a passé sur l'âme du P. Joseph, et il semble que son zèle, exerçant toute l'activité de son esprit, pousse son génie à ses dernières limites. Il est plus que jamais orateur, poète, philosophe, théologien. Son éloquence nous maîtrise et nous entraîne à l'union avec Dieu ; sur la route il laisse tomber des fleurs d'une poésie et d'une couleur aussi vives que variées ; il nous élève aux vues les plus hautes de la métaphysique et fait briller à

Digitized by Google

nos regards étonnés les rayons condensés des lumières de la plus sublime théologie ; la nature lui livre tous ses trésors et il y puise à pleines mains ; les arts mettent à sa disposition tous leurs procédés et trouvent sous sa plume leur propre langage ; l'âme apprend de lui la tactique la plus savante pour combattre et vaincre ses ennemis ; il traite de ses devoirs et de ses droits avec l'exacte précision du jurisconsulte et juge ses actes avec la sévère autorité du magistrat. L'Ecriture Sainte lui présente à souhait les textes qui confirment ses arguments et éclairent ses pensées, et, quoique plus discrète, l'histoire profane ne lui refuse pas ses lumières. A vrai dire, l'auteur nous émerveille par la puissance de son esprit et par la variété de ses connaissances. D'ailleurs, chez lui, tout porte sa marque personnelle. Ce qu'il emploie, on voit qu'il le possède et ne l'emprunte pas, tellement il en fait un usage naturel, et l'on sent partout dans son œuvre, non les pénibles conquêtes d'un esprit laborieux, mais le jet spontané d'un génie universel qui n'a qu'à produire, selon le besoin du moment, ses propres conceptions, fruit d'une habituelle et pleine compréhension de la vérité.

La matière était difficile à traiter. Dans la méditation, quel concours l'intellect demande-t-il à la volonté ? Quel usage en fait-il ? Quel secours, ordinaire ou extraordinaire, Dieu envoie-t-il à l'âme ? A quelle marque le reconnaît-on ? Comment discerner la lumière surnaturelle de la lumière raisonnable et sensible ? Quel progrès suit-elle ? Quels sont les quatre actes de la méditation ? Dans quelles considérations et sur quels objets s'exercent-ils ? Dans l'affection, quel concours la volonté exige-t-elle de l'intellect ? Quelle est la convenance des quatre actes de l'affection, offrande, demande, imitation, union avec les principales excellences qui sont en la Divinité ? Quel est le triple degré des vertus qu'on peut imiter en Notre-Seigneur ? Dans cette imitation, quel ordre doivent suivre les commençants, les profitants, les parfaits ? Quelle est l'excellence de

Digitized by Google

l'union avec Dieu ? Comment s'opèrent la dénudation de l'intellect et l'abstraction des images ? Comment faut-il pratiquer le dépouillement de toutes nos affections sensibles. Comment la volonté entre-t-elle en la jouissance des divines perfections ? Comment s'y complaît-elle ? Comment notre âme s'unit-elle à la Divinité par le recueillement des puissances en l'unité de l'esprit et quels sont les divers degrés de l'oraison de quiétude ?

Jusqu'alors c'était surtout le latin qui avait donné chez les auteurs ascétiques la réponse à ces difficiles questions. Sa précision merveilleuse et l'infinie variété de ses nuances offraient au plus haut mysticisme le moyen de rendre toutes ses subtiles délicatesses. Au siècle précédent, Louis de Grenade et sainte Thérèse avaient bien appris à la langue espagnole à traiter d'une façon magistrale ces sujets ardus et d'autres plus sublimes. Mais notre littérature ne possédait pas encore, du moins elle n'avait pas mis en vue, de traité d'une spiritualité aussi élevée. L'*Introduction à la vie dévote* ne conduisait pas si haut ni si loin dans les voies mystiques, et le *Traité de l'amour de Dieu* ne devait être composé qu'en 1615. Or, comme nous l'avons dit, l'*Introduction à la vie spirituelle* a été écrite en 1614.

Heureuse priorité qui donne au P. Joseph le pas sur saint François de Sales ! Heureux rapprochement qui amène de lui-même la comparaison de leurs œuvres ! Comparaison d'autant plus naturelle que le sixième et le septième livre de l'*Amour de Dieu* exposent en partie les matières qui font l'objet du quatrième et du cinquième traité de l'*Introduction à la vie spirituelle*, c'est-à-dire l'union de l'âme avec Dieu dans l'oraison et la manière surnaturelle dont il attire à lui notre intelligence et notre volonté. Mais, malgré le rapprochement des temps, malgré la similitude du sujet, oserai-je bien mettre en parallèle deux œuvres d'une fortune aussi inégale, et comment ferai-je croire que deux livres, dont l'un fut dès son apparition répandu dans l'Europe entière, et l'autre a dû attendre près de trois cents ans pour franchir le

Digitized by Google

seuil du couvent des capucins, du moins pour attirer les regards des lettrés, puissent avoir des mérites, sinon communs, du moins équivalents, et, dans des qualités différentes, présenter des titres égaux à l'attention et à l'estime ? Telle est pourtant ma conviction.

(*A suivre.*)

LOUIS DEDOUVRES,
Prêtre, professeur à l'Université catholique d'Angers.

Digitized by Google

COUP D'OEIL SUR LA RENAISSANCE

(*Suite.*) (1)

Il nous tarde d'arriver à Robert Garnier, né à la Ferté-Bernard. Celui-là ne manque, pour son temps, ni de sens, ni de goût, mais c'est relatif ; et Ronsard est encore là avec ses intentions sublimes et sa trivialité. Elève de droit à Toulouse, devenu, ce qui lui laissait des loisirs, lieutenant général du bailliage du Mans, Robert Garnier fit ensuite partie du grand conseil de Henri IV et composa neuf tragédies seulement. C'est peu, si on le compare à Jodelle et à Hardy, tous deux inépuisables. Mais il est plus sérieux ; il se fait de l'art une idée grave ; il travaille avec lenteur, il compose *Bradamante*, jouée en 1585, et longtemps populaire (2). Un chevalier de roman, *Roger*, converti au christianisme, aime Bradamante, une guerrière, la fille de Charlemagne ; il en est aimé ; il a pour rival, Léon, fils de l'Empereur de Constantinople, qui lui sauve la vie et le prie, ne sachant pas son amour, de combattre pour lui « *pair à pair* », Bradamante elle-même, qui ne se donnera qu'à son vainqueur. Il triomphe en effet, pour Léon ; mais, succombant ensuite à sa peine, il s'ensevelit au fond d'un bois pour y mourir. Léon l'y découvre, surprend son secret, et lui cède Bradamante.

Garnier a encore écrit *Porcie*, *Hippolyte*, *Antigone*, *La Troade*, *Antoine*, *Cornélie*, *Les Juives*. Il eut l'honneur d'être

(1) Voir le fascicule d'octobre 1901.

(2) Charlemagne n'y parle pas sans majesté :

> Les sceptres des grands rois viennent du Dieu suprême,
> C'est lui qui ceint nos chefs du royal diadème, etc.

Digitized by Google

célébré par Ronsard, par Remy Belleau et d'être longtemps populaire. On le réimprimait au dix-septième siècle ; et les honnêtes gens de cette époque classique se plaisaient encore à sa lecture, après avoir lu Corneille et Racine.

Ronsard pour le peindre a trouvé deux vers magnifiques :

« Quel ton mâle et hardi, quelle bouche héroïque,
Et quels superbes vers, entends-je ici sonner ? »

On ne parlerait pas mieux de Corneille, et c'est de Garnier qu'il est question, supérieur à son siècle, malgré plus d'une crudité de langage qui étonne notre pudeur moderne. La Cornélie de Garnier n'est pas tout-à-fait indigne de celle du grand tragique. Le poète du seizième siècle fait dire par l'épouse aux cendres de Pompée, son époux :

« ... Que t'a servi qu'en tous les coins du monde (1)
L'on voye voleter ta gloire vagabonde

C'est la traduction presque littérale de « volitare per ora virorum ».

« Et que Rome t'ait vu triompher à trois fois,
Des trois parts de la terre asservies à tes lois ?
O malheureuse femme ! ô femme à tous funeste,
Pire qu'une mégère, et pire qu'une peste ! (2)
En quel antre infernal iras-tu désormais
Du monde t'escarter pour n'y nuire jamais. »

Brantôme, sans doute, avait lu ces vers énergiques, lorsqu'il écrivait :

« M. Garnier a passé en parler haut, grave et tragique tous les autres. »

Il était grave dans sa vie comme dans son style.

Il y a quelques années on rééditait, en Hollande, deux des

(1) *Cornélie*, acte 2.

(2) Mais dans la même scène, on lit pour le globe de la terre, la « *Terre globeuse* ». Le mauvais goût règne partout.

Digitized by Google

tragédies de Garnier, *Antigone* et *Les Juives*. Nous avons lu *Antigone* dans cette édition nouvelle. Les vers en sont français, corrects, toujours clairs ; et la noblesse leur fait moins défaut qu'aux autres poèmes du temps ; c'est le relief qui manque et l'âme, et l'originalité. Garnier est un honnête érudit dont la tragédie imite le modèle grec d'aussi près que possible ; elle est un essai timide, mais bien supérieur à tout ce qui s'est fait jusque-là. Avant Corneille et Racine, rien ne vaut Garnier.

Jocaste déteste le pouvoir :

« Il n'est rien de si doux ni de si délectable, (1)

riposte Polynice,

Pour garder un royaume, ou pour le conquérir,
Je ferais volontiers femme et enfants mourir,
Brusler temples, maisons, foudroyer toute chose,
Bref il n'est rien si saint que je ne me propose
De perdre mille fois et mille fois encore
Pour me voir sur la teste une couronne d'or... »

Et le chœur ajoute :

« Fortune, qui troubles toujours
Le repos des Royales cours,
Balançant d'une main trompeuse,
Sur la teste d'un Empereur
Le trop variable bonheur
D'une couronne glorieuse :
Toutes grandeurs tu vas plaçant
Sur un rocher apparoissant
Environné de précipices,
Prestes de cheoir au premier vent
Qui les atterre plus souvent
Qu'il ne fait les bas édifices. »

(1) *Antigone*, acte 2.

Robert Garnier, Ses Tragédies. — (*Antigone. Les Juives*). Heilbronn, Verlag von Gabr. Henninger, 1883.

Digitized by Google

Malherbe, quelques années plus tard, exprimera infiniment mieux, la même pensée. Mais au lieu d'imiter Sophocle, il paraphrase les psaumes ! Il en reçoit comme une inspiration divine. Ce qu'il y a de plus beau en France descend presque directement du ciel, *Polyeucte*, *Esther*, *Athalie*, deux ou trois odes sacrées de Malherbe.

Les Juives, c'estle titre d'une tragédie biblique où Garnier s'appuie sur son propre génie.

Sédécias, roi de Jérusalem est avec les reines, ses femmes et son peuple, prisonnier du roi d'Assyrie. Nabuchodonosor le fait assister au supplice de ses propres enfants. Un prophète annonce la restauration du temple, dans soixante-dix ans, et la venue de Jésus-Christ. Il nous semble que le poète est moins heureux que dans Antigone. Son goût ne se soutient pas, sans modèle ; les descriptions puériles et vulgaires abondent. Il y a cependant de beaux vers, et Nabuchodonosor s'annonce bien (1).

« Pareil aux dieux je marche, et depuis le réveil
Du soleil bondissant jusques à son sommeil,
Nul ne se parangonne à ma grandeur royale ;
En puissance et en biens Jupiter seul m'égale ;
Et encores n'estoit qu'il commande immortel,
Qu'il tient un foudre en mains, dont le coup est mortel,
Que son trône est plus haut et qu'on ne peut le joindre,
Quelque grand dieu qu'il soit, je ne serais pas moindre.
Il commande aux éclairs, aux tonnerres, aux vents,
Aux grêles, aux frimas et aux astres mouvants,
Insensibles sujets : moy, je commande aux hommes,
Je suis l'unique dieu de la terre où nous sommes. »

Nous aimons encore le rythme coupé de ces vers des filles de Sion qui semble fait pour les sanglots de la douleur :

« Comme veut-on que maintenant
Si désolées,

(1) Acte 2, *Les Juives*, Robert Garnier. Ses Tragédies, etc.

Digitized by Google

tragédies de Garnier, *Antigone* et *Les Juives*. Nous avons lu *Antigone* dans cette édition nouvelle. Les vers en sont français, corrects, toujours clairs ; et la noblesse leur fait moins défaut qu'aux autres poèmes du temps ; c'est le relief qui manque et l'âme, et l'originalité. Garnier est un honnête érudit dont la tragédie imite le modèle grec d'aussi près que possible ; elle est un essai timide, mais bien supérieur à tout ce qui s'est fait jusque-là. Avant Corneille et Racine, rien ne vaut Garnier.

Jocaste déteste le pouvoir :

« Il n'est rien de si doux ni de si délectable, (1)

riposte Polynice,

Pour garder un royaume, ou pour le conquérir,
Je ferais volontiers femme et enfants mourir,
Brusler temples, maisons, foudroyer toute chose,
Bref il n'est rien si saint que je ne me propose
De perdre mille fois et mille fois encore
Pour me voir sur la teste une couronne d'or... »

Et le chœur ajoute :

« Fortune, qui troubles toujours
Le repos des Royales cours,
Balançant d'une main trompeuse,
Sur la teste d'un Empereur
Le trop variable bonheur
D'une couronne glorieuse :
Toutes grandeurs tu vas plaçant
Sur un rocher apparoissant
Environné de précipices,
Prestes de cheoir au premier vent
Qui les atterre plus souvent
Qu'il ne fait les bas édifices. »

(1) *Antigone*, acte 2.

Robert Garnier, Ses Tragédies. — (*Antigone. Les Juives*). Heilbronn, Verlag von Gabr. Henninger, 1883.

Digitized by Google

Malherbe, quelques années plus tard, exprimera infiniment mieux, la même pensée. Mais au lieu d'imiter Sophocle, il paraphrase les psaumes ! Il en reçoit comme une inspiration divine. Ce qu'il y a de plus beau en France descend presque directement du ciel, *Polyeucte*, *Esther*, *Athalie*, deux ou trois odes sacrées de Malherbe.

Les Juives, c'estle titre d'une tragédie biblique où Garnier s'appuie sur son propre génie.

Sédécias, roi de Jérusalem est avec les reines, ses femmes et son peuple, prisonnier du roi d'Assyrie. Nabuchodonosor le fait assister au supplice de ses propres enfants. Un prophète annonce la restauration du temple, dans soixante-dix ans, et la venue de Jésus-Christ. Il nous semble que le poète est moins heureux que dans Antigone. Son goût ne se soutient pas, sans modèle ; les descriptions puériles et vulgaires abondent. Il y a cependant de beaux vers, et Nabuchodonosor s'annonce bien (1).

« Pareil aux dieux je marche, et depuis le réveil
Du soleil bondissant jusques à son sommeil,
Nul ne se parangonne à ma grandeur royale ;
En puissance et en biens Jupiter seul m'égale ;
Et encores n'estoit qu'il commande immortel,
Qu'il tient un foudre en mains, dont le coup est mortel,
Que son trône est plus haut et qu'on ne peut le joindre,
Quelque grand dieu qu'il soit, je ne serais pas moindre.
Il commande aux éclairs, aux tonnerres, aux vents,
Aux grêles, aux frimas et aux astres mouvants,
Insensibles sujets : moy, je commande aux hommes,
Je suis l'unique dieu de la terre où nous sommes. »

Nous aimons encore le rythme coupé de ces vers des filles de Sion qui semble fait pour les sanglots de la douleur :

« Comme veut-on que maintenant
Si désolées,

(1) Acte 2, *Les Juives*, Robert Garnier. Ses Tragédies, etc.

Digitized by Google

Nous allions la flûte entonnant
Dans ces vallées ?
Que le luth touché de nos dois
Et la Cithare,
Facent résonner de leur voix.
Un ciel barbare... » (1)

Ces vers nous font l'effet d'un souffle de brise, d'un trait de lumière dans le chaos de la Renaissance.

Avec quelle gravité Sédécias définit le vrai Dieu (2).

« Le Dieu que nous servons est le seul Dieu du monde
Qui de rien a basti le ciel, la terre et l'onde :
C'est luy seul qui commande à la guerre, aux assauts ;
Il n'y a Dieu que luy, tous les autres sont faux »

Le Joas de Racine dira plus tard :

« Lui seul est Dieu, Madame, et le vôtre n'est rien. »

Mais pourquoi nous présenter ensuite Sédécias, à la vue de ses enfants qui vont périr,

« hurlant de telle sorte
Qu'un tigre qui voit ses petits qu'on emporte (3) ».

Il y a pis ; et nous en faisons grâce au lecteur. A la fin le prophète, pour nous consoler des cruautés de Nabuchodonosor, nous annonce le Sauveur.

« Quelques siècles après, le Seigneur envoyra
Son Christ, qui les péchez des peuples netoyra,
Destruisant les enfers, et, désiré Messie,
Viendra pour mettre fin à toute prophétie » (4).

(1) R. Garnier, *Les Juives*, etc., acte 3.

(2) Garnier, *Les Juives*, acte 4.

(3) Les enfants de Sédécias, d'autre part, « mordillent les menottes des mains de leur père etc... », acte 5.

(4) Robert Garnier, *Les Juives*, etc., acte 5.

Digitized by Google

Garnier mourut assez jeune, en 1601. Odet de Turnèbe, est son contemporain. Il n'avait pas trente ans, quand la mort le surprit, à la fleur de l'âge, en 1585. Ce fils d'un savant sans pédantisme, fait docte lui-même, s'avisa de composer un jour la comédie des *Contents*. On la retrouva, *lui* disparu, dans ses papiers, et ce n'est que tout récemment qu'on l'a représentée à l'Odéon, sans difficulté. Car le style en est pur, correct et presque français. C'est tout ce qu'il y a de mieux, avant les premières pièces de Corneille. Mais il reste à notre grand poète, d'avoir inauguré les *bienséances*. Elles manquent totalement à la comédie bourgeoise de Turnèbe grecque, latine et parisienne à la fois, indécente et vulgaire. Après Garnier et Turnèbe, est-ce la peine de nommer le Poitevin, André de Rivaudeau, auteur d'un *Aman* (1) trivial et ridicule, et encore l'*Aman* de Montchrestien, où l'Assuérus le plus ingénu exprime à sa femme Esther son amour, de la façon la plus naïve (2). Esther a peur :

« Ha ! Rachel, soutiens-moi, je me pâme ! »

Alors Assuérus :

Ha ! ma fille, qu'as-tu ? qu'as-tu, ma petite âme ?
J'étends sur toi mon sceptre ; apaise, apaise-toi (3) ;

Il n'y a pas la distance d'un siècle entre cet Assuérus et celui de Racine.

Le même sujet avait tenté jadis Mathieu Pierre, un Comtois, l'historien dont nous avons dit un mot. Il a composé à Lyon, vers 1560, *Esther*, « tragédie sans distinction des scènes,

(1) 1567.

(2) La date en est incertaine, mais ne peut guère dépasser les premières années du dix-septième siècle.

(3) Montchrestien (de son vrai nom Mauchrétien) mort en 1671, a encore écrit *La Carthaginoise* (Sophonisbe), *David*, ou l'adultère, *Hector*, *L'Écossaise*, où la mort de Marie Stuart, malgré des trivialités, est vraiment pathétique. Tous les assistants « *admiraient ses beaux yeux*, considéraient son port, *lisaient dessus son front*, le mépris de la mort ».

Digitized by Google

et avec des chœurs » ; elle est digne d'une autre tragédie sortie de la même source et nommée *La Guisiade*, ou le Massacre du duc de Guise (1). Il faut avoir du temps à perdre pour essayer de la lire. Mathieu (Pierre) et ses vers sont tombés dans un profond oubli, malgré ce beau quatrain que lui inspira un jour, en passant et par hasard, le démon de la poésie :

« Estime qui voudra la mort épouvantable
Et la fasse l'horreur de tous les animaux,
Quant à moi, je la tiens pour le point désirable
Ou commencent nos biens et finissent nos maux. »

Nous sortons de la Pléiade et des temps de Ronsard. Alors fleurit Pierre Larivey, champenois. Il est né en 1540, et meurt vers 1612 ; il est chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Estienne de Troyes. C'est beaucoup moins un grec et un latin qu'un imitateur des Italiens du seizième siècle (2). Toutes ses comédies viennent de l'Italie. Elles se vendent, de son vivant, « chez l'Angelier (Abel), tenant sa boutique au premier pillier de la grande salle du Palais » à Paris.

Il paraît n'avoir abordé le théâtre que vers 1580, peu de temps avant la mort de Ronsard ; et le généreux Ronsard ne l'a pas célébré. Nommons quelques-unes de ses pièces. La première, *Les Laquais*, est tirée du Ragazzo de La Dolce ; *La Veuve*, de la Védova de Nicola Buonaparte, *Les Esprits* viennent de l'Aridosio de Lorenzino de Médicis, *Le Morfondu* n'est guère qu'une traduction de Gelosca de Grazzini.

C'est assez pour prouver le talent italianisé du comique français. Alors nous ne savions qu'imiter, sans savoir, le plus souvent, rien nous approprier. Nous étions de vrais enfants dans les lettres, enfants mal appris de la Réforme, du Paganisme, de l'Espagne et de l'Italie.

(1) *La Guisiade*, tragédie en laquelle au vray et sans passion est représenté le massacre du duc de Guise. (Lyon, 1589).

(2) L'auteur a intitulé cependant ses comédies : « à l'imitation des anciens grecs latins, et modernes italiens ».

Digitized by Google

Il paraît que Larivey publia ses comédies en deux fois. Il en dédia la seconde partie à François d'Amboise, autre poète comique, en 1611 (1).

Les Esprits, indépendamment de la comédie de Lorenzino de Médicis, ont quelque rapport avec *L'Avare* de Molière et avec celui de Plaute. Molière, certes, y a puisé. Séverin, c'est Harpagon. Il est avare, et ne veut pas marier son fils Urbain à Féliciane qu'il aime et dont il est aimé. Alors sa maison se remplit d'esprits...

Un des esprits, c'est son fils. Un sorcier, M. Josse, les chasse ; mais les esprits, pour ne plus revenir, veulent un gage : c'est un rubis que Séverin a au doigt. On lui bande les yeux, tandis qu'un esprit prend le bijou. C'est Urbain lui-même, le fils de l'avare, et le rubis ne tarde pas à passer au doigt de Féliciane comme au doigt de Marianne dans Molière. Enfin tout s'arrange. Un double mariage se conclut. Comme dans *L'Avare*, Séverin retrouve sa cassette qui lui a été dérobée. D'ailleurs la noce ne se fera pas dans la maison. Elle « est tant mal commode qu'on n'y sçaurait danser, baller n'y rien faire de bon ».

Séverin ne déboursera pas un denier.

Que sa douleur est comique, lorsqu'il a perdu ses écus ! Il parle à sa bourse :

« O m'amour ! tés-tu bien portée? Jésus, qu'elle est légère ! Vierge Marie ! qu'est-ce-cy qu'on a mis de dans ! Hélas ! je suis destruict, je suis perdu, je suis ruyné ! Au voleur ! au laron ! prenez-le ! arrestez tous ceux qui passent ! fermez les portes, les huys, les fenestres ! Misérable que je suis ! où cours-je ? à qui le dis-je ? je ne sçay où je suis, que je fais, ny où je vas ! Hélas ! mes amys, je me recommande à vous tous ! secourez-moy, je vous prie ! je suis mort, je suis perdu Enseignez-moy qui m'a désrobbé mon âme, ma vie, mon cœur et toute mon espérance ! Que n'ai-je un licol pour me pendre. »

(1) C'est l'auteur de la comédie des *Néopolitaines*.

Digitized by Google

Est-ce Plaute ? Est-ce Larivey ? Une fois, Larivey a su être original.

Toutes ses comédies sont écrites en prose. Nous ne croyons pas que, dans aucune d'elles, on pût trouver mieux que ce passage. Ailleurs, dans les *Tromperies* ce n'est pas l'indécence qu'il faut dire, ni la fange, pour peindre le dénouement. C'est pis encore, et l'auteur est un chanoine !

En somme, l'esprit de Larivey, c'est l'esprit italien, fécond en inventions puériles, plutôt que comiques ; c'est un tissu de petits mensonges bourgeois, de surprises, de travestissements, de grossièretés et d'obscénités ! On en a bien vite assez, et trop.

Les *Corrivaux* de Trotterel, poète normand de la même époque, et né à Falaise, sont tout ce que l'on peut imaginer de moins piquant et de plus cynique.

Une jeune fille qui endort son père avec un narcotique, pour lui désobéir, et trahir la vertu en sécurité, est-ce le sujet d'une comédie ?

Et pourtant, dans son avertissement au lecteur, le poète a écrit :

« Sçaches que je n'ai pas composé ceste folastre comédie pour t'apprendre à suivre le vice, car il n'y a rien au monde que j'abhorre tant (1). »

Il ment, en 1612 ; ce n'est pas la seule fois, sans doute.

La tragédie nous offrira-t-elle mieux dans *Tyr et Sidon* de Jean de Schelandre, soldat et poète Lorrain (2) mort en 1635, à cinquante ans, des suites de ses blessures ?

La Tragédie, plutôt la « Tragi-comédie du poète, qui est de 1608, a deux parties ou deux journées (3). Dans la première, sont représentés « les funestes succez des amours

(1) T. 8. Bibl. Elz.

(2) Il était né, dans le Verdunois, de parents calvinistes.

(3) Cette tragédie est précédée d'une Préface de François Ogier, Parisien, où, devançant les romantiques, il proteste contre les trois unités : « Ne nous laissons pas mener par elles, dit-il, comme des aveugles, il faut accommoder la méthode des anciens à notre usage. »

Digitized by Google

de Léonte et de Philoline. » Dans la seconde, « les divers empeschements et l'heureux succez des amours de Belcar et de Méliane. »

C'est donc un roman suivi d'un roman. Mais l'amour n'y est pas raffiné ; s'il paraît entortillé ou emphatique, dans les grandes scènes, il est trivial et cynique dans d'autres scènes d'une immoralité, grossière et révoltante.

Belcar aime Méliane ; mais il n'aime pas Cassandre, qui l'aime ; Cassandre, c'est la sœur de Méliane. Un cerf, dans une prairie, a fait la différence des deux, il s'est laissé caresser par Méliane ; il a fui Cassandre, d'un air farouche. Est-ce assez ridicule !

Cassandre est seule, elle se plaint (1).

« Fut-il jamais au monde une fille de roy
En qui le sort parut plus muable qu'en moy ;
Moy de qui les beaux yeux eschauffoient de leurs flammes
Les lieux plus esloignés et les plus froides âmes,
Sont ternes tout à coup, et, cierges retournés,
Sont, au lieu de rayons, de pleurs environnés. »

Ces « cierges retournés » et « environnés de pleurs » nous dispensent du reste.

Et si nos pères, comme c'est probable, ont versé des larmes à cette tragédie, n'est-ce pas ridicule de faire de nous un peuple de frondeurs ?

Pourtant voici quelques beaux vers de Schelandre :

« Les Estats, sur la guerre, ont fondé leurs colonnes (2) ;
Les guerres, c'est la forge où se font les couronnes ;
C'est la guerre qui peut, seule échèle des cieux,
Faire les héros roys, et les roys demi dieux. »

Consacrer toute sa vie à faire, dans une multitude de

(1) Bibl. Elz. t. 8. Acte 1, Sc. 1re. Seconde journée.
(2) Acte 2. Sc. 3e Seconde journée.

Digitized by Google

vers ridicules, (1) quatre vers passables, quelle destinée !

« Déjà des aquilons les zéphirs sont vainqueurs,
Et reçoivent en prix des couronnes de fleurs,
Et déjà le Bélier, qui la froideur tempère,
Oste le voile blanc à nostre grande mère,
Lui rendant l'habit vert que la mort des saisons
Avoit caché trois mois au sein de ses tisons. »

Nous disons quatre vers tragiques. De Schelandre, en un passage assez piquant de la première partie de sa Tragi-Comédie, fait parler un certain Zorote, précurseur du Sganarelle ou du Chrysale de Molière. A quoi sa femme doit-elle s'occuper ? Elle doit :

« Tourtost mettre nos vins et nos froments en vente,
Tailler de la besongne à chacune servante...
Et quelquefois aussi feuilleter un bon livre.
Voilà comme, en honneur, la matrone doit vivre :
C'est de ces femmes-là dont le monde fait cas,
Non des légers esprits adonnés au tracas,
Qui paraissent n'avoir, odieuses coquettes,
Que du vent pour cerveau, pour langue des cliquettes. » (2)

Il nous reste à esquisser Alexandre Hardy, un Parisien du même temps, mort sexagénaire, quatre ans avant de Schelandre en 1631 (3). Il y a presque un demi-siècle que Ronsard a disparu ; mais Hardy n'en est pas moins un de ses élèves. Une étoile de la pléiade s'est attardée dans le ciel, elle y a encore brillé, en souvenir du maître, trois ans après le réformateur Malherbe qui a remis le français à la mode en France.

Qu'est-ce donc que Hardy ?

(1) Voici ce que dit Pharnabaze du printemps : (act. 2, Sc. 3. *Tyr et Sidon*, 2e partie).

(2) Acte second, Sc. 2. *Tyr et Sidon.* Première journée.

(3) *Alexandre Hardy et le théâtre français, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle*, par Eug. Rigal, L. 1 et 2.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement un élève inconscient du grand sourd, un amateur des Italiens et des Espagnols, sans les connaître beaucoup, un imitateur maladroit des Grecs et des Latins ; c'est plus que cela, un génie libre et aventureux, hélas ! aux gages, dès sa jeunesse, en 1593, d'une troupe ambulante de comédiens de campagne, partageant avec eux, y compris le portier, la recette de la représentation, étalée sur une table, et le succès que leur disputaient à l'envi les sociétés théâtrales de la Mère folle à Dijon, des Connards à Rouen, des collégiens eux-mêmes (1). C'était la misère ! C'était la grossière débauche ! On dirait que Hardy, c'est la caricature de Molière en province. Il n'est pas méprisable cependant, au sens littéraire. Nos ancêtres lui doivent d'avoir vu sur la scène Matamore avant le Cid ; avant Scapin Pantalon ! Il a l'imagination ardente ; c'est un enfant perdu de la littérature... Faut-il vivre ? il invente, en une heure, un plan ou une intrigue... De la règle des unités, il se moque tant qu'il peut. Il passe les mers sans scrupule ; et, en quelques coups d'archet, va de Naples à Cracovie. Il fournit, pour trois pistoles, chacune de ses tragédies, avec leurs suicides et leurs coups de poignards, comme un boucher fournit la viande saignante à ses clients. C'est le poète besogneux d'une troupe de comédiens, dont un certain Valleran est le chef ; c'est ensuite le fournisseur du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, (2) pendant vingt ans et plus, car il était rentré à Paris vers 1600. On se le dispute, sans l'enrichir. Il fait six pièces, au moins, par an... deux mille vers, s'il le faut, en vingt-quatre heures ; et ses personnages se tiennent sur une scène assez étroite, ornée de quelques mansions, derniers vestiges des Mystères, avec une tapisserie au fond et deux tapisseries latérales, sans coulisses.

(1) *Alexandre Hardy et le théâtre français*, par Eug. Rigal. L. 1, ch. 1 et 2.

(2) Et non du théâtre dit du Marais, fondé en 1629, peu de temps avant la mort de Hardy. — Voir *Alexandre Hardy et le théâtre français, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle*, par Eug. Rigal. L. 1, ch. 1 et 2.

Digitized by Google

De couleur locale, pas l'ombre, sauf quelques timides essais de décorations. Le théâtre est au niveau du poète improvisateur. Aussi, malgré un vrai talent, cette facilité inspirée par la faim n'a-t elle rien d'achevé, j'allais dire rien de bon. Il écrit sans goût, et d'une façon triviale ; il emprunte au Dictionnaire de Ronsard les hellénismes et les latinismes les plus hardis, comme Orque (enfer) et premier (récompenser), les appositions les plus contraires à notre génie comme porte-laine, porte-trident, terre-nés, des néologismes extravagants, comme gouffreux et connivenient (1).

S'il avait vécu du temps d'Hugo, il lui aurait envié « la ville lumière » et « Paris géant ». Sa langue est un galimatias barbare. Et puis, il a tout mis sur la scène, l'odieux, le dégoûtant, le vice sans voile.

« Une courtisane soutient, par ses discours, assez bien son caractère (2) »... En un mot, « il n'a nul scrupule sur les mœurs, ni sur les bienséances » : il « pousse jusqu'au cynisme le mépris des lois de la pudeur (3) ».

Cependant il recommande dans sa réponse à ceux qui l'ont censuré, « une grande douceur au vers... un choix de conceptions exprimées en bons termes, telles qu'on les admire dans les chefs-d'œuvre de Malherbe (4) ».

Que Hardy est loin de cet idéal !

Dans son incohérence il ajoute, contre l'excès de la correction voulue par le même Malherbe et ses disciples :

« Notre langue, pauvre d'elle-même, devient totalement gueuse, en passant par la friperie et par l'alambic de ces timbres fêlés (5). »

En somme, ses rivaux ne sont que des « champignons de rimeurs ».

(1) *Vie de P. Corneille*, par Fontenelle.

(2) « *Platitude en prose, Phraséologie maniérée*, tels sont suivant M. Eug. Rigal, les vices du style du poète Hardy.

(3) *Alexandre Hardy*, etc, par Eug. Rigal. *Conclusion.*

(4) *Théagène et Chariclée.* Au lecteur.

(5) *Théagène et Chariclée.* Au lecteur (1601).

Digitized by Google

Le jugement lui manque, comme à son maître ; pour enrichir la langue il l'a « encanaillée », mais Malherbe, il faut bien le dire, pour la « désencanailler », l'a appauvrie. Hardy aurait pensé volontiers, dans son indépendance outrée, comme Lope de Véga, son maître, plus encore que Ronsard, et qui composa deux mille pièces dans sa vie.

« Ce n'est pas que j'ignore les préceptes de l'art, a dit le poète Espagnol, Dieu merci ! mais qui les suit meurt sans gloire et sans argent. J'ai quelquefois écrit suivant l'art, que très peu de gens connaissent, mais quand je vois les monstruosités auxquelles accourent le vulgaire et les femmes, je me fais barbare à leur usage. Aussi, avant d'écrire une comédie, j'enferme les règles sous les clefs et mets dehors Plaute et Térence. Je fais mes pièces pour le public ; et puisqu'il paie il est juste, pour lui plaire, de parler le langage des sots ? »

C'est pour plaire au public que V. Hugo, comme Hardy et Lope de Vega, et plus qu'eux, a exagéré ses brillants défauts jusqu'à l'infini de la sottise. Espérons qu'un jour on ne parlera pas plus du *Roi s'amuse* et de *Lucrèce Borgia* qu'on ne parle aujourd'hui de la *Didon* de Hardy (1), tentée après la *Didon* de Jodelle, bien avant la de *Didon* Lefranc, jusqu'à ce que nous arrivions enfin au Virgile dont le génie fera réussir Didon sur la scène. Pourtant les supplications de la Tyrienne à son amant volage ne sont pas sans douceur, (malgré des barbarismes), ni sans amour réel, malgré la recherche et l'affectation. Elle veut « l'adorer comme un Dieu. » Qui connaît la *Mort d'Alexandre*, la *Mort d'Achille* ou la *Marianne* de Hardy, tragédie tout à fait régulière, par hasard, jusque dans l'observation de la loi des unités ; ou encore *Alphée*,, *Alcée*, des pastorales assez bien inventées, ou *Théagène et Chariclée*, une tragie-comédie en huit journées (2) ? Personne. Il faudrait avoir du temps à perdre, pour

(1) Il y a neuf tragédies de *Didon* avant Hardy, neuf autres après : aucune n'est réussie.

(2) *Théagène et Chariclée* est une tragi-comédie; *La Mort d'Achille*, *Panthée*

Digitized by Google

De couleur locale, pas l'ombre, sauf quelques timides essais de décorations. Le théâtre est au niveau du poète improvisateur. Aussi, malgré un vrai talent, cette facilité inspirée par la faim n'a-t elle rien d'achevé, j'allais dire rien de bon. Il écrit sans goût, et d'une façon triviale ; il emprunte au Dictionnaire de Ronsard les hellénismes et les latinismes les plus hardis, comme Orque (enfer) et premier (récompenser), les appositions les plus contraires à notre génie comme porte-laine, porte-trident, terre-nés, des néologismes extravagants, comme gouffreux et connivenient (1).

S'il avait vécu du temps d'Hugo, il lui aurait envié « la ville lumière » et « Paris géant ». Sa langue est un galimatias barbare. Et puis, il a tout mis sur la scène, l'odieux, le dégoûtant, le vice sans voile.

« Une courtisane soutient, par ses discours, assez bien son caractère (2) »... En un mot, « il n'a nul scrupule sur les mœurs, ni sur les bienséances » : il « pousse jusqu'au cynisme le mépris des lois de la pudeur (3) ».

Cependant il recommande dans sa réponse à ceux qui l'ont censuré, « une grande douceur au vers... un choix de conceptions exprimées en bons termes, telles qu'on les admire dans les chefs-d'œuvre de Malherbe (4) ».

Que Hardy est loin de cet idéal !

Dans son incohérence il ajoute, contre l'excès de la correction voulue par le même Malherbe et ses disciples :

« Notre langue, pauvre d'elle-même, devient totalement gueuse, en passant par la friperie et par l'alambic de ces timbres fêlés (5). »

En somme, ses rivaux ne sont que des « champignons de rimeurs ».

(1) *Vie de P. Corneille*, par Fontenelle.

(2) « *Platitude en prose, Phraséologie maniérée*, tels sont suivant M. Eug. Rigal, les vices du style du poète Hardy.

(3) *Alexandre Hardy*, etc, par Eug. Rigal. *Conclusion.*

(4) *Théagène et Chariclée.* Au lecteur.

(5) *Théagène et Chariclée.* Au lecteur (1601).

Digitized by Google

Le jugement lui manque, comme à son maître ; pour enrichir la langue il l'a « encanaillée », mais Malherbe, il faut bien le dire, pour la « désencanailler », l'a appauvrie. Hardy aurait pensé volontiers, dans son indépendance outrée, comme Lope de Véga, son maître, plus encore que Ronsard, et qui composa deux mille pièces dans sa vie.

« Ce n'est pas que j'ignore les préceptes de l'art, a dit le poète Espagnol, Dieu merci ! mais qui les suit meurt sans gloire et sans argent. J'ai quelquefois écrit suivant l'art, que très peu de gens connaissent, mais quand je vois les monstruosités auxquelles accourent le vulgaire et les femmes, je me fais barbare à leur usage. Aussi, avant d'écrire une comédie, j'enferme les règles sous les clefs et mets dehors Plaute et Térence. Je fais mes pièces pour le public ; et puisqu'il paie il est juste, pour lui plaire, de parler le langage des sots ? »

C'est pour plaire au public que V. Hugo, comme Hardy et Lope de Vega, et plus qu'eux, a exagéré ses brillants défauts jusqu'à l'infini de la sottise. Espérons qu'un jour on ne parlera pas plus du *Roi s'amuse* et de *Lucrèce Borgia* qu'on ne parle aujourd'hui de la *Didon* de Hardy (1), tentée après la *Didon* de Jodelle, bien avant la de *Didon* Lefranc, jusqu'à ce que nous arrivions enfin au Virgile dont le génie fera réussir Didon sur la scène. Pourtant les supplications de la Tyrienne à son amant volage ne sont pas sans douceur, (malgré des barbarismes), ni sans amour réel, malgré la recherche et l'affectation. Elle veut « l'adorer comme un Dieu. » Qui connaît la *Mort d'Alexandre*, la *Mort d'Achille* ou la *Marianne* de Hardy, tragédie tout à fait régulière, par hasard, jusque dans l'observation de la loi des unités ; ou encore *Alphée*,, *Alcée*, des pastorales assez bien inventées, ou *Théagène et Chariclée*, une tragie-comédie en huit journées (2) ? Personne. Il faudrait avoir du temps à perdre, pour

(1) Il y a neuf tragédies de *Didon* avant Hardy, neuf autres après : aucune n'est réussie.

(2) *Théagène et Chariclée* est une tragi-comédie: *La Mort d'Achille*, *Panthée*

Digitized by Google

être heureux de trouver, dans l'épais fouillis des œuvres du bohême, avec quelques traces d'un véritable instinct dramatique certains vers assez bons, comme ceux-ci, mis dans la bouche de Céphale. Il ne veut pas survivre à Procris, son épouse :

« Elle meurt, elle meurt, hélas ! elle est passée (1)
Un sanglot sa belle âme a dans l'air dispersée ;
Procris, chère Procris, je ne te dis adieu,
Je veux du même fer mourir au même lieu. »

N'est-ce pas encore Alexandre qui dit : « Un Empereur ne doit « expirer que debout ! » Ce sont de rares étincelles.

On réimprimera cependant Hardy un jour ou l'autre (2). s'il y a là quelque obscénité à ajouter à notre catalogue des obscénités littéraires.

Terminons :

Tous ces poètes inspirés à tort et à travers d'Athènes de Rome et de l'Italie ou de l'Espagne ; comiques effrontés, tragiques informes, malgré quelques beaux vers ; et grotesques plus souvent que sublimes, je nose dire romantiques, peintres cyniques d'un amour sensuel, quand il n'est pas bestial, bien loin d'embellir l'art dramatique, l'ont plutôt défiguré... Laissons-les.

De la plaine trop basse où ils chantent, (si c'est là chanter) les pieds enfoncés dans la fange, élevons-nous, pour parler comme le maître, jusqu'à l'Hélicon où Ronsard prétendit jouer le rôle du Dieu de la poésie. On ne peut le séparer de Dubellay. (3)

Mariane, comme *La Mort d'Alexandre*, *La Mort de Daïre*, etc. sont des tragédies ; *Procris*, *Ariadne* sont des pièces mythologiques ; *Alcée*, *Alphée*. l'*Amour victorieux* analysé, même loué à l'excès, par M. Saint-Marc Girardin sont des pastorales. Dans l'*Amour victorieux* des bergères sont punies de leur indifférence par un « enchantement » qui rend pour quelque temps *les bergers indifférents*.

(1) *Procris*, acte 5,

(2) Les cinq volumes de Hardy, renferment 41 pièces, tragédies, pièces mythologiques, tragi-comédies. (V. Hugo n'a rien inventé).

(3) Les ouvrages de Hardy n'ont pas été imprimés depuis deux siècles et

Digitized by Google

Pourquoi n'avons-nous pas nommé, parmi les dramatiques, un de leurs contemporains, le protestant Th. de Bèze. Réparons cet oubli. Il a composé, sans âme et sans succès, *Le Sacrifice d'Abraham* où il n'y a que la poésie de sacrifiée. Il aurait mieux fait de se taire, et d'immoler sa passion, à saint François de Sales qui le persuada, sans pouvoir le convertir.

La Dame des Pensées de la Renaissance, dans le Drame comme ailleurs, ce n'est plus la chaste Marie, comme aux beaux temps du moyen-âge ; c'est l'impudique déesse de Cythère.

Il est temps que Corneille vienne purifier la scène (1), comme le soleil, en écartant les nuages, purifie la terre.

Avant lui, Hardy est le dernier sectaire de la Renaissance, l'adversaire fougueux de la Réforme littéraire.

(*A suivre.*)

A. CHARAUX,
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.
T. O.

demi. Il avait publié le cinquième et dernier volume de ses œuvres en 1628. Depuis, on n'a réédité que le deuxième volume, en 1632, Hardy se vantait (au lecteur) d'avoir composé six cents pièces de théâtre, depuis la tragédie jusque la farce.

Parmi les si nombreuses pièces de Hardy, il en est une, en particulier, qui rentre tout à fait dans le système dramatique innové par Corneille, lorsqu'il écrivit la préface de D. Sanche. Cette pièce de Hardy, intitulée *Les Filles de Scédaste, ou l'Hospitalité violée*, peint les infortunes tragiques d'une condition privée.

(1) Racine, dans un discours Académique, le jour de la réception de Thomas Corneille, a dit du théâtre avant l'auteur du Cid :

« Quel désordre ! Quelle irrégularité ! nul goût, nulle connaissance des véritables beautés du théâtre ; la plupart des scènes extravagantes et dénuées de vraisemblance, dont les pointes et de considérables jeux de mots faisaient le principal ornement ; en un mot, toutes les règles de l'art, celles-même de l'honnêteté et de la bienséance partout violées. »

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Eglises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(*Suite*) (1)

II

Nous voudrions montrer maintenant que l'école traditionnelle, en plaçant au premier siècle la fondation des Eglises de France avec leur hiérarchie, ne fait que suivre les enseignements de l'histoire. D'après nos adversaires eux-mêmes, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le premier article, tout le monde est d'accord sur ce point fondamental, que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats. Tous les savants de nos jours, croyons-nous, admettent avec M. l'abbé Chevalier « que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome dut être éclairée la première des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile » (2). Mais quels ont été l'intensité et les fruits de cette prédication apostolique ? A-t-elle été nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre des missionnaires; ou bien a-t-elle eu pour résultat immédiat une organisation hiérarchique dans toute l'étendue des régions où la foi a été prêchée ?

La pensée dominante chez les représentants de l'école grégorienne, c'est que des Eglises et même des chrétientés n'ont

(1) Voir la livraison de septembre 1901.

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

pas été organisées dans les Gaules dès le premier siècle. « Car, dit M. l'abbé Chevalier, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. » Mais ces écrivains nous paraissent confondre deux choses bien différentes : la propagation du christianisme à son origine, dans l'acte de diffusion qui a constitué son universalité ou sa catholicité, et sa propagation progressive ou sa vitalité plus ou moins variable chez divers peuples, dans les siècles postérieurs. « Dans le premier cas, dit Dom Chamard, il y a eu diffusion miraculeuse, dont la raison d'être est la mission divine que devait remplir la foi chrétienne dans le monde païen. Dans le second cas, le catholicisme paraît et disparaît à peu près, perd et reprend son influence, suivant les secrets de la Providence et le mérite des nations (1). »

S'il est une règle qu'il importe d'observer dans l'étude de l'histoire, c'est assurément celle de ne point juger les mœurs et les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. Cependant, il faut le dire, ce principe a été souvent négligé par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises. Parce que, depuis plusieurs siècles, l'Eglise emploie dans la propagation de la foi chez les nations barbares un système qu'on peut appeler mission *rapide* et *nomade*, et qui consiste à placer sous l'autorité d'un seul évêque une immense étendue de territoire, ils en concluent que, dans les commencements, la foi chrétienne a dû être propagée de la même manière. Mais, sur quelles preuves repose cette théorie ? On apporte en sa faveur des assertions comme celles-ci : « La prédication apostolique a dû être nécessairement rapide et nomade ; les Eglises de France ne durent être constituées que longtemps après ; il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage les textes des auteurs ecclésiastiques (2). » Ce n'est pas ainsi que doit procéder la véri-

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Les Origines de l'Église de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Eglises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(*Suite*) (1)

II

Nous voudrions montrer maintenant que l'école traditionnelle, en plaçant au premier siècle la fondation des Eglises de France avec leur hiérarchie, ne fait que suivre les enseignements de l'histoire. D'après nos adversaires eux-mêmes, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le premier article, tout le monde est d'accord sur ce point fondamental, que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats. Tous les savants de nos jours, croyons-nous, admettent avec M. l'abbé Chevalier « que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome dut être éclairée la première des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile » (2). Mais quels ont été l'intensité et les fruits de cette prédication apostolique ? A-t-elle été nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre des missionnaires; ou bien a-t-elle eu pour résultat immédiat une organisation hiérarchique dans toute l'étendue des régions où la foi a été prêchée ?

La pensée dominante chez les représentants de l'école grégorienne, c'est que des Eglises et même des chrétientés n'ont

(1) Voir la livraison de septembre 1901.

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

pas été organisées dans les Gaules dès le premier siècle. « Car, dit M. l'abbé Chevalier, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. » Mais ces écrivains nous paraissent confondre deux choses bien différentes : la propagation du christianisme à son origine, dans l'acte de diffusion qui a constitué son universalité ou sa catholicité, et sa propagation progressive ou sa vitalité plus ou moins variable chez divers peuples, dans les siècles postérieurs. « Dans le premier cas, dit Dom Chamard, il y a eu diffusion miraculeuse, dont la raison d'être est la mission divine que devait remplir la foi chrétienne dans le monde païen. Dans le second cas, le catholicisme paraît et disparaît à peu près, perd et reprend son influence, suivant les secrets de la Providence et le mérite des nations (1). »

S'il est une règle qu'il importe d'observer dans l'étude de l'histoire, c'est assurément celle de ne point juger les mœurs et les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. Cependant, il faut le dire, ce principe a été souvent négligé par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises. Parce que, depuis plusieurs siècles, l'Eglise emploie dans la propagation de la foi chez les nations barbares un système qu'on peut appeler mission *rapide* et *nomade*, et qui consiste à placer sous l'autorité d'un seul évêque une immense étendue de territoire, ils en concluent que, dans les commencements, la foi chrétienne a dû être propagée de la même manière. Mais, sur quelles preuves repose cette théorie ? On apporte en sa faveur des assertions comme celles-ci : « La prédication apostolique a dû être nécessairement rapide et nomade ; les Eglises de France ne durent être constituées que longtemps après ; il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage les textes des auteurs ecclésiastiques (2). » Ce n'est pas ainsi que doit procéder la véri-

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Les Origines de l'Église de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

table critique. Elle interroge les monuments ; s'ils sont contemporains, ou s'ils sont un écho fidèle d'un auteur contemporain, grave, instruit sur le sujet en discussion, elle s'incline et accepte, parce que les faits ont toujours raison contre les théories les plus séduisantes.

Or, si nous ouvrons les annales primitives du christianisme, nous voyons que les apôtres se sont fait une loi de ne pas jeter en courant la semence de l'Evangile, mais de demeurer dans la ville ou le village qu'ils avaient mission de convertir jusqu'à ce qu'ils eussent formé un groupe de fidèles disciples. Ainsi, avant de se séparer, ils établissent saint Jacques-le-Mineur, évêque titulaire de Jérusalem ; saint Pierre s'arrête plusieurs années à Antioche et ne quitte cette ville qu'après avoir nommé saint Evode pour en gouverner l'Eglise. Il agit de même dans les principales villes du Pont, de la Cappadoce, de la Galatie, de la Bithynie, etc.

Nous voyons le même fait se produire si nous jetons un regard sur les travaux apostoliques de saint Paul. Les *Actes des Apôtres* (XVIII, 22-23) nous le représentent fondant des Eglises et établissant des évêques dans les principales villes de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de l'Achaïe, de l'Illyrie. Il confie l'Eglise d'Ephèse aux soins de Timothée, celle d'Athènes à Denys l'Aréopagite, celle de Philippes à Epaphrodite, celle de Thessalonique à Gaïus, celle de Smyrne à Polycarpe, etc.

C'est-à-dire que les Apôtres, dans les différentes villes du monde romain où ils portaient la bonne nouvelle, fondaient une colonie chrétienne sur les bases solides d'une administration complète. Quelquefois aussi ils laissaient à leurs disciples les plus fervents, établis par eux chefs de cette organisation hiérarchique, le soin de former de nouveaux centres de propagande sacrée dans les villes qui dépendaient de la première, ou étaient avec elle dans des relations plus faciles. C'est l'exemple que nous a laissé saint Paul. Nous le voyons charger saint Tite de cette grave mission pour l'île de Crète. « Je t'ai laissé en Crète, lui dit-il, afin que tu

Digitized by Google

achèves de corriger les imperfections que j'y ai laissées, et notamment que tu établisses, selon ma recommandation, des prêtres dans les cités de l'île (1). »

C'est de là que certains auteurs se sont cru autorisés à faire la remarque suivante : « Les apôtres, chargés par la Providence divine de conquérir au Christ *les nations* que le Père céleste *lui a données en héritage*, ont vu dans le mode employé par les Romains pour subjuguer les peuples un type excellent qu'ils devaient imiter dans l'accomplissement de leur œuvre. » Ce mode, personne ne l'ignore, consistait à prendre possession d'un pays vaincu par le double moyen de la colonisation et du camp militaire. Loin de ralentir la formation de l'empire, ce moyen n'avait servi qu'à donner une solidité plus profonde, une consistance inaltérable à l'autorité romaine dans toute l'étendue de sa domination. « Créer partout des cités sur le modèle de Rome, dit Dom Chamart, y établir une administration analogue, sauvegarder la conquête en la couvrant de camps fortifiés, en dirigeant l'opinion par l'influence des préposés de la République, tel fut le but où tendit constamment et qu'atteignit admirablement le gouvernement des consuls et des Césars. L'empire du christianisme ne s'est pas fondé autrement (2). »

Mais écoutons un témoin des plus autorisés nous dire comment les apôtres fondaient les Eglises. C'est un disciple de saint Pierre et de saint Paul, le pape saint Clément, dont les écrits étaient encore vénérés presque à l'égal des Livres inspirés, au IVe siècle, si l'on en croit l'historien Eusèbe (3). Ce saint Pontife, dans une lettre admirable aux fidèles de Corinthe, disait : « Après avoir ainsi prêché à travers les provinces et les villes, ils (les apôtres) y établirent pour évêques et pour diacres des futurs croyants, des hommes choisis parmi les prémices de leur prédication dans ces contrées et ces villes, et éprouvés par le moyen de l'esprit

(1) Epist. ad Tit. I-5.
(2) *Etablissement du christianisme.*
(3) *Hist.* III, 16.

Digitized by Google

de discernement qu'ils possédaient. » Il suffisait donc que, parmi ces prémices de la gentilité ou du judaïsme il se trouvât un homme remplissant les conditions indiquées par saint Paul, c'est-à-dire un homme sobre, chaste, aimant la vérité et qui ne fût pas d'un caractère violent, pour qu'on le revêtît sans retard du caractère épiscopal, avec la mission de former lui-même autour de lui son troupeau fidèle.

Dans ces temps primitifs, les évêques n'étaient, au fond, que des agents de propagande chrétienne, munis de tous les pouvoirs nécessaires, surtout alors, pour créer un sénat de prêtres, choisir des ministres inférieurs propres au service divin, et conférer aux nouveaux convertis tous les sacrements (1). On ne regrettera jamais assez que l'histoire de l'Eglise, malheureusement dépouillée de ses archives par les persécutions de Dèce ou de Dioclétien et par les invasions des barbares, n'ait conservé que peu de monuments concernant les usages observés à l'origine de son institution.

Il ne saurait donc être permis de dire que la prédication de l'Evangile dut être, dès l'origine, *rapide* et *nomade*. Au contraire, il apparaît manifestement que les Apôtres et leurs disciples immédiats, en passant de province en province, laissèrent, après eux, dans chaque ville, des évêques et des ministres inférieurs, diacres ou prêtres, chargés de continuer l'œuvre commencée, d'augmenter le nombre des fidèles, et de constituer dans les villes moins importantes des Eglises organisées sur le modèle des premières.

Ce fait général étant bien établi, voyons maintenant de quelle manière l'organisation chrétienne s'est introduite dans les Gaules.

*
* *

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, époque à laquelle les représentants de l'école grégorienne placent l'origine des Eglises de France, les monuments les plus authentiques

(1) Eusèbe, *Hist.* IV, 16.

Digitized by Google

de l'histoire nous montrent, soit en Orient, soit dans chacune des grandes divisions de l'Occident, les Eglises déjà, nombreuses, constituées, florissantes. Il est évident que, dès cette époque, la religion chrétienne avait pris possession de l'Empire et même du monde romain tout entier, et se tenait solidement assise sur le fondement de sa hiérarchie sacerdotale. « C'était, dit M. de Rossi, une puissance formidable, avec laquelle les Césars eux-mêmes étaient obligés de compter (1). » Il suffit de lire les *Actes* du martyre de saint Cyprien de Carthage, pour voir que cette multitude innombrable, qui gardait jour et nuit les rues attenantes au palais épiscopal, n'aurait pas eu beaucoup à faire pour arrêter les magistrats oppresseurs.

Et l'on veut que ce soit alors seulement que les provinces des Gaules aient reçu des missionnaires chargés de porter la *bonne nouvelle* dans les villes et les campagnes ! Les différentes parties de l'empire romain en Orient, et celles de l'Occident, presque toutes, l'Italie, l'Afrique, l'Espagne auraient été converties au christianisme dès le commencement, auraient possédé, dès le second et le troisième siècle, des sièges épiscopaux par centaines jusque dans les localités sans importance ; et notre pays, tout au moins aussi civilisé que ces provinces, sur lequel le culte officiel exerçait une tyrannie moins directe, devrait être placé en dehors de cette loi générale ! « L'heure est venue, dit M. l'abbé Darras, de dire toute la vérité sur nos origines chrétiennes, et de réhabiliter la tradition méconnue depuis trois siècles... La révolution opérée par la critique du XVIIe siècle est encore officiellement, si l'on peut parler ainsi, maintenue et protégée ; et, par un singulier renversement d'idées, ceux qui l'attaquent passent pour des novateurs ; tant une durée d'un siècle et demi a pu lui donner une apparence superficielle d'antiquité (2). »

(1) Voir *Revue des Questions historiques*, janvier 1869.
(2) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. v, p. 615.

Digitized by Google

Cependant, sous l'influence de travaux récents et nombreux, une réaction s'est opérée dans les esprits et un mouvement prononcé de retour aux traditions antiques de la France s'est produit depuis déjà un certain nombre d'années. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les ouvrages énumérés ci-dessous (1).

Pour montrer la vérité de l'opinion traditionnelle sur nos origines chrétiennes, ce n'est pas aux raisons théologiques que nous aurons recours; mais nous chercherons notre appui dans les meilleurs témoignages de l'antiquité ecclésiastique. Quels témoins plus autorisés pourrions-nous invoquer que ces graves personnages que l'Eglise décore du beau titre de Pères ? Sur quelle base sera admise l'histoire, si l'on refuse sa confiance au savant Eusèbe de Césarée, si remarquable par son érudition et son exactitude ; si l'on récuse, comme des témoins infidèles, et saint Justin et Tertullien, saint Irénée, saint Jérôme, Théodoret, et les autres dans des écrits contre les juifs, les païens ou les hérétiques ?

Nous allons donc remonter la chaîne de la tradition et prêter l'oreille au concert unanime de l'antiquité chrétienne célébrant l'apostolicité de nos Eglises dans un temps où rien ne pouvait faire prévoir les magnifiques destinées de la France. Voici d'abord saint Justin qui, vers l'an 140, disait au juif Tryphon : « Il n'est pas une seule race de mortels, grecs ou barbares, ou de quelque nom qu'on puisse les appeler, soit des peuplades scythes qui habitent leurs chars errants, soit des tribus nomades qui n'ont point de demeure fixe, soit des peuples pasteurs qui vivent sous la tente, il n'en est pas une au sein de laquelle des prières et des actions

(1) *Hist. de l'Église du Mans*, par Dom Piolin ; *Dissert. sur l'Apostolat de saint Martial*, par M. l'abbé Arbellot ; *Dissert. sur l'origine apostolique de l'Eglise de Metz*, par M. l'Abbé Chaussier ; *Leçons d'éloquence, saint Irénée* par Mgr Freppel ; *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, etc, par M. l'abbé Faillon ; *Les Eglises du monde romain et celles de la Gaule en particulier*, par Dom Chamart ; *Le Christianisme dans l'Aquitaine*, par M. Coudert de Lavillate ; *Les Origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux*, par Mgr Bellet,

Digitized by Google

de grâces ne soient adressées au Père créateur de toutes choses, au nom du crucifié Jésus (1). »

Mais comment saint Justin, à Rome, aurait-il osé se prévaloir de l'universalité de l'Eglise, avec Tryphon ; comment se fût-il hasardé à le mettre au défi de citer *une seule* peuplade où le nom de Jésus-Christ n'eût point été invoqué, si ce Juif, d'un mot, avait pu lui fermer la bouche en lui répondant : « Les Gaules qui sont à nos portes, les Gaules, la plus belle conquête de Jules César et l'une des plus riches provinces de l'empire, n'ont jamais entendu prononcer le nom de Jésus que vous prêchez ? » Il y avait donc déjà, en l'année 140, des Eglises chrétiennes dans les Gaules, puisque, comme nous l'avons observé, les missionnaires établissaient des chrétientés régulières dans les cités qu'ils évangélisaient.

Soixante ans plus tard, c'est-à-dire vers l'an 200, nous entendons Tertullien dire aux Juifs : « Les rameaux de la race des Gétules, les nombreux pays habités par les Maures, toutes les contrées des Espagnes, *les diverses nations des Gaules ;* la Bretagne inaccessible aux Romains, mais soumise au Christ, la multitude des Sarmates, des Daces, des Germains, les nations les plus reculées adorent le crucifié (2). » Certes, on ne soupçonnera pas le célèbre apologiste d'avoir ignoré ce qui alors était connu de tout le monde, savoir : que la Gaule comprenait autre chose que la province romaine voisine de la Méditerranée, et qu'elle avait été divisée, sous Auguste, en quatre grandes régions administratives et politiques : la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique, et l'Aquitaine. S'il était possible de s'y méprendre, l'expression même dont il se sert : *les diverses nations des Gaules*, la mention qu'il fait, immédiatement après, de la Grande-Bretagne inaccessible aux Romains, et néanmoins ouverte aux prédicateurs de l'évangile, font disparaître toute hésitation à ce sujet. Par

(1) *Dialogue avec Tryphon.*
(2) *Adversum Judæos*, cap. 7.

Digitized by Google

quel chemin, en effet, sinon par le nord de la Gaule, les messagers du Christ avaient-ils pu pénétrer jusque chez les Bretons séparés du reste de l'univers ?

Mais écoutons saint Irénée réfutant les hérétiques, au milieu même de ces Gaules dont l'origine chrétienne pour leurs Eglises, excepté celle de Lyon, ne remonterait, assure-t-on, qu'à l'année 250. Déjà, trente ans avant Tertullien, il pouvait dire : « Au milieu de la diversité des idiomes qui se partagent le monde, la tradition chrétienne a conservé son unité. Les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez *les Celtes*, de celles qui existent en Orient, de celles qui existent en Egypte, de celles qui existent en Lybie, de celles qui existent en Italie, le centre du monde (1). » Eh bien, nous le demandons à quiconque n'est pas dominé par une opinion préconçue : ces paroles signifient-elles qu'au temps de saint Irénée, il n'existait chez les Gaulois qu'une seule Eglise, celle de Lyon ; ou que des rives du Rhône à celles du Rhin la foi laissant dans l'ombre toutes les contrées comprises dans cet intervalle, se fût établie chez les Germains, n'ayant fait qu'une seule conquête sur notre territoire, celle de Lyon, et pas d'autre ? Evidemment cette hypothèse n'est pas admissible ; et parce que ces paroles sont contraires au système que l'on soutient, il ne saurait être permis de les considérer comme des exagérations « naturelles au génie oriental », comme des phrases « de littérateurs, de poètes et d'orateurs ». Il faudrait opposer des arguments historiques à ces autorités contemporaines, à ces témoins oculaires ou auriculaires, qui, dans une question en litige, ont été toujours regardés comme les meilleurs chefs de preuves. Mais se contenter de dire « qu'il n'est pas permis à un critique sérieux de presser davantage ces textes », la réponse paraîtra nécessairement insuffisante.

(1) *Contra hæres.*, lib. I, c. 15

Digitized by Google

Si les paroles de saint Irénée, prises à part, ont une telle force, rapprochées de celles de Tertullien et de saint Cyprien, elles deviennent, à notre avis, une démonstration péremptoire contre le système grégorien. L'évêque de Lyon, avant la fin du second siècle, atteste l'existence de plusieurs Eglises complètement organisées et fermes dans la foi chez les Celtes et les Germains, mais sans en préciser le nombre. Quelques années après, Tertullien, plus explicite, nous apprend que « chacune des nations » c'est-à-dire (des cités gauloises) était soumise au Christ, et, après lui, saint Cyprien affirme, en parlant principalement de la Gaule et de l'Afrique, que « dans toutes les provinces et dans chacune des villes (*per singulas urbes*) des évêques furent consacrés ». Que nous faut-il de plus? Tous ces témoignages ne suffisent-ils pas à établir qu'au milieu du IIIe siècle, c'est-à-dire au moment où, selon l'école grégorienne, notre pays commençait à recevoir d'une manière durable la semence de l'évangile, l'organisation des Eglises des Gaules était, au contraire, consommée?

Mais poursuivons. La haute portée du témoignage écrit de saint Irénée étant établie, disons un mot des faits qui ont marqué le long séjour parmi nous de cet illustre champion de la foi catholique.

On sait qu'il prit une part active à la discussion soulevée, sous le pontificat du pape saint Victor, relativement au jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques. Eusèbe, la grande et féconde source de l'histoire ecclésiastique pendant les trois premiers siècles, nous a transmis le récit de ce débat solennel où la tradition du siège apostolique s'affirma avec netteté. « A cette occasion, nous dit-il, se tinrent plusieurs synodes et assemblées d'évêques... Nous avons encore les lettres synodales des évêques du Pont, dont la présidence fut déférée à Palma, le plus ancien d'entre eux; et la lettre des églises de la Gaule présidées par Irénée. »

Tous les critiques sérieux, Baronius, Pagi, Tillemont,

Digitized by Google

quel chemin, en effet, sinon par le nord de la Gaule, les messagers du Christ avaient-ils pu pénétrer jusque chez les Bretons séparés du reste de l'univers ?

Mais écoutons saint Irénée réfutant les hérétiques, au milieu même de ces Gaules dont l'origine chrétienne pour leurs Eglises, excepté celle de Lyon, ne remonterait, assure-t-on, qu'à l'année 250. Déjà, trente ans avant Tertullien, il pouvait dire : « Au milieu de la diversité des idiomes qui se partagent le monde, la tradition chrétienne a conservé son unité. Les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez *les Celtes*, de celles qui existent en Orient, de celles qui existent en Egypte, de celles qui existent en Lybie, de celles qui existent en Italie, le centre du monde (1). » Eh bien, nous le demandons à quiconque n'est pas dominé par une opinion préconçue : ces paroles signifient-elles qu'au temps de saint Irénée, il n'existait chez les Gaulois qu'une seule Eglise, celle de Lyon ; ou que des rives du Rhône à celles du Rhin la foi laissant dans l'ombre toutes les contrées comprises dans cet intervalle, se fût établie chez les Germains, n'ayant fait qu'une seule conquête sur notre territoire, celle de Lyon, et pas d'autre ? Evidemment cette hypothèse n'est pas admissible ; et parce que ces paroles sont contraires au système que l'on soutient, il ne saurait être permis de les considérer comme des exagérations « naturelles au génie oriental », comme des phrases « de littérateurs, de poètes et d'orateurs ». Il faudrait opposer des arguments historiques à ces autorités contemporaines, à ces témoins oculaires ou auriculaires, qui, dans une question en litige, ont été toujours regardés comme les meilleurs chefs de preuves. Mais se contenter de dire « qu'il n'est pas permis à un critique sérieux de presser davantage ces textes », la réponse paraîtra nécessairement insuffisante.

(1) *Contra hæres.*, lib. I, c. 15

Digitized by Google

Si les paroles de saint Irénée, prises à part, ont une telle force, rapprochées de celles de Tertullien et de saint Cyprien, elles deviennent, à notre avis, une démonstration péremptoire contre le système grégorien. L'évêque de Lyon, avant la fin du second siècle, atteste l'existence de plusieurs Eglises complètement organisées et fermes dans la foi chez les Celtes et les Germains, mais sans en préciser le nombre. Quelques années après, Tertullien, plus explicite, nous apprend que « chacune des nations » c'est-à-dire (des cités gauloises) était soumise au Christ, et, après lui, saint Cyprien affirme, en parlant principalement de la Gaule et de l'Afrique, que « dans toutes les provinces et dans chacune des villes (*per singulas urbes*) des évêques furent consacrés ». Que nous faut-il de plus? Tous ces témoignages ne suffisent-ils pas à établir qu'au milieu du IIIe siècle, c'est-à-dire au moment où, selon l'école grégorienne, notre pays commençait à recevoir d'une manière durable la semence de l'évangile, l'organisation des Eglises des Gaules était, au contraire, consommée?

Mais poursuivons. La haute portée du témoignage écrit de saint Irénée étant établie, disons un mot des faits qui ont marqué le long séjour parmi nous de cet illustre champion de la foi catholique.

On sait qu'il prit une part active à la discussion soulevée, sous le pontificat du pape saint Victor, relativement au jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques. Eusèbe, la grande et féconde source de l'histoire ecclésiastique pendant les trois premiers siècles, nous a transmis le récit de ce débat solennel où la tradition du siège apostolique s'affirma avec netteté. « A cette occasion, nous dit-il, se tinrent plusieurs synodes et assemblées d'évêques... Nous avons encore les lettres synodales des évêques du Pont, dont la présidence fut déférée à Palma, le plus ancien d'entre eux; et la lettre des églises de la Gaule présidées par Irénée. »

Tous les critiques sérieux, Baronius, Pagi, Tillemont,

Digitized by Google

Labbe, Mansi, Labat, ont trouvé dans ces paroles d'Eusèbe la preuve que saint Irénée avait tenu un concile composé des évêques des Gaules. « Le savant évêque de Césarée, remarque Dom Chamard, en disant que la lettre synodale des Gaules était celle des Eglises (*parœciæ*) de cette province, a voulu nécessairement parler d'Eglises constituées et gouvernées par des évêques. » Le mot *parœcia*, en effet, « dans la primitive Eglise, était exclusivement réservé pour signifier une Eglise constituée ou le territoire sur lequel s'exerçait la juridiction d'un évêque (1). »

Mais, afin qu'il ne reste pas l'ombre d'un doute sur ce point, et pour ôter toute force à l'objection faite par l'école grégorienne, citons encore les paroles d'Eusèbe qui revient sur ce sujet quelques pages plus loin. « Irénée, dit-il, dans la lettre qu'il écrit au nom de *ses frères, les évêques des Gaules*, dont il présidait la réunion, convient qu'il faut célébrer la fête de Pâques le dimanche, mais il avertit respectueusement Victor que le fait d'une divergence sur ce point ne serait pas suffisant pour retrancher de la communion les Eglises dissidentes. » « Je n'ignore pas, dit aussi le P. Sirmond, qu'il y eût dans les Gaules des conciles antérieurs au siècle de Constantin. Deux en particulier se tinrent à Lyon, sous l'épiscopat de saint Irénée (2). »

Comment ajouter à l'évidence qui ressort de tous ces témoignages ? Nous sommes donc autorisés par les conciles tenus à cette époque, et par la manière dont s'exprime saint Irénée sur la situation de l'Église de son temps, dans les Gaules, à formuler des conjectures plus favorables à la prospérité de la religion chrétienne dans notre pays.

Par ailleurs, Eusèbe parle de nos Églises comme de généreuses chrétientés, déjà anciennes, recommandables par la fermeté de leur foi, aussi nombreuses et aussi florissantes que dans les autres provinces du monde romain. A ses yeux

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Concilia ant. Gall., præfatio.*

Digitized by Google

saint Pothin n'est pas le premier évêque de Lyon (1). C'est aussi ce qu'indique clairement saint Irénée. Car il nous représente les femmes gauloises séduites par les prestiges du gnostique Marcus, absolument de la même manière que celles de l'Asie ; et pas un mot n'échappe de sa plume pour indiquer que c'étaient des néophytes dans la foi chétienne. Plus loin, énumérant les grâces dont étaient favorisés les vrais disciples du Christ : « Les uns, dit-il, ont la connaissance de l'avenir et des visions et le don de prophétie ; les autres guérissent les malades par l'imposition des mains ; et, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs ont ressuscité des morts qui ont persévéré de vivre avec nous pendant de *longues années* (2).

En présence de tous ces faits et de tous ces témoignages, nous avons sans doute le droit, quoi qu'en disent nos adversaires, d'affirmer que depuis longtemps la vie chrétienne circulait dans nos provinces.

On nous oppose ici une phrase de Sulpice-Sévère, c'est-à-dire quelques mots échappés à la plume d'un écrivain du IVe siècle. Voyons la force de cette objection. On traite de texte *vague* l'affirmation précise de saint Irénée ou de Tertullien sur l'existence de plusieurs Eglises constituées dans les Gaules, et l'on nous donne comme décisive une phrase telle que celle-ci : « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, éclata la cinquième persécution générale. Ce fut alors, pour la première fois, qu'on vit des martyrs dans les Gaules, la religion du vrai Dieu n'ayant été embrassée qu'assez tard au-delà des Alpes (3). »

Comme nous reviendrons sur ce texte dans un autre article, nous nous contenterons, pour le moment, de remarquer que Sulpice Sévère, en parlant des nombreuses victimes immolées à Lyon pendant la persécution de Marc-Aurèle, dit :

(1) *Hist.* V, 5. — Saint Grégoire de Tours, en appelant saint Pothin *primus Lugdunensis Ecclesiæ episcopus*, s'est conformé au langage ordinaire qui donne ce nom au premier évêque *connu*.

(2) *Contra hæreses*, lib. I, c. 13-32.

(3) *Hist. sac.* lib. II, c. 32.

Digitized by Google

« On vit alors pour la première fois des *martyres* dans les Gaules. » C'est-à-dire, on vit alors pour la première fois ces grandes hécatombes chrétiennes, et non pas simplement des *martyrs*. Grégoire de Tours, lui-même, reconnaît qu'il y eut plus d'un martyr en Gaule dès le premier siècle.

D'ailleurs, des raisons nombreuses, que nous donnerons plus tard, peuvent expliquer cette absence d'hécatombes chrétiennes dans les Gaules pendant le premier et une partie du deuxième siècle, sans qu'il soit besoin d'invoquer l'introduction tardive de la foi dans notre patrie. Aussi, quand Sulpice Sévère ajoute « que la religion du vrai Dieu fut reçue assez tard dans les Gaules », l'expression *reçue* (*suscepta*) doit s'entendre plutôt du nombre que du temps de la conversion des Gaulois. C'est-à-dire que les progrès de la foi dans notre pays, après la prédication apostolique, furent lents, et, pendant les trois premiers siècles, ne prirent pas un caractère d'universalité. Mais il ne pouvait être permis au P. Sirmond de traduire les paroles de Sulpice Sévère par celles-ci : « La religion du vrai Dieu ne fut prêchée que plus tard dans les Gaules. » C'est se rendre coupable d'une altération notable du texte, non moins que d'une erreur historique.

Si on nous demande maintenant à quelle époque on doit faire remonter l'établissement de nos Eglises, nous répèterons ce qui a déjà été dit plusieurs fois. « Les Apôtres eux-mêmes ou leurs disciples immédiats fondèrent nos premières Eglises, et leur œuvre fut perfectionnée par une phalange de nouveaux Apôtres suscités de Dieu à la fin du premier et au commencement du deuxième siècle ».

Eusèbe nous a donné déjà la clef de ce grand fait du pontificat de saint Clément. Mais nous voulons compléter son témoignage relativement à l'origine de nos Eglises en produisant deux documents dont la valeur n'échappera à personne.

Le premier, c'est la lettre de sept évêques gallo-romains à sainte Radegonde. Vers l'année 550, Euphrone, évêque de

Digitized by Google

Tours ; Prétextat, de Rouen ; Germain, de Paris ; Félix, de Nantes ; Domitien, d'Angers ; Victorius, de Rennes ; et Domnolus, du Mans, écrivaient à cette reine, qui venait de fonder à Poitiers le monastère de Sainte-Croix : « Quoique, dès la naissance du christianisme, la prédication de notre sainte foi ait commencé dans les Gaules, ce ne fut qu'un petit nombre de fidèles qui embrassèrent la croyance de ces mystères. Mais pour ne pas laisser notre pays inférieur sur ce point au reste de l'univers, où la prédication apostolique avait obtenu tant de succès, Dieu, dans sa miséricorde, suscita, d'une race étrangère, le bienheureux saint Martin pour illuminer notre patrie (1). »

Ainsi parlaient, vers le milieu du VIe siècle, ces évêques qui devaient aussi bien connaître l'histoire ecclésiastique de leur pays qu'ils connaissaient le texte de Sulpice Sévère. Leur interprétation des mots *serius trans alpes Dei religione suscepta* concorde entièrement avec celle que nous en avons donnée nous-même. Ils constatent d'abord que la prédication de la foi eut lieu dans les Gaules *dès l'origine du christianisme ;* et qu'elle s'étendit jusque dans les contrées de l'ouest. Car leur pensée est évidemment de faire ressortir les bienfaits de l'apostolat de saint Martin et de la venue de sainte Radegonde dans ces mêmes contrées. Ensuite, ils affirment que cette première prédication ne produisit que des résultats relativement peu considérables. « Nous disons relativement, remarque Dom Chamard, et la preuve en est manifeste, puisque, longtemps avant saint Martin, de nombreuses et florissantes Eglises étaient constituées dans toute la Gaule... Les prélats ont voulu, par le contraste entre l'état du pays avant et après saint Martin, relever les glorieuses conquêtes opérées sur les populations rurales par le grand thaumaturge des Gaules (2). »

L'histoire nous apprend, en effet, que saint Martin, par

(1) S. Grégor. Turon., *Hist. Franç.* lib. IX.
(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

lui-même comme par ses religieux, a opéré une révolution immense en faveur de la religion chrétienne parmi les habitants des campagnes de la Gaule.

Qu'on nous permette ici une réflexion sur l'influence des Ordres religieux dans la propagation du christianisme ; vu les circonstances actuelles, elle ne peut manquer d'intérêt.

Avant l'institution de cette nouvelle milice, l'histoire nous montre une grande partie des paysans des provinces de l'Orient et de l'Occident résistant à l'influence du christianisme. Mais à peine des monastères sont-ils fondés, sous la direction de saint Antoine et de saint Pacôme, dans les déserts de l'Egypte, que cette province d'abord, la Palestine, la Syrie, le Pont, la Cappadoce et les villages les plus obscurs de l'Orient ensuite, embrassent en masse la religion pratiquée par ces héros de la pénitence et de la charité. Aussi, voit-on l'un des plus fanatiques représentants du paganisme expirant au commencement du Ve siècle, déverser sa haine « contre ces ennemis des dieux, dont les communautés nombreuses et multipliées, dit-il, pervertissent jusqu'aux moindres hameaux de nos provinces (1). » Cette belle institution, qui n'est autre chose que l'expression de la sainteté chrétienne, « ayant reçu la mission divine d'achever l'œuvre régénératrice du christianisme en inoculant la vie surnaturelle jusque dans les fibres les plus intimes du corps social, s'est répandue avec la même rapidité, au moyen des mêmes procédés et dans les mêmes parties du monde que le christianisme lui-même (2). »

L'Orient, dans le courant du IIIe siècle, eut le privilège d'être fécondé le premier par cette nouvelle sève ; mais, moins de quarante ans après, l'Occident tout entier, et principalement la Gaule, était vivifié à son tour et ne le cédait en rien aux contrées les plus favorisées de l'Orient. Au témoignage du poitevin Rutilius Numatianus, les îles les plus in-

(1) Zozime, *Hist.* lib. V, 2.

(2) Dom Chamard, *Etablissement du christianisme.*

Digitized by Google

cultes de la Méditerranée et de l'Océan étaient couvertes de ces forteresses d'un nouveau genre (1).

Mais, de même que les provinces de l'Orient, lorsque les paysans embrassèrent en masse le christianisme, sous l'influence des monastères, possédaient déjà d'innombrables sièges épiscopaux ; de même aussi l'évangélisation des campagnes de la Gaule par saint Martin n'empêche aucunement d'admettre que de nombreuses Eglises avaient été fondées et organisées plusieurs siècles auparavant. N'est-ce pas là ce qu'indique clairement la lettre des sept évêques gallo-romains à sainte Radegonde ?

Si, pour demeurer dans l'exactitude historique, nous devons restreindre dans de justes limites les éloges décernés par eux à saint Martin, il n'en est pas de même de leur affirmation concernant la propagation de la foi dans notre pays, dès l'origine du christianisme. Car, comme elle est exprimée dans des termes qui dénotent plutôt la réserve que l'exagération, et que, par ailleurs, elle est absolument conforme à tous les monuments les plus avérés du IVe siècle, elle doit être considérée comme l'écho d'une tradition ancienne et respectable qu'il faut préférer aux assertions postérieures de saint Grégoire de Tours.

Le second document témoigne d'une manière encore plus explicite et plus formelle de la prédication de la foi dans les Gaules, du vivant même des Apôtres. C'est une lettre synodale adressée au pape saint Léon, en l'année 450, par dix-neuf évêques suffragants de la métropole d'Arles, réunis en concile. Ils supplient le souverain Pontife de revenir sur sa première décision et de restituer à leur métropole les titres et privilèges contestés par l'église de Vienne. « Toutes les provinces de la Gaule, disent-ils, savent et la sainte Eglise romaine n'ignore pas que la première sur le sol gaulois la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir dans ses murs saint

(1) Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, t. II. p. 181.

Digitized by Google

Trophime envoyé par le bienheureux Apôtre Pierre, et que de là le bienfait de la foi et de la religion s'est répandu peu à peu sur les autres contrées des Gaules (1). »

L'importance capitale de ce document pour la question qui nous occupe, n'échappera à personne. Il renverse par la base le système grégorien. Qui ne voit, en effet, que la date assignée par Grégoire de Tours à la mission de saint Trophime devient inadmissible en présence de la lettre synodale des évêques dont nous venons de traduire le fragment le plus remarquable ? Ces dix-neuf témoins affirment en présence de saint Léon mal disposé et de l'Eglise romaine dont ils invoquent les archives, que saint Trophime a été envoyé en Gaule par l'Apôtre saint Pierre lui-même. Et le pape, loin de leur donner sur ce point aucun démenti, n'appuie les restrictions qu'il apporte à leur demande que sur la convenance de ne pas frustrer les deux évêques de Narbonne et de Vienne d'un droit désormais acquis par une prescription suffisante.

Il y a lieu de s'étonner qu'un témoignage aussi solennel exprimé par un concile des Gaules, antérieur de plus de cent ans aux paroles hésitantes et mal définies de Grégoire de Tours, n'ait pas fait plus d'impression aux adversaires de l'apostolicité de nos églises. Déjà, dès l'année 417, le pape saint Zozime écrivait : « On ne doit, sous aucun prétexte, déroger à l'antique privilège de la ville métropolitaine d'Arles. C'est à elle la première que fut envoyé, de ce siège, le grand pontife Trophime ; et, de cette source, les ruisseaux de la foi se répandirent pour arroser les Gaules. »

Les adversaires de la tradition n'échappent pas à la force de ces témoignages en inventant, comme le fait M. l'abbé Chevalier, l'existence de deux Trophimes, l'un envoyé par saint Pierre et l'autre par le pape saint Fabien (3). Cette

(1) *S. Leonis opera*, epist., 65.

(2) *Concil. ant. Gall.* t. I, p. 42.

(3) *Les Origines de l'Eglise de Rome, d'après l'hist.*, etc. p. 162.

Digitized by Google

pensée neuve est peut-être ingénieuse, mais elle n'est pas solide. Car en vertu de quelle règle de la critique prétend-on nous imposer deux évêques d'Arles du nom de Trophime? Il ne suffit pas d'une possibilité pour constituer un fait : il faut des preuves, et le docte apologiste de Grégoire de Tours nous apporte seulement l'allégation de l'existence, au IIIe siècle, de plusieurs évêques du nom de Trophime. Il faudrait que les documents relatifs à l'Eglise d'Arles permissent de conclure à l'existence de deux évêques de ce nom ou du moins, que l'Eglise d'Arles reconnût cette duplication qu'on veut lui imposer. Mais rien de cela n'a lieu : au contraire, cette église n'a eu garde d'inscrire dans ses diptyques sacrés le nom de ce second Trophime.

En outre, l'évêque Trophime que saint Grégoire de Tours fait venir dans les Gaules vers le milieu du IIIe siècle, est sans doute celui qui a laissé dans l'Eglise d'Arles une mémoire vénérée, comme Gatien à Tours, Denys à Paris, Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges. Or, c'est en vain qu'on cherche dans l'histoire un évêque d'Arles, du nom de Trophime, autre que le disciple de saint Paul, qui soit honoré d'un culte public

Ajoutons aussi que, d'après le témoignage des dix-neuf évêques cité plus haut, le bienheureux Trophime, envoyé par saint Pierre, fonda, par lui ou par ses disciples, les Eglises des deux Narbonnaises et de la province de Vienne, puisque c'est sur sa mission apostolique qu'ils établissent le droit métropolitain de l'Eglise d'Arles. C'est-à-dire que non seulement l'Eglise d'Arles, mais encore celles de Viviers, Valence, Dijon, Besançon étaient déjà constituées avant la fin du IIe siècle.

Nous sommes donc autorisés à écouter l'historien Eusèbe nous racontant les fruits admirables recueillis par une phalange de fervents disciples des Apôtres à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième, dans notre patrie. Tout ce qu'il affirme, en effet, est en parfaite harmonie avec ce que nous apprennent les échos affaiblis de nos traditions

Digitized by Google

ecclésiastiques. Quant à l'impossibilité où nous sommes d'énumérer par leurs noms les sièges épiscopaux établis du premier au deuxième siècle, elle ne saurait être considérée comme infirmant notre démonstration. Ainsi que nous le dirons dans un prochain article, personne n'a songé à dénier aux Eglises de l'Italie et de l'Orient leurs origines apostoliques, quoique beaucoup parmi elles ne puissent apporter de documents historiques racontant leur fondation, ou transmettant nominativement le souvenir de leurs évêques pendant les trois premiers siècles.

(*A suivre.*) Fr. GEORGES de Villefranche,
Fr.m. cap.

Digitized by Google

LE LUXE ET LA CONSCIENCE

(Suite.) (1)

Merlin, le fameux enchanteur, vaticine un temps où « les « femmes affecteront l'allure des serpents, où toute leur dé- « marche sera débordante d'orgueil. Alors, continue le devin, « le monde redeviendra le quartier de Vénus : les flèches de « Cupidon ne cesseront d'y pleuvoir de toutes parts. »

Il n'est pas nécessaire de courir pour trouver des femmes à allure de serpent. Sur les promenades publiques, aux balcons et dans les loges des théâtres, aux concerts et dans les soirées, à peu près dans toutes les réunions mondaines, vous la verrez la femme serpent. Et plût à Dieu qu'elle ne fût que là. On la rencontre partout aujourd'hui ; parfois même elle se glisse dans nos églises. C'est elle qui, venant de recevoir la sainte communion, retourne à sa place préoccupée avant tout de l'effet qu'elle produit sur l'assistance scandalisée, et plus soucieuse de faire des conquêtes pour le diable que d'adorer Celui qui vient de descendre en elle...

Suivez-la du regard : voyez ces manières mignardes, cette démarche précieuse, cet air hautain ou langoureux, ce torse tordu et contourné, aux formes exagérées et provoquantes ; cet ensemble reproduit la marche rampante du tentateur ; affrontez, si vous le pouvez sans danger, ce coup d'œil qui n'ignore aucun des secrets de fasciner des milliers d'âmes destinées à devenir sa proie et sa victime !...

Le monde, il est vrai, est aussi large qu'inconstant, il sait

(1) Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

se plier lui-même et forcer ceux qui lui sont dociles à beaucoup d'extravagances, mais il est entraitable sur la mode ; le seul mot de « la mode » a plus de magie que tous les enchantements ; une question de mode est une affaire d'état. Plus d'une précieuse ne se croirait aucunement ridicule en se déclarant soumise à la sentence prononcée par l'une d'elles « Une femme comme il faut doit suivre la mode, ou bien quitter son pays. »

La liberté, cette conquête si chèrement acquise, impose aux hommes le respect humain en place de conscience, et elle assujettit à la mode les femmes..... et les hommes aussi. Pour la mode, on s'épuise ; l'on se ruine ; pour la mode, on va chercher bien loin les moyens de se rendre ridicule ; pour la mode, on s'abîme corps et âme, on se tue et on se damne. Le canon est la dernière raison des rois, disait-on anciennement ; la mode est la souveraine raison pour une femme qui se pique de bon ton.

Mais, si le pouvoir magique de la mode excuse tout aux yeux du monde ! excuse-t-il tout aux yeux de Dieu ? Le prophète Sophonie va vous livrer la pensée divine.

« Au jour de la victime du Seigneur, dit-il, je visiterai dans « ma colère les princes, les enfants du roi, et tous ceux qui « *s'habillent de vêtements étrangers.*

D'après saint Bonaventure, les vêtements étrangers dont parle ici le prophète marquent les habillements qui ne conviennent pas à la condition de celui qui les porte. Mais, si cette faute mérite, aux yeux de Dieu, un châtiment, quel sera le sort de ceux qui, méconnaissant les principes les plus élémentaires de la mortification chrétienne, oublient que leur habillement doit marquer Jésus-Christ, l'homme nouveau ? Quelle sera la part de ces personnes qui, foulant aux pieds leur glorieux titre d'enfants de Dieu, s'évertuent à copier en elles les formes et l'allure des bêtes sans raison, et finissent par leur ressembler au dedans comme à l'extérieur ?

Non, certes ; Dieu n'est pas conciliant en matière de luxe.

Digitized by Google

On peut s'en convaincre par le jugement que Lui-même, dans Isaïe, promet aux femmes de Juda.

« Parce que les filles de Sion se sont élevées, qu'elles ont « marché le cou tendu, en faisant des signes des yeux et en « s'applaudissant, et qu'elles ont mesuré leurs pas et étudié « leur démarche, le Seigneur rendra chauve la tête des filles « de Sion et il découvrira leur nudité. En ce jour, le Sei- « gneur ôtera l'ornement de leurs chaussures, et les crois- « sants, et les colliers, et les filets de perles, et les brace- « lets, et les mitres, les rubans de cheveux, et les chaînettes « des pieds, et les chaînes d'or, et les boîtes de senteur, « et les pendants d'oreilles, et les anneaux, et les pierre- « ries qui leur pendent sur le front, et les vêtements « précieux, et les écharpes, et les voiles, et les riches « épingles, et les miroirs, et les chemises de prix, et les « bandeaux, et les voiles légers. Et au lieu de parfums il y « aura la pesanteur ; au lieu de ceinture, une corde : au « lieu de cheveux frisés, une tête chauve ; au lieu de riches « corps de jupes, un cilice. Tes hommes les plus beaux « tomberont sous le glaive, et tes héros dans le combat. « Les portes de Sion seront dans le deuil et dans les larmes, « et elle s'assiéra à terre, désolée. »

Ce jugement est tout entier dirigé contre l'orgueil et contre le luxe des femmes. Dieu ne leur reproche pas autre chose ; c'est le seul luxe qu'il promet de punir d'une manière aussi terrible.

Que le monde se récrie, mais, dit Tertullien, Dieu nous jugera, non d'après la mode, mais selon l'Evangile.

On serait d'ailleurs mal reçu, à prétendre que la vanité ne puisse constituer une faute considérable. Voici l'explication donnée par le docteur séraphique au passage cité plus haut. « Remarquez, déclare-t-il, que le « prophète dénonce « la vanité des femmes, *les péchés graves qu'elles commettent* « *contre Dieu dans ces vanités*, et les châtiments qu'à raison « de cela Dieu déchaîne contre elles. Ces péchés des femmes « consistent la plupart du temps dans les signes des yeux,

Digitized by Google

« dans les suavités des parfums, dans la volupté des em-
« brassements, dans la superfluité de la chevelure, dans la
« vanité des parures de tout le corps. *Ces péchés-là* et tant
« d'autres de la même nature *sont une offense grave de Dieu*
« et attirent de la part de la justice divine des châtiments
« et des supplices. »

Dira-t-on que saint Bonaventure n'avait pas compétence pour parler ainsi ? ou bien le taxera-t-on de rigorisme, ce saint si miséricordieux qui disait : trop de bonté sauve ceux qui se perdraient ; trop de rigueur perd ceux qui se sauveraient ? C'est pourtant ce saint, qui, deux fois en moins de dix lignes, déclare trouver des péchés mortels dans la vanité, *Hic innuit vanitates mulierum, et peccata* gravia, *quibus* in ipsis *offendunt Deum... Hisque et consimilibus peccatis Deum* graviter *offendunt.*

Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici le commentaire de saint Antoine de Padoue sur un passage de l'Apocalypse. Dans ce texte l'auteur sacré nous fait voir, assise sur la bête de couleur écarlate, une femme aux vêtements de pourpre parée d'or, de pierres précieuses et de bijoux : elle tient dans sa main une coupe d'or pleine de l'abomination de sa débauche. Pour notre saint, cette femme c'est la vanité mondaine ; la bête sur laquelle elle étale son faste, c'est le démon : la coupe d'or, c'est l'amour des grandeurs éphémères du monde, et cette coupe est pleine des impuretés de toutes les corruptions. Quiconque portera ses lèvres à cette coupe aura encore soif, et, ajoute le saint, plaise à Dieu qu'il n'aille pas brûler éternellement avec le mauvais riche qui se plaisait dans les grands festins et s'habillait de pourpre ! La raison apportée par le saint est absolument péremptoire. « Si l'on se met à cheval sur le démon qui dégringole du
« ciel, n'est-il pas inévitable qu'on roule avec lui jusqu'au
« fond des abîmes ? »

Le moyen de se défendre d'en venir aux conclusions des saints docteurs, lorsqu'on se donne si peu la peine de sonder les motifs de pareils désordres ? Pour parler

Digitized by Google

autrement qu'eux, il faudrait s'inscrire en faux contre cette allégation de saint Grégoire : « Du moment qu'on se met en « frais pour les habits luxueux, c'est qu'on convoite la vaine « gloire ; on ne le fait sans doute que parce qu'on veut pas- « ser pour plus honorable que les autres. Oui : ce n'est qu'en « vue de la vaine gloire qu'on met tant de recherche et de « prix dans les vêtements, et la preuve de ceci est dans ce « fait qu'il n'y a pas une personne mondaine qui veuille « mettre ces habillements de luxe là où elle ne pourrait pas « être vue par d'autres. »

Alors même qu'il ne devrait pas arriver à une malice plus grande, le luxe serait déjà bien condamnable puisque, d'après le même saint Grégoire, « dans tout ce qu'ils font, l'orgueil et la vaine gloire sont les valets aux ordres de Satan. »

— Oh ! les insinuations outrageantes ! dira-t-on. Connaissez mieux celles dont vous parlez si mal. Nous n'en saurions disconvenir : si nous nous parons, c'est assurément à l'effet d'aller nous faire voir ; et quand nous devons rester chez nous, nous n'avons garde de nous donner tant de mal pour nous parer. Mais n'allez pas non plus vous figurer que nous ayons la pensée de quoi que ce soit de mauvais. Allons donc ! nous ne consentirions à en venir là pour rien au monde. Il n'en est pas moins vrai que nous nous plaisons à faire des conquêtes partout où nous allons et que nous ne sommes jamais si heureuses que lorsque nous voyons un cœur épris de nos charmes.

— Mais c'est précisément là le péché mortel, évidemment mortel, vous crie saint Bernardin appuyant son dire de cette sentence de saint Augustin : « Il y a un crime, non seulement à nourrir en soi de mauvais désirs, mais même à chercher à en exciter chez d'autres. » Espérez-vous excuser le mauvais usage que vous faites des vanités en disant que vous cherchez seulement à être plus belle que les autres, ou encore que vous êtes si heureuse quand on vous complimente sur votre beauté ? Impies ! véritables vipères ! s'écrie

Digitized by Google

le saint, qui vous apprendra à fuir la colère du Dieu prête à fondre sur vous ? La passion d'une louange toute vaine vous a donc aveuglé l'esprit à tel point que vous n'avez aucune compassion des pauvres âmes rachetées du Précieux Sang de Jésus-Christ : et la simple apparence d'une flatterie a sur vous plus de pouvoir que l'espoir du salut d'une multitude d'âmes !

— Et à moi, me ferez-vous aussi un crime de suivre la mode, et me parer de mon mieux ? C'est pour mon mari que je le fais : je prétends l'empêcher par là de se précipiter dans des crimes autrement abominables. Me défendrez-vous de chercher par tous les moyens à plaire à mon mari ?

— Au contraire, cherchez à lui plaire, mais seulement par des moyens légitimes. Or, ni les excès ni l'amour du luxe ne seront jamais de bons moyens.

Pour ne pas s'accommoder si facilement aux exigences exagérées des mondains, l'enseignement de l'Eglise n'est ni intransigeant, ni impraticable, comme certains voudraient l'insinuer. Dans l'Eglise on a toujours compris cette doctrine de saint Pierre Damien : « Il en est qui, dans une bonne intention, après s'être accoutumés longtemps à des vêtements de peu de prix, s'il leur arrive parfois d'en porter de plus soyeux, se tiennent dans la liberté de l'humilité et les dédaignent ; ces personnes sont dans l'ardeur des saints désirs et pourtant elles sont encore aux prises avec les résistances de leurs passions. Mais d'autres sont arrivées si haut par la mortification qu'elles sont inaccessibles à tout cela e *qu'aimant mieux d'ordinaire les vêtements les plus humbles elles n'ont pas horreur, quand il en est besoin* de se couvrir de plus précieux et de plus brillants. *Les uns et les autres sont semblables pour elles.* »

Sainte Françoise Romaine, cette gloire du Tiers-Ordre de Saint-François, qui avait mission de ramener les dames des vanités du siècle, aurait bien voulu, avant que de laisser le monde pour la vie religieuse, quitter ses vêtements somp-

Digitized by Google

tueux. Son directeur lui donna pour règle de ne pas déplaire à son mari et de ne pas choquer sa famille par une mise indigne de son rang. On la vit donc restant au dehors telle que l'exigeait sa situation, mais sous ces vêtements somptueux elle portait une laine grossière. Elle prit d'ailleurs sa revanche, et cette grande dame du monde n'allait jamais sans porter un cercle de fer, avec des pointes de fer, une ceinture de crin ou plutôt un cilice entier qu'elle ne quittait pas plus la nuit que le jour ; elle se mit à prendre plusieurs fois par jour la discipline, surtout la nuit avec des cordes garnies de pointes de fer, se flagellant de manière à faire couler le sang en abondance.

Elle prenait le bon moyen de plaire à un mari, elle était épouse, elle était mère, cette héroïne franciscaine qui savait si bien allier son devoir de servir Dieu de tout son cœur avec celui de n'être à charge à personne.

Puisque c'est votre devoir de plaire à un mari, faites-le, certes ; faites-le, oui ; mais prenez-vous y de la bonne manière, suivez le conseil de saint Jean Chrysostome : « S'il y « a quelque chose à faire pour plaire à son mari, c'est l'âme « et non le corps qu'il faut orner, au lieu de les faire périr « l'un et l'autre. Jamais tout l'or du monde ne rendra une « femme aussi aimable que ne le feront la tempérance, l'af- « fection, un cœur toujours prêt à donner la vie pour son « mari. Voilà comment on s'empare des cœurs des hommes. « Au lieu que le luxe et ses superfluités leur déplaît forcé- « ment, il diminue la fortune, il engendre des dépenses et « des soucis. Mais les vertus énumérées tout à l'heure affer- « missent la concorde du mari et de la femme. Le dévouement, « l'amour, l'union n'engendrent pas de soucis ni de dé- « penses : c'est le contraire qui est vrai. Les ornements du « luxe, quand on est habitué à les voir, finissent par dégoûter. « Les ornements de l'âme ont un succès tous les jours « croissant, ils font aimer chaque jour davantage. Si donc « vous voulez plaire à votre mari, ornez votre âme de pureté, « de piété, d'application aux soins du ménage. Ces vertus

Digitized by Google

« attirent toujours, elles ne fatiguent jamais. Cette beauté « résiste à la vieillesse, à la maladie, tandis que les agré- « ments corporels s'usent par l'âge, par l'infirmité et par tant « d'autres causes qui n'ont aucune prise sur les ornements « de l'âme. »

Si l'on se pare, dit-on, c'est pour plaire à son mari, pour le préserver de toute attache illégitime.

Vous feriez tout aussi bien d'aviser à ne pas vous exposer à faire naître autour de vous ces sortes d'attaches. On pourrait encore vous demander si vous croyez avoir des raisons sérieuses de supposer votre mari capable d'infidélités. Si rien ne vous autorise à une défiance aussi injurieuse pour lui, ne dites plus que votre luxe est nécessaire pour le retenir auprès de vous. Cette raison n'est qu'un prétexte : elle renferme un mensonge, et rien de plus. Mais si des raisons sérieuses vous obligent réellement à le juger aussi sévèrement, à qui la faute ? pourrait-on vous demander la plupart du temps.

Prenez-vous en surtout à vous-même, à votre maudit luxe, répondra saint Jean Chrysostome. Et la raison qu'apporte ce saint est claire comme le jour. Une femme qui habitue son mari à n'aimer en elle que les grâces du corps et les jouissances charnelles sera aisément dépassée sur ce point par la plus misérable des courtisanes : sur ce terrain donc elle court grandement le risque d'être la première à offrir à son mari une multitude de concurrentes auxquelles le luxe ne la fait que trop ressembler. Prenez-moi au contraire une femme qui, sans négliger de se tenir convenablement et selon sa condition, aura été assez habile pour attacher l'âme et le cœur de son mari à son cœur et à son âme : une multitude d'infidélités auront été évitées et rendues presque impossibles. Le jour où un homme se verra forcé de se dire à lui-même : dans le monde entier, je ne trouverais pas une femme aussi bonne, aussi gracieuse, aussi aimable, aussi dévouée, aussi vertueuse que celle que le bon Dieu m'a donnée pour compagne ; il n'aura pas même la tentation ni la pensée de chercher à trouver mieux ailleurs.

Digitized by Google

La vérité, c'est que la femme qui aime les parures ne songe guère à son mari. Le pauvre homme n'est là que pour couvrir — trop souvent, hélas ! pour favoriser bien des misères morales. Que celle-ci proteste tant qu'elle voudra ; nous aimerons toujours mieux nous en rapporter aux enseignements des docteurs et des saints.

Voulez-vous, disent ces docteurs, voulez-vous trouver la vaniteuse en flagrant délit de mensonge ? rien de plus aisé. Demandez-lui : C'est donc pour faire plaisir à votre mari que vous vous parez ainsi ? — Dieu m'est témoin que je n'ai jamais eu d'autre intention ! — N'appelez pas ici Dieu à témoin : les faits suffiront sans doute à parler. Expliquez-nous donc pourquoi vous ne vous parez pas lorsque vous êtes à la maison, à côté de votre mari ; et pourquoi vous réservez ces atours et ces ornements luxueux pour le temps que vous passez exposée aux regards des autres, hors de chez vous, et loin de lui. A vous voir devant le monde, on jurerait que vous êtes... une princesse ; et l'on vous voit après chez vous... Grand Dieu ! c'est une honte ! on souffre, on rougit de vous retrouver à la maison dans cette mise ! Tout cela est pour plaire à votre mari ?

Très bien ! s'écrie une jeune fille, vous avez mille fois raison ! Qu'ont-elles à voir avec les modes ? Qu'elles s'occupent du ménage, les femmes mariées : elles ne sont plus jeunes : Mais nous, que direz-vous des jeunes ? La jeunesse c'est l'âge de la toilette.

— Vous êtes jeune, mais vous devez être vertueuse, tout aussi bien que celles qui ont passé leur première jeunesse ; vous êtes jeune, mais il vous faut conserver même les dehors de la vertu la plus incontestable ; vous êtes jeune, mais vous avez le devoir d'éviter de porter votre prochain au mal par votre faute ; vous êtes jeune, mais rien ne vous donne le droit de perdre les âmes.

— Dieu me garde d'avoir une intention aussi mauvaise !

— Votre intention n'y fait rien : les autres voient le fait, et non pas l'intention. Devant Dieu, comme aux yeux du monde,

Digitized by Google

vous seriez responsable de la perte des âmes occasionnée certainement par le luxe. Comment donc ? Pour vous distraire et sans viser personne en particulier, dans une salle remplie de monde, vous lancez une grosse pierre qui va tuer un homme, et vous croiriez avoir tout arrangé quand vous diriez : je n'y faisais pas attention ! je n'y voyais pas tant de mal ! Tout le monde vous répondra : tant pis pour vous ! c'était votre affaire de prendre garde aux conséquences de l'acte que vous posiez. De même de vos parures luxueuses...

— S'il en est ainsi, il ne me reste plus qu'à entrer dans un couvent : vous m'enlevez l'unique moyen de trouver un parti avantageux !

— Hé ! pas si vite : vous voulez vous établir ? si le bon Dieu vous appelle à cela, ce n'est pas moi qui chercherai à vous en détourner ; je sais fort bien que je ne réussirais pas de si tôt ! Vous voulez donc vous établir ; mais, qui voulez-vous établir : vous, ou votre garde-robe ? Si c'est la garde-robe que vous voulez marier, vous ne pouvez mieux faire que de l'exhiber ; tant pis pour qui s'en contentera ! mais, si c'est votre personne que vous prétendez faire accepter, pourquoi la déguiser, la contrefaire, la déformer, la rendre méconnaissable, pourquoi l'enfouir sous cet amas de vains ornements ? Sous tout ce fatras, on ne vous reconnaît plus, on ne vous voit pas même, comment voulez-vous qu'on vous prenne. Si vraiment vous voulez vous marier, méditez cette sentence de saint Bernardin de Sienne :

« A cause des énormes dépenses que les abus du luxe « exigeraient de leurs femmes, bien des hommes ne se ma- « rient pas, ou ne se marient que fort tard, parce que sou- « vent la dot entière et plus encore n'y suffiraient pas. De « même, beaucoup de parents n'ayant pas les moyens de « doter suffisamment leurs filles les laissent vieillir dans leur « maison et les condamnent à une virginité forcée par un mo- « tif tout autre que l'amour du bon Dieu. »

Aujourd'hui, comme autrefois, parents et jeunes gens ont bien des raisons et pas mal d'exemples qui les empêchent

Digitized by Google

d'oublier le vieil adage : « Avant de te marier aie maison pour habiter ».

— Vous me condamnez alors à abandonner mon métier, fait entendre une jeune modiste, de ville ou de campagne ! Si je ne vais pas habillée d'une manière plus coquette que les autres, si je ne porte pas dedans comme dehors des habillements parfaitement pris et livrant la note exacte de la mode la plus récente, on dira que je manque de goût ou de connaissance de mon métier, personne ne voudra de mon travail. Et pourtant il faut bien que je gagne la vie ? et je n'ai pas appris d'autre métier.

— Mais qui donc vous a jamais défendu d'aller proprement, décemment, convenablement mise ? Nous ne pensons pas que personne ait jamais trouvé à redire à l'enseignement de saint François de Sales que vous ferez bien de méditer : « Les femmes trop coquettes font douter de leur vertu ; du « moins, si elles en ont, elle ne paraît assurément pas au mi- « lieu de toutes ces bagatelles de la volupté. On dit qu'on « n'y pense pas mal ; mais je réplique, comme j'ai fait ailleurs, « que le diable y pense toujours. Pour moi, je voudrais « qu'un homme dévot et une femme dévote fussent toujours « les mieux habillés de la compagnie, mais les moins pompeux « et les moins affectés, et qu'ils fussent, comme il est dit dans « les proverbes, ornés de grâce, de bienséance et de dignité. »

A bien des points de vue, la bienséance des habits est le plus souvent l'opposé du luxe. Or il est incontestable que même les personnes qui aiment le plus les excentricités du luxe pour elles-mêmes ne sont jamais aussi satisfaites des autres que lorsqu'elles les voient habillées avec bienséance et conformément à leur situation, mais toujours simplement.

C'est pourquoi le meilleur moyen d'attirer à votre atelier de la pratique et de la bonne clientèle, ce n'est pas de porter sur vous des habillements superbes, conformes au dernier goût et magnifiquement confectionnés. Tout cela, on peut le voir dans les journaux de mode qui arrivent à tous les foyers. Vous réussirez incontestablement mieux en li-

Digitized by Google

vrant invariablement à tous ceux que vous servez des travaux irréprochables pour la matière employée, pour la confection, pour le prix ; en vous tenant au délai et aux conditions stipulées. Si, vous contentant d'habits plus modestes et plus faits pour votre état, vous faites un travail consciencieux, la clientèle satisfaite, enchantée, parlera de vous avantageusement : le travail livré vous fera connaître et attirera chez vous des commandes plus nombreuses même qu'il ne faudrait. Les gens de bien, les personnes sérieuses seront bien aises de faire travailler une ouvrière recommandable à tous les points de vue. Au lieu que toutes les excentricités de la vanité — vous métamorphoseriez-vous en enseigne vivante ou en mannequin de vitrine — ne vous avanceraient de rien.

Souvenez-vous d'ailleurs que, même pour gagner la vie, tout n'est pas permis ; il est des métiers dont certainement vous ne voudriez à aucun prix ; vous aimeriez mille fois mieux vous laisser mourir de faim que d'embrasser certains états ; et vous feriez très bien. Par conséquent, alors même que votre crainte serait légitime, si vraiment il vous devenait impossible de gagner la vie dans votre métier sans compromettre votre conscience, il est clair qu'il n'y aurait qu'à abandonner cet état et à en embrasser un autre qui ne vous mettrait pas dans un tel embarras. Il vous faudrait avant tout songer à ne pas perdre votre âme. La conclusion, c'est donc que votre métier n'a rien à voir ici et qu'à vous comme à toute autre, les *exagérations* du luxe capables de constituer des péchés graves vous sont absolument interdites.

Méditez même cet enseignement que saint Bernardin de Sienne semble avoir écrit tout exprès pour vous : « Pour ces « modes si changeantes et si vaines, les plus responsables et « les plus coupables entre tous sont les ouvriers de tout nom « qui inventent et confectionnent ces sortes de choses. La « soif du luxe, le désir de multiplier les pratiques leur fait « porter toute leur application à inventer et à lancer dans le « public des façons toujours nouvelles. *Ils sont tous cou-* « *pables et complices de tous les péchés mortels qui s'ensuivent,*

Digitized by Google

« en vertu de ce principe : Avoir donné l'occasion d'un dom-
« mage, c'est avoir causé le préjudice. »

On dit : je suis jeune ; la jeunesse est une maladie dont on se guérit un peu chaque jour. C'est vrai ; mais, en vieillissant, devient-on mieux portant, plus vaillant ? Quoi qu'il en soit, les habitudes contractées dans la jeunesse ne passent avec l'âge ni aussi sûrement ni aussi réellement qu'on veut bien le dire. C'est ce dont l'Esprit Saint a soin de nous avertir : « Le jeune homme suit sa première voie, dit-il ; « dans sa vieillesse même il ne la quittera pas. » La vanité surtout en arrive là : elle aveugle, elle rend le cœur et l'esprit de plus en plus vains, et dès lors tous les jours moins capables d'une conversion sérieuse. Or, quel spectacle hideux ! Voyez ces personnes, depuis longtemps mûres, elles ont même vieilli — aux yeux des autres, bien entendu — ; elles ont, dis-je, vieilli dans la malheureuse habitude du luxe, et ne savent pas l'abandonner quand arrive la décrépitude. On les voit toutes ridées, courbées, voutées, avec leurs dents artificielles et leurs cheveux d'emprunt, ne sachant par quel artifice, par quel système, par quel encollage rafraîchir et recrépir leur parcheminé visage.

Dans une station balnéaire très fréquentée, on en signalait une de celles-là. Malgré les badigeonnages de son visage et d'incroyables efforts pour paraître droite, elle accusait au moins les soixante-dix ans. Et l'on voyait tous les jours cette élégante, gants blancs, chapeau blanc, voillette blanche, ombrelle blanche, souliers blancs, ceinture blanche. Apparemment ses cheveux et ses cils avaient dû être passés à la couleur afin de ressortir sur cet effet de blanc, car c'était dans la pauvre vieille la seule chose qui ne fût point blanche. Et les gens qui la voyaient passer, toute fière et s'applaudissant des regards de compassion qu'elle ne manquait pas d'attirer, ne pouvaient s'empêcher de dire : elle ne veut pas se rendre, la malheureuse ; il faudra bien pourtant, bon gré, mal gré, qu'elle finisse par se rendre.

C'est vraiment à désespérer de voir tout le monde courir

Digitized by Google

après le luxe ! On serait parfois tenté de faire entendre cette parole de saint Bernardin : « Quand ces vanités ont envahi « une ville, un ange pourrait descendre du ciel, saint Paul « ou même Jésus-Christ aurait beau venir prêcher contre ces « parures inconvenantes ou superflues, le bon Dieu même « n'aurait pas gain de cause, j'en suis convaincu : par avarice « les hommes ne permettraient ni de détruire ces objets, ni « de les vendre à perte ; et les femmes adonnées à la vanité « auraient-elles jamais le cœur de s'en défaire ? »

Adam et Eve s'excusaient devant Dieu ; la vanité trouverait à en remontrer même à Jésus-Christ ! Mon Dieu ! oh ! oui : je vous aime ! de tout mon cœur ! diraient-elles. Comme je serais heureuse de renoncer au luxe et à la vanité pour l'amour de Vous ! O Jésus pauvre ? O Jésus crucifié ! Vous avez vécu et Vous êtes mort pour être mon modèle : et votre vie et votre mort sont la condamnation du faste et de la gloire mondaine ! je le comprends... Mais — il faut toujours un mais, quand on ne veut pas aller droit — comment résister à la volonté formelle, à l'ordre exprès de mon mari ?... Je ne puis pas ne pas me soumettre à l'injonction de mon père.. Si cela ne dépendait que de moi !... — Eh ! oui : rien de nouveau sous le soleil : ce n'est pas moi ; c'est Eve !... Non non : ce n'est pas moi ; c'est le serpent !

Les subterfuges de la vanité ne réussiront pas plus devant le bon Dieu que les excuses de nos premiers parents. A présent, comme alors il saura démêler les responsabilités, quelque embrouillées qu'on les dise, et rétablir le bilan des culpabilités eût-on égaré et livré aux flammes tous les livres de comptabilité. C'est un père, c'est un mari qui l'exige : on le prétend du moins. Dieu sait ce qu'il y a de vrai — et ce qu'il y a de faux — dans cette assertion ! Et alors même que l'allégation serait vraie, sans aucun mélange de fausseté, doit-on peut-on même obéir à son mari, à son père, en toutes choses ? N'y a-t-il pas des cas où le chrétien se trouve dans l'obligation de dire avec les apôtres : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ? Pour ne pas déplaire à un mari, on

Digitized by Google

aurait le droit de profaner le portrait de Dieu ? On pourrait, parce que c'est l'ordre d'un père, s'exposer à être prise pour une courtisane et à être traitée de telle ! Dieu souffrirait que, sous prétexte de paix dans le ménage, on allât à travers le monde remplir le rôle des démons, et Lui perdre les âmes qu'il a rachetées au prix de son sang !

Lui concédera-t-on aussi de s'exposer pour l'agrément d'un mari ou d'un père, aux conséquences déplorables que la vanité entraîne après elle ? Ils se sont éloignés de moi, dit le Seigneur dans Jérémie, ils sont allés après la vanité, et eux-mêmes sont devenus vains. — La vanité dont il est ici question c'est l'idolâtrie, objectera-t-on ; et non pas le luxe — Mais est-ce que le luxe n'est pas, en dépit de toutes les dénégations, l'idole véritable de la mondaine ? A quelle autre divinité la voyez-vous sacrifier sa famille, son temps sa fortune et celle des autres, sa santé, son intelligence, son cœur, son âme et son éternité ?

Le Séraphique Père disait : Mon Dieu et mon tout ! car Dieu est tout, et en dehors de Dieu il n'y a plus rien. La vaniteuse a conquis le droit de dire : ma vanité et mon tout ! Mes ornements ; et périsse tout le reste ! Sans le luxe elle serait pure et irréprochable, on la verrait pieuse et édifiante à l'église, généreuse, dévouée et empressée pour la famille et la société ; la vanité l'éloigne de Dieu !

A la maison, à la promenade, dans les réunions de société ou de famille, à l'église tout aussi bien qu'ailleurs, partout où vous la trouverez, demandez-lui où se porte son cœur, où vont ses pensées, où se dirigent ses désirs : tout son être court affolé après la vanité, toujours la vanité, rien que la vanité ! La conséquence, s'impose : *Vani facti sunt !* Vaine dans ses pensées, vaine dans ses paroles, vaine dans ses œuvres. Comment la vanité produirait autre chose que de la vanité ? Voudriez-vous que le chardon donnât des raisins ? Il porte des chardons.

— La religion doit être dans le cœur, dira-t-on peut-être ; elle n'a rien à faire avec les vêtements. — Sans doute, répon-

Digitized by Google

drons-nous avec saint Bernard ; mais c'est précisément du trésor de votre cœur que procède tout ce qu'au dehors vous laissez voir de vices. C'est parce que le cœur est vain que le corps porte cet air de vanité. Votre recherche extérieure est la meilleure preuve que votre cœur est rempli de vanité. On a beau dire : la mollesse des vêtements trahit une âme efféminée ; et l'on ne prendrait pas tant de soin d'habiller son corps luxueusement si l'on n'avait commencé par négliger d'orner son âme de vertus.

Entendons-nous bien une fois pour toutes ! Si vous deviez, si vous pouviez, sans préjudice pour votre âme, porter des atours splendides, des ornements qui feraient de vous une merveille, nous ne condamnerions pas votre luxe. Ce ne sont pas les objets, mais l'attachement misérable du cœur aux objets que nous avons le devoir de dénoncer et de proscrire.

Avons-nous jamais songé à nous insurger ou à invectiver un papillon qui porte dans ses ailes plus de beautés, plus d'éclat, plus d'effets de lumière et de couleur que les peintres les plus habiles n'en rendront jamais sur leurs toiles et que vous n'en saurez jamais donner à vos ornements les plus somptueux ? Est-ce que nous reprochons à la rose son éclat qui défie vos contrefaçons ou au lis cette gracieuse beauté que Jésus-Christ déclare supérieure à toute la gloire de Salomon ? Ni le lis, ni la rose, ni le papillon ne peuvent rien perdre à porter aux yeux de tous cette beauté parce qu'ils sont faits pour cette beauté et n'ont pas de but plus élevé.

Mais vous qui avez une âme immortelle, une âme portrait de Dieu, un cœur capable d'aimer Dieu, vous dont l'ambition doit être d'attirer sur vous les regards de complaisance du maître des cieux, de lui plaire par les grâces de votre âme au point de lui arracher le ciel, vous voudriez que Dieu vous permît de prostituer cette grandeur et de borner vos affections et vos désirs à la vanité, c'est-à-dire, au néant !

Nous n'oserions imposer à nos lecteurs de passer en revue la vaniteuse de la tête aux pieds. Saint Bernardin le fait, lui. Il nous montre les artistiques frisures de ces cheveux

Digitized by Google

grossis de dépouilles de mortes, ces appareils bizarres dont on surmonte, dont on déforme, dont on surcharge et caricature la pauvre tête. Et ces formes ! et ces formes !... avec rehaussement de dentelles, de liserons, de rubans, de fleurs, de galons de clinquant, d'ailes d'oiseaux ou d'oiseaux tout entiers, de plumes, de pointés, de boutons..... vrai jardin suspendu, véritable arche de Noé exécutant au-dessus de la tête un prodige d'équilibre au moyen de la voilette, d'épingles de toutes façons, de peignes aux formes aussi grotesques, aussi impossibles que le chapeau lui-même... Pauvre cervelle, s'il y en avait une ! Qu'elle aurait du mal à se dégager de tout cet écrasement pour suivre une pensée ! Or, de bonne foi, dira-t-on que le cœur de la vaniteuse est indifférent, qu'il n'est pour rien dans toute cette recherche, et qu'on la calomnie quand on l'accuse de s'être laissé noyer, engloutir et perdre dans ces mille détails, dans ces ridicules inutilités, dans ces riens ? — Qu'on dise tout ce que l'on voudra ; il n'y a que le cœur qui soit capable d'entrer dans toutes ces minuties ; et, des personnes qui en sont là, on est en droit de dire avec le Psalmiste : *C'est leur cœur qui est vain*. Et voilà pourquoi Dieu les a en horreur, car « il déteste tous ceux qui s'attachent à ces inutiles vanités. »

Il serait on ne peut plus aisé de continuer cette inspection sommaire et de descendre à travers les boucles d'oreille et les fausses couleurs des cils et des sourcils, des joues et des lèvres, obtenues...passons ! Du cou voyez pendre les chaînes d'or et d'argent, les unes longues, d'autres plus courtes, alternant, se croisant, se joignant. Vous pensez que je trace le portrait d'une femme de rien ? Oh ! pas le moins du monde ; il est question d'une mondaine, c'est vrai ; mais d'une mondaine dévote, archidévote : elle soumet ses scrupules au Père un tel qui doit la subir plusieurs fois la semaine, et, quand elle s'y met, il faut prendre patience !... elle ne manquerait pas, pour tout l'or du monde, sa communion de la messe de onze heures ni le bal de la nuit. Elle est dévote, mais dévote ! Elle n'a jamais consenti à se séparer du petit

Digitized by Google

crucifix d'or et de diamants qui pend sur sa poitrine décolletée. Oh ! elle est jolie, elle est fine, cette croix, elle est précieuse ! c'est un souvenir de... il vient de... il a une histoire, un vrai roman... il y a des détails ! un fini d'exécution ! c'est un chef-d'œvre, un vrai chef-d'œuvre ! en le voyant, on pense à tout.... excepté à Celui qui est cloué pour les péchés de la vaniteuse et de ceux qu'elle perd avec elle ! — Je vous fais grâce de tout le reste ; n'en parlons plus. Mais, encore une fois, de bonne foi, peut-on prétendre que le cœur de cette malheureuse n'est pour rien dans cette scandaleuse exhibition ? Et comment Dieu pourrait-il ne pas détester ces êtres dont « les jours se passent tout entiers occupés à la vanité ? »

C'est chez elles, dans leurs maisons, qu'il faudrait les suivre dans leurs salons, dans leurs boudoirs, dans leurs bibliothèques ; c'est là qu'il serait aisé de se rendre compte des crimes du luxe, et que l'on verrait s'il est possible que le cœur ne soit pour rien dans la profusion, dans la recherche, dans la délicatesse et les minuties qu'on y rencontre à chaque pas !

Non : les personnes adonnées au luxe ne sauraient le nier : c'est leur cœur qui est surtout pris à la vanité devenue pour elles le filet du démon. Dans leur conscience, elles disent bon gré mal gré : mon âme est humiliée dans la poussière, et mon corps est embourbé dans la terre. Mais qu'elles y prennent bien garde ! C'est le propre de l'amour d'unir la personne qui aime avec l'objet aimé, de telle sorte que l'âme devient semblable à l'objet de son amour. Aussi saint Augustin a-t-il dit : « Aimez le ciel, vous devenez ciel ; aimez « Dieu, vous devenez Dieu ; si vous aimez la terre, vous « devenez terre ; si vous vous attachez à la honte et à la « souillure, vous devenez honte et souillure. »

(A suivre.)

Fr. MICHEL-ANGE,
O. M. Cap.

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

(*Suite.*) (1)

3e Article

Le Titre II de la loi est consacré d'une part aux associations reconnues d'utilité publique, et d'autre part aux associations internationales.

§ 1er. — Associations reconnues d'utilité publique.

La capacité reconnue aux associations d'après la loi nouvelle est variable, et plus elle s'étend, plus étroites sont les garanties exigées par le législateur.

Les associations de personnes peuvent se former librement, sans autorisation ni déclaration préalables, mais elles n'ont aucune capacité juridique.

Ce sont les associations *simples* (art. 2).

Les associations qui se seront astreintes aux formalités de publicité déterminées par l'art. 5 jouiront d'une capacité juridique limitée dans les termes de l'art. 6.

Ce sont les associations *déclarées*.

Enfin — et c'est à ce point que nous en sommes arrivés — les associations qui veulent jouir d'une capacité juridique plus complète, (nous ne disons pas de la pleine capacité, car, si large qu'elle soit, elle subit cependant de très notables atténuations) doivent obtenir la reconnaissance d'utilité publique.

Ce sont les associations *reconnues*.

(1) Voir le fascicule d'octobre 1901.

Digitized by Google

La reconnaissance d'utilité publique est l'acte par lequel le pouvoir octroie à certaines associations la personnalité civile ; ces associations deviennent alors ce que l'on appelle en droit administratif des établissements d'utilité publique (1). D'après une statistique qui s'arrête au 31 décembre 1893, le nombre des établissements d'utilité publique est de 793. Dans les vingt dernières années la progression des reconnaissances d'utilité publique est sensiblement croissante.

On trouve dans la catégorie des établissements d'utilité publique.

1°) Des institutions charitables (telles que les sociétés de

(1) Malgré la ressemblance des termes il faut se garder de les confondre avec les établissements publics qui, à la différence des premiers, comptent parmi les organes de l'administration, sont des membres de l'Etat et gèrent des services publics spéciaux. Ils sont dotés de la personnalité civile au moyen de laquelle ils se forment un patrimoine propre, distinct du patrimoine de l'Etat, des départements et des communes.

On distingue 1°). — Les établissements publics d'Etat qui remplissent des services d'Etat et dont les principaux sont :

a). — Les établissements relatifs au culte : fabriques, menses épiscopales, curiales, séminaires et chapitres.

b). — Les établissements d'instruction publique : l'Institut et les différentes Académies qui le composent, le Collège de France, les Facultés d'enseignement supérieur, les Universités, les lycées et collèges d'enseignement secondaire.

c). — Les établissements relatifs à l'agriculture, au commerce et à l'industrie (chambres consultatives d'agriculture, chambres de commerce). — Signalons le Conservatoire national des Arts et Métiers investi de la personnalité civile par l'art. 32 de la loi de finances du 13 avril 1900.

d). — Les établissements chargés d'un service de banque ou de gérance : (Caisse des dépôts et consignations et les caisses administrées par elle ou qui doivent déposer leurs fonds chez elle, etc...)

e). — L'Ordre de la Légion d'honneur.

2°). — Les établissements publics départementaux — comme les asiles d'aliénés et les dépôts de mendicité.

3°). — Les établissements publics communaux comme les hôpitaux et les hospices, les bureaux de bienfaisance et d'assistance médicale gratuite, la caisse des écoles primaires (l'école primaire en elle-même n'est pas un établissement public à la différence des lycées et collèges d'enseignement secondaire).

V. Hauriou, *Précis de Droit administratif*, p. 526 sq.

Digitized by Google

charité maternelle, les œuvres de prêt gratuit, des orphelinats..... l'office central des œuvres de bienfaisance.)

2° Des associations amicales, associations d'anciens élèves.....

3°) Des sociétés savantes.

4°) Des ligues, comme la ligue de l'enseignement.

5°) Des établissements d'enseignement, comme les Facultés libres, etc.....

La loi nouvelle fait purement et simplement l'application de la législation préexistante aux associations qui ne voudraient pas se contenter de la personnalité civile restreinte. Elles devront obtenir la reconnaissance d'utilité publique :

Article 10. — « Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique. » *Par décret*, c'est-à-dire par un acte du chef de l'Etat, et il s'agit ici non pas d'un décret pur et simple, mais d'un décret rendu *en la forme des règlements d'administration publique* .

On appelle *règlements d'administration publique* les décisions administratives d'une portée générale rendues en vertu d'une loi qui prévoit elle-même qu'elle aura besoin d'être ainsi complétée ; ils sont obligatoirement délibérés en assemblée générale du Conseil d'Etat, c'est ainsi que l'article 20 de notre loi laisse à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les mesures propres à assurer l'exécution de la loi.

Les règlements *en forme de règlements d'administration publique* sont ceux qui sont délibérés par l'assemblée générale du Conseil d'Etat mais qui ne sont pas le complément prévu par la loi elle-même (1).

Le décret concédant la reconnaissance d'utilité publique devra donc émaner du président de la République, mais après l'intervention nécessaire du Conseil d'Etat.

(1) Hauriou, *Précis de Droit administratif*, p. 49.

Digitized by Google

Et maintenant quelle sera la capacité de ces associations ainsi couvertes par l'acte gouvernemental.

Le projet du gouvernement (art. 10) et de la commission (art. 9.) la résumaient d'un mot en déclarant que les associations de cette nature jouiraient de la personnalité civile. Et ils la définissaient en ces termes.

« La personnalité civile est la fiction légale en vertu de laquelle une association est considérée comme constituant une personne morale distincte de la personne de ses membres, qui leur survit et en qui réside la propriété des biens de l'association. »

M. l'abbé Lemire (1) demanda et obtint la suppression de cette définition. « Cette suppression, dit-il, demandée en théorie par quelques-uns, se justifie en fait pour tout le monde, depuis que la chambre a décidé qu'il y aurait une personnalité fragmentaire restreinte, accordée aux associations déclarées. Cette définition me paraît donc venir trop tard. En tout cas elle est incomplète, car elle ne s'applique qu'à une catégorie d'associations, à celles qui sont reconnues d'utilité publique. »

Mais le fait pour une association d'avoir obtenu la reconnaissance d'utilité publique suffit-il pour lui donner une personnalité civile libre et complète ? Non, et l'article 11 détermine dans quelles limites devra se mouvoir la capacité de l'association reconnue.

Article 11 § 1. — « Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent, toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs. »

En principe, les établissements d'utilité publique ne sont soumis à aucune incapacité, si ce n'est à celle de recevoir des

(1) Chambre des députés. *Séance du 26 février* 1901.

Digitized by Google

donations et des legs comme nous le verrons plus loin. Par conséquent, ils peuvent sans autorisation administrer leurs biens, acquérir à titre onéreux même des immeubles, aliéner, hypothéquer, ester en justice, en un mot exercer librement les droits privés (1).

En matière d'associations, notre article 11 § 1 apporte donc à cette capacité une double restriction :

1°). — L'association même reconnue ne peut posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elle se propose. — A ce point de vue elles sont sur la même ligne que les associations déclarées (2). On a voulu ainsi conjurer le péril de la main-morte immobilière.

2°). — Les valeurs mobilières de l'association doivent être placées en titres nominatifs. C'est là une garantie contre l'accumulation occulte de la richesse mobilière. Cette disposition s'applique aussi bien aux associations déclarées qu'aux associations reconnues, car les termes de la loi sont généraux et, du reste, il serait inadmissible que celles-là créées librement et sans contrôle soient traitées avec plus de faveur que celles-ci, soumises à l'autorisation gouvernementale. La question n'est point dépourvue d'intérêt pratique en ce qui concerne les associations déclarées, puisqu'elles ne peuvent posséder et administrer d'une part les subventions qu'elles peuvent recevoir de l'Etat, des départements et des communes, d'autre part les cotisations de leurs membres et les sommes versées une fois pour toutes au moyen desquelles les cotisations ont été rédimées.

Article 11 § 2. — « Elles peuvent recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil et l'article 5 de la loi du 4 février 1901. — Les immeubles

(1) Hauriou l... *Op. cit.*, p. 130.

(2) Est-il possible de faire une différence entre les expressions « immeubles nécessaires » et les expressions « immeubles strictement nécessaires » qui s'appliquent les unes aux associations reconnues, les autres aux associations déclarées ? Nous ne le croyons pas.

Digitized by Google

compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Elles ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usurfuit au profit du donateur. »

Il s'agit maintenant de la capacité relative à l'acceptation des libéralités. Notre législation n'admet pas que cette capacité soit complète, et, aux termes de l'article 910 du code civil : « les dispositions entre vifs ou par testament au profit... des établissements d'utilité publique n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale (1). » Les établissements reconnus d'utilité publique sont ainsi soumis à la tutelle administrative, et ne peuvent recevoir l'émolument de la libéralité qui leur est adressée sans autorisation préalable du gouvernement. Cette règle, qui d'ailleurs remonte à l'Ancien Droit (2) a un double but : sauvegarder l'intérêt des familles que la vanité, l'entraînement, la faiblesse des donateurs pourraient indûment dépouiller : surveiller l'accroissement des biens de main-morte.

Joubert dans son rapport au Tribunat disait : « Les hospices, les pauvres d'une commune, les établissements d'utilité publique ne pourront recevoir qu'en vertu d'une autorisation du gouvernement. Le zèle et la piété ne doivent pas excéder les bornes légitimes. L'intérêt de la société, celui des familles exigent cette limitation qui, au reste, sera encore plus sage que le fameux édit de 1749 où on ne trouvait des dispositions restrictives que pour les immeubles. »

Quelles sont les autorités chargées de donner l'autorisation ?

(1) Cf. art. 937. Code civ.

(2) Ordonnance de 1749.

Digitized by Google

Notre article renvoie sur ce point à la loi du 4 février 1901. Cette loi entrant dans la voie de la décentralisation administrative a remanié la législation précédente compliquée et formaliste (1).

Aux termes de l'article 5 de cette loi, l'acceptation des dons et legs faits aux établissements reconnus d'utilité publique est autorisée par le préfet du département où est le siège de l'établissement. Toutefois, si la donation ou le legs consiste en immeubles d'une valeur supérieure à trois mille francs, l'autorisation est accordée par décret rendu en Conseil d'Etat.

Il faut rapprocher de cet article d'une part l'article 7 qui dispose ainsi : « Dans tous les cas où les dons et legs donnent lieu à des réclamations des familles, l'autorisation de les accepter est donnée par décret en Conseil d'Etat, » d'autre part, l'article 8 : « Tous les établissements peuvent, sans autorisation préalable, accepter provisoirement ou à titre conservatoire les dons et legs qui leur sont faits. » C'est là une faveur appréciable, dont bénéficiaient depuis longtemps les communes, les départements et les hospices. Il en résulte que les donations ne risquent plus d'être perdues dans le cas où le donateur viendrait à retirer sa donation ou à mourir avant l'autorisation du gouvernement qui compose parfois des délais plus ou moins longs, et que les établissements peuvent former immédiatement une demande en délivrance des legs, ce qui fait courir les intérêts à leur profit.

La jurisprudence du Conseil d'Etat a établi certaines règles administratives de l'autorisation. C'est ainsi qu'en matière de donation l'autorité administrative se borne à autoriser ou à ne pas autoriser l'acceptation, qu'en matière de legs, elle autorise parfois une acceptation partielle, la partie retranchée

(1) Rapport présenté au Sénat par M. Garreau. Documents parlementaires. Sénat 1901. — Annexe n° 359.

Il est à remarquer que cette loi libérale dans son principe et favorable aux établissements bénéficiaires se garde bien d'étendre ces dispositions avantageuses aux établissements religieux pour lesquels rien n'est modifié sauf, cependant la possibilité d'accepter provisoirement.

Digitized by Google

faisant retour à la succession. C'est ainsi surtout qu'elle s'est imposée la règle célèbre comme sous le nom de règle de la spécialité : elle consiste en ce que « le Conseil d'Etat ne donne pas d'avis favorable à des projets de décrets d'autorisation, lorsque les libéralités sont grevées de charges qui tendraient à faire sortir de leur spécialité fonctionnelle les institutions gratifiées (1). »

Pour le dire en passant, ce principe de la spécialité a servi d'arme de guerre contre les établissements ecclésiastiques. En particulier le conseil d'Etat a refusé d'autoriser les dons et legs faits aux Fabriques avec une destination charitable, les Fabriques ayant pour domaine exclusif l'administration du culte, ce qui est absolument contraire à la notion traditionnelle des Fabriques et même à la législation en vigueur, l'art. 76 des articles organiques porte en effet : « Il sera établi des Fabriques pour veiller..... à l'administration des aumônes (2). »

Il n'est pas douteux que les dons et legs adressés à une association reconnue avec une destination étrangère au but qu'elle poursuit ne seraient point autorisés. Les statuts ayant déterminé la fin sociale, on comprend que l'association ne puisse en sortir au moyen de libéralités qui lui seraient faites à charge de s'orienter vers une destination nouvelle. L'Etat n'a accordé la reconnaissance qu'à raison de l'œuvre entreprise et dans laquelle il a constaté une utilité publique. Les associés eux-mêmes ne se soucient peut-être pas du tout d'étendre leur sphère d'action et d'accepter un fardeau différent de leur but statutaire.

Si l'on remarque cependant, qu'au fond les bénéficiaires de la libéralité sont les associés, ceux-ci devraient pouvoir, soit par un consentement unanime, soit par le consentement de la majorité d'entre eux (si les statuts donnent à l'assem-

(1) V. Hauriou, *Op. cit.* p. 818. — Et aussi Geouffre de la Pradelle, *Théorie et pratique des fondations perpétuelles*, p. 163.

(2) Cf. art. 1 du décret du 30 décembre 1809.

Digitized by Google

blée générale la faculté d'élargir le champ de l'action commune) accepter la donation ou le legs, formant entre eux une association nouvelle sauf bien entendu reconnaissance et autorisation du gouvernement. Cela concilierait le principe de la spécialité dans ce qu'il a de raisonnable avec la liberté (1).

Si la donation ou le legs portent sur des immeubles qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association, l'acte qui autorise l'acceptation en prescrit l'aliénation dans les délais et les formes qu'il fixe en même temps, et le prix est versé dans la caisse de l'association. C'est pousser bien loin la crainte de la main-morte. Un placement en immeubles, par la solidité et la permanence qu'il présente, peut être une opération heureuse pour l'association qui a une durée sinon indéfinie, du moins assez longue ; nous voyons les grandes compagnies d'assurances pratiquer tous les jours ce mode d'emploi de leurs capitaux de réserve.

Enfin dernière limitation à la capacité d'accepter :

Les associations ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur. On a voulu sauvegarder ici les intérêts de la famille. Le donateur succomberait trop facilement à la tentation de ne se priver de rien tant qu'il vit, quitte à dépouiller ses héritiers. Obligé de se dessaisir entièrement, il sera plus circonspect et son intérêt personnel mettra à couvert celui de sa famille.

Cette disposition est empruntée à l'ordonnance du 14 janvier 1831, prohibant les libéralités faites sous réserve d'usufruit au profit des établissements ecclésiastiques ou religieux.

(1) Ce qu'il y a d'excessif dans le principe de la spécialité est condamné à disparaître comme tout ce qui est arbitraire et contraire à la liberté. Il a subi une grave atteinte par la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes, qui les autorise à fonder des établissements subsidiaires, art. 176 et 177. V. Hauriou. *Op. cit.* p. 822.

Digitized by Google

§ 2. — Associations Internationales

Art. 12. — « Les Associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou ayant leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du code pénal, pourront être dissoutes par décret du Président de la République, rendu en Conseil des Ministres ».

« Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution seront punis des peines portées par l'article 8 § 2 ».

Le projet du Gouvernement (art. 13) soumettait au régime de l'autorisation préalable par décret rendu en Conseil d'Etat :

Les associations entre Français et étrangers.

Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers.

Le Projet de la Commission (art. 11) marchant dans la même voie soumettait à l'autorisation préalable par voie de décret les associations entre Français et étrangers, et à l'autorisation préalable par voie législative les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers. Cet article ajoutait : les associations dont les membres vivent en commun.

Ce sont les congrégations religieuses qu'on voulait atteindre, sans les nommer, par ces différentes clauses ; nous reviendrons là dessus, occupons-nous pour le moment des seules associations internationales.

Le vote de l'amendement Groussier, soustrayant à la déclaration préalable les associations qui n'entendent avoir aucune capacité juridique, fit modifier la rédaction proposée

Digitized by Google

à la Chambre, et au système préventif fut substitué le système répressif. Les associations même composés d'étrangers pourront donc se former sans aucune entrave, mais elles pourront être dissoutes dans les conditions déterminées par l'article 12.

M. Julien Goujon proposa bien d'astreindre les associations uniquement composées d'étrangers à la déclaration préalable mais son amendement fut repoussé.

D'autre part plusieurs essais furent tentés pour ôter au gouvernement le droit de dissolution, MM. Amédée Reille, de Mun, Piou, Lerolle etc... proposèrent sans succès un amendement emprunté à la législation sur les syndicats professionnels :

« Les membres de toute association chargés de l'administration ou de la direction de cette association devront être Français et jouir de leurs droits civils. »

M. Charles Gras de son côté proposa un amendement aux termes duquel un décret serait nécessaire pour concéder la personnalité civile restreinte aux associations internationales, mais là devait s'arrêter l'intervention gouvernementale.

« Par dérogation aux dispositions des articles 5 et 6 de la présente loi, les associations religieuses, les associations entre Français et étrangers et les associations dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers, ne jouiront des bénéfices mentionnés à l'article 6 qu'en vertu d'un décret ».

« Par cet amendement, disait son auteur, nous vous offrons de reprendre un droit que vous nous avez donné et nous vous demandons de maintenir un droit qu'on veut nous reprendre. Nous venons ici faire abandon du droit que vous nous avez donné de jouir de la personnalité civile, préférant ne pas bénéficier de ce droit plutôt que d'en jouir avec la crainte de nous le voir enlever à tout propos et même hors de propos ; mais nous revendiquons hautement le droit de vivre comme toutes les associations laïques, à la seule con-

Digitized by Google

dition de porter la responsabilité de nos actes devant les tribunaux de notre pays (1). »

Le président du Conseil répliqua en faisant observer que « autant il y aurait d'injustice à proscrire à l'avance ou à soumettre à des règles sévères les associations dans lesquelles il entre des éléments étrangers, autant il peut y avoir d'imprévoyance à faire une législation qui permettra la constitution d'associations où l'élément étranger prévaudra, où l'influence de cet élément étranger sera supérieur à l'autre, d'associations qui se proposeront non pas seulement de propager des doctrines, de faire prévaloir des idées .. mais encore d'agir dans l'ordre économique, dans l'ordre positif, de peser par là sur les finances d'un pays, sur son marché, sur la libre acquisition, ou la libre disposition des objets de première nécessité et des matières premières. »

Il y a une garantie sérieuse, ajoutait-il, dans la nature de l'acte qui prononcera la dissolution ; il ne s'agira pas d'un acte administratif, c'est-à-dire d'un décret en Conseil d'Etat qui n'engage pas directement et immédiatement la responsabilité du gouvernement, la dissolution ne pourra être prononcée que par décret rendu en Conseil des ministres, c'est-à-dire par un acte qui engage immédiatement et directement la responsabilité ministérielle.

Il convient d'avouer cependant que si l'on n'adopte pas cette solution, le Gouvernement ne sera pas désarmé, il aura la ressource de demander aux Tribunaux de prononcer la dissolution de l'association, comme poursuivant un but illicite et délictueux.

M. Ribot, beaucoup plus net encore et affirmatif et avec une très grande indépendance, revendiqua hautement les droits du gouvernement en cette matière. « Si, disait-il, les chefs d'une association internationale résidant à l'étranger, échappant à l'action de nos lois, affichent l'intention et la volonté d'intervenir tantôt dans notre politique intérieure,

(1) Séance du 28 février 1901.

Digitized by Google

et tantôt dans les conflits industriels qui prennent à cette heure même un caractère sur lequel aucun de nous ne peut se méprendre, je ne voudrais pas, pour ma part, priver le Gouvernement quel qu'il soit du droit de prendre dans l'intérêt du pays et non dans l'intérêt de tel ou tel parti, les mesures qu'il jugerait nécessaires. » Finalement l'amendement Charles Gras ut rejeté par 373 voix contre 163.

Divers amendements émanés de différents côtés de la Chambre vinrent compléter l'article proposé par la Commission lequel portait simplement :

« Toute association composée en majeure partie d'étrangers, ou ayant des administrateurs étrangers, ou ayant son siège à l'étranger pourra être dissoute par décret du Président de la République rendu en conseil des Ministres. »

Les adjonctions suivantes vinrent préciser et limiter le droit de dissolution, le restreignant aux cas où l'association internationale serait un danger pour l'Etat. Pour que le droit de dissolution puisse s'exercer il faut que les agissements de l'association soient de nature :

Ou à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises (amendement Fournière)

Ou à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du code pénal (amendement Perreau et Boudot (1). Ces articles 75 à 101 du code pénal sont en tête du Livre III de ce code qui spécifie les crimes, les délits et leur punition. Ils font partie du Titre I qui a trait aux crimes et délits contre la chose publique et prévoit successivement les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat (art. 86-90), les crimes tendant à troubler l'Etat par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage public (art. 91 à 101).

L'article 12, ainsi rédigé, fut adopté par 500 voix contre 33. 33 voix presqu'exclusivement socialistes, auxquelles cepen-

(1) M. Georges Berry tenta sans succès de faire ajouter ces mots : « ou à préparer la grève générale. »

Digitized by Google

dant M. l'abbé Lemire ajouta la sienne, ne voulant pas, déclara-t-il, exposer nos nationaux aux représailles des législations étrangères, ni mettre de l'incohérence dans la loi ; puisqu'on a posé en principe que l'association est l'exercice d'un droit civil et qu'on ne peut le supprimer ou l'atteindre que par l'intervention judiciaire.

F. VENANCE.
O. M. C.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA FRANCE CATHOLIQUE
EN ORIENT

Suite (1)

TRAVAUX DES MISSIONNAIRES CAPUCINS EN ORIENT
AU XVIIe SIÈCLE

I. — LES MISSIONS DE SYRIE ET DE BABYLONIE

Dans le partage des provinces de l'empire musulman, l'Egypte, la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie et la Perse, échurent à la province de Touraine. Des travaux des autres missionnaires français dans le Levant, il reste peu de choses aujourd'hui. La Grèce, Constantinople, les îles, la Palestine, l'Ethiopie, n'ont plus qu'un nombre très restreint de catholiques. L'œuvre des missionnaires de Touraine au contraire est demeurée tout entière. Comme de nouveaux apôtres, ils ont semé dans la sainteté et les miracles, et du sol arrosé de leurs sueurs est sorti un grand arbre aux racines profondes, qui a résisté à toutes les tempêtes. Cet arbre, c'est l'Eglise orientale unie. L'Eglise orientale unie en effet, qui compte aujourd'hui plusieurs centaines de mille catholiques, a été donnée à Rome par les missionnaires capucins de la province de Touraine. Nous voudrions mettre ce fait en lumière et hors de toute contestation possible.

Pour bien comprendre l'œuvre des missionnaires de Touraine, il est nécessaire d'exposer en quelques mots l'état du pays qui leur était échu en partage. Si l'on excepte les Maronites du Liban, restés fidèles à l'Eglise romaine mais tombés dans une ignorance et une corruption extraordinaire,

(1) Voir le fascicule d'octobre 1901.

Digitized by Google

tous les chrétiens qu'ils devaient évangéliser pouvaient être regardés comme perdus pour l'Eglise catholique. A Antioche ils trouvaient les Grecs Melchites, séparés de Rome depuis le dixième siècle. Les montagnes de l'Arménie, la Judée, l'Egypte, ne contenaient guère que des Monophysites ou des Monothélites ou tout au moins des schismatiques. La Perse, pays du dualisme, et la vallée de l'Euphrate étaient partagées entre les erreurs de Nestorius, enseignant qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, et les erreurs d'Eutychés affirmant qu'il n'y a qu'une seule nature dans le même Christ, fils de Marie. Les Nestoriens s'appelaient Chaldéens et les Monophysites portaient le nom de Syriens.

Afin de préciser cette situation, et la rendre plus tangible encore, nous allons donner des chiffres empruntés aux statistiques modernes. Ces pays changent peu en effet, et les rapports entre les diverses nations sont aujourd'hui à peu près les mêmes qu'il y a deux siècles.

Les Maronites, au nombre de 280.000 environ, vivent réunis autour du Mont Liban : à Alep (5.000), Beyrouth (50.000), Chypre (30.000), Damas (26.400), Tyr (40.800), Tripoli (35.700), Balbeck (30.000) et Gibail (60.000).

Les Grecs-Melchites, dispersés en Syrie, Babylonie et Palestine, étaient au dix-septième siècle schismatiques. Ils ont été réunis à l'Eglise romaine par les soins de nos missionnaires, et aujourd'hui ils sont 123.000 catholiques divisés en douze évêchés ou archevêchés : Alep (10.00), Emèse (8.000), Tyr (6.200), Beyrouth (15.000), Bostra (12.000), Césarée (4.500), Balbeck (5.000), Damas (12.000), Ptolémaïs (6.200), Sidon (18.000), Tripoli (9.000), Zahle (17.000). Ce sont à peu près les seuls grecs unis dans l'empire turc. Les schismatiques sont deux millions autour de Constantinople et 200.000 en Palestine, Syrie, Egypte et Chypre.

Les Syriens catholiques, anciens jacobites, sont près de 24,000 avec 8 évêques ou archevêques et un patriarche du titre d'Antioche; Bagdad (1.200), Damas (3.100), Emèse (2.200), Alep (3.000), Beyrouth (601), Gezirah (1.000) Mardin (4.200),

Digitized by Google

Mossoul (7.100). Ils ont eu en face d'eux 60.000 hérétiques de leur rite.

Les Syro-Chaldéens unis dépassent le chiffre de 64.000 et sont gouvernés par un patriarche du titre d'Antioche, deux archevêques et neuf évêques ; Diarbékir (3.000), Kerkuk (7.000), Amadia (4.000), Gezirah (5.300), Mardin (900), Mossoul (23.000), Salmas (10.000), Seerth (5.000), Saku (?). Les Nestoriens qui restent à convertir sont environ 100.000.

Les Arméniens catholiques en Asie atteignent le chiffre de 103.000, divisés en 17 évêchés ou archevêchés : Sébaste (3.000), Adana (6.100), Alep (9.000), Amida (5.000), Ancyre (7.400), Artuin (12.000), Césarée du Pont (1.500), Erzeroum (10.500), Karputh (5.700), Marach (6.100), Mardin (8.200), Melytène (4.300), Musc (6.000), Brousse (3 200), Trébizonde (6.000), Ispahan (7600), Alexandrie (2.300).

Les Arméniens schismatiques sont *trois millions et demi*, gouvernés par le catholicos d'Etchmiatzin et les quatre patriarches de Constantinople, d'Agah Agathamar, Sis et Jérusalem.

Enfin en Egypte végète la petite église des Coptes, qui est monophysite. Sur les 10.000.000 d'habitants, que nourrit la vallée du Nil, on ne compte plus que 300.000 monophysites les autres ont passé au mahométisme, 20.000 se sont faits protestants. On trouve en Egypte 57.413 catholiques du rite latin et 17.416 de divers rites, 650.000 schismatiques également de divers rites et 9.500.000 infidèles.

Le total de tous ces chiffres donne 670.000 catholiques contre 6.200.000 hérétiques. Or à l'arrivée des Capucins il n'y avait guère d'autres catholiques fidèles que les Maronites. Nous ne comptons pas en effet les Arméniens. A cette époque, nous l'avons déjà dit, ils oscillaient entre le schisme et la communion avec le Saint-Siège. Un certain nombre gardèrent cette communion jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Mais déjà dans la nation le parti le plus fort était en faveur du schisme. Soutenu par le pouvoir civil, ce parti

Digitized by Google

devait finir par triompher, et entraîner la nation presque tout entière.

Or l'œuvre des Missionnaires capucins de la province de Touraine a été d'inaugurer d'une manière définitive et stable le mouvement de retour vers Rome chez les chrétiens orientaux. Mais, pour atteindre ce résultat, ils durent introduire une nouvelle méthode d'évangélisation au milieu de ces contrées. Nous voulons l'exposer brièvement, car c'est à elle qu'il faut rapporter tous leurs succès.

Jusqu'à leur arrivée on avait surtout tenté des retours en masse. Des conciles s'y étaient employés. A Lyon en 1224, à Florence en 1438 l'union avait été décrétée d'une manière solennelle par les représentants de chaque église. Mais le peuple n'avait pas suivi ses chefs. Depuis lors de nombreuses conversions de patriarches et d'évêques avaient été obtenues, elles étaient restées sans influence sur la multitude. Nous en avons cité quelques exemples.

Une tentative de ce genre, qui avait eu plus de retentissement que les autres, eut lieu en Chaldée l'an 1616. Grâce au zèle du P. Thomas de Navarre, mineur observantin, les Chaldéens, réunis en synode à Diarbekir, sous la présidence de leur patriarche Elie de Mossoul, avaient abjuré les erreurs de Nestorius, et fait profession d'entière soumission au siège de Rome. Mais, selon l'usage de ces peuples versatiles, son successeur de même nom était retourné au schisme.

On avait bien essayé, pour fixer davantage les nouveaux convertis dans leur union à Rome de les faire passer au rite latin. On en usait ainsi surtout dans les conversions individuelles. Mais ce moyen avait eu un résultat absolument désastreux. Nous n'en apporterons que deux exemples.

Au commencement du XIVe siècle fut établie en Cilicie, l'Association des Dominicains arméniens, connue sous le nom de *Frères-Unis*, et fondée par Jean de Kerni. Leur but était de maintenir la foi en répandant partout l'instruction dans le peuple par le moyen des écoles et des livres. Ils ob-

Digitized by Google

tinrent d'abord les plus grands succès et leur ordre se répandit dans toute l'Asie-Mineure et jusqu'au nord de la Mer-Noire. Mais pour compléter leur œuvre ils crurent à propos d'entreprendre d'amener les fidèles au rite latin. Aussitôt les patriarches et évêques schismatiques s'emparèrent de ce prétexte et accusèrent les missionnaires latins de changer la religion de leurs pères. La congrégation des Frères-Unis dut être supprimée. C'était vers 1680.

Un autre fait non moins significatif s'était produit à l'autre bout de l'Orient soixante ans auparavant. Nous avons dit un mot de la révolution qui vers 1620 avait anéanti en Ethiopie l'œuvre des Jésuites, et plongé d'une façon plus obstinée cette malheureuse contrée dans son schisme séculaire. La raison de ce désastre, d'après les pères Jésuites eux-mêmes, fut le zèle imprudent du roi abyssin, qui avait aboli les rites et coutumes de l'église éthiopienne.

Quelques missionnaires, surtout les Pères Jésuites au dix-huitième siècle, adoptèrent la méthode que nous appelons des *conversions clandestines*. Afin d'épargner à leurs néophytes les mille vexations, auxquelles la famille et le clergé schismatiques ne manquaient jamais de soumettre les nouveaux convertis, ils leur permettaient de communiquer avec les schismatiques dans toutes les choses qui ne sont point contraires à la foi. Les convertis se confessaient aux missionnaires, mais recevaient les autres sacrements et assistaient aux offices avec les schismatiques. De la sorte ils parvenaient à éviter la persécution. Ce système en général ne prépara que des renégats; aussi des missions de la grande Arménie où cette méthode fut surtout appliquée, il ne reste rien aujourd'hui.

Telles étaient les difficultés de l'évangélisation dans ces pays d'Orient. Les retours en masse y étaient éphémères ; le passage des nouveaux convertis au rite latin ne faisait qu'aggraver la situation ; les conversions clandestines manquaient de solidité. Il fallait donc trouver de nouveaux moyens de propagande mieux appropriés aux exigences locales. Nos

Digitized by Google

Pères s'y appliquèrent. Au lieu de poursuivre le vain mirage des conversions collectives, ils s'appliquèrent aux conversions individuelles, et au lieu d'attirer les nouveaux convertis au rite latin, ou de les laisser communiquer avec les schismatiques, ils créèrent pour ces nouveaux convertis une hiérarchie nouvelle selon leur rite, à côté de la hiérarchie ancienne abandonnée à son schisme. On eut ainsi deux hiérarchies pour chaque rite, l'une soumise à Rome, l'autre réfractaire, les vrais catholiques se rallièrent à la nouvelle, les dissidents irréductibles restèrent avec leurs pasteurs préférés ; et l'œuvre de Dieu s'accomplit dans la paix, ou du moins d'une manière stable par ce partage des bons et des méchants.

Du reste pour les guider dans cette voie, en ce qui concerne les rites, nos Pères avaient l'autorité de faits récents et les directions déjà précises de la Cour romaine elle-même. Grégoire XIII, vers l'anné 1580, n'avait-il pas fondé à Rome les trois collèges pour les Orientaux ? Là de jeunes clercs choisis parmi les Grecs, les Arméniens et les Maronites, venaient étudier les sciences et la théologie sous les yeux même du Souverain Pontife. Loin de leur imposer un changement de rites on prenait soin de les leur faire observer dans leur plus grande pureté. Quelques années plus tard, Urbain VIII, le fondateur des missions capucines en Orient, avait fait de ces règles de prudence une loi pour les Ruthéniens unis. Par deux décrets de l'an 1624, il leur défendit, sous quelque prétexte que ce fût, de passer au rite latin. Aussi, depuis leur union de 1595, les Ruthéniens sont restés constamment fidèles à l'Église romaine.

Les missionnaires capucins transportèrent ces principes de zèle en Orient, et le succès justifia leur méthode.

1° *Fondation du patriarcat latin de Babylone.* — La première occasion de faire valoir leur méthode d'apostolat se présenta pour les Capucins dès les premiers jours. Mais ce fut d'abord sans succès. En 1628, nos Pères arrivent à Bagdad. Gagnés par l'exemple de leur vertu et de leur pau-

Digitized by Google

vreté évangélique, tous les jacobites de ce pays, au nombre de 40 familles, firent profession de la foi catholique entre les mains du P. Juste de Beauvais, supérieur de la mission. En 1636, à la mort de leur prêtre, converti lui aussi, ils ne voulurent avoir d'autre supérieur que le P. Juste. Une lettre du P. Joseph à la propagande, écrite vers 1638, après avoir rapporté ces faits consolants, ajoute que beaucoup de Nestoriens avaient imité leur exemple et que d'autres se disposaient à faire de même. Sur ces entrefaites et sans doute en présence de ces heureux résultats, Urbain VIII résolut d'établir à Bagdad un évêché latin avec juridiction sur l'Assyrie et la Perse et la Mésopotamie. Le P. Joseph et nos Pères qui connaissaient l'esprit soupçonneux des autorités musulmanes et qui n'ignoraient pas non plus les susceptibilités des chrétiens orientaux s'opposèrent de toutes leurs forces à cette mesure imprudente. « Il ne semble pas opportun, écrivait le P. Joseph, eu égard au petit nombre des chrétiens, d'envoyer à Babylone un évêque, comme veulent faire les Pères Carmes. Cette nouveauté causera de l'étonnement à ces peuples jaloux, enclins à suspecter les intentions, surtout au milieu des guerres qui désolent ce pays (1). »

Ces recommandations arrivèrent sans doute trop tard, ou ne furent pas écoutées. L'évêché avait été créé en 1632 et la Congrégation avait nommé à cette dignité le Père Perez, de l'ordre du Carmel. Le premier titulaire, il est vrai, ne se rendit pas à son poste ; mais son successeur, Mgr Duval, du même ordre des Carmes, appelé en religion Bernard de Sainte-Thérèse, voulut aller prendre possession de son siège. Toutefois à cause des dangers qu'offrait le séjour de Bagdad ; il fixa sa résidence à Ispahan. Il y resta six années,

(1) *Rapports sur les Missions*, année 1637 ou 1638, Cf. *Missions de Touraine*, année 1639. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, I, 362.

(2) Sur ces entrefaites une dotation avait été affectée à l'évêché de Babylone par Urbain VIII. Elle provenait d'un don de 125.000 francs fait par une dame de Meaux, Marie Ricouard. La condition apposée à cette dotation était que le titulaire serait toujours un Français, et résiderait dans son diocèse.

Digitized by Google

puis il rentra en France où il fonda le séminaire des Missions étrangères. Il mourut en 1669. Fixé d'abord à Ispahan, puis à Hamadan, le siège des évêques de Babylone, fut transféré à Badgad en 1742. Il a subsisté jusqu'à nos jours. Le titulaire est délégué apostolique pour les Orientaux de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Asie Mineure. Il a peu contribué au retour des Orientaux vers l'Eglise romaine, mais il représente l'autorité de Rome dans les régions extrêmes de l'empire musulman. Sa création, au moment où l'œuvre d'union des églises orientales, grâce aux travaux de nos Pères, allait entrer dans une phase nouvelle, était voulue de Dieu. Mais les craintes, les prédictions du P. Joseph devaient recevoir leur trop prompte justification, et c'étaient nos missionnaires qui allaient en porter les conséquences. Leur sang allait consacrer la fondation du patriarcat de Babylone.

Mgr Duval prit possession de son siège vers 1637 ; et, en passant à Bagdad, il descendit chez nos Pères. Son arrivée à Ispahan causa l'étonnement prévu. Le roi qui n'avait pas été prévenu, en fut irrité. Il blâma son gouverneur de Bagdad pour ne l'avoir pas averti et l'accusa de favoriser les chrétiens. Celui-ci prit à tâche de se disculper et entreprit de ruiner la mission des capucins. Il fit d'abord une loi qui deshéritait les enfants des catholiques au profit de leurs parents mahometans, si l'on pouvait leur en découvrir, fussent-ils au 20e degré. Le P. Juste recourut au roi, et fit abroger ce décret inique. Alors le Pacha résolut de se débarrasser du P. Juste et de ses compagnons. Il invita le Père à son palais. Après lui avoir donné les marques hypocrites d'une amitié la plus généreuse, « il lui fit présenter du café, racontent les Annales de la Mission (1), qui est un certain breuvage noir, fait d'une graine qui vient du côté de La Mecque et qui se présente toujours en compagnie, l'obli-

(1) Année 1638. — Le P. Apollinaire de Valence raconte le même fait un peu différemment. Voir *Trois lettres du P. Pacifique de Provins*, p. 84.

Digitized by Google

geant à le prendre lui et son compagnon, nonobstant toutes leurs excuses honnêtes qu'ils purent apporter. »

Les deux religieux furent donc obligés d'en boire, le café était empoisonné ; et les Pères moururent dans de cruelles douleurs. Le P. Juste mourut le 1er septembre 1638 et son compagnon, le Père Toussaint, de Landerneau, le suivit six jours après. C'était un vrai martyre. Aussi le Père Juste fut-il honoré comme un saint et de nombreuses guérisons obtenues par son intercession attestèrent son crédit auprès de Dieu.

Il ne restait plus à Bagdad que le P. Etienne de Chatellerault. Le cruel pacha tenta aussi de l'empoisonner, et détruisit l'église des catholiques. La prise de Bagdad par les Turcs, qui arriva à la fin de cette même année, délivra les chrétiens. Néanmoins, leur situation demeura encore très précaire ; et ils ne rentrèrent en possession de leur maison que deux ans plus tard en 1640. Heureusement Dieu leur avait ouvert tout près de là un champ plus fécond.

2° *Etablissement de l'Eglise chaldéenne unie.* — Nous avons parlé plus haut de la conversion de toute la nation des Chaldéens obtenue par le P. Thomas de Navarre, en 1616. Nous avons dit que le successeur du patriarche converti était retombé dans les erreurs de Nestorius. Ce patriarche résidait près de Mossoul. En 1637, la Propagande ordonna au P. Juste de Beauvais d'établir une Mission en ce pays, et d'entreprendre de ramener à l'Eglise ce prélat infidèle avec son troupeau. Pour raconter cette fondation, nous emprunterons le récit des Annales de la Mission de Touraine. Nous y suivrons mieux la manière de faire de nos Pères.

Le P. Juste ne voulut pas d'abord aller lui-même. Les difficultés de sa Mission le retenaient. Il envoya donc les PP. Michel-Ange de Nantes et Charles-François d'Angers préparer le terrain. Ils arrivèrent à Mossoul après les fêtes de Noël 1637. « Et comme ils savaient, racontent les Annales de

Digitized by Google

la Mission, quelle entrée, quel fruit et quel progrès avait donné l'exemple de la sainte Pauvreté à nos autres missionnaires dans les missions pour leur établissement et splendeur, ils résolurent de procéder de la sorte. Le P. Michel-Ange en écrivit en ces termes au P. Joseph de Paris : « Nous partons et nous nous sommes proposé pour les gagner « de ne les pas moins édifier d'exemple que de paroles, et « nous sommes résolus de n'y vivre que d'aumônes, s'il « plaît à Dieu.... Nous sommes arrivés à Mossoul, nous y « sommes venus à pied et nous avons demandé l'aumône « dans la caravane. Trois marchands turcs que nous n'avions « jamais vus, ni eux ouï parler de nous, ont eu tant d'affec- « tion pour nous, qu'ils prenaient plus de soin et étaient « plus en peine pour nous que pour eux-mêmes et pour leurs « marchandises. Nous n'avons pas reçu tout le bien qu'on « nous voulait faire et quoique ce fût à qui nous nourrirait, « nous avons été à l'aumône, étant contraints de refuser ce « qu'on nous donnait de trop... Tous ceux qui se rendront « au désert sans s'embarrasser verront que la pauvreté fait « des miracles, et je vous assure « qu'elle nous a acquis « tant d'amis que notre réputation était ici avant nous. »

A leur arrivée, ils furent reçus comme des prophètes envoyés de Dieu. « Le patriarche ayant su leur arrivée les envoya assurer de son affection ; c'était en ville à qui ferait prier Dieu sur sa tête quand ils allaient par les rues, sans qu'aucun Turc en prît admiration ; ces infidèles mêmes, les tenant pour des saints, leur apportaient leurs enfants et leurs malades. Et quand ces Pères allaient en quelque maison, tous disaient que Dieu y était... Ils prêchaient les fêtes et dimanches dans les églises des chrétiens, en même temps, l'un en celle des Nestoriens, l'autre en celle des Jacobites, avec tant d'applaudissements que c'était à qui les aurait dans leurs églises et dans leurs maisons pour les catéchiser et les instruire.

(1) Voir P. Furcy, *Annales de la Mission de Dieu*, année 1627.

Digitized by Google

« Aux malades, nos Pères donnaient des noms de Jésus dont ils ont vu des merveilles, eux-mêmes l'écrivant en ces termes : aussitôt que quelque chrétien tombe malade on vient nous demander des noms de Jésus et la plupart nous en ont remercié de la santé qu'ils ont recouverte le même jour qu'ils les ont reçus, en sorte qu'on en est venu demander pour des personnes de plus de 60 journées d'ici. La sainte Pauvreté nous a mis dans un si grand crédit que le grand Vizir nous envoya l'aumône ces jours passés, étant dans cette ville ; et les chrétiens entraient en jalousie de ce que nous la voulions demander à autres qu'à eux. Ces pères s'accommodaient à leur manger, mangeant une partie de ce qu'on leur avait donné le soir et l'autre le lendemain sans rien faire chauffer, vivaient à leur façon dans les carêmes, c'est-à-dire sans beurre, sans poisson, sans vin, ne mangeant qu'au soir. »

Une vie si apostolique ne tarda pas à porter ses fruits. Les conversions se firent nombreuses ; le patriarche infidèle lui-même fit sa paix avec l'Eglise romaine ; mais, hélas! comme on devait s'y attendre, nos Pères éprouvèrent comme les autres les déceptions de ces conversions en bloc. Le successeur retourna au schisme et tout était à recommencer. C'est alors surtout que nos Pères comprirent qu'il fallait renoncer à ce système et s'appliquer aux conversions isolées et solidement éprouvées.

Pour faire réussir cette entreprise, la mission avait alors des hommes à la hauteur de la situation. Parmi eux se distingua le P. Jean-Baptiste de Saint-Aignan. Très versé dans les langues du pays, il parcourut comme un apôtre toutes les villes et les villages, prêchant, instruisant, convertissant. Afin de rendre son action plus présente et plus efficace, il fonda un nouvel hospice à Diarbekir, où il alla résider avec trois religieux.

Les conversions se firent nombreuses. Les *Annales de la Mission* nous donnent quelques chiffres. En 1650 à Bagdad, il y avait 120 catholiques du pays, sans compter les étran-

Digitized by Google

gers. En 1669, ce chiffre dépassait cinq et six mille. En 1672, à Diarbekir, il était de trois à quatre mille.

Ces heureux résultats donnèrent à nos Pères l'espoir longtemps caressé de voir bientôt rétablie dans ces pays la hiérarchie catholique, non plus d'une manière précaire, comme on avait fait jusqu'à ce jour, mais d'une manière stable et solide. Cet espoir devint bientôt une réalité. « Ce fut en l'année 1671, disent les *Annales de la Mission*, que le prêtre Nestorien Joseph, que nos Pères avaient converti, et qui depuis quelque temps avait été consacré évêque de cette ville, (de Diarbekir), prêcha hautement dans son église la nécessité de la confession, la sainte Vierge, Mère de Dieu, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme en deux natures et une seule personne, biffa de tous les livres les noms de Nestor et des autres hérétiques de sa secte et envoya par écrit sa soumission de foi entière au Saint-Siège pour lequel il voulait mourir, déclarant que tout le bien et le salut de son peuple se faisait par les soins, le moyen et les instructions des Missionnaires. »

La conversion fut sincère et marquée au coin de la persécution. Le patriarche apostat de Mossoul, en effet, paya le gouverneur turc pour faire subir au nouveau converti la prison, les coups et toutes sortes de tortures. Celui-ci resta inébranlable. Délivré par l'intervention des catholiques, il se retira à Rome, et, quelques années plus tard, en 1681, le pape Innocent XI lui conféra le titre de patriarche des Chaldéens. Il revint en son pays, la Porte reconnut son titre, grâce à l'intervention de nos missionnaires, et « avec lui commença la série des patriarches chaldéens catholiques, qui n'a plus été interrompue ». Ils ont gouverné les Eglises chaldéennes unies de Diarbekir, Mardin, Seert et Gésiré.

3° *Etablissement des trois Eglises unies syrienne, grecque-melchite et arménienne.* — A la même époque le P. Sylvestre de Saint-Aignan, custode d'Alep, obtenait des résultats plus consolants encore. Aidé par le concours des Pères Carmes

Digitized by Google

Déchaussés et des Pères Jésuites, il parvint à ramener à l'union les trois patriarches schismatiques d'Antioche. C'étaient André Akigian, patriarche des Syriens jacobites, ramené à l'Eglise en 1655, Macaire, patriarche des Grecs melchites, et Cacciadour, patriarche des Arméniens. Lui-même fut choisi, comme celui qui avait eu la principale part dans cet événement, pour porter à Rome l'acte de leur abjuration (1658). De Rome, il passa en France (1660) et obtint de nombreux secours en faveur des patriarches persécutés par les partisans du schisme.

La nouvelle de ces conversions causa la plus grande joie par toute la France. L'archevêque de Paris, Mgr Hardouin, voulut recommander à ses fidèles la cause des nouveaux convertis. Voici le mémoire qu'il leur communiqua dans son mandement du 31 juillet 1655 : « Il s'agit de soutenir le plus important succès, pour la conversion des hérétiques et des schismatiques, que les missionnaires aient eu, depuis trente ans qu'ils travaillent avec des soins incroyables au Levant. Les capucins, jésuites et carmes déchaussés, par leur zèle et leur bonne intelligence entre eux, ont produit tous ensemble ce grand effet. C'est la réunion au Saint-Siège de trois patriarches qui sont dans Alep, et le retour à la vraie foi de la plus grande partie des peuples et des ecclésiastiques qui leur sont soumis. Le premier de ces patriarches est celui de la nation syrienne, le second est celui des Grecs qui habitent en Syrie, et le troisième est celui de la nation arménienne. Chacun d'eux a sous soi un grand nombre de peuples. On compte plus de trente mille chrétiens dans la seule ville d'Alep qui leur sont soumis sans parler de ceux qui sont en autres lieux de leur juridiction, comme aussi de plusieurs évêques qui en relèvent. »

La lettre fait ensuite mention de l'appui accordé aux patriarches par le gouvernement français : « L'appui que ces trois prélats ont reçu des sieurs Picquet et Baron, consuls de France en Alep, a soutenu leur courage contre les schismatiques qui n'ont rien épargné pour les perdre entièrement

Digitized by Google

auprès du grand Seigneur. Tous les chrétiens de cette ville n'ont pas témoigné moins de résolution dans le dessein de défendre leur patriarche, surtout celui de la nation syrienne, qui était sur le point d'être chassé de son siège par la faction des hérétiques. »

Après son voyage de Rome et de France le P. Sylvestre revint en Syrie. Il y travailla jusqu'à sa mort survenue en 1670, il était entouré du respect et de la vénération de tous. Ses funérailles furent un véritable triomphe décerné à sa mémoire. « Elles eurent lieu dans l'église des Maronites; le patriarche des Jacobites, André Akigian, prononça l'oraison funèbre, et il raconta tant de choses de sa vie exemplaire et pénitente que tout l'auditoire en resta dans l'étonnement. Assistèrent à ces obsèques trois patriarches, huit évêques, plus de soixante-dix prêtres et une multitude prodigieuse de peuple de toutes les nations chrétiennes. Et tous pleuraient et se lamentaient parce qu'ils avaient perdu un maître et un père. Ses funérailles furent estimées les plus magnifiques qu'on eut faites en Orient depuis plus de deux cents ans. On chanta l'office en cinq langues c'est-à-dire selon les rites latin, grec, arménien, arabe et syriaque (1).

Ce triomphe du reste n'avait rien d'exagéré, car l'œuvre du P. Sylvestre allait être pour cette contrée le point de départ d'une transformation religieuse. Ces trois conversions en effet ne furent pas comme tant d'autres de vaines tentatives de rapprochement sans durée ; elles déterminèrent un mouvement de retour vers Rome, qui alla toujours se précisant et se fortifiant et qui depuis lors ne s'est jamais arrêté. Trois églises orientales unies sont sorties de là ; et aujourd'hui, après deux siècles et demi de luttes et d'efforts ininterrompus, elles peuvent offrir à l'Eglise romaine une véritable armée de catholiques dévoués, qui s'élève à plusieurs centaines de mille. Disons un mot de chacune d'elles.

(1) *Abrégé des Archives de notre Mission d'Alep*. Ms. des *Archives d'Alep*. Cf. *Rocco da Cesinale*, III, p. 202.

Digitized by Google

Eglise syrienne. — Le maintien des Syriens dans l'union ne se fit pas sans des luttes terribles. Le dévouement de nos pères parvint toutefois à les surmonter. En 1671 Mgr Akigian étant venu à mourir, les partisans du schisme mirent à sa place un sectaire violent, Abdul-Messia; bien plus, à force d'argent, ils obtinrent de la Porte un firman en sa faveur. Le P. Justinien de Tours était alors supérieur de la mission. Après s'être concerté avec les autres missionnaires, et d'accord avec eux, il convoqua les chefs de la nation syrienne, et on choisit, pour succéder à Akigian, Pierre-Grégoire, évêque de Jérusalem.

Il restait à faire reconnaître cette élection par la Sublime-Porte. Le P. Justinien résolut de se rendre en personne à Constantinople. Déguisé en bédouin, il traversa à dos de chameau les défilés du Taurus, la Cappadoce, la Bithynie, et se présenta à l'ambassadeur français. Celui-ci prit en main la cause des catholiques et le sultan accorda un contre firman qui destituait Abdul-Messia et proclamait Pierre-Grégoire, seul patriarche des Syriens.

Pierre-Grégoire envoya à Rome son acte de soumission par l'entremise du P. Justinien et du P. Nau, Jésuite. Sa Sainteté confirma son élection et lui envoya le *Pallium* par l'entremise du P. Justinien. Pendant l'absence de ce dernier, le patriarche choisit pour directeur de sa conscience le P. Jean-Baptiste de Saint-Aignan, alors custode, et jusqu'à sa mort il ne voulut avoir d'autre guide et d'autre conseiller que ce saint religieux (1).

Son successeur fut Ignace Pierre. Lui aussi envoya au Souverain Pontife son acte de soumission, et choisit pour cette mission encore un de nos missionnaires, le P. Bonaventure de Montrestue. Les partisans du schisme parvinrent à corrompre les Turcs et à déchaîner la persécution. Pierre Ignace fut exilé et mourut loin de sa ville épiscopale, mais l'union avait eu le temps de se cimenter d'une manière solide,

(1) *Etudes Franciscaines* : La *Mission de Mésopotamie*, année 1900. — Voir aussi les *Archives de la Mission d'Alep* et le *P. Rocco da Cesinale*, t. III.

Digitized by Google

et, depuis lors, elle n'a pas été interrompue. Toutefois, à cause de toutes ces persécutions, le patriarcat de ce rite n'a été rétabli d'une manière stable qu'en l'année 1783.

Les Grecs-Melchites furent plus heureux. Leur soumission à Rome suscita moins de luttes et de persécutions. La succession de Macaire semble n'avoir entraîné aucune difficulté. On y retrouve encore l'intervention du P. Sylvestre car une lettre de la Propagande du 10 janvier 1665 exhorte ce Père à persévérer dans ses efforts et le félicite d'avoir réussi à faire élire pour patriarche des Grecs Dionysios en union avec les catholiques. Aussi, depuis 1687, les Grecs-Melchites ont leur patriarcat et leur hiérarchie catholique régulièrement constitués.

Une autre conversion, également éclatante, vint sans doute hâter cet heureux événement. Le 20 décembre 1683 Eutime, archevêque de Tyr et Sidon, résidant à Damas, envoya le P. Accurse de Châteauneuf, porter au Pape Innocent XI l'acte de sa soumission. Il avait été converti par le soin de nos missionnaires depuis de longues années déjà. Dans son zèle pour se rapprocher de l'Église latine, il alla, jusqu'à modifier plusieurs points de la discipline et des rites de sa nation. En 1736, Cyrille patriarche d'Antioche depuis 1724, voulut, par un concile tenu au Mont-Liban, imposer ces innovations à toute son église. Benoît XIV l'en reprit et lui recommanda de garder fidèlement les rites anciens. A cette époque, Cyrille était reconnu par dix évêques.

Eglise Arménienne. — Le patriarcat des Arméniens a été le dernier constitué. Il ne date que de 1830 et porte le nom de patriarcat de Cilicie. Mais l'union de cette nation à Rome date de plus haut. On y retrouve l'intervention de nos Pères. Le premier siège de ce patriarcat fut établi dans les montagnes de la Haute-Arménie, par S. Grégoire, l'illuminateur vers l'an 300, au monastère d'Etchmiatzin. Au onzième siècle l'invasion des Turcs Seldjoucides le fit reporter vers

Digitized by Google

l'Occident et successivement à Thevin, Ani, Sébaste. Enfin, quand la monarchie des Lusignan eût été refoulée jusqu'en Cilicie, le siège du patriarcat s'y transporta et s'établit à Cis, auprès du siège de la royauté. Mais les Seldjoucides voulurent avoir un patriarche qui leur fût soumis ; ils en firent élire un de leur choix dont ils établirent le siège à Aghatamar sur le lac Van.

Longtemps les Arméniens oscillèrent entre l'hérésie monophysique et la soumission à Rome. Les esprits étaient partagés, comme chez les Grecs. Cependant en 1307, un Concile où se trouvèrent réunis tous les évêques, proclama la suprématie du pape de Rome, et l'on put croire à une union durable. Mécontents de cette décision, les moines de Jérusalem, protégés par le Sultan d'Egypte, se séparèrent, et se choisirent un patriarche. L'union pour le reste de la nation se maintint jusqu'au milieu du XVe siècle.

En 1441, alors que toute l'Asie Mineure était aux mains des Turcs, lorsqu'il fallut élire un nouveau patriarche, la majorité des évêques fut d'avis de reporter le siège de leur église à Etchmiatzin. Les évêques de Cilicie irrités élurent un patriarche ; les autres évêques persistèrent dans leur résolution et en choisirent un autre, qui alla résider à Etchmiatzin. Il fut reconnu par la majorité de la nation et prit le nom de Catholicos. Il y eut donc pour les arméniens un catholicos et trois patriarches. Bientôt la Porte reconnut à l'évêque Arménien de Constantinople une autorité sur toute la nation ; et celui-ci devint par le fait un quatrième patriarche.

Or Cacciadour, le patriarche arménien, que nous avons vu converti par le P. Sylvestre de Saint-Aignan, appartenait au siège de Cilicie. L'union, il est vrai, ne persista pas. En 1689, nous trouvons à Sis un patriarche du nom de Grégoire II. Il jouissait d'une grande autorité, mais il s'était fait l'homme des schismatiques. Le P. Pierre de Blois osa cependant entreprendre sa conversion. Durant toute une année, il multiplia les entrevues et les conférences. Finalement le patriarche s'avoua vaincu et fit son abjuration solen-

Digitized by Google

nelle à Alep entre les mains de ce même Père (1690) (1).

Il s'en suivit une grande persécution. Grégoire fut chassé de son siège en 1691 ; il se retira à Rome où il arriva en 1696, et y renouvela sa profession de foi catholique. Il resta cependant à Alep un groupe d'Arméniens fidèles, et ils y conservèrent une église et un évêque, jusqu'en 1720. Les intrigues des schismatiques et des protestants la leur fit perdre cette même année. Voici comment l'abrégé des archives de la Mission raconte ce désastre : « C'est, je pense, à cette année, que nous pouvons assigner la fâcheuse époque de la perte de l'église des Arméniens pour les catholiques, dont l'évêque Apriam Morlabit,.... pour avoir voulu trop bien faire en tâchant de se rendre maître de la grande église des Quarante Martyrs, avait lui-même tout gâté, et perdit la petite et fut chassé d'Alep... Tout le mal vint d'un ministre qu'il y avait en Alep, lequel soutenait de son crédit et de sa bourse les Arméniens domestiques ou *nahkirli* qui étaient les instruments dont il se servait pour nuire aux catholiques. » Désormais les catholiques furent contraints de recevoir le baptême, de contracter le sacrement de mariage, de faire enterrer leurs morts dans l'église des schismatiques. La Sacrée Congrégation, avertie de cet état de choses, crut devoir le tolérer, par crainte d'un plus grand mal. Malgré ces persécutions la foi se conserva au milieu de cette courageuse nation. Ils furent poursuivis de la manière la plus odieuse par les intrigues du patriarche schismatique de Coum-Kapou jusqu'en 1829. A cette époque, les Turcs rendus plus tolérants par leur défaite de Navarin, les exemptèrent à la demande de la France et de l'Autriche, de la juridiction des patriarches schismatiques.

(1) Voici comment s'exprime l'*Abrégé des Archives de notre Mission d'Alep*. Le R. P. Pierre de Blois qui était ici supérieur en l'absence du P. Custode, ayant depuis longtemps avec le travail le plus assidu disposé Mgr Grégoire, patriarche arménien à faire enfin sa profession de foi catholique, ce patriarche la fit entre les mains de ce révérend Père en présence de M. François Julien, consul de France. On fit passer à cet effet un acte en chancellerie où se sont soussignés les quatre supérieurs religieux de la ville.

Digitized by Google

II. — LES MISSIONS BRETONNES

Dans ses missions de Palestine et du Mont-Liban la Province de Bretagne remportait des succès qui pour être moins brillants méritent cependant d'être signalés. Les plus dignes de remarque sont, sans contredit, le renouvellement de vie chrétienne qu'ils apportèrent au milieu de la nation maronite, et la conversion du célèbre émir Facardin.

A leur arrivée à Beyrouth, à Saïda et au Mont-Liban nos pères trouvèrent l'église maronite dans un état de décadence extraordinaire. Le mariage des prêtres a été de tout temps, un des grands fléaux de l'Eglise orientale. Ceux-ci chargés d'une famille plus ou moins nombreuse, contraints de s'occuper avant tout des besoins matériels de leur maison, n'ont plus le temps de travailler au salut et à l'instruction de leurs ouailles. De plus, le besoin les rend vénals. Ils ne font aucune fonction ecclésiastique, n'administrent aucun sacrement, même celui de pénitence, si ce n'est à prix d'argent. Il est facile de concevoir les conséquences d'un tel état de choses. Les *Annales de la Mission de Touraine* décrivent ainsi la condition des Maronites habitant alors l'île de Chypre.

« Le P. Michel, de Rennes, alla cette année, 1636, en Chypre, au mois d'octobre, à la sollicitation d'un évêque, qui y avait été envoyé de la Sacrée Congrégation, et aussi pour voir cette mission déjà tentée par nos pères; il se rendit aux villages des Maronites. Il y rencontra un tel désordre de la foi parmi ces catholiques qu'il semblait qu'ils n'eussent que le nom de chrétiens. Dans une insensibilité absolue des choses divines et de leur conscience, ils n'assistaient presque plus à la messe, les prêtres ne la disant pas même les dimanches, faisant en cela comme les autres sectes des hérétiques en tout l'Orient, qui ne célèbrent le saint Sacrifice que quand on leur fait dire en payant, quelque fête que ce puisse être, si ce n'est les principales comme Noël, la Pentecôte, etc., qu'ils les font payer à tout leur peuple, allant de maison en maison,

Digitized by Google

pour obliger qu'on leur donne cet argent. De plus, ces Maronites catholiques comme délaissés faisaient de leurs églises comme des marchés, où ils s'entretenaient pendant que le prêtre était à l'autel, et les enfants jouant comme s'ils eussent été dehors. . . Ils ne se confessaient plus du tout, non pas même les prêtres, disant eux-mêmes que cela n'était pas nécessaire. . . Ces abus sont quasi partout et les missionnaires en ont ôté une infinité d'autres (1). »

Le spectacle de la pauvreté de nos missionnaires et l'exemple de leur désintéressement, comparé à l'avarice de leurs prêtres, remuèrent promptement ces peuples à l'âme naturellement religieuse et sincère. Leur courage à braver les dangers de la peste, endémique en ces contrées, acheva de les gagner et en peu de temps tout le pays fut converti, transformé. Ecoutons encore les mêmes Annales :

« Et dans les villages du Mont Liban, allèrent nos Pères de Baruth, s'exposant parmi tout le monde qui étaient généralement travaillés de la peste, avec un incroyable profit pour ces pauvres gens par les confessions et communions qu'ils firent, leurs prêtres les laissant mourir comme des bêtes sans sacrements. Et c'était à qui aurait nos Pères de village en village, épiant quand l'un partait d'un lieu pour l'enlever, les autres venant tous armés pour le prendre et l'emmener par force dans leur village ; où étant arrivés ils ne leur donnaient pas un moment pour se reposer, voulant et sains et malades se confesser, vu le pitoyable état où ils

(1) En fait d'abus, les *Lettres édifiantes et curieuses* en citent de plus extraordinaires encore chez les Grecs de ces contrées : « A cette occasion, raconte le P. Nacchi, j'exposerai ici de quelle manière les curés grecs de la campagne conservent la sainte Eucharistie et l'administrent à leurs malades. Ils font faire un grand pain le jeudi saint ; ce pain étant tout chaud, ils le consacrent ; étant consacré, ils le trempent dans les espèces du vin consacré et l'exposent ensuite au soleil pour le faire sécher ; étant sec, ils le pulvérisent dans un petit moulin, et étant pulvérisé, ils gardent cette poudre dans un sac assez malpropre. Lorsqu'on les appelle pour donner le saint Viatique, ils prennent un peu de cette poudre avec une cuiller et la font doucement tomber dans la bouche du malade. ». Tome I, p. 198, édit. 1829.

Digitized by Google

se sentaient et se reconnaissaient par les instructions et prédications des missionnaires (1). »

La foi de ces braves chrétiens et leur confiance en nos missionnaires étaient si grandes qu'ils en obtinrent de vrais miracles. Pendant que le P. Adrien de la Brosse, de résidence à Beyrouth, s'en allait parcourant les villages de la montagne « tous les malades venaient à lui afin qu'il priât Dieu sur leurs têtes, s'assurant d'être guéris s'il le faisait, et tous ceux à qui il donnait des noms de Jésus, guérissaient de leurs maladies. Ce qu'entendant un Turc, il lui en demanda un jour pour sa femme, mais le Père lui ayant répondu qu'il n'en donnait qu'aux chrétiens, il en fit demander un par un chrétien, et l'ayant appliqué sur la tête de sa femme grièvement malade, elle se leva toute saine. Celle-ci depuis ce temps alla toujours à la messe, passionnant de se faire baptiser. Mais le Père n'osa pas, ayant été averti que cela causerait trop de désordre à tous les chrétiens du pays, si les Turcs venaient à le savoir (2). »

En peu de temps la pratique religieuse et la vie chrétienne refleurirent dans la contrée et depuis lors la ferveur n'a cessé de régner dans cette vaillante nation. Toutefois cette persévérance dans la bonne voie exigea de la part de nos pères une action continuelle. L'avarice, si enracinée dans l'âme de l'oriental, ne tarda pas à renaître dans le cœur des prêtres maronites. Comme les capucins administraient gratuitement les sacrements, ils les accusèrent de les frustrer ainsi de leurs honoraires. et ils voulurent leur interdire le ministère de la confession. Vers 1660 en effet le patriarche des Maronites défendit à ses fidèles de s'adresser à nos missionnaires pour recevoir aucun sacrement. Mais devant le scandale que cette mesure suscita, il revint sur sa décision et présenta des excuses.

(1) Année 1636.

(2) *Annales de la Mission de Touraine*, année 1629.

Digitized by Google

La conversion de l'Emir Facardin, ou mieux Fakhr ed-Din, aurait pu avoir les conséquences les plus considérables pour le salut de l'Orient, si la France avait été en mesure de seconder l'œuvre de nos pères. En lisant le récit des événements qui accompagnèrent cette conversion, on se prend à reconnaître de plus en plus l'à-propos de la croisade projetée par le P. Joseph, et à regretter son échec.

Fakhr ed-Din (1584-1635) était gouverneur des Druses dans le Liban, sous l'autorité du vice-roi de Damas. Profitant des embarras que les guerres avec la Hongrie et la Perse causaient aux Sultans, il avait agrandi petit à petit la sphère de son influence. Au district de Chouf, apanage de sa famille depuis 1119, il avait pu ajouter successivement Beyrout, Saïda, Baalbeck, Tyr et tout le pays d'Adjaloun et de Safad. A force de présents il avait réussi à obtenir qu'à Constantinople on fermât les yeux sur ses empiétements.

Son ambition était de se créer une principauté indépendante. Dans ce but il rechercha des alliances avec les chrétiens, vint même vers 1616 en Italie, à Florence demander l'appui des Médicis. Il ne trouva que des encouragements et des promesses incertaines.

C'est sur ces entrefaites que nos pères arrivèrent dans le Liban; ils trouvèrent auprès de lui le meilleur accueil et ils espérèrent un instant gagner les Druses à la foi catholique. Ceux-ci, au témoignage de nos missionnaires, se flattaient alors d'être des descendants des croisés. « Ils se nomment Druses, disent les *Annales de la Mission de Touraine* (1) par la pensée commune entre eux qu'ils sont descendus de la colonie d'un comte de Dreux qui était allé au service de Godefroy, roi de Jérusalem. Ces gens ne sont ni mahométans ni chrétiens, croyant seulement l'unité d'un Dieu, la métempsychose et que le monde est de toute éternité, mais sont sans temples, sans sacrifices ni prières, quoiqu'ils disent que Jésus-Christ est un saint personnage.

(1) *De la Mission de Seyde*, paragraphe second.

Digitized by Google

« Comme ils témoignaient tous une grande affection à nos missionnaires, le P. Gilles composa un livre et réfuta toutes leurs erreurs, les instruisant de la foi chrétienne.... Et ce livre fut fort bien reçu des princes et seigneurs qui en avaient des copies, désirant qu'il fût distribué parmi tout leur peuple, ce qui leur imprima une grande inclination pour nos pères et la religion, comme il se verra dans la suite.

« L'un de ces seigneurs se convertit à la foi et fut baptisé par l'évêque de Sayde, maronite, avec quelques autres de sa nation, nos missionnaires ayant voulu déférer cet honneur à cet évêque. »

Une joie plus grande, quoique éphémère, était réservée à ces missionnaires. Cinq années plus tard en 1633, l'émir Fakhr ed-Din se convertit lui-même. Ce fait semble avoir échappé à tous les historiens, car aucun, que nous sachions, ne le mentionne. Il est cependant hors de doute. Bien plus Fakhr ed-Din mourut martyr de sa foi, et faillit entraîner dans son martyre cinq de nos pères. Nous donnons le texte même de nos archives ; elles ne laissent place à aucune contestation :

« L'émir Phacardin, prince des Druses, étant tombé grièvement malade cette année 1633, le père Adrien de la Brosse y fut appelé, un jour qu'il était agonisant. Ce père surpris de le voir ainsi mourir sans s'être fait chrétien, comme il avait toujours espéré, depuis quelque temps qu'il lui parlait de la religion, fit des vœux à Notre Seigneur Jésus-Christ à la sainte Vierge, à saint François et à saint Antoine pour sa santé, et s'en allant à l'hospice, fit des prières avec les autres pères.

« Ce qu'ayant achevé, il retourna chez l'Emir ; l'ayant trouvé un peu mieux et en bon sens, il prit occasion en lui parlant, de lui témoigner ses obligations à la divine bonté de l'avoir retiré de ce péril évident et prochain de la mort corporelle ; lui disant que ce sont des avertissements pour ne point négliger ses obligations, le suppliant encore de considérer qu'il y a grand danger au mépris de la grâce, qu'il la

Digitized by Google

faut recevoir quand elle s'offre, et entendre la voix divine quand elle vous appelle, qu'autrement, c'est se rendre indigne d'un second appel ; qu'au reste il demandait excuse à Son Excellence s'il lui parlait en ces termes, que l'honneur de la bienveillance toute particulière qu'il lui avait fait paraître, l'obligeait étroitement de lui dire, à la décharge de sa conscience, que, s'il fût mort en cet état, il avait perdu sa part de paradis et eût été damné pour jamais. Que si Son Excellence le voulait obliger de nouveau à donner croyance à ses paroles, volontiers il s'engageait âme et corps pour une affaire si importante, s'offrant de répondre à Dieu de la sienne, au cas où elle fût en péril par la suite de ses conseils, le conjurant de faire réflexion sur les raisons qu'il lui avait dites tant de fois, pour la Religion ; il lui assura aussi que, s'il était revenu en cet état présent, c'était par l'intercession de la Mère de Dieu et des susdits saints ; tous nos missionnaires ayant passé cette journée sans boire et sans manger, toujours en prières pour la santé de Son Excellence, et pour qu'il ne retardât point son parfait bonheur qui est d'être chrétien.

« A ce discours, le Prince répondit que l'affaire méritait d'y penser, et que, si le lendemain Dieu lui donnait un peu plus de force et de santé, il ferait tout ce qu'il voudrait entièrement.

« Le lendemain, le Père l'étant allé voir lui demanda s'il se ressouvenait de l'entretien du jour précédent ; il répondit que parfaitement il l'avait dans son esprit et que, dès il y a longtemps, il avait eu ces sentiments ; mais la crainte des forces ottomanes l'avait empêché de les faire paraître ; qu'il n'attendait que l'occasion favorable, et que ce n'était qu'à l'extérieur qu'il se montrait mahométan, par politique. Sur quoi le Père lui remontra le danger évident où il se mettait pour ne plus recevoir les grâces ; et ce prince lui demanda le serment de fidélité qu'il exigea de lui, les mains sur les saints Evangiles, et lui fit jurer de ne jamais déclarer à personne s'il n'avait quelque changement notable, ajoutant

Digitized by Google

que dans le temps de sa syncope, il s'était trouvé à l'extrémité et en des peines telles que la seule pensée le faisait encore frémir, et déclara qu'il était disposé à tout ce qu'il jugerait à propos pour sa gloire et le salut de son âme. »

Le Père le baptisa alors, et, ajoutent les Annales : « Il le nomma Louis-François et le dispensa pour un temps raisonnable, par l'ordre secret qu'il en avait de Sa Sainteté, des obligations auxquelles l'Eglise oblige les nouveaux convertis, il fit sa profession de foi, et venant à l'abjuration protesta que dès longtemps il avait le Mahométisme en horreur ; et depuis, entendant qu'on chantait sur la Mosquée selon la manière accoutumée, il ne se pouvait empêcher de dire ces paroles :« *Qa Karab et dunié malhon* » qui veulent dire en notre langue : « Ah ! maudit destructeur de tout le monde », répétant toujours ces paroles en se réveillant, et voulant toujours être entretenu des mystères de Jésus-Christ pendant sa maladie, ce qui faisait qu'on ne faisait entrer personne en sa chambre que le Père Adrien et son lieutenant, Maronite de nation et catholique, qui se nommait Abonade, qui veut dire « père de la vue ».

« Après quoi, ce prince eut une telle amitié pour le Père que, son fils étant venu de Saphat où il était allé, il lui dit ces paroles entre autres en présence de tout le monde qui était présent : « Mon fils, embrassez ce Religieux, c'est lui qui est cause de ce que vous m'avez trouvé en vie ; si son assistance m'eût manqué, j'étais mort, je suis votre père, mais à présent après Dieu, c'est le mien ; et, si vous m'aimez comme votre père, je veux que vous l'aimiez et honoriez comme moi. » Et aussitôt, le prince Kaly l'embrassa fort tendrement, confirma tout ce que son père avait fait pour la Mission, et donna ordre à son trésorier d'y fournir tout ce qu'on désirait. Il voulut que ses autres enfants plus jeunes fussent chrétiens, il consigna entre les mains du P. Adrien, quantité de pierreries et de papiers, de l'argent qu'il avait à la Banque en Chrétienté, promettant de plus un million de sequins d'or pour eux, voulant adroitement faire transporter

Digitized by Google

ses enfants en chrétienté par les corsaires de Malte, pour y être élevés en la Foi, ce qui aurait été exécuté sans cet Abonnade qui rompit le coup par ses dissuasions. »

La conversion d'un simple Turc est un crime puni de mort d'après la loi musulmane. La conversion d'un prince, tel que Fakhr ed-Din devait donc faire craindre les plus terribles représailles, si elle parvenait à la connaissance du Sultan. Se rencontra-t-il des délateurs parmi les familiers de l'Emir, pour trahir et dénoncer leur maître ? L'histoire ne le dit pas ; mais elle le montre peu de temps après attaqué, sur l'ordre d'Amurat IV, par le gouverneur de Damas. Vainqueur dans deux batailles près de Safad, il fut vaincu dans la troisième et vit périr son fils Ali. Il parvint à s'échapper, mais sa cause était ruinée ; il dut s'en aller lui-même avec toutes ses richesses à travers l'Asie Mineure, jusqu'à Constantinople, implorer la clémence de son vainqueur.

A force de caresses et de présents il parvint à fléchir le Sultan ; et il fut reçu dans sa familiarité. Mais on découvrit sans doute qu'il était chrétien, car il fut condamné à mort quelque temps après avec ses deux fils. Ceux-ci furent étranglés et, lui, eut la tête tranchée. « Quand on voulut l'exécuter, disent les Annales de la Mission de Touraine, on lui commanda d'invoquer Mahomet. Mais voulant toujours persister dans sa promesse faite et jurée aux pères missionnaires, qui étaient en prison à son occasion pour la foi chrétienne, il n'en voulut jamais rien faire. Au contraire, voulant faire paraître à cette heure ouvertement qu'il était chrétien, il se tourna vers le soleil levant, se jeta à genoux et fit sa prière, comme les chrétiens, à Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

Un autre fait vient confirmer l'opinion de la conversion et du martyre de l'Emir Fakhr ed-Din, c'est qu'en même temps qu'on le poursuivait et condamnait, on arrêtait les missionnaires du Liban comme coupables de l'avoir converti. Ecou-

(1) Année 1634. Chap. V.

Digitized by Google

tons encore le récit de nos Annales : L'Emir « se sauvant dans les montagnes, la ville de Baruth ayant été pillée, l'on prit nos pères qui y étaient, savoir le P. Bernard de Beaugé et Adrien de la Brosse. Le Captan Bascha interrogea ce dernier..., il lui demanda s'il n'avait pas baptisé l'Emir Phacardin le faisant chrétien. Il répondit que s'il eût été chrétien il l'aurait servi comme les autres, et qu'il savait bien que c'était contre les lois de Sa Hautesse de faire un Turc chrétien... sans dire ce qu'il en était ni ce qu'il avait fait... Après mille coups injurieux et affronts aux deux pères, on les attacha à la chaîne pour tirer à la rame, ainsi que trois autres qu'on avait pris à Seyde, savoir les Pères Machaire de Gien, Félicien de la Flèche, et Fr. Marius d'Orléans, ayant été dit que c'étaient les prêtres de l'Emir... Ils furent présentés tous cinq devant Sa Hautesse à qui on avait dit qu'ils... avaient fait chrétien l'Emir et que l'un d'iceux était de ses confidents... (1) »

Le Sultan voulut les faire brûler tous les cinq devant les cinq églises qui sont à Galata, « parce que le captan Bascha les avait accusés d'avoir fait chrétien le prince Phacardin (2). »

Ce supplice leur fut épargné. Grâce à l'intervention des ambassadeurs européens, ils furent rendus à la liberté mais ils reçurent l'ordre de quitter le territoire ottoman. Deux des religieux ainsi arrêtés moururent peu de temps après, des suites des tortures endurées dans les prisons et sur les galères.

Cet événement faillit entraîner la ruine de toutes nos maisons de Syrie. Les autres missionnaires en effet furent l'objet de nombreuses poursuites et vexations. Les Pères Sylvestre de Saint-Aignan et Boniface de Moulins, établis au Mont-Liban, ne durent leur salut qu'à une sorte de miracle. Les émissaires turcs les recherchaient de tous côtés, mais « ils ne les purent jamais trouver, disent les Annales

(1) *Annales des Missions de Touraine*. De la conversion de l'Emir Phacardin, Chap. IV, parag. II.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

déjà citées, bien qu'ils cherchassent par tous les lieux mêmes où ils étaient. Un jour que ces deux religieux n'avaient plus rien pour se sustenter, et ne pouvaient sortir de leur caverne, assiégés qu'ils étaient par les neiges, un homme inconnu apparut au Père Sylvestre, et, le prenant, le fit sortir et le conduisit dans un village voisin. A son retour, le Père trouva dans sa caverne 300 petits pains, qui leur suffirent pour trois mois. »

« Toutefois voyant qu'on les poursuivait toujours, sans désister, de caverne en caverne, où ils se cachaient, passant quelquefois trois jours sans boire, parce qu'ils ne trouvaient pas d'eau, ils se retirèrent à Tripoly, à la faveur d'un honnête marchand vénitien. Celui-ci leur promit toute assistance, sans aucune crainte, parce qu'il était le bienvenu du lieutenant du gouverneur. »

Ils demeurèrent en cette ville et, malgré les menaces du gouverneur, qui avait reçu des ordres pour les envoyer sur les galères à Constantinople, « toujours prêts et passionnés de souffrir, » ils y fondèrent une mission en faveur des Grecs et des Maronites abandonnés (1633).

(*A suivre.*)

F. HILAIRE de Barenton,
O. M. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

H. Omont. Athènes au XVIIe siècle. Relation du P. Robert de Dreux. Lettres de Jacob Spon et du P. Babin (1669-1680), Paris, Leroux in-8°, 25 pages. (*Revue des Etudes Grecques*, mai-juin 1901).

J'éprouve la plus vive satisfaction à voir éditer les écrits de nos anciens missionnaires. Les travaux du P. Apollinaire de Valence ont trop flatté notre goût et notre amour de l'histoire ancienne pour que nous ne soyons pas heureux d'être servi du même régal une fois de plus. Le savant historiographe capucin était le premier à exprimer ses doléances, quand il croyait quelque document perdu. Ainsi, dans sa *Correspondance de Peirex*, il regrette la perte de la lettre du P. Columbin de Nantes. L'original de cette lettre se trouve dans les nouvelles acquisitions françaises de la bibliothèque nationale, cote 9340, f° 177. Elle est datée de Saint-Malo, du 20 juin 1634, et commence par ces mots : « Monsieur, très humble salut en Nostre Seigneur. J'ay reçeu l'honneur de la vostre qui m'a esté envoiée par le R. P. Gilles de Loches a qui j'ay ceste obligation de m'auoir procuré ce bien d'auoir part aux affections de vostre bonté sans l'auoir mérité... »

La même bibliothèque (ms. nouv. acq. fr 4962) possède la relation inédite du voyage du P. Robert de Dreux, de Paris à Constantinople. C'est un petit in-8°, de 144 feuillets. M. H. Omont, dont la signature figure déjà à la dernière page de tant de bons écrits, a extrait de cette relation ce passage relatif à la ville d'Athènes. Il est d'ailleurs assez piquant, ce récit de la visite à l'Aréopage, « ce plus fameux collège de l'univers qui a été le séminaire des belles sciences. » Et le caractère audacieux et entreprenant du P. Robert ressort d'autant mieux qu'il est mis en relief par le contraste qu'offre avec lui l'esprit craintif qu'était le P. Simon de Compiègne.

Le P. Simon était capucin depuis le 27 janvier 1647.

D'après M. Henry Omont, l'auteur de la Relation est le P. Robert qui fit profession à Saint-Jacques à Paris en 1655. La difficulté à admettre cette opinion vient de ce qu'il y eut précédemment un autre

Digitized by Google

P. Robert, également de Dreux, qui fut gardien du couvent d'Etampes de 1632 à 1634, et définiteur provincial en 1643. Ces deux Robert ne formeraient-ils par hasard qu'un seul et unique personnage ? Probablement que non. Il y a là, en tous cas, un petit problème à résoudre.

Or il me semble tout résolu par la lecture du billet suivant adressé aux Capucins du Marais par le P. Gardien du couvent de Saint-Jacques, le 20 septembre 1720 : « Mon Révérend Père, je vous donne avis de la mort du T. V. P. Robert de Dreux arrivée aujourd'huy après la reception de tous les sacrements de l'Eglise. Il estoit Doyen de notre province, âgé d'environ 87 ans dont il a passé plus de 65 dans la Religion. Tout le monde sçait la perte que nous faisons dans la mort de ce saint Religieux qui était la consolation et la bénédiction de notre couvent de Saint-Jacques. Comme il a toujours été, plein de zèle et de piété, et tout rempli de l'Esprit de Dieu et de celuy de notre Père saint François, dont il étoit animé et qu'il a fait paroître dans les différens employs de Supérieur, de Confesseur des Capucines, de *Missionnaire au Levant*, de secrétaire de plusieurs Provinciaux, et du T. R. P. Procureur de Cour, il est mort dans les mêmes sentimens avec une très grande édification de tous les Religieux de notre Communauté et de grands préjugés de sainteté. Je le recommande aux saints sacrifices et Prières de votre Communauté et vous prie de n'y pas oublier. Votre très humble et obéissant serviteur. Fr. Archange de Paris. Cap. G. Indigne. » (Bibl. Franciscaine, ms. 599

Les soixante-cinq années de religion coïncident avec l'année 1655, date de la profession du second P. Robert, *ancien missionnaire au Levant*. C'est donc sûrement lui qui écrivit la Relation du voyage des années 1665 et suivantes.

Fr. Ubald d'Alençon.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant.
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE PERE JOSEPH

ÉTUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

IV

INTRODUCTION A LA VIE SPIRITUELLE PAR UNE FACILE MÉTHODE D'ORAISON (1).

Le symbolisme de la nature a été loué par tout le monde chez saint François de Sales. Chez le P. Joseph, mérite-t-il une moindre attention? Je ne le crois pas.

Saint François de Sales écrivait pour les religieuses de la Visitation, qu'il avait fondées à Annecy; le P. Joseph, pour les Capucins de la province de la Touraine, dont il était le provincial. Mais l'un et l'autre avaient aussi en vue « les âmes dévotieuses et religieuses » du monde. Voici l'invitation que leur adresse le P. Joseph. « J'espère et je conjure tous les bons et nobles esprits de toutes conditions et sexes de s'approprier tout ce qu'ils trouveront en ce livre de grand et de digne, et estimer que cette large campagne est encore ouverte pour eux, puis qu'enfin notre plus grande gloire à tous est d'être enfants du vrai Isaac, le bon Sauveur, lequel bénit et favorise ceux qui avec Joseph recherchent sa bénédiction. Ils doivent, imitant les abeilles, voler avec plaisir sur l'émail de notre désert fleuri pour en retirer le miel de la dévotion,

(1) Voir les fascicules de mai 1899, de mai, de juin, de novembre, de décembre 1900, et de novembre 1901.

Le Père Apollinaire de Valence a donné en 1898 une édition nouvelle de l'*Introduction à la Vie Spirituelle par une facile méthode d'oraison*, sous le simple titre de *Méthode d'oraison*. Paris, œuvre de Saint-François, 1 vol. in-12, prix, 2 fr. franco, 2 fr. 75.

Digitized by Google

afin qu'eux-mêmes fassent luire au monde la flamme de leurs bons exemples. Et ce nous sera une grande consolation que leur dessein de la perfection, tracé sur le modèle de la nôtre, vienne à la surpasser par une sainte émulation et grandeur de courage. »

On croirait cet appel échappé au cœur de saint François de Sales lui-même. Surtout il semble que son imagination seule ait pu revêtir la nature d'aussi séduisantes couleurs. Qui donc a eu pour elle un amour aussi vif, a éprouvé un aussi profond sentiment de ses charmes, en a rendu les beautés avec autant de grâce ? De son temps, personne ; et plus tard, seulement La Fontaine et Bernardin de Saint-Pierre, du moins au jugement de Sainte-Beuve. Mais si Sainte-Beuve eût pu lire l'*Introduction à la Vie Spirituelle*, il n'eût pas manqué d'ajouter le nom du P. Joseph, parce qu'il eût certainement admiré chez lui une nature peut-être moins brillante que chez Bernardin de Saint-Pierre, moins simple que chez La Fontaine, mais aussi gracieuse que chez saint François de Sales et d'un dessin plus sobre et plus net.

Est-ce une exagération ? Voyez vous-même, mon cher lecteur, cette terre, tout à l'heure « en friche, hérissée de chardons et d'épines, telles que souvent en produit le désert de la solitude et vie intérieure, devenue en un moment « belle comme un paradis tout fleuri en délices spirituelles ». Le chemin des vertus est « une belle prairie émaillée de fleurs et abreuvée de canaux tout coulants du lait d'une agréable dévotion », ou bien « une vallée embellie et couverte de beaux arbres fruitiers entre deux ruisseaux ». Ailleurs, la voie de la perfection est ornée « des plus éminentes vertus, bien arrangées comme une suite d'arbres plantés d'une main diligente ». Vous voyez « les rares vertus et faveurs célestes que Dieu fait germer en sa religion séraphique, comme belles et riches fleurs du paradis, qui versent leur baume odorant dans ce plein champ arrosé des bénédictions divines ». Vous pouvez encore voir « fleurir les roses et les lys dans les déserts des âmes solitaires ainsi que dans un paradis planté

Digitized by Google

et arrosé de la main de Dieu ». Cette eau de la sapience éternelle, vous voyez « qu'elle s'épanche du paradis pour tremper le verger des arbres fruitiers et baigner les prairies émaillées de fleurs ; qu'elle coule dessous la terre comme un canal qui reflue en la mer de l'infinie béatitude ». Assurément, vous ne trouverez rien de plus pittoresque chez saint François de Sales. Et si ce n'est pas chez lui, c'est chez Bossuet que vous croirez voir « ces fontaines, dont la source est si vive dès le pied du roc, qu'elles se tracent d'elles-mêmes un libre cours parmi les vallons et les plaines pour former de grosses rivières qui reportent dans le sein de leur océan une grande quantité d'eau, ainsi que des vaisseaux puissants qui vont avec train rendre tribut à leur prince ».

Cette nature si riche d'eau, de verdure et de fleurs, vous apparaît dans les lumières les plus variées. Parfois, ce n'est « qu'une lueur répandue sur un paysage sans ordre et mêlée de variétés confuses ». Plus souvent, « dans un pays d'un perpétuel printemps, le soleil reluit dans le cristal des canaux où il semble imprimer mille petits soleils par la réflexion de sa clarté ». Et « cette eau ainsi rayonnante ajoute au contentement qu'elle donne à la vue la douceur de son goût très-pur et l'agréable bruit qu'elle fait en coulant ». A ce vif éclat d'un plein midi si vous préférez la lumière plus douce de l'aurore, « qui nous offre l'espoir d'une belle journée », vous pouvez admirer « la fraîche rosée qui distille aux rayons du soleil levant », « la fraîche rosée, fille de la lumière, et que le soleil au matin verse comme des perles dans le sein des belles fleurs, pour faire qu'elles s'ouvrent à ses rayons ». Saint François de Sales n'est ni plus délicat, ni plus expressif, quand il montre le laboureur « qui d'une vue bien claire sent et ressent l'agréable splendeur du beau soleil levant », ou la mère perle « qui a reçu les gouttes de la fraîche rosée du matin ». Chez l'un comme chez l'autre, voilà qui est peint. C'est lumineux comme une description de Jean-Jacques Rousseau ou d'André Chénier, deux amants de la nature que Sainte-Beuve semble avoir oubliés.

Digitized by Google

Du reste, ne croyez pas que le P. Joseph arrête seulement ses regards sur une nature faite pour le plaisir des yeux. Il cherche l'image de notre fragilité et de notre inconstance dans les roseaux et les joncs des marais ; le commerce des intérêts humains lui rappelle « le marécage des criardes grenouilles » ; le lézard lui paraît le symbole du péché véniel; le serpent, le crapaud, ceux du péché mortel. Il aime à conduire ses religieux par « d'âpres sentiers » ; il pend leur repaire, ainsi que fait l'aigle, « au sommet des rochers coupés, où les sens ne peuvent grimper » ; il l'attache « à quelque forte peine comme au coupeau d'un roc stérile ». L'âpreté des déserts et des bois lui plaît.

Mais il aime surtout la mer orageuse, dont « la vue est si peu sûre et peu plaisante » aux esprits délicats et que les esprits apostoliques affrontent résolument. Les perles, c'est-à-dire les vertus, « se prennent dans la tempête et dans les dures rocailles ». D'ailleurs, c'est au delà de cette mer que se trouve « le rivage de notre pays éternel ». Il est vrai que la tempête est terrible, « lorsque l'âme retombe dans le fond de l'abîme et qu'il lui semble que ses angoisses et ses imperfections lui font toucher le sable (1), alors qu'en ce balancement de peines et de consolations elle se trouve quelquefois approcher du ciel et d'autrefois elle se voit engloutie dans les abîmes ». Mais ne doit-on pas compter sur Dieu ? « Qui n'admirerait le bon Noé, sauvé tout seul avec sa petite famille, sans voiles et sans avirons, et qui vogue heureusement par une mer si grosse que les meilleurs navires eussent coulé à fond ? » Les flots des tentations violentes ne sont pas toujours soulevés ; mais l'esprit d'oraison peut cesser de souffler et « dans cette tranquille déréliction, qui est comme un calme de mer sans aucun vent », l'on « est contraint de ramer à force de bras et produire ses actes avec peine et tra-

(1) *His unda dehiscens*
Terram inter fluctus aperit,
avait dit Virgile. L'expression du P. Joseph n'est ni moins précise ni moins sensible.

Digitized by Google

vail ». D'ailleurs, comme sur la mer, en temps de bonace, « le vent suit souvent le soleil et tourne avec lui, ainsi les vents des bons désirs, conduits et modérés par le soleil de la divine présence, ne rendent pas la mer de cette âme orageuse, et ses bons sentiments ne troublent pas le calme de sa paix, mais plutôt servent pour la conduire à pleines voiles au port d'un plus stable et plus doux repos ». Voilà bien notre âme dans la traversée de la terre au ciel. Voilà ses craintes et ses encouragements, la peine et le fruit de ses efforts, les successions de calme et de trouble, les alternatives de joies sublimes et de profondes tristesses qui, tour à tour, semblent nous élever au ciel ou nous jeter au fond de l'abîme, les faveurs gratuites dont Dieu nous prévient et la coopération laborieuse qu'il exige, enfin le souffle puissant, qui seconde notre bonne volonté et nous introduit au port. Le P. Joseph connaissait l'âme chrétienne, pour en exprimer ainsi la vie intime. On pourrait établir qu'il n'a pas une psychologie moins profonde que saint François de Sales. Ici je veux seulement montrer qu'il n'est pas un moins bon peintre de la nature que lui.

Le P. Joseph, qui a l'âme virile, goûte les âpres jouissances du sacrifice et se complaît à peindre les luttes qu'il demande et les efforts qu'il coûte. C'est pourquoi il emprunte le plus souvent à la nature ses symboles les plus sévères. Chez saint François de Sales la nature est plus riante. L'âme de cet aimable saint, pénétrée d'une ineffable douceur, tendait naturellement à produire de la vie mystique plutôt l'attrait qu'elle exerce que la peine qu'elle impose. Ce qui est suave et gracieux lui est avant tout sympathique. Son symbole préféré est l'abeille. Il en aime également le vol, le travail et le miel ; c'est à elle qu'il revient toujours. L'aigle a les préférences du P Joseph. Il trouve en lui l'image naturelle de la vie évangélique. Quand Dieu commence à attirer l'âme fidèle dans les voies de la perfection, « il étend ses ailes ainsi que l'aigle pour soulever à soi son petit aiglon non encore bien emplumé ». L'âme monte « provoquée par les semonces et

Digitized by Google

les encouragements du divin Esprit, ombragée de la protection et faveur que Dieu lui fait d'étendre sur sa tête les fortes ailes de ses inspirations, desquelles elle entend l'agitation comme le son de l'air battu sous les ailes d'un aigle ». Que Satan ne vienne pas attaquer cette âme ; ses traits seront désormais impuissants. « Comme on dit que l'aigle, doué en toutes choses d'une générosité royale, prend son petit sur le dos pour le garantir des flèches et s'expose à être blessé premier que lui, il le couvre de sa poitrine comme d'un fort bouclier : ainsi l'âme en tel état est défendue contre les dards des péchés que Satan lance sur elle, et étant appuyée sur le cœur et la volonté de Dieu, là s'arrête le coup où l'effort de tous les démons ne peut atteindre ». Si pénibles que soient les tentations, elles sont un moyen dont Dieu se sert pour nous élever davantage à lui. « Comme les premières caresses de l'aigle vers son poussin sont de le prendre au bout de l'ongle et l'enlever vers le soleil, ainsi Dieu perce lors cette âme comme par l'ongle d'une tranchante opération, qui, sans épargne des sens de la nature, la suspend vers un plus clair et plus brûlant rayon de la divine connaissance. » Le P. Joseph retrouve sans cesse l'aigle devant ses yeux et il en propose l'exemple à chaque moment. En cela, du reste, il imite la Bible qui semble l'avoir adopté pour le véritable emblème de Dieu et du chrétien. C'est encore l'aigle qui, sous la plume du P. Joseph et dans l'enthousiasme de sa sublime vocation, symbolise la mission évangélique des Capucins. « Comme les anciens feignent que l'aigle porte les messages de Dieu, sa majesté divine en vérité choisit cet ordre comme un vite courrier porté sur les ailes de la nudité et de la pauvreté, pour rendre ici-bas ses dépêches et mandements de pénitence entre les mains des hommes, par le commerce de la vie louable que mènent les Frères Mineurs et pour faire l'office de ce grand aigle mystique, s'écriant avec lui à haute voix, (cinglant au travers de l'air dans l'élévation d'une vie sublime) : *Malheur, malheur aux hommes qui logent leur cœur dans les terrestres affections*, et les invitant, par l'exemple de

Digitized by Google

leur conversation céleste, de s'envoler ensemble au paradis. »

Le P. Joseph ne suit pas toujours son imagination, dans ces régions sublimes ; il prend souvent des symboles tout près de lui. Ils sont, du reste, si simples, que d'ordinaire il ne croit pas devoir les expliquer ; il les indique seulement, et cette discrétion est un charme de plus. Que ne l'a-t-il toujours gardée ! « Dieu quelquefois souffle lui-même par de fortes inspirations et embrase toute l'âme, répandant à l'entour un air chaud et tout éclairant de plusieurs belles connaissances. Mais quand il lui plaît que nous prenions à notre tour le soufflet en main, il faut faire ce que dit saint Paul à son disciple Timothée, lequel il admoneste de rattiser et de réveiller en soi la grâce ». A propos du concours que la volonté demande à l'intellect en l'oraison, « lorsqu'elle s'affaiblit par distractions et sécheresses », « il est, dit-il, utile de se servir de quelque considération, comme si on jetait du bois dans le feu pour l'entretenir. Et si la volonté est toujours éteinte, lors sans doute il faut faire du feu par les actes de l'intellect, comme si on faisait sortir des étincelles avec le fusil ». « Il se voit en plusieurs âmes qu'après avoir, dès le commencement de l'oraison, comme englouti quelque bon sentiment de dévotion, elles s'en soûlent, ainsi que le breuvage trop doux ôte l'appétit, et on se nourrit mieux des viandes mâchées à loisir et bien digérées par la méditation que des friandises spirituelles que l'on prend par une trop avide affection ». En toutes ces comparaisons on pourrait parfois désirer plus de discrétion et de goût, mais l'image est juste pourtant ; elle éclaire l'idée qu'elle exprime et précise la leçon qu'elle insinue. C'est ainsi que, pour les lumières surnaturelles que Dieu nous donne dans l'oraison, l'âme ne doit pas s'en servir « pour seulement récréer sa vue en passant, comme on regarde les feux d'artifices ». « Les sens intérieurs, ainsi que des chevaux sans maîtres, s'entrebattent, rompent leur licol, et s'en vont ainsi chercher leur pâture à travers les champs sans bride ni retenue. » Les petites imperfections se présentent à notre esprit « comme

Digitized by Google

des guêpes importunes » ; les fragilités d'attention volent à l'entour du cœur, « ainsi que des moucherons ». Notre-Seigneur par l'impression des stigmates « se grave lui-même comme un chiffre et cachet posé sur le cœur et le bras de son cher François ».

Toutes ces comparaisons si simples n'auraient pas manqué de s'enjoliver sous le regard et la plume de saint François de Sales. L'aimable évêque écrit pour un monde qui ne voit ni ne dit les choses aussi simplement. A peine eût-il osé dire de la gaîté libertine que, « pour se rendre plus agréable et mieux passer entre les gens de piété, elle se plâtre comme avec du fard par l'apparence d'une sainte joie d'esprit ». Il eût craint de blesser les yeux mondains. Aussi arrête-t-il rarement son regard sur les objets vulgaires de la vie commune. Il a le même attrait que ses lecteurs pour les scènes gracieuses et les choses délicates. Il aime les fleurs des jardins plus encore que les fleurs des champs, le parfum qu'elles répandent, l'essence qu'elles produisent. Il aime les enfants, les peint comme les voient leurs mères, et dans leurs caresses il fait passer de séduisantes leçons. C'est habile autant que gracieux. Ce n'est pas aussi simple. Le P. Joseph, qui emprunte plutôt des exemples que des symboles aux enfants, ne les voit pas entre les bras de leurs mères, mais sous le regard de leurs maîtres, le rudiment et l'alphabet à la main. Que l'esprit de Dieu agisse en nous, c'est « comme lorsque le maître dicte la leçon, il lui faut laisser dire ce qui lui plaît ». Que nous soyons privés du secours actuel de la grâce, « l'âme est mise comme l'écolier à l'épreuve de faire d'elle-même son thème selon les règles de la grammaire ».

La simplicité est le charme des comparaisons du P. Joseph. Voyez comme dans les créatures il entrevoit le créateur. « Je me ravirai en l'admiration des échantillons de la gloire que Dieu déploie en ses créatures et qu'il expose au monde comme la montre d'une boutique ; je ne m'amuserai pas à rechercher le reste de la pièce et à la vouloir coudre bout à

Digitized by Google

bout avec son échantillon, comme la touchant à la main d'un sensible et palpable discernement, pour n'en croire qu'autant que j'en verrai, mais je croirai cent mille fois par dessus tout ce que peut atteindre ma pensée. » Bossuet n'eût pas forcé l'image au-delà. Le P. Joseph, continuant sa métaphore, arrive à faire de Dieu « le trop plein magasin de tous biens ». Pas plus que saint François de Sales, il ne sait s'arrêter à temps. Ni l'un ni l'autre ne sont encore sûrs de leur mesure. Ils ont tous deux ce que saint François de Sales se reproche, « des surcroissances ». Sur ce point il leur manque d'avoir devancé leurs contemporains.

La mesure eût souvent demandé chez eux moins de complaisance à distinguer les divers termes de la comparaison, à répéter explicitement sur chacun les mêmes détails. Ils ne laissent point assez au lecteur le soin de trouver lui-même les derniers points de ressemblance. C'est un plaisir dont nous leur saurions gré. Nous voudrions que la métaphore remplaçât plus souvent la comparaison. Mais c'est la réflexion surtout qui trouve la métaphore, et le P. Joseph écrit vite. Peut-être encore était-ce chez lui une vieille habitude de son enseignement ; les professeurs font moins de métaphores que de comparaisons. Il ne porte pourtant pas dans la forme une aussi exacte et scrupuleuse symétrie que saint François de Sales. Celui-ci, au chapitre deuxième du livre sixième de son *Traité de l'amour de Dieu*, établit entre l'âme dévote et l'abeille une similitude où, grâce à douze termes de comparaison, les idées et les images se répondent formellement l'une à l'autre. « L'avette — va volant çà et là au printemps sur les fleurs, — non à l'aventure, — mais à dessein, — non pour se récréer seulement à voir la gaie diaprure du paysage, — mais pour chercher le miel, — lequel ayant trouvé, — elle suce, — et s'en charge, puis, le portant dans sa ruche, l'accommode artistement, — en séparant la cire — et d'icelle faisant le bornal dans lequel elle réserve le miel pour l'hiver suivant. — Telle est l'âme dévote en la méditation ; — elle va de mystère en mystère, non à la volée, — ni pour se consoler

Digitized by Google

seulement à voir l'admirable beauté de ces divers objets, — mais destinément et à dessein — pour trouver des motifs d'amour ou de quelque céleste affection, — et les ayant trouvés, — elle les tire à soi, elle les savoure, — elle s'en charge — et les ayant réduits et colloqués dans son cœur, — elle met à part ce qu'elle voit plus propre pour son avancement, — faisant enfin des résolutions convenables pour le temps de la tentation. » Le P. Joseph ne compasse jamais de la sorte sa pensée ni sa phrase. La liberté qu'il prend dans ses comparaisons peut amener quelque désordre et nuire parfois à la clarté. Mais comme le naturel y trouve son compte ! Voici un parallèle où l'image et l'idée ne gagneraient rien à compter tous leurs pas. Le P. Joseph établit que nous ne pouvons bien considérer les mystères divins qu'à la lumière de la foi. « Quand notre sentiment et raison humaine se portent dessus, dit-il, c'est comme si, avec un gros botteau de paille mouillée, on voulait de nuit voir un riche tableau ; car la fumée de cette ombrageuse et courte lumière nous en dérobe la plus grande part, et même au hasard de brunir la peinture : bref, cette lueur dure peu, et, au bout, si nous ne voulons avoir les mains brûlées, il faut quitter et laisser choir en terre cette paille. Je veux dire que la connaissance sensible, voire la seule spéculation de notre intellect sur les divins mystères jette beaucoup de vapeurs et peu de clarté, ôte même je ne sais quoi de la splendeur de ces mystères et nous les fait paraître comme enfumés, finit bientôt et s'éteint souvent par plusieurs distractions ; que si elle brûle jusques au bout et demeure allumée, elle termine pour l'ordinaire en tant de vanités, curiosités et peut-être incrédulités et persuasions erronées qu'il s'en faut secouer les mains comme d'un feu très dangereux ».

Le P. Joseph aurait méconnu lui-même le propre caractère de sa doctrine, s'il avait cherché à l'embellir des charmes da la forme ; mais il n'en avait ni le temps ni le désir. Nous ne trouvons chez lui aucune des préoccupations littéraires qui animent saint François de Sales. Quoi qu'il en dise,

Digitized by Google

l'évêque de Genève est écrivain. Aussi bien, comment le fondateur de l'Académie florimontane pourrait-il jamais perdre le souci du beau littéraire ! Non, dans son livre comme dans son institution, il joindra l'agréable à l'utile, les fleurs aux fruits — *flores fructusque perennes*, — et il ne croira son enseignement profitable que s'il est donné en beau langage. Mme de Chantal pourra le presser et « lui tenir l'épée sous la gorge » ; il ne précipitera ni son esprit ni sa main, et composera à loisir une œuvre d'art. Aucun souci semblable chez le P. Joseph, qui écrit au plus vite, pour répondre aux obligations nouvelles de son provincialat. Aussi son livre n'a-t-il pas tous les avantages du *Traité de l'amour de Dieu*, les définitions précises, les divisions nettes et suivies, les développements équilibrés, enfin une composition où la discipline met chaque idée à sa place, et la tactique tire de l'ensemble le plus puissant effet. Chez le P. Joseph, on dirait que les arguments ressemblent à autant de tirailleurs concourant tous finalement à la victoire, c'est-à-dire à la conviction, mais par une action particulière. Chez saint François de Sales, comme il le fait remarquer lui-même, les chapitres sont tous courts ; chez le P. Joseph, ils sont très inégaux. Le *Traité de l'amour de Dieu* ressemble à un fleuve au cours tranquille et régulier, aux eaux pures et transparentes ; l'*Introduction à la Vie Spirituelle* est un torrent impétueux, que sa propre rapidité charge parfois d'éléments étrangers qui l'encombrent. La marche du P. Joseph est souvent irrégulière. Il veut éviter, dit-il quelque part, « une course à travers champs et à l'égarée », et plus d'une fois il lui arrive de ne pas faire autre chose. Ou bien il revient sur ses pas pour donner ou reprendre quelque explication omise ou incomplète ; ou bien il court des commençants aux profitants, des profitants aux parfaits, pour revenir ensuite aux commençants ; ou bien, interrompant son enseignement, il invite avec chaleur les novices à pratiquer fidèlement sa doctrine ou à célébrer soit les glorieux privilèges de son ordre séraphique, soit les héroïques vertus de son Père saint François. Dans son livre,

Digitized by Google

le P. Joseph reste toujours un improvisateur, et son *Introduction* a toute l'irrégularité d'une exhortation, comme elle en a tout l'élan et toute la chaleur.

Qui voudra se faire une idée juste de la puissante et lyrique éloquence du P. Joseph, devra lire le chapitre septième du quatrième livre de son *Introduction à la Vie Spirituelle*, et, dans le cinquième livre, les chapitres onzième, douzième, quinzième, vingt-septième, vingt-huitième, trentième et quarantième. Il y a là cent belles pages toutes pleines de la juste glorification de l'ordre des Capucins et de l'éloge enthousiaste des extraordinaires vertus de saint François.

Ici le P. Joseph, à propos du vol de l'âme d'élite comparé à celui de l'aigle, déplore qu'il y ait si peu d'hommes à suivre la conduite de Dieu par l'âpre désert où il nourrira, vers la fin du monde, les parfaits chrétiens, auxquels il donnera « les grandes ailes aquilines ». Tout à coup la vision de l'Apocalypse passe devant ses regards. Il voit Enoch et Elie, les deux pénitents couverts de sacs, qui aux derniers jours devront rendre témoignage à Dieu et faire briller parmi ses ennemis le glaive de leur foudroyante parole. La promesse de saint François lui revient en souvenir ; il se rappelle que les Capucins ne disparaîtront qu'avec le monde et qu'ils auront une belle place dans le combat suprême. Aussitôt la joie du triomphe qu'il prévoit, comme l'ardeur du combat qu'il prépare, enivrent son âme et en font jaillir un chant d'un élan, d'un entraînement irrésistible, tout pénétré de l'esprit et de l'amour de son cher ordre séraphique. C'est un hymne véritable, qu'anime à l'excès l'ivresse guerrière des Spartiates, qui assurément tiennent ici trop de place, mais où domine le saint enthousiasme de l'héroïsme chrétien, qui achète au prix des plus dures pénitences l'honneur de combattre pour Jésus-Christ, et dans la victoire cherche d'abord un droit à de plus grands sacrifices. De pareils sentiments révèlent une âme royale, et lorsque, comme chez le P. Joseph, ils trouvent pour les exprimer une langue également simple et forte, ils produisent une grande et puissante éloquence.

Digitized by Google

Ailleurs, le P. Joseph ne paraît plus avoir autant de cette ardeur et de cet entraînement ; mais son émotion, pour être plus contenue, n'est pas moins communicative ; et, si elle ne maîtrise pas les cœurs, elle ne peut manquer de les attendrir. Quelle insinuante persuasion, en effet, dans le langage vrai, simple et naturel, avec lequel le P. Joseph conjure ses frères de soutenir tout l'honneur de leur vocation, de ne pas fermer l'oreille aux plaintes et à l'affection de la religion séraphique, leur mère, de tenir compagnie à Jésus-Christ, leur frère aîné, et de répondre à la confiance et aux espérances qu'il a mises en eux ! « Il est chez nous, le Sauveur, ainsi que notre frère aîné, au milieu de ses petits frères, Frères Mineurs, auxquels il a laissé en partage ses délices, la pauvreté, la nudité, les plaies et les travaux dévotieux. C'est lui qui n'a eu honte de nous nommer ses frères, ayant acquis aux dépens de sa vie ce titre que son amour lui fait chérir. Et maintenant il se promet de notre fidélité que nous lui tiendrons compagnie jusques à la mort du martyre corporel et spirituel. Il nous expose avec confiance aux plus difficiles périls, il nous met à la pointe de la bataille devant les yeux de son Père Eternel, et, nous montrant avec joie, il lui adresse ces paroles : *Ecce ego et pueri mei, quos dedit mihi Deus.* Voilà, mon Père, mes soldats affidés, que vous m'avez donnés, ainsi qu'une troupe d'élite, pour étendre votre royaume. Mais quelle honte serait-ce maintenant, et à vous et à nous, de nous appeler ses Frères et ses Frères Mineurs, comme les puînés des maisons et gens aventuriers qui n'ont à perdre que la vie, si nous étions les derniers à nous consacrer à l'avancement de sa gloire, à nous enrôler sous l'étendard triomphant de sa croix, à franchir le torrent avec les plus généreux soldats de David, pour courir après l'ennemi, et si nous demeurions aux bagages et avec les vivandiers pour manger à notre aise les aumônes destinées aux vrais pauvres et vrais serviteurs de Jésus-Christ, le riche conquérant des âmes !.. Considérons plutôt saint François et ses compagnons abattus de mille fatigues, chargés de

Digitized by Google

mille croix au corps et en l'esprit, après lesquelles avec saint André ils courent à bras ouverts, si ennemis de toute consolation qu'ils l'estiment un vil excrément. Voyons pour quel dessein ces sages et divins esprits passent ainsi leur vie plus morts que vifs, si ce n'est qu'avec leur Sauveur porte-enseigne et le coronateur de leurs combats fidèles, ils ont toujours devant les yeux la joie qu'il y a de résister jusqu'au sang contre les péchés et d'endurer des pécheurs mêmes toutes sortes de peines pour les délivrer de la peine de leurs péchés. »

Les royales joies du martyre enivrent le P. Joseph, celles du sacrifice qu'il exige, celles aussi de la récompense qu'il procure. « Oh ! combien saint Paul connaissait le goût de son maître, quand il dit que le Sauveur pour nous tous a goûté la mort, *gustavit mortem !* O festin non pareil, digne d'un tel maître ! O goût de la mort, lequel apporte le dégoût de tous les plaisirs de la vie mortelle, qui nous fait porter la main jusques à la table du ciel, table de rois et de monarques, nous y fait asseoir étant couronnés par l'un ou par l'autre martyre et nous fait être du nombre de ceux à qui parle le Rédempteur : *Et ego disponò vobis regnum ut edatis et bibatis super mensam meam.* O rare et précieux honneur d'être assis près de son Seigneur à ce banquet, où les viandes ont la saveur de l'immortalité ! Ce qui ne se trouve pas parmi ceux qui tiennent un commun et petit ordinaire, mais dans les festins solennels, pompeux et extraordinaires, où l'on porte le vêtement royal et la couronne sur la tête. C'est cela que nous dit l'Apôtre : Nous avons vu Jésus couronné de gloire et d'honneur par la souffrance de la mort, afin que, par la grâce et faveur de Dieu, il pût pour tous goûter la mort. Quoi donc ! Fallait-il qu'il fût couronné auparavant que d'entrer en ce convive ? Ces mets sont-ils seulement préparés pour ceux qui ont le diadème et le bandeau royal ? De vrai, cette vertu n'appartient qu'aux nobles esprits, tous absolus et souverains par l'empire qu'ils ont sur toutes sortes de souffrances en la conquête des

Digitized by Google

pécheurs, gens qui se couronnent d'épines et tiennent les travaux à gloire. *Gloria et honore coronatis.* »

Il semble que le P. Joseph, dans un ravissement tout divin, goûte déjà à satiété les célestes délices que les martyrs se voient prodiguer à la table de Jésus-Christ. Il a le cœur en fête, comme on doit l'avoir au ciel, où les joies du triomphe se doublent au souvenir de tout le prix qu'elles ont coûté.

Si l'on veut bien lire toutes les pages qui dans l'*Introduction à la Vie Spirituelle* sont plus directement consacrées aux Capucins, aux privilèges de leur sainte vocation et aux vertus de leur séraphique Père, on se dira que le grand ordre de saint François n'a pas dû avoir beaucoup de panégyristes comme le P. Joseph, enthousiastes, éloquents comme lui. « J'estime, dit ce vrai fils de saint François, que tout l'excès de notre vie capucine, ce vil habit presque effroyable couvert de sac, et ces pieds nus souvent déchirés, cette extrême mendicité, cette quête laborieuse, ces pauvres cellules étroites ainsi que des grottes et des prisons, ce cheminer pieds nus par les fanges et par les neiges, et pour les meilleures nuits ce coucher sur la paille et bien souvent aux champs dans l'étable et dessus la terre, bref, tout cet équipage apostolique que le monde estime folie, mériterait ce nom, s'il n'était fondé dans ce transport d'un esprit plus qu'humain, qui ressent efficacement l'obligation que nous avons à Dieu de s'être fait homme pour payer à soi-même le juste tribut de nos offenses et nous apprendre à joindre tous nos efforts avec ses douleurs infinies pour la satisfaction de cette grande dette. » Avec quelle amère et sainte volupté ce véritable capucin s'enveloppe « de ce vil morceau de drap qu'une main délicate ne voudrait pas lever de terre » ! Il est bien l'un de ces heureux pauvres dont parle Bossuet, qui, « retirés humblement dans la maison du Seigneur, se délectent dans la nudité de leur petite cellule et de tout le faible attirail dont ils ont besoin dans cette vie, qui n'est qu'une ombre de mort. »

On se dira, en lisant ces pages et cent autres semblables, que le P Joseph aimait passionnément son ordre. Mais on

Digitized by Google

se dira également qu'il avait à un rare degré les éléments qui constituent le tempérament oratoire, le don de concevoir, de rendre de nobles sentiments et le besoin de les communiquer. A son service, en effet, il a une sensibilité profonde, une langue expressive. Et chez lui l'amour de la vérité est tel qu'il ne peut la voir sans travailler à lui gagner toutes les sympathies et toutes les adhésions possibles. Il ne peut la garder pour lui seul, étant de ceux qui croiraient ne pas la bien comprendre s'ils ne la communiquaient et ne la répandaient pas autour d'eux.

On se dira que le biographe du P. Joseph qui lui a attribué de merveilleux succès oratoires, à Meudon, à Bourges, au Mans, à Angers, à Saumur, à Blois, à Orléans et dans toutes ses missions, n'a rien dû exagérer. Si le P. Joseph, en effet, composant ses livres loin d'un auditoire qu'il ne revoyait plus qu'en imagination, trouvait en lui-même une éloquence si entraînante et si persuasive, quelle ne devait pas être la force de sa parole, lorsqu'il concevait et exprimait ses pensées en face de ses auditeurs ; qu'il recevait de leur présence, de leur attention, de leur sympathie, cette influence heureuse qui double l'élan de l'orateur ; qu'il pouvait croire, comme dit saint François de Sales, que son auditoire allait lui répondre ; qu'il trouvait dans le mouvement des âmes excitées par lui le principe d'une impulsion plus rapide encore, ou bien qu'il rencontrait quelqu'une de ces circonstances imprévues où les âmes sensibles et maîtresses d'elle-mêmes, comme la sienne, ne manquent jamais de se surpasser !

On se dira enfin que les qualités oratoires qui distinguent l'*Introduction à la Vie Spirituelle*, jointes à toutes les autres qui lui sont communes avec le *Traité de l'amour de Dieu*, appellent d'elles-mêmes le rapprochement des auteurs de ces deux livres et qu'on peut, sans témérité, présenter le P. Joseph comme un rival de saint François de Sales.

(A suivre.) LOUIS DEDOUVRES,

Prêtre, professeur à l'Université Catholique d'Angers.

Digitized by Google

LE

TROISIÈME PRÉCEPTE DU DÉCALOGUE

DISCUSSION THÉOLOGIQUE

La *Revue du Clergé Français* a publié naguère un article intitulé : « Le Troisième Commandement de Dieu » et signé de M. Palfray, curé-doyen de Saint-Romain du diocèse de Rouen. (1)

Cet article, quelque peu révolutionnaire, nous ayant paru trop facilement faire litière de la doctrine commune et traditionnelle, provoqua de notre part les observations suivantes que nous avons adressées à l'éminent directeur de cette même Revue (2) L'article en question peut se résumer en ces cinq principaux chefs :

1° Jusqu'ici dans l'enseignement public et officiel du troisième précepte du Décalogue, on se serait généralement fourvoyé. Catéchismes diocésains, grands et petits, Instructions pastorales mêmes, prédications populaires etc., etc., en auraient faussé la doctrine, exagéré l'importance pratique. L'auteur regrette que, sous ce rapport, on n'ait pas assez consulté et suivi les théologiens de profession.

2° La loi du septième jour ne concernait que les Juifs. Ceux-ci n'ont commencé à la connaître et à la pratiquer qu'après leur sortie de l'Egypte, lors de sa promulgation sur le Sinaï.

(1) N° 160, 15 juillet 1901, p. 382.

(2) Celui-ci les communiqua à l'auteur de l'article. Elles lui donnèrent lieu d'en fabriquer un second en tout semblable au premier. (N° 164. 15 septembre 1901, p. 185.)

Digitized by Google

Le septième jour était inconnu des autres peuples de la terre Cette ordonnance, particulière à une nation, ne devait durer qu'un temps et disparaître à la mort du Sauveur ; être ensevelie pour jamais dans son tombeau avec tous les autres préceptes cérémoniels.

3° Comme conséquence : le sabbat chrétien, le dimanche d'institution exclusivement ecclésiastique, ne dériverait ni du troisième précepte du Décalogue ni d'aucune autorité divine. Exagération, erreur donc d'en appeler à une pratique cérémonielle mosaïque tout-à-fait morte et qui n'était pas faite pour nous.

4° Il faut réformer l'enseignement donné jusqu'ici sur le dimanche ou troisième précepte du Décalogue ; suivre en particulier celui du catéchisme du Concile de Trente, de saint Bonaventure et de saint Thomas qui donneraient une doctrine opposée à celle prônée jusqu'à nos jours dans les catéchismes diocésains et les chaires chrétiennes, etc...

5° Enfin, l'Eglise se relâcherait considérablement de son antique discipline, sanctionnerait la manière populaire générale et actuelle de garder le dimanche.

Avant d'y donner notre adhésion, il nous semble prudent d'examiner chacun de ces points et d'en contrôler la justesse et la valeur.

I. D'après l'auteur de l'article sur « Le Troisième Commandement de Dieu », ce ne serait plus, en ce qui le concerne, les catéchismes diocésains, les instructions pastorales, les prédications de vive voix distribuées jusqu'ici au peuple chrétien par les ministres de la Parole de Dieu qu'il faudrait écouter et suivre ; mais plutôt les opinions — plus ou moins sûres et sujettes à caution — des théologiens. Or, c'est le contraire qui est vrai :

Dieu, en effet, a principalement établi le Christianisme et les vérités qu'il renferme par la prédication, par les instructions de vive voix et non point par des livres savants, philosophiques ou même théologiques dans le sens restreint.

Digitized by Google

Saint Paul ne dit point que la foi vient de la lecture ou de l'étude, mais de l'ouïe et que l'ouïe vient de la prédication, de la Parole, du Christ. « *Fides ex auditu, auditus autem per Verbum Christi.* » (*Rom. X, 17.*)

Or, dans l'Eglise, qui a mission d'annoncer la Parole de Dieu, qui a le droit de parler en son nom ? Qui est particulièrement chargé, a l'obligation de faire connaître le Verbe de Dieu, de transmettre aux générations la doctrine chrétienne ? Ne sont-ce pas principalement les évêques qui ont reçu cette divine mission ? Aux seuls évêques, en effet, dans la personne des Apôtres, Jésus-Christ a dit : « Allez, enseignez toutes les nations ; qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise... Allez, Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » (*Luc, X, 16 — Matth. XXVIII, 19-20.*)

Saint Paul écrivant à Tite, évêque et son disciple, lui disait : « Enseignez, exhortez et reprenez avec autorité et que personne n'ait la témérité de mépriser votre enseignement. » (II, 15). Dans une autre circonstance le même apôtre écrivait : « *Spiritus sanctus posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei.* » (*Act. apost. XX, 28*). Plus tard, le pape saint Célestin enseignait expressément dans une Lettre que « personne ne devait s'ingérer en maître de la doctrine, excepté les évêques qui en sont les docteurs. »

Les évêques, successeurs légitimes des Apôtres, sont donc en cette qualité nos Maîtres véritables, nos vrais Pasteurs. Seuls, en tant que conducteurs de peuples, ils ont, sous la suprême vigilance du Pontife romain, mission de nous guider dans le chemin de la Vérité chrétienne, de nourrir nos esprits de la divine Parole, de nous instruire relativement à notre croyance et à nos devoirs. Voilà pourquoi nous leur devons toute notre confiance, notre acquiescement quand ils enseignent au nom de Jésus-Christ sous la direction attentive du suprême Pontife, l'infaillible vicaire du Christ. Une définition du Ve concile de Latran confirme ce que nous venons d'exposer : « seul l'épiscopat forme l'apostolat, pré-

Digitized by Google

side à l'œuvre de la Parole transmise par les Apôtres, pourvoit lui-même aux travaux de la Prédication.

Il serait donc téméraire de considérer comme dépourvues d'autorité doctrinale les instructions pastorales de NN. SS. les évêques, les catéchismes diocésains, les prédications données au peuple chrétien, surtout lorsqu'ils s'accordent à enseigner dans le même sens le même point de doctrine.

Donc, incomparablement plus que celle des théologiens leur doctrine s'impose. A ceux-ci de conformer leurs opinions à l'enseignement commun des Pasteurs plutôt qu'aux Pasteurs à suivre les élucubrations plus ou moins personnelles des théologiens. M. le curé-doyen de Saint-Romain semble l'oublier et à cet égard vouloir intervertir les rôles.

II. Il voudrait ensuite nous persuader que la pratique du septième jour ne remonte pas à l'origine du monde et ne fut point l'objet d'une prescription universelle. A son avis, seuls les Juifs l'auraient, avant Jésus-Christ connu et observé. Une telle assertion, tout-à-fait gratuite et proférée avec tant d'assurance, étonne de la part d'un homme instruit. En effet, disent les *Annales de la Philosophie Chrétienne* : « Si jamais il a existé sur la terre une institution qui ait porté l'empreinte vénérable des siècles et par sa longue durée la garantie de sa conformité avec la nature de l'homme, c'est sans contredit la division des jours de l'année en semaines. Il y a des preuves suffisantes dans l'Ecriture qu'elle était connue avant le déluge, et les patriarches qui tenaient de si près au premier homme ne pouvaient ignorer qu'après la création Dieu bénit et sanctifia le septième jour. Il en est question dans les livres sanscrits dont la haute antiquité est reconnue de tout le monde. Linus, plus ancien qu'Homère et Homère lui-même parlent du septième jour comme d'un jour sacré. Hésiode, cité par Clément d'Alexandrie, se sert du même mot : *Lux septima sancta*. Philostrate nous parle des Celtes et des Indiens chez lesquels de toute antiquité cet usage était en vigueur. Dion Cassius l'étend à tout le genre humain et cite

Digitized by Google

encore Hérodote à l'appui de son sentiment. Bailli (*Astronomie ancienne*) assure qu'on en trouve des traces plus ou moins marquées chez presque tous les peuples, non seulement chez les Hébreux, mais chez les Egyptiens, les Assyriens, les Perses, les Chinois et même chez les anciens habitants des Gaules, des Iles Britanniques, de la Germanie, de l'Amérique, etc. etc..... »

L'observation du septième jour et celle de la semaine font partie d'une même institution ; c'est corrélatif. Or, dit Laplace, (dans son *Système du monde*) « la semaine, depuis la plus haute antiquité où se perd son origine, circule sans interruption à travers les siècles en se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples. La semaine se trouve dans l'Inde, chez les brahmes ; elle était en usage chez les Arabes, chez les Assyriens, en Chine et dans tout l'Orient, comme chez les Juifs. Il est impossible au milieu de tant de peuples d'en reconnaître l'auteur. » C'est vainement en effet qu'on le cherche sur terre ; il est au ciel.

De son côté, Clément d'Alexandrie affirme (*Stromates V*) qu'il n'était aucun peuple chez lequel le repos du septième jour n'ait été en honneur : « Bien longtemps, dit-il, avant la sortie des Hébreux de la terre des Pharaons ; bien longtemps avant la promulgation solennelle des commandements de Dieu sur le mont Sinaï, l'arabe Job observait ce précepte dans les plaines de l'Idumée, puisque, selon le récit de la Bible, il offrait au Seigneur des sacrifices le septième jour de la semaine. » La tradition rapporte également, ajoute ce Père, que le patriarche Joseph sanctifiait le septième jour pendant qu'il gouvernait l'Egypte. » Origène regardait comme certain que les Hébreux avaient observé le septième jour dès avant la sortie d'Egypte ; car, prétend-il, le principal motif de la réprobation de Pharaon et des Egyptiens fut d'avoir contraint les Israëlites à travailler au jour du sabbat. Noë lui-même, trait d'union entre les deux mondes ante et post-diluvien, n'ignorait pas, semble-t-il, l'usage de la semaine, celui de compter les jours par séries de sept ; et par con-

Digitized by Google

séquent il distinguait le septième des six autres. En effet, après avoir lâché la colombe une première fois, il attend sept jours ; c'est-à-dire une semaine avant de la lâcher de nouveau. Il fit cela deux fois de suite, deux semaines consécutives. La semaine était donc connue avant le déluge, par conséquent le septième jour qui en est l'ordre, le couronnement et la fin.

« Après le péché, dit Bossuet, Dieu laissa au genre humain l'observance du sabbat établi dès l'origine du monde.... Nous le voyons observé à l'occasion de la manne (*Ex. XVI, 23-28*) comme une chose connue du peuple, avant que la loi mosaïque fut donnée..... Car, dès lors, on connaissait la distinction du jour par lequel les semaines sont établies. Le sixième était marqué, le septième l'était aussi comme le jour du repos et tout cela paraît comme une pratique connue et non pas nouvellement établie ; ce qui montre qu'elle venait de plus haut et dès l'origine du monde ». (*XIIe Élévations sur les mystères, 8e semaine.*)

« De ce que, dit le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, l'obligation du repos septenaire religieux soit intimée pour la première fois avec solennité dans les Tables de la loi, données aux enfants de Jacob par le ministère de Moïse, on aurait tort de conclure, comme l'ont fait quelques docteurs, qu'elle ne fut pas déjà connue et observée dès les temps primitifs, à remonter par les patriarches jusqu'au berceau du monde. La lettre comme l'esprit du précepte aussi bien que l'enseignement des pasteurs et la conscience des fidèles résistent à cette étroite interprétation. Evidemment, il ne s'agit point ici d'une institution locale, temporaire, purement nationale. Ce jour qu'il faut garder, nous le voyons béni et sanctifié à la naissance du monde de la bouche de Dieu même. Bénédiction et sanctification qui n'ont plus de signification possible si elles ne sont entendues dans le sens d'un culte religieux. Non, ce n'est pas un commandement nouveau. Pour ce qui regarde l'esprit de la loi, il suffit de l'étudier dans ses motifs, et, comme l'on parle aujourd'hui, dans ses

Digitized by Google

considérants, pour se convaincre qu'elle ne s'adresse pas seulement à tel ou tel peuple, mais à tous les hommes qui sont sous le ciel, qu'elle ne se fonde pas comme d'autres institutions exclusives sur tel ou tel événement particulièrement célèbre dans l'histoire d'une nation, mais sur un fait qui intéresse le genre humain tout entier, savoir : la création de l'univers. Le septième jour est établi pour en perpétuer la mémoire et conséquemment pour conserver parmi les peuples et les individus l'idée d'un Dieu créateur (1) ». (Voir *Œuvres* : *Repos dominical, instr. past.*).

Pour réfuter ces arguments et ces témoignages historiques, il ne suffit pas de dire comme M. le curé Palfray dans son article, que ce sont là « des fictions poétiques à la Châteaubriand » et invoquer à tout hasard l'autorité du catéchisme du Concile de Trente, lequel n'a pu ni voulu les contredire.

Cependant, objecte M. le curé-doyen de Saint-Romain, « le sabbat a cessé d'obliger en tant que loi divine, il n'existe même plus, » et, ajoute-t-il, : « cela est certain de la certitude que donne la foi. » « *Hoc de fide certum est.* » (SUAREZ). Pour rester vraie cette affirmation a besoin de distinction. Dans un sens, en effet, elle est certaine et de foi ; dans un autre, elle n'est plus de foi et semble être une erreur, puisque le pape Jean XXII dit en propres termes qu'en vertu du troisième précepte divin, nous, chrétiens, sommes encore et toujours obligés d'observer le sabbat : « *sciendum est quod inter præcepta Decalogi sanctificatio sabbati ponitur ad cujus observantiam fidelis quilibet de necessitate tenetur.* » (*Lettre au roi de Bavière.*)

Il ne faut pas confondre, en effet, la loi du sabbat ou du septième jour, considérée en elle-même, dans son essence, avec la fixation de la solennité de ce même sabbat à tel endroit précis de la semaine. Le septième jour ne coïncide pas nécessairement avec le samedi. Le mot *sabbat* signifie

(1) Ce passage remarquable du savant cardinal n'est en réalité que le commentaire, la traduction, pourrait-on dire, de la propre thèse de saint Thomas de laquelle nous parlons plus loin. (*Conf.* S. Th. 2-2. q. 122. a. IV.)

Digitized by Google

exclusivement *cessation* ou *repos*. Il désigne un arrêt dans le travail pendant le cours des sept jours de la semaine et nullement un jour particulier, celui-ci plutôt qu'un autre. (1) C'est pourquoi « *Memento ut Diem sabbati sanctifices* », doit se traduire et s'entendre de cette manière : « souviens-toi de sanctifier le jour du repos. » Quel doit être ce jour ? Le septième de chaque semaine, selon ce qui est écrit : « *Sex diebus operaberis et facies omnia opera tua ; septimo autem die, non facies omne opus in eo.* » (Ex. xx.)

Voilà en quoi consiste invariablement la divine loi du sabbat. Et, bien que la solennité en ait été transférée du samedi au dimanche, elle n'en reste pas moins un commandement de Dieu, comme l'exprime le cardinal Giraud : « L'observation du repos religieux septenaire ne cesse pas d'être un commandement divin pour avoir été transférée au jour suivant. » (*Loc. cit.*)

Tel est le langage de toute la tradition. Un autre savant évêque la résume en ces termes : « Le repos de chaque septième jour pour le consacrer à Dieu date du berceau du monde. Cette observation a été la loi de tous les siècles ; elle est née en quelque sorte avec l'homme. Elle est inhérente à sa nature et a Dieu pour auteur. Tous les patriarches depuis Adam l'ont observée et celui qui rejette une telle tradition pour en adopter une autre plus récente et plus humaine est incapable d'avoir une conviction réelle et fait dépendre sa croyance plutôt de son caprice que de son jugement. » (Mgr Rivet, év. de Dijon, *Instr. past.* 1845).

C'est aussi l'opinion d'un estimé commentateur de l'Ecriture inspirée : *Deus a mundi exordio hoc primo sabbati die illum sanctificavit, id est : actu festum instituit, colique voluit ab Adamo ejusque posteris sacro otio et cultu Dei... Unde pa-*

(1) « Le mot *sabbatum* signifie, dit François Pérennès, *repos* et *septième* et il ne s'applique pas plus au jour du repos des Juifs qu'au jour du repos des chrétiens ; mais il s'affirme également de l'un et de l'autre. » (*Le Dimanche*, p. 111.)

Digitized by Google

tet sabbatum fuisse festum institutum et sancitum primitùs non a Mose, sed longè anteriùs puto ab origine mundi, hoc ipso primo mundi sabbato ». (CORNELIUS A LAPIDE, *in Gen.*, II, 31.)

Le pape Léon XIII lui-même est loin de répudier une telle antiquité et universalité.

Parlant de ceux qui la nient : « Voudraient-ils donc s'inscrire contre soixante siècles de tradition et d'expériences ! » *(Allocution aux directeurs des Œuvres du Repos dominical.)* Or, selon la manière générale jusqu'ici de supputer les temps, soixante siècles nous reportent précisément au berceau de l'humanité. Monsieur le curé-doyen de Saint-Romain confesse et déclare ne tenir nul compte de ces témoignages historiques et traditionnels ; il les estime faussés et exagérés (1).

A-t-il raison ? De preuve, il n'en donne aucune (2). Passons à un autre point.

(1) Peut-être aussi trouvera-t-il fausses et exagérées ces graves et solennelles paroles apportées du ciel sur la montagne de la Salette par la Mère de Dieu, envoyée en son nom pour nous dire : « Je vous ai donné six jours pour travailler, Je me suis réservé le septième et l'on ne veut pas me l'accorder. » Que signifient-elles ? sinon que, comme autrefois et toujours le Seigneur se réserve encore un jour de chaque semaine pour être consacré à son culte et se plaint qu'on ne veuille pas, à cet égard, reconnaître son propre droit. « Sic demonstratur diem septimum Dei cultui *divinitus* dicatum esse. » (*Catéch. conc. Trid.*)

(2) On ne peut en voir une sérieuse en ces paroles de l'auteur de l'article « Supposons pour un moment que Dieu a eu l'intention (au chapitre II de la Genèse) de faire une loi positive touchant le sabbat. Outre qu'il se serait exprimé en termes inintelligibles, il faudrait convenir qu'il a manqué son but, puisque les païens n'ont pas tardé à dédier les jours de la semaine aux planètes et que l'on ne retrouve guère de traces du sabbat dans leurs traditions. « (*Revue du Clergé français*, 14 septembre, 1901, n. 164. p. 185.)

A cela nous répondons :

1° Si c'était là un argument valable contre l'intention primordiale du repos religieux du 1er jour, il vaudrait aussi contre le précepte de l'adoration d'un Dieu unique ; car, de même — « il faudrait convenir que (le Seigneur en promulgant celui-ci) s'est exprimé en termes inintelligibles et a manqué son but, puisque les païens n'ont pas tardé à embrasser le polythéisme et que l'on ne trouve guère de traces du monothéisme dans leurs traditions. »

Digitized by Google

III. D'après ce même auteur, la célébration religieuse du septième jour, n'ayant été qu'une simple prescription mosaïque abrogée sous la nouvelle alliance, a cessé d'être obligatoire. En conséquence, le sabbat chrétien que nous célébrons chaque dimanche ne serait, à aucun égard de droit divin, mais une loi exclusive de l'Eglise : « Le sabbat, dit-il, a été aboli à la mort de Jésus-Christ... le dimanche est une loi purement ecclésiastique. »

Pour nous en convaincre il invoque en particulier l'autorité du catéchisme du Concile de Trente, de saint Thomas et de saint Bonaventure.

Voyons donc si réellement ces graves auteurs auraient enseigné semblable doctrine.

D'abord, sur la foi de nos yeux, nous croyions saint Bonaventure d'une opinion tout opposée, puisque dans ses œuvres il enseigne en propres termes ceci : *Observatio siquidem diei dominicæ est de jure divino scilicet præceptum divinum ut habetur in Exodo* : « *Memento ut diem sabbati sanctifices.* » (*Sermo de die dominica.*) « L'*observation du dimanche*, dit le docteur séraphique, *est de droit divin, un vrai précepte divin*, d'après ce qui est écrit au décalogue : « souviens-toi de sanctifier le jour du repos septenaire. » *Memento ut..... septimo autem die....* »

En écrivant, ailleurs, qu'en dernier ressort il appartient à

2° Ceux-ci oubliant le monothéisme si rationnel pourtant, peut-on s'étonner qu'ils aient par suite méconnu l'observation du 7e jour ?

« La dédicace des jours de la semaine aux planètes » ne prouve rien contre sa prescription divine primordiale ; au contraire, elle en serait plutôt un vestige évident. Comme le disait avec raison un savant évêque contemporain : « l'erreur en a altéré les contours, mais le fondement demeure inébranlable. »

3° Le Seigneur ne s'est pas « exprimé en termes inintelligibles » puisque les traces antiques conservées de cette institution prouvent qu'on l'a parfaitement comprise ; mais que l'on y a été trop infidèle. On trouve peu de traces, c'est vrai, mais il y en a ; cela suffit pour croire à son existence primodiale.

4° Enfin dans la Révélation primitive, le précepte a pu être formulé d'une manière plus précise. L'Écriture n'y ferait simplement qu'allusion comme à une chose d'ailleurs déjà connue. Donc l'argument de l'adversaire n'a rien prouvé ni rien détruit.

Digitized by Google

l'Eglise de délimiter l'étendue et la manière d'observer ce précepte, ce n'est de la part du séraphique docteur ni une contradiction ni une dénégation de ce qu'il vient d'exprimer en termes formels et explicites. Il n'ignorait sans doute pas que si, en tout ce qui est de droit naturel et divin, l'Eglise ne peut rien abroger, rien modifier, ni, à vrai dire, rien dispenser, il savait cependant que, pour la pratique, elle a le droit et le pouvoir d'interpréter les lois naturelles et divines d'une manière souveraine et infaillible, ayant reçu de son auguste Chef mission pour cela. Voilà vraisemblablement sa pensée et non point, à moins de le faire se contredire, que « l'observation du repos dominical et la manière de le sanctifier seraient purement de droit ecclésiastique et non de droit divin. » « *Est, de jure divino*, dit-il, *scilicet præceptum divinum* (*Loc. cit.*) Comme le font justement remarquer les *Conférences ecclésiastiques d'Angers* : « si nous voyons souvent intimée par les saints Pères et les Conciles l'obligation de s'abstenir de travailler le dimanche, ce n'est pas qu'on ait douté que les chrétiens n'y fussent *obligés de droit divin* ; mais cela prouve seulement que dans certains temps et certains lieux il y en a eu qui ne respectaient pas fidèlement cette divine prohibition. » (*Troisième commandement de Dieu.*) Les adversaires répondront peut-être que ce sentiment « n'est actuellement soutenu que par un petit nombre de théologiens. » Eh bien ! quand même il en serait ainsi, qu'est-ce que cela prouve ? ce serait le cas de répéter : *Theologi non sunt numerandi sed ponderandi.*

Le nombre tout seul ne crée par la vérité. Il faut moins considérer la multitude des auteurs (qui presque toujours se copient servilement les uns les autres) que leurs raisons. N'est-ce pas sagesse et prudence ? Une opinion n'a de valeur que d'après les preuves sur lesquelles elle s'appuie. Si les théologiens sont à notre époque en petit nombre à soutenir avec saint Bonaventure et les *Conférences d'Angers* le droit divin de l'observation du Dimanche, nous savons que jusqu'ici ç'a été l'enseignement commun dans l'E-

Digitized by Google

glise (1). M. le curé de Saint-Romain le reconnaît lui-même avec quelque regret puisqu'il insinue qu'il faut le changer. Son article nous montre combien il est nécessaire de contrôler, avant de les admettre, les opinions des écrivains même les plus accrédités et surtout les affirmations de ceux qui les citent. Nous venons de le voir à l'égard de saint Bonaventure ; nous allons de nouveau constater pour saint Thomas.

(1) Entre une multitude de textes, citons-en seulement quelques-uns : « Aliquem hebdomadæ diem cultui divino consecrare est *juris* naturalis et *divini*. » (Thomas de Charmes.) — « Festorum Dei sanctificatio cum cessatione ab operibus et negotiis est *de jure divino* nedum Veteri Testamento de quo nemo dubitat ex tertio præcepto Decalogi, sed etiam de Novo juxta communem canonistarum sententiam. » (*Analecta Juris Pontificii*, an. 1864.) — « La loi naturelle oblige à consacrer uniquement au culte du Seigneur un jour sur sept, bien qu'elle ne détermine pas dans la semaine un jour plutôt qu'un autre. » (Thiebault, doct. en théologie, 18e siècle.) — « L'observation du 7e jour est une redevance que nous payons à Dieu pour lui témoigner que nous le reconnaissons Maître souverain du temps dont nous n'avons que la jouissance. » — « Cette redevance d'un jour sur sept, la justice, le droit, la reconnaissance exigent qu'on la lui paie. C'est pourquoi l'observation de ce jour est moins une loi ecclésiastique qu'une loi naturelle, elle n'est loi de l'Eglise que parce que d'abord elle est une loi naturelle. » (P. Ventura, théatin, Sermons, Homélies, etc.). — « Il paraît évident aux théologiens catholiques et protestants que par la loi naturelle nous sommes tenus de consacrer au culte divin un jour sur sept. » (Alban Butler-Godescard, *Traité du Dimanche*.) « L'observation du 7e jour faisait partie de la religion primitive et était sans doute la seule obligation religieuse naturelle que les hommes eussent à pratiquer. » (Abbé Pluche, *Hist. du ciel*, 17e siècle.)

« Les Apôtres, chargés par Jésus-Christ de promulguer la loi nouvelle et d'enseigner aux hommes régénérés les devoirs qu'elle imposait conservèrent, en la transposant au premier jour de la semaine, la solennisation du sabbat ou repos. L'obligation, la solennité restèrent les mêmes, le jour seul fut changé. Il devint donc obligatoire dans le christianisme de célébrer *au même titre que l'ancien* le Nouveau Jour du Seigneur. » (Mgr Rivet, évêque de Dijon, *Instr. past.* 1845.) — « A la loi de crainte succéda la loi de grâce et d'amour. « Mais le commandement de sanctifier le jour du Seigneur demeure dans toute sa plénitude, Jésus-Christ, par ses exemples et ses leçons, vint confirmer pour jamais cette loi divine. » (Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, *Instr. past.*). — « Il est incontestable que la loi du 7e jour tient le premier rang parmi les lois divines. » (Mgr Gaume, *Le Dimanche*.) — « Dieu a fait tous les jours de la semaine, il nous en donne six, il ne se réserve que le 7e, celui-ci est son bien, sa propriété. » (Cardinal Pie, évêque de Poitiers) etc. etc. etc.

Digitized by Google

IV. Ce saint Docteur, soutient-il, lui aussi, — comme prétendent quelques auteurs parmi lesquels se range M. le curé de Saint-Romain, — que « l'observation du sabbat chrétien est l'accomplissement d'une simple et exclusive prescription ecclésiastique et que, sous la Nouvelle Alliance, il n'y a plus chaque semaine de jour divinement réservé au repos et au culte religieux ? »

Où cela se trouve-t-il exprimé dans la *Somme* ? Précisément dans les objections placées en tête de l'article IV (2. 2. q. 122. a. IV). Or, que leur répond le Docteur angélique ? « *Sed contra est Scripturæ auctoritas.* » « Ce que vous prétendez là, dit-il, est contraire à l'autorité de l'Ecriture. » Après avoir rejeté, comme répugnant aux divines Ecritures, l'opinion soutenue par les objections, pourrait-il la reprendre à son compte et la soutenir plus loin comme vraie ? C'est invraisemblable. D'autant plus que dans les corps de son article il expose magistralement la thèse opposée. Là il montre que le septième jour a été ordonné de Dieu pour que tous les hommes lui rendissent en ce jour-là le culte qui lui est dû et qu'il réclame en reconnaissance du bienfait commun de leur création et conservation. « *Et quia, inquit, præcepta Decalogi sunt quasi quædam prima et communia legis principia, ideò in tertio præcepto Decalogi præcipitur exterior Dei cultus sub signo communis beneficii quod pertinet ad omnes, scilicet ad representandum opus creationis mundi a quo requievisse dicitur Deus septima die, in cujus signum dies septima mandatur sanctificanda, id est, deputanda ad vacandum Deo. Et ideo præmisso præcepto de sanctificatione sabbati, assignatur ratio quia sex diebus fecit Deus cœlum et terram et in septima die requievit.* » *Et ideò evidenter* « *conveniens erat postquam primo et secundo legis præcepto homo a contrariis religionis amotus fuerat, ut tertio præcepto, quod est de sanctificando sabbato in vera religione quantùm ad exteriorem Dei cultum attinet, fundaretur.* » (*Loc. cit.*).

« La sanctification du sabbat ou du septième jour consti-

Digitized by Google

tue donc essentiellement le troisième précepte. Sur la sanctification de ce jour ou du sabat est fondée la vraie religion en ce qui concerne le culte public. » C'est ce qui démontre son importance capitale et son indestructibilité. Voilà ce qu'expose l'Ange de l'Ecole. Nulle part il n'enseigne que, sous la loi de grâce, ce grave devoir religieux d'un jour de chaque semaine consacré à Dieu ait cessé d'obliger de droit divin.

D'accord avec lui-même, avec ce qu'il a déjà exposé, il répond à la quatrième objection qu'au jour particulier primitivement assigné pour accomplir ce devoir cultuel, un autre lui a succédé pour la même fin ; non, sans doute, que le troisième précepte parle de cette substitution, mais elle s'est accomplie, dit-il, par suite de l'établissement de l'Eglise chrétienne laquelle est comme une nouvelle création bien supérieure à la première (1).

Mais cette substitution ne change rien à l'obligation d'ob-

(1) « Observatio dici dominicæ sub Nova Lege succedit observantiæ sabbati non vi præcepti legis sed *ex constitutione Ecclesiæ* et consuetudine populi christiani. » (2. 2 q. 122 a. 4. ad 4.) Ici faisons observer que l'expression « ex constitutione Ecclesiæ » n'est pas nécessairement synonyme de celle-ci « ex institutione Ecclesiæ. » De quelque manière qu'on la traduise, il n'est pas permis de lui donner un sens opposé à l'ensemble de la thèse thomistique et qui ne serait qu'une confirmation des objections que saint Thomas prétend réfuter par ce texte et desquelles il a dit qu'elles sont contraires à l'autorité de l'Ecriture. Qu'est-ce qui, selon lui, est contraire aux Ecritures ? Précisément que le sabbat ait été aboli dans ce qu'il a d'essentiel (c'est-à-dire, l'observation religieuse du 7e jour lequel reparaît dans le Dimanche) et que le Dimanche soit une pure loi ecclésiastique, puisque le précepte divin y a été transféré. « Judæi, inquit, in memoriam primæ creationis celebrant sabbatum ; sic nos christiani diem dominicam propter novam creationem quæ incœpit in Resurrectione Domini. » (Saint Thomas, *Opusc.*).

Le docteur *séraphique* à la suite du texte que plus haut nous avons cité de lui emploie aussi le terme « *ex constitutione Ecclesiæ.* » Or, dans sa pensée, il ne veut certainement pas dire que l'observation du Dimanche soit une pure et simple loi ecclésiastique, puisque dans la même phrase il affirme qu'elle est *de droit divin, un précepte divin.* Ne pourrait-il pas en être de même dans la pensée de saint Thomas ? Pourquoi donc remplacer le vrai texte « ex constitutione Ecclesiæ » par « ex institutione » et traduire comme si ces deux mots étaient synonymes ?

C'est, semble-t-il, fausser le vrai sens voulu par l'angélique docteur,

Digitized by Google

server le précepte divin de la sanctification du sabbat. « *Dies septima mandatur sanctificanda in signo communis beneficii (creationis mundi) quod pertinet ad omnes.* » (*Somme*, loc. cit.)

Le long texte que plus haut (§ II) nous avons cité du cardinal Giraud peut être regardé comme un commentaire exact et fidèle, une traduction presque mot à mot de la thèse de l'angélique Docteur. Qu'on les compare et l'on verra comme ils s'accordent bien ensemble.

Le Père Monsabré qui, certes, connaît son saint Thomas par cœur, comprend comme nous et interprète ainsi cette page doctrinale de son maître : « Pour affirmer son droit et maintenir fermes les liens sublimes qui rattachent le ciel à la terre, il a plu au Seigneur de prélever un jour sur chacune des semaines qui mesure notre vie : jour de repos dont il a réclamé avec un soin jaloux la sanctification : « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat ; six jours tu travailleras, mais le septième est le repos de l'Eternel ; car, en six jours l'Eternel a fait le ciel et la terre et ce qu'ils contiennent ; c'est pourquoi il a béni et sanctifié le jour du repos. Ayez soin de garder mon sabbat, car, c'est le signe de l'Alliance entre vous et moi et *entre toutes les générations qui viendront.* ».

« Telle est la loi divine. Contenue dans la Révélation primitive, elle reçoit au milieu des orages qui ébranlent le Sinaï une nouvelle et solennelle consécration.

Saisie au milieu des temps *par le Fils de Dieu* qui s'est lui-même appelé le Maître du sabbat et transportée, quant à son application, à un autre jour, elle entre triomphalement dans la législation chrétienne ; les païens la constatent, la tradition la proclame, l'Eglise la recommande à notre attention et à nos respects ; car, (qu'on le remarque bien) : Quand les Nouveaux Temps commencèrent, le sabbat fit un pas, mais il

puisqu'il se trouverait en désaccord avec le reste de sa thèse. Donc... en.

En traduisant : « par suite de la propre constitution ou de l'établissement de l'Eglise », il n'y a plus de contradiction, ni dans le docteur angélique ni dans le docteur séraphique.

Digitized by Google

ne fut point aboli.» (*Retraites de N.-D., Jour de la prière, 1876.*)

En résumé, ceux qui, comme le doyen de Saint-Romain, prétendent lire le contraire dans la *Somme* de saint Thomas le font se contredire, interprètent faussement un terme de sa réponse à la quatrième objection, en tirent une conclusion qui ne se trouve nullement dans les prémisses. (Voy. la note précédente.)

V. Le catéchisme du Concile de Trente est, dans son article, le grand cheval de bataille de M. le curé Palfray. C'est visible, il se complaît à citer, longuement et exclusivement, les premiers paragraphes de la leçon relative au troisième précepte du Décalogue ; mais reste à savoir si ce catéchisme enseigne que le repos religieux hebdomadaire, — transféré, quant à son application, au jour suivant, — a cessé, — pour ce motif — d'être un précepte divin et si son observation est devenue une simple loi ecclésiastique.

Cet organe officiel de l'Eglise semble plutôt exposer la doctrine contraire ; puisque pour nous stimuler à y être fidèle, il fait intervenir l'autorité divine. C'est facile à démontrer : « Nous devons, dit-il, observer ce précepte avec le plus grand soin et le zèle le plus ardent. » Pourquoi ? Parce que « si Dieu, répond-il, nous avait commandé de le servir ainsi tous les jours de notre vie, nous devrions obéir ; mais, puisqu'il ne s'est réservé qu'un petit nombre de jours, pourrions-nous sans crime ne pas accomplir un devoir si facile ? » Il contient quelque chose de plus expressif encore : « Dieu ne nous ordonne de travailler six jours que pour nous ôter tout prétexte de renvoyer au dimanche ce qui doit se faire pendant la semaine..... » *Præterea hoc præcepto illud Dominus jubet ut sex ipsis diebus opera nostra efficiamus, ne aliquid eorum quæ aliis hebdomadæ diebus agere oporteat in diem festum rejiciatur*, etc..... » « Car, ajoute le même catéchisme, c'est le Seigneur lui-même qui nous défend de travailler en ce jour. » — « *Quare inquit Dominus : Non facies omne opus in eo, tu et filius tuus et filia tua..... et ju-*

Digitized by Google

mentum tuum. » — « Si donc Dieu, remarque-t-il, oblige par ce précepte d'épargner le travail des bêtes en son jour, combien plus, par conséquent, veut-il qu'on épargne celui des hommes. » « *Itaque hujus præcepti lex eo etiam spectat ut si jumentorum laboribus homines parcere Deus vult, eò certe magis*..... etc... » Or, continue le même catéchisme : « En cela, Dieu, loin de nous imposer un devoir pénible, que, néanmoins, nous devrions remplir pour l'amour de lui, malgré ses difficultés, nous ordonne de demeurer en repos et d'abandonner en ce jour le soin des choses de la terre. N'y aurait-il point une insigne témérité à ne pas se soumettre à un commandement si doux ? *Cum enim Deus non labores nobis imponat quos vel difficillimos Ejus causa suscipere deberemus, sed quietos illis diebus festis a terrenis curis liberos esse jubeat, magnæ temeritatis indicium est hujus præcepti legem recusare.* » « Ceux donc, dit-il encore, qui négligent l'observation de ce précepte, désobéissent à Dieu, puis à l'Eglise, deviennent ainsi les ennemis de Dieu, de son précepte et de ses saintes lois ; ils sont d'autant plus inexcusables que ce commandemeut est facile à garder puisqu'il s'agit d'un repos et de ne faire en ce jour réservé aucun travail. » — « *Qui verò hanc legem omninò negligunt, ii, cùm Deo et Ecclesiæ non obediant neque Ejus præceptum audiant: et Dei et sanctorum legum hostes sunt, quod animadverti potest ex eo quod præceptum hoc ejusmodi est ut nullo labore servari queat.* » Et il conclut : « Afin donc de ne pas tomber dans une telle offense de Dieu en méprisant de la sorte son précepte, ayons soin de penser souvent à cette parole divine : *Memento*, » « souviens-toi ». De quoi faut-il se souvenir ? « de garder le jour du repos et le sanctifier. » « *Memento ut Diem sabbati sanctifices.* »

Voilà ce qu'enseigne aux chrétiens le catéchisme du Concile de Trente relativement à l'autorité qui leur prescrit le repos hebdomadaire religieux. Il est donc loin de soutenir que celui-ci a cessé d'être de droit divin et n'est qu'un précepte de l'Eglise.

Digitized by Google

« *Illud Dominus jubet ut.....* » « *..... facere Deus vult....* »
« *Cùm enim Deus* (illo die) *non labores nobis imponat.....* »
« *Cùm Deo non obediant, neque Ejus præceptum ; et Dei..... hostes sunt.* » etc., etc.... »

Ces termes choisis expriment bien l'intention de faire ressortir à nos yeux l'autorité divine qui commande. On ne s'énoncerait pas de la sorte en parlant d'un précepte purement et simplement ecclésiastique, dont il n'est nullement question ici.

Si donc M. le curé-doyen de Saint-Romain, au lieu de n'avoir des yeux que pour les premiers paragraphes du Catéchisme conciliaire, (*Loc. cit.*), (1), eût parcouru les derniers avec la même attention, il y aurait vu, comme nous que « le sabbat ayant été fait pour l'homme, son divin Auteur conserve sur lui tous ses anciens droits et les réclame. » (2)

(1) De ces premiers paragraphes du catéchisme romain il tire la conclusion que le sabbat est aboli et qu'il n'en reste plus trace ; que le Dimanche est nécessairement une simple loi ecclésiastique, on voit maintenant s'il a raison. Certes, le catéchisme conciliaire ne peut se contredire à ce point, celui-ci expose d'abord que le jour primitivement fixé pour la solennité du sabbat étant cérémonial n'existe plus pour cette fin, mais il ajoute que la solennité elle-même du repos religieux hebdomadaire. — pouvant se déplacer sans inconvénient et sans rien détruire d'essentiel, — a été transférée au Dimanche. *Transférée* et non *abrogée*. Ces deux mots ne sont pas synonymes. Par la suite, comme nous venons de le voir, il fait clairement entendre que l'obligation d'observer ce nouveau jour vient de la même autorité que l'ancienne : « Dominus jubet .. Deus vult,... etc... »

Ces expressions en sont une preuve irréfragable. Pour l'observation d'une simple loi humaine on ne fait pas appel à l'Autorité divine, mais à celle qui l'a établie et intimée.

(2) Remarquons-le : Notre-Seigneur dans l'Evangile ne dit pas : « sabbatum propter Judæos factum est ; » mais : « propter hominem. » (*Marc, II*, 27). Si donc, au propre témoignage divin, le sabbat est fait pour l'homme, en général, c'est-à-dire, pour l'humanité entière et non pour une nation en particulier, peut-on croire raisonnablement qu'après avoir prononcé ces paroles le miséricordieux Jésus se serait complu à l'en priver, à lui ravir presque immédiatement cet insigne bienfait dont l'homme naturel et surnaturel a besoin ? S'il s'en déclare le Maître absolu, « Filius hominis est Dominus etiam sabbati, » (*Luc, VI*, 5). Ce n'est ni pour s'en dessaisir ni pour l'abolir : « Non veni solvere legem, sed adimplere et perficere, » (*Math. V*, 17) mais pour annoncer que n'existant pas exclusivement pour les Juifs, il sera dans la Nouvelle Alliance conservé pour l'avantage du peuple chrétien et aura, dans la semaine, une place de choix et plus glorieuse.

Digitized by Google

Non, dit le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, « cette loi d'un jour par semaine consacré au repos religieux n'était pas du nombre de celles que le divin Rédempteur devait déchirer sur le calvaire, parce qu'elle était destinée à former l'homme céleste. Elle est donc entrée dans l'ensemble de ces préceptes que Jésus-Christ s'était proposé de donner à son Eglise pour se préparer en elle une Epouse digne de lui. (*Instr. Past.*). Aussi, « est-elle la plus imprescriptible de toutes les lois, » dit à son tour le cardinal Pie, le grand et savant évêque de Poitiers ; et il ajoute, après une démonstration en règle : « Puisqu'il est irréfragablement démontré qu'en fait *Dieu* a porté et qu'il *maintient* la loi du sabbat chrétien, il ne reste qu'à obéir au *Législateur divin.* « C'est pourquoi, c'est à dessein que nous n'avons parlé du Dimanche qu'au seul point de vue de l'Autorité ; cette Autorité est divine. » (*Instr. past. sur le Dimanche*, 1859.)

(*A suivre.*)

Fr. LÉONARD d'Armentière,
O. M. C.

Digitized by Google

LA FRANCE CATHOLIQUE

EN ORIENT

LES MISSIONS CAPUCINES AU XIXe SIÈCLE

Suite (1)

La Révolution tarit, pour les missions des capucins français en Orient, la source du recrutement. Quelques-unes restèrent sans ouvriers apostoliques; la plupart empruntèrent des missionnaires aux autres pays catholiques. C'est ainsi qu'entre les années 1808 et 1826 les capucins italiens prirent possession de la plupart des postes établis en Syrie, en Palestine et en Grèce.

Rétablis dès 1821, les capucins français avaient essayé presque aussitôt de reprendre au moins leurs missions de Grèce ; deux ou trois pères furent même envoyés à cet effet ; mais il fallut bientôt renoncer à ces projets trop ambitieux : nos pères, tourmentés par toutes sortes de persécutions avaient de la peine à vivre en France, ils ne pouvaient songer sérieusement à émigrer au dehors. Enfin à partir de 1850 la liberté fut rendue à l'Eglise et aux Ordres religieux. Les capucins se développèrent rapidement, et ils purent tourner leurs regards vers l'apostolat au milieu des nations infidèles.

(1) Voir le numéro de novembre dernier.

Digitized by Google

Leurs premiers établissements se firent en Abyssinie, en Arabie, aux Seychelles. Bientôt ils se rappelèrent les travaux de leurs devanciers en Orient, et ils conçurent le désir légitime de rentrer en possession de ce qu'ils regardaient comme un bien de famille. Les événements de 1880 facilitèrent le succès de leurs démarches. Le R. P. Gianantonio a raconté ici même (1) comment les capucins de la province de Toulouse sont rentrés en Mésopotamie et en Arménie ; il nous reste à dire un mot de la nouvelle mission de Constantinople, et de l'œuvre spéciale à laquelle se dévouent nos missionnaires : *Le grand et le petit séminaire oriental*. Nous dirons un mot également d'une œuvre similaire menée à bonne fin par des frères nouveaux venus en Orient, l'*Institut Oriental* pour la formation de capucins orientaux dirigé par les Capucins d'Allemagne.

Dans l'ancien empire romain le latin resta toujours la langue administrative des affaires ; la haute littérature, la philosophie, la religion, malgré les efforts des Virgile, des Horace, des Cicéron, des Quintillien, continuèrent de s'exprimer en grec. Pour les Orientaux les choses n'ont pas varié depuis vingt siècles. Dans ces contrées la langue des affaires, la langue de la civilisation, comme on dit aujourd'hui, a changé plusieurs fois. L'italien, le turc, le français tour à tour se sont disputé la place ; mais la religion, la foi continuent de parler grec, arménien, ghez, slave ou syriaque ; elles se sont incarnées dans ces langues diverses, dans lesquelles le prêtre chante ses oraisons et ses solennelles supplications, dans lesquelles ont parlé, ont écrit leurs docteurs et leurs maîtres, les Chrysostome, les Grégoire, les Basile, les Damascène.

En fait de religion et de doctrines les uns ont accusé l'Oriental d'être léger et mobile, d'autres le représentent comme immuable dans ses traditions. On peut dire qu'il possède la mobilité du balancier : écartez-le un instant de la verticale, après quelques oscillations plus ou moins nombreuses

(1) Année 1900

Digitized by Google

il finit toujours par revenir à son centre. Or, pour l'Oriental, le centre de sa foi est celui que nous indiquions à l'instant, c'est sa langue liturgique. Voilà pourquoi, dans la première partie de ce travail, nous disions que la langue française, qui, là-bas, porte les ressources et les merveilles de la civilisation, est incapable d'y porter la foi ; elle peut préparer les cœurs, elle est impuissante à convertir. Voilà pourquoi encore, dans la seconde partie de ce même travail, nous avons insisté sur cette méthode d'évangélisation, si familière à nos Pères, la conservation des rites propres à chaque église.

Mais comment conserver aux églises orientales leurs rites sans conserver leurs erreurs ? Il n'y a qu'un moyen : puisque le prêtre est l'interprète des rites et des langues rituelles, puisque c'est le prêtre qui à cette lettre morte insinue l'esprit et la vie, ce sera de former des prêtres animés de l'esprit de vérité, et portant dans leur cœur la pureté et l'intégrité de la foi.

Ce n'est pas là assurément une idée nouvelle. L'Eglise romaine au seizième siècle, en fondant le collège des Orientaux avait entrepris l'œuvre de cette formation du clergé indigène ; le succès n'a pas été nul, mais il n'a pas répondu aux efforts accomplis. Il se produit pour cette éducation un peu ce que nous voyons pour nos écoles primaires et nos collèges religieux. L'enfant en sort animé des meilleures dispositions, merveilleusement armé pour la lutte ; mais jeté dans la mêlée, il arrive un moment où il se décourage, il perd contenance et passe au camp ennemi avec armes et bagages. En France on a, pour remédier à cet inconvénient, créé des cercles, des œuvres, des patronages ; en un mot on a compris qu'il fallait suivre et soutenir sans cesse l'enfant devenu jeune homme, le suivre encore quand il est arrivé à l'âge mûr, et jusqu'à la vieillesse.

En Orient c'est une sollicitude semblable qu'il faudrait pour le prêtre des rites. Mais cette sollicitude ne peut s'exercer de loin, il faut être tout près de lui. Voilà pourquoi l'idée de transporter en Orient même les séminaires des

Digitized by Google

rites, que jusque-là on avait maintenus à Rome, allait s'imposer et devenir une nécessité.

Du reste pour hâter sur ce point la conviction des esprits, nos ennemis leur avaient donné un argument sans réplique, celui des faits et de l'expérience. Nous l'avons déjà marqué plus haut, les protestants en Orient se bornent presque exclusivement à former des maîtres indigènes, ils s'occupent dans leurs collèges de la classe dirigeante ; ils lancent ensuite dans les villages et les campagnes ces hommes qu'ils ont instruits, qu'ils ont imbus de leur esprit, ils les suivent partout par les relations continuelles qu'ils conservent avec eux; ils les soutiennent, ils en font leurs hommes-liges par un traitement dont ils les gratifient, par les publications, journaux et revues dont ils les inondent. Aussi en l'espace de cinquante ou soixante années alors que les catholiques perdaient partout des fidèles, les ministres d'Amérique et d'Angleterre ont pu recruter parmi les Arméniens 100.000 adeptes et parmi les Coptes plus de 40.000. En face des protestants, les catholiques se trouvaient donc dans un réel état d'infériorité.

L'intention des capucins en venant à Constantinople était d'aider à combler cette lacune ; ils n'allaient pas se montrer plagiaires, mais initiateurs.

Dans son rapport présenté à la Sacrée Congrégation pour obtenir l'autorisation d'ouvrir le séminaire de Saint-Louis, le P. Arsène, alors provincial des Capucins de Paris, s'exprime ainsi : « Les préventions des orientaux contre les latins sont telles qu'une action directe est à peine possible. Nous ne parlerons jamais assez bien leur langage, nous ne nous habituerons pas assez à leurs mœurs pour arriver jusqu'à eux... Il faut donc agir sur eux par leurs compatriotes. Mais ici nous rencontrons une difficulté considérable.

« Le clergé grec catholique est fort peu nombreux, il est impossible de lui demander une action énergique... Le clergé arménien catholique jusqu'à présent n'a rien fait .. il

Digitized by Google

ne peut même établir les écoles et les églises dont ses fidèles ont besoin et en somme les Arméniens, au lieu de gagner au catholicisme leurs compatriotes hérétiques, perdent chaque jour du terrain.

« On ne peut donc compter sur les efforts du clergé indigène abandonné à lui-même. Il semble nécessaire de lui infuser un esprit nouveau par son union avec le clergé latin. C'est ce que fait depuis longtemps la Propagande. Mais ce collège ne peut faire tout ; il semble qu'il y aurait quelque chose à entreprendre dans le pays même.

« Les Ordres religieux ont été depuis longtemps les principaux apôtres du Levant ; ils peuvent devenir des apôtres nouveaux en prenant de nouveaux moyens. S'ils s'unissaient des éléments indigènes, ils pourraient faire du bien et opérer des conversions. Il faudrait donc recevoir dans l'Ordre des sujets indigènes et une fois instruits les appliquer aux missions parmi les schismatiques. Pour les rendre plus influents il faudrait leur laisser leurs rites et leur costume, tout en les faisant vraiment religieux. »

Le but premier du P. Arsène était donc de faire des capucins orientaux, mais avec les modifications qu'exigent les mœurs et usages du pays. C'était à ses yeux le moyen le plus efficace de maintenir le nouveau clergé sorti de nos maisons dans une étroite communion d'idées et de sentiments avec leurs éducateurs et leurs maîtres. La discipline monastique en effet suit le religieux partout et toujours pour le soutenir et le défendre contre ses propres faiblesses. Il semblait donc qu'il y eût dans cette mesure la solution de toutes les dificultés auxquelles on s'était heurté jusqu'à ce jour.

Le P. Arsène avait été encouragé, sinon inspiré dans ces idées, à Rome même, et par ses rapports avec le cardinal Howard. Ces projets étaient en effet ceux du nouveau pape, Léon XIII. Pour ramener l'Orient il avait espéré trouver un moyen efficace dans l'introduction de nos Ordre religieux parmi les orientaux. Ces derniers, tout en conservant leurs

Digitized by Google

rites, seraient admis dans nos noviciats. Mgr Lavigerie et les Pères Blancs, les Lazaristes, les Augustins de l'Assomption étaient entrés, ou devaient entrer dans cette voie. Quelques-uns mêmes de leurs religieux avaient pris le rite et l'habit des prêtres grecs et bulgares. On était heureux à Rome de voir les capucins suivre ce mouvement.

Ici nous devons noter une divergence de vues parmi les missionnaires capucins en Orient. Il s'opéra ce qu'on pourrait appeler une scission. Les idées que nous venons d'exposer furent goûtées et pleinement acceptées par les supérieurs de l'Ordre à Rome et en France. Le P. Marcel, chargé de les mettre à exécution et qui voyait les choses de près et sur les lieux mêmes, jugea ce système, et cette combinaison moins pratiques. Le caractère des orientaux lui paraissait peu apte à se plier aux exigences de la vie religieuse. Il préféra laisser à d'autres la responsabilité de tenter une telle entreprise. Pour lui il crut devoir se contenter de la formation d'un bon clergé séculier. Au lieu d'une école apostolique et d'un noviciat, il songea à créer un petit et un Grand Séminaire.

Cette opposition de sentiments eut pourtant d'heureuses conséquences ; elle amena la création de deux œuvres au lieu d'une seule, qu'on avait d'abord projetée. Les supérieurs de l'Ordre à Rome maintinrent leur première décision, et ils poursuivirent la réalisation de l'Institut oriental destiné à former une province capucine dans le Levant. Cette œuvre confiée d'abord aux Italiens est aujourd'hui entre les mains des capucins autrichiens. Elle est prospère comme nous l'exposerons plus loin. Le P. Marcel suivit le programme qu'il s'était tracé. Toutefois, afin d'éviter toute précipitation, il évita de formuler son sentiment d'une manière définitive. Il se mit à l'œuvre, et laissa parler les événements et les faits accomplis.

L'autorisation, qui fut donnée à Rome le 16 mai 1882, visait l'établissement d'une école apostolique et non d'un séminaire. Le rescrit obtenu permettait de recevoir des élèves

Digitized by Google

de tous les rites. L'école s'ouvrit le 4 septembre suivant avec deux élèves, un de Constantinople et l'autre de Smyrne. Bientôt en arrivèrent de nouveaux, envoyés par leurs évêques respectifs; aussi en novembre ils étaient déjà onze, un Grec, trois Arméniens et sept Levantins du rite latin. Le nombre alla toujours croissant et en 1894 il dépassait 50, sans compter le Grand-Séminaire composé de 7 clercs.

La difficulté en Orient n'est pas d'avoir des élèves. Les parents volontiers confient leurs enfants au missionnaire; c'est un moyen de les instruire gratuitement; puis quand ces enfants ont achevé leur éducation, ils déclarent n'avoir plus de vocation ecclésiastique et vont chercher fortune dans le monde. Le P. Marcel dans une de ses lettres raconte à ce sujet le fait suivant, bien propre à peindre le caractère oriental :

« Un jour tout au commencement de notre école m'arrive un père de famille pour me présenter son enfant; la famille m'était recommandée comme parfaitement honnête et chrétienne, de plus, assez aisée ; l'enfant me paraissait intelligent et bon ; on le disait pieux et passablement instruit.

« Mon Père, me dit, d'un ton très naturel, ce brave père de « famille, mon fils désire être prêtre; je ne vous cache pas « que j'ai résisté longtemps à ce désir-là; mais enfin il a « tant insisté que je lui permets, et vous pouvez le prendre « à votre école. »

« Quelqu'un, qui n'eût pas connu l'Orient, eût été facilement pris à ce beau début; je ne fus pas trop pris, et, comme c'est de rigueur en Orient, je ne parus pas trop empressé : « Nous verrons », répondis-je. C'est le mot qu'il faut toujours répondre ici. Puis, me tournant vers l'enfant : « Il faudra, mon enfant, avant de prendre une décision si sérieuse bien prier le bon Dieu et consulter votre confesseur. »

Trois ou quatre jours après, le pauvre enfant revint tout honteux et ne voulant pas me voir. « Vous avertirez le P. Supérieur, dit-il à notre frère Portier, que je ne revien-

Digitized by Google

drai pas, je n'ai jamais eu l'intention de me faire prêtre. »

Le P. Marcel, après avoir raconté ce trait, ajoute : « Je fus presque tenté de regretter de ne l'avoir pas accepté tout de suite ; celui-là au moins avait une conscience (1). »

Il fallait de toute nécessité éviter de pareilles duperies. Le P. Marcel sut employer un moyen simple en apparence, mais efficace. Il soumit son école à la discipline sévére de nos séminaires de France. Or les Orientaux, quoique dociles en général, sont mous, légers, ennemis de la gêne et de toute contrainte. Cette discipline stricte et parfaitement réglée leur imposait donc une épreuve sérieuse; les caractères, les volontés résolues ne tardaient pas à se révéler, les caractères légers, inconstants s'éliminaient d'eux-mêmes, et la sélection des bons s'opérait toute seule et comme naturellement. En même temps ceux qui avaient été capables de résister à l'épreuve acquéraient vite dans cette formation des idées et des habitudes sérieuses et corrigeaient rapidement les défauts de l'esprit oriental.

La bonne tenue de cette école lui acquit bien vite la confiance des meilleures familles de Constantinople. Beaucoup sollicitèrent comme une grâce la faveur d'y faire instruire leurs enfants. Après quelques résistances, et en se réservant toujours la liberté de faire son choix, le P. Marcel finit par céder à ces sollicitations répétées. Du reste le séminaire y gagna au point de vue des ressources matérielles, car les familles ainsi favorisées devinrent les bienfaitrices de l'œuvre.

Ce dernier avantage n'était pas à négliger. Le séminaire devenait en effet, nous l'avons dit, chaque jour plus nombreux et par conséquent les dépenses grandissaient. En 1889, il avait fallu démolir, reconstruire ou approprier les quelques maisons voisines du couvent, afin d'avoir un établissement convenable pour loger le grand et le petit séminaire, régulièrement constitués. Ces travaux avaient entraîné

(1) *Archives provinciales des Capucins de Paris.*

Digitized by Google

d'énormes dépenses, et tari les quelques revenus que l'on tirait de ces maisons. L'œuvre s'était agrandie, consolidée, mais elle n'avait plus aucune ressource pour vivre. La Providence y pourvut. Les pensions des externes, les allocations de diverses œuvres, des dons généreusement offerts suffirent à procurer, modestement il est vrai, mais suffisamment le pain de chaque jour aux élèves et aux maîtres.

Ce serait le moment de raconter un peu plus en détail l'œuvre de nos pères auprès de ces enfants de la Turquie, et de calculer la somme de labeurs que nécessite la formation d'un prêtre dans ces pays d'Orient. L'enfant arrive à Saint-Louis, choisi, envoyé par son évêque. Il vient parfois des provinces ou des îles les plus reculées de l'Empire : car il y en a d'Athènes, de Tinos, de Smyrne, de Kutahié, de Césarée, de Diarbékir, de Trébizonde, de Géorgie, d'Andrinople, etc., etc. Au point de vue religieux ils sont de tous les rites, au point de vue ethnographique ils parlent toutes les langues qui s'entendent dans cette Babel de peuples, qui s'appelle l'empire Ottoman.

Parfois l'enfant, avant son arrivée à Constantinople, n'a jamais vu d'Européen, n'a jamais entendu parler d'autre idiome que le sien. Il se présente revêtu du costume national ; et souvent c'est le costume de la pauvreté, pour ne pas dire de la misère, avec toutes ses conséquences. Il faut donc commencer par débarrasser le nouvel arrivant de ses haillons, lui faire faire toilette complète et le revêtir d'un habit nouveau, l'habit simple mais très propre du collège.

On ne l'envoie pas immédiatement parmi les autres élèves ; il faut l'étudier, le connaître un peu, afin de ne pas s'exposer à introduire une brebis mal saine dans la bergerie. On le confie à un père destiné à s'occuper des nouveaux arrivants. Celui-ci commencera par lui apprendre les premiers mots de français. Car il est de règle de ne se servir pour cela que du français même, l'usage de toute autre langue est interdit même dans les récréations et entre élèves.

Digitized by Google

Comme une mère à son enfant qui apprend à balbutier les premiers mots de sa langue, le Père s'en va montrant à son nouvel élève les objets les plus usuels, il les lui nomme, puis lui fait répéter chaque appellation. Petit à petit, la nécessité aidant, les mots entrent dans la mémoire de l'enfant, et bientôt il est suffisamment preparé pour se mêler avec les plus anciens, pour suivre les cours élémentaires, apprendre à lire et à écrire notre belle langue française. C'est là un travail ingrat assurément, il faut le dévouement d'une mère, la patience du maître chargé d'enseigner les premiers éléments ; mais le professeur, qui s'y livre, y trouve, outre les consolations de sa foi, la joie de sentir la reconnaissance et l'affection de ces jeunes cœurs pieux, aimants et sincères. Tous ces travaux avec un peu de géographie, d'arithmétique et un cours sérieux de catéchisme remplissent la première année.

La seconde année, on commence l'étude du latin ; — la troisième, on aborde le grec, l'histoire, les sciences ; — et les autres années, on complète le cours ordinaire des études selon les programmes français. Ces études durent six années et sont suivies d'une année de philosophie et d'un cours de théologie qui dure quatre ans.

Le cours complet des études exige donc onze années passées à Saint-Louis, sous la surveillance et à la charge des Pères. Au bout de ce temps l'étudiant devenu prêtre retourne dans son diocèse, et là, sous la direction de son évêque, il travaille à faire connaître l'Eglise et la France. Assurément tous les élèves qui commencent avec des idées de vocation ne persévèrent pas ; il en est qui se découragent, d'autres doivent pour une raison ou pour une autre être congédiés ; mais jusqu'à ce jour les résultats ont suffisamment répondu aux espérances des missionnaires. Ils ont eu la joie de voir persévérer leurs deux premiers élèves ; l'un s'est fait capucin, et est aujourd'hui l'un des soutiens du séminaire qui l'a élevé, l'autre est chanoine à la cathédrale de Smyrne.

Nous donnerons plus loin, par des chiffres, le résultat po-

Digitized by Google

sitif de cette œuvre du Séminaire. Pour le moment pénétrons davantage dans la vie intime des maîtres et des élèves. Nous venons de montrer quelques-uns de leurs travaux et de leurs sacrifices, il nous faut les entendre nous les raconter eux-mêmes, et nous faire part des consolations que leur ménagent la Providence, en dédommagement de tant de labeurs.

Après avoir parlé de la discipline sévère introduite dans son école, le P. Marcel ajoute : « Il fallait cependant alléger ce fardeau si lourd, on le voyait bien, aux épaules de nos pauvres petits enfants. Nous l'avons fait autant que nous l'avons pu ; sans multiplier les récréations et les promenades, nous avons essayé de les rendre aussi attrayantes que possible ; nous avons appris à nos enfants à jouer ; l'enfant oriental ne sait pas jouer, son énergie et son esprit d'initiative ne vont pas jusque-là. Un de nos jeunes pères nous a rendu sous ce rapport un immense service par son entrain et son habileté en tous les jeux d'écoliers.

« Vous savez que nos enfants forment la maîtrise de la chapelle de l'Ambassade de France ; cela leur a valu un autre agrément qui n'est pas à dédaigner surtout à Constantinople : M. l'Ambassadeur a laissé à leur disposition les grandes cours et les jardins du palais, pendant les six ou sept mois d'été, que toute l'ambassade passe à la campagne de Thérapia. »

« Pendant les vacances il fallait occuper les loisirs nécessaires. Ce n'était pas le plus facile. L'aumônerie de Cadikeuï vint apporter une charmante solution au problème. On transporta tout le collège à Cadikeuï, en pleine campagne. Là, les distractions ne manquèrent pas : « On prenait un bain dans la baie, raconte le P. Marcel, on allait ensuite à la pêche des crabes dans le Calcédon ou à la chasse aux tortues dans la plaine.

« Ces malheureuses tortues m'ont donné joliment d'embarras, chacun avait la sienne, et naturellement c'était à qui aurait la plus grosse. A la campagne tout allait bien,

Digitized by Google

on avait de l'espace, mais à Saint-Louis cela devenait encombrant, on les avait parquées d'abord dans la cour de récréation, mais les pauvres bêtes mouraient d'ennui, et, un peu, de faim. Je permis de les mettre au jardin, le P. Laurent réclama pour ses fleurs, m'accusant presque de sacrilège ; l'argument n'était pas trop mauvais ; toutes ses fleurs sont pour la chapelle, je dus me rendre ; les tortues furent sacrifiées, une seule fut gardée comme souvenir des beaux jours des vacances. »

On s'étonnera peut-être que nous donnions une place ici à ce naïf récit ; il nous a paru plus éloquent que tout autre pour montrer ce qu'il y avait de tendresse maternelle au cœur de ces apôtres. Saint Paul, qui s'y connaissait dans la méthode de gagner les âmes, n'en pratiquait point d'autre que celle-là : « Je me suis fait tout à tous, disait-il, petit avec les petits, afin de les gagner tous à Jésus-Christ (1). » Ici nos missionnaires se faisaient enfants avec leurs enfants ; aussi étaient-ils maîtres de leurs cœurs, et pouvaient les offrir simples et purs à Jésus et à l'Eglise. Ils jouissaient de la piété de ces petits anges et de leur amour pour les choses du culte.

« Dans les grands jours de fête, quand la maîtrise donne ses morceaux de choix (c'est toujours le P. Marcel qui parle) et que notre chapelle si élégante, si fraîche est entièrement décorée de plantes rares que nous fournissent notre jardin et les serres de l'Ambassade, on se croirait un peu en paradis, disent nos petits enfants, qui sont naturellement pieux et aiment beaucoup les cérémonies de l'Eglise. »

Ils jouissaient aussi de leur reconnaissance : « Nos petits orientaux joignent, à leur piété, envers Dieu, une vraie piété envers leurs maîtres : ils sont respectueux, reconnaissants, affectionnés, beaucoup plus que ne le sont nos enfants français. »

(1) I. Corinth., ch. IX, v. 22.

Digitized by Google

Le travail n'était pas moins fructueux : « Nos enfants ont fait des progrès qui étonneraient en nos collèges et petits séminaires français, ainsi quelques-uns qui ne savaient pas un mot de notre langue au commencement de l'année, la parlent et l'écrivent très correctement, et ils sont assez forts pour pouvoir suivre, en quelques mois, un cours de latin ou les explications du maître. — Vous avez su par mes lettres et même par les journaux de France que M. l'Ambassadeur avait bien voulu présider lui-même un de nos examens et nous manifester toute sa satisfaction pour les résultats obtenus ; c'est un honneur dont nous lui serons toujours reconnaissants (1). »

Les résultats de la première année étaient certes satisfaisants ; les maîtres et les élèves pouvaient être heureux et fiers. Durant les vingt années qui ont suivi, les mêmes labeurs se sont renouvelés, incessants et monotones si on les regarde en eux-mêmes ; mais cette monotonie n'a jamais pu lasser le dévouement de nos ouvriers apostoliques. L'amour n'a qu'un mot, disait Lacordaire, en le redisant toujours il ne le répète jamais. A leur collège apostolique nos missionnaires depuis vingt ans n'ont connu que les mêmes labeurs, mais ces mêmes labeurs, assaisonnés par l'amour, ont été sans lassitude, car ils leur ont apporté toujours de nouvelles consolations.

Il nous reste maintenant à donner un tableau de l'œuvre de Saint-Louis, et de l'œuvre de San-Stefano. Nous verrons ce qu'elles ont produit l'une et l'autre depuis vingt ans qu'elles ont été fondées, nous verrons ce qu'elles sont encore aujourd'hui.

Commençons par l'Institut oriental, et résumons son histoire en quelques mots.

L'idée d'un Institut oriental, pour le recrutement des missionnaires capucins en Orient, fut agitée pour la première

(1) Lettre du P. Marcel, 17 octobre 1883. *Archives des Capucins de Paris.*

Digitized by Google

fois vers l'année 1870. C'était l'époque où les troubles politiques survenus en Italie rendaient très précaire l'existence des Ordres religieux, et en conséquence menaçaient de tarir la source des vocations pour ces missions, desservies par les Capucins italiens.

Après dix années d'instances infructueuses, de la part des missionnaires de Constantinople, le Père François de Villafança, procureur de nos missions, autorisa enfin la fondation d'un noviciat. En 1881, on se mit à l'œuvre, on choisit d'abord l'île de Chio; mais le couvent fut renversé par un tremblement de terre; on dut chercher un endroit plus favorable. Boudja près de Smyrne mérita les préférences. En l'espace d'un an et demi (avril 1882, octobre 1883), fut construit un grand couvent de 60 cellules; et aussitôt 19 novices, envoyés par les écoles préparatoires de San-Stefano et de Philippopoli, en prirent possession (1).

Il faillait organiser le recrutement d'une manière régulière. En 1882, Mgr Menini, coadjuteur de Mgr Bernard, à Philippopoli, avait ouvert une petite école séraphique. Six élèves, manifestant des désirs de vocation religieuse, s'étaient présentés pour y faire leurs études; et la Bulgarie s'annonçait comme devant être une terre féconde en vocation. Après entente avec le Père Egide, alors général de l'Ordre, il fut convenu que les élèves de cette école seraient envoyés au noviciat de Boudja, après leurs études terminées; enfin, le 25 novembre 1885, le révérendissime Père Bernard d'Andermat, ministre général, nouvellement élu, lui donna des statuts, et en fit le Petit Séminaire séraphique de l'Institut oriental (2).

Voici quelques chiffres qui indiqueront les progrès de cette école. En 1882 elle s'ouvrit avec 6 élèves; en 1883 elle en avait 12; en 1884 elle en eut 24, en 1885 elle atteignit le chiffre de 28. Les diverses nationalités étaient ainsi repré-

(1) Cf. *Analecta ordinis, FF. MM. Capuccinorum*, 1891, p. 274.
(2) *Ibid.*, 1886, p. 157.

Digitized by Google

sentées : 12 Bulgares, 6 Italiens, 3 Grecs, 2 Autrichiens, 2 Slaves, 2 Arméniens, 1 Turc (1). L'année 1891 vit l'apogée : elle compta alors 55 élèves. En 1892, elle redescendit à 44, parmi lesquels 24 Bulgares.

C'est à cette époque que se produisit une modification assez profonde dans l'organisation de l'Institut oriental ; elle semble même avoir été la cause de sa division en deux branches. Jusqu'en 1890 les divers cours des études avaient été ainsi distribués : l'école séraphique était à Philippopoli, le temps des études durait cinq années (2) ; le noviciat se faisait à Boudja ; les jeunes religieux allaient ensuite faire deux années de philosophie à San-Stefano ; de là ils retournaient à Philippopoli, puis étaient dirigés sur Sophia. Là ils achevaient le cours de leurs études par deux années de théologie dogmatique et deux années de théologie morale. La Bulgarie, dans ce partage des cours, était donc la plus favorisée ; il y avait du reste en cela une certaine justice puisqu'elle fournissait la grande majorité des élèves.

Or en 1870 on résolut de centraliser les trois études de philosophie, de théologie dogmatique et de théologie morale ; elles furent réunies au grand couvent de Boudja ; le noviciat fut transféré à San-Stefano ; et la Bulgarie ne garda plus que l'école séraphique. Mgr Menini ne put souffrir l'éloignement de ses chers Bulgares. Il jugea qu'ils étaient nécessaires à son diocèse, et il se sépara de l'Institut.

Son école redevint ce qu'elle avait été avant 1885, un séminaire pour former un clergé indigène bulgare.

Il fallut donc songer à fonder pour l'Institut un autre petit séminaire séraphique, il fut établi auprès du noviciat à San-Stefano, en 1894. Il y est resté jusqu'à ce jour.

Après le partage des Bulgares le chiffre des élèves s'est trouvé nécessairement réduit.

(1) Cf. *Analecta ordinis*, 1885-1886

(2) On y enseignait le français, l'italien, le latin, l'histoire, la géographie, les sciences.

Digitized by Google

Ils étaient : 16 en 1895.
26 en 1897.
30 en 1898.
36 en 1901.

Sur ces 36 on comptait 15 Italiens, 5 Autrichiens, 1 Bavarois, 6 Bulgares, 4 Syriens et 5 Levantins.

Les résultats obtenus, on peut le dire, ont été capables de satisfaire les plus exigents. Nous allons les résumer.

Des 19 jeunes gens entrés au noviciat en 1883, quatre seulement ne persévérèrent pas ; quatre autres moururent pendant leurs études, un quitta la mission pour rentrer en Europe, les dix autres allèrent renforcer les rangs des missionnaires. Voici la statistique depuis les origines de l'œuvre jusqu'à l'année 1897, telle qu'elle est donnée par les *Analecta Ordinis* :

« Outre sept jeunes Pères employés dans l'Institut à la formation de la jeunesse, on a pu envoyer 11 missionnaires en Bulgarie, 5 à Trébizonde, 6 à Smyrne, 5 à Beyrouth, sans compter plusieurs frères lais également formés par l'Institut. De plus, il convient d'ajouter 6 pères, 2 clercs, 2 frères lais enlevés par une mort prématurée.

« Une chose digne de remarque, c'est que nos jeunes clercs et nos prêtres semblent vraiment avoir reçu en partage le don des langues ; ils parlent et prêchent en toutes les langues qui s'entendent dans le pays, en turc, en arabe, en arménien, en grec, en bulgare, en slave, en anglais, sans compter l'italien, l'allemand et le français. C'est un avantage fort appréciable pour l'apostolat en ces contrées de l'Orient (1).

En 1898 deux nouveaux missionnaires ont été envoyés à Trébizonde ; en 1899, deux ont été envoyés en Syrie, deux en Bulgarie, un à San-Stéfano, enfin en 1900, quatre ont été assignés à la Mésopotamie, à la Syrie, à San-Stéfano, à

(1) *Analecta*, 1897, p. 235.

Digitized by Google

Boudja ; et un cinquième pour cause de santé est rentré en Allemagne, sa patrie.

En résumé dans l'espace de dix-huit années, l'Institut oriental a conduit au sacerdoce et préparé à l'œuvre des missions 52 religieux prêtres. La plupart, si l'on en excepte un ou deux, et ceux que la mort a fauchés, sont restés fidèles à leur vocation et travaillent aujourd'hui à la diffusion de la foi dans les contrées d'Orient. Cette moyenne de trois prêtres missionnaires, donnés chaque année par l'Institut, est un magnifique résultat, surtout si l'on tient compte que l'on se trouve en Orient et au début de l'œuvre. La gloire de ce succès après Dieu doit être attribuée en bonne part au Révérendissime Père Linus de Sterzing. Depuis la fondation définitive de l'Institut en 1885, il n'a cessé en effet de porter le poids de sa direction avec autant de zèle que de prudence et de dévouement.

Revenons maintenant à l'œuvre de nos capucins français, et étudions la, à son tour, dans ses résultats.

Le 16 septembre 1891, le P. Marcel écrivait ces lignes : « Nous avons une rentrée brillante : cinquante élèves au petit Séminaire. Le grand Séminaire a eu son ordination, il y a huit jours : un diacre, quatre minorés, quatre tonsurés ; c'est un commencement... »

On entend ici le cri de joie du laboureur, qui voit dans le champ longtemps arrosé de ses sueurs, mûrir enfin une belle et abondante moisson. Durant onze années, en effet, nos pauvres missionnaires travaillèrent sans récolter. Le champ qu'ils avaient entrepris de défricher n'avait pas été préparé par d'autres mains, comme celui où étaient venu travailler les maîtres de l'Institut oriental. Pour eux tout était à créer ; et comme le programme imposait aux élèves onze années d'études, il fallait égrener ce long chapelet de mois et d'années avant de pouvoir contempler un de leurs enfants gravir les marches du saint autel.

Cette fête du premier né eut lieu enfin en 1892 et depuis

Digitized by Google

lors elle se renouvelle chaque année, mais les élus s'y pressent plus nombreux. Il est vrai que les missionnaires n'ont pas toujours le bonheur de voir ordonner eux-mêmes ceux qu'ils ont préparés à l'honneur du sacerdoce. Parfois, souvent même, les évêques, qui leur ont confié l'enfant de leur amour, se réservent cette joie à eux-mêmes et à leur peuple. Mais nos Pères n'inscrivent pas moins le nom du nouveau prêtre dans les archives de la Mission. Car les liens, qui unissent les maîtres de Constantinople et les élèves dispersés par toutes les îles et les montagnes de l'Orient, sont noués pour toujours ; et des lettres nombreuses, échangées de part et d'autre, attestent que les anciens élèves de Saint-Louis aiment toujours à venir chercher auprès des maîtres, qui formèrent leur jeunesse, conseil, force et direction.

Donnons maintenant quelques chiffres indiquant les résultats obtenus.

Nous avons donné déjà le nombre des élèves. Il varie selon les années ou plutôt selon les ressources.

En 1888, avant la création du grand Séminaire, ils étaient *trente-trois*. Ils venaient des divers diocèses de l'empire Ottoman, dit le rapport de cette année ; il y en avait d'Athènes, de Tynos, de Smyrne, de Kutahié, de Césarée, de Diarbékir, de Trébizonde et même de Géorgie.

En 1890 le grand Séminaire est organisé. Il reçoit quatre élèves de philosophie, et un autre de théologie. Vingt-quatre élèves sont au petit Séminaire sans compter les externes. Tous ces jeunes gens avaient été envoyés par douze patriarches, archevêques ou évêques des divers diocèses d'Asie-Mineure et des îles. Dès 1886, Mgr Azarian, patriarche des Arméniens, avait confié ses séminaristes à la mission, l'évêque d'Athènes et d'autres suivirent plus tard cet exemple.

En décembre 1893, le P. Marcel écrit : « La famille de Saint-Louis devient nombreuse, nous sommes soixante et en comptant les externes quatre-vingt-quatre. C'est une charge assez lourde, surtout pour le budget, mais je compte sur la

Digitized by Google

Providence. Je vous ai dit, je crois, que le patriarche Chaldéen avait absolument tenu à nous envoyer des élèves ; les évêques de la Syrie en font autant..... Le nouvel archevêque d'Athènes m'a écrit dernièrement, pour me prier de vouloir bien recevoir en notre Séminaire ses élèves ecclésiastiques.

Depuis quelques années ces chiffres ont un peu diminué. Les séminaristes étaient 68 en 1895 — 63 en 1896 — 67 en 1897 en comprenant les externes. Depuis lors ils ont été 50 en 1898 — 45 en 1900 — 44 en 1901. Cette diminution dans le nombre des élèves provient en grande partie du manque de ressources (1).

Les évêques qui, jusqu'à ce jour ont confié des élèves à Saint-Louis sont :

1° Les évêques arméniens de Constantinople, Smyrne, Tinos, Syra, Athènes, Corfou, Santorin, Bukarest.

2° Les évêques arméniens de Constantinople (Patriarcat), Brousse, Trébizonde, Erzeroum, Diarbékir, Marach, Tokat, Alep, Sivas, Césarée, Karpouth, Malatia.

3° Le patriarche chaldéen de Mossoul et l'évêque de Diarbékir du même rite.

4° Le patriarche des Syriens — un évêque maronite et l'évêque bulgare uni d'Andrinople.

Quels sont les résultats acquis jusqu'à ce jour ?

En ce qui concerne les élèves ecclésiastiques, les années 1892 et 1894 ont donné deux prêtres. L'année suivante n'en compte qu'un. Les années 1896, 1897, 1898 donnent respectivement les chiffres de 3, 4 et 5. En 1900 il en sort 4 et en 1901, 3. Au total 25 prêtres sont sortis de Saint-Louis en l'espace de dix années ; et la plupart ont reçu là leur éducation complète.

Quels services rendent à l'Eglise d'Orient tous ces prêtres orientaux ? Ils sont nombreux et variés. En novembre 1898,

(1) La *Propagation de la Foi* a accordé à Saint-Louis 3.500 francs en 1900 — l'Œuvre des Ecoles d'Orient a donné 1.500 francs. Le déficit considérable que laissent ces allocations doit être couvert par la Province de Paris.

Digitized by Google

deux d'entre eux ont fondé une mission à Ouchak en Asie-Mineure ; un autre depuis 1896 est curé d'une nombreuse colonie allemande à Kara-Murat dans la Dobroudja ; deux arméniens et un chaldéen exercent le ministère à Diarbékir, et un arménien à Césarée. Le premier élève de Saint-Louis est depuis plusieurs années chanoine à la cathédrale de Smyrne, le second s'est fait capucin et collabore à l'œuvre de la mission. Deux Latins sont à Tynos, où l'un dirige le séminaire, l'autre est chancelier de l'évêché. Deux Arméniens sont professeurs, l'un au séminaire de Bzommar dans le Liban, l'autre chez les Mékhitaristes à Trébizonde. On en trouve encore un chez les Lazaristes, et un second dans notre Ordre des Capucins. Enfin quelques-uns sont morts.

Parmi leurs externes, les capucins n'ont pas eu de moins brillants succès, eu égard au petit nombre de ces derniers. Ils ont préparé sept ou huit bacheliers. Un de leurs élèves admis à Saint-Cyr est sorti des premiers, un autre est sorti troisième de l'école polytechnique, un a été admis à l'école centrale, etc.

C'est ainsi que de Constantinople, où ils travaillent dans l'obscurité et le silence, les capucins voient leur action s'étendre et rayonner jusqu'aux extrémités du vaste empire ottoman. Ils ne sont pas assez nombreux pour être présents personnellement dans toutes les contrées à la fois, comme aux siècles passés ; mais ils envoient à leur place ces élèves, ces prêtres qu'ils ont formés et animés de leur esprit.

F. HILAIRE DE BARENTON.
O. M. C.

(Fin.)

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

(*Suite*) (1).

DU BELLAY ET RONSARD

Nous sommes au centre de la Pléiade. Joachim Du Bellay y brille tout près de Ronsard. C'est son ami, il est clerc, et non prêtre (2), comme certains l'ont avancé. Il est né en 1522, à Liré, à douze lieues d'Angers, dans le plus riant pays du monde, et dans une fortune médiocre. Il n'est « seigneur, prince, marquis, ni comte ». Sans doute, il a un cardinal dans sa parenté, mais il n'en est pas plus fier; il tiendra tout de lui-même, et Ronsard l'appellera, pour son talent, « le divin Du Bellay! » Ronsard est prodigue d'épithètes sonores. Il insistera, en quatre vers (3) :

« Aujourd'hui je me vanteray
Que jamais je ne chanteray
Un homme plus aymé que toy,
Des neuf Pucelles et de moy. »

(1) Voir le fascicule de novembre 1901.

(2) Il faut croire, cependant, que, si la mort seule l'empêcha d'occuper le siège épiscopal de Bordeaux, il était prêtre alors ou sur le point de le devenir.

(3) Ronsard, Ode XI, l. 1, t. II. *A Joachim du Bellay. Gentil homme Angevin, poète excellent* (Bibl. Elzévirienne).

Digitized by Google

Pourtant il avait eu à se plaindre de Du Bellay; nous allons dire en quelle occasion. Comment s'étaient-ils connus d'abord ?

En 1549, Ronsard qui retournait à Paris, de Poitiers où il avait fréquenté les cours de l'Université, rencontra Du Bellay dans une hôtellerie ; ils avaient à peu près le même âge, vingt-quatre ou vingt-cinq ans, ils étaient bientôt à Paris sur les mêmes bancs du collège Coqueret, tous deux élèves du savant Daurat, tous deux poètes ; l'un chantait Cassandre ou Marie, et l'autre Olive, c'est-à-dire Viole. Est-ce celle que Du Bellay a idéalisée, j'allais dire pétrarquisée, dans ces beaux vers :

« Si notre vie est moins qu'une journée
En l'éternel, si l'an qui fait le tour
Chasse nos jours sans espoir de retour,
Si périssable est toute chose née ;
Qu'espères-tu, mon âme emprisonnée ?
Pourquoi te plaît l'obscur de notre jour,
Si pour voler en un plus clair séjour
Tu as au dos l'aîle bien empennée?
Là est le bien que tout esprit désire,
Là le repos où tout le monde aspire,
Là est l'amour, là le plaisir encore,
Là, ô mon âme, au plus haut ciel guidée
Tu y pourras reconnaître l'idée
De la beauté qu'en ce monde j'adore. »

Ce bon Du Bellay n'a pas adressé moins de cent quinze sonnets à la Dame de ses pensées. Le reste, environ deux cent cinquante, lui fut inspiré par la vue des « antiquités » de la vieille Rome du paganisme, et par ses *Regrets* de la France, « mère des arts, des armes et des lois ». Il mourait d'ennui, à Rome, loin de son Loir tant aimé. C'est, dès lors, une sorte de romantique, que le cardinal Du Bellay, son oncle, mécontent des *Regrets*, renvoya à Paris, où il retrouva Ronsard, le Cicéronien de Etienne Dolet, le professeur Jean

Digitized by Google

de Morel, l'ami par excellence, et d'autres, de la Pléïade, pour peu de temps, hélas ! C'était en 1556. Joachim est « le roi du sonnet ». N'est-il pas charmant celui, entre autres, où il jouit du souvenir de son lieu natal ? Rien de plus connu ; mais il n'a pas fait mieux :

« Heureux qui, comme Ulysse, a fait son beau voyage,
Ou comme celui-là qui conduit la toison,
Et puis est retourné, plein d'âge et de raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge.
Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village
Fumer la cheminée, et, en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup d'avantage ?
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine ;
Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin, la douceur angevine. »

C'est plus simple que la chanson du Vanneur s'adressant aux oiseaux :.

A vous, troupe légère,
Qui d'aile passagère
Par le monde volez,
Et d'un sifflant murmure
L'ombrageuse verdure
Doucement ébranlez,
J'offre ces violettes,
Ces lis et ces fleurettes,
Ces vermeillettes roses... »

— Ronsard à son tour, abusera de ces mignards diminutifs. C'est à peine joli, et l'on voudrait rester sur la délicieuse impression du séjour natal.

Faut-il le dire ? Du Bellay se montra indigne du vrai nom de poète. Par émulation, il devint, en passant, un plagiaire,

Digitized by Google

je n'ose dire, un voleur. Il déroba à Ronsard, dont il voulait devenir l'égal dans la poésie lyrique (1), les manuscrits de ses odes ; et l'Apollon de la Brigade ou de la Cohorte, disons, de la Pléïade, fut obligé de descendre à terre, de fouiller ses tiroirs inutilement, de s'humilier jusqu'au soupçon, de découvrir enfin le larron et de le menacer d'un procès. Du Bellay se décida à s'avouer coupable, à rendre les poésies dont il voulait s'inspirer seulement, disait-il ; et le magnanime Ronsard, non seulement lui pardonna, mais encore lui rendit toute son amitié. Ce Pylade et cet Oreste, ces deux païens de la Renaissance, restèrent amis jusqu'à leur mort. Même Du Bellay dédia à Ronsard une poésie sur la surdité,... qui leur était commune.

Dès 1549, Du Bellay publiait *La Défense et l'Illustration de la langue française*, une année après l'*Art poétique de Th. Sébilet*, qui met le coq-à-l'âne parmi les genres littéraires définit les rimes concaténées, annelées, fratrisées, et d'autres, « ces sucrées douceurs, et miellées confitures desquelles le poème, le vers et la rime sont parfois afriandis », regrette aussi le lai et le virelai, tombés en désuétude, loue le sonnet dès lors à la mode, et fait pressentir des odes et des épopées à l'image de l'antiquité grecque et latine.

L'*Illustration* est l'œuvre utile qui recommande Du Bellay à la postérité. Elle a deux parties, l'une qui traite de l'origine des langues et de la soi disant pauvreté de la française. C'est faible, en plus d'un endroit (2). On connaissait alors beaucoup moins qu'aujourd'hui un passé dont on était cependant plus rapproché. Dans un chapitre, l'auteur prouvait que

(1) Des regrets classiques de Du Bellay nous avons le témoignage dans un sonnet, en particulier, où, après avoir peint la puissance de Rome antique née de si bas, il ajoute :

« Mais le ciel, s'opposant à cet accroissement,
Mit ce pouvoir ès mains du successeur de Pierre.
Qui sous nom de Pasteur, fatal à cette terre,
Montre que tout retourne à son commencement. »

(2) Le chap. 3, en particulier, reste dans un beau vague.

Digitized by Google

« la langue française n'est pas incapable de philosophie ». Surtout, il expliquait comment on peut « l'amplifier par l'imitation des anciens auteurs grecs et romains ». Il disait (1) :

« Se compose doncq celuy qui voudra enrichir sa langue, à l'imitation des meilleurs auteurs grecs et latins, et à toutes leurs plus grandes vertus, comme à un certain but, dirige la pointe de son style ; car il n'y a point de doute, que la plus grande part de l'artifice ne soit contenue dans l'imitation ; et tout ainsi que ce fut le plus louable aux anciens de bien inventer, ainsi est-ce le plus utile de bien imiter, mesmes à ceux dont la langue n'est encor bien copieuse et riche. Mais entende celuy, qui voudra imiter, que ce n'est chose facile de bien suyvre les vertus d'un bon auteur, et quasi comme se transformer en luy, veu que la nature mesmes aux choses qui paraissent tres semblables, n'a sceu tant faire, que par quelque note et différence, elles ne puissent estre discernées. »

Cela veut-il dire qu'il faut mépriser notre propre langue, comme font les érudits « mal escrivant » dans les deux langues, latine et grecque ? Non certes (2).

« S'il s'en trouvoit encore quelques-uns de ceux qui de simples parolles font tout leur art et science, en sorte que nommer la langue grecque et latine leur semble parler d'une langue divine, et parler de la vulgaire, nommer une langue inhumaine, incapable de toute érudition ; s'il s'en trouvait de tels, dy-je, qui voulussent faire des braves, et despriser toutes choses escrites en Français, je leur demanderoy volontiers en ceste sorte : « Que pensent doncq faire *ces reblanchisseurs de murailles*, et qui jour et nuit se rompent la teste à imiter : que dy-je imiter ? mais transcrire un Virgile et un Cicéron ? »

La deuxième partie, qui traite des poètes français, (dont le

(1) Ch. VIIIe. L'auteur s'y rend compte de la pauvreté de notre langue par la *négligence de nos ancêtres et leur vertu qui préférait l'action à la parole.*

(2) Ch. XI (1e partie).

Digitized by Google

premier en date, c'est Guillaume de Lauris, pour l'ignorant critique), du long Poème, qui n'est pas du tout le poème épique, des genres qu'il croit à tort innover, d'inventer les mots (1), de la rythme, de bien prononcer les vers, ce deuxième livre, disons-nous, est judicieux comme le reste, mais parfois minutieux jusqu'à la puérilité. L'élévation manque. On dirait Boileau, en prose.

Cet ami de Ronsard, J. Du Bellay, fait la leçon à Ronsard sans le soupçonner :

« Ne crains doncques, poëte futur, d'innover quelque terme en un long poème principalement, avecques *modestie* toutefois, analogie et jugement de l'oreille, et ne te soucie qui le trouve bon ou mauvais, espérant que la postérité l'approuvera (2). »

Et la posterité l'a généralement approuvé (3) tandis qu'elle se moque des mots nouveaux de Ronsard empruntés à tous les patois, au vieux parler, *sans discernement.*

Ce qui nous fait aimer Du Bellay, c'est le passage où il définit le poète, et son éloquente indignation, sa connaissance des passions ; c'est sa péroraison, si française, bien qu'un peu déclamatoire : « Là doncques, François, marchez courageusement vers ceste superbe cité romaine ; et des serves dépouillés d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez vos temples et vos autels.

Pillez moy, sans conscience, les sacrez thrésors de ce temple Delphique, ainsi que vous avez fait autrefois ; et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faux oracles, ny ses flesches rebouchées. Vous souvienne de vostre ancienne Marseille, secondes Athènes, et de vostre Hercule Gallique,

(1) J. Du Bellay conseilla aussi de rajeunir les vieux mots : assener (frapper) — isnel, (léger) annuicter (faire nuict) etc. Assener est resté dans la langue courante.

(2) Ch. VI, 2e partie.

(3) Cependant Du Bellay n'est pas toujours exempt de la manie des mots composés, à la façon des grecs et de Ronsard. Il a forgé pié-semant, porte-loin, porte-Ciel. »

Digitized by Google

tirant les peuples après luy, par leurs oreilles, avecques une chaisne attachée à sa langue. »

Ronsard dira à son tour :

« Je pillay Delphe et saccageay la Pouille » (1)

Pillard, il l'a été dans toute la force du mot, et il a quelquefois, malgré Du Bellay, « battu sa mère ».

Il a fait aussi son *Art poétique*. Il est plus haut et plus grand que son ami, mais il est bizarre ; l'autre est judicieux, minutieux, un peu mince.

Qu'est-ce que pense Ronsard des origines de la poésie ?

« Sur toutes choses (2), tu auras les Muses en révérence, voire en singulière vénération, et ne les feras jamais servir à choses déshonnêtes, à risées, ny à libelles injurieux ; mais les tiendras chères et sacrées, comme les filles de Jupiter, c'est-à-dire de *Dieu qui, de sa sainte grâce, a premièrement par elles fait cognoistre aux peuples ignorants les excellences de Sa Majesté.*

.... Les Muses, Apollon, Mercure, Pallas et autres telles Déités ne nous représentent autre chose que les puissances de Dieu, auquel les premiers hommes avaient donné plusieurs noms pour les divers effets de son incompréhensible Majesté. Et c'est aussi pour te monstrer que rien ne peut estre ny bon, ny parfait, si le commencement ne vient de Dieu. »

L'*Art poétique* de Ronsard était adressé à Alphonse Delbene, abbé de Haute-Combe en Savoie. Et l'abbé, pour peu qu'il fut poète, dut, (s'il résidait) on ne peut mieux saisir la haute pensée de son ami, aux pieds des Alpes, dans le plus beau site du monde, sur les rives du lac du Bourget, dont les eaux sont aussi bleues que le ciel dans sa plus parfaite sérénité.

(1) Ronsard, Ode 22. A la lyre. Ailleurs on lit encore : « premier de France, j'ay pindarisé. » Ode 2. L 2, *A Calliope*.

(2) Ronsard, *Abrégé de l'art poétique français*. Cet abrégé date de la même époque, à peu près, que *La Défense* de Du Bellay. On a dit que Ronsard y avait mis la main.

Digitized by Google

Mais combien Ronsard n'est-il pas inférieur à lui-même dans le détail où excelle Du Bellay.

« Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France, quand mesmement tu n'en auras point de si bons, ny de si propres en ta nation, et ne se faut soucier si les vocables sont Gascons, Poitevins, Normands, Manceaux, Lionnois ou d'autres païs. »

Voyez-vous d'ici la bigarrure ?

Est-ce tout ? Non pas. Il faut employer les vieux mots. C'est bien, si c'est à propos ; mais encore de ces vieux mots faire des composés : « Puisque le nom de *verve* nous reste, tu pourras faire sur le nom le verbe *verver* et l'adverbe *vervement* ; sur le nom d'*essoine*, *essoiner*, *essoinement*, et mille autres tels vocables. »

Evidemment le goût fait défaut.

Encore un mot de Du Bellay. Après avoir fait son droit à Poitiers, il avait suivi à Rome, nous le savons déjà, le cardinal, son oncle. C'était en qualité d'Intendant. Il mourut à trente-huit ans, (1) d'une paralysie (2) causée par le travail et le plaisir. Quel évêque eût fait Du Bellay ! Mais rien n'étonne de la Renaissance. Il fallait, à cette époque, pour être dans le vrai de l'antiquité, écrire comme Anacréon et vivre, pour jouir : *Epicuri de grege porcus.* — Du Bellay a inventé les mots de Patrie et de Vénusté.

Rabelais, ce qui ne prouve pas contre ce que j'avance, a fait, en ces termes, le Panégyrique de J. Du Bellay :

« Illustre, généreuse et héroïque âme, tout parfait et nécessaire chevalier, à la gloire et protection de la France, que les cieux répétaient, comme à ceux-ci dû par proprété naturelle » (3). Il serait plus vrai et plus simple de dire que Du Bellay, poète gracieux, froid et licencieux, écrivain en prose d'un goût étonnant, pour son époque, était d'un com-

(1) En 1560.
(2) « Resolutione nervorum ».
(3) Gargantua.

Digitized by Google

merce agréable, d'un caractère doux, et d'une humeur facile. Ce mélancolique avait pris pour devise : *Spes et fortuna valete.*

Voici venir enfin Ronsard, le soleil de la poésie. Non, c'est plutôt Phébé ; c'est la lune entourée de son cortège d'étoiles. Nous ne les avons pas toutes nommées à propos de la poésie dramatique. C'est d'abord Guill. de Salluste, du Bartas, seigneur et soldat, négociateur, poète par dessus, et protestant, enfin « poète céleste ». Sa muse, c'est Uranie. Il écrit la *Grande Semaine* ou la *Création*, avec une certaine gravité, dure comme la secte :

« Avant *tout tans*, matière, forme et lieu, (1)
Dieu tout en tout estoit, et tout estoit en Dieu...
Pur, sage, juste et bon, Dieu seul régnoit en paix ;
Dieu, de soi-mesme estoit et l'hoste et le palais »

Mais du Bartas a l'emphase espagnole, l'érudition pédantesque, et manque absolument de goût. Il fait pétiller le feu ; son cheval est « corne-pieds, aime-Mars »... ; et Dieu a « seringué » dans « les membres morts » des éléments,

« Je ne sais quel esprit qui meut tout ce grand corps. »

Ce dernier vers rend bien : *mens agitat molem.*

Ronsard a moins loué ce poète que d'autres ; il l'a même vivement critiqué ; et cependant du Bartas n'a qu'exagéré son enflure grotesque. Voici comment le maître peint ce disciple, non sans justesse :

« Je n'aime pas ces vers qui rampent sur la terre (2)
Ni ces vers ampoulés dont le rude tonnerre

(1) *La Semaine Ire. La Seconde Semaine*, qui parut en 1584, est très inférieure à la première et inachevée. Il y peint l'Eden, (premier jour) Noé (second jour) ; et les vents y sont « les postillons d'Eole. Dans la 7e *Semaine* du poème complet, Dieu contemple sa création :

« L'homme est sa volupté ; l'homme est son saint image,
Et pour l'amour de l'homme, il aime son ouvrage ».

(2) Ronsard. A la suite du sonnet 57.

Digitized by Google

S'envole dans les airs. Les uns font mal au cœur
Des liseurs dégoûtés, les autres leur font peur.
Ny trop haut, ny trop bas, c'est le souverain style (1).
Tel fut celui d'Homère et celui de Virgile. »

Or, quand Ronsard n'est pas trop haut, au moins dans ses Odes, il est trop bas, aussi éloigné d'Homère que de Virgile. Comme on se connaît peu !

Quelques beaux vers de du Bartas, pour finir :

« Puisse-je, ô Tout-Puissant, inconnu des grands rois. (2)
Mes solitaires ans achever par les bois !
Mon étang soit ma mer, mon bosquet mon Ardène,
La Gimone mon Nil, le Serampin ma Seine,
Mes chantres et mes luths, les mignards oiselets,
Mon cher Bartas, mon Louvre, et ma cour, mes valets. »

Plus nobles souvent que les valets de cours.

Le poète ne jouit pas longtemps de la solitude, et mourut avant cinquante ans, en 1590.

Après du Bartas, c'est Bertaut, évêque de Séez, qui fit des vers légers dans sa jeunesse, vers « estincelants de lumière et d'art (3) » d'après Régnier, puis des vers sacrés, ternes et sans vie, dans son évêché. Ce poète ingénieux avait connu la pointe italienne, il n'est pas sans délicatesse, Il a dit :

« Félicité passée,
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir. »

(1) Ronsard, *Œuvres inédites*. Sur le même sujet, voici une épigramme de Ronsard.

« Bartas voulant débrouiller l'univers,
Et luy donner une meilleure forme,
Luy-mesme a fait un grand chaos de vers
Qui plus que l'autre est confus et difforme. »

(2) *Première semaine, Troisième année.*

(3) Régnier, Satire 5.

Digitized by Google

On peut, à la rigueur, appliquer ces vers aux beaux jours de la première innocence. Ce serait alors digne d'un prêtre (1). Bertaut eut la faiblesse de publier, étant vieux, les vers échappés à son étourderie de jeune homme. Il mourut en 1611, à soixante ans. Il n'a pas une imagination puissante; mais il est vraiment poète; et son style est égal, son ton soutenu, dans un genre qui n'est point du tout sacerdotal.

Après Bertaut, voici Desportes, deux fois abbé, et qui eut l'honneur d'être l'oncle de Régnier. Poète épicurien d'abord, harmonieux, élégant même, licencieux et mignard, chantre sans pudeur des scandales de la cour (2), admirateur et imitateur de l'afféterie italienne, après avoir imité librement l'Arioste (3), il traduisit, sans inspiration et sans force, les Psaumes de David (4), qui sont bien les *Psaumes* de Desportes. Ils furent impitoyablement raillés par Malherbe, à table, chez Desportes lui-même, et cruellement commentés par le même Malherbe, la plume à la main, ligne par ligne, ou peu s'en faut. Le commentaire existe et l'on peut s'imaginer que c'est là le purgatoire du poète qui inventa un jour, on ne sait trop comment, le mot de « pudeur ».

Les poésies chrétiennes inspirées à Desportes, par le repentir, valent mieux en un sens (5), malgré leurs froides allégories. On y lit :

Par le fruit de sa mort (J.-C.) j'attends vie éternelle,
Lavée en son pur sang mon âme sera belle.

(1) Bertaut a, en particulier, traduit librement, c'est-à-dire paraphrasé le Psaume 53 « *Eructavit cor meum, verbum bonum* ».

(2) Dans une prière en vers, faite sur l'invitation de Henri III, Desportes demande à Dieu le ciel pour Maugiron, saint Maigrin et Quélus.

(3) La mort de Rodomont et sa descente aux enfers. Partie imitée de l'Arioste, partie de l'invention de l'auteur.

(4) Desportes publia de 1591 à 1604 ses poésies tirées des Psaumes et mourut en 1606.

(5) Malherbe, dans son commentaire, affirme qu'il a rencontré « Desportes ayant pour équipage, l'honneur, la Chasteté, la Constance, la Foi. Il est bien escorté », dit-il.

Digitized by Google

Arrière, ô désespoir, qui m'avez transporté ;
Que toute défiance hors de moi se retire ;
L'œil bénin du Seigneur pour moi commence à luire.
Mes soupirs, à la fin, ont ému sa bonté. »

Le neveu, Régnier, n'aurait pas dit mieux.

Les poésies profanes de Desportes font songer, par leur élégante immoralité, à André Chénier ; on y rencontre pourtant, ici et là des vers honnêtes et agréables, ceux-ci, entre autres :

Le plus souvent tout seul je me retire (1)
Au milieu d'un taillis, où je me mets à lire ;
Mais je n'ai commencé, qu'un sommeil gracieux
M'a clos, sans y penser, la paupière et les yeux.
« O champs plaisants et doux ! ô vie heureuse et sainte,
Où francs de tout soucy, nous n'avons point de crainte
D'être accablés en bas, quand plus ambitieux
Et d'honneurs et de biens nous voisinons les cieux ! »

A vingt-neuf ans, l'abbé Desportes chantait encore les délices du sommeil « au frais d'une source d'eau vive ». C'était le poète favori de Henri III, qui lui donna dix mille écus d'argent comptant « pour faire

« Que ses premiers labeurs honorassent le jour,
Sous la bannière claire,
Et dessous les blasons de Vénus et d'amour. »

Pauvre Renaissance !

A. Charaux,
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres à Lille.
T. O.

(1) *Bergeries.*

Digitized by Google

SAINT DENYS L'AREOPAGITE

A PROPOS DE QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

La librairie Lecoffre a inauguré, en 1897, la publication d'une série de volumes consacrés à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique. *La Littérature Grecque* de Mgr Battifol. *La Littérature Syriaque* de M. Duval, les deux seuls ouvrages parus que nous connaissions, ont reçu dans le monde savant l'accueil le plus sympathique. Aussi *La Littérature Latine* de M. Lejay est-elle impatiemment attendue.

L'Allemagne, de son côté, a entrepris une publication analogue, sous le titre de *Recherches sur la littérature chrétienne et sur l'histoire des Dogmes* (1). C'est au Dr Ehrhard, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Vienne (Autriche), et à Mgr Kirsch, professeur de patrologie et d'archéologie chrétienne à l'Université de Fribourg en Suisse, que nous devons l'initiative et l'apparition de cette œuvre d'érudition du plus haut intérêt, consacrée à l'étude du développement de nos dogmes depuis les premières années de l'Eglise jusques à nos jours. Le dessein des éditeurs allemands est de procéder par *monographies* précises, en s'arrêtant à un point de doctrine nettement déterminé, suivant les règles de la critique la plus exacte.

Beaucoup de professeurs et de savants ont promis leur collaboration à cette œuvre qui doit favoriser les progrès et le rajeunissement des sciences sacrées et puissamment aider

(1) Forschungen zur christlichen litteratur und dogmengeschichte.

Digitized by Google

à l'intelligence et à la défense des vérités de la foi catholique. Le premier volume de Mgr Kirsch, a pour titre : *Leçons sur la communion des saints au moyen âge chrétien* (1). L'auteur expose l'enseignement de l'antiquité chrétienne sur le dogme de la communion des saints. Et il conclut en disant que cette doctrine de la communion des saints, dans son origine et dans ses principes, est totalement indépendante des enseignements et des usages du paganisme. La méthode de ce livre est rigoureusement historique. L'ouvrage accuse une érudition vraie, une critique judicieuse, une clarté d'érudition parfaite. Joignez à cela l'emploi le plus heureux des résultats récents de l'archéologie chrétienne dans l'interprétation et la preuve de nos croyances.

Le deuxième volume de la série dont nous voulons nous occuper plus spécialement est intitulé : *Le faux Denys Aréopagite dans ses rapports avec le néoplatonisme et l'existence des mystères* (2).

L'auteur en est le Dr Hugo Koch, répétiteur à Tubingue. Ailleurs (3) le même auteur s'était déjà occupé de la même question de Denys l'Aréopagite. Et sa conclusion, comme celle du P. Stiglmayr (4) tendait à prouver que l'auteur des ouvrages aréopagitiques écrivit sous l'influence du néoplatonicien Proclus.

Dans son nouveau livre, M. Koch accepte (p. 258) pour le temps de la composition de ces ouvrages la fin du cinquième siècle, ou le commencement du sixième, parce que, dit-il, il est absolument invraisemblable que l'auteur ait publié ces écrits durant la vie de Proclus, mort en 485. Et, avec le P. Stiglmayr, il admet que la Syrie est la patrie de l'auteur,

(1) Die Lehere von der Gemeinschaft der heiligen in chrislichen Alterthum.

(2) Pseudo Dionysius areopagita in Deinem Bezihungen zum Neupla tonismus cend mysterienweser,

(3) Tuebinger Theol. Quartalschrift 1895. p. 352 — Philologus. 1895 p. 438 — Roemisehe Quartalschrift, 1898 p. 363.

(4) Historiches Jahrbuch. 1895 p. 253 et 721. — Feldhircher, Programme 1895.

Digitized by Google

quoique les écrits nous soient déjà venus de Syrie comme œuvres de saint Denys l'Aréopagite (1).

Le grand mérite du P. Stiglmayr et du Dr Koch est d'avoir reconnu que saint Denys l'Aréopagite est bel et bien regardé par tous comme l'auteur des écrits dits aréopagitiques, au moins depuis le commencement du sixième siècle.

L'évêque de Césarée en Cappadoce, André, vers l'an 500 (2), apporte souvent des citations de l'Aréopagite, et le présente comme l'auteur authentique de ces écrits. Procope de Gaza (465-528) écrit un ouvrage pour réfuter le néoplatonicien Proclus, et affirme expressément que Proclus a fait des emprunts à saint Denys. Sévère, patriarche d'Antioche (512-518), s'en rapporte plusieurs fois et nommément à l'Aréopagite. Il l'appelle πανσοφος le plus sage ; il le cite comme une très grande autorité. Zacharie de Mitylène (vers 536) désigne formellement saint Denys comme l'un des disciples des apôtres. Le moine Job, contemporain et adversaire de Sévère d'Antioche, Ephrem d'Antioche (527-545) Jean de Scythopolis en Palestine (vers 530) et son contemporain, Georges de Scythopolis, Sergius de Resaina en Mésopotamie († 536), attestent énergiquement cette authenticité. Jean de Scythopolis écrit un commentaire des livres de l'Aréopagite : Georges parle d'une lettre de Denys d'Alexandrie (248-265) à Sixte II, dans laquelle il revendique cette authenticité. Léon de Byzance (485-543) fait écho à ces assertions ; et son jugement est d'autant plus important que cet auteur ancien passe même, chez les modernes critiques, pour un éminent connaisseur des écrits des SS. Pères. Il prit part, du reste, à la réunion de Constantinople en 533. Et les orthodoxes, comme les hétérodoxes de cette réunion, acceptèrent les ouvrages aréopagitiques comme les œuvres authentiques de saint Denys.

Il faut le remarquer, Hypathios d'Ephèse, le chef des or-

(1) *Stiglmayr*. Programm. p. 56, 69, 88, etc.

(3) Selon Gams, *Series Episcoporum*, p. 440, son successeur était sur le siège de Césarée dès l'an 500.

Digitized by Google

thodoxes, ne rejeta pas alors ces écrits, mais seulement les témoignages allégués par les hétérodoxes en faveur de ces écrits. Il désigna également d'une façon très nette les Apollinaristes du quatrième siècle comme des faussaires de ces ouvrages. Tous les membres de cette même réunion reconnurent enfin que saint Cyrille d'Alexandrie († 444) avait eu connaissance des pages laissées par l'Aréopagite.

Beaucoup d'écrivains d'alors s'en rapportèrent expressément aux ouvrages de Denys comme aux œuvres de l'Aréopagite et du disciple de saint Paul. Citons, entre autres, le diacre Themistios Kolluthos, et Jean Philoponos à Alexandrie vers 540 ; Isaac de Ninive, vers 550 ; Libérat de Carthage, Jean Malalas d'Antioche vers 560 ; Joseph Huzaja, maître d'école à Nisibe vers 580 ; saint Grégoire le Grand († 604) qui nomme l'Aréopagite *antiquus et venerabilis Pater ;* Serge, patriarche de Constantinople (610-639), et son successeur Phyrrhus ; Cyr, patriarche d'Alexandrie (630-643) ; Modeste, patriarche de Jérusalem (631-634), et son successeur Sophrone (?-638) ; saint Maxime le Confesseur (580-662), etc. (1).

Le même saint Maxime est l'auteur de commentaires des ouvrages de l'Aréopagite ; et il en appelle expressément aux travaux de saint Denys d'Alexandrie (vers 250) sur les mêmes ouvrages.

Au concile de Latran de 649, l'Aréopagite est regardé par tous et officiellement comme l'auteur authentique des écrits à lui attribués. Dans sa lettre dogmatique à l'empereur de Byzance, Constantin Pogonat, le pape Agathon en appelle au témoignage de notre saint Denys comme à celui d'un Père apostolique ; et le sixième Concile œcuménique de Constantinople (680) n'agit pas différemment. De même, le septième Concile, à Nicée, en 787, cita l'Aréopagite comme une très grande autorité des temps apostoliques, au sujet de la question de la vénération des images. Quand saint Jean Damascène apporte des citations des ouvrages de l'Aréopagite, il

(1) Cf. *Stiglmayr*. Programme p. 64 et suiv.

Digitized by Google

le nomme *divus Dyonisius, sanctissimus et theologia laude praestantissimus vir.* Le pape Adrien Ier (772-785) loue saint Denys comme un ancien Père et docteur, et apporte les *veridica testimonia* de l'Aréopagite pour établir la légitimité du culte des images. Nicolas I (858-867) cite, dans sa lettre à l'empereur Michel, quelques mots de saint Denys adressés à Démophile, et il désigne ce saint sous le titre *d'antique Père et de vénérable Docteur.*

N'omettons pas, non plus, le témoignage de Photius de Constantinople († 891) ; souvent, dans sa *Bibliotheca*, œuvre très importante pour l'histoire de la littérature même au regard de tous les critiques modernes, il déclare que les écrits aréopagitiques sont revêtus d'authenticité. Il déclare, entre autres, que le prêtre Théodoret, dès le milieu du cinquième siècle, avait admis cette authenticité.

Plus tard les Docteurs les plus en vue, les Bonaventure, les Thomas d'Aquin marcheront dans le sentier de la même tradition. Jusqu'à Laurent Valla († 1465), un des fondateurs de la critique négative, tous se font écho. Et même après lui et malgré les négations d'Erasme et de Launoy, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, le B. Canisius dans sa *summa doctrinæ christianæ*, Bellarmin, Lessius, l'évêque anglican Pearson (*vindiciæ ignatianæ*) se prononcent encore pour l'authenticité des écrits de saint Denys l'Aréopagite (1).

Nous pouvons citer plus d'un auteur qui décide la même question de la même façon : Darboy : Darras, Dulac, les petits Bollandistes, Balterwech, Freppel, Uccelli, Vidieu le P. Vallet dans son *Histoire de la philosophie*, le P. Dubois dans son *Exemplarisme divin* ; en Angleterre, Parker, et en Allemagne Schneider dans ses *Areopagetica*, et *Apostolisches Jahrhundert.*

Et, en effet, la critique négative s'embrouille en voulant démêler le réseau de la biographie de son pseudo-Denys. C'est, dit-elle, un auteur inconnu, qui a dû vivre à la fin du

(1) Cf. *Bréviaire et missel romain*. 9 novembre.

Digitized by Google

cinquième siècle ou au commencement du sixième. Ce pseudo-Denys doit même avoir été évêque ; il avait, en effet, une idée très haute de la charge, et des fonctions épiscopales (1). Et cependant un tel évêque aurait été, sciemment, un faussaire ? Hypothèses, et contradictions.

On savait pourtant que les Apollinaristes du quatrième siècle, eux, avaient fait œuvre de faussaire, que les néoplatoniciens, surtout Proclus, avaient falsifié des écrits antérieurs. Cela n'empêchait pas Marsile Ficin († 1499), néoplatonicien postérieur à Laurent Valla, de dire : « Je suis persuadé que les principaux mystères de Philon, Plotin, Jamblique et Proclus sont tirés des écrits de saint Jean l'Evangéliste, de saint Paul, de saint Denys l'Aréopagite. Tout ce que ces philosophes ont affirmé sur l'être divin, sur les anges, sur la science théologique, ils l'ont puisé à ces sources. » (2) Suidas, Pachymères, saint Basile tiennent un langage analogue.

Dans ses Confessions (lib. VII, cap. 19, 20, 21) saint Augustin dit que les Néoplatoniciens prirent dans les saintes Ecritures tout ce qui leur était agréable, et supprimèrent tout ce qui n'était pas accommodé à leur goût (3).

Et cette conduite s'explique très bien. Proclus et Porphyre ont voulu construire, comme de nos jours Jules Simon, une religion philosophique et naturelle, afin de combattre, de supprimer et de remplacer la religion chrétienne. Et, dans ce but, les néoplatoniciens ont souvent pris les écrits de l'Aréopagite. M. Koch le reconnaît lui-même, et nous lui en savons gré.

Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de prétendre que le pseudo-Denys s'est inspiré de Proclus. D'où vient cette erreur ? Elle vient de la théorie de l'Evolutionnisme appliquée au christianisme et à la théologie.

(1) Cf. *Hugo Koch*, id. p. 258.
(2) *De Religione christiana*, cap. 22.
(3) Cf. lib. VIII. ch. 2.

Digitized by Google

D'après cette théorie, les livres aréopagitiques sont trop bien composés, quant à leur fond et quant à leur forme, pour l'époque à laquelle ils auraient été écrits, le siècle des apôtres. D'après cette théorie, en effet, le christianisme des premiers temps diffère de la religion des époques postérieures.

Or c'est là une erreur. Il y a bien, dans l'Eglise, un côté naturel qui peut changer et qui change ; mais il y a aussi un côté surnaturel qui est immuable. La doctrine, la juridiction, le culte ont toujours été les mêmes dans l'institution de Jésus-Christ, nous pouvons l'affirmer hautement, l'histoire en main. Et les découvertes les plus récentes de l'archéologie chrétienne nous ont confirmé dans nos convictions. Mgr Kirsch l'a montré d'une façon plus spéciale pour le dogme de la communion des saints, et sur ce sujet saint Thomas d'Aquin (2a 2e p. l. a. 7. ad 4) au treizième siècle parle comme parlait saint Paul au premier (Rom. 8. 23 Eph. 1. 7 et suiv.).

C'est qu'en effet les apôtres avaient reçu la connaissance de toute la religion. Quoi d'étonnant alors, que saint Denys l'Aréopagite l'ait toute connue, puisqu'il a été le disciple de saint Paul ?

Il est facile d'ailleurs d'expliquer, par une nouvelle raison, comment les écrits aréopagitiques ont cessé d'être tenus pour authentiques. Les autres Pères ont donné leurs écrits directement aux fidèles. Ils s'adressaient au public. Saint Denys, au contraire, écrit à un évêque, et il demande pour ses ouvrages l'application de la loi du silence (1), loi que l'on ne connaissait plus au quatrième, cinquième et sixième siècle. Saint Denys, en effet, ne s'occupe de la doctrine chrétienne qu'au point de vue spéculatif; il s'occupe peu du côté moral et pratique. Les autres Pères écrivaient dans un autre but, cherchant surtout à convertir les fidèles ; saint Denys ne cherche qu'à instruire un évêque ; il le met en garde contre les erreurs de Simon le Magicien (*De div. nom.*

(1) Cf. *De eccles. hier.* c. 1.— *De div. nom.* c. 1. et 3.

Digitized by Google

c. 4), il développe la doctrine qu'il a reçue lui-même de son maître (id. c. 3) (1). Tout ce que M. Koch affirme dans la première partie de son livre, au sujet des relations intellectuelles d'auteur, et de l'analogie dans les idées philosophiques et théologiques, tout cela montre bien, du reste, la dépendance du néoplatonisme et de Proclus par rapport à l'Aréopagite. Et la doctrine de saint Denys est la même que celle des apôtres.

Passons à la mystique. On accuse saint Denys d'avoir été influencé par la connaissance des mystères païens. La seconde partie du livre de M. Koch roule sur ce sujet. L'auteur des livres aréopagitiques s'est inspiré, prétend-on, de Philon, des écrits hermétiques de Plotin, de Porphyre, et surtout de Proclus.

Cette opinion, comme la précédente, vient de l'évolutionisme, comme le fruit de la fleur, ou mieux comme le poison de la dent du serpent. Sans doute le langage de saint Denys ressemble au langage des néoplatoniciens. Mais les *idées* mystiques sont toutes différentes. La mystique de S. Denys est surnaturelle, elle est la science des saints, la mystique fondée sur la doctrine de Jésus-Christ. La mystique de Proclus et des autres, au contraire, n'est qu'une mystique amoindrie, diminuée ; le jeu en est faussé. C'est une contrefaçon de la véritable marque. Philon d'Alexandrie (+ 60) n'est le père que de la théosophie. Il mélange idées juives et idées païennes, leur donne une forme et un tour platonicien, et pose ainsi le fondement du gnosticisme. Les livres hermétiques ont été rédigés à Alexandrie vers le commencement du second siècle, et refondus plus tard par les néoplatoniciens dans le but de saper la religion chrétienne. Porphyre (2) reconnaît lui-même que la doctrine de Jésus-Christ nous a initiés à des idées pleinement nouvelles, et tout à fait étrangères à l'es-

(1) Cf. *Schneider* Areopagitica 3e part. p. 189-270, et Apostolisches Jahrhundert, tom. I. p. 603-648.
Comment Jahrbuch zur Philosophie und speculative *Théologie tom.* 12 et suir
(2) Cf. *Eusèbe.* Praep. 65.

Digitized by Google

prit de l'antiquité. (1) (christianisme. 3e part., et 5e part.)

Les écrits de l'Aréopagite étaient bien connus, enfin à Alexandrie dès le temps de saint Pantène († 213). Lui, Clément d'Alexandrie et Origène les ont lus (2). Méliton de Sardes, au deuxième siècle, explique les noms divins absolument comme le fait saint Denys ; il distingue les noms qui conviennent à l'essence invisible de Dieu, et ceux qui expriment seulement les relations de la divinité avec la créature. Saint Irénée de Lyon, fait parfois allusion à saint Denys, quand il dit qu'un autre que lui a réfuté plus pertinemment les erreurs des Gnostiques (3). Il le nomme *melior nobis*, et *senior apostolorum discipulus* (l. 4. c. 32). Saint Polycarpe était, en effet, l'ami de saint Denys, et c'est par son maître que saint Irénée a connu les écrits de l'Aréopagite.

La sainte Eglise, elle aussi, a toujours regardé ces écrits comme authentiques. Sous le Pape Urbain VIII, on examina par deux fois cette question, et les leçons du 9 octobre au bréviaire ne furent point changées. On y lit toujours que saint Denys a écrit des livres admirables et tout remplis d'une doctrine céleste (4).

Ce qu'il y a de vrai, c'est que les ouvrages de saint Denys ont été interprétés de deux manières. Ils ont été interprétés dans un sens correct, dans le sens de l'Eglise. Ils ont été pris aussi dans un sens néoplatonicien. Les grands maîtres de la théologie au moyen âge et leurs disciples actuels comprennent encore et ils interprètent les écrits de l'Aréopagite dans le sens ecclésiastique, et ils ne doutent point de l'authenticité de ces livres. Au contraire, les modernes qui ne peuvent voir ces livres qu'avec des yeux de néoplatoniciens, ceux-là, naturellement, mais faussement, sont

(1) Cf. *Weiss*. O. P. Apologie du christianisme 3e part., et 5e part. — *Commen Jahrbuch fuer Philosophie und speculative théologie tom. 12 et suiv.*

(2) Cf. *Parker*. Dyonisius the Areopagite and the Alexandrine School... 1899. London. Parker.

(3) Cf. *contra haer* l. 1. praef., l. 8 c. 17 etc

(4) Cf. le bréviaire du dominicain, à la même date.

Digitized by Google

portés à tenir cette authenticité en suspicion. Le style de saint Denys leur paraît exagéré, privé de naturel. Pour saint Thomas, au contraire, si ce style est obscur, c'est que saint Denys l'a voulu ; d'après lui, saint Denys est, au fond, un auteur très concis, il dit beaucoup de choses en peu de mots (1).

Pour comprendre les écrits aréopagitiques, il faut que nous pensions surnaturellement, que nous les jugions à la lumière de la foi, il faut que nous possédions le don de la sagesse divine dont parle saint Paul dans sa première lettre aux fidèles de Corinthe. Il faut, en un mot, que nous soyions dans le même état d'âme dans lequel se trouvait saint Denys quand il composait ses écrits.

En résumé, donc, la critique moderne qui n'a pas voulu admettre l'existence des écrits aréopagitiques avant l'année 485, cette critique s'est engagée dans une véritable impasse, elle s'est mise en contradiction avec les principes de la critique historique qu'elle est la première à prôner. Elle ne sait plus que faire de tous les témoignages des auteurs de la fin du cinquième siècle et du commencement du sixième, sans parler des témoignages antérieurs.

A son insu, elle a parfaitement justifié l'antique tradition chrétienne ; mais dans l'étude de la patrologie, elle n'a pas été plus heureuse que dans l'étude des Livres Saints. Comme le disait tout récemment le cardinal Vivès, un courant de libéralisme « passe dans l'histoire, dans l'hagiographie, dans la mystique », et le libéralisme est une erreur..... voire un péché.

F. JOSEPH DE BAVIÈRE.
O. M. C.

(1) Cf. Praef. in Expos. libri. de div. nom.

Digitized by Google

LE
TESTAMENT DU P. ANGE DE JOYEUSE

[1588.]

DOCUMENT INÉDIT

Note Préliminaire.

A propos du testament de Henri, duc de Joyeuse et comte du Bouchage, plus connu dans l'histoire sous le nom de P. Ange de Joyeuse (1563-1608), il ne convient pas de redire toute la vie mouvementée de ce personnage fameux dans les récits de guerre et dans les annales des cloîtres.

J. Brousse (Paris, 1621, in-8°), Jean de Caillère (Paris, 1661, in-8°) dans le passé ; dans nos temps, le P. Appollinaire de Valence (*Histoire des Capucins*, dans la collection *Toulouse chrétienne*), pour ne parler que de quelques documents mis dans le public, ont laissé des pages consciencieuses où le biographe futur puisera d'utiles indications sur les faits et gestes du Courtisan prédestiné. Tous les recueils biographiques ont également consacré une notice à celui qui

prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

VOLTAIRE (*la Henriade*, Chant IV) (1).

Le sens de ces notices n'est pas toujours favorable ; il est parfois injurieux et calomniateur envers la mémoire du P.

(1) Pour plus de détails, cf. P. Emmanuel de Lanmodez, *Les Pères Gardiens des Capucins du couvent de la rue Saint-Honoré à Paris*. (Extr. du *Buil. de la Soc. de l'Hist. de Paris*), 1893, p. 10 et 11.

Digitized by Google

Ange. Le document que nous publions aujourd'hui a donc une réelle importance ; il heurte de front plus d'une erreur. Il pourra fournir des preuves à l'abri de toute attaque pour montrer que dans le cœur du P. de Joyeuse vibrait la flamme d'un amour passionné pour tout ce qui est vérité, justice et droit, et qu'au fond le P. Ange n'était qu'un ami du bien, qu'il avait une belle âme, faite de tendresse, de lumière, et de paix.

La famille des Joyeuse est connue. Anne de Joyeuse, (1561-1587), le connétable, mort à la bataille de Coutras, partagea avec le duc d'Epernon les faveurs du triste sire Henri III, dont il épousa la sœur Marguerite de Lorraine, en 1581. François (1582-1615), archevêque de Toulouse et cardinal, présida les Etats-généraux de 1614. Henri, leur frère, était le plus saint homme de sa famille. Il eût toute sa vie l'idée d'être religieux. Son père, Guillaume, maréchal de France en 1582, s'opposa à ses projets et le maria, précisément avec la sœur du duc d'Epernon. De cette union naquit une fille ; mais le comte de Bouchage resta veuf de très bonne heure. C'est alors qu'il se fit capucin, en 1587, au noviciat de Chartres (1).

Or l'ancien droit français admettait la mort civile du religieux, c'est-à-dire que le jour de l'émission des vœux solennels, la succession du profès s'ouvrait, absolument comme si c'eût été l'instant de la mort naturelle. C'était donc une nécessité pour le novice de rédiger son testament, aux approches de la cérémonie de profession (2).

Cette obligation revêtait dans notre ordre un caractère d'une plus austère gravité. Saint François, en effet, non seulement veut que le frère mineur se dépouille de sa fortune avant d'entrer en religion ; mais, de plus, il en indique l'emploi à faire. La règle franciscaine, au chapitre deuxième,

(1) Cf. Bib. nat. ms. fr. 25045. — id. fr. 25044 — id. fr. 5859 — Bib. Mazarine. ms. 2879.

(2) Pour plus de détails, voir l'excellente brochure de M. l'abbé Landry. *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français*. Paris, Picard, 1901.

Digitized by Google

fait cette prescription au sujet des novices qui sont sur le point d'émettre leurs vœux : « Qu'ils vendent tous leurs biens et prennent soin de les distribuer aux pauvres. Que s'ils ne peuvent le faire, la bonne volonté leur suffit. » Le Concile de Trente (sess. 25. *De reg.* cap. 16), dans sa constitution *Nulla quoque renuntiatio* fixa les conditions suivant lesquelles devait être fait ce testament (1).

De là la démarche du P. Ange, et l'acte du 18 août 1588. Au mois de décembre suivant, le novice devenait profès.

Le texte de cè testament que conservent les Archives nationales, série Y. 131. f°s 87, 88 et 89, et qui sert de base à la présente publication, est une copie de la fin du seizième siècle. Elle a de la valeur. C'est l'acte insinué au Châtelet de Paris. Il porte la signature de Bontemps.

TESTAMENT DU P. ANGE DE JOYEUSE

Par devant...,(2) fut présent en sa personne messire Henri de Joyeuse conte de Bouchaige, maître de la garde noble du roy, conseiller d'Etat et de ses affaires, a present hoste de l'ordre des frères capucins et nommé frère Ange, lequel considérant les grâces qu'il a plu à Dieu luy faire et entre autres luy avoir donné la volonté de prendre l'habit de religion en l'estroite règle de saint François dicte des capucins et lui avoir depuis accru et fortifié cette volunté pour y demourer et faire profession, et sachant que auparavant que de faire le veu il lui convient faire son testament, pour disposer des biens temporels qu'il a pleu à sa majesté divine, luy donner estant au monde par la libéralité du roy duquel il les recongnoit tenir entièrement, et l'en remercie très humblement, a fait son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière que ensuit :

Premièrement recommande son âme à Dieu, à la vierge Marie et tous les saints du Paradis, les supplient très humblement d'intercéder pour luy qu'il lui plaise luy pardonner ses faultes et lui faire la grâce de l'honnorer et sevir le reste de sa vie en cet ordre de cappucins pour

(1) Les circonstances modernes ont apporté des modifications dans la législation franciscaine sur ce point, en particulier depuis le décret pontifical du 19 mars 1857.

(2) Les noms des notaires sont omis dans la copie.

Digitized by Google

avecq eulx acquérir la gloire de Paradis par le mérite de la passion de Jesus Christ notre Seigneur.

Item donne et lègue au couvent des Frères Minimes de Nigeon lez Challyot près Paris, la maison terre et seigneurie d'Oyuville assise lez Aulneau près Chartres avecq toutes et chacunes ses appartenances et deppendances generalement quelconques sans aulcune chose en excepter ne réserver, par ledit sieur testateur acquise de M. Lollier, de laquelle terre leur sera baillé les lettres et tiltres par Madame la mareschalle de Joyeuse, mère dudit sieur testateur et son executeresse dedans ung mois prochainement venant.

Item donne audit couvent des Minimes toutes les terres en roture que icellui sieur testateur a acquises par contrats particulliers près ledit Aulneau et ce jusques à la valleur de 133 escuz et ung tiers de rentes en fonds de terre payable par chacun an et ou cas que lesdites terres en roture ne fussent de cette valeur, le surplus se prendra sur la terre et seigneurie et chastellenye dudit Aulneau.

Davantaige, le dit sieur testateur donne et lègue audit couvent de Nigeon les portions de la maison court et jardin audit sieur testateur donnée par sa Majesté et par luy acquise de monsieur Lugelly sise es faulxbourgs Saint Honoré lez Paris, c'est assavoir le grant corps de logis de ladite maison avecq la gallerye appliquée à chapelle et la court sur laquelle a veue ladite gallerye et chapelle et tous les bastimens qui sont audit corps de logis, à costé d'icelluy, du costé du Roole seullement avecq la petite cour estant oultre ledit grand corps de logis en laquelle y a ung puis ; plus leur donne et lègue une portion du grand jardin, à prendre ladite portion depuis le mur de ladite grand maison et clôture jusques à une toise au dessous du premier puis estant audit jardin le plus proche d'icelle maison, ladite toise au dessoulz dudit puis Regnault du droit allignement depuis la muraille de Normant jusques à dix huit toises tirant vers le couvent des cappucins, lesdittes toises prinses toutes franches oultre les espoises de murailles qui seront faites et assises sur le surplus dudit jardin aux frais et dépens de sadite dame mère executeresse de susdit présent testament ; et y seront encores faites aux depens dudit sieur testateur toutes les clostures qui seront requises et nécessaires, les dictes donations ainsi faictes comme dict est, aux charges cy après déclairées.

C'est assavoir de faire dire, chanter et célébrer par lesdits religieux et couvent dudit Nigeon par un de leurs religieux une basse messe du Saint Esperit avecq commémoration de Sainte Catherine de Sienne

Digitized by Google

pour le salut et remède des âmes de ses amis vivans et trespassez, par chacun jour à perpétuité.

Item de loger en ladite maison desdits faulbourgs saint Honoré tant un maistre d'escole dont sera constituteur, presentateur et destituteur *ad nutum* révérend Père en Dieu messire Gallien de Saint Germain abbé de Chally et après son décebz le correcteur dudit couvent des Minimes de Nigeon par l'advis du révérend père recteur du collège des Jésuites à Paris, et lequel maistre d'escole à la première plainte ou remonstrance qui sera faicte par le révérend Père Gardien des cappucins sera destitué de sa charge, et en son lieu sera mis ung autre par le dessus dict ; que douze escolliers qui seront présentez ausditz religieux des Minimes par le gardien ou supérieur des Cappucins ; de bailler aussi par lesditz minimes lieu propre en ladite grande maison et appartenances pour faire les classes et mettre les escolliers desditz faulbourgs Saint Honoré. Auquel maistre d'escolle sera baillé par les ditz religieux et couvent de Nigeon cinquante escuz par chacun an aux quatre quartiers, huit jours après chacun quartier ; lequel maistre d'escolle sera tenu apparandre aux enfants desditz faulbourgs Saint Honoré les rudimens de la foi crestienne et les premieres lettres sans aucune chose exiger ne prendre pour sallere, mais charitablement et libérallement, empeschant toutesfois pas ledit sieur testateur que les enfans des parans qui seront riches puissent faire quelque present audit maistre d'escolle.

Item seront aussi tenuz iceulx Minimes de bailler par chacun an aux quatre termes egalement cent escuz sol pour l'entretenement d'un maistre d'écolle qui sera établi audit lieu d'Auneau pour apprendre et instruire lesdits enfans dudit Aulneau les premieres lettres et rudimens de la foy, lequel maistre d'escolle, sera aussi présenté, estably et destitué par ledit sieur [Gallien] de Saint-Germain et après son decebz par le correcteur dudit Nigeon par l'advis dudit révérend recteur du collège des Jésuites à Paris. Pour tenir lesdites escolles et loger ledit maistre au lieu le plus commode dudit Aulneau, ledit sieur testateur veult et entend que ladite dame sa mère executeresse cy après nommée adopte une maison audit lieu d'Auneau, et lequel maistre d'escolle ne pourra aucune chose prendre pour ladite instruction, si ce n'est qu'on lui donne quelque présent par les riches parens desditz enfans.

Item seront aussi tenuz lesditz religieux des Minimes de Nigeon de donner et bailler par chacun an au couvent des Cordelliers à Paris

Digitized by Google

66 escuz deux tiers aux quatre quartiers esgallement, pour la célébration d'une messe qui sera chantée par un religieux escollier à chacun jour à perpétuité à l'heure de neuf heure à l'intintion des Trespassez, et icelle celebrer passe à l'hostel Sainte-Ursule devant lequel feue dame de Naugaretz vivante femme dudit sieur testateur est inhumée et enterrée ; en fin de chacune desquelles basses messes sera dit par celui qui la célèbrera ung *Libera* et *De Profundis* avec les oraisons propres aux trespassez, et sera sur la fosse de ladite deffuncte jeté de l'eau beniste le tout à l'intention de ladite deffuncte dame sa femme.

Item seront encore tenuz lesditz religieux des Minimes de payer par chacun an à (1) et à Jehannne le Beau sa femme, natif de Flandres demeurant esditz faulbourgs Saint Honoré près ledit couvent des cappucins leur vye durant cent escuz sols aussi aux quatre termes à Paris accoustumez ; et lorsque l'un d'eux déceddera veult et entend ledit sieur testateur que lesditz religieux ne paient plus à celui qui survivera que cinquante escuz sol, et après le decebz de tous les deux, veult et entend que toute ladite pention de cent escuz sol soit esteinte et amortie, sans que à l'advenir on en puisse aucune chose demander ausditz religieux et couvent de Nigeon ne aultres.

Ledit sieur testateur a déclaré qu'il veult et entend que le surplus de ladite maison et jardin et appartenances ainsi assis esditz faulbourgs Saint Honoré et qui a cy devant appartenu audit sieur Lugelly, soit approprié audit couvent des cappucins pour dudit surplus leur en servir et user à la commodité dudit couvent et duquel surplus il leur a fait don pour le tenir tant qu'il plaira au roy ; lequel surplus sa majesté pourra reprendre quand bon lui semblera, d'aultant que lesditz religieux ne peuvent avoir d'aucune propriété ou héritage.

Plus a declaré ledit sieur testateur qu'il veut et entend que sur les meubles qui luy appartiennent, dame Marie de Batarnay sa mère doive bailler et délivrer aux personnes les sommes qu'il luy a nommées et déclairées par mémoire escript et signé de sa main, et ce jusques à la somme de trois mil escuz d'or sol, sans que icelle somme elle soyt tenue rendre aucun compte ; laquelle dame sa mère, ensemble messire Guillaume viconte de Joyeuse chevalier des deux ordres du roy, l'un des maréchaux de France son père, il prie et requiert vouloir prendre

(1) Le blanc est dans le manuscrit.

Digitized by Google

la charge et garde noble de damoiselle Henriette Catherine de Joyeuse sa fille et de ladite deffuncte dame Catherine de Nogaretz. Le surplus de tous ses autres biens, tant terres, maisons, seigneuries, rentes et revenus que de tous ses biens meubles, bagues et joyaulx, ledit sieur testateur les a délaissez et délaisse à ladite damoiselle Henryette Catherine de Joyeuse sa fille, à la charge qu'elle sera tenue d'entretenir tous lesdits legs et dons cy dessus ; lequel délaissement ainsi faict comme dict est, est à la charge et condition expresse que ou cas que ladite demoiselle Henriette Catherine de Joieuse décedderoit sans hoirs procréez de son corps en loyal mariage ou que sadite fille se face ou voue religieuse, en ces cas et chacun ou l'un d'iceulx, ledit sieur testateur veult et ordonne que audit lieu d'Aulneau soit estably, fondé et institué comme en ces présentes esditz cas et en chacun d'iceulx suivant le voulloir et intention de sa majesté à laquelle il a fait entendre le contenu des présentes et supplye vouloir autoriser le présent testament et disposition, parce que de sadite majesté il tient tous les biens, comme dict est.

A dès à présent comme pour lors le dit sieur testateur fondé, ordonné, estably et institué ung college des Jésuites, et pour ce faire donne à la société de Jésus le château dudit lieu d'Aulneau près ledit Chartres pour icellui château estre approprié et accommodé de l'habitation dudit collège. Et pour la fondation de dotation dudit collège le dit sieur testateur a donné et légué à la dite société 1666 escuz deux tiers de rente en fonds de terre, à prendre ladite tente sur le plus beau bien et revenu de la dite chastellenye d'Aulneau le plus proche de la maison. Et le surplus du bien que de laissera ladite damoiselle sa fille ou cas dessusdict, veult et entend ledit sieur testateur estre baillé et délivré et dès à présent comme pour lors le donne et lègue icelluy testateur, assavoir les deux tiers à l'hostel Dieu de Paris, et l'aultre tiers à la communauté des pauvres de la ville et faulbourgs dudit Paris et prie Monsieur le prieur général de la court de parlement, père desditz pauvres, vouloir tenir la main à l'exécution des présentes, et de ce en prie aussy les commissaires desdits pauvres.

Plus a déclaré ledit sieur testateur qu'il veult et ordonne qu'il soit employé la somme de six cens escuz pour aider à bastir une maison pour retirer et loger les religieuses du tiers ordre saint François qui vont en voyage au lieu de Nostre dame de Lorette pays d'Italie, laquelle maison sera construite au lieu le plus commode dudit Lorette.

Item veult et ordonne que la portion qu'il donne par chacun an,

Digitized by Google

qui est de 32 escuz sol, à frère Pierre Grandin religieux cordelier estudiant au couvent des cordelliers de Paris luy soit continuée jusques à ce qu'il soit docteur.

Item a déclaré ledit sieur testateur que des meubles, comme chevaux, mulets, vaiselle d'argent et autres choses qui ont esté vendues par M. l'abbé de Villeloing son cousin, auquel il avait passé procuration à cet effet pour satisfaire aux créanciers dudit sieur testateur les plus pressés, ledit sieur de Villeloing son cousin lui en a rendu bon compte, particullièrement, et d'article en article ; et lequel compte a esté par cela arresté et clos, et partant a advoué et advoue ladite vente, et a quité et déchargé par ces présentes ledit sieur de Villeloing pour tout ce qu'il a manié et géré pour ce regard, et n'entend que advenir icelluy sieur de Villeloing en puisse être recherché.

Et pour icelly son dit présent testament exécuter et accomplir de poinct en poinct selon sa forme et teneur, sans aulcune chose y diminuer, a nommé et esleu madite dame la maréchale de Joyeuse sa mère, la suppliant en voulloir prendre la charge, voullant que à ceste fin elle soit saisie de tous ses biens par an et jour à compter du jour de sa profession, soubmettant l'audition d'icelluy sous le scel du chastellet de Paris. Et lequel présent testament ledit sieur testateur a dicté et nommé, et qui lui a esté leu et releu, suivant et pour satisfaire à la coustume nouvelle de Paris.

Ce fut fait et passé au couvent des capucins fondé en la ville de Chartres avant midy, le vendredi dix neufviesme jout d'aoust l'an 1588.

Fr. Ange.

Le jour même, le testament du P. Ange de Joyeuse était approuvé par Henri III. L'acte de cette ratification fut dressé en ces termes :

« Fut présent en sa personne très hault, très puissant et très excellent prince Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Polongne, lequel recongnut et confessa après lecture à luy faicte mot à mot du testament fait par messire Henry de Joyeuse conte du Bouschaige, cy-devant escript et par luy bien entendu, a eu et a pour bien agréable ledit testament, veult, consent et accorde (que ce testament) sorte son plein effect et toutes les donations y contenues, nonobstant que

Digitized by Google

par le contrat de mariage dudit sieur conte de Bouchaige et deffuncte sa femme, il soit dict que les deniers que sa Majesté leur a donnés seront employez en héritaige pour leur sortir nature de propre, et aussi nonobstant les prohitions contenues ausditz contratz, lesquels bienfaits de sadite Majesté ont esté à la charge que icelluy sieur conte et les descendants de luy ne pourront aulcune chose prétendre et quereller des biens et succession des père et mère dudit sieur conte du Bouchaige, combien que il soit autrement porté par ledit contrat de mariage, promettant, obligeant et renonçant.

« Fait et passé en la ville de Chartres, en l'évesché dudit lieu après midy l'an 1588 le vendredy dix-neufviesme jour desdits mois et an. »

HENRI.

FR. UBALD d'Alençon
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

LE MERVEILLEUX

Parmi les contradictions au moins apparentes de notre temps, celle-ci n'est pas la moins curieuse : notre siècle se pique de positivisme, de matérialisme même; en face du surnaturel, du spirituel, du supra-sensible il hausse les épaules et affecte l'incrédulité ; et cependant il n'est point d'époque où le merveilleux sous toutes ces formes ait été plus prodigué, plus étudié, plus discuté. Non seulement avec l'hypnotisme, les tables tournantes, le spiritisme etc., chacun s'est mis à expérimenter le merveilleux, mais la science officielle lui a ouvert ses laboratoires, ses sanctuaires. Pendant que Charcot opérait à la Salpêtrière, d'autres savants se pressaient autour d'une Eusapia ou de quelque médium célèbre.

Le Ciel lui-même semble s'être prêté à cette disposition nouvelle des esprits : les saints à miracles ont été rares au dix-neuvième siècle, mais le miracle a eu son sanctuaire permanent, *sa clinique*, où à époque fixe, devant croyants et incrédules, savants et ignorants, Dieu et la Vierge sont venus exercer leur puissance.

Enfin les esprits inférieurs n'ont pas voulu rester en arrière. Satan un peu partout a singé les apparitions de la Reine du Ciel, et a suscité les mouvements de la curiosité supertitieuse des foules.

Autrefois, mais c'est déjà loin dans le passé, les faits préternaturels se traitaient dans des brochures à part ; depuis quelque trente ans, les revues, les périodiques se sont mis à entretenir leurs lecteurs de ces sortes de faits ; et les articles écrits sur ces matières n'ont pas été les moins goûtés. Enfin, la clientèle avide de tels récits allant sans cesse grandissant, il a fallu créer pour la satisfaire une littérature spéciale.

La littérature du merveilleux compte maintenant des volumes, des

Digitized by Google

brochures, des dictionnaires, des revues, etc. Il est deux revues entre autres écrites dans un esprit chrétien que nous aimons à signaler: *la Revue du monde invisible* de M. l'abbé Méric et l'*Echo du Merveilleux* publié par M. Gaston Mery, le sympathique conseiller municipal de Paris. La première est surtout théorique, la seconde prétend n'enregistrer que les faits, et elle s'efforce de rester respectueuse des oreilles catholiques. Parlons de celle-ci.

Depuis quelque temps, alors que toute la presse catholique, invitée du reste par les autorités compétentes, cessait toute polémique et même tout compte-rendu au sujet de Tilly, l'*Echo du Merveilleux* s'est fait l'analiste de ce drame mystérieux qui se déroule aux pays normand. Il ne serait pas mécontent de contribuer « à ramenener l'attention sur une cause que, pour sa part, il se refuse à considérer comme perdue, tant que les juges, désignés pour en connaître, ne se seront pas publiquement prononcés (1). » C'est parole de sage. Néanmoins l'article de M. le Marquis de Lespinasse-Langeac, publié quinze jours auparavant dans ses colonnes, aurait pu lui aider à se former une conviction au moins provisoire. Il y est question de la principale voyante, Louise Polinière.

Avant les apparitions Louise était servante : « une petite paysanne vulgaire, sans aspirations, sans idéal. Avec ses 60 francs de gages annuels, elle n'avait pas de prétention à la coquetterie, mais ce sentiment se développa plus tard lorsqu'elle comprit qu'elle était une personnalité dans Tilly... Elle changea sa situation plus que modeste contre une adoption qui la transforma en demoiselle... avec le premier chapeau enrubanné arrivèrent l'orgueil et le dédain... Un jour de fête le doyen disait : « Je ne comprends pas Louise, jadis elle venait communier aux grandes fêtes, depuis qu'elle voit la sainte Vierge, elle semble s'éloigner des sacrements... Son père était en prison à l'époque de sa première vision, d'aucuns prétendent qu'il en était sorti, en tous cas il ne vivait pas avec sa femme et n'habitait pas Tilly. »

On racontait dans le pays, et Louise elle-même prétendait que son père était sorcier, et avait commerce avec le diable. Par caractère Louise était travailleuse et obéissante, mais ne pouvait supporter le moindre reproche et à la suite d'observations sévères et justes, elle aurait tenté de se noyer.

Enfin la qualité des apparitions laissait beaucoup à désirer. Elle

(1) Gaston Mery. *Echo du Merveilleux*, 1er novembre 1901.

Digitized by Google

éprouvait un renversement étrange de la tête, comme si la vision se tenait derrière la voyante ; le chapelet s'échappait toujours de ses mains, sa prière était sans conviction ; l'objet de l'apparition n'était point un idéal de beauté :

— Qu'as-tu vu ? lui demandait-on un jour.

— Mais toujours la même chose, la Sainte Vierge ; elle est habillée de blanc avec une ceinture bleue, elle a une belle couronne sur la tête et des fleurs sous les pieds, elle a des perles de couleur à sa couronne, *mais il en manque une* »

La Vierge toute belle et tout immaculée n'était point là ! Il n'y avait qu'une contrefaçon des merveilles de Lourdes. Nous ne savons si les autres voyantes étaient plus favorisées.

Nous aimons mieux suivre l'*Echo du Merveilleux* dans les monographies qu'il donne des grands visionnaires modernes. « Chose curieuse, écrit M. Letellier, dans le numéro du 15 février 1901, ce sont les grands de ce monde qui croient le plus à l'extra-naturel. Cela d'ailleurs, en dehors de toute idée, de toute préférence religieuse. On peut être un chrétien pratiquant ou un athée, et ajouter foi aux présages, aux talismans, aux intersignes. » Napoléon croyait à son étoile ; Gambetta se faisait dire la bonne aventure ; l'empereur allemand attendrait sa sécurité d'une bague, ornée d'une pierre noire, que se transmettent de père en fils les Hohenzolern ; l'empereur d'Autriche interroge les cartes ; la reine Victoria appréhendait depuis longtemps la date du 14 décembre ; la cour d'Italie a vu avec une frayeur extraordinaire le dernier débordement du Tibre.

M. Mariotte, dans toute une suite d'articles, intitulés *les Grands visionnaires*, prétend que tous les grands hommes ont été possédés *par une idée*, en quelque sorte innée dans leur nature, et dont l'évolution, à laquelle ils ont assisté plutôt qu'ils ne l'ont conduite, a fait leur grandeur et leur gloire. Avant d'écrire son *Paradis Perdu*, Milton répétait : « Peut-être avec le temps, le travail et le penchant de la nature, j'enverrai quelque chose d'écrit à la postérité qu'elle ne laissera pas volontiers périr : je suis possédé de cette idée (1). » Et Milton fut livré aux tribulations politiques les plus extraordinaires, au milieu desquelles il aurait dû périr ; mais il était réservé pour remplir la vision de son esprit. — Champollion dans sa jeunesse était un esprit paresseux, fermé : mis un jour en présence des écritures orientales, son esprit s'éveille tout à coup, il a trouvé sa filière, il ne s'arrête

(1) *Echo du Merveilleux*, 15 juillet 1901

Digitized by Google

qu'au terme entrevu dès le principe, le déchiffrement des signes hiéroglyphiques.

Bernard Palissy offre un autre exemple d'un génie qui poursuit son rêve contre tous les obstacles, comme entraîné par une force irrésistible cachée dans son âme : « Bernard Palissy ne connaissait rien des merveilles (de la céramique) ; isolé dans un coin du pays, il n'avait jamais vu d'amphores anciennes ; il n'avait jamais contemplé de dessins émaillés, tels qu'il en existait même à cette époque en Italie. Seulement il avait en lui la vision de ces choses ; il en rêvait, il voulait trouver, il trouva (1). »

M. Mariotte passe ainsi en revue toute la collection des grands hommes : Edgar Poe, Gutemberg, Pascal, Kepler etc. etc. Il en présente un nouveau, sous les yeux de ses lecteurs, chaque quinzaine depuis le mois de mars. Et pour tous c'est la même conclusion : ils ont eu la vision de leur destinée, ils ont été fascinés par elle, ils l'ont poursuivie, ils l'ont atteinte ; leur vie a produit son fruit, par une évolution naturelle, instinctive, comme l'arbre de nos champs et de nos jardins.

Au milieu de ces récits, s'en mêlent une foule d'autres sur le Magnétisme, sur la Chiromancie, sur l'astrologie ; M. de Rochas continue ou reproduit là les études données au *Cosmos* sur la Lévitation chez les Saints, les démoniaques ou les sorciers ; des correspondants envoient de Campitello (Corse) des détails sur les 15 apparitions, dont la Vierge aurait en 1899 favorisé une nouvelle Bernadette et de nombreux enfants. Dans le numéro du 1er juillet 1901 : *Dernières expériences de Cartomancie*, M. Gaston Mery lui-même nous fait assister le plus sérieusement du monde à une séance de divination par les cartes, chez une certaine demoiselle Noëlle : « Elle a découvert dans ma vie (c'est une consultante qui parle) une aventure qui me tient fort à cœur. Elle l'a prise à ses débuts, l'a suivie dans ses méandres et dans ses complications et elle m'en a annoncé le dénouement. Elle semblait lire dans les cartes le journal de ma vie et de mon âme : c'était stupéfiant et même gênant. » La cartomancienne sait raconter des faits personnels, alors même qu'ils ne sont ni dans la pensée actuelle, ni dans la mémoire du consultant mais elle reste impuissante à découvrir ce qui concerne une personne absente. M. Méry conclut que cette lecture des cartes ne peut s'expliquer ni par l'intervention d'intelligences invisibles, ni par la lecture des pensées, ni par le hasard ou l'intuition

(1) *Echo du Merveilleux*, 15 juillet 1901.

Digitized by Google

Elle est plutôt une vision astrale. Les cartes servent à condenser l'atmosphère astrale du consultant, et c'est dans cette atmosphère condensée, comme dans un cliché, que la cartomancienne voit les événements concernant le sujet présent.

Des consultations de chiromancie, des séances de spiritisme, des interprétations physiognomiques, etc. viennent compléter tous ces tableaux. A tous ces récits est accordé le même sérieux, la même persuasion, le même respect. Tout fait préternaturel trouve ici tribune ouverte. Disons maintenant quelle est l'impression qui se dégage de la lecture de cette revue.

Nous devons déclarer tout d'abord que nous ne croyons pas qu'elle soit à mettre dans toutes les mains. La lecture en reste troublante pour les âmes non préparées, elle pourrait même devenir dangereuse pour la foi de plusieurs. Dans le numéro du 1er juillet 1901 M. René Le Bon raconte la visite qu'il fit un jour en compagnie de M. Gaston Méry au cimetière Montparnasse. Ils étaient allés visiter un caveau, où se conserve un masque, ayant servi à prendre les traits d'une personne morte. Dans une séance de spiritisme, l'esprit avait fait pousser sur ce masque « des cheveux, des sourcils, des cils et même ce fin duvet qui ombre d'habitude les lèvres, » tels que les avait portés le défunt. Et les visiteurs avaient vu de leurs yeux et touché de leurs mains ces cheveux, ces cils, ce duvet : « j'arrache un cheveu, dit M. Le Bon. Le cheveu est bien vivant ! le bulbe existe et possède autant de fraîcheur que s'il venait de quitter un véritable cuir chevelu... » Il ne peut pas y avoir supercherie. « La preuve définitive, me dit soudain M. Gaston Méry, la voilà ! » Et il me montre en effet le fin duvet des lèvres.

« Comment supposer une supercherie quelconque ? Coller des cheveux, des cils, cela se comprendrait à la rigueur; mais planter droit comme vous les voyez des milliers de poils fins et si minuscules qu'on les distingue à peine, ce serait folie de soutenir pareille hypothèse ! Ma conviction est faite, j'ai vu. Quant à conclure, ma foi... »

Cette dernière réflexion caractérise bien l'état d'âme dans lequel on se trouve à la lecture de ces mille et mille récits qui se pressent et se succèdent dans cette revue écrite et dirigée pourtant avec talent. Se trouve-t-on en présence de supercheries ? d'effets purement naturels ? y a-t-il intervention de forces préternaturelles ? Et ces forces sont-elles Dieu, les anges, les saints, les démons, sous ces natures spirituelles que leur reconnaît la foi catholique ? sont-elles une manifestation des formes spirites qui peuplent le monde invisible, du milieu desquelles

Digitized by Google

notre propre esprit a été pris et au milieu desquelles il doit retourner comme l'enseigne le spiritisme ? Ou bien sont-elles tout simplement une manifestation des forces inconnues de la nature matérielle, d'un corps astral quelconque, comme l'enseigne l'athéisme moderne ? Libre au lecteur d'adopter la conclusion qui lui paraîtra la meilleure, et, trop souvent aussi, libre au rédacteur d'occasion ou attitré d'enseigner ou tout au moins d'insinuer la solution qu'il a faite sienne ; et ordinairement ce n'est pas la bonne. La métempsychose, le fatalisme, la vaine observance, la superstition sous les formes les plus diverses trouvent leurs partisans et leurs apologistes. On a pu le remarquer dans les quelques exemples cités plus haut.

Le rôle du directeur dans une revue est, nous ne l'ignorons pas, très délicat. Mais il faudrait qu'il eût le courage d'adopter pour maxime la parole ancienne : *Amicus Plato sed magis amica veritas*. La neutralité scolaire est une chimère, la neutralité dans les questions de philosophie surtout est un contre-sens. L'esprit libéral, dont M. Gaston Méry a donné des preuves tant de fois et tout dernièrement encore (1) n'est-il pas ici un danger. Dans le monde il faut que les bons et les méchants vivent à côté les uns des autres, et ce serait montrer un zèle indiscret que de vouloir faire disparaître tous les méchants du milieu de la société. Il n'en est plus de même dans les livres, les revues ; il n'est pas bon que la vérité et l'erreur y trouvent également droit de cité. Les livres sont nos armes dans la lutte contre le mal et le mensonge. Que dirait-on d'un citoyen qui prêterait ses armes avec une égale indifférence tantôt aux soldats qui défendent sa patrie tantôt aux troupes ennemies acharnées à sa perte ? Dans la mêlée intellectuelle, prélude souvent et préparation d'autres luttes plus violentes, un seul principe doit diriger et inspirer l'écrivain, c'est le principe si bien formulé par saint Augustin : *diligamus homines, odiamus errores*, aimer les hommes, mais haïr l'erreur.

Fr. Hilaire de Barenton.

(1) Nous faisons allusion au courageux article paru dans la *Libre-Parole* du 7 novembre dernier, sous ce titre : *Les premiers pompiers de Paris*. Il est écrit pour plaider devant le Conseil municipal de Paris la cause des religieux et surtout des Capucins qui firent aux siècles passés le service des pompes à incendie. Nous offrons ici à M. Gaston Mery toutes nos gratitudes et nos félicitations. Quelques jours plus tard, le 25 novembre, dans un chaleureux discours, il plaidait la même cause en face du Conseil municipal lui-même.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

UN SIÈCLE. Mouvement du monde de 1800 à 1900, publié par les soins d'un comité sous la présidence de Mgr Péchenard. — Paris, 10, rue de Mézières, librairie V. Oudin, éditeur, 4, rue de l'Eperon, Poitiers.

Le compte-rendu de cet ouvrage aurait dû paraître au commencement de cette année. L'éloge était facile : *Un Siècle* est une œuvre digne des éminents collaborateurs que le zèle intelligent de Mgr Péchenard a su groupper pour esquisser, en quelque sorte, la physionomie du XIXe siècle considéré sous ses différents aspects.

Cependant une difficulté m'a arrêté : d'abord il semble qu'il y ait une certaine prétention naïve, à dire magistralement d'un livre écrit, en collaboration, par des hommes de haute valeur. C'est un livre excellent. Puis l'on ne pouvait tout admirer.

Mgr Péchenard a laissé à ses collaborateurs pleine et entière liberté d'allure ; chacun d'eux a traité le sujet qu'il avait choisi avec la compétence qui lui était propre, mais aussi selon ses vues et ses idées, et il faut bien accorder que, pour être intelligent et bon catholique, l'on n'est point assuré de n'avoir sur toutes choses que des idées parfaitement justes. Çà et là, il y avait des réserves à faire et à formuler.

Digitized by Google

J'ai donc attendu : le temps m'est venu en aide, et l'année qui vient de s'écouler a dissipé plus d'une illusion ; il est des choses que peut-être l'on n'écrirait plus maintenant, et des critiques que l'on aurait trouvées excessives, l'an dernier, seraient très acceptables aujourd'hui.

M. le vicomte Melchior de Vogüé, de l'Académie Française, a écrit le préambule qui sert de préface.

Ce préambule résume bien le siècle, siècle de transition où la société agitée par la Révolution, ardente aux découvertes scientifiques, et portée vers un but inconnu, par un mouvement dont elle ne voit que les effets, mais peut-être l'éminent Académicien se console-t-il trop d'avance de la situation faite à l'Eglise, comme si elle avait, sur les esprits et sur les cœurs, plus d'action que dans les siècles passés où on lui accordait plus de droits et plus d'obéissance extérieure ?

L'ouvrage se divise en trois partie : 1° Mouvement politique et économique ; 2° Mouvement intellectuel ; 3° Mouvement religieux.

La première partie, Mouvement politique et économique, commence par un article de M. Marius Sepet sur l'Œuvre et l'influence de Napoléon. MM. Etienne Lamy, Henri Joly, Emile Thénon ont pris pour sujet : les Nationalités, les Gouvernements et la Législation. Suivent deux articles de M. René Pinon sur le Partage du monde et de M. le vicomte de Meaux, sur les Peuples nouveaux.

M. le général comte de la Girennerie a traité de la guerre au XIXe siècle. M. le vicomte G. d'Avenel a contribué un article intitulé : L'Industrie et le Commerce depuis un siècle, et M. Jean Brunhes un autre qui a pour titre : L'homme et la terre cultivée.

M. le comte Albert de Mun, de l'Académie Française, a pris pour thème : La question sociale au XIXe siècle et M. Georges Goyau : L'Eglise romaine et les courants politiques du siècle.

Peut-être trouverait-on, dans quelques-uns de ces articles, certaines idées quelque peu optimistes ou teintées de libéralisme ; il ne pouvait guère en être autrement, mais l'exposé des choses n'en est pas moins précis, net et complet, et l'on peut, en lisant ces articles magistralement écrits, avoir vue très exacte, du mouvement politique et économique au XIXe siècle.

Les articles qui composent la deuxième partie — Mouvement intellectuel, — sont : La Presse, par M. Eugène Tavernier ; L'Education

Digitized by Google

par Mgr Péchenard; La Critique, par le R. P. Lapôtre, S. J.; La Philosophie, par M. le chanoine Didiot; Les Sciences Mathématiques, par M. Georges Humbert; Les Sciences Physiques et Chimiques, par M. Bernard Brunhes; Les Sciences de la vie, (sciences biologiques), par M. Maurice Arthus; La Science de la Terre, par M. de Lapparent, de l'Institut; L'Archéologie, par M. Paul Allard; L'Histoire, par Mgr Duchesne, de l'Institut; La Littérature, par M. Brunetière, de l'Académie Française; Les Beaux-Arts, par M. André Perraté; La Musique, par M. Camille Bellaigue.

Ces articles sont bien l'histoire du mouvement intellectuel au XIXe siècle, et de l'évolution durant ce siècle, des sciences auxquelles ils se rapportent; ils résument en même temps les acquisitions de la science et les progrès de l'esprit humain à cette époque.

Le tableau est brillant, mais il est probable que le XXe siècle y trouvera des ombres; et, d'ores et déjà, l'on peut faire des réserves au sujet de certaines théories émises en matière de critique et d'histoire.

Le premier article de la troisième partie — Mouvement religieux — est un article du R. P. de la Brosse, S. J. qui a pour titre : La Religion et les religions; c'est, sous un aspect un peu particulier, l'histoire d'un siècle où l'on a essayé d'être religieux, en se passant de la religion. M. le baron Carra de Vaux a donné un remarquable article sur les Religions non chrétiennes, mais l'expression ne dépassait-il pas sa pensée, lorsqu'il écrivait, (page 724) : Il est clair que l'Islam a droit, de la part des Européens, à certains égards, d'abord parce que sa loi reflète la grandeur, la noblesse et la simplicité de la loi sinaïtique, ensuite,— motif plus pratique — parce que l'islamisme possède encore une force immense qu'il doit à ses puissantes facultés de foi, d'espérance et d'illusion ?

De son côté, M. le chanoine Pisani a contribué une étude très substantielle sur les Eglises chrétiennes séparées; M. Georges Fonsegrive a raconté les luttes de l'Eglise au XIXe siècle; et le R. P. Sertillanges, des Frères Prêcheurs, a esquissé l'histoire de l'expansion de l'Eglise catholique durant ce même XIXe siècle.

Dans un article intitulé : Le Dogme et la Pensée catholique, le R. P. Bainvel, S. J., a montré la part que le dogme et la pensée catholique ont eue au mouvement du siècle. M. le comte d'Haussonville, de l'Académie Française, a traité des Œuvres et de la Charité de l'Eglise, et Mgr Touchet, évêque d'Orléans, termine par un article sur la Vie in-

Digitized by Google

time de l'Eglise, qui est de sauver les âmes, et il montre cette vie se manifestant et s'exerçant au XIXe siècle.

Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, donne la Conclusion, avec ce titre : Vers l'Unité ; il la résume en ces trois phrases : Le monde tend à s'unifier ; sans l'Eglise, il n'arrivera qu'à une unité extérieure ; dans l'Eglise catholique, il peut trouver le principe d'une intime et durable unité. En des lignes où percent de consolantes espérances, le vénérable Cardinal laisse entrevoir, comme préparé par le XIXe siècle. un triomphe de l'Eglise, et un agrandissement du règne de Jésus-Christ, plus éclatants que ceux du moyen-âge.

Et maintenant quel jugement devrons-nous porter ? Evidemment il ne faut pas chercher dans *Un Siècle*, le genre d'unité que l'on doit trouver dans un ouvrage conçu et écrit par un seul auteur.

Les écrivains, qui ont réuni leurs efforts pour élever ce mouvement, se sont placés à des points de vue différents, chacun selon le genre de ses études et la trempe de son esprit. Ils n'ont point prétendu esquisser la physionomie même du siècle, mais quelques traits particuliers de cette physionomie. Les études qu'ils ont données sont des instantanés pris sur le vif, des vues photographiées de manière à reproduire par fragments un ensemble trop vaste, pour entrer dans le cadre d'un objectif unique.

Ecrivant en pleine mêlée intellectuelle, à une époque où les idées se heurtent ou fermentent dans les esprits, ils peuvent ne pas avoir toujours saisi les contours exacts du vrai et du faux, mais ils ont cet avantage de peindre leur siècle et le temps où ils écrivent, par la manière même dont ils entendent et expriment les choses. Plus tard, sans doute, des historiens sagaces, reprendront le travail commencé par les auteurs de *Un Siècle :* ils préciseront mieux la physionomie du siècle dont ceux-ci auront essayé de fixer les traits fugitifs, mais leur œuvre ne sera pas une œuvre vécue, et les chercheurs qui dans quelques siècles, retrouveront cet ouvrage, dans les bibliothèques poudreuses, préféreront relire ces pages où des hommes, qui combattent aujourd'hui le bon combat, auront su peindre, au milieu même de la lutte, ce XIXe siècle, aurore blanchissante de siècles plus heureux et plus beaux.

A. Remi de Boulzicourt
M. C.

Digitized by Google

*
* *

Opuscules de critique historique. Fascicule I. — Regula antiqua fratrum et sororum de Paenitentia seu Tertii Ordinis S. Francisci nunc primum edidit Paul Sabatier. — Paul Fischbacher, 1901.

L'annonce faite par M. Sabatier d'une collection d'opuscules de critique historique a été saluée avec joie par tous ceux qui s'intéressen à l'histoire franciscaine. Toutefois le premier fascicule n'a pas répondu à l'attente de ceux qui depuis des semaines, des mois peut-être, voyaient son apparition annoncée dans les journaux de toutes les couleurs. Bref, moi comme tous les autres, nous attendions le texte inconnu de la toute première règle du Tiers-Ordre, heureusement découvert dans un mystérieux couvent des Abruzzes.

Longtemps attendu le fascicule ainsi annoncé a fait son apparition avec un de ces titres mi-latin mi-français qui ont déjà exercé la verve de certain critique. Ne nous arrêtons pas au frontispice et ouvrons le livret. Il débute par « *Quelques mots à propos de l'ancienne règle du Tiers-Ordre.* » Dans ces quelques mots, qui occuppent plus de la moitié du fascicule, M. Sabatier nous raconte, comme il sait le faire, son charmant voyage en carriole entre un savant commandeur et un docte chanoine, ainsi que le chaleureux accueil du P. Gardien de Capistrano, plus aimable que quelques-uns de ses confrères. Tournons la page, et nous voilà en pleine critique historique. Dès le commencement nous voyons assuré que cette trouvaille confirme les points essentiels des beaux travaux « du professeur Raoul Müller et du R. P. Mandonnet. Nous ne nous attendions pas à cela et après avoir lu et relu le *Memoriale propositi fratrum et sororum de Paenitentia*, nous ne sommes pas plus convaincu qu'auparavant de la thèse du Professeur de l'Université de Fribourg qui prétend que la règle franciscaine primitive « était applicable à toutes les catégories de personne « et que l'accession à la Fraternité n'impliquait, en aucune manière, un groupement analogue à celui d'un couvent. »

« L'ordre, dit le P. Mandonnet... à raison de l'origine laïque de ses débuts... forme d'abord une masse sociale indivise dans laquelle les éléments, par suite d'aptitudes et de tendances inégales et sous l'influence d'une action externe, se constituent finalement en groupes spécifiques distincts. C'est ainsi que les trois branches franciscaines,

Digitized by Google

les Frères Mineurs, les Pauvres Dames et les Frères de la Pénitence, sont issues par voie de segmentation de la collectivité primitive.

Qu'est-ce que tout cela peut bien vouloir dire ? Je ne sais si je comprends bien, mais il semble que le P. Mandonnet a, suivant la méthode de M. Sabatier, *pensé* l'histoire franciscaine, « or la penser c'est la transformer. » Quelle segmentation était nécessaire pour constituer en un groupe distinct les Frères Mineurs et les Pauvres Dames ? Jusqu'à preuve du contraire je continuerai de croire que Claire et ses filles, recluses dans le monastère de S. Damien, formaient un groupe très distinct des Frères Mineurs qui couraient le monde à la conquête des âmes annonçant la paix et prêchant la pénitence.

Que vient encore faire ici la raison de l'origine laïque de l'ordre à ses débuts ? — Quand François reçut ses premiers disciples, il était encore laïque, c'est vrai ; mais après l'approbation de sa règle par Innocent III et son élévation au diaconat il était devenu clerc, ainsi que ses compagnons qui avaient reçu la tonsure, et sa famille de laïque était devenue religieuse par l'approbation pontificale.

Claire demande au jeune fondateur à embrasser, elle aussi, la voie de la pauvreté. Si nous en croyons M. Sabatier, François de son propre chef et sans aucune autorisation lui coupa les cheveux et reçut sa profession. Nous n'avons, il est vrai, aucune lettre pontificale donnant ce pouvoir à François, mais quand on lit la légende de sainte Claire, on ne peut admettre que le saint ait agi à l'insu de l'autorité ecclésiastique. A ce moment-là il prêchait à Assise, avec l'autorisation de l'Evêque ; il ne fut pas sans le consulter, autrement on ne comprendrait pas la scène de la distribution des palmes à l'office du matin, le dimanche des Rameaux, ni l'admission de Claire au monastère de Saint-Ange, où bientôt sa sœur Agnès alla la retrouver.

Que saint François ait agi avec ou sans délégation, cela importe peu ou point à la question présente, et quand même la règle primitive des Pauvres Dames aurait été calquée sur celle des Mineurs, en l'accommodant à des recluses, cela ne prouverait pas qu'il y eut besoin d'une segmentation pour en faire une famille distincte. Il en sera de même du Tiers-Ordre. Le premier point de la règle des Mineurs était la désappropriation absolue. Après nous avoir raconté comment Bernard de Quintavalle vendit tous ses biens et en distribua les prix aux pauvres, Thomas de Celano ajoute que ce fut le mode employé pour la réception de tous ceux qui se présentaient. Le fondateur n'imposa jamais ce renoncement total aux tertiaires ; c'est aussi l'opinion de M. Sabatier :

Digitized by Google

« je suis persuadé qu'ils pouvaient garder leurs biens, mais que chaque année ils devaient distribuer aux pauvres l'excédent de revenu qui ne leur avait pas été strictement nécessaire, « et il confirme son opinion par l'exemple, que rapporte Bernard de Besse, de ce prêtre qui voulait, en retenant son bénéfice, être disciple de François, et auquel le saint « *dato vivendi et induendi modo* », prescrivit de distribuer pour l'amour de Dieu le surplus de ses revenus. Donc là encore nous n'avons pas besoin de segmentation pour former une famille distincte, et même nous y voyons le Tertiaire vivant isolé, avant de trouver les Tertiaires réunis en fraternité ; il est plus logique de croire que les choses se passèrent ainsi, ce furent d'abord des individus qui demandèrent à François, comme ce prêtre, une règle de vie, et ce n'est que plus tard, leur nombre augmentant, qu'ils se groupèrent en fraternité et formèrent un ordre.

Quelle était cette règle que le Saint donna aux premiers Tertiaires ? Les journaux avaient annoncé que M. Sabatier l'avait découverte, mais la réalité est toute autre. « Que nous ayons, dit-il, une forme de la règle du Tiers-Ordre antérieure à celle qui fut promulguée par le pape Nicolas IV dans la bulle *Supra montem* (18 août 1289), c'est ce que personne, sans doute, ne songera à contester. Mais peut-on y voir la règle qui aurait été arrêtée soit en 1221, soit dans les années qui suivirent, mais du vivant encore de saint François? Je ne le pense pas. » — Cette explication est franche, et si elle cause une désillusion à ceux qui se réjouissaient de la découverte ; elle leur fait accepter plus facilement leur déconvenue, car sans être la règle primitive le *Memoriale* doit s'en rapprocher de très près. Avec assez de vraisemblance M. Sabatier propose la date de 1228 pour la rédaction de ce *Memoriale*, mais il refuse d'y voir le texte original de la règle donné par le législateur. Ses arguments sont assez sérieux, et il en est un qu'il a passé sous silence ; c'est l'emploi des *sous* et des *deniers de Ravenne*, comme estimation de la valeur des étoffes dont les frères et les sœurs devaient se vêtir. On pourrait peut être voir, dans cette indication du prix des étoffes, un souvenir de la profession première du fils du négociant Pierre Bernadone, toutefois cette évaluation en *sous et deniers de Ravenne* semble devoir faire donner une origine différente à ce texte car nous ne pensons pas que la monnaie de Ravenne ait été d'un usage courant en Ombrie.

Quoi qu'il en soit, le texte du *Memoriale* doit avoir été, au moins pour les douze premiers chapitres, extraits presque textuellement de

Digitized by Google

la règle en vigueur à cette époque (1228) et cette règle devait suivre d'assez près la législation primitive à laquelle le chapitre XIII apporte des modifications.

Bien que nous n'ayons pas le texte espéré de la toute première règle des Tertiaires, nous ne sommes pas moins reconnaissants pour cela à M. Sabatier de nous avoir donné le *Memoriale* (composé peut-être pour une Fraternité particulière), car il est ce que nous avons, jusqu'à présent de plus ancien sur la règlementation du Tiers-Ordre. Cette publication amènera peut-être celle de textes similaires qui aideront à retrouver un texte primitif. Comme la règle du premier ordre, en effet celle du troisième a certainement subi des modifications, nécessitées par les circonstances, avant d'avoir été fixée définitivement, mais nous ne verrons jamais dans ces modifications une altération de l'idée du fondateur. Toute société religieuse doit passer par ces phases successives avant d'arriver à se constituer définitivement. Saint François lui-même le comprenait puisque, suivant la légende des Trois Compagnons, il écrivit plusieurs règles et les essaya avant de composer celle qu'il donne à ses frères, *Plures regulas fecit et eas expertus est priusquam faceret illam quam ultimo reliquit fratribus.* Grégoire IX déclare lui-même avoir assisté le législateur séraphique dans la composition de la règle des Mineurs ; Bernard de Besse nous rapporte qu'il l'assista pareillement dans la rédaction de la règle du Tiers-Ordre, et nous aurions ici, d'après le titre du *Memoriale*, une règlementation empruntée en grande partie à cette règle que nous aurions dans ces pages. *Memoriale propositi fratrum et sororum de Paenitentia inceptum anno Domini 1221.*

En résumé, si ce premier opuscule ne répond pas à ce qui nous avait été promis, il n'en est pas moins fort intéressant et, sauf les réserves que nous avons faites sur les origines des trois ordres franciscains, nous sommes presque complètement d'accord avec M. Sabatier et, en le félicitant de sa découverte, nous le remercions de nous avoir donné ce *Memoriale*.

Naples, 6 décembre 1901. P. Edouard, d'Alençon, *O. M. C.*

*
* *

Georges Goyau. — Autour du Catholicisme social, — Deuxième série, Librairie académique Perrin et Cie, Paris.

Sous ce titre, M. Georges Goyau a réuni une série d'articles très variés, mais qui plus ou moins directement vont tous au même but.

Digitized by Google

Il a bien fait de les mettre sous la même couverture. On aimera mieux trouver la pensée entière de l'écrivain dans un seul volume que de feuilleter, pour la chercher, toute la collection de la *Quinzaine*. J'ai lu le volume avec plaisir.

M. Goyau est un esprit très clair, une intelligence très ouverte, un cœur excellent, et, ce qui le complète, un parfait catholique. Sa foi si vraie, si sincère, lui rend le plus excellent service. Elle fait parfois de lui un penseur rare et profond. Je citerai en exemple ce qu'il dit de Lamennais, et le dernier article du volume, qui est excellent. A côté de ces deux perles, je placerai la belle série des articles qu'il a consacrés à M. Ollé-Laprune dont il doit avoir été — parce qu'il le méritait — le disciple de prédilection. Son cœur l'a inspiré presque aussi bien que sa foi. Et M. Georges Goyau mérite cet éloge qu'il puise ce qu'il fait d'excellent à ces deux sources les plus élevées et les meilleures.

Après cela, il me permettra de penser que le mot *social*, appliqué au catholicisme, me fait un peu l'effet d'un pléonasme. Est-ce qu'une doctrine religieuse et surtout la seule complète, la seule vraie, pourrait ne pas être sociale ? Proudhon avait fini par s'apercevoir qu'en ne croyant faire que de la *sociologie* on fait de la théologie — comme M. Jourdain, de la prose — sans le savoir. Je suis absolument de cet avis. La religion est l'âme — la forme substantielle, diraient les scolastiques, de la société. Au fond, je le crois, M. Georges Goyau en est aussi persuadé que moi

Fr. Exupère de Prats-de-Mollo.

*
* *

Genèse historique du Syllabus, par M. l'abbé Hourat, du Clergé de Bayonne. — Pau, Imprimerie Escudey, 70, rue Gassies.

Voici un ouvrage très court, d'une lecture facile, et cependant extrêmement instructif. Nous le recommandons aux lecteurs des *Études*. Tous certainement y apprendront quelque chose qui sera à l'honneur de l'Église et de la Papauté.

Un très grand nombre de nos contemporains seraient bien surpris 'y voir que la première idée du *Syllabus* est de Léon XIII, qui la fit

Digitized by Google

adopter comme un vœu à transmettre au Saint-Siège, par le Concile provincial de Spolète, tenu en 1849, et qu'il présida en qualité d'Archevêque de Pérouse.

La prudence de Pie IX, la longueur du temps employé à la préparation de ce document pontifical — 12 grandes années — la part prépondérante qu'eut à l'égard du *Syllabus* le célèbre mandement de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, les modifications faites d'abord, puis les transformations, enfin la rédaction définitive du *Syllabus* uniquement composé de propositions extraites d'actes pontificaux antérieurs, presque tous de Pie IX lui-même : tout cela est d'un intérêt merveilleux et laisse dans l'âme un accroissement de vénération et d'amour pour l'Église de Jésus-Christ et la Chaire de Saint-Pierre.

Tout en écrivant son opuscule — on le sent, avec son cœur — l'auteur a su lui laisser le style qui convient à ce genre d'écrit : le vrai style français, clair, précis, méthodique.

C'est dans un style semblable que, dans son *Informateur Bibliographique* (1), l'auteur rend compte des meilleurs ouvrages qui paraissent et dont il s'efforce de vulgariser la connaissance dans le clergé.

FR. EXUPÈRE DE PRATS-DE-MOLLO.

*
* *

MA CONVERSION ET MA VOCATION, par le P. Schouvaloff, Barnabite, troisième édition. — Paris, Douniol, 1901, in-12 de XXXVI-368 pages, avec gravures.

De tous temps, il y aura des hommes qui se convertiront par le cœur, tant il est vrai que la paix est promise aux hommes de bonne volonté. Le P. Schouvaloff en est un illustre exemple. Qui donc n'a lu, dans *La Foi et ses Victoires*, les pages émouvantes qui lui sont consacrées ? *Ma conversion et ma Vocation* donnent en grand ce que Mgr Baunard n'a peint qu'en réduction ; car dans ce volume c'est le

(1) L'*informateur Bibliographique* (Mensuel). Guide-mémorial des lecteurs et des travailleurs ; ancien aide-travailleur du Presbytère. — Bureaux : Pau, 70, rue Gassies. Secrétaire de la Rédaction : M. l'Abbé Hourat, curé de Poey-de-Lescar (B.-Pyr.) — Abonnement, 6 fr.

Digitized by Google

converti qui parle en personne, et qui nous ouvre les mille replis de son âme.

Le P. Barthet a mis en tête de cette troisième édition une introduction excellente.

F. Ubald.

*
* *

Les Antiquitez et Singularités de la ville de Rouen, par Taillepied. Réimprimé avec une Introduction et des notes par l'abbé A. Tougard, Société des Bibliophiles Normands. — Rouen, imprimerie Léon Gy. MCMI, in-4° de XL-XIV-182 pages. Papier vergé.

J'ai annoncé ailleurs, il y a quelques mois, la préparation de cette nouvelle édition de l'ouvrage de notre P. Noel de Pontoise. L'attente ne s'est pas fait trop longue, et la réimpression est telle qu'on l'espérait, soignée, intelligente, parfaite, un petit chef-d'œuvre de bibliophilie.

Les Antiquitez de Rouen en valaient la peine. Editées à plusieurs reprises aux XVIe et XVII siècles, elles ont manqué l'être encore au XVIIIe. Et cette fois, nous avons une reproduction qui fera presque autant de plaisir à voir que l'original de 1587.

Il y a trois parties : l'introduction, les notes et le texte.

Pour les notes, l'éditeur a été très heureux en les plaçant à part. Toutefois elles sont en vérité trop peu nombreuses. Ainsi plusieurs des expressions du P. Noël, demeurant privées d'explication, seront comprises des seuls érudits.

Quant à l'introduction elle est surtout précieuse par ces détails bibliographiques. L'éditeur accorde au P. Taillepied la paternité de la *Confession de foi*, mais ne souffle mot de l'*Epistre aux chrestiens*. Il ne fait qu'un même ouvrage des *commentarii in Threnos.* et *Lamentationes Ieremiae*. N'aurait-on pas pris deux éditions différentes (1582 et 1583) du même ouvrage pour une seule et unique œuvre ? Par ailleurs, M. Tougard doute si vraiment le P. Noël de Pontoise a jamais été docteur en théologie. Les cordeliers de la province de France dont faisait partie le Père, prenaient leurs grades universitaires. Si donc le Père s'intitule lui-même *lecteur*, c'est probable qu'il était au moins licencié. Dans les registres de l'Université de Paris, conservés à la

Digitized by Google

bibliothèque de Saint-Sulpice, peut-être pourrait-on trouver des documents capables d'éclaicir cette question. Au sujet des sources, l'éditeur paraît ignorer Denis de Gênes et Bernard de Bologne. Egalement, c'est en 1580 que M. Tougard (p. XV de l'Intr.) semble placer la fondation des capucins de Rouen. D'après nos archives cet établissement ne date que de 1582. Enfin le P. Taillepied, d'abord cordelier à Pontoise, puis observant à Rouen (du temps du Cardinal Légat d'Amboise) se fit capucin à Paris le 2 octobre 1587.

Le texte lui-même des *Antiquitez*, qui forme la troisième partie du livre, mérite tous les éloges. Et tout le monde dira avec Jacques le Gras de Rouen :

Ce Cordelier de Pontoise la fleur
Extolle tant de Rouen la valeur
Qu'il vous prendra d'oresnavant envie,
Beaux Pontoisins, que Normans on vous dic.

Le tout soit à l'honneur de Dieu. Ainsi soit-il, comme dirait le P. Taillepied.

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Sainte Claire d'Assise, par le P. Léopold de Chérancé, O. M. C. in-12 de xiv-257 pages. Paris, 1901, Librairie Saint-François, 5, rue de la Santé, XIIIe arrondissement. Prix 1 fr. 50.

« Il semble, a écrit Ozanam, (*Le Purgatoire de Dante*) que rien de grand ne puisse paraître dans l'Eglise, sans qu'une femme y aît part. »

Le rôle que sainte Monique a joué près de saint Augustin, sainte Scolastique près de saint Benoît, c'est Claire Scéfi qui l'a rempli au commencement du XIIIe siècle près de saint François d'Assise. Le R. P. Léopold vient d'écrire la vie de cette sainte admirable. Son volume forme le tome troisième de l'excellente *Nouvelle Bibliothèque franciscaine*.

Dans une lettre du 29 septembre 1901, publiée par la *Semaine Reli-*

Digitized by Google

gieuse d'Angers, Mgr Rumeau a dit lui-même le vif intérêt qui fait qu'on s'attache à la lecture du nouveau livre du P. Léopold. Le style jeune, chaud, brillant et imagé de la *Vie de saint François* se retrouve en effet dans ces pages ; un souffle de poésie les traverse et les anime. Et insensiblement, à mesure que se déroule le tableau de la vie merveilleuse de la noble vierge de l'Ombrie, l'émotion grandit et le lecteur sent naître en lui des sentiments d'admiration pour la fondatrice des *Pauvres Dames*.

Le moment est propice pour dessiner la ravissante figure de Claire d'Assise. C'est l'heure où le roman, le théâtre, la presse et la tribune conspirent, dans une hideuse complicité, à détruire toutes les notions du vrai, du beau et du bien. C'est l'heure où les sceptiques et les impies cherchent à couvrir de leurs injures tout ce qui s'appelle religion, prière et sacrifice. Qu'on lise, par exemple, les chapitres douzième et treizième, et l'on saura tout ce que font toutes les recluses derrière leurs cloîtres, on comprendra l'efficacité de la prière et le mal que font à la France les proscripteurs des ordres religieux.

F. Ubald.

*
* *

Le Livre du Mariage et de la Famille, par M. l'abbé F. Lapeyrade. L'édition, Paris, Douniol, 1901 in-24, LXXXX-398 pages.

Excellent petit livre. Il y a tant à dire aux fiancés et aux mariés, avant et après la cérémonie de l'union sainte, il y a tant de choses qu'ils ne savent pas et qu'ils devraient pourtant savoir et pratiquer. Le mot de saint François de Sales est connu : « O mariez, ce n'est rien de dire : aymez-vous l'un l'autre de l'amour naturel : car les tourterelles font bien cela ; ni de dire : aymez-vous d'amour humain, car les payens ont practiqué cet amour-là ; mais je vous dis après le grand Apôtre : Marys, aymez vos femmes comme Jésus-Christ ayme son Eglise ; femmes, aymez vos marys comme l'Eglise ayme son Sauveur. » (*Introduction à la Vie dévote*, c. 38.)

M. Lapeyrade prêche la même doctrine en un autre langage

Fr. Ubald.

Digitized by Google

*
* *

Neuvaine a Sainte-Elisabeth, par le T. R. P. Bernardin, des FF. Min. Capucins, Chambéry, 1901.

L'auteur a groupé quelques traits de la vie de sainte Elisabeth, et les présente sous forme de méditations, sur les différentes vertus franciscaines.

Cet opuscule est destiné plus spécialement aux Sœurs du Tiers-Ordre, et aux dames de la Société de Sainte-Elisabeth.

On sait que la Société de Sainte-Elisabeth, répandue déjà dans un grand nombre de diocèses, poursuit le même but de charité spirituelle et corporelle, que la Société de Saint-Vincent de Paul. C'est la Société de Saint-Vincent de Paul des femmes chrétiennes.

Fr. Dieudonné.

*
* *

Le Devoir du Chrétien dans les jours d'épreuve et de combat, par le P. Ch. Daniel, de la Compagnie de Jésus, Paris, Téqui, 1901.

« Il n'est pas honteux à l'homme de succomber sous la douleur, disait Pascal, et il lui est honteux de succomber sous le plaisir. » Pourtant, l'homme se précipite vers le plaisir, et fuit à toutes jambes devant la douleur. Il ne réussit point, hélas ! à l'éviter : « Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri. »

Le petit livre du Père Daniel apprendra au chrétien qu'il est fait, lui, pour souffrir davantage. Le Chrétien est fait pour « *l'épreuve et le combat.* » Qui le soutiendra dans la lutte ? La parole de Jésus-Christ. L'auteur propose douze paroles du Sauveur sur la souffrance. Il indique la vigilance et la prière comme moyens de surmonter ses peines sur la terre, et il termine sur cette pensée : le dernier mot de la douleur, la solution définitive du problème qu'elle soulève, se trouve à la porte du Ciel.

Fr. Dieudonné.

Digitized by Google

*
* *

La Prière Liturgique, par le R. P. Dom Cabrol, Bénédictin... La Prière pour les Morts. — Paris, Dudin, 1901.

Mettre les prières de la Liturgie à la portée des fidèles par une bonne traduction, et quelques explications indispensables : tel était le but que se proposait Dom Guéranger, en entreprenant le gigantesque travail de l'*Année Liturgique*.

Ses enfants continuent son œuvre. Le R. P. Dom Cabrol vient d'éditer selon cette méthode : *La Prière pour les Morts*.

Les Fidèles trouveront dans son petit livre, avec la traduction fidèle du texte, quelques notes donnant la clef des psaumes ou des lectures. Dès lors, non seulement ils pourront suivre les pièces mais encore ils pourront les comprendre, et se pénétrer des sentiments qu'elles expriment.

A l'Office et à la messe des morts, l'auteur a joint la cérémonie de sépulture des enfants, la consécration des cimetières, et quelques belles prières glanées à travers les anciennes liturgies.

Fr. Dieudonné.

*
* *

Louis Colin. — Henri Lasserre : sa Vie, sa Mission, ses Lettres. — Paris, librairie Bloud, 4, rue Madame.

Tous les hommes appelés par la Providence à remplir une mission éclatante ont eu, sur la terre, des contradicteurs acharnés et d'enthousiastes admirateurs.

Henri Lasserre a connu, lui aussi, cette double et redoutable fortune. L'historien prodigieux de *Notre-Dame de Lourdes*, dont le volume fut traduit en 78 langues, n'a pu, malgré les suffrages de tant d'évêques, préserver le traducteur des *Saints Evangiles*, des coups de foudre de l'*Index*. Stupéfiante antithèse ! Peu d'écrivains auront, dans la gloire comme dans l'épreuve, aussi puissamment ému l'opinion du monde entier.

Digitized by Google

Styliste consommé en l'art de peindre les scènes les plus poétiques, les plus poignantes, les plus extraordinaires qui furent en ce XIXe siècle ; critique d'une patience rare dans l'examen des extases, des guérisons et des miracles de toute sorte dont s'embaume le merveilleux récit *des Apparitions* ; il excelle à faire passer dans l'âme des lecteurs les tressaillements d'une émotion inspirée.

En son œuvre, supérieure quant à la forme et quant au fond, l'idylle des virginités a la fraîcheur de la vallée de Lourdes au printemps ; le drame des misères humaines s'y presse avec la rumeur perpétuelle du Gave ; l'épopée de la foi catholique et des espérances françaises y resplendit comme le capulet de neige des monts ensoleillés : tandis qu'aux Massabielles brûlent et pleurent, avec d'innombrables cierges, les âmes de plus de pèlerins que n'en comptèrent les croisades.

Historiographe-chanteur du miracle, miraculé lui-même, Henri Lasserre eut d'en-haut ce privilège d'avoir été prédestiné à faire de son talent le char triomphal de l'Immaculée Mère de Dieu, conquérante du XIXe siècle. Sacerdoce accablant de l'Art, enrôlé, presque de force, par la magnificence des vouloirs divins.

Un saint eût à peine été capable de porter, sans faiblir, un tel fardeau de gloire. Henri Lasserre n'était qu'un homme, et même un peu l'homme du Midi.

« L'homme, a dit Bossuet, est toujours court par quelque endroit. »

Avec la magie d'évocation que nous avions naguère admirée dans *Notre-Dame de Pontmain*, Louis Colin nous donne de son ami intime un portrait en pied, de grand air, ma foi. L'auteur a-t-il eu la pensée d'offrir au public une photographie d'Henri Lasserre ? Peut-être.

Mais, à coup sûr, cette photographie a subi de délicates retouches, elle accuse trop de fini pour être absolument ressemblante. A notre avis, un peu plus d'ombre la mettrait en relief.

Le cœur, ne l'oublions pas, est naturellement un panégyriste. Le panégyrique a-t-il toujours l'impartialité de l'histoire? On en peut douter.

Aussi, malgré l'intérêt constant qui, du premier au dernier chapitre de cet ouvrage, ne laisse pas une minute languir l'attention ; malgré la richesse des aperçus toujours pittoresques, des images souvent originales, une mise en lumière extraordinairement heureuse des personnages et des idées ; malgré l'indiscutable habileté de l'auteur à sous-entendre des faits et des jugements qui côtoient des abîmes et dans la proximité desquels on respire l'odeur de la poudre : nous nous permettons de poser un point d'interrogation :

Digitized by Google

L'heure semblait-elle venue de dresser à la mémoire d'Henri Lasserre le marbre d'une louange incontestée ? Louis Colin répond par la prestigieuse affirmation de son livre. D'aucuns seront moins pressés. Quoi qu'il en soit, laissons le Temps faire un pas vers la Postérité Bernadette sortira peut-être, dans quelque cinquante ans, du fond de son cloître, pour monter sur les autels de la Béatification.

A la lumière révélatrice de l'Eglise et dans le triomphe posthume de la pastourelle de Bartès, la gloire d'Henri Lasserre, historien de Notre-Dame de Lourdes, apparaîtra sans doute, ce jour-là, plus éclatante et plus pure à des juges moins passionnés ou plus reconnaissants que ses contemporains !

P. Léon, *O. M. C.*

*
* *

Les Théories Modernes de la Criminalité, par le docteur Delassus. — Paris, librairie Bloud, 4, rue Madame.

Ecrite dans un but essentiel de vulgarisation, cette brochure a pour objet de faire connaître les théories du savant professeur italien Lombroso et celles de l'école dont il est le fondateur.

Au moment où de toutes part des hommes généreux : philanthropes, philosophes, savants, jurisconsultes, livrent au code pénal de formidables assauts, l'auteur a cru nécessaire de révéler au public les nouvelles données dans la répression de la peine et les conditions nécessaires pour l'œuvre du reclassement des condamnés.

En un style simple, mais concis, il combat la tendance matérialiste qui supprime le libre arbitre.

D'après le docteur Delassus, il n'y a pas de théorie exclusive, unilatérale pour expliquer la question de la criminalité.

On chercherait en vain la solution unique adéquate au problème.

Tout ce mouvement d'idées en anthropologie criminelle, de discussion si ardente et si passionnée, aura pour résultat définitif d'attirer davantage l'attention du juge sur la diversité des causes du crime.

Au point de vue pratique, l'auteur admet la conclusion du docteur Minovici : il recommande la lutte contre l'alcoolisme, contre la proscription du sentiment religieux, il applaudit à l'œuvre de moralisation dans les prisons : celle qui améliore le condamné et lui rend moins redoutables, à sa sortie, les épreuves de la liberté.

P. Léon, *O. M. C.*

Digitized by Google

* *

ABBÉ PLANUS : *Pages d'Evangile*, 2 vol. *Récits et Paraboles*. — Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette.

Après « *Quelques-unes des déclarations de Notre-Seigneur Jésus-Christ* », voici « Récits et Paraboles ».

M. l'abbé Planus fait vite et bien.

Son 1er volume nous offrait des *Études* sérieuses, d'un style élégant, d'une allure peut-être un peu trop uniformément classique. Le 2e volume nous ouvre « *une galerie de peintures* », où, sous des types contemporains du Christ, la conscience humaine, la même dans tous les siècles et dans tous les milieux, se peut aisément reconnaître.

L'auteur, cette fois, semble avoir modernisé sa manière. Sa phrase n'a rien perdu de son bouquet d'atticisme ; elle a visiblement gagné en chaleur et en coloris. De ceci, on doit féliciter l'écrivain.

Critique documenté et toujours impartial, moraliste attentif à extraire, très opportunément, des faits et des paraboles les conclusions qui doivent appliquer la volonté à l'œuvre de réforme et d'amélioration ; peintre au pinceau discret, mais ferme et vif : tel nous apparaît ici l'auteur des *Pages d'Evangile*.

La tripartition du premier volume, très féconde d'ailleurs, manquait un peu de relief.

Par contre les divisions du nouvel ouvrage sont aussi éclatantes que suggestives.

« *Les Privilégiés de la Foi* ». — « *Ceux qui cherchent la Foi* ». — « *Ceux qui hésitent devant la Foi* ». — *Ceux qui systématiquement résistent à la Foi !* » Voilà de vraies trouvailles ! Quelles magnifiques pierres de fondation pour une série de conférences sur la Foi ! Il y a là de quoi allécher un orateur à l'affût d'un texte de carême.

Mais pourquoi M. l'abbé Planus n'a-t-il pas groupé les *Paraboles* de la seconde partie de son livre sous des titres aussi en vedette, aussi riches d'évocation que ceux des *Récits* des Evangélistes ?

Cela lui eût été facile.

Nous permettra-t-il de lui demander aussi où il a pris que Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la scène de la Femme accusée par les

Digitized by Google

Scribes, ait tracé « avec son doigt sur le sol des signes *inconnus*..(?) La tradition n'a-t-elle pas au contraire cherché dans l'intelligence de ses caractères une des causes de la confusion des Pharisiens ?

Mais ce sont là grains de poussière. Ne « *vétillons pas* ».

La « galerie » de l'abbé Planus est d'un maître. Nous lui souhaitons de nombreux admirateurs.

P. Léon.
O. M. C.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE JUILLET

L'Oraison et la Vie spirituelle, par le P. Exupère. 5
Un Capucin Fribourgeois martyr de la Révolution Française, par le P. Justin. 15
Coup d'œil sur la Renaissance (La Satire), par M. A. Charaux. 24
Le Luxe et la Conscience, par le P. Michel-Ange. 39
Les Frères Mineurs et l'Université d'Angers, par le P. Ubald. 57
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie. . . 84
Bibliographie. 89

NUMÉRO D'AOUT

La France en Orient, par le P. Hilaire. 105
La Loi sur les Associations, par le P. Venance. 115
Notre Ancêtre de l'âge de la Pierre, par M. le Dr Delore. . . 123
Coup d'œil sur la Renaissance (La Satire) (suite), par M. A. Charaux. 148
Obligation de l'office choral, par le P. Victorius. 164
La Résurrection sociale par Jésus-Christ, par le P. Ladislas. 183
Revue des Revues, par le P. Hilaire. 197
Bibliographie 205

Digitized by Google

NUMÉRO DE SEPTEMBRE

Les Églises de France sont-elles d'origine apostolique, par le P. Georges. 217
La Question Johannique, par le P. Hippolyte. 230
Un Capucin Fribourgeois martyr de la Révolution Française (suite), par le P. Justin. 244
La France catholique à Constantinople (suite), par le P. Hilaire. 264
Les Capucins et l'armée espagnole en Roussillon (1793-1795), par le P. Ernest. 279
Aspects variés de la loi contre les Congrégations, par le P. Exupère. 296
A travers les Revues : Le Rôle de la volonté d'après Scot, par le P. Hilaire. 315
Bibliographie. 323

NUMÉRO D'OCTOBRE

La France catholique à Constantinople (suite), par le P. Hilaire. 329
La Loi sur les Associations (suite), par le P. Venance. . . 357
Les Poètes dramatiques de la Renaissance (suite), par M. A. Charaux. 381
La Règle du P. Gabriel-Maria, par le P. Ubald. 393
Les Tertiaires Régulières, par le P. Ladislas. 412
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest. . . . 424
Bibliographie. 428

NUMÉRO DE NOVEMBRE

Le P. Joseph. Etude critique de ses œuvres spirituelles (suite), par M. l'Abbé Dedouvres. 441
Coup d'œil sur la Renaissance (suite), par M. A. Charaux. . 456
Les Eglises de France sont-elles d'origine apostolique, par le P. Georges. 472
Le Luxe et la Conscience (suite), par le P. Michel-Ange. . . 491
La Loi sur les Associations (suite), par le P. Venance. . . 509
La France catholique en Orient (suite), par le P. Hilaire. . . 523
Bibliographie. 551

Digitized by Google

NUMÉRO DE DÉCEMBRE

Le P. Joseph. Etude critique de ses œuvres spirituelles (suite), par M. l'Abbé Dedouvres. 553
Le Troisième Précepte du Décalogue. Discussion théologique, par le P. Léonard. 569
La France catholique en Orient (fin), par le P. Hilaire . . . 588
La Renaissance littéraire en France : Du Bellay et Ronsard, par M. A. Charaux 608
Saint Denys l'Aréopagite, par le P. Joseph. 620
Testament du P. Ange de Joyeuse, par le P. Ubald. . . . 630
A travers les Revues. — Le Merveilleux, par le P. Hilaire. . 639
Bibliographie. 645

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06962 1004

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google